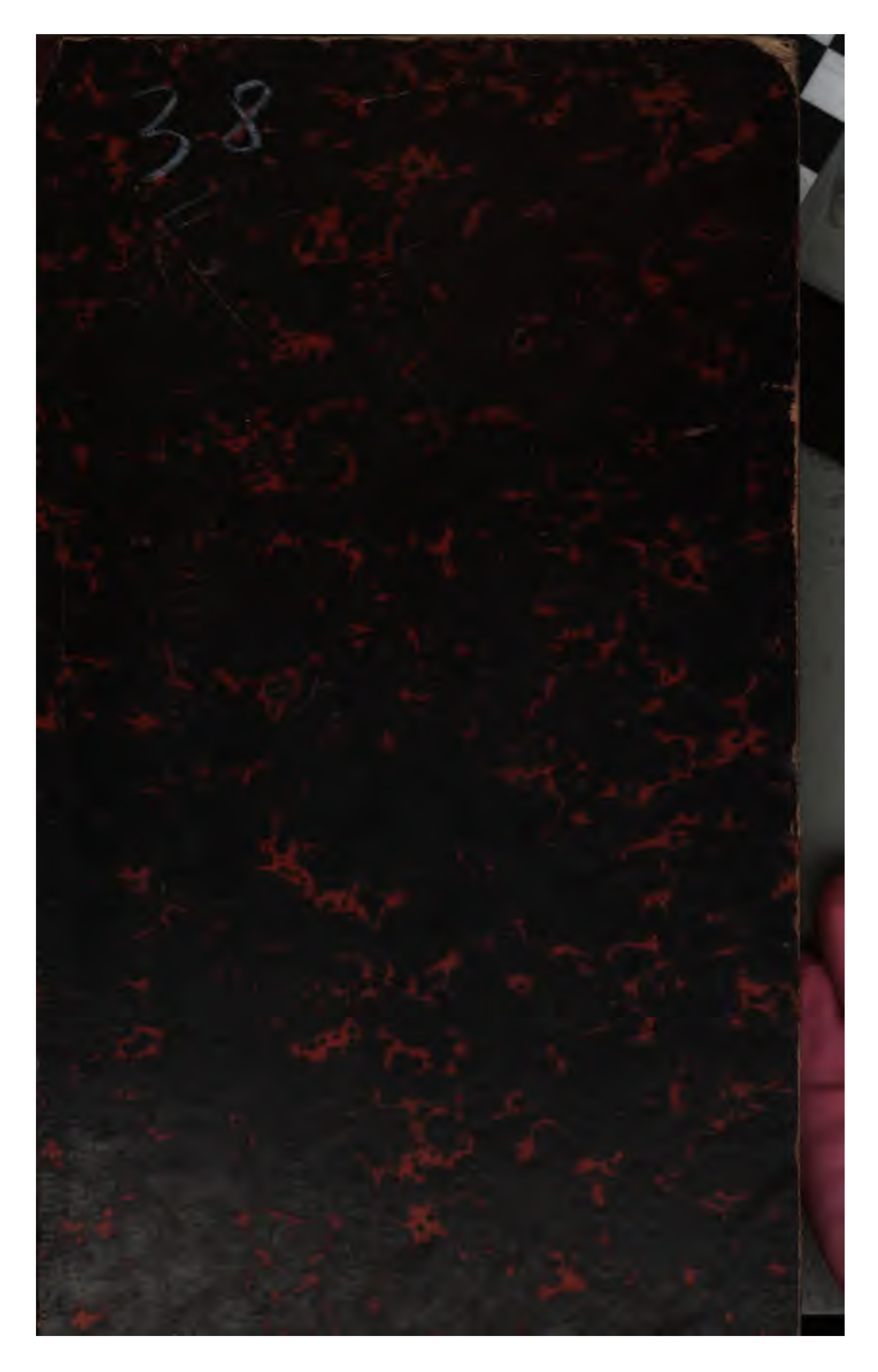
38

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE
MILITAIRE
SUISSE

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — 1893

LAUSANNE
IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26
—
1893

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — 1893

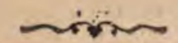

N° 1. — 14 JANVIER

N° 2. — 10 FÉVRIER

N° 3. — 10 MARS

N° 4. — 12 AVRIL

N° 5. — 13 MAI

N° 6. — 17 JUIN

N° 7. — 20 JUILLET

N° 8. — 16 AOUT

N° 9. — 9 SEPTEMBRE

N° 10. — 10 OCTOBRE

N 11. — 13 NOVEMBRE

N° 12. — 12 DÉCEMBRE

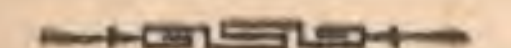

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 1. Janvier 1893.

Complément de la fortification de montagne spécialement celle du St-Gothard.

Les fortifications du Gothard sont presque terminées et ont été remises en grande partie par le génie à l'administration de la défense.

Ce sont *au Sud* :

Le *fort d'Airolo, la fermeture du Grand tunnel du chemin de fer, le petit tunnel* qui relie le fort avec le Grand tunnel et par conséquent avec le reste de la Suisse, la *batterie* à ciel ouvert de *Motto Bartolo* située à 200 m. au-dessus du fort.

Au centre du massif, dans la vallée d'Urseren, ce sont les *ouvrages d'Andermatt* comprenant les *forts du Bühl et du Bätz*, avec la *contre-galerie* en face du Bühl, la caserne creusée dans le rocher près du Bätz, les deux forts reliés par un sentier d'une extrême hardiesse, et formant un ensemble imposant dont la gorge extérieure est défendue par la *fermeture du trou d'Uri, la porte en aval du pont du Diable et l'ouvrage du Brückwaldboden*. Ce dernier, une redoute avec solide blockhaus en maçonnerie, placé à cheval sur la route gigantesque qui conduit de la vallée de la Reuss au fort du Bätz, commande tous les accès. A l'ouest du fort Bätz le *chemin militaire* qui conduit à la position de *Rossmettlen*, complément indispensable du Bätz, d'où l'on enfile la route du Gothard de Hospenthal jusqu'aux abords de l'hospice et qui défend l'accès, depuis Réalp, du plateau sur lequel le fort est assis. En arrière de la position et à couvert, les *baraquements* en maçonnerie. Enfin planant sur tous les ouvrages et dominant au loin toute la contrée, les vallées qui débouchent dans l'Ursenthal avec leurs passages, les positions de l'Oberalp et du Calmat, la vallée de Göschenen, une *baraque d'observation sur la Pointe du Bätz* à plus de 500 m. au-dessus du fort.

Sur l'Oberalp, ce sont d'abord des baraquements réunis en un village militaire à l'extrémité Est du lac du même nom, et plus en avant sur le Calmat une *baraque d'avant-poste* reliée à la route par un bon chemin.

Plus en arrière, c'est-à-dire plus près d'Andermatt, la *route militaire,* qui se détachant des lacets de l'Oberalp conduit à la position du *Grossboden,* est aussi importante pour les forts d'Andermatt que celle de Rossmettlen et sur laquelle on avait projeté un ouvrage, momentanément abandonné, pour raison d'économie. Puis de cette position les *baraquements pour la garde* des futurs ouvrages et plus en arrière encore, pour le gros, le *village militaire du Loch* et enfin surveillant le tout et les accès jusqu'en Calmat la *baraque d'observation sur le Stock.*

Reste à remettre à l'administration de la défense :

les ouvrages de la Furka à savoir : en avant du col la *batterie casemattée de Gallenhütten* non encore terminée, battant l'accès du col par le Valais et la route en construction du Grimsel, sur le col *le Réduit,* et plus en arrière les baraquements de la garnison.

Au sommet du passage du Gothard, l'ouvrage de l'hospice qui est le réduit des *retranchements des Baupi.*

Puis la *galerie de Sturi,* complément des ouvrages d'Airolo servant à flanquer le fort et à battre les angles morts de cet ouvrage.

Enfin tout le *réseau des lignes télégraphiques et téléphoniques* qui relient les ouvrages entre eux et les postes d'observation.

Les travaux non achevés, poussés activement l'été dernier, seront repris avec vigueur dès que la saison le permettra et terminés dans le courant de la prochaine campagne. Leur exécution souvent très difficile, mais conduite avec soin et selon toutes les règles de l'art, fait honneur au constructeur qui peut se passer de répondre aux inévitables petites critiques.

Les *garnisons intérieures* des ouvrages sont en bonne partie formées. Les effectifs seront au complet à l'achèvement des derniers ouvrages.

Les *troupes* destinées à la *défense mobile* sont déjà désignées et détachées de l'armée de campagne.

L'*administration* des fortifications collaudées est dans

les mains des chefs de l'artillerie, du génie et du matériel de la défense. Ces officiers sont permanents. Le personnel qui leur est subordonné, intendants, les garnisons de sûreté fonctionnant en même temps comme ouvriers du matériel, font partie des troupes de la défense. Il en sera de même du chef maçon, préposé à l'entretien des maçonneries, du chef cantonnier et si possible de tous les ouvriers employés à l'entretien des forts, des routes et des baraques. Ce personnel se familiarisant jusque dans les moindres détails avec toutes les installations nombreuses, quelquefois compliquées, avec l'emploi et les réparations des engins, formeront le noyau des troupes qui viendront compléter les garnisons intérieures des ouvrages, ainsi que des troupes du génie opérant à l'extérieur. Le passage du pied de paix au pied de guerre sera ainsi facilité aussi bien au point de vue de l'administration qu'au point de vue de l'orientation des différentes branches du service.

Il va sans dire que déjà maintenant on dresse des *états circonstanciés* des objets indispensables à l'armement, à la nourriture et à la santé des troupes ainsi que de tout ce que la contrée peut fournir en vivres, bois, moyens de transport, outils. Une partie du nécessaire doit se trouver déjà en temps de paix dans les magasins et les hôpitaux. C'est sur le versant sud, à Airolo, qui n'est qu'à une demi journée de marche du St-Giacomo, que les *préparatifs* doivent être les plus complets. *Les canons destinés* à garnir *la batterie de Motto Bartolo,* encore à Schwytz, seront amenés prochainement à proximité immédiate, soit à l'hospice, soit dans l'ouvrage même où un toit mobile reposant sur le parapet et les traverses abritera les pièces contre les intempéries. Un poste détaché de la garde du fort, établi dans l'ouvrage, permettra d'approvisionner en même temps les magasins de munition. Les *mitrailleuses, destinées* à la *défense directe de l'entrée du tunnel* du chemin de fer seront également amenées à Airolo et logées à 2 pas dans le tronçon qui a servi de direction au percement du tunnel.

Les abords du fort d'Airolo et de la batterie de Motto Bartolo ne peuvent guère être préparés qu'au dernier moment; on ne peut déjà maintenant mettre la hache aux arbres, renverser des haies et des maisons, mais les outils

seront tenus prêts, à portée de main, ainsi qu'un approvisionnement de bois, de fil de fer, de torpilles d'éclatement et éclairantes, de matières explosibles. On pourvoira en outre aux ouvrages de matériaux, essentiellement de sacs à terre et de sable en vue de réparer rapidement les dégats causés par le feu de l'artillerie ennemie. On n'oubliera pas dans ces mesures les prises d'eau, les puits, ni les accès aux câbles télégraphiques souterrains qui serviront de point de jonction avec les lignes télégraphiques volantes.

En attendant, le *service de garde* se fait d'une manière très sévère, le fusil chargé, les pièces de la caponnière de gorge prêtes à faire feu. Aucune mesure de précaution n'est de trop. Il suffit de se rappeler la manière dont nos voisins du Sud, du temps de Cavour, entamaient la guerre avec les petites principautés pour être constamment sur ses gardes même quand le ciel parait tout bleu.

Qu'on se figure qu'avant la déclaration de guerre ou en même temps que cette déclaration un détachement ennemi pénètre de suite par le St-Giacomo dans le val Bedretto et évitant cette localité habitée, passe par la forêt à mi-côte pour arriver à la pointe du jour devant le fort d'Airolo, surprenne les sentinelles et que pendant que les uns cherchent à pénétrer directement par la porte d'entrée et ouvrent le feu contre les fenêtres de gorge, les autres avec des échelles préparées, descendent dans le fossé, pour pétarder les meurtrières des caponnières ou même pour monter sur le fort et appliquer aux coupoles les charges de fulmi-coton. Tout cela avant que la garnison ait pu se remettre de sa surprise, l'enlèvement du fort ne serait pas impossible.

Celui de la batterie de Motto Bartolo serait plus facile encore. Aussi le commandant du fort d'Airolo a-t-il étendu ses *mesures de précaution* en avertissant les *pâtres de la frontière* de le prévenir le plus rapidement posible, dès qu'ils apercevraient quelque chose d'insolite. En outre le *landsturm* de la contrée ayant été placé sous les ordres du commandant du fort, ce dernier ne tardera pas à l'organiser en vue d'une première résistance en attendant l'arrivée des hommes qui compléteront les garnisons intérieures et des troupes de la défense mobile.

Le danger de surprise par des coups de main étant

écarté, il s'agit d'arrêter le *système de défense extérieure*. Les forts avec leurs annexes doivent être considérés comme les points d'appui des positions à portée et cela d'autant plus que les ouvrages ou groupes d'ouvrages ne peuvent, à cause des distances, se flanquer réciproquement comme ceux d'une place forte en plaine. Déjà les différents fronts ont été étudiés d'une manière générale, l'emplacement des principales batteries, batteries de position, fixé, les commandants des différents fronts désignés. Des reconnaissances de détails compléteront les études commencées et seront suivies immédiatement, dans la mesure du possible, de l'exécution des travaux.

Il importe avant tout, d'*assurer la mobilité* des troupes par la création de nombreux sentiers et chemins de canons. En montagne où les crevasses, les parois de rocher, arrêtent à chaque instant les pas et forcent à faire des détours considérables, où les nombreux défilés obligent à marcher en file interminable, les communications jouent un plus grand rôle que les retranchements. Il n'est pas question naturellement d'établir des routes coûteuses suivant les règles de la construction civile puisqu'elles ne seront utilisées que pour les exercices et l'armement définitif, mais simplement de rendre le terrain praticable sur une largeur de 3 m. 50 en se pliant le plus possible au sol, mais en ayant bien soin d'assurer partout l'écoulement de l'eau. Là où la nature du terrain ne permettra pas de faire sans grands frais des chemins même rudimentaires on a établi des *couloirs* tracés suivant la ligne de plus grande pente pour y hisser à l'aide de *moufles simples* les pièces de gros calibre soit sur leurs roues, soit démontées sur des traîneaux glissant sur des longerons. Ce mode de transport qui n'exige que peu de matériel, sera du reste le seul possible quand il s'agira de vaincre en peu de temps de grandes différences de niveau en terrain d'apparence insurmontable. Une expérience faite au Gothard permet de conclure qu'en donnant une avance de 2 heures à une troupe de 180 hommes pour commencer le couloir et établir les premiers points d'attache pour les moufles, les artilleurs peuvent commencer l'ascension de leurs pièces et monter avec une vitesse à peu près égale à celle du fantassin. Une escouade du génie bien dressée est néces-

saire. Il importe d'acquérir une grande habileté, une habileté plus grande que l'adversaire dans ces manœuvres des grosses pièces en terrain difficile, pour arriver à temps à l'emplacement voulu et avoir dès le début toute la supériorité du feu sur l'ennemi.

Les pièces de campagne ne présentent pas les mêmes difficultés, aucune des parties démontées ne dépassant le poids de 425 kg. Des traîneaux de 40 à 80 cm. de largeur en sont les engins de transport les plus commodes. C'est ainsi que 2 pièces ont été amenées à Brugnases par un sentier de 60 cm. rélargi seulement aux contours. Les traîneaux ont passé par-dessus des murs et des têtes de roches pour arriver à la position qui avait été assignée. Une perche enfilée dans la volée et maintenue devant et derrière par des bras vigoureux faisait gouvernail et empêchait le traîneau de glisser latéralement dans l'abîme.

Pour *observer l'ennemi*, annoncer son arrivée et lui disputer le passage jusqu'à l'arrivée des renforts, il faut établir sur les points élevés des avant-postes baraqués. Dans bien des cas une baraque pour 8 à 10 hommes telle que celles qui ont été établies sur le Calmat, le Stock et la Pointe du Bätz, suffira; dans d'autres cas il en faudra établir pour une section, 1 peloton ou 1 compagnie entière, suivant l'importance du point et la distance qu'auront à parcourir les troupes pour arriver des cantonnements à la position.

Dans ces régions élevées les logements sont aussi importants que les communications. Des hommes obligés de veiller à la merci des intempéries, jusqu'à ce qu'il plaise à l'ennemi qui se réchauffe dans la vallée et garnit son estomac, d'attaquer, ne seraient guère en état de remplir convenablement leurs fonctions. Les abris seront simples, mais solides et bien fermés et recevront des fourneaux et un approvisionnement de combustible.

Quant aux *retranchements*, on suppléera aux fortifications permanentes du Grossboden, abandonnées momentanément pour raison d'économie, par de solides travaux de maçonnerie permanents. Mais il suffira dans la règle d'ébaucher ou simplement de marquer sur le terrain la forme des ouvrages principaux de manière à pouvoir, à un moment donné, commencer ou continuer le travail

sans hésitation. On préparera encore ceux des travaux qui exigent des excavations dans le rocher, tels que les emplacements des obusiers cuirassés transportables. Faire davantage serait superflu. Les crêtes dominantes offrent en général un couvert suffisant au défenseur qui peut du reste utiliser les blocs de rocher dont les petits sont facilement déplaçables.

En résumé les chemins permettant l'arrivée rapide aux points importants et les logements offrant à la troupe un abri contre les intempéries, des vivres et des munitions, lui assurant ainsi une préparation constante au combat sont bien plus importantes que les retranchements que nous ne considérons en majeure partie que comme l'affaire du moment.

Le *ravitaillement* de la périphérie du Gothard se ferait difficilement vu les grandes distances, les moyens précaires de transport, si on ne décentralisait pas les moyens d'exécution et d'action. Une *répartition par secteurs* de toutes les ressources s'impose, et il sera même nécessaire d'en pourvoir également tous les postes avancés.

Tels sont à grands traits les travaux et mesures complémentaires qu'on se hâtera d'exécuter, en partie par des ouvriers particuliers, en partie par les troupes pendant leurs exercices combinés et en dernier lieu lors de la mise sur pied de guerre.

Dans cette énumération bien des choses certainement ont été omises. Elles me viendront à l'idée dans le cours des travaux et de nos exercices tactiques.

Mais il y a *une chose*, la chose essentielle qu'on ne peut oublier c'est que *tous ces immenses travaux et toutes ces ressources n'ont de la valeur que par la vie qu'on leur donne*.

Qu'on compare la 1re défense d'Anvers, couvert pendant la guerre de liberté, par de simples parapets en terre, celles de Sébastopol et de Belfort avec celle d'Anvers au siècle passé, fortifié suivant toutes les règles de l'art par Cœhorn, l'égal de Vauban, avec celle de Magdebourg en 1806, de Strassbourg en 1870 et d'autres.

Là on voit le défenseur réunir, dès que l'ennemi est annoncé, ce qu'il a de disponible, sortir de ses lignes et marcher à la rencontre de son adversaire. Il ne se compromet

pas contre des forces trop supérieures, la mission étant de tenir la place; mais il se jette sur des corps isolés, les enlève ou les anéantit. Par une marche rapide, il se dérobe et attaque l'ennemi sur un autre point, lui inspirant de la circonspection et de la défiance et le forçant à une hésitation funeste dans ses opérations ultérieures. C'est surtout pendant l'opération de l'investissement que l'on voit le défenseur se multiplier, arrêtant la marche de l'une de ses colonnes, dressant des embûches à l'autre, tenir en un mot la campagne aussi longtemps qu'il peut. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il prend le parti de se renfermer dans les lignes. Puis quand enfin ce moment est venu, on voit l'assiégé redoubler d'efforts, maîtriser la défaillance et ne songer lorsque l'espoir de voir l'armée arriver au secours est perdu, qu'à bien se défendre.

Et ici que voit-on? Le défenseur s'en tient à une défensive absolue, toujours timide et dans la crainte de se compromettre, il cède le terrain à mesure que l'ennemi avance, n'essaye jamais de le reconquérir; il croit avoir assez fait pour la gloire, quand il a brûlé beaucoup de poudre et il capitule quand un autre ne songerait qu'à combattre.

Gardons-nous donc d'exagérer la valeur passive de nos fortifications et d'en faire un mauvais emploi. Ce serait une grave faute de ne voir le salut que dans les remparts et d'y attendre inactif l'attaque de l'ennemi. Les grands principes de tactique sont ici les mêmes que pour le combat en rase campagne. Il n'y a pas deux tactiques. Un système de fortifications bien entendu doit favoriser au plus haut degré l'action des troupes mobiles qui consiste, comme en campagne, à attaquer pour bien se défendre.

Débarassé d'une partie de son équipement, utilisant les routes et les sentiers créés, les marches du défenseur sont rapides. Manœuvrant sur un terrain connu, renseigné par la population amie, appuyé par le landsturm, trouvant des points d'appui dans toutes les directions, il peut entreprendre les coups les plus hardis, opérer des marches de flanc sans craindre pour ses communications. S'il ne réussit pas sur un point, il porte ses coups ailleurs sans craindre d'être tourné. Il ruine l'ennemi en détail. Quand il est pressé de trop près, il se rapproche de l'un des forts y dépose ses blessés, répare ses pertes et prend quelque repos. Puis il

sort à l'improviste, marquant sa reprise offensive par un 1er succès en taillant en pièces un détachement imprudent avant que l'ennemi plus lourd que lui ait pu lui porter secours. C'est le jeu en petit d'une armée manœuvrant habilement entre de grandes places fortes dont elle fait des points d'appui et non des points d'attache.

Donner à nos troupes les aptitudes pour manœuvrer et combattre de la sorte, telle est la tâche la plus importante mais aussi la plus difficile qui s'impose. J'ai assisté comme instructeur aux dernières manœuvres du Gothard. J'ai pu me rendre compte, combien la marche et le combat laissent à désirer. La bonne volonté ne manque pas, mais ce n'est pas suffisant ; il faut une volonté de fer et il faut l'entraînement, surtout dans les cadres qui m'ont paru trop facilement satisfaits de leur travail. Il faut à l'avenir, si l'on veut atteindre le but, que l'infanterie de la défense mobile, après avoir revu les éléments pendant quelques jours sur sa place d'armes habituelle, monte non pour 1 ou 2 jours seulement, mais pour tout le reste du cours de répétition dans les hautes régions pour se rompre à la fatigue par des marches continuelles, s'habituer à plier rapidement les formations au terrain, à maintenir ou à reprendre la cohésion et la direction à travers les obstacles, à tirer parti de tout. Dans ce terrain pauvre en ressources, loin des centres habités, les chefs auront la meilleure occasion d'apprendre à connaître les difficultés du ravitaillement, du logement et des soins sanitaires, en un mot de déployer toute leur activité et de se donner tout entier à la troupe.

Ces dernières observations s'appliquent naturellement à toutes les armes. L'artillerie a en outre devant elle pour les manœuvres de transport un grand champ d'expérience qui doit servir à tous ceux qui aiment les entreprises hardies.

Le génie aura à fixer l'outillage approprié au terrain et à ses travaux qui consisteront essentiellement à frayer le chemin aux autres et à s'aider au transport des pièces. J'ai la conviction qu'avec nos officiers de landwehr en majeure partie de vieux ingénieurs et entrepreneurs qui ne doutent de rien et avec des sous-officiers maîtres charpentiers, maçons, on arrivera à une habileté qui sera

à la hauteur de la tâche imposée. Quant au service de combat, le génie n'ayant reçu autrefois qu'une instruction très incomplète, tout est à recommencer.

Nous sentons tous qu'il y a énormément à faire au point de vue de l'instruction et de l'éducation des troupes de la défense mobile. Mais l'homme grandit avec la tâche et je n'ai pas besoin de dire qu'aucun effort ne sera négligé pour que les troupes qui monteront la garde du Gothard, fassent honneur à l'armée et répondent à la confiance du pays.

Lieut.-colonel PFUND.

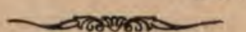

Quatre jours dans un escadron de uhlans autrichiens.[1]

(Fin.)

Il est réformé annuellement 12 p. 100 de l'effectif, mais le nombre des jeunes chevaux est un peu supérieur à ce chiffre pour la raison suivante. Chaque année, 7 chevaux sont détachés de chaque escadron et placés chez des particuliers, qui ont la charge de les entretenir et de les présenter à toute réquisition. Ces chevaux sont destinés à rentrer au corps en cas de mobilisation, pour remplacer les jeunes chevaux qui, ne pouvant encore partir, reculent sur le dépôt, et pour compléter l'effectif du régiment. Au bout de 6 ans, ils sont rayés des contrôles du corps et appartiennent en toute propriété aux gens qui les ont entretenus pendant cette période. Chaque année, une commission s'assure des soins qui leur sont donnés et délivre même des primes aux particuliers qui s'en acquittent le mieux. En général, ces chevaux sont aussi appelés à faire une période annuelle d'un mois environ au corps, au moment des manœuvres ou des stages des réservistes.

C'est un gros avantage pour l'Etat qui s'assure ainsi d'excellents chevaux de réquisition, sur lesquels il exerce une surveillance permanente; c'est aussi un énorme avantage pour les particuliers qui n'ont qu'à nourrir ces chevaux. Ils peuvent ensuite les revendre dans de bonnes conditions, et retrouver par là une partie des frais de nourriture et d'entretien. Choisis parmi les chevaux de bonne qualité, entre 5 et 11 ans, ils peuvent rendre

[1] Tiré de la *Revue de cavalerie*.

des services considérables. Beaucoup d'officiers en prennent pour atteler leurs voitures, et j'ai vu entre leurs mains, comme en celles de riches particuliers, de fort jolis équipages d'*Ærarische Pferde.*

Les régiments de la landwehr assurent leur recrutement de la même façon. Leurs cadres dressent chaque année un certain nombre de jeunes chevaux, qu'ils placent ensuite chez des particuliers. Au bout de 6 ans en Autriche, de 5 en Hongrie, ces chevaux appartiennent à leurs détenteurs.

Les officiers de cavalerie doivent se procurer en dehors du régiment leurs chevaux d'armes (*Eigenes Pferd*), dont le nombre varie avec le grade. Ils les achètent dans le commerce, peuvent les revendre quand il leur plaît, car c'est leur propriété absolue; mais l'Etat leur alloue les rations. Les lieutenants touchent 1, les capitaines 2 rations. Pour un grand nombre, c'est une occasion de trafic : ils achètent de jeunes chevaux, dans des prix relativement très modérés, les dressent et les revendent ensuite avantageusement, car, en Galicie, les chevaux tout dressés sont très recherchés par les officiers allemands.

A côté de cet *Eigenes Pferd*, les officiers choisissent dans le régiment un second cheval, *Chargen Pferd*, qui est en quelque sorte leur cheval de fatigue. La plupart ont d'ailleurs des chevaux à eux, en surplus.

J'ai eu justement l'occasion de voir dès la première journée le dressage des jeunes chevaux, fait presque toujours sous la propre direction du capitaine commandant. Ils étaient divisés en trois reprises, suivant le degré de dressage, et chaque groupe était monté successivement par les mêmes cavaliers, pris parmi les meilleurs de l'escadron, abstraction faite des galons. Les deux groupes de chevaux non montés étaient simplement promenés en cercle par d'autres cavaliers en attendant leur tour. Les officiers montent également sous la direction du capitaine, en selle de troupe, car aucun jeune cheval ne doit être autrement harnaché avant la fin de son dressage.

D'après le système d'achat que j'ai expliqué plus haut, on conçoit qu'il ne puisse y avoir beaucoup d'unité dans le dressage, ni par suite, d'époque déterminée pour le versement des jeunes chevaux dans le rang. Le capitaine commandant a toute latitude à ce sujet; c'est à lui de décider si tel cheval est susceptible ou non d'être *einrangirt.*

Ils consacrent en général 6 mois au dressage d'un cheval; ce

temps peut varier naturellement en moins ou en plus, suivant les sujets ; sous la responsabilité du capitaine-commandant, cependant, aucun cheval ne doit être versé dans le rang avant d'avoir pris 5 ans.

Je ne leur ai vu faire qu'un petit travail. L'influenza régnait alors sur les chevaux en Galicie, et quelques cas avaient déjà fait leur apparition dans le régiment; aussi évitait-on soigneusement tout ce qui pouvait provoquer la maladie. Mais j'ai pu remarquer que les jeunes chevaux s'en allaient tous franchement appuyés sur la main, bien détendus, les allures très bonnes. L'encolure n'est pas ramenée comme elle l'est en Allemagne. Les méthodes de dressage sont les mêmes que les nôtres, et l'on ne va pas au-delà du départ au galop de pied ferme sur tel ou tel pied.

Les chevaux de Galicie sont particulièrement faciles à dresser, et il est rare d'en voir de rétifs. Cela tient à ce que le paysan aime beaucoup ses jeunes élèves, s'en occupe avec goût et intelligence, les traite avec une douceur parfaite, et prépare ainsi merveilleusement le dressage.

J'ai pu, dans la deuxième journée, étudier de plus près l'équitation des hommes. C'est une erreur de croire que les Autrichiens montent long, comme on se plaît à le répéter ; leurs étriers sont plutôt courts. Il suffit d'ailleurs d'ouvrir leur règlement pour y lire que la semelle de l'étrier doit être à trois centimètres au-dessus de la couture du talon. Le haut du corps est un peu en avant, les jambes très en arrière ; ils exagèrent même cette position.

Les *anciens cavaliers* que j'ai vus conduisaient bien leurs chevaux et se servaient très justement de leurs aides. Ils ont fait devant moi une série de départs au galop très réussis, et leurs chevaux s'en allaient très coulants dans cette allure.

Les *recrues* en étaient encore à la longe. En Autriche, on insiste beaucoup sur ce travail au début. Arrivées au corps le 1^{er} octobre, elles ne commencent le travail en bridon qu'une dizaine de jours environ avant Noël, et le travail en bride du 1er au 15 mars. Ce dernier travail est mené concurremment avec le travail en armes, de façon que les hommes soient mobilisables le 1er mai. Ils pourraient l'être bien plus tôt, car ce sont pour la plupart des gens depuis longtemps familiarisés avec le cheval et qu'on n'a aucune peine à mettre en selle. Ceci s'adresse surtout aux Galiciens et aux Ruthènes ; les Bohêmes sont déjà moins cava-

liers, et les recrues fournies par l'Autriche proprement dite sont celles qui présentent le moins de facilité.

Quatre chevaux à la longe travaillaient à la fois, tenus par des gradés ou anciens. L'officier de peloton se tenait au milieu, faisant les commandements et observations. Les quatre recrues exécutaient donc ensemble les mêmes mouvements et exécutaient leur travail pendant dix minutes environ.

Les mouvements d'assouplissement sont les mêmes que les nôtres, sauf celui-ci peut-être : la recrue tient en main des balles avec lesquelles elle doit jongler. Ils font faire cela pour empêcher l'homme de n'être absorbé que par son cheval et cherchent à détourner ainsi son attention.

Les officiers montent évidemment plus long que les hommes ; mais leurs jambes sont aussi placées très en arrière, et le haut du corps trop en avant. Ce n'est pas seulement dans le travail de dressage, de manège, qu'ils affectent cette position, alors compréhensible : ils la conservent telle à l'extérieur, ce qui leur nuit parfois.

Les jeunes officiers montent moins bien que les nôtres, ils ont moins d'acquis en arrivant au régiment ; mais il est certain que, passé 30 ans, la moyenne de leurs officiers a plus de connaissance du cheval que la nôtre. En voici les raisons :

Quand les lieutenants arrivent au corps, qu'ils sortent de Wiener-Neustadt ou de Weisskirchen, ils en savent à peine autant que nos Saint-Cyriens à la fin de leur deuxième année. Dans chaque brigade est instituée une *Brigade-Schule*, école d'application, formée annuellement pendant les six mois d'hiver, sous la direction d'un Oberlieutenant ou d'un capitaine sorti de *Reitlehrer-Institut* de Vienne. Tout jeune officier y fait deux stages de six mois, à deux ou trois ans d'intervalle.

Ils y emmènent leur *eigenes Pferd*, leur *Chargenpferd* et un cheval de dressage.

Outre l'équitation, ils y suivent des cours d'art militaire analogues à ceux de notre Ecole de cavalerie. Ces deux stages de six mois correspondent à notre armée de Saumur, mais sans être aussi profitables, car ils montent toujours les mêmes chevaux, et arrivent dans la mauvaise saison, le temps le moins efficace pour de vrais progrès.

Parmi ces officiers, ceux qui ont le plus de dispositions sont envoyés à Vienne, au *Reitlehrer-Institut*, sorte d'Académie d'équitation, où ils passent deux ans, sous la direction d'excellents écuyers, avec un assez beau choix de chevaux.

Ce qui contribue le plus chez eux à développer la connaissance du cheval est ce maquignonnage pris en bonne part dont j'ai parlé plus haut, et que tous pratiquent plus ou moins. Chez nous, les officiers sont rares qui changent souvent de chevaux; ils n'ont pas les moyens de développer ce qu'ils ont appris au début de leur carrière. Chez eux, au contraire, ils achètent, dressent, revendent, se livrent à un commerce qui perfectionne de jour en jour leurs facultés équestres. Ils ont la chance de se trouver dans un vrai pays d'élevage, où le cheval n'est pas hors de prix, où les débouchés sont faciles, et ils savent en profiter. Voilà pourquoi, arrivés à un certain âge, ils finissent par mieux connaître le cheval que nous, *en moyenne,* malgré leurs débuts inférieurs aux nôtres.

On ne peut leur refuser d'avoir beaucoup d'allant, bien que l'équitation de manège soit chez eux plus en honneur qu'elle ne l'est aujourd'hui chez nous. J'ai eu l'occasion de galoper tous les jours avec eux dans des drags qu'ils organisaient en mon honneur. Les officiers de tous grades abordaient avec le même entrain de solides obstacles, à verte allure, et la façon dont les chevaux les passaient prouvait suffisamment que ce n'était pas pour eux chose inusitée. Et cependant an point de vue des courses, ils sont restés bien inférieurs; le nombre de cravaches réputées est très minime, et ils sont bien loin d'avoir fait les progrès que nous nous plaisons à constater en France.

Comme j'avais manifesté mon désir de voir une fois manœuvrer un escadron sur le terrain de manœuvres, le capitaine X*** avait aimablement donné des ordres en conséquence, et le matin du troisième jour, je trouvais tout l'escadron rangé en bataille dans la cour. Arrivé sur le terrain, il exécuta l'école de peloton, puis l'école d'escadron. Il n'y a pour ainsi dire aucune différence entre leur règlement et le nôtre; on sait en effet que nous avons puisé dans le leur nos principes actuels, et que c'est d'après les rapports du général L'Hotte et du colonel de Torcy, faits sur la cavalerie autrichienne, qu'ont été posées les bases de notre nouveau règlement.

Il y a pour le peloton un mouvement de conversion que nous avons bien fait de leur laisser, car il est compliqué et n'offre pas une grande utilité.

Le peloton étant en bataille au commandement : ***Rechts um,*** chaque groupe de 4 cavaliers converse autour du numero 1, le deuxième rang agissant indépendamment du premier. Le peloton

se trouve ainsi formé sur trois rangs de 8 cavaliers. Le redressement en bataille par le moyen inverse a lieu au commandement: *Links Front.*

Au lieu de faire un *à-droite*, les groupes de 4 cavaliers peuvent aussi exécuter un demi-tour complet; le premier rang se trouve alors être le deuxième, et les cavaliers sont inversés, de telle sorte que les gradés ne sont plus aux ailes. Ce ne sont, il est vrai, que des formations de courte durée, mais sont-elles bien utiles, et n'ont-elles pas le grave inconvénient de surcharger la mémoire du cavalier, de compliquer et d'alourdir l'instruction du peloton ?

L'inversion des pelotons dans l'escadron a lieu comme celle des escadrons dans le régiment. Ainsi, quand l'escadron est en colonne de pelotons, au commandement: *En bataille*, le 2e peloton vient se former à droite, les deux autres à gauche du 1er peloton. Les commandements: *Vers la gauche* ou *vers la droite en bataille* existent d'ailleurs aussi, et l'exécution est la même que chez nous.

Les Autrichiens font, à l'école d'escadron comme à l'école de régiment, un emploi fréquent de dispersions complètes suivies de rapides ralliements. Tous les cavaliers se dispersent, chacun marche pour son propre compte, aux allures commandées par les sonneries, puis, au signal du *Ralliement*, cherche à reprendre sa place le plus vite possible, sans bruit ni désordre.

Au retour de cette manœuvre, le capitaine m'a présenté, sur ma demande, un cavalier en tenue de campagne. Comme on va le voir, ce n'est pas un léger fardeau.

Le uhlan, en culotte rouge et bottes, porte l'uhlanka, vêtement bleu dont la forme présente une lointaine analogie avec la tunique de nos cuirassiers, et par-dessus, la *Pehlz-ulanka*, sorte de pelisse, de même forme et de même couleur, garnie d'une fourrure épaisse (mouton). Sur la tête, la czapka dont la couleur seule sert de signe distinctif entre les divers régiments de uhlans.

La selle est assez volumineuse, les quartiers sont larges, descendent bas et sont bordés de bourrelets en avant des genoux. Les étriers sont très massifs et trop grands. La selle est fixée sur le cheval au moyen de deux fortes sangles de cuir, l'une en dessous des quartiers, l'autre passant par dessus le siège comme dans nos selles de voltige. Les bandes de la selle, qui sont en bois et qu'on pose à nu sur le dos du cheval pour le service ordi-

naire, sont, en manœuvres et en campagne, renfermées dans des gaines de feutre épais. Elles reposent sur une large couverture blanche, beaucoup plus grande et plus épaisse que la nôtre.

Les sacoches contiennent le linge, les chaussures de repos, les affaires personnelles du cavalier, les effets de pansage, etc... Sur les sacoches, à droite et à gauche, sont plaqués et maintenus par une courroie deux rouleaux de foin tressés en forme de galettes. Chaque galette est la ration d'un jour. C'est une œuvre d'art dont la confection demande trop de temps; il est certain qu'en campagne il faudrait placer le foin d'une façon beaucoup plus simple. Le manque absolu de fourrages dans certaines parties de cette contrée force le cheval à porter ainsi sur lui deux jours de foin; il porte également deux jours d'avoine dans un sac placé sous le manteau du cavalier qui est roulé comme le nôtre en arrière de la selle. Sur ce manteau, de couleur brune, est arrimée la gamelle individuelle.

Le pain, pour deux jours, est dans le même sac que l'avoine. Un cavalier sur deux porte un *Kochkessel*, marmite suspendue en arrière à droite de la selle, et qui contient de la viande pour les deux. Un homme sur deux porte une hachette.

En vue du bivouac, chaque cheval porte en avant et à gauche contre la sacoche un pieu (*Pferdepflock*) et des cordons entourés de flanelle (*Fesseln*) destinés à attacher ensemble les pieds de derrière.

La selle paquetée pèse près de 70 kilogr.; on arrive ainsi à une moyenne de 145 à 150 kilogr. à supporter par un cheval en campagne.

Les hommes portent en sautoir, arrimée sur le dos et à la taille de la même façon que la nôtre, la nouvelle carabine, système Mannlicher. Cette arme, du calibre 8 mm., est à chargeur de 5 cartouches; mais quand on se sert du chargeur, on ne peut mettre au préalable aucune cartouche dans la chambre. Le système est très simple, aucun mouvement latéral: un mouvement d'avant en arrière pour décharger et un mouvement d'arrière en avant pour recharger. La balle est rasante jusqu'à 600 pas; la hausse est graduée de 600 à 2,400 pas. La carabine pèse 3 kilogs 500.

Au ceinturon est fixée une cartouchière dans laquelle peuvent entrer 20 cartouches. L'homme en a 50 autres dans ses poches, il porte donc en tout 70 cartouches.

Derrière le bras gauche, tout contre l'épaule, se trouve un petit bidon, et le sabre est fixé à la ceinture.

Si je ne parle pas de lance, c'est que, malgré le nom de *uhlans*, cette arme n'entre plus dans leur armement. Elle a été supprimée il y a quelques années dans toute la cavalerie autrichienne, mais les officiers ne doutent pas qu'elle ne leur soit bientôt rendue pour suivre l'exemple de l'Allemagne et de la France. En attendant, ils s'adonnent à fond à l'exercice du sabre. Il est dans leur tempérament de se servir bien plus du tranchant que de la pointe ; aussi donnent-ils une grande importance aux coups de sabre. J'ai eu souvent l'occasion, en regardant les classes à pied, de voir les cavaliers faire de l'escrime du sabre : ils étaient placés deux par deux, en face l'un de l'autre, taillant et parant.

Il me reste à dire quelques mots sur le bien-être du soldat. J'ai déjà parlé de son installation, j'en viens à sa nourriture. Chaque capitaine commandant est chargé d'administrer ses hommes aussi bien qu'il le peut, suivant l'état de ses finances : je vais montrer que c'est encore loin d'être merveilleux.

En principe, à part une légère soupe au réveil, le cavalier n'a qu'un repas par jour, à midi. Le soir, il en est réduit à son pain, et s'il y ajoute quelque chose, c'est de sa poche. Mais dans certains endroits où les denrées sont moins chères, les capitaines peuvent arriver à améliorer la nourriture de leurs hommes. Ainsi, voici ce que j'ai vu à Zakrzowek, dans l'escadron où j'étais. Le matin, à 6 heures, une soupe de farine sans pain (*Einbrennsuppe*) ; à midi, une soupe, de la viande et des légumes ; le soir, une soupe et du riz. Il y a de la viande de conserve tous les 15 jours ; les boîtes sont pour un homme et pour un jour. Dans cet escadron, c'est un officier qui a la clef de la chambre aux provisions ; c'est lui qui fait chaque jour la pesée de toutes les denrées distribuées : viande, lard, légumes, pain, etc...

Le pain (*Commisbrod*), de couleur noire, est excellent. Les hommes le touchent tous les cinq jours. La ration est de 850 grammes pour les anciens cavaliers ; les recrues, pendant les six ou huit premiers mois, touchent, pour mieux supporter les fatigues de leur nouveau régime, une demi-ration en plus, ce qui leur fait environ 1,250 grammes. Quelques anciens, jugés un peu faibles, ont aussi droit à cette augmentation. On ne saurait nier l'excellence de cette mesure. L'absence de repas le soir, comme cela a lieu dans presque tous les régiments, est moins dure pour la troupe qu'on ne pourrait le croire. Dans ce pays, les indigènes

mangent surtout du pain, ils l'aiment beaucoup. Leur nourriture est bien plus simple que celle de nos paysans et de nos ouvriers, et ils n'apportent pas au régiment ces exigences auxquelles nous sommes obligés d'avoir égard en France.

Sous le rapport des punitions, l'Autriche est heureusement plus humanitaire que l'Allemagne. Il y a cependant encore quelques usages que l'on serait heureux de voir disparaître.

Les punitions ordinaires sont la *parade*, la *consigne*, l'*Einfache Arrest*, le *Verschärfte Arrest* et le *Strenge Arrest*. L'*Einfache Arrest* correspond à notre salle de police, les hommes y sont ensemble, couchés sur des planches avec une seule couverture par tête.

Dans le *Verschärfte Arrest*, ils sont encore ensemble, mais un jour sur deux, ils ne reçoivent que leur ration de pain ; de plus, un jour sur deux, ils ont six heures de *Spangen* ou deux heures d'*Anbinden*. Par *Spangen*, on entend le supplice qui consiste à attacher au moyen d'un anneau de fer la main droite avec le pied gauche, par exemple.

Pour l'*Anbinden*, on leur attache les mains derrière le dos à un anneau rivé au mur, à telle hauteur qu'ils ne puissent reposer que sur la pointe des pieds.

Dans le *Strenge Arrest*, mêmes peines que dans le précédent, mais, de plus, ils sont seuls et enfermés dans une cellule très obscure.

Le capitaine a seul le droit de punir dans son escadron. Les autres officiers font un rapport et demandent telle ou telle punition ; mais en général, ils sont autorisés à punir de parade sans en rendre compte. Le capitaine peut infliger 21 jours d'*Einfache Arrest*, 14 jours de *Verschärfte Arrest* et 7 jours de *Strenge Arrest*.

Telles sont les notes que m'a fournies ma visite au 11e uhlans, je n'ai fait, comme je l'ai annoncé au début, que les transcrire telles qu'elles étaient tombées sous ma plume. Je n'y veux ajouter qu'une remarque sur la situation des cadres.

Les Autrichiens, qui ont tant copié les Allemands depuis quelques années, ont oublié de leur prendre les larges idées qui règlent l'action des officiers sur la troupe. J'ai été frappé de voir combien peu les officiers de cavalerie savent se servir de leurs sous-officiers. A l'instruction comme partout, l'officier fait le rôle du sous-officier : c'est lui qui se tient constamment à pied au milieu de son carré, faisant tous les commandements, toutes les

observations ; le sous-officier n'est là que pour copie conforme. Obligé de faire tout par eux-mêmes, il en résulte pour les officiers une fatigue considérable, et le soir, quand le travail est fini, ils ne peuvent guère songer qu'à se reposer. Voici, par exemple, l'emploi de leurs journées quand j'étais à Zakrzowek, au mois de novembre : Ils se trouvaient à 7 heures du matin sur le terrain de manœuvres et n'en revenait qu'à midi, ayant monté avec le dressage et fait leurs reprises d'anciens et de recrues. Dans l'après-midi, ils restaient deux heures régulièrement aux classes à pied, faisant tous les jours des théories et devaient trouver encore le temps de monter leurs *Eigenes Pferd* et leur *Chargenpferd*, quand ils n'avaient pas en outre des chevaux à eux. Ils étaient à peine libres à 6 heures.

N'est-ce pas là une profonde erreur qui peut entraîner de graves conséquences ? Le niveau des cadres ne doit jamais cesser de s'élever, sous peine de ne bientôt plus être à la hauteur de la mission qui leur incombe. Il faut que les officiers puissent augmenter de jour en jour le peu de connaissances qu'ils ont acquises dans les écoles, qu'ils arrivent à prendre goût au travail, qu'ils se tiennent autant que possible au courant des progrès de la science, qu'ils se perfectionnent dans l'étude des langues étrangères, etc..... Le pourront-ils, si on ne leur en donne ni le temps, ni les moyens ? Il faut que les sous-officiers s'exercent au commandement sous la direction de leurs chefs, qu'ils apprennent à à penser, à réfléchir, à juger, à s'exprimer. Arrivera-t-on à ce résultat, si on les réduit au rôle de brigadiers de chambrée ?

Le recrutement des sous-officiers est assez difficile dans la cavalerie ; on ne donne de galons qu'à ceux qui parlent allemand, et le nombre en est plus restreint qu'on ne le croirait dans ces régiments formés de Ruthènes, de Galiciens et de Bohêmes. Ces populations tiennent à conserver leur idiome national et opposent une vive résistance à l'enseignement germanique ; leurs jeunes gens arrivent au corps sans connaître l'allemand, et beaucoup restent simples cavaliers qui, par leur intelligence, pourraient rendre d'excellents services comme gradés.

Parlerai-je encore des difficultés qu'ont à vaincre les officiers placés dans ces régiments ? Ils ont souvent à parler trois ou quatre idiomes très différents pour arriver à se faire comprendre de tous leurs hommes ; aussi leur action morale est-elle forcément restreinte, pour ne pas dire nulle.

Et combien, *parmi eux, qui,* ne se voyant pas bien compris, ne

résistent pas à la tentation d'employer un langage de gestes dont la brusquerie nous étonnerait parfois en France !

Il est regrettable d'avoir à faire ces constatations. La cavalerie autrichienne peut bien avoir un recrutement d'hommes et de chevaux d'une supériorité incontestable : elle n'a pas, entre le chef et le soldat, cette cohésion morale qui est l'auxiliaire indispensable d'une bonne discipline et décuple la valeur d'une troupe.

† Le colonel fédéral EDOUARD BURNAND.

Lundi 2 janvier une nombreuse assistance de parents et amis venus de divers points du canton de Vaud et de la Suisse, a accompagné au cimetière de Veytaux (Montreux) la dépouille mortelle du colonel Edouard Burnand, ancien chef du corps de l'artillerie du canton de Vaud, ancien commandant en chef de l'artillerie suisse.

Rappelons ici les principaux traits de la carrière si honorable et si bien remplie du regretté défunt.

Né en 1814 à Moudon, ses parents le vouèrent aux études agricoles et forestières, qu'il suivit d'abord dans la Suisse allemande et en Allemagne, puis en stage à Aigle. Rentré à Moudon, Burnand devint en 1838 inspecteur forestier de l'arrondissement du Nord, et il séjourna dès lors dans sa ville natale.

Officier d'artillerie dès 1836, il fit comme lieutenant dans la batterie vaudoise n° 6 la campagne de 1838 contre les menaces de la France, alors que le général Aymard annonçait qu'il allait châtier ses « turbulents voisins », qui n'entendaient pas être obligés de proscrire leur nouveau concitoyen Louis Bonaparte, plus tard Napoléon III.

En 1845 Burnand fut poussé par les circonstances du jour, ainsi que par ses goûts militaires de plus en plus vifs, à devenir instructeur d'artillerie, arme alors en grand honneur, comme aujourd'hui encore, sous les colonels fédéraux Hirzel, Foltz, d'Orelli, Fischer, Denzler et autres types légendaires de ce corps d'élite. Il débuta dans le train, ayant pour collègues les capitaines Wehrly, Borel, de Rougemont, etc., parvenus plus tard aux grades les plus élevés.

C'était le temps où dans les corps d'instruction, surtout de l'artillerie, régnait en maître le régime de la terreur. La nomenclature, l'école de la pièce, l'école de batterie, le commandement de la fameuse ligne des caissons, la charge des obus et des boites à mitraille, tout cela ne s'enseignait et ne s'apprenait qu'à coups redoublés de consignes, d'arrêts parfois de rigueur, infligés avec force jurons même à l'adresse des officiers devant leurs troupes. Quant à l'équitation le moyen habituel et peu varié était la chambrière, dérivant du dogme absolu que pour bien monter à cheval, il fallait en être descendu au moins trois fois et aussi violemment que possible. Seulement après quelques culbutes échevelées et pas toujours sans blessures, on était proclamé cavalier.

Au milieu de cet aéropage de terribles pédagogues, tous d'ailleurs de haut mérite et aussi durs pour eux-mêmes que pour leurs subordonnés, le capitaine Burnand constituait une charmante et précieuse exception. Dans le sombre et terrifiant concert à la mode, il apportait la note douce et tempérée, souvent aimable, plutôt goguenarde, toujours gaie et consolante, car il avait un cœur excellent et beaucoup d'esprit. S'il lâchait parfois un juron, ce n'était qu'en dialecte bernois, qui semble y inviter par ses tons ultra-sonores et gutturaux. Sans être ce qu'on appelle « un bon enfant » — car il savait aussi, en cas de besoin, réprimander et punir — il n'avait que des amis parmi les artilleurs sous ses ordres. C'est qu'aussi il savait prêcher d'exemple dans tous les domaines et être constamment obligeant et serviable. Son goût et sa facilité aux études les plus variées étaient connus de tous et le rendaient aussi apte aux fonctions d'officier d'état-major qu'au service de commandant de troupe.

La campagne du Sonderbund, en 1847, le fit major fédéral attaché à la division d'artillerie du lieutenant-colonel fédéral Denzler. Il assista à la prise de Fribourg et aux combats devant Lucerne, puis à l'occupation du Valais avec la division du colonel fédéral Rillet. Des notes prises au jour le jour sur ces événements, il tira un cahier d'intéressants et piquants *Souvenirs* ; plusieurs pages, connues de nos sociétés d'officiers de Moudon et de Lausanne, font vivement désirer la publication de cet opuscule.

Lors du conflit de 1853 entre l'Autriche et le Tessin qui nécessita l'envoi dans ce canton d'un haut commissaire en la personne du colonel fédéral Bourgeois de Corcelettes, le major Burnand accompagna le commissaire comme adjudant. Au Tessin, à côté de ses multiples attributions, il s'adonna avec ardeur à l'étude grammaticale et pratique de l'italien. Six ans plus tard, il remplissait à peu près les mêmes fonctions auprès du colonel fédéral Bontems, commandant les troupes d'occupation de la frontière à propos de la campagne de 1859 qui amena la délivrance de la Lombardie et bientôt après de toute l'Italie méridionale et centrale. A cette date, Burnand était lieutenant-colonel, ayant fait, entre les deux campagnes du Tessin, celle de 1856-57 sur le Rhin, contre les sommations de la Prusse au sujet de l'insurrection royaliste réprimée de Neuchâtel. Burnand s'employa, entr'autres, utilement aux premiers travaux du grand camp retranché de Bâle, si merveilleusement improvisé sous le commandement du colonel fédéral Delarageaz.

Nommé colonel fédéral d'artillerie en 1860, Burnand reçut le commandement de la division d'artillerie de réserve. Il s'occupait depuis longtemps des questions de ballistique relatives à la réforme des fusils et de leurs projectiles. Il s'en occupa plus encore et donna la moitié de son nom au modèle de l'ancien fusil lisse de gros calibre, transformé en fusil rayé, soit au fusil dit Prélat-Burnand. Se vouant exclusivement à cette branche spéciale du militaire et de l'industrie, il quitta ses fonctions d'inspecteur-forestier en 1860 pour devenir directeur de la fabrique d'armes de Neuhausen près Schaffhouse ; à ce titre, il eut l'occasion de faire de nombreux voyages en Italie, en France, en Espagne, ainsi que de fortes fournitures d'armes, tant anciennes que nouvelles, au loin surtout. Pendant une dizaine d'années, la vie d'Edouard Burnand s'écoula ainsi à Schaffhouse ou en tournées à l'étranger. Une fois la fabrique de Neuhausen montée pour la fourniture des Vetterlis, Burnand rentra à Moudon, ou plutôt à Sépey près Moudon, son domaine paternel.

Il y était à peine installé qu'éclata la guerre franco-allemande de 1870 et la subite mobilisation de l'armée suisse qui s'en suivit le 16 juillet. Burnand court gaîment à son

devoir de chef de la division d'artillerie de réserve ; il le trouve singulièrement agrandi. Le colonel fédéral Herzog, commandant en chef de l'artillerie, vient d'être nommé général de l'armée ; c'est Burnand qui le remplace à la tête de l'artillerie suisse. On sait la manière distinguée dont cette arme accomplit sa rude tâche de pénibles charrois dans les montagnes du Jura jusqu'à la fin de janvier 1871, accompagnant constamment l'infanterie à travers les neiges et les boues qui obstruaient tous les chemins. Burnand en eut la gloire ; c'est par cet honorable et méritoire commandement qu'il termina, en quelque sorte, sa haute carrière d'activité.

A la réorganisation de 1874-1875, Burnand, alors dans sa 61e année, se tint modestement à l'écart des mutations et promotions officielles. Ses fonctions de chef de corps de l'artillerie vaudoise étaient supprimées. Son dernier service fut le commandement du cours de répétition de l'artillerie de landwehr en 1874 à Bière, où il retrouva de vieilles et nombreuses connaissances, de fidèles soldats, attristés à la pensée de prendre définitivement congé de cet excellent chef.

Bien qu'en dehors, dès cette date, de l'armée officielle, le colonel Burnand n'en resta pas moins dévoué à tous ses anciens frères d'armes, pas moins actif dans l'armée officieuse, représentée par les diverses Sociétés d'officiers. Sa mort y laisse un grand vide, ainsi que dans le cercle de ses proches, habitués à son esprit toujours alerte et serein, toujours empressé à être utile.

Que sa famille et notamment son frère le lieutenant-colonel Charles Burnand, ancien commandant d'arrondissement, aussi un honorable « Vieux de la Vieille », reçoivent l'expression de nos vives et sincères condoléances.

Circulaires et pièces officielles.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de la défense et de l'administration des fortifications du St-Gothard.

Monsieur le président et Messieurs,

Par arrêté fédéral du 22 décembre 1891, vous nous avez donné pleins pouvoirs pour prendre les mesures d'organisation nécessitées

par les ouvrages fortifiés du Gothard, en nous invitant à vous soumettre, dans le délai d'une année, un projet de loi à cet égard.

En conséquence, dans le courant de l'année 1892, nous avons procédé à l'organisation que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui avec quelques changements de peu d'importance, en vous priant de vouloir bien l'approuver définitivement.

Il s'agissait, avant tout, de n'abandonner en aucun cas, au hasard, la garde des ouvrages fortifiés du Gothard et de former une troupe qui soit instruite, dans tous les détails, sur la tâche lui incombant.

Nous avons placé, à la tête de la garnison, un état-major de commandement comprenant tous les éléments nécessaires à la direction de la défense et à l'administration en temps de paix.

Cet état-major peut paraître un peu nombreux relativement à la quantité de troupes placées sous son commandement, mais il ne faut pas oublier que les attributions de cet état-major sont des plus variées et que, vu les positions qu'il a à défendre, son champ d'opérations est beaucoup plus étendu que cela ne serait le cas s'il s'agissait d'une division mobile.

Les positions à défendre sont situées dans une circonférence d'environ 40 kilomètres et comprennent plusieurs subdivisions indépendantes, séparées entre elles par des massifs de montagnes considérables.

Il est donc nécessaire que ces officiers chargés de la défense soient parfaitement au courant non seulement de la guerre de forteresse et de position en général, mais aussi des conditions locales toutes spéciales au St-Gothard.

Il en est de même pour la troupe.

Le service de sûreté et la défense des passages exige en outre, des quelques compagnies de forteresse chargées du service de forteresse proprement dit, un nombre considérable de troupes mobiles d'infanterie, d'artillerie et du génie, les fortifications permanentes ne devant être considérées que comme points d'appui de la défense mobile.

Comme la défense exige moins une troupe perfectionnée au point de vue tactique qu'une troupe familiarisée avec les conditions locales et que l'appui des fortifications permanentes et la nature du terrain facilitent considérablement cette défense, nous pouvons employer, en grande partie, des troupes de landwehr.

Il est nécessaire, toutefois, d'adjoindre à ces troupes un nombre restreint de troupes d'élite, non seulement parce que ces dernières prêteront plus de consistance au tout et qu'elles donneront l'exemple pour la marche du service et la tenue militaire, mais parce que l'on peut exiger davantage d'elles en cas de mise sur pied.

Les officiers et la troupe ne pourront être à la hauteur de leur tâche que si tous les exercices ont lieu dans les positions à défendre;

les chefs de leur côté, peuvent se perfectionner dans des cours spéciaux.

C'est pour cette raison qu'ont eu lieu, déjà en 1892, deux cours pour les chefs des troupes du Gothard. Le premier cours théorique d'une durée de 2 semaines, a eu lieu à Altorf au mois de mars ; le second cours pratique et d'application d'une durée de trois semaines a eu lieu, au milieu de l'été, dans le territoire même du St-Gothard. Ces cours ont été accompagnés de cours de répétition de différentes unités de troupes d'infanterie, d'artillerie et du génie, ainsi que d'un cours pour les troupes sanitaires, qui ont tous eu lieu au St-Gothard à la fin de l'été et en automne de l'année courante. Ces cours ont donné des résultats très satisfaisants tant au point de vue de la conduite des troupes que des capacités de ces dernières. Notre département militaire se propose de perfectionner l'instruction spéciale des chefs en appelant au service, l'année prochaine, un plus grand nombre d'officiers subalternes et en commandant à des cours de répétition au Gothard d'autres unités faisant partie de la garnison.

En dehors de ces mesures qui sont la conséquence directe de l'emploi des troupes pour la défense du Gothard, il nous faut un nombre restreint de fonctionnaires militaires *permanents* pour l'instruction et l'administration. Ces officiers seront, en même temps, fonctionnaires de l'état-major de commandement, composé en dehors de cela, d'officiers de troupe, et seront chargés de l'instruction des troupes de forteresse, de la direction des exercices ayant lieu sur place, de l'administration du matériel considérable et coûteux : armes, munitions, vivres, machines, et, en général, seront *responsables* de ce que la place soit constamment prête à la défense.

La nomination de ce personnel a déjà eu lieu au commencement de l'année 1892, et la nouvelle organisation a fonctionné cette année et en partie déjà en 1891 : les résultats obtenus ont répondu entièrement à notre attente.

Nous avons donc l'honneur de recommander à votre approbation cette nouvelle organisation et de vous soumettre à ce sujet le projet d'arrêté ci-après.

Nous saisissons cette occasion pour vous prier, monsieur le président et messieurs, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 8 décembre 1892.

Au nom du Conseil fédéral suisse : Le président de la Confédération : HAUSER. Le chancelier de la Confédération : RINGIER.

Ce message est accompagné du projet d'arrêté suivant dont la discussion a été renvoyée par l'Assemblée fédérale à la prochaine session de 1893.

Article premier. ***L'état-major du commandement***, auquel incombe la direction de la défense des fortifications du Gothard et des exercices de troupes qui y auront lieu, est composé comme suit.

Le commandant, avec le rang et les compétences d'un colonel-divisionnaire	2 chevaux,
le chef d'état-major, lieutenant-colonel ou major à l'état-major général	2 »
le second officier d'état-major	2 »
deux adjudants	4 »
le chef de l'artillerie, colonel ou lieutenant-colonel d'artillerie	2 »
son adjudant	2 »
le chef du génie, colonel ou lieutenant-colonel du génie	2 »
son adjudant	2 »
l'officier du matériel, major ou capitaine	1 »
son aide, électrotechnicien	—
le chef du train, capitaine ou 1er lieutenant	2 »
le chef de la subsistance, major	1 »
le médecin-chef, major	1 »
trois aumôniers (deux catholiques et 1 réformé)	—
le vétérinaire d'état-major, capitaine ou lieutenant	1 »

Total 18 officiers, 24 chevaux de selle.

Art. 2. Seront attachés, en outre, à l'état-major :

a. quatre commandants de subdivision, chacun avec un adjudant, savoir un commandant pour chacun des fronts sud, est, ouest et nord de la place ;

b. un commandant de fort pour chaque ouvrage fermé.

Art. 3. Le commandant des fortifications du Gothard a, sous ses ordres, les unités de troupes d'infanterie, d'artillerie et du génie, qui, pour la plupart, seront prises dans la landwehr et qui doivent être employées, dans tous les cas et en première ligne, comme ***garnison de sûreté***. Ces troupes feront leurs exercices dans les fortifications du Gothard.

Art. 4. ***L'administration des fortifications du Gothard*** est confiée :

a. au ***commandant des fortifications du Gothard***, qui est chef responsable de l'administration et de l'instruction et qui est placé sous les ordres immédiats du département militaire fédéral ;

b. aux fonctionnaires militaires ci-après, qui sont, en même temps, fonctionnaires de l'état-major du commandement, et qui font partie d'un bureau permanent d'administration ayant son siège à Andermatt, savoir :

1° le ***chef de l'artillerie de la place***, remplaçant du commandant, en même temps chef-instructeur de l'artillerie de forteresse et chef du bureau d'administration ; traitement annuel : 5000 à 7000 francs ;

2° l'*officier du matériel,* intendant technique des armes, de la munition, des machines et des approvisionnements de matériel de la place; traitement annuel : 3500 à 5000 francs.

3° le *chef du génie,* qui est, en même temps, instructeur du génie et qui, en cette qualité, peut aussi être employé en dehors de la place. Il est chargé de surveiller l'état des ouvrages fortifiés, d'établir les plans pour *l'armement des fortifications* de la place et d'en diriger l'exécution en temps de guerre et en temps de paix; en d'autres termes, il élabore les projets d'ouvrages *passagers et provisoires* nécessaires pour compléter les fortifications permanentes de la place dans les éventualités les plus diverses qui peuvent survenir en temps de guerre; il prépare les moyens de se procurer les ouvriers et les matériaux nécessaires à l'exécution de ces ouvrages, d'après un programme fixe élaboré pour les exercices des troupes de la garnison en temps de paix (exercices d'armement). Traitement annuel : 5000 à 7000 francs.

Art. 5. Sont, en outre, subordonnés à l'état-major du commandement :

deux *intendants de fort,* pour les forts d'Airolo et d'Andermatt, en même temps instructeurs de l'artillerie de forteresse.

Un adjudant sera attaché à l'intendant du fort d'Andermatt, qui aura également la surveillance des ouvrages de l'Oberalp et de la Furka.

Traitement annuel : 3000 à 4000 francs.

Ces intendants de fort sont, en particulier, responsables de l'état matériel des ouvrages qui leur sont confiés, ainsi que de leur armement, de leur munition, de leur équipement, de leur mobilier et de leurs approvisionnements. A l'ouverture des hostilités, ils prennent les premières mesures pour la mise en état de combat et de défense de ces ouvrages.

Art. 6. Une *garde permanente du fort d'Airolo* sera formée avec l'intendant du fort (voir article 5) et cinq machinistes et ouvriers spéciaux : ces derniers, en même temps, sous-officiers ou soldats de l'artillerie de forteresse, ainsi qu'avec un certain nombre de sous-officiers et de soldats qui se seront présentés volontairement et qui seront commandés pour la garde du fort pendant le temps où il n'y aura pas d'autres troupes en service sur place.

Traitement annuel d'un machiniste et d'un ouvrier spécial : 1800 à 2800 francs.

Art. 7. Le département militaire charge un officier supérieur de procéder régulièrement à l'inspection de tout le service de la défense et de l'administration des fortifications du Gothard.

Les inspections des troupes et du matériel des ouvrages fortifiés ont lieu par les soins des chefs d'arme et des chefs de service de l'administration militaire fédérale respectifs, moyennant avis au

commandant des fortifications du Gothard. Pour toute observation, on s'adressera au département militaire fédéral.

Art. 8. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier le présent arrêté fédéral et de fixer la date de son entrée en vigueur.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'état actuel des travaux de fortification du St-Gothard.

Monsieur le président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous fournir ci-après un rapport sur l'état actuel des travaux de fortification du St-Gothard et sur les travaux complémentaires à exécuter.

Vous nous avez accordé en tout, jusqu'au 1[er] janvier 1892, un crédit de 9,020,000 francs pour la construction des fortifications du St-Gothard.

Ce crédit se décompose comme suit :

Airolo, y compris 350,000 francs pour le tunnel de jonction	fr. 3,020,000
Hospice du St-Gothard	» 300,000
Andermatt	» 3,950,000
Oberalp	» 750,000
Furka	» 1,000,000
	fr. 9,020,000
Dans la session de juin de l'année courante, vous nous avez accordé en outre, pour l'établissement d'une galerie de flanquement dont le devis s'élève à 264,000 francs, un crédit de	» 150,000
Total	fr. 9,170,000

Sur cette somme, nous avons dépensé jusqu'au 1[er] janvier 1892 :

Airolo	fr. 2,706,000
Hospice du St-Gothard	» 98,000
Andermatt	» 3,925,000
Oberalp	» 505,000
Furka	» 490,000
Divers	» 163,000
Total	fr. 7,887,000

A ce sujet, nous ferons remarquer qne dans cette somme se trouvent compris les frais d'achats de munition pour les forts d'Airolo et d'Andermatt, munition que nous nous étions déjà procurée en grande partie, pour une somme de 493,000 francs.

Pendant le cours des travaux, on a reconnu que les crédits que

vous nous avez accordés ne suffisaient pas pour terminer les ouvrages du Gothard. Un nouveau programme a été établi par la commission des fortifications sur la base des expériences acquises dans l'intervalle ; ce programme prévoyait en total les frais suivants :

Airolo	fr.	3,460,000
Hospice du St-Gothard	»	1,060,000
Andermatt	»	5,185,000
Oberalp	»	2,395,000
Furka	»	1,303,000
Divers et imprévu	»	484,000
	fr.	13,887,000

Dans cette somme ne figurent cependant pas les dépenses pour le fort de défense de Göschenen, les bâtiments de corps de garde sur les passages latéraux de Cavanna, Lucendro, Lohlen, etc., les casernes et magasins à Andermatt et à Göschenen, les approvisionnements d'outils de pionniers et de matériel nécessaire pour faire les retranchements, le combustible, les calorifères, les effets d'équipement de montagne pour les troupes, etc.

En dehors de cela, le devis ci-dessus se montant à	fr.	13,887,000
nécessiterait, déduction faite des sommes déjà accordées par les Chambres, soit	»	9,170,000
un crédit supplémentaire de	fr.	4,717,000

pour terminer les fortifications du Gothard.

Toutefois, nous avons admis d'emblée qu'il n'est pas possible de demander encore actuellement, en plus des crédits accordés jusqu'ici, une somme aussi importante pour les fortifications du Gothard. Notre département militaire n'a pas négligé d'en faire l'observation à la commission des fortifications, en l'invitant à réduire sensiblement son programme sur les travaux complémentaires.

Après de longues délibérations, la commission a décidé, en considération des difficultés de la situation et en présence du désir formel exprimé par notre département militaire, de consentir à une réduction de 2,500,000 francs, ce qui abaisse à 11,387,000 francs, au lieu de 13,887,000 francs le montant des crédits nécessaires.

En conséquence, on a établi le compte suivant :

Crédits nécessaires	fr.	11,387,000
» accordés	»	9,170,000
Crédit supplémentaire à demander	fr.	2,217,000

somme qui se répartit comme suit :

Places	Crédits accordés. Fr.	Crédits nécessaires. Fr.	Crédits supplémentaires à demander. Fr.
Airolo, y compris Stuei	3,170,000	3,460,000	290,000
Hospice du Gothard	300,000	630,000	330,000
Andermatt	3,950,000	5,015,000	1,065,000
Oberalp	750,000	805,000	55,000
Furka	1,000,000	1,258,000	258,000
Divers et imprévu	—	219.000	219,000
	9,170,000	11,387,000	2,217,000

Si nous répartissons ces sommes sur les travaux exécutés avant et après le 1er janvier 1892, nous avons le tableau suivant :

Places.	Dépensé jusqu'au 1er janvier 1092. Fr.	Total des sommes nécessaires. Fr.	A dépenser encore à partir du 1er janvier 1892. Fr.
Airolo	2,706.000	3,460,000	754,000
Hospice du Gothard	98,000	630,000	532,000
Andermatt	3,925 000	5,015,000	1,090,000
Oberalp	505,000	805,000	300,000
Furka	490.000	1,258,000	768,000
Divers et imprévu	163,000	219,000	56,000
	7,887.000	11,387,000	3,500,000

L'estimation réduite de la commission des fortifications se base, en conséquence (voir le tableau ci-après), sur ce que les travaux absolument urgents et nécessaires restant à exécuter après le 1er janvier de l'année courante se montent à la somme de 3,500,000 francs, pour lesquels il existe encore un crédit de 1,283,000 francs, de sorte que les crédits supplémentaires nécessaires sont de 2,217,000 francs.

Ces travaux complémentaires absolument nécessaires et urgents, d'un coût total de 3,500,000 francs sont détaillés ci-après :

Airolo.

Travaux complémentaires au fort d'Airolo	fr.	60,000
Augmentation de la munition au fort d'Airolo	»	77,000
Armement des ouvrages ayant pour objet de barrer le tunnel du Gothard	»	10,000
Travaux pour terminer le tunnel de jonction	»	302,000
Tablettes de tir	»	6,000
Divers	»	35,000
Galerie de flanquement à Stuei	»	264,000
	fr.	754,000

Hospice du St-Gothard.

Divers		fr. 25,000
Acquisitions de terrain		» 2,000
Fossé de tirailleurs à Banchi		» 6,000
Ouvrage fortifié derrière l'hospice.		
Construction et aménagement intérieur	fr. 140,000	
Armement : 2 tours pour obusiers et 2 pièces mobiles de 5,3 cm., plus la munition	» 300,000	
		» 440,000
Bâtiments pour logement		» 30,000
Etablissement de tablettes de tir et installations pour les bureaux		» 30,000
Lignes téléphoniques et équipement des postes d'observation		» 15,000
Blindages à l'épreuve des projectiles aux bâtiments du Gothard		» 7,000
Essais de tir, imprévu et communication téléphonique souterraine avec Motto-Bartolo		» 50,000
		fr. 630,000
De cette somme, on a dépensé *avant* le 1er janvier 1892		» 98,000
Restaient à dépenser *après* le 1er janvier 1892		fr. 532,000

Andermatt.

Travaux pour terminer le fort Buel	fr. 330,000
» » » » du Bätzberg	» 460,000
» » » la route du Bätzberg	» 35,000
» » » le chemin conduisant à Rossmettlen et abris couverts	» 35,000
Tablettes de tir et essais de tir	» 60,000
Lignes télégraphiques et lignes téléphoniques et câbles électriques pour les appareils de projection	» 150,000
Corps de garde au Bätzberg	» 20,000
	Total fr. 1,090,000

Oberalp.

Travaux pour terminer la route conduisant à Grossboden et les baraquements	fr. 90,000
Emplacements pour l'artillerie et l'infanterie à Grossboden et au lac de l'Oberalp	» 180,000
Tablettes de tir	» 30,000
	Total fr. 300,000

Furka.

Travaux pour terminer les ouvrages fortifiés des Galenhütten	fr. 330,000
Complètement de l'armement des ouvrages des Galenhütten	» 300,000
Travaux pour terminer la route conduisant aux ouvrages des Galenhütten	» 3,500
Travaux pour terminer les baraquements, les corps de garde et autres constructions	» 38,000
Lignes téléphoniques pour postes d'observation	» 15,000
Tablettes de tir et essais de tir	» 34,000
Divers	» 47,500
	fr. 768,000

Ici aussi, nous ferons expressément remarquer que les frais pour la munition sont compris dans toutes ces évaluations pour une somme totale de 438,000 francs. On pourrait être d'avis que ces frais ne doivent figurer ni dans le compte des dépenses ni dans les devis pour les fortifications du Gothard, mais dans les comptes ordinaires pour le matériel de guerre. Si l'on procédait de cette façon, le compte pour les fortifications du Gothard devrait être établi de la manière suivante :

Dépenses au 1er janvier 1892	fr. 7,887,000	
dont à déduire pour le coût de la munition	» 493,000	
Reste		fr. 7,394,000
Estimation des dépenses à faire *après* le 1er janvier 1892	fr. 3,500,000	
dont à déduire le coût de la munition	» 438,000	
Restent		» 3,062,000
	Total	fr. 10,456,000
	Crédit accordé jusqu'ici	» 9,170,000
	Crédit supplémentaire nécessaire	fr. 1,286,000

au lieu de 2,217,000 francs à demander si l'on comprend, dans le compte pour les fortifications du Gothard, les sommes nécessaires pour les acquisitions de munition.

A ce sujet, nous devons vous faire observer, avant de vous sousoumettre nos propositions finales, que, dans leur rapport adressé à notre département militaire, le bureau et la commission des fortifications ont déclaré expressément qu'il ne s'agit, à leur avis, que d'une *renonciation momentanée* à des travaux complémentaires nécessaires et que ces « travaux sont indispensables pour compléter les fortifications du Gothard dans les conditions voulues ; leur non-

exécution laisserait subsister des lacunes qu'il faudra combler le plus promptement possible ».

Les travaux auxquels la commission des fortifications renonce pour le moment, mais qui, à son avis, doivent être exécutés plus tard, sont spécifiés dans le rapport ci-joint de notre département militaire du 29 juin 1892.

Nous sommes loin d'exprimer des doutes au sujet du bien-fondé des nouvelles demandes de la commission des fortifications ; nous prévoyons, au contraire, qu'il est nécessaire d'exécuter de nouveaux travaux surtout sur l'Oberalp pour fortifier encore cette position. Toutefois, nous croyons qu'il suffirait pour satisfaire, dans ce but, au plus pressé, de nous procurer, par la voie du budget ordinaire du matériel de guerre, un certain nombre de pièces blindées ; nous ferons remarquer, à cet égard, que, par suite de la réduction du programme pour les fortifications du Gothard, un certain nombre de pièces de ce genre sont disponibles et que le coût de ces pièces, qui figure sur notre demande de crédits supplémentaires, doit être porté au budget pour le matériel de guerre.

Nous nous trouvons actuellement sous la pression de l'opinion publique, demandant péremptoirement qu'il soit mis un terme aux dépenses affectées aux fortifications du pays. Nous devons tenir compte de cette disposition d'esprit du peuple ; autrement, nous courrions le risque de voir s'étendre le mécontentement aux dépenses militaires en général et se produire, dans ce domaine, une réaction qui pourrait avoir des effets bien plus graves au point de vue de la défense de notre pays que ne l'est l'état relativement incomplet des travaux du Gothard.

En partant de ce point de vue et en nous basant sur le rapport détaillé de notre département militaire, nous avons décidé, sur la proposition de ce département :

I. d'autoriser notre département militaire à continuer, sans interruption, les travaux complémentaires de fortification à Airolo, au col du St-Gothard, à Andermatt, sur l'Oberalp et sur la Furka ;

II. de vous demander un crédit suppplémentaire de 2,217,000 francs pour terminer ces travaux.

La solution de la question de savoir si les frais pour l'acquisition de munition, qui s'élèvent pour tous ces travaux à 931,000 francs en tout, doivent être distraits des comptes, est renvoyée à plus tard. Nous nous prononçons aujourd'hui contre cette idée en considération de ce que le coût de la munition est aussi compris dans le crédit de 2,100,000 francs pour les fortifications de St-Maurice.

D'après les calculs du bureau des fortifications du Gothard, les travaux exécutés pendant l'année courante s'élèveront à une somme totale de 1,700,000 francs environ, d'où un excédent de

417,000 francs sur les sommes accordées par vous. Il en résulte le compte suivant :

Total des frais prévus selon le programme réduit	fr. 11,387,000
Crédits accordés jusqu'ici	» 9,170,000
Supplément à accorder	fr. 2,217,000

De çette somme de 2,217,000 francs, nous avons fait figurer, dans l'avant-projet pour 1893 fr. 1,800,000
et dans la demande de crédits supplémentaires pour 1892 » 417,000

Total fr. 2,217,000

Veuillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurançe de notre haute considération.

Berne, le 5 décembre 1892.

Au nom du Conseil fédéral suisse, le président de la Confédération : HAUSER. Le chancelier de la Confédération : RINGIER.

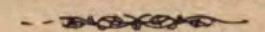

BIBLIOGRAPHIE

Het 2de Hollandsche daarna Het 11de Fransche Regiment Huzaren, door F. *de Bas* en A.-C. baron Snouckært van Schauburg. Breda 1892, 1 br. in-8°, de 22 pages.

On sait que les mémoires du baron de Marbot parlent fort cavalièrement des troupes hollandaises, les traitant de mauvais soldats, notamment le 11e hussards. La brochure sus-indiquée est une verte réplique à ces injures gratuites.

Institution d'un méridien central unique et d'une heure universelle avec maintiàn de l'heure locale, par Ed. *Lullin,* ingénieur. Genève 1892. 4 broch. gr. in-8° de 40 pages.

L'auteur résume brièvement et fort clairement les principaux éléments d'un sujet qui, d'abord essentiellement scientifique, est devenu d'intérêt général. L'exposé est secondé d'une carte générale de l'Europe et d'un petit planisphère du globe entier, dressés spécialement pour la circonstance. De toutes façons cette brochure est aussi instructive qu'intéressante.

Capitaine *Dionigi Romanetti,* ancien professeur à l'Ecole de guerre. *Mille cinquento cento Temi di argomenti svariatissimi,* à l'usage des aspirants à l'école de guerre et à l'avancement. 2e édition. Torino, 1892. 1 vol. in-12° de 182 pages. Prix 6 francs.

Ce recueil d'excellents exercices pratiques a un réel succès ; preuve en soit cette seconde édition en train de s'écouler aussi rapidement que la première. Elle rend des services réels non seulement aux officiers, mais aussi aux sous-officiers qui veulent le devenir.

Weber, lieutenant-colonel. *Die Wehrfrage*, Zurich. Orell-Füssli et Cie, 1892. 1 broch. in-8°, de 65 pages. Prix 1 fr. 80.

On y trouve plus d'imagination, d'ailleurs inspirée par ce qui se fait à l'étranger, que de vues raisonnées et pratiques au point de vue suisse. En fait de lois et règlements, l'auteur parait être d'une singulière école. Le progrès étant l'essentiel et continu, les textes de lois ne doivent pas l'entraver. Ils doivent au contraire s'y plier constamment. Très bien ! mais où sera le pontife qui distinguera entre le progrès et la fantaisie, et qui tranchera les questions controversées ?

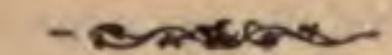

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A l'occasion des nouveaux tarifs de péages en vigueur depuis 15 jours sur la frontière franco-suisse, quelques journaux italiens, donnant carrière à leur imagination, d'ailleurs bienveillante à notre égard, voient déjà cet assaut spécial aboutir à une brouille politique et militaire entre la Suisse et la France, au profit de la Triplice.

Leur excuse, c'est que ce thème à sensation était déjà celui de plusieurs de nos bons et maladroits amis d'au-delà du Jura, pendant la discussion de la convention rejetée par la Chambre française.

Les uns et les autres n'en sont pas moins dans une grave erreur; ils ignorent totalement le caractère et les sentiments des populations suisses. Quelles que puissent être la durée et l'intensité de la lutte actuelle des tarifs, elle restera confinée strictement dans ce domaine, de notre côté au moins. Nous connaissons de longue date notre situation ainsi que notre responsabilité de pays neutre et libre au milieu des coalitions européennes ; cette situation n'en est point changée. Elle demeure et demeurera la même, de principe et de droit comme de fait, envers et contre tous, parfaitement indépendante des faveurs ou des rigueurs de lignes quelconques de douanes. Les opérations de celles-ci peuvent être passagères et sont variables de leur nature. Quant à la neutralité de la Suisse — et de la zone neutre de Savoie en cas de guerre — c'est un dogme absolu et permanent ; c'est une constante, qui ne peut varier à l'instar des tant pour cent sur les fromages, les vins ou le bétail.

Le Conseil fédéral a accordé une concession pour exploiter, en Suisse, l'assurance en cas d'accident :

1° à l'association des sociétés suisses de tir pour l'assurance en cas d'accident ;

2° à la société fédérale des carabiniers.

Le Conseil d'Etat du canton d'Argovie a informé le Conseil fédé-

ral que, à l'occasion des débats sur le rapport de gestion de l'année dernière, la commission du Grand Conseil a exprimé la manière de voir ci-après :

« La commission appuie les efforts faits par le gouvernement pour la centralisation militaire, et elle a la conviction la plus intime que ce n'est que, par ce principe, qu'on pourra donner à notre armée un développement sain et vigoureux. »

Le Grand Conseil argovien a fait sienne cette manière de voir, et il l'a affirmé en faisant insérer sa décision au procès-verbal.

Avec le temps se sont produits des abus relativement à la libération du service militaire des fonctionnaires et employés des compagnies de chemins de fer.

Afin d'arriver à supprimer ces abus, le Conseil fédéral a décidé en principe de ne plus exempter du service militaire à l'avenir les employés des entreprises de chemins de fer dans le sens de l'article 2, lettre *f*, de la loi sur l'organisation militaire fédérale, du 13 novembre 1874 (Rec off., nouv. série I. 218), que pour autant que ces entreprises entrent en ligne de compte pour les transports militaires en temps de guerre. Le Conseil fédéral décide dans chaque cas particulier.

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations et mutations suivantes :

NOMINATIONS

Etat-major :

Colonel : M. le lieutenant-colonel de St-George, Will., de Chan-gins, Genève. — Lieut.-colonels : MM. les majors Audéoud, Alfred, de et à Genève ; Schæck, Théodor, de Genève, à Berne. — Majors : MM. les capitaines Borel, Eugène, de et à Neuchâtel ; Galiffe, de et à Genève ; de Coulon, Paul, de et à Neuchâtel ; Courvoisier, Ed., de Chaux-de-fonds, à Neuchâtel. — Capitaines : MM. les prem.-lieutenants Romieux, Henri, de Genève, à Berne ; de Perregaux, Jean, de et à Neuchâtel ; Revillod, Charles, de et à Genève.

Infanterie. Colonels : MM. les lieut.-colonels Lämmlin, Auguste, de et à St-Gall ; Rott, Alfred, de Erlach, à Berne. — Lieut.-colonels : MM. les majors Repond, Jules de et à Fribourg ; Borgeaud, Louis, de Morrens, à Morges. — Major : M. le capitaine Bovet, Auguste, à Colombier.

Cavalerie. Major : M. le capitaine de Claparède, Alfred, de Genève, à Washington. — Lieutenants : MM. Ramelet, Edouard, d'Orbe, à Yverdon ; Monod, René, d'Echichens, à Genève ; Auberjonois, René, de et à Jouxtens.

Artillerie. Colonel : M. le lieut.-colonel Dufour, Etienne, de et à Genève. — Majors : MM. les capitaines Grivel, Louis, de Cologny, à Genève ; Girardet, Alphonse, de Bâle, à Zurich (train d'armée).

Premiers lieutenants dans l'artillerie de campagne : MM. les lieutenants Dumartheray, Rod., de et à Essertines s. Rolle; Perrenoud, Edmond, des Ponts, à St-Blaise.

Dans le génie, pas de nominations pour la Suisse romande.

Troupes sanitaires. Médecin-major : M. le capitaine Gaudard, Ernest, de Genève, à Vevey. — Capitaines : MM. les prem.-lieutenants Bessard, Alfred, de Belle-Rive, à Avenches ; Meylan, René, du Chenit, à Moudon; Gilbert, Valentin, de Carouge, à Genève; Sandoz, Georges, de et à Dombresson; Duvoisin, Marc, de et à Grandson; Ducrey, François, de et à Sion; Thomas, Emile, de et à Genève; Vittoz, Roger, de Froideville, à la Brévine; Spengler, Georges, de Valleyres s. Rances, à Lausanne; Perrin, Romain, de Semsales, à Romont; Krafft, Charles, de Vevey, à Lausanne; Testaz, Auguste, de et à Bex; Jeanrichard, Charles, de et au Locle; Petitpierre, Léon, de Couvet, à Fleurier; Dénéréaz, Jules, de et à Sion; de Montmollin, Jacques, de et à Neuchâtel. — Pharmacien. Capitaine : M. le prem.-lieutenant Meylan, Charles, de et au Sentier. — Prem.-lieutenant : M. le lieutenant Bonjour, Emile, de Lignières, à Bienne.

Vétérinaire. Prem.-lieutenant : M. le lieutenant Ramelet, Adrien, d'Orbe, à Thoune.

Troupes d'administration. Capitaines : MM. les prem.-lieutenants Lenoir, Alexandre, de Satigny, à Genève; Chable, Edouard, de et à Neuchâtel. — Prem.-lieutenants: MM. les lieutenants Martin, Louis, de Ste-Croix, aux Verrières; Bugnot, Paul, de Neuchâtel, à Berne; Landry, Louis, des Verrières, à Lausanne.

MUTATIONS

Etat-major général:

Majors : Wildbolz, Edouard, à Berne du rég. drag. 6 à état-major; Borel, Eugène, à Neuchâtel, du bat. fus. 40 à état-major; Holinger, Edouard, à Liestal, de l'état-major à artillerie; Borel, Louis, à Berne, de l'état-major à artillerie.

Infanterie. Colonels : Am Rhyn, Walter, à Lucerne, à disposition, passe à brig. inf. XII. L.; Blumer, Othmar, à Rorbas, de brig. cav. III, passe à brig. inf. XI ; Lämmlin, Auguste, à St-Gall, du rég. inf. 28, passe à brig. inf. XIV. L Rott, Alfred, à Berne, du rég. inf. 11 L., passe à disposition. — Lieut.-colonel : Repond, Jules, à Fribourg, du bat. 17, passe à rég, inf. 8 L. — Majors : Westerweller, L., à Genève, bat. carab. passe à disposition ; Borel, Eugène, à Neuchâtel, bat. fus. 40 passe à état-major ; Bourquin, Alfred, à Neuchâtel, bat. carab. 2 L , passe à bat. carab. 2 ; Bovet, Auguste, à Colombier passe à disposition. — Capitaine de Werra, François, à Sion, du bat. 11, passe à disposition.

Cavalerie. Colonel : Blumer, Othmar, à Rorbas, de brig. cav. III, passe à brig. inf. XI. — Major : de Claparède, Alfred, à Washington, à disposition.

Artillerie. Colonel : Dufour, Ed., à Genève, du rég. I/1, passe à service territ. — Majors : Borel, à Berne, de l'état-major, à disposition ; Chauvet, Albert, à Genève, à disposition, passe à rég. I/1 ; Grivel, Louis, à Genève, reste à disposition. — Lieutenant : Pictet, Maurice, à Genève, de col. de parc 1 à col. 3.

Aucune mutation dans le génie concernant la Suisse romande.

Troupes sanitaires. Major : Gaudard, Ernest, à Vevey, d'amb. 3, passe à brig. 2.

Troupes d'administration. Colonel : Martin, Louis, aux Verrières, passe du serv. terr. à disposition.

Sont commandés comme adjudants :

Prem.-lieutenant : Jaton, Alfred, à Morges, adjudant de la div. d'art. de posit. I. — Lieutenant Fornerod, Alfred, à Zurich, adjudant de la div. d'art. de posit. II.

Rentrent dans la troupe :

MM. les capitaines de Loës, Hugues, à Aigle, adjudant du rég. d'art. de mont. ; Cornaz, Phil., à Genève, adjudant de la div, d'art. de posit. II.

Le Conseil fédéral a nommé secrétaires d'état-major, adjudants sous-officiers, les militaires suivants de la Suisse romande :

MM. Barbey, Emile, à Neuchâtel ; Vodoz, Eugène, à Vevey ; de Perrot, Samuel, à Neuchâtel ; Fricker, Charles, à Rolle ; Ruchonnet, Robert, à Lausanne.

Vaud. — Ont été nommés au grade de lieutenants :

Carabiniers : MM. Félix Maurer, Lausanne ; Alexis Vautier, Grandson.

Infanterie. — Fusiliers : MM. Gabriel de Weiss, Lausanne ; Robert Jaunin, Chexbres ; Charles Bersier, Payerne ; Eugène Hinderer, Grandson ; William Jaunin, Fey ; Rodolphe de Blonay, Morges ; Ulysse Crisinel, Martherenges ; Louis Barbezat, Lausanne ; François Guillemin, Villars-Lussery ; Frédéric Amiguet, Cuarnens ; Albert-Henri Arragon, Vevey ; Alfred Leresche, Ballaigues ; Paul-Etienne Delessert, Lausanne ; Marc Penel, Colombier ; Jaques Hermenjat, La Rippe.

Cavalerie. — Dragons : MM. Marius Milliquet, Pully ; Jean Burnat, Corsier ; André du Plessis, Ependes ; Alfred Christin, Yverdon ; Max Burky, Lausanne.

Berne. — Sont nommés lieutenants d'infanterie : MM. Arthur Feune, de Délémont, à Bâle (bat. 24) ; E. Federspiel, à Laufon (bat. 23) ; Alb. Joray de Belprahon, à Berne (bat. 21) ; Victor Folletête, à Porrentruy (bat. 24) ; Berchtold Brandt, de la Ferrière, à Bienne (bat. 21) ; Eug. Grosjean, de et à Saules (bat. 22) ; Edgar Houmard, de et à Champoz (bat. 22).

Est nommé capitaine d'infanterie : M. Arnold Richard à Sonvillier (bat. 22).

France. — L'éminent rédacteur militaire du journal le *Temps*, de

Paris, le général Thoumas, vient de mourir après une longue maladie.

Il était né à Laurière, chef-lieu de canton de la Haute-Vienne, le 19 juillet 1820, dit la *République française*. Fils d'un offieier des armées de l'Empire, il se destina de bonne heure à la carrière des armes.

Reçu en 1839 à l'Ecole polytechnique, il en sortait en 1841 pour aller suivre, comme sous-lieutenant d'artillerie, les cours de l'Ecole d'application de Metz. Lieutenant en 1843, il fut promu capitaine le 1er décembre 1849.

Sa batterie fut désignée pour prendre part à la guerre de Crimée; il y fit preuve d'une intrépidité qui lui valut uno citation à l'ordre du jour de l'armée. Le 29 décembre 1860, il était nommé chef d'escadron; le 10 août 1868, il était promu lieutenant-colonel. C'est dans ce grade que le trouva la déclaration de guerre.

Le 7 octobre, il était nommé colonel et chargé de la direction de l'artillerie, dont le rôle devenait capital.

Le 7 décembre, Gambetta le nomma général de brigade. La commission de revision des grades le remit colonel, et il n'obtint de nouveau les deux étoiles que le 7 octobre 1874.

Nommé inspecteur des poudres et salpêtres, puis commandant de la brigade d'artillerie de Versailles, chargé de nombreuses missions spéciales, il resta moins de quatre années dans le grade de brigadier. Le 9 juillet 1878, il fut promu général de division : dans ce poste, il continua à prendre part aux travaux des commissions techniques. Le 27 décembre 1884, il fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

En 1887, lorsque l'on commençait à discuter le projet de réorganisation de l'armée, qui devait aboutir à la loi de 1889, le général Thoumas écrivit dans le *Temps* une série d'articles très remarqués, qui eurent une grande influence sur les décisions du Parlement. Aussitot après, il entreprenait dans le même journal, comme successeur de notre confrère Charles Leser, cette *Vie militaire* qu'il devait poursuivre pendant six années.

Les obsèques du général Thoumas ont eu lieu lundi 9 janvier, à l'église Saint-Louis, de Versailles.

— Le canon Maxim de 37 millimètres vient d'effectuer des tirs intéressants en rade d'Hyères, à bord du vaisseau-école de canonnage, en présence de la commission d'études de ce bâtiment. On sait que le canon Maxim est basé sur l'utilisation du recul de cette arme ingénieuse, d'après le principe appliqué aux mitrailleuses de petit calibre du même système.

En trois séances, il a tiré 1,500 coups, les uns sur but fixe, les autres sur buts mobiles. La rapidité du tir a été de 100 coups en vingt-trois secondes, soit 274 coups à la minute. Les conclusions de la commission disent que le canon Maxim de 37 millimètres constitue une arme de défense très puissante contre les torpilleurs.

Le canon Maxim est adopté dans plusieurs pays étrangers; il n'est pas douteux qu'après les épreuves auxquelles il vient d'être soumis chez nous, il n entre à bref délai dans l'armement de la flotte française, dit le *Journal des Débats*. Sa justesse est remarquable; d'ailleurs, on a appliqué les dispositifs spéciaux de M. Maxim sur une arme dont les propriétés balistiques sont parfaitement connues,

Belgique. — On lit dans le n° 1128 de la *Belgique militaire*, à propos des centres de mobilisation divisionnaire nouvellement créés :

« Le lieutenant-colonel Hellebaut, directeur de l'artillerie au Ministère de la guerre, vient de parcourir nos différents centres de mobilisation pour s'assurer de la possibilité d'emmagasiner, dans un même centre, toutes les voitures du pied de guerre d'une division d'armée. Il a reconnu qu'on pouvait facilement remiser à Termonde, à Lierre, à Bruxelles, à Malines et à Louvain le matériel complet des 1re, 3e et 4e divisions d'armée et des 1re et 2e divisions de cavalerie : ces places ne renfermaient qu'une partie de ce matériel ; le complément sera envoyé incessamment, lorsqu'on aura fait quelques menus travaux d'appropriation. Quant à Malines, qui contient déjà la partie la plus importante des véhicules de la 2e division d'armée, elle ne recevra le restant qu'après l'achèvement des hangars de la nouvelle caserne d'artillerie, dont les fondations sont faites. Ceci exécuté, Anvers n'aura plus que le matériel de la 5e division d'armée, de réserve.

» Comme on le voit, le Département de la guerre se hâte de porter à l'assiette de l'emmagasinage du matériel de mobilisation toutes les modifications qui decoulent du principe de l'organisation divisionnaire. »

— D'après l'annexe au rapport sur le contingent, l'effectif de l'armée est le suivant au 1er novembre 1892 :

L'armée active comprend neuf classes, de 1885 à 1893, formant un effectif de 93,156 hommes, auquel il y a lieu d'ajouter 12,468 volontaires, ce qui donne un total de 105,624 hommes.

La réserve compte, pour les 9e et 10e classes, 21,496 hommes, et pour les 11e, 12e et 13e classes, 30,243, soit un total de 51,739 hommes.

En déduisant les hommes mariés des trois derniers contingents, le rapport indique, pour l'effectif général, un chiffre approximatif de 140,000 hommes.

On croit cependant que ces chiffres sont un peu exagérés par le gouvernement, opposé au système du service personnel.

Russie. — Le journal autrichien *Reichswehr* donne sur l'âge des généraux qui commandent actuellement les corps d'armée russes, les indications suivantes qu'il peut être bon de retenir :

Le général Mansey qui commande le corps de la garde a 72 ans ; le général Malakoff, commandant du corps des grenadiers, en a 65 ; les généraux Daniloff (1er corps), 67 ; baron Driesen (2e corps), 68 ; Alkhasoff (3e corps), 67 ; Kossitch (4e corps), 60 ; Svistounoff (5e corps), 63 ; Koulgatcheff (6e corps), 66 ; Kanovski (7e corps), 61 ; Rohrberg (8e corps), 59 ; Boursoff (9e corps), 68 ; Winberg (10e corps), 60 ; prince Chakofskoï (11e corps), 65 ; Sveiéreff (12 corps), 62 ; Igelstrœm (13e corps), 69 ; Krjivoulotzki (14e corps), 60 ; Mirkovitch (15e corps), 60 ; Richter (16e corps), 60 ; Satiessoff (17e corps), 63 ; baron Seddeler (18e corps), 60 ; et enfin prince Tchavtchabadié (corps du Caucase), 66.

Cela fait au total un âge moyen de presque 64 ans.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 2. Février 1893.

† Le colonel fédéral Aymon de Gingins.

Un vaillant homme vient de disparaître.

Les journaux lausannois du lundi 16 janvier renfermaient tous l'avis mortuaire ci-après :

Mlle Marie de Gingins-la Sarra ; M. de Cottens, ses enfants et petits-enfants ; MM. Alphonse, Jean, Charles et Henri de Mandrot ; M. et Mme Monvert et leurs enfants ; Mlle Madeleine de Mandrot ; M. A. W. Ooster et Mme de Tavel de Polier ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Aymon DE GINGINS-LA SARRA,
député au Grand Conseil, ancien colonel divisionnaire
et ancien Conseiller national,

leur frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, décédé le 15 janvier au Château de la Sarraz, à l'âge de soixante et dix ans.

L'enterrement aura lieu à La Sarraz le mercredi 18 janvier à 1 heure moins un quart ; culte à 1 heure.

Le présent avis tient lieu de lettres de faire part.

Prière de ne pas envoyer de fleurs.

En effet cette belle et originale figure vaudoise, ce solide tempérament qui résistait depuis plus d'une année aux étreintes de la maladie, avait dû enfin céder à celles de la mort marquant l'heure inéluctable.

Né en 1823, Aymon de Gingins fut surtout un soldat. Il avait de qui tenir. Sa famille, qui compte encore une autre branche, celle des Gingins d'Eclépens[1], existait déjà au 12e siècle et avec la baronie de la Sarraz dès le 16e [2] ; elle a été avant tout une famille militaire, ayant fourni des officiers supérieurs à presque toutes les armées de l'Europe et occupé des places éminentes à la cour des ducs de Sa-

[1] Les Gingins d'Eclépens sont une branche des Gingins-La Sarra, séparée en 1623.

[2] Par le mariage, vers 1450, de François de Gingins avec Claude de Gilliers.

voie et du gouvernement de Berne. Elle a pour devise : *Cum Deo omnia* et pour attribut : Hautesse de cœur.

Le père même du défunt d'aujourd'hui, brave et distingué chef du 4e régiment suisse d'infanterie au service de Naples, y arriva au grade de général.

Entré en 1839 comme lieutenant dans le régiment de son père, Aymon passa ensuite à l'état-major et fit en cette qualité, avec le grade de 1er lieutenant, la campagne de Sicile de 1848-49, comme adjudant du général en chef Filangieri. Il se distingua entr'autres à la chaude affaire de Taormina les 2 et 3 avril 1849 ainsi que dans la marche en avant sur Catane, qui continua ce brillant succès des troupes suisses et napolitaines.

Une carrière riante et privilégiée semblait s'ouvrir pour lui. Mais serait-elle sur le droit chemin ?... Ce ne fut pas son avis lorsque le roi Ferdinand II retira, par son coup d'Etat de 1849, la constitution qu'il avait octroyée dans un moment d'alarme et à laquelle tous les officiers avaient dû prêter serment, ainsi qu'au roi. Aymon de Gingins protesta, par un refus formel, contre le nouveau serment requis des officiers, et après quelques jours de pourparlers avec le nouveau chef du régiment, colonel de Muralt, il donna définitivement sa démission et rentra en Suisse, en compagnie de quelques officiers également démissionnaires, au nombre desquels se trouvait, sauf erreur, le lieutenant Paul Grand, de Lausanne, devenu aussi colonel fédéral.

Aymon de Gingins resta peu de temps au pays. Appelé à la direction de la Compagnie des Colonies suisses du Sétif, il se rendit à son poste dans la province de Constantine et passa plusieurs années en Algérie. Tout en vouant ses soins à ses fonctions, il eut l'occasion de continuer des études militaires pratiques par les relations journalières qu'il dut entretenir avec ses alentours, y compris de nombreux officiers français. Quelques généraux distingués, Bosquet et Mac-Mahon entre autres, lui firent un aimable accueil et gardèrent de lui un bon souvenir.

En 1860, à la suite de quelques démêlés avec la Compagnie du Sétif, dont les rouages étaient un peu compliqués, il revint définitivement en Suisse, au château de La Sarraz auprès de son père, qui y avait pris sa retraite en 1848, couvert de gloire et de blessures.

En 1861 il entra à peu près simultanément dans l'état-major fédéral comme capitaine et au Grand Conseil comme député du cercle de La Sarraz, et depuis cette date son nom est lié intimement à l'activité politique et militaire, à toute l'histoire de notre pays, plusieurs fois dans des rôles d'une haute importance.

On comprend que la vie monotone du milicien suisse, en état de paix sempiternelle avec tous ses voisins, n'était pas dans son tempérament de descendant de vaillants preux. Pour la rendre tenable, il fallait des compléments. La politique, la polémique du jour les fournirent. C'est par une de ces polémiques que nous eûmes l'avantage de faire sa connaissance personnelle, à l'occasion de sa brochure : *La guerre défensive en Suisse.* Dans cet opuscule, qui n'était pas sans mérites, il recommandait un système de guerre peu à notre goût, essentiellement insurrectionnel, vues qui provenaient de sa frêle confiance, pour une bataille rangée, dans notre organisation de milices qu'il n'avait pas encore pu apprécier suffisamment. Nous nous permîmes d'y contredire. Il répondit ; nous répliquâmes ; en somme nous échangeâmes d'assez bons horions [1]. Il ne nous en garda pas rancune, et plus tard, mieux avisé, il nous remercia d'avoir combattu si franchement ses illusions de guérillas, qui s'expliquaient mieux en 1860 qu'après les expériences de la guerre de 1870-71.

Major en 1863, lieutenant-colonel en 1866, de Gingins fit les services et écoles militaires de ses grades et fut nommé colonel fédéral en 1870, appelé en cette qualité au commandement d'une brigade d'infanterie.

Au moment de la déclaration de guerre franco-allemande, il était l'un des trois brigadiers de la division n° II, commandée par le colonel fédéral de Salis, Jacob, destinée au Jura bernois. Il avait pour collègues les colonels fédéraux Favre et Henri Wieland, ainsi que le colonel fédéral Lecomte, chef d'état-major et commandant en second de ladite division, comme les chefs d'état-major l'étaient à

[1] Voir la ***Revue militaire suisse*** de 1860, nos 20 et 24, et de 1861, n° 1. Ajoutons que cette polémique fut l'occasion d'un événement intérieur pour notre ***Revue***. Notre imprimeur, feu M. Rouiller, imprimeur aussi de la brochure en question, ayant voulu modifier un texte de copie remis, nous quittâmes sur-le-champ l'imprimerie Corbaz et Rouiller pour nous transférer à l'imprimerie Pache. — *Réd.*

cette époque. Mobilisée par télégrammes du 16 juillet, la division se trouva promptement à son poste, d'abord à Bienne, puis à Delémont, aux Rangiers et Porrentruy. Ce fut de Gingins qui reçut à la frontière de Porrentruy les premiers fuyards de l'Alsace arrivant en masses éplorées devant les Prussiens vainqueurs. A cette pénible besogne, il consacra toute son activité et tout son bon cœur.

L'hiver suivant il eut l'occasion de déployer les mêmes qualités pendant l'internement de l'infortunée armée de l'Est. Il fut chargé de commander en chef l'internement dans le canton de Vaud qui avait eu tout d'abord une cinquantaine de mille hommes à recueillir, puis à répartir sur d'autres points de la Suisse ; plus tard à la paix, il dut procéder au repatriement en France. De son quartier général de l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, comme siège central, d'où il rayonnait incessamment sur les points où sa présence était utile, il s'acquitta avec aisance et distinction de ces divers services, difficiles autant qu'impérieux. Il faut dire qu'il fut bien secondé par tous ses subordonnés et par de nombreux collaborateurs volontaires. Chefs de cantonnements locaux, autorités communales et cantonales, tous rivalisaient de zèle pour lui apporter un concours dévoué.

On se rappelle qu'après avoir heureusement traversé cette crise, qui eût pu être dangereuse s'il n'y avait eu que la seule autorité militaire supérieure pour y veiller, la Suisse ne s'en trouva pas moins en butte, sous de futiles prétextes, à un nouvel assaut de cette conjuration de centralisation qui guette toute occasion de détourner à son profit les progrès à réaliser. En cette circonstance, Aymon de Gingins ne fut pas lent à se décider ; rompant ouvertement avec maints amis politiques et de famille, il fut un des premiers au poste du bon combat. Luttant chaleureusement en faveur des institutions fédératives, les seules qui, à son avis, puissent convenir à la Suisse et surtout à la Suisse romande, il aida puissamment au rejet du malencontreux projet de constitution centralisatrice de 1872, et il était de ceux qui entendaient faire respecter à coups de canon, en cas de besoin, la volonté populaire, alors que le bruit courait qu'à Berne surgissaient des velléités de passer outre au plébiscite négatif du 12 mai.

Deux ans plus tard, quand des patriotes plus sentimen

taux que persévérants, alarmés de la regrettable tension des esprits, se résolurent à un compromis basé sur des concessions réciproques, qui devaient viser les personnes aussi bien que les choses, Aymon de Gingins fut de ceux qui se tinrent en dehors de ce qu'il considérait comme une défaillance. Pour l'acquit de sa conscience plus que par espoir du succès, il publia plusieurs écrits contre le nouveau projet constitutionnel de 1874, entre autres une brochure intitulée: « Pourquoi je voterai *non* » et il acceptait sans honte, mais non sans protestation, la qualification de « Savoyard » que les orateurs du compromis lui jetaient à la face. Comme il l'avait prévu, la votation donna une majorité de oui, mais avec une minorité de plus de 18000 électeurs vaudois et d'une vingtaine de membres du Grand Conseil.

Une ère nouvelle s'ouvrait: toute de conciliation, d'harmonie et d'entente, qui devait se répercuter dans la série des lois organiques et dans leurs applications. Les débuts furent sincères et loyaux, dans les formes au moins, il faut le reconnaître. On doit de même constater que la constitution et la loi militaire organique de 1874 amenèrent de réels progrès tant civils que militaires, trop longtemps contenus par la crainte du complot de centralisation susmentionné.

Malheureusement à ces progrès, dus surtout à la création voulue d'une notable et progressive augmentation des dépenses, laquelle ouvrit la danse aux millions dont nous voyons aujourd'hui la sarabande échevelée, se mêlèrent aussi, comme l'ivraie au bon grain, quelques reculs manifestes et de nombreuses fantaisies, et les uns et les autres, en augmentant l'ébranlement général de l'armée, accrurent aussi les difficultés à surmonter pour y rétablir la stabilité indispensable.

Ce n'est pas le moment ni le lieu d'en discuter. Disons seulement que tandis que l'organisation militaire de 1851 et les organisations antérieures étaient des œuvres d'un cachet hautement national, soigneusement appropriées aux circonstances spéciales de la Suisse, l'organisation de 1874, calquée à peu près sur le projet de 1872, est une œuvre d'origine essentiellement étrangère[1]. On eut l'intention

[1] On sait que l'auteur en fut le regretté colonel Hofstetter, de Sigmarin-

arrêtée de doter la Suisse des formations prussiennes qui venaient de triompher à Metz, à Sedan, à Paris, au Mans, sur la Lizaine et ailleurs. Notre excellent bataillon de 6 compagnies fut remplacé par celui à 4 compagnies, beaucoup moins riche en ressources de tactique, de service intérieur, de service de sûreté[1]. On nous octroya l'inutile et encombrant rouage du régiment d'infanterie, unité plutôt administrative dans toutes les armées permanentes et dont les principaux organes sont remplacés, dans nos milices, d'une part par les corps spéciaux d'instructeurs, d'autre part par les administrations cantonales[2]. A nos 9 $^2/_3$ divisions du mode ternaire, à 3 brigades de 4 à 5 bataillons chacune, et qu'on eût pu aisément porter à une quinzaine avec la landwehr nouvelle — ce qui eût permis de constituer des circonscriptions divisionnaires assez convenables — on substitua 8 lourdes divisions de mode binnaire, avec circonscriptions territoriales basées sur les efffectifs

gen, ancien officier bavarois et garibaldien, ancien instructeur-chef du canton de St-Gall, puis de l'infanterie suisse, professeur très distingué, instruit, éloquent, infatigable, qui rendit comme tel d'éminents services à la Suisse et à qui nous sommes loin d'imputer à crime l'enthousiasme que lui inspiraient les victoires de sa première patrie. Mais à son rôle de professeur brillant d'art militaire théorique et pratique, eût dû être limité son mandat, et non aller jusqu'à refondre nos institutions nationales. — *Réd.*

[1] Aux regrets que nous avons souvent émis à ce sujet on a opposé l'exemple de la France, qui, elle aussi, a adopté le bataillon prussien. Cela nous touche peu. Des troupes permanentes peuvent s'accorder des changements de règlements avec moins de préjudice que des troupes de milices. D'ailleurs il n'y a rien d'étonnant à ce que les Français, sous le coup des déceptions si dures de 1870, aient fait cet emprunt à la mode triomphante. Ce genre de reconfortant moral n'était même pas neuf. Déjà après la défaite de Rossbach, ils s'empressèrent de copier le vainqueur. Des instructeurs prussiens furent appelés à Paris pour réorganiser l'infanterie française, réorganisation qui débuta par l'abolition de la perruque, à laquelle fut substituée la cadenette.

Mais nous, Suisses, nous n'avions aucune raison de sacrifier nos bataillons à 6 compagnies, mieux appropriés à nos circonstances locales et à nos habitudes que le bataillon actuel. Il va d'ailleurs sans dire que nous n'en parlons qu'au point de vue historique et que nous ne demandons pas qu'on revienne aux six compagnies, comme on le fait actuellement en France pour les 32 bataillons de chasseurs et les nouveaux bataillons d'infanterie légère d'Afrique. Non; chez nous un autre changement ne serait qu'une nouvelle instabilité, c'est-à-dire un nouveau mal. Puisque nous avons le bataillon à 4 compagnies, sachons le garder tel quel le plus longtemps possible. — *Réd.*

[2] A la vérité le vœu avait été émis de pouvoir, à l'occasion, créer des demi-brigades; mais par la simple adjonction d'un lieut.-colonel à chaque état-major de brigade, ainsi que l'entendaient les pétitionnaires, on eût donné pleine satisfaction à ce vœu, d'ailleurs très légitime. — *Réd.*

et visant néanmoins à la symétrie ; elles prétendaient en outre satisfaire aux exigences non seulement du recrutement, mais de l'instruction, de la mobilisation de guerre et du commandement permanent, celui-ci s'exerçant par la voie du service, soit d'états-majors de brigades, de régiments, de bataillons, etc., tous soldats-citoyens sans solde ni obligations de domicile fixe, libres de vaquer à leurs affaires civiles tant qu'ils n'étaient pas appelés en service actif.

Résoudre le problème de la quadrature du cercle était en vérité chose aisée en regard de ceux qui allaient incomber aux huit futurs divisionnaires pour transférer l'armée de l'ancien au nouveau régime.

Aymon de Gingins fut l'un de ces heureux privilégiés ou prétendus tels, avec 150 francs de traitement mensuel, à charge de fournir son bureau, local, matériel et personnel ! La circonscription la plus ardue par son éparpillement et par la diversité de ses populations, la VIII[e], lui fut affectée, à l'autre extrémité de la Suisse à 50 lieues de son domicile de La Sarraz. Cette VIII[e] division comprenait — et comprend toujours — les cantons de Glaris, d'Uri, des Grisons, du Tessin en entier ; le Haut-Valais, de la Furka à Sion ; et trois districts du canton de Schwytz, avec une population parlant quatre langues : l'allemand, le romanche, l'italien, le français, répandue sur une surface montagneuse équivalant à plus du tiers de la surface totale de la Suisse.

On se figure les efforts d'énergie et d'activité que comportait la tâche d'organiser, d'ajuster et d'inspecter les divers services d'une division ainsi conçue. Le colonel de Gingins y mit toute son âme et tout son savoir. Ses bons procédés avec les autorités locales et avec tous ses subordonnés lui valurent de précieux appuis ; l'exemple du dévouement au devoir qu'il donnait constamment lui assura des concours dévoués et fort utiles, notamment celui de l'instructeur-chef de la division, le colonel Henri Wieland. Aussi vers la fin de l'été 1876, après 18 mois de travaux soutenus, la VIII[e] division était en bon état d'organisation sur le même pied que les sept autres. Toute l'armée, l'élite au moins, était prête, sauf la mobilisation, qui reste, encore aujourd'hui, la grosse énigme.

Dans l'une ou l'autre des armées européennes que nous avons tant de plaisir à imiter, c'eût été le moment où le chef suprême n'eût pas manqué d'accorder à l'accomplissement d'une besogne aussi considérable que celle effectuée par les commandants de division et surtout par celui de la VIII^e, besogne purement honorifique, quelque gracieux témoignage de satisfaction. Au Palais fédéral, on n'a pas de tels soucis; parfois même on semble s'y donner des soucis inverses. Preuve en soit l'incident qui se produisit alors et qui apporte un trait nouveau et bien marquant dans la carrière du colonel de Gingins. Vu la nature de cet incident, nous le laisserons raconter par d'autres :

« Alors déjà, dit *La Revue* du 16 janvier 1893, on pratiquait à Berne la méthode extensive dans l'interprétation des compétences militaires, administratives et autres. Un jour le colonel de Gingins reçut un ordre qui lui parut une violation de la loi. Il refusa de l'exécuter. Le Conseil fédéral le cassa de son commandement sans la moindre cérémonie.

» On n'était d'ailleurs pas trop fâché d'être débarrassé d'un homme aussi peu souple et que rien n'aurait déterminé à se convertir à la centralisation complète du militaire. »

De son côté le *Nouvelliste Vaudois* du 17 janvier 1893 rapporte l'incident avec plus de détails et de textes en ces termes :

« Un conflit s'étant élevé entre lui et le Conseil fédéral au sujet du recrutement dans son arrondissement de division, il fut relevé de son commandement le 11 septembre 1876.

» Cette affaire fit quelque bruit, et sous le titre *Ma Révocation* le colonel de Gingins publia une brochure contenant, sans aucun commentaire, les pièces concernant le cas.

» Le Conseil fédéral avait chargé les divisionnaires de diriger le recrutement de leurs divisions. Le colonel de Gingins fit observer que cette manière de faire était contraire à la constitution, dont les articles 20 et 21 laissent la composition des corps de troupes et le maintien de leur

effectif, soit le recrutement en général, dans la compétence des cantons. En même temps, il faisait savoir aux autorités militaires des cantons formant le territoire de la VIII[e] division que par des motifs tirés principalement de la constitution fédérale il avait demandé à être dispensé de toute intervention dans l'organisation et dans la direction du recrutement. « Ensuite de cette démarche, ajoutait-il, je m'abstiendrai, à partir de ce jour, de m'occuper de l'exécution de la circulaire fédérale du 14 juillet dernier », soit celle qui chargeait les divisionnaires de ces opérations.

» Le département militaire répondit que le Conseil fédéral n'admettait pas les motifs invoqués. « Il vous invite en conséquence à exécuter sans autre les ordres dont il s'agit.

» Nous attendons votre déclaration immédiate que vous voulez vous soumettre à l'invitation du Conseil fédéral, et en conséquence que vous retirerez l'avis donné aux autorités militaires des cantons de votre arrondissement que vous ne vous occuperez plus de la mise à exécution des prescriptions de la circulaire du 14 juillet. »

» En réponse, le colonel de Gingins écrivit une lettre qui peint au vif son caractère toujours calme, d'une exquise politesse et d'une si grande indépendance. La voici :

La Sarra, le 4 septembre 1876.

Au Département militaire fédéral,

Berne.

J'ai eu l'honneur de vous exposer respectueusement les motifs très sérieux et selon moi parfaitement légitimes qui m'empêchent d'organiser et de diriger le recrutement dans le VIII[e] arrondissement de division.

Votre lettre du 1[er] courant, N° 9/251, m'apprend dans une forme extrêmement peu courtoise, que le Conseil fédéral n'a pas daigné avoir égard à mes représentations. Il est inutile, dès lors, que j'ajoute quoi que ce soit à celles-ci, et je n'ai rien à en retrancher.

Le haut Conseil fédéral agira en cette affaire comme le lui conseilleront ses sentiments de justice et de sagesse.

Le colonel divisionnaire, commandant la division,
(Signé) GINGINS-LA SARRA.

» Le Conseil fédéral riposta en relevant le colonel de

Gingins de son commandement, ce dont il accuse réception par la lettre suivante qui, elle aussi, peint bien cet homme strictement scrupuleux des lois, beaucoup plus que l'autorité à laquelle il s'adressait :

La Sarra, le 13 septembre 1876.

Au Conseil fédéral suisse,
à Berne.

J'ai l'honneur de recevoir votre lettre du 11 courant, par laquelle vous m'apprenez que le haut Conseil fédéral m'a relevé du commandement de la VIII[e] division d'armée. J'en prends acte.

Néanmoins, je dois vous prier de bien vouloir m'informer si la demande de ma révocation a été appuyée par la majorité des divisionnaires, conformément aux prescriptions formelles de l'art. 77, dernier alinéa, de l'organisation militaire.

J'aime à croire que cette garantie contre l'arbitraire, offerte par la loi, n'a pas été violée à mon égard ; mais j'ai quelque droit, il me semble, d'en être informé.

(Signé) GINGINS-LA SARRA,
colonel-divisionnaire.

» La réponse fut la suivante :

Berne, le 18 septembre 1876.

Le Conseil fédéral suisse à Monsieur le colonel Gingins-La Sarra,
à la Sarraz.

Monsieur le colonel,

En réponse à votre lettre du 13 de ce mois, par laquelle vous nous demandez si votre demande de révocation a été appuyée par la majorité des divisionnaires, conformément à la disposition du dernier alinéa de l'art. 77 de l'organisation militaire, nous avons l'honneur de vous informer que les divisionnaires n'ont point été consultés à ce sujet, attendu que, dans notre opinion [1], la disposition précitée ne

[1] C'était déjà comme aujourd'hui, dit le *Nouvelliste*; il y a la loi et il y a l'opinion du Conseil fédéral, qui n'est pas nécessairement conforme à la loi. Voici cet art. 77 : « Un officier peut, sur la demande du département militaire et sans préjudice de son grade, être relevé de son commandement par l'autorité qui l'a nommé.

» S'il s'agit d'un colonel, dit le 3[e] alinéa de cet article, la demande doit être appuyée par la majorité des divisionnaires. »

A propos de cette note du *Nouvelliste*, nous ne cacherons pas que, suivant notre avis, il eût été difficile au Conseil fédéral, sans porter atteinte aux principes fondamentaux de la discipline, laquelle doit régner tout d'abord en haut si l'on veut qu'elle règne en bas, de passer expédient sur la manière dont ses *ordres* de recrutement étaient interprêtés. Mais la punition fut évidemment hors de proportion avec la nature de l'infrac-

s'applique pas à votre cas, et que par conséquent il n'y avait pas lieu de procéder à cette consultation.

Agréez, monsieur le colonel, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil fédéral :
Le président de la Confédération,
(Signé) WELTI.
Le chancelier de la Confédération,
(Signé) SCHIESS.

» Tel on le voit dans cette question du recrutement, tel il fut en toutes circonstances : cantonaliste convaincu et serviteur respectueux des lois, sachant sacrifier à l'obéissance qu'on leur doit et à ses convictions sa personne elle-même. »

Avec le retrait de son commandement de division, le colonel de Gingins termina sa carrière militaire active, les circonstances constamment pacifiques de la Suisse n'ayant pas nécessité, fort heureusement, l'appel exceptionnel d'officiers supérieurs doués des qualités d'énergie, d'abnégation et de savoir qui commandent la confiance de tous, comme il en faut aux moments critiques.

Mais sa carrière politique était loin d'être terminée. Commencée en 1861, elle a duré jusqu'à son lit de mort, avec la même droiture, la même franchise, la même indépendance de caractère qu'il avait montrées comme militaire. S'il ne nous appartient pas d'en parler ici, il nous sera permis toutefois de noter qu'il fut envoyé siéger à l'Assemblée fédérale en 1878, ayant derrière lui plus de 10 mille suffrages d'électeurs vaudois des deux partis. Là, toujours au-dessus des préoccupations de la rancune ou de la vanité qui tiennent tant de place dans des cœurs moins élevés, il n'eût même pas remarqué, s'il n'y eût été rendu attentif par des collègues, les humbles coups de chapeau qui lui étaient adressés par ceux-là même qui l'avaient le plus maltraité deux ou trois ans auparavant. Mais son esprit vigilant s'était porté vers d'autres objectifs ; il luttait contre

tion ; une suspension avec remplacement ad hoc eût suffi. Et plus tard, quand le Conseil fédéral, obligé de reconnaître en partie son erreur et d'organiser tout autrement le recrutement, sous la direction d'un colonel spécialement désigné et soldé à cet effet, eût-il dérogé à sa dignité en proposant cette mission au divisionnaire qu'il avait si rudement frappé ? — *Réd.*

les faux devis du Gothard — pas ceux des fortifications — et n'avait pas de temps à perdre à d'anciens griefs, depuis longtemps oubliés et pardonnés.

Nous pouvons donc terminer cette nécrologie en répétant que c'est bien un vaillant homme que le canton de Vaud vient de perdre, ce qu'accentuera encore le récit de ses émouvantes funérailles d'après les journaux lausannois.

On écrit à la *Gazette* :

« La Sarraz, 18 janvier.

« Sur le blanc tapis de neige qui couvre les campagnes vaudoises, un gai soleil d'hiver, brillant dans un ciel bleu et froid, jette une lumière éblouissante et rend la température moins glaciale. Mais on n'y prend pas garde dans notre bourg de La Sarraz ; une seule pensée y remplit les cœurs de tristesse : c'est aujourd'hui que le dernier rejeton mâle de la famille de Gingins-La Sarraz va rejoindre ses aïeux dans le cimetière du Mauremont. Il faut avoir habité La Sarraz pour se rendre compte de l'émotion et du deuil général qu'y a causé cette triste réalité. M. Aymon de Gingins y était universellement aimé et respecté, et à juste titre, car il portait à son lieu de bourgeoisie et de naissance un rare attachement.

Ce patriotisme local, qui n'excluait point — loin de là — un amour très profond pour la patrie suisse et vaudoise, se manifestait par un intérêt constant pour les affaires de la commune et de ses habitants. Président du Conseil communal depuis fort longtemps, il ne manquait presque jamais aux séances et étudiait avec soin toutes les questions soumises aux délibérations. Membre de la commission scolaire depuis près de trente ans, il s'intéressait [illegible] assistant aux séances [illegible] de sa poche [illegible] aux prix. Vice-président [illegible] régulièrement [illegible]. Ancien président du Conseil [illegible] l'Église nationale.

I[illegible] sa [illegible] en faveur [illegible] Avec [illegible] très géné-

reux envers les pauvres et les nécessiteux de tout genre, sachant donner avec tact et bonté. Chacun, pauvre ou riche, était accueilli chez lui avec une politesse extrême. Son parc était ouvert à tout le monde. Il s'intéressait à tous les événements, petits ou grands, qui survenaient à La Sarraz, se réjouissant des joies de chacun, sympathisant avec les épreuves de tous.

» Il est facile dès lors de se représenter quels sentiments remplissaient les cœurs de tous ceux qui vont aujourd'hui rendre dans l'antique château seigneurial, les derniers devoirs à celui qui, par les qualités de son cœur et de son esprit, avait su conquérir à La Sarraz le rang que ses ancêtres tenaient du droit de naissance.

» A une heure moins un quart, tout le monde est au château. Vu les rigueurs de l'hiver, c'est là que non seulement aura lieu le service religieux, mais aussi que seront prononcés les discours. Les membres de la famille sont réunis dans un salon ; dans un autre, les femmes de La Sarraz et des villages voisins. Les deux salons débouchent sur la salle des chevaliers, vaste pièce rectangulaire, dallée de grands quartiers de molasse, éclairée par trois grandes fenêtres ornées de vitraux ; les parois sont garnies de tableaux représentant les anciens membres de la famille ; tout autour, des bahuts de prix ; au milieu de la paroi nord, une cheminée monumentale portant les armes des Gingins-La Sarra, avec leur belle devise : *Cum Deo omnia*. C'est dans cette salle, témoin d'un long passé, qu'est déposé le cercueil de M. de Gingins ; c'est là que lui seront adressés les derniers hommages et les derniers adieux, et à la pensée qu'avec lui s'éteint une antique race, l'on ne peut s'empêcher de trouver doublement solennelle et triste cette cérémonie funèbre accomplie devant cette galerie d'ancêtres.

» La salle est comble. Le Grand Conseil est représenté par son président, M. Decollogny, et par plusieurs députés de la droite et de la gauche. Le Conseil d'Etat a envoyé une délégation de quatre de ses membres : MM. Debonneville, Golaz, Ruffy et Virieux. Il avait déjà exprimé par lettre à M[lle] de Gingins les regrets qu'il éprouvait de la mort de M. de Gingins. Cette double démarche, à laquelle la sœur du défunt a été fort sensible, a été très remarquée,

» Les autorités communales de La Sarraz sont au complet, avec M. Thélin à leur tête. Puis les membres de l'Abbaye, du Chœur d'hommes, beaucoup d'amis de près et de loin, et une bonne partie des électeurs du cercle.

» M. le pasteur Delafontaine parle le premier.

» L'herbe sèche et la fleur tombe ; mais la parole de Dieu demeure éternellement. » Cette parole d'espérance, il tient à la rappeler dans cette heure de profonde tristesse ; de tristesse surtout sans doute pour celle qui perd un frère d'une rare bonté, mais aussi pour tous les habitants de La Sarraz et même pour le canton de Vaud qui perd en lui un de ses enfants les plus dévoués. En fort bons termes, le pasteur redit les qualités et les mérites du défunt, insistant sur sa loyauté, sa générosité, son indépendance de jugement, tout ce qui faisait de lui une personnalité, dans toute l'acception du mot. Puis il termine en rappelant que pour le chrétien la mort n'est point la fin, mais le commencement d'une autre existence, et en invitant ses auditeurs à travailler pour la vie éternelle.

» Après une prière de M. Rau, directeur de l'hospice de St-Loup, M. Decollogny prend la parole en ces termes :

Dix jours à peine se sont écoulés depuis celui où nous rendions les derniers honneurs à l'un de nos collègues des bords du Léman et déjà s'ouvre une tombe nouvelle pour recevoir la dépouille mortelle d'un autre ancien président du Grand Conseil.

La mort frappe à coups redoublés sur les meilleurs d'entre nous.

Après Louis Paschoud, Aymon de Gingins-La Sarra.

Celui dont nous regrettons aujourd'hui la perte a consacré plus de trente années de sa vie à son pays, et, cependant, descendant d'une illustre famille du Pays de Vaud il eût pu, comme d'autres, vivre du passé, réserver son dédain pour la démocratie du XIX[e] siècle et laisser largement ouverts, entre la société contemporaine et lui, les fossés de son vieux château féodal.

Sa grande intelligence, la culture de son esprit l'ont préservé d'une attitude qui eût été une erreur.

Chaque membre de la société doit contribuer pour sa part à la réalisation de l'idéal de justice politique et sociale que lui imposent les circonstances du moment présent.

Aymon de Gingins comprit que, pour accomplir sa destinée, l'homme doit vivre de la vie de son époque et, les honneurs que ses ancêtres, dans les siècles révolus, acquéraient par le seul droit de la naissance, il les obtint de la volonté populaire, grâce à ses talents, à son caractère et à sa probité politique.

» M. Decollogny énumère ensuite les différents mandats dont le défunt fut revêtu, puis il continue en ces termes :

Dans l'accomplissement de ses divers mandats, le défunt a déployé de grandes capacités et a fait preuve d'une volonté soutenue pour convaincre ses collègues de ce qu'il croyait être la vérité administrative et politique.

Sa parole originale et toujours courtoise n'a jamais été que la servante de ses opinions personnelles et de sa conviction intime. Il a combattu tour à tour les différents partis politiques de ce pays et a été tour à tour leur allié, n'acceptant comme ligne de conduite que celle que lui prescrivait sa conscience.

La vie politique de Aymon de Gingins est faite de sincérité et de profond amour pour le canton de Vaud qu'il a défendu avec la dernière énergie soit à Berne, soit à Lausanne, par la plume et par la parole, contre les empiètements d'une centralisation envahissante.

Il ne m'appartient pas de parler ici du soldat. Qu'il me soit cependant permis d'ajouter que le colonel qui, comme lieutenant, avait reçu le baptême du feu sur les champs de bataille de l'étranger, était considéré comme un officier distingué sur lequel l'armée et la patrie pouvaient compter dans les moments critiques.

La belle activité de Aymon de Gingins dans le domaine politique et militaire et dans le champ de la bienfaisance, qu'il a largement cultivé, lui donne le droit de revendiquer une place d'honneur dans la galerie de ses ancêtres, comme dans les souvenirs du peuple vaudois.

Au nom de ses collègues, au nom du Grand Conseil, j'adresse ici à celui qui nous quitte notre suprême adieu.

» M. Thélin parle au nom des autorités communales et des habitants de La Sarraz.

D'autres ont parlé de la carrière politique du défunt, d'autres ont dit ses vertus et son indépendance de caractère, l'orateur veut rappeler tout ce qu'a fait le colonel de Gingins dans le domaine plus modeste des affaires communales et les titres nombreux qu'il s'est acquis à la reconnaissance de ses concitoyens. Faisant partie du Conseil communal depuis sa rentrée au pays, président de ce corps depuis 1885, il n'a pas cessé de s'occuper avec dévouement et sollicitude des intérêts de la commune. Sa générosité toujours en éveil a permis de nombreuses améliorations ; il faut mentionner entre-autres la dotation qu'il a faite d'une somme de 18,000 francs pour permettre aux finances communales de nouer les deux bouts. Ce même dévouement, cette même générosité, il l'apportait en tout. Il n'y avait aucune société à La Sarraz, aucune entreprise à laquelle il n'apportât son concours. Ame noble et digne, sa charité était inépuisable,

cette charité discrète qui double la valeur de ses dons. La commune perd en M. de Gingins un de ses citoyens les plus dévoués et les plus aimés ; aussi chacun prend-il sa part dans l'affliction d'une telle mort.

» M. Boiceau parle au nom des amis politiques et personnels du défunt :

M. de Gingins-La Sarra, dit-il, était un ami d'une fidélité et d'une loyauté peu communes, sur lequel on pouvait compter dans les jours mauvais comme dans les heureux jours. Ses avis n'étaient pas toujours suivis, mais ils étaient toujours écoutés, parce qu'ils étaient toujours dictés par une claire intelligence des besoins du pays et par un désintéressement parfait. Ce désintéressement personnel a été, dans la vie politique, le trait caractéristique de M. de Gingins. Jamais, dans aucun de ses votes, dans aucun de ses discours, il n'a songé à son intérêt propre, toujours à ce qu'il croyait être le bien de son pays. De là l'indépendance de sa carrière politique ; de là la haute estime dont il jouissait même chez ses adversaires ; de là les regrets qu'il laisse chez tous ses collègues et surtout chez ceux qui ont pu apprécier de près les qualités de son esprit et de son cœur. Puisse ce désintéressement rester associé dans notre mémoire au souvenir de celui qui l'a pratiqué si scrupuleusement et nous être en exemple à tous !

» M. Louis Emery, ancien suffragant à La Sarraz, tient aussi à adresser un dernier hommage à celui qui fut un des meilleurs enfants du canton de Vaud. Il veut insister sur cette bonté et cette droiture de cœur qui caractérisent la conduite de M. de Gingins :

Je me suis souvent entretenu avec lui, dit-il, des questions politiques qui préoccupaient notre pays. Ce qui m'a toujours frappé, c'est l'équité, l'impartialité avec laquelle il jugeait ceux dont il ne partageait pas les vues... En matière religieuse, M. de Gingins n'était voltarien que par son esprit de tolérance et son horreur pour tous les fanatismes et toutes les exagérations. S'il parlait peu de ses croyances, s'il estimait que c'était là un sanctuaire particulièrement intime, il n'en avait pas moins une foi sincère dans la bonté et la justice de Dieu. Non seulement il l'a affirmé expressément, mais il l'a aussi marqué par son vif attachement à l'Eglise. Quelques heures avant sa mort il a dit : « J'ai cherché à faire mon devoir devant Dieu ; je me » suis efforcé toujours d'être en bon exemple à mes concitoyens. »

» Le Chœur d'hommes de La Sarraz exécute un chœur de circonstance, puis le cortège se met en route pour le cimetière. Devant l'assistance émue et silencieuse, le cer-

cueil est descendu dans la fosse, le pasteur donne la bénédiction, et, après avoir rendu l'honneur, l'assemblée se disperse. »

« Ces obsèques, dit de son côté le *Nouvelliste vaudois*, ont produit une impression profonde sur tous ceux qui y ont assisté. On sentait le défunt entouré de cette chaude et respectueuse sympathie dont il avait été entouré pendant sa vie et que ses vieux jours avaient vu croître encore. Nous aussi, nous nous associons à la douleur des habitants de La Sarraz, car le *Nouvelliste* perd en M. le colonel de Gingins un ami sûr, ferme et dévoué. Nos tendances fédéralistes lui plaisaient, et à cet égard, comme à bien d'autres, sa vie doit nous rester en exemple ; elle est celle d'un citoyen aimant profondément son pays, toujours prêt à travailler pour ce qu'il estimait le bien de celui-ci et son honneur. »

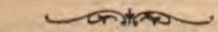

Etude sur le Landsturm suisse

Organisation, armement et emploi.

Le principe fondamental de l'organisation du landsturm ne se trouve pas dans le texte de la loi militaire du 13 novembre 1874, mais bien dans l'article 19 de la Constitution fédérale qui autorise la Confédération à disposer, en cas de danger, des hommes non incorporés dans l'armée fédérale ainsi que de la totalité des ressources militaires des cantons.

S'il était nécessaire d'affirmer la volonté du peuple suisse de défendre le territoire national par tous les moyens disponibles, on en trouverait la consécration formelle et catégorique dans cette prescription de la Constitution fédérale qui n'a jamais été contestée par personne.

Une simple prescription fédérale ne suffit cependant pas pour justifier l'appel du peuple tout entier sous les armes, pour lui confier l'importante mission de défendre le pays avec quelque chance de succès. Il est nécessaire que cet appel soit précédé d'une organisation soignée, reposant sur des bases solides et précises, ordonnant et permettant, non pas la levée en masse avec la multitude d'irrégularités qu'elle comporte, mais bien la mise sur pied raisonnée et

étudiée d'unités tactiques de combat organisées de toutes pièces.

Il faut, d'autre part, que le landsturm soit reconnu en qualité de partie intégrante de la puissance militaire du pays, de manière à le placer sous la protection du droit international en lui conférant le titre de belligérant.

Ce sont ces considérants qui ont motivé l'adoption par les chambres, en date du 23 mars 1885, d'une motion invitant le Conseil fédéral à présenter aux délibérations de l'Assemblée fédérale un projet tendant à assurer à la défense nationale, autrement dit au landsturm, le caractère et les droits de belligérants.

Sur le vu du message du Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale adopta, à la date du 4 décembre 1886, un projet de loi concernant le landsturm de la Confédération suisse. Cette loi est entrée en vigueur le 15 mars 1887.

Les revues, ou pour mieux dire les opérations du recrutement qui eurent lieu fin 1887 et commencement de 1888, donnèrent à cette organisation une forme purement administrative. L'acte législatif rendu par les Chambres fédérales n'en demandait du reste pas davantage, puisqu'il prescrivait, par son article 3, l'emploi du landsturm en cas de guerre, ou de danger de guerre seulement.

On crut qu'il était suffisant d'inscrire les noms des hommes incorporés sur des contrôles établis sur feuilles volantes par commune sans indication d'incorporation militaire et de charger les chefs de section de la tenue de ces contrôles, ou semblants de contrôles.

Puis on prescrivit la révision annuelle de ces contrôles au 31 décembre de chaque exercice. Mais comme l'obligation relative au visa du livret de service n'existait pas pour le personnel ayant dépassé la 44^{me} année, il s'ensuivit une quasi impossibilité pour les détenteurs de contrôles de fournir des renseignements sérieux sur les effectifs, au nombre desquels, disons-le en passant, figurait un chiffre respectable de non valeurs admises soit par complaisance, soit ensuite de recommandations dans les rangs du landsturm armé. Les effets d'armement, d'habillement, d'équipement ainsi que la munition à l'usage des fusiliers et des carabiniers étaient en outre conservés dans les arsenaux pour être distribués au moment du danger

seulement. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les conséquences déplorables d'un pareil état de choses qui aurait nécessairement entravé les opérations de la mobilisation de l'armée, pour lesquelles on dispose d'un temps très limité.

Enfin bon nombre d'hommes ne possédaient aucune connaissance militaire et auraient ainsi été appelés sous les armes sans avoir le plus léger aperçu de la discipline.

La loi était à peine entrée en vigueur que l'état-major général, chargé de l'élaboration des travaux da préparation à la guerre, contata les défectuosités du système établi par la loi du 4 décembre 1886.

C'est pour cela que les Chambres fédérales sont actuellement nanties d'un projet de loi concernant l'armement, l'habillement et l'*instruction* des troupes du landsturm.

Nous examinerons plus tard l'économie de ce nouveau projet, dont l'adoption ne souffrira pas de difficulté, espérons-le du moins. L'organisation du landsturm pourra alors être considérée comme achevée au point de vue tactique.

Voyons maintenant ce qui existe dans les Etats qui nous entourent en matière d'institution analogue.

En France, le landsturm est formé par la réserve de l'armée territoriale, composée, ainsi qu'on le sait, de volontaires et des six plus anciennes classe d'âge des anciens militaires qui, pour une cause déterminée, n'appartiennent ni à l'armée permanente ni à l'armée territoriale.

L'obligation au service dure jusqu'à 40 ans révolus.

Pour des raisons inconnues, mais qui paraissent être d'un ordre purement économique, la réserve de l'armée territoriale n'a pas été organisée jusqu'ici.

La mission qui lui est dévolue par l'état-major consiste à seconder l'armée territoriale et à la renforcer en cas de nécessité.

Son effectif approximatif est le suivant :

Hommes ayant servi le temps réglementaire dans l'armée	150,000 hommes.
Hommes licenciés avant d'avoir accompli la durée entière du service	430,000 »
Volontaires n'ayant jamais servi	180,000 »
Soit au total	760,000 hommes.

Cette fraction de l'armée française n'est astreinte à aucun service en temps de paix, mais sa formation est prévue par la loi organique et ses régiments seront considérés en temps de guerre comme des troupes régulières.

L'Autriche possède depuis 1886 une loi sur l'organisation du landsturm pour toutes les fractions de son territoire représentées au parlement, le Tyrol et le Voralberg exceptés. Ces deux pays ont conservé l'organisation qui existait avant cette époque.

La loi adoptée par le parlement autrichien modifie sa devancière en ce sens qu'elle a diminué le nombre des classes d'âge des deux fractions du landsturm de l'Empire.

En revanche, elle revendique d'une manière plus catégorique que la précédente les droits de belligérants pour les troupes qui en font partie.

L'Allemagne a consacré le principe de la création du landsturm par la loi du 12 février 1875, mais l'organisation proprement dite de cette fraction de l'armée n'existe pas encore.

Aux termes de la loi sus indiquée, le landsturm allemand est composé de tous les hommes âgés de 17 à 42 ans qui n'appartiennent ni à l'armée ni à la marine. Lorsque le landsturm n'est pas mis sur pied pour les opérations de la guerre, le personnel qui le compose ne peut être astreint à aucune prestation militaire.

S'il est appelé à marcher à l'ennemi, il reçoit un signe distinctif reconnaissable à distance.

Il forme, dans la règle, des subdivisions spéciales, mais peut cependant être employé, en cas de nécessité absolue à renforcer les unités de troupes de landwehr en commençant les opérations par les plus jeunes classes d'âge.

Lorsqu'il est en activité de service, le landsturm allemand est soumis aux lois pénales militaires.

A part son armée permanente, l'Italie possède une milice mobile comparable à la landwehr allemande et autrichienne, plus une milice territoriale et une milice communale. Cette dernière est plus spécialement destinée à maintenir l'ordre à l'intérieur et à seconder l'action de la gendarmerie.

Les autorités communales sont compétentes pour ordonner un service de huit jours de durée au personnel de cette dernière milice.

La milice territoriale est forte de trois cents bataillons d'infanterie et de cent compagnies d'artillerie de forteresse. Elle se compose des hommes sortis de l'armée permanente et de la milice mobile.

Elle a pour mission de renforcer les troupes de siège et son emploi en campagne ne peut avoir lieu qu'à titre exceptionnel.

La limite d'âge est fixée à 39 ans révolus.

Pendant la durée de son service, la milice territoriale peut être appelée à un cours d'instruction de 30 jours.

De tous les pays voisins, le Tyrol, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est demeuré au bénéfice d'un ordre de choses qui date de loin. A l'exception du mode employé pour la nomination des officiers, cette fraction de l'empire autrichien nous paraît posséder une organisation réellement solide et bien appropriée aux conditions de défense de son territoire.

Le landsturm tyrolien est composé de tous les hommes valides âgés de 18 à 45 ans qui ne servent ni dans l'armée permanente, ni dans les compagnies de chasseurs indigènes.

Il est divisé en deux classes : la première classe, comprenant les hommes de 18 à 39 ans, est destinée à servir dans ses propres districts ainsi que dans les districts frontières.

La seconde, composée des hommes de 40 à 45 ans, ne sert que dans le district de son domicile.

La durée du service auquel le landsturm peut être appelé est de 14 jours au plus.

Comme la Suisse, le Tyrol est divisé en neuf arrondissements soit districts de défense territoriale. Chaque commune forme une section du landsturm de 50 hommes au moins et de 100 hommes au plus.

Lorsqu'une commune ne fournit pas 50 hommes, son personnel est joint à celui de la commune voisine.

Une compagnie est formée par le personnel de 2 à 6 sections, et 3 à 6 compagnies forment un bataillon dont l'effectif varie de 500 à 1000 hommes.

Les cadres sont répartis à raison de un sous-officier pour 15 hommes.

Les sections sont commandées par des lieutenants nommés par la troupe.

Les lieutenants de la compagnie nomment le capitaine et les capitaines réunis procèdent à la nomination du chef de bataillon. Cette dernière nomination doit toutefois être sanctionnée par l'autorité du pays. Les contrôles du landsturm sont tenus par les soins de l'autorité communale.

Il n'existe pas d'uniforme militaire pour le landsturm tyrolien. L'habillement est le costume national que l'homme porte tous les jours. L'insigne distinctif consiste en un brassard vert et blanc avec le numéro du bataillon.

L'armement est conservé dans l'arsenal du district. Il en est de même de l'équipement et de la munition.

En ce qui concerne la solde et les vivres, le personnel du landsturm tyrolien est traité sur le même pied que l'armée autrichienne.

La loi prévoit l'appel des mauvais tireurs à des exercices dont l'organisation est du ressort des communes.

La mission d'organiser, de diriger et d'employer le landsturm est confiée au commandant du district.

De la formation du landsturm.

Nous avons vu que la loi organique du landsturm porte la date du 4 décembre 1886 et que le délai référendaire a retardé sa mise à exécution jusqu'au 15 mars de l'année suivante.

Les prescriptions de cette loi sont indiquées ci-après :

1° Le landsturm devient la troisième fraction de l'armée.

2° Tous les hommes valides de 17 à 50 ans ne servant ni dans l'élite ni dans la landwehr font partie du landsturm.

3° Des volontaires âgés de moins de 17 ans et de plus de 50 ans peuvent être admis à servir dans le landsturm.

4° Les officiers servent jusqu'à accomplissement de la 55me année.

5° Le landsturm est mis sur pied en cas de guerre seulement et ne peut, dans la règle, être employé au delà des frontières.

6° La mise sur pied du landsturm est ordonnée par le Conseil fédéral.

7° Le personnel du landsturm reçoit la qualité de belligérant. Il est soumis aux dispositions du code pénal militaire fédéral et prête serment.

Une ordonnance rendue par le Conseil fédéral à la date du 5 décembre 1887 renferme les prescriptions de détail nécessaires à la mise en vigueur de la loi du 4 décembre 1886.

On y voit entr'autres un heureux correctif à la disposition par trop radicale de la loi astreignant, sans exception, tous les hommes de 17 à 50 ans ne faisant partie ni de l'élite ni de la landwehr, à servir dans le landsturm.

L'article 2 de cette ordonnance dispense en effet du service susmentionné :

a) Le personnel désigné dans l'article 2 de la loi militaire fédérale.

b) Les malades pour lesquels un service quelconque aggraverait la maladie.

c) Les infirmes qui sont dans l'impossibilité de se servir d'une arme ou d'un outil.

d) Les hommes déclarés impropres à la marche.

Sont en outre exclus du service :

e) Les hommes condamnés à une peine réputée infamante.

f) Ceux dont les antécédents et la conduite n'offrent aucune garantie de bonne tenue au service.

Si l'on s'en tient strictement à la loi organique, on est tenté de croire qu'en cas de mise sur pied de la troisième fraction de l'armée, tous les hommes de 17 à 50 ans, non dispensés en vertu des prescriptions qui précèdent, seront appelés sous les armes et tenus de servir dans les unités du landsturm. Il n'en est cependant pas ainsi, car l'ordonnance complémentaire divise le personnel en trois classes bien distinctes, pour autant que la mobilisation aurait lieu avant les écoles d'instruction de l'année.

La première catégorie est formée par les recrues de l'année courante et par les recrues des années antérieures qui n'ont pas encore été appelées à une école d'instruction.

Les recrues de cette catégorie servent à former les dépôts d'instruction créés par l'ordonnance sur le service territorial.

Dès leur entrée au service ces hommes cessent de faire partie du landsturm et ils sont destinés, leur instruction étant achevée, à combler les vides de l'élite.

Les dépôts d'instruction dont il est parlé ci-dessus sont

établis à l'intérieur du pays. Ils sont au nombre de dix, savoir :

4 dépôts pour l'infanterie.
1 » la cavalerie.
1 » l'artillerie de campagne, de montagne, le parc et le train.
1 » l'artillerie de position.
1 » les troupes du génie.
1 » les troupes sanitaires.
1 » les troupes d'administration.

La seconde classe d'âge ou deuxième catégorie du landsturm est composée des jeunes gens de 17, 18 et 19 ans.

La levée de ces recrues a lieu ensuite d'ordre spécial du Département militaire suisse ou du commandant territorial en prévision de l'évacuation de l'arrondissement.

Elles sont soumises à une visite sanitaire spéciale et celles d'entr'elles reconnues aptes au service cessent de faire partie du landsturm et sont expédiées, en tenue civile, sur les dépôts d'instruction dont il est parlé plus haut.

Les recrues déclarées impropres au service sont incorporées d'office dans les troupes auxiliaires du landsturm.

Enfin la troisième catégorie, soit les hommes âgés de 20 à 50 ans (55 ans pour les officiers), forme le landsturm proprement dit lequel se subdivise :

a) En landsturm armé.

b) En troupes auxiliaires.

Le landsturm armé se compose :

1° Des bataillons de fusiliers, dont l'organisation est semblable à celle des bataillons d'élite.

Remarquons cependant en passant que deux bataillons du Ier arrondissement territorial, les numéros 11 et 88, sont forts de cinq compagnies.

Cette exception, autorisée par l'autorité supérieure, se justifie par les conditions du territoire de recrutement de ces deux unités.

Le signe distinctif de ces compagnies est le pompon rouge.

2° Des compagnies de carabiniers formées en bataillon de six compagnies dans le canton de Vaud.

3° Des compagnies de canonniers de position.

On trouve dans les troupes auxiliaires :

4° Les bataillons de pionniers.

5° Les détachements d'ouvriers des établissements militaires, serruriers, charrons, forgerons, peintres.

6° Les détachements d'ouvriers d'administration (boulangers et bouchers).

7° Le personnel susceptible d'être employé dans les établissements sanitaires de troisième ligne.

8° Les détachements affectés au service des transports.

9° Les détachements chargés du service des nouvelles et des renseignements.

10° Les corps de police.

11° Les corps de sapeurs-pompiers.

12° Les commis aux écritures.

13° Le dépôt.

Voici la répartition entre les cantons du landsturm armé et des pionniers :

CANTONS	Bataillon de fusiliers	Compagnie de carabiniers	Compagnie de canonniers	Pionniers Bat.	Pionniers Cie
Zurich	10	6	5	10	41
Berne	20	3	5	20	103
Lucerne	5	1	2	5	28
Uri	1	—	—	1	4
Schwytz	2	—	—	2	9
Unterwald	1	—	—	1	4
Glaris	1	1	—	1	6
Zoug	1	—	—	1	4
Fribourg	4	—	1	4	24
Soleure	3	—	1	3	14
Bâle-Ville	1	—	2	1	6
Bâle-Campagne	2	—	—	2	12
Schaffhouse	1	—	—	1	6
Appenzell	2	1	1	2	7
St-Gall	7	7	1	7	28
Grisons	4	1	1	4	16
Argovie	7	—	1	7	31
Thurgovie	3	—	1	3	16
Tessin	3	1	1	2	8
Vaud	9	6	3	3	12
Valais	4	—	—	4	18
Neuchâtel	3	3	1	3	22
Genève	2	1	1	1	4
Totaux	96	31	27	88	423

Les résultats des inscriptions dans les rôles du landsturm après les opérations qui eurent lieu en 1887 et 1888 sont consignés ci-après :

Officiers :		
Agés de 45 à 55 ans,	2,174	
Des classes postérieures,	748	2,922
Sous-officiers :		
Infanterie,	4,646	
Cavalerie	151	
Artillerie,	742	
Pionniers,	113	5,652
Troupe :		
De 45 à 50 ans ayant servi,	32,173	
N'ayant pas servi,	30,197	
De 20 à 45 ans,	181,640	
Classe 1869,	22,285	
Classe 1870,	21,256	287,551
Total général,		296,125
Duquel on pouvait hardiment déduire le 30 %		88,837
Restait disponible,		207,288

La révision des contrôles opérée à fin des années 1888, 1889, 1890 et 1891 donna les résultats généraux ci-après exprimés :

1888	262,766
1889	268,555
1890	272,124
1891	276,161

En ce qui concerne le Ier arrondissement territorial, composé, comme on le sait, des cantons de Vaud, Valais et Genève, ces effectifs au 1er janvier 1893 sont les suivants :

Infanterie (fusiliers) :

Bataillon nos 1 à 9, Vaud.
» » 11, 12, 88, 89, Valais.
» » 10 et 13, Genève.

293 officiers.
912 sous-officiers.
10534 soldats.

Carabiniers :

Compagnies nos 1 à 6, Vaud.
» 1, Genève.

21 officiers.
105 sous-officiers.
1014 soldats.

Artillerie :

Compagnies nos 1 à 3, Vaud.
» 4, Genève.
33 officiers.
100 sous-officiers.
476 soldats.

Pionniers :

Bataillons nos 1, 2, 3, Vaud.
» 1, 2, 3, 4, Valais.
» 1, Genève.
123 officiers.
113 sous-officiers.
10051 soldats.

Ouvriers d'établissement militaire,	2,742
Services sanitaires,	1,443
Service des subsistances,	1,603
Service des transports, et nouvelles,	1,747
Corps de police, sapeurs-pompiers, commis aux écritures et dépôt,	5,516
Soit au total général,	36,826

De l'armement, de l'habillement et de l'équipement.

Les Chambres fédérales sont actuellement nanties d'un projet émanant du Conseil fédéral demandant l'autorisation de procéder à l'armement, à l'habillement et à l'équipement des corps armés du landsturm et de décider que ces troupes pourront être appelées à un ou plusieurs services dont la durée n'excèdera pas quatre jours par an.

L'acceptation de ces propositions paraît être certaine puisque les mesures d'exécution sont ordonnées et que les troupes du landsturm d'un certain nombre d' arrondissements territoriaux ont terminé les travaux qui leur incombent de ce chef.

En ce qui concerne le Ier arrondissement territorial, ces opérations ont commencé le 10 janvier 1893 et se termineront le 29 avril prochain.

Les troupes qui y prennent part sont réunies par

compagnie sur la place d'alarme soit de réunion de chacune d'elles en cas de mise sur pied.

Elles reçoivent par les soins des arsenaux des cantons : une arme à feu (système Wetterli) avec sabre-bayonnette, les effets d'équipement, le havre sac avec gourde et sac à pain, une capote, une coiffure militaire, trente cartouches renfermées dans une boite de métal portant le même numéro que l'arme.

On établira un contrôle de corps par unité tactique. La tenue à jour de ce contrôle est à la charge du commandant d'arrondissement.

L'obligation du visa du livret de service est introduite pour les troupes du landsturm.

Enfin les hommes qui assisteront à deux réunions d'un jour dans le courant d'une année seront dispensés du paiement de la taxe militaire pour cette année là.

L'instruction sera donnée au landsturm par le personnel d'instruction de l'arrondissement de division, conformément à un programme spécial qui sera élaboré par l'autorité supérieure.

Les dispositions de détail feront l'objet d'ordonnances à rendre par le Conseil fédéral.

Mobilisation du landsturm,

Au point de vue de la défense nationale, le territoire de la Confédération suisse est divisé en neuf arrondissements territoriaux dont les limites concordent avec les frontières cantonales.

Le 1er arrondissement dont le siège est à Lausanne est formé par les cantons de Vaud, Valais et Genève.

Le IIe arrondissement dont le siège est à Neuchâtel est formé par les cantons de Fribourg et de Neuchâtel.

Le canton de Berne forme le IIIe arrondissement, son siège est à Berne.

Lucerne, Nidwald, Obwald et Zoug, forment le IVe arrondissement avec siège à Lucerne,

Le siège du Ve arrondissement est à Aarau. Il est composé des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et Argovie.

Les cantons de Zurich et Schaffhouse forment le VIe arrondissement dont le siège est à Zurich.

Le VII^e arrondissement dont le siège est à St-Gall est formé par les cantons de Thurgovie, St-Gall et les deux Rhodes d'Appenzell.

Le siège du VIII^e arrondissement est à Coire. Il est formé par les cantons des Grisons et de Glaris.

Enfin Uri, Schwitz et le Tessin forment le IX^e arrondissement territorial. Son siège est à Bellinzone.

A la tête de chacun de ces arrondissements est placé un commandant territorial, à l'état-major duquel le commandant du landsturm est attaché en qualité de remplaçant.

Lors de la mobilisation des troupes, le commandant territorial et le commandant du landsturm sont, dans la règle, mis sur pied le 1^er jour de mobilisation. Dans les arrondissements frontières, ils peuvent être appelés sous les armes le jour même ou le lendemain de la décision du Conseil fédéral soit 1-2 jours avant le premier jour de mobilisation. C'est ce qui aurait lieu pour le I^er arrondissement territorial si la menace d'invasion venait de l'ouest ou du sud du pays.

La mise sur pied du landsturm a lieu immédiatement ensuite d'ordres donnés aux autorités militaires cantonales par le commandant du landsturm agissant au nom du département militaire suisse.

Ces ordres de marche portent sur les points suivants pour ce qui concerne le 1^er arrondissement territorial :

1° La mise sur pied des bataillons de fusiliers n^os 9, 11, 12, 88 et de la compagnie de carabiniers n° 6 formant un détachement spécial.

2° La mise sur pied des bataillons de fusiliers n^os 1, 2, 3, 4, 7, 8, 10, 13 et des compagnies de carabiniers n^os 1, 2 et 3 (Vaud) et 1 de Genève formant un second détachement spécial.

3° La mise sur pied du bataillon de fusiliers n° 89.

4° La mise sur pied des recrues de l'année courante soit de tous les jeunes gens ayant été régulièrement admis dans l'année à la suite de la visite sanitaire ordinaire.

5° La mise sur pied des recrues des années antérieures, n'ayant pas encore pris part à une école d'instruction.

6° La mise sur pied des chevaux de complément de la I^re catégorie.

Reprenons en détail chacune de ces opérations.

Mise sur pied des unités.

L'ordre à l'autorité militaire cantonale requiert la mise sur pied immédiate des unités de troupes indiquées.

Réunion à l'heure fixée par le canton sur les places d'alarme de compagnie prévues par l'ordonnance du 11 juin 1888.

La troupe doit entrer au service munie de l'équipement réglementaire. Les hommes doivent être porteurs de deux jours de vivres.

Dans l'éventualité d'un séjour sur les emplacements de réunion, les autorités communales intéressées seront invitées à préparer le logement dès le 1er jour de réunion et la subsistance dès le 3e jour.

Des ordres attendent sur place les commandants de bataillons de fusiliers et de compagnie de carabiniers.

L'ordre adressé au commandant de bataillon invite cet officier supérieur :

à organiser rapidement le personnel de son état-major ;

à annoncer au commandant du détachement spécial dont il fait partie que cet état-major est à sa disposition ;

à désigner un détachement, pris autant que faire se peut dans les rangs de l'état-major (armuriers), pour se rendre à l'arsenal cantonal prendre possession de la munition ;

à prendre les dispositions nécessaires pour que la totalité des cartouches soit distribuée le plus tôt possible au personnel portant fusil.

La provision de cartouches à l'usage de chaque homme, est fixée à 130 dont 100 sont à toucher à l'arsenal cantonal ;

à aviser par télégramme le commandant du détachement spécial auquel le bataillon est attaché que les unités du bataillon sont prêtes à marcher ;

à attendre sur la place de réunion de l'état-major les ordres et directions de son supérieur.

Enfin, d'envoyer de temps en temps un planton de confiance à la poste et au bureau du télégraphe prendre possession de la correspondance à son adresse.

L'ordre donné aux commandants des compagnies de fusiliers traite les points suivants :

Procéder aux opérations d'organisation de la compagnie et aviser dès la fin de ces opérations le commandant du détachement spécial que la compagnie est à sa disposition.

Il indiquera, dans sa dépêche, le nombre d'officiers et de fusils dont il dispose ;

Attendre sur la place de réunion de la compagnie les ordres et directions qui pourront lui parvenir soit directement du commandant du détachement spécial, soit par l'intermédiaire du commandant de bataillon ;

En prévision d'un séjour sur la place de rassemblement se mettre en contact avec l'autorité civile ;

Passer l'inspection de l'armement, de la chaussure et de la boîte à cartouches ;

Après la distribution des cartouches livrées par l'arsenal cantonal, aviser le chef de bataillon que la compagnie est prête à marcher ;

Envoyer de temps à autre un planton de confiance à la poste et au bureau des télégraphes prendre possession de la correspondance à son adresse.

L'ordre donné aux commandants des compagnies de carabiniers est semblable, à cette exception près qu'ils envoient un détachement à l'arsenal prendre livraison de la munition.

Le commandant du landsturm avise enfin les commandants des détachements spéciaux auxquels il fournit des troupes de toutes les mesures prises par lui pour assurer la prompte mobilisation des unités du landsturm.

Les compagnies doivent être prêtes à marcher dans le courant de l'après-midi du jour de mobilisation.

Lorsque nous aurons dit que l'unité de combat du landsturm est la compagnie et que le bataillon doit être considéré comme l'unité administrative, on comprendra le pourquoi de la disposition aux termes de laquelle les capitaines traitent directement avec le commandant du détachement spécial.

Le commandant du landsturm doit expédier ensuite aux autorités cantonales formant l'arrondissement territorial l'ordre de mobilisation relatif aux chevaux de complément de la I^re^ catégorie.

Les commissions d'expertise sont désignées à l'avance par les soins du vétérinaire en chef de l'armée.

Le total des chevaux de complément de I^re^ catégorie à fournir par les cantons est fixé par l'ordonnance sur la mobilisation.

Aussitôt que les opérations de la mobilisation des troupes a commencé, on appelle au service un certain nombre de chevaux de complément de la 1re catégorie à prendre dans les districts frontières plus spécialement menacés. Ces chevaux sont évacués sur les dépôts établis à l'intérieur du pays.

Ils entrent au service le 3e jour de mobilisation munis d'un licol et d'une couverture.

Les opérations d'estimation commencent à 9 h. du matin.

En ce qui a trait au 1er arrondissement territorial, les chevaux seront réunis en trois détachements qui, après estimation, seront remis au personnel des subdivisions du bataillon du train no IV de landwehr et des 6 escadrons de dragons de landwehr nos 1 et 2.

Le commandant du landsturm s'occupera ensuite de l'appel au service des recrues de l'année courante et des années antérieures. Il s'agit ici, ainsi que nous l'avons dit précédemment, des recrues régulièrement admises dans l'armée à la suite des visites sanitaires à l'exclusion de tout autre recrue.

Ces jeunes gens seront convoqués par les soins des autorités cantonales sur les emplacements désignés et pourvues, au moyen de la réserve d'effets neufs déposée dans les arsenaux de ces localités, de tous les effets d'armement, d'habillement et d'équipement prévus par les ordonnances en vigueur.

La mise sur pied de ces recrues aura lieu en tenant compte des travaux de mobilisation des troupes d'élite.

Les dates d'entrée au service de ces recrues ont été fixées comme suit pour le 1er arrondissement territorial en admettant que la mise sur pied soit ordonnée avant le commencement des écoles d'instruction de l'année :

Canton de Vaud :

Le 5e jour de mobilisation, 1/3 des recrues d'infanterie. — Le jour suivant, 1/3 des recrues d'infanterie. — Le jour suivant, 1/3 des recrues d'infanterie. — Le jour suivant, les recrues de cavalerie (dragons, guides, trompettes d'état-major). — Le jour suivant, les recrues (canonniers et train) des batteries attelées. — Le jour suivant, toutes les autres recrues ; soit six jours pour le canton de Vaud. *(A suivre.)*

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Le comité de la *sous-section de Lausanne* a émis, le 11 janvier 1893, la circulaire ci-après :

Notre sous-section a décidé d'organiser pour cet hiver un *cours d'équitation* semblable à ceux qui ont eu lieu les années précédentes. Ce cours comprendra 32 heures de leçons de promenades, à raison de 2 heures par semaine et au prix de 33 francs par élève. La sous-section et, nous osons l'espérer, la section vaudoise et le Département militaire cantonal fourniront leur subvention habituelle.

Ce cours d'équitation est ouvert à tous les membres de la sous-section. Ceux de MM. les officiers qui ne font pas partie de la sous-section de Lausanne sont admis à participer au cours à condition de payer préalablement en mains du caissier (M. le 1er lieutenant d'infanterie Pauli, à la Ponthaise) la contribution pour l'année 1893, soit 3 francs. Le comité a décidé, pour cette année et sans engagement pour l'avenir, que les mêmes avantages et conditions, seraient accordés aux aspirants médecins ayant fait leur école de recrue.

Pour l'organisation et la surveillance du cours, le comité a nommé une commission composée de MM. Boiceau, colonel : Regamey, 1er lieutenant de cavalerie : H. Thélin, lieutenant d'infanterie. La saison étant déjà avancée, et afin que l'on puisse commencer les leçons au plus tôt, ceux de MM. les officiers qui comptent participer au cours sont priés de le faire savoir *sans retard* à M. le lieutenant d'infanterie Thélin, Palud, 2, à Lausanne.

Votre comité a désigné les *commissions* ci-contre pour l'étude des travaux mis au concours par le comité de la section vaudoise. L'officier le premier nommé de chaque commission est chargé de la convoquer, de la présider et d'informer le président de la sous-section de l'époque à laquelle le rapport sera présenté, ainsi que du nom du rapporteur. Permettez-nous d'espérer que chacune des commissions se mettra courageusement au travail et nous fera, par un rapport, profiter du fruit de ses études.

1. Un sujet d'histoire de la guerre au choix du concurrent.

2. La réorganisation de notre loi militaire est-elle nécessaire, dans un délai rapproché, au point de vue administratif ou tactique.

MM. Secretan, colonel-brigadier ; Ch. Carrard, lieutenant-colonel d'infanterie ; Bornand, capitaine d'infanterie.

3. Quelle instruction faut-il donner au landsturm armé ? Distinguer entre le landsturm-frontière et le landsturm de l'intérieur du pays. Faut-il instituer des services d'un jour, se répétant trois ou quatre fois l'an, ou ne vaudrait-il pas mieux créer des services de trois ou quatre jours de durée ? — Rédiger un programme d'instruction pour le landsturm-infanterie.

MM. Pingoud, colonel; Morel, major d'infanterie; Auberjonois, capitaine d'infanterie; L. Vincent et B. van Muyden, 1ers lieutenants d'infanterie.

4. Etude géographique de la frontière Valais-Italie comprise entre Tête-Noire et le Saint-Bernard. Occupation et défense de cette frontière.

MM. Favey, colonel; de Charrière, lieutenant-colonel d'artillerie; de Meuron et Castan, majors d'infanterie; Pascal, lieut[t] d'infanterie.

5. Notre règlement sur le service de sûreté (Instruction sur le service des troupes suisses en campagne. — IV : Service d'exploration et service de sûreté) doit-il subir des modifications à la suite de la formation des corps d'armée, de l'introduction d'armes à plus longue portée et de l'emploi de la poudre sans fumée ?

MM. Bourgoz, colonel; L. Grenier, major d'infanterie; Kraütler, Bohy et F. Secretan, capitaines d'infanterie.

6. Etude critique de l'ouvrage « Les patrouilles indépendantes » par le major von der Golz.

MM. Régis, Gailloud et J. Berney, capitaines d'infanterie; G. Gaulis, 1er lieutenant d'infanterie; R. Auberjonois, lieut[t] de cavalerie.

7. De l'organisation de nos manœuvres. Ne doivent-elles pas être soumises à certaines règles, suivant le territoire, la force du détachement, les armes en présence, la durée des manœuvres, etc.

L'état de guerre doit-il être continu pendant toute la durée des manœuvres? Une fois la manœuvre terminée, les troupes doivent-elles marcher avec un service de sûreté, avant-garde et arrière-garde pour passer, une fois les cantonnements occupés, au service de sûreté en position ?

MM. David, colonel-divisionnaire; Chuard, major d'infanterie; A. Bonnard, capitaine-adjudant d'infanterie; J.-J. Kohler, capitaine-adjudant d'infanterie; E. Ceresole, lieutenant d'artillerie.

8. Des modifications à apporter à l'habillement et à l'équipement de l'infanterie en présence de l'introduction de la poudre sans fumée et des armes à longue portée. — De la distinction des grades et de l'uniforme des carabiniers.

MM. Milliquet, major de carabiniers; P.-E. Dutoit, capitaine d'infanterie; Bourgoz, capitaine d'administration; Thélin, lieutenant d'infanterie; Martinoni, lieutenant de carabiniers.

9. Du rôle et des fonctions de l'adjudant du bataillon. Doit-il, en quelque circonstance que ce soit, être le remplaçant du commandant du bataillon ou, ainsi que cela est le cas actuellement, doit-il être uniquement considéré comme remplissant une fonction ?

MM. Vuagniaux, major d'infanterie; Ney, de La Harpe, Strehl et M. Aukenthaler, capitaines-adjudants d'infanterie.

10. Equipement et armement de la cavalerie. Du combat à pied et de l'emploi des mitrailleuses.

MM. E. Bonnard, capitaine de cavalerie; Regamey. 1er lieutenant de cavalerie ; Bauverd, lieutenant de cavalerie.

11. Emploi des brigades de cavalerie.

MM. Boiceau, colonel ; Fr. Perrin, capitaine de cavalerie ; A. Mercier, 1er lieutenant de cavalerie.

12. Quelles modifications apportent à la tactique de l'artillerie et à la conduite du feu de cette arme l'introduction de la poudre sans fumée et d'un canon de campagne à tir rapide ?

MM. G. Rochat et E. Manuel, majors d'artillerie ; J.-J. Mercier, capitaine d'artillerie.

13. Etudier sur un terrain laissé au choix de l'auteur, le rôle d'un groupe d'artillerie divisionnaire (4 batteries) attaché à l'avant-garde d'un corps d'armée, dans une marche à l'ennemi et dans l engagement avec l'ennemi jusqu'à l'arrivée de l'artillerie du gros. — Indiquer les dispositions prises et les ordres donnés par le commandant de ce groupe. 1° Dans la marche en avant (routes, formations, sûreté, en marche, etc.) 2° Pour la prise de position (position, accès, objectif, etc.). 3° Après l'ouverture du feu (genre et vitesse de tir, changement de position, etc.).

MM. Archinard, major d'artillerie ; Meyer, capitaine d'artillerie ; de Vallière, Vallotton et de Haller, lieutenants d'artillerie.

14. L'organisation actuelle des colonnes de parc et de leur commandement répond-elle aux nouvelles formations de corps d'armée ? Assure-t-elle un ravitaillement rapide de toutes les troupes du corps d'armée ? Quelles sont éventuellement les modifications à apporter à leurs formations actuelles ?

MM. E. Manuel, major d'artillerie ; L'Eplatenier, 1er lieutenant d'artillerie ; Berdez, Durussel et Boiceau, lieutenants d'artillerie.

15. Etude spéciale sur les fortifications de St-Maurice, leur but, leur genre, leurs emplacements ; relation des divers ouvrages entre eux. — Combien de troupes faudra-t-il pour les desservir et faire face à toutes les éventualités ?

MM. Ceresole, colonel, commandant de corps : Guiguer de Prangins, lieutenant-colonel d'artillerie ; Ancel, 1er lieutenant du génie.

16. *a)* Des modifications à apporter au service sanitaire en présence de la plus grande portée des armes actuelles. — Distance en arrière de la place de pansement ; suppression éventuelle de cette place et concentration du personnel sanitaire aux ambulances, les blessés n'étant relevés qu'après la fin du combat, ou éloignement suffisant de la ligne de feu. *b)* De la nécessité, en présence de l'armement actuel, de l'augmentation du personnel sanitaire. — Quelles seraient dans ce cas les modifications à apporter à l'organisation actuelle ? — Ce sujet peut être scindé et en former deux, traités séparément.

MM. A. Kohler, major ; Krafft et Spengler, capitaines.

17. Des blessures du cheval, leur cause, leur guérison. Etude des moyens préventifs à employer, tant pour les chevaux de selle que pour les chevaux de trait.

MM. Borgeaud, 1er lieutenant vétérinaire ; Gringet, lieutenant vétérinaire ; Rochat, lieutenant de cavalerie.

18. Réorganisation des troupes d'administration dans le sens de la séparation des officiers attachés aux corps de troupes et aux états-majors, d'un côté, et du personnel des compagnies d'administration, de l'autre. (Dénomination, recrutement, instruction, répartition, avancement.)

MM. de Roguin, lieutenant-colonel d'administration ; Gonet, major d'administration ; Jeanmonod, capitaine d'administration.

19. Alimentation des troupes en manœuvre. Organisation du service des subsistances de manière à rendre la troupe moins dépendante des voitures régimentaires. (Répartition de la subsistance pour les repas, cuisines roulantes, vivres du sac, rations de réserve.)

MM. Virieux, lieutenant-colonel d'administration; Isoz, major d'administration ; L. Rochat, capitaine d'administration ; Bidlingmeyer, capitaine d'infanterie ; Pauly, 1er lieutenant d'infanterie.

20. La vélocipédie militaire. De son rôle et de son emploi.

MM. Allamand, capitaine d'administration ; E. de Meuron, 1er lieutenant d'infanterie ; Despland, lieutenant d'infanterie.

21. Etude de la nouvelle loi sur la justice pénale.

MM. S. de Blonay, capitaine-adjudant d infanterie; Emery, 1er lieutenant à l'état-major judiciaire ; A. Schnetzler, lieutenant.

Il est rappelé aux membres sus-nommés que les rapports doivent être soumis à la section assez tôt pour pouvoir être, cas échéant, remis au comité de la section vaudoise avant le 15 juin 1893.

Le président : Ney, capitaine-adjudant d'infanterie.
Le secrétaire : Ern. Ceresole, lieutt d'artillerie.

Section du Valais.

La section valaisanne de la Société des officiers s'est réunie le 29 janvier, à Sion, en assemblée générale et a procédé à la nomination du comité, lequel est composé pour deux ans comme suit : Président : Adolphe Fama, lieutenant-colonel; vice-président : Henri Roten, major; membre : Jean Pitteloud, major; secrétaire : Joseph Ribordy, major; caissier : Edouard Dubuis, 1er lieutenant.

M. le lieutenant-colonel Pellissier a fait une conférence très intéressante sur « les troupes de montagne et leur emploi ».

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Jusqu'à présent, cinq départements ont remis leur rapport sur la question de la réorganisation de l'administration fédérale. Il manque encore ceux des affaires étrangères et de la justice. Nous croyons savoir, dit la *Gazette,* que ce dernier ne conclura pas à l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux à neuf, mais au contraire à une réduction à cinq, qui seraient déchargés des affaires administratives et ne s'occuperaient plus que des affaires importantes. De plus, on y rattacherait la question d'étendre la compétence du conseil des poursuites à d'autres recours administratifs.

Ce serait, sans contredit, un excellent progrès. On aurait un gouvernement fédéral réel, au lieu des sept royaumes actuels plus ou moins alliés.

Le Conseil fédéral a décidé que les médecins patentés qui n'ont jamais fait de service militaire et qui néanmoins sont incorporés dans le landsturm comme médecins de troupes, ne doivent point recevoir de grade. Ils seront munis du sabre et de la casquette d'officier, sans insigne de grade, de la capote de soldat garnie et des brassards suisse et international!!!!!

La commission fédérale du landsturm propose que celui-ci soit appelé au service simultanément avec l'élite et la landwehr. En conséquence, le landsturm ne serait jamais employé isolément.

Le landsturm aurait six jours de service tous les quatre ans ou deux jours par an avec solde et subsistances. Si l'on s'arrêtait à l'idée d'un service tous les quatre ans, il y aurait lieu de faire procéder à des inspections par les soins des communes. Les hommes du landsturm seraient en outre astreints au tir règlementaire de trente coups par année.

Le landsturm non armé aurait un jour de service chaque année.

Le Conseil fédéral a fixé à 1 fr. 80 le prix de la ration de fourrage à bonifier aux officiers ayant droit à toucher cette ration pour 1892.

Le Conseil fédéral a chargé le colonel Lochmann de le représenter à la conférence prévue par le Congrès géographique international en vue de l'élaboration d'une carte du globe à l'échelle de un millionième.

Le Conseil fédéral, donnant suite au postulat voté par les Chambres, a chargé le département militaire de conclure avec la compagnie d'assurance en cas d'accident : la Zurich, en se basant essentiellement sur les conditions approuvées l'année dernière, un contrat

pour l'assurance des troupes en cas d'accident pendant l'année 1893.

Le Conseil fédéral a invité, en même temps, le département à lui faire rapport sur les conditions futures de l'assurance et de la loi fédérale sur les pensions.

Le recrutement qui a eu lieu dans le courant de l'automne 1892 a donné les résultats suivants :

On a recruté 2365 hommes dans la Ire division, 2059 dans la IIe. 2158 dans la IIIe, 1991 dans la IVe, 2234 dans la Ve, 1958 dans la VIe, 2140 dans la VIIe et 1806 dans la VIIIe. — Total, 16,711.

Rangés suivant la nature de l'arme, ces chiffres se répartissent comme suit :

12,620 nommes ont été recrutés dans l'infanterie, 427 comme dragons, 14 comme guides, 524 comme canonniers et 662 comme soldats du train des batteries de campagne, 81 dans l'artillerie de montagne, 131 dans l'artillerie de forteresse, 221 dans les compagnies de l'artillerie de position, 129 comme soldats du parc, 205 comme soldats du train du parc, 48 comme artificiers, 366 dans les bataillons du train, 414 comme sapeurs, 133 comme pontonniers, 128 comme pionniers, 460 dans les troupes sanitaires, 154 dans les troupes d'administration.

Le tableau des services militaires de 1893 ne mentionne aucune école de recrues pour instituteurs. N'ayant pas donné les résultats espérés, ces écoles sont supprimées sans autre forme de procès, et les instituteurs seront appelés dorénavant aux écoles de recrues de leur arrondissement. Mais afin qu'il n'y ait rien de négligé dans l'enseignement de la gymnastique, considéré comme préparation au service militaire, les départements militaires cantonaux sont invités à faire tenir aux instructeurs d'arrondissements un état nominatif des instituteurs, afin que la capacité de ceux-ci à enseigner la gymnastique puisse être vérifiée. A l'avenir, les instituteurs appelés au service devront apporter les certificats de leurs études de gymnastique, subir un examen sur cette branche à la fin de l'école et suivre un cours spécial si le résultat de l'examen est mauvais.

M. le capitaine Jean Kohler à Lausanne, 1er adjudant du commandant du 1er corps d'armée, a été promu au grade de major d'infanterie (carabiniers).

Le Conseil fédéral a promu : M. Ch.-A. Diodati, de Genève, lieut.-colonel, au grade de colonel d'infanterie ; M. Ch. Fisch, d'Aarau, major, à celui de lieutenant-colonel d'infanterie.

Le Conseil fédéral vient d'arrêter les mutations suivantes dans l'armée territoriale.

Le colonel d'infanterie Georges Agassiz, de St-Imier, commandant de la 1re étape du service territorial est promu au commandement du IIIe arrondissement territorial. Le colonel d'infanterie Oscar Ziegler, de Schaffhouse, passe du commandement de la IVe étape à celui du VIe arrondissement territorial.

Le lieutenant-colonel d'artillerie Pagan, de Genève, est nommé commandant du depôt des hommes de l'artillerie de forteresse. Le major Charles Rau, de Thoune, est nommé médecin du dépôt des hommes de l'artillerie de campagne.

Le major d'infanterie F. Geiser, de Langenthal, du bataillon de fusiliers 38, est nommé 1er adjudant du commandant du IIIe arrondissement territorial. Le major d'artillerie J. Gianini, de Sobrio, devient commandant du IXe arrondissement territorial. Le major d'infanterie J. Altwegg, de Herrenhof, 1er adjudant du commandant du VIIe arrondissement territorial est mis à disposition et est remplacé par le major d'artillerie J. Truniger, de Wyl (St-Gall).

Le major d'artillerie Ed. Holinger, de Liestal, est nommé chef d'état-major du commandant du Ve arrondissement territorial, et le major Louis Borel, de Berne, devient chef d'état-major du commandant du IVe arrondissement.

Sont nommés : officiers d'administration du IIe arrondissement territorial, le major Charles de Torrenté, de Sion, et du Ve arrondissement, le major Auguste Frey, de Berne ; — médecin du premier dépôt des hommes de l'infanterie, le capitaine Ed. Chossat, de Genève ; médecin du dépôt des hommes de la cavalerie, le capitaine Longin Miniat, de Clarens.

Le capitaine d'administration Aloïs *Fauquez*, à Lausanne, à disposition, est nommé officier d'administration du premier hôpital militaire.

Le colonel d'infanterie Diodati, de Genève, commandant de l'étape finale n° 1, est mis à disposition; il est remplacé par le lieutenant-colonel Ch. *Carrard*, de Lausanne.

Le lieutenant-colonel d'artillerie Fluckiger, de Berne, passe du commandement de l'étape initiale 5 à celui de l'étape de réunion 1 *b*, à Berne. Ce dernier commandement est abandonné par le lieut.-colonel Dr Niehans, de Berne, mis à disposition.

Le major d'artillerie E. Passavant, de Bâle, passe du poste de chef d'état-major du Ve arrondissement territorial au poste d'officier d'administration à l'étape de Göschenen.

Le lieutenant-colonel d'infanterie Alder, à Hérisau, est appelé au commandement de l'étape initiale 23, à Hérisau. Les lieut.-colonels Neher, de Schaffhouse, commandant de l'étape initiale 19, Edouard de Salis, de Coire, commandant de l'étape initiale 26, ainsi que le major Baumgartner, de St-Gall, commandant de l'étape initiale 22, sont mis à disposition. Le major G. Schoch, de Schaffhouse, devient

commandant de la 19e, le major P. Bauer, de Coire, commandant de la 26e, et le lieut.-colonel Stähelin, de Wattwyl, commandant de la 22e étape initiale. Ce dernier était commandant du 29e régiment d'infanterie de landwehr.

Le lieut.-colonel Castella, à Fribourg, est nommé méd. de l'étape de réunion 1 bis. Le major Freiburghaus, de Spengelried, passe du commandant du bataillon de fusiliers 32 d'élite au commandement de la 5e étape initiale, à Berne.

Sont nommés commandants militaires de gares; à *Lausanne*, le major Louis *Grenier*, jusqu'ici commandant du 9e bataillon de fusiliers d'élite; à Thoune, le lieut.-col. Alb. Lohner, commandant de l'étape de Göschenen; à Olten, le lieutenant-colonel König, de Zofingue, commandant du régiment d'infanterie 9 de landwehr; à Schaffhouse, le major A. Ritzmann, à disposition; à Langenthal, le major E, Reichel, commandant du 37e bataillon de fusiliers d'élite; à Neuchâtel, le major Gabus, de la Chaux-de-fonds, commandant du 18e bataillon de fusiliers de landwehr; à Genève, le major Vaucher, commandant du 10e bataillon de fusiliers de landwehr.

Le département militaire fédéral a décidé que la munition du nouveau fusil serait mise en vente, dans les dépôts officiels, par paquets de 60 cartouches (dont 24 contenues dans des chargeurs), à raison de 8 centimes la cartouche, soit 4 fr. 80 le paquet. Les douilles restent la propriété de l'acheteur qui peut en disposer à sa guise. Les chargeurs en bon état sont rachetés par les dépôts à raison de 4 centimes.

Vaud. — Le 29 décembre, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 1er lieutenant de cavalerie (dragons): MM. les lieutenants Charles Tavel, à Washington; Charles Bretagne, à Aubonne, et Maurice du Bois, à Yverdon.

En date du 30 décembre, M. le 1er lieutenant d'infanterie François Secretan, à Lausanne, a été promu au grade de capitaine.

— Dans sa séance du 30 décembre, le Conseil d'Etat a désigné M. le capitaine Georges Martinoni, à Rolle, en qualité d'adjudant du bataillon de fusiliers de landsturm n° 1 et nommé au grade de 1er lieutenant de carabiniers de landsturm M. le lieutenant Auguste Dutoit, à Cerniaz.

Dans ses séances du 27 et 30 décembre 1892, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant de landsturm :

a) *Landsturm armé.*

Fusiliers: MM. Eugène Pache, à Bournens; Louis Morier-Genoud, à Château-d'Œx; Charles Decollogny, à Moiry; Alexis Pernet, Lully; Auguste Bovy, Givrins; Jules Thury, Morges; Léopold Weyeneth, Yverdon; Jules Michon, Froideville; Henri Jaques, Ste-Croix; Jean-Jules Duc, Chavannes s. Moudon; Frédéric Rothen, Corcelles s. Concise; Louis Thevenaz, Ste-Croix; Louis-Adrien Duc, Granges; Jean Gonin, Essertines s. Yverdon; Philippe Blanc, Lausanne; Jules

Girardet, Lausanne; Henri Dénéréaz, Corsier; Louis Chessex, Châtelard; David Saugy, Rougemont; Henri-Louis Rossier, Lavigny; Edouard Mottaz, Rolle; Vincent Peterhans, Lausanne; Gustave Stouky, Lausanne; Isaac Weibel, Lausanne; Edouard Cuénoud, Paudex; Charles Grand, Corseaux; Samuel Foretay, Pully; Henri Cottier, Lausanne; François Ponnaz, Lausanne; Henri Gross, Lausanne; Henri Carey, Lausanne; Marcelin Reymond, au Solliat.

Carabiniers: MM. Henri Kohli, Vevey; Paul Juat, Lausanne; Louis Dubois, Lausanne; Louis Rossier, Lausanne.

b) *Landsturm non armé.*

Pionniers: MM. François Welty, Lausanne; Ernest Buffat, Lausanne; Edmond Baatard, Yverdon; Emile Landry, Yverdon; Adolphe Cuénoud, Yverdon; Victor Ponnaz, Grandvaux; Charles Veillard, Aigle; Louis Vonviller, Lausanne; Ami Maimbourg, Signy; Paul Blanchod, Vevey.

— Dans sa séance du 17 janvier, le Conseil d'Etat a promu au grade de premier lieutenant d'infanterie les lieutenants dont les noms suivent: MM. Paul Collioud, à Coppet; Paul Thibaud, à Montreux; Edouard Moret, à Lausanne; Auguste Roth, à Vevey; Hector Audemars, au Brassus; Léonard Cornamusaz, au Chenit; William Roulet, à Yverdon; Charles Manuel, à Lausanne; Louis Berthex, à Aigle; Alphonse Dubuis, à Lausanne; William de Rham, à Jouxtens; Eugène Lemat, à Lucens.

— Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 31 janvier dernier, a nommé:

Au grade de capitaine d'artillerie (position): M. le lieutenant Jaton, Alfred, à Morges, adjudant de la division d'artillerie de position nº 1.

Au grade de 1er lieutenant d'artillerie (position): M. le lieutenant Delisle, François, à Lausanne.

Au grade de 1er lieutenant d'artillerie (campagne): M. le lieutenant Lavanchy, Robert, à Bâle.

— Le Conseil d'Etat a encore procédé aux promotions ci-après:

Elite. Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers): M. le premier lieutenant Louis Favre, à Etoy. — Au grade de premier lieutenant de cavalerie (dragons): MM. les lieutenants Félix Vourloud, à Roche et Ulysse Joliquin, à Villarzel.

Landsturm. Au grade de capitaine de carabiniers: MM. les premiers lieutenants Maurice Meigniez, à Yverdon et Henri Richard, à Lausanne; comme adjudants de bat. fus.: nº 4 M. le capitaine Emile Viquerat, à Donneloye; nº 6, M. le capitaine Adolphe Vessaz, à Lausanne.

Au grade de capitaine de fusiliers: MM. les premiers lieutenants Constant Junod, à Ste-Croix et Jules Bally, à Boussens.

— Les sociétés de tir qui désirent concourir pour le subside en 1893 doivent s'annoncer, par écrit, au département militaire vaudois (service administratif), avant le 1er mars prochain.

— Les opérations de recrutement et d'équipement du landsturm dans le troisième arrondissement de division auront lieu les 15, 16, 18, 20, 21, 22 et 23 février à Lausanne, le 24 février à Lutry, le 28 février à St-Saphorin, les 1er, 2 et 3 mars à Vevey, les 6 et 7 mars à Aigle, le 8 mars à Bex, le 10 mars au Sépey, le 13 à Château-d'Œx.

— M. le colonel Edouard Secretan, directeur de la *Gazette de Lausanne,* vient de donner à Lausanne quatre conférences sur les causes de la guerre de 1870, qui ont eu un réel succès.

Dans les deux premières conférences, M. le colonel brigadier Secretan a exposé les principaux traits de la politique française et de la politique allemande à l'époque du second empire. Il a fait ressortir avec beaucoup de relief et en s'attachant aux détails caractéristiques, ce qui a fait la faiblesse inouïe de l'une et la force de l'autre. Du côté de la France, le pouvoir personnel d'un empereur lié envers l'Italie par des engagements désastreux, d'une « grande incapacité méconnue », comme l'appelait l'impitoyable Bismarck, d'un chef d'Etat nourrissant des conceptions sentimentales ou chimériques, sacrifiant les avantages souvent éloignés mais sûrs d'une politique à grande portée à des satisfactions d'amour-propre et de gloriole ou à des désirs d'agrandissement illégitime, une armée désorganisée par des expéditions lointaines; de l'autre côté un gouvernement fort, une politique consciente de son but, appuyée sur une armée admirablement organisée, servie par l'homme d'Etat le plus volontaire, le moins scrupuleux et, avec Cavour ou après Cavour, le plus sagace de ce siècle. Une fois qu'on connaît les facteurs de cette situation on ne s'étonne plus de la série de revers qui coup sur coup frappent le pays victime d'une politique insensée. Ils étaient inévitables.

Dans ses deux premières conférences, M. Secretan nous a conduits jusqu'à Sadowa, soit jusqu'au moment où l'empereur, effaré par les succès foudroyants de la Prusse, cherche à masquer les fautes de sa politique et à consolider sa situation intérieure en obtenant des compensations territoriales aux dépens des petits pays avoisinants. L'affaire du Luxembourg, Mentana, la visite des souverains à l'Exposition de Paris, les prophéties de M Thiers, Queretaro, ont formé le sujet de la troisième séance.

Dans la quatrième conférence M. Secretan a retracé les incidents qui ont amené la guerre de 1870.

Le mot de folie n'est pas trop fort, a-t il dit, pour la politique de Napoléon III et de ses ministres. Après avoir entendu les 4 conférences de M. Secretan, devant ce tableau à la fois si net et si pittoresque des aberrations de tout genre dont le dernier mot a été Sedan, on se dit que M. de Bismarck a eu la partie vraiment trop belle; on se demande si, avec moins d'atouts dans son jeu, placé en face d'un gouvernement sensé et d'un peuple moins nerveux, il serait arrivé au degré de réputation auquel ses faciles succès l'ont élevé. Imputant avec raison à Napoléon III la plus grosse part de responsabilité dans les catastrophes qui ont mis fin à son règne, M. Secretan a conclu que le métier de chef d'Etat était moins aisé que le public n'était porté à se l'imaginer. Il y faut tout ce qui manquait à Napoléon III: un jugement sain, une volonté sûre d'elle-même, la confiance du peuple, une grande honnêteté et le respect de soi-même.

Neuchâtel. — La fête fédérale des sous-officiers aura lieu, cette année, à la Chaux-de-Fonds, les 5, 6 et 7 août. Le comité d'organisation a déjà passé une convention pour la construction d'une cantine pouvant contenir la place pour 2000 personnes assises; l'emplacement en sera sur la Place d'armes.

Les jurys pour les concours spéciaux ont été choisis et nommés;

M. le colonel Perrochet est président de ces jurys. Un type de carte de fête contenant un livret de concours et constituant une innovation dans le système pratiqué jusqu'ici, a été adopté. Enfin le comité des prix entrera sans retard en activité et lancera prochainement son appel à la population.

— Une assemblée de tireurs, réunie le 1er février, à Neuchâtel, a décidé de demander pour cette ville le tir fédéral en 1898, année où sera fêté le cinquantenaire de la république neuchâteloise. On suppose qu'en présence de ce vote, les tireurs de la Chaux-de-Fonds renonceront à leur projet de demander, pour leur compte, le prochain tir fédéral.

Zurich. — La Société des officiers de cavalerie a tenu dimanche, 29 janvier, une réunion à Zurich. M. le colonel Wille, chef d'arme et instructeur en chef de la cavalerie, a fait une causerie sur les améliorations à apporter à l'organisation de ce corps.

La prochaine réunion aurait lieu à Lausanne en 1894.

Uri. — On écrit de Berne à la *Revue*, le 5 février :

« L'ingénieur Deutsch, employé par le département militaire aux travaux de fortification du Gothard, vient d'être condamné par les assises d'Altorf à deux ans de prison et à restituer une somme de 18,000 francs à la Confédération. A Berne, on croyait, d'après les comptes-rendus de quelques journaux de la Suisse centrale, que l'accusé serait acquitté. Dans cette affaire, il ne s'agit que de la construction d'un petit bout de route, mais c'est un gros avertissement à l'autorité militaire. »

Tessin. — Le dernier détachement tessinois condamné à passer un cours de répétition complementaire à Coire a été licencié le 26 janvier. Arrivés sur le territoire tessinois, les soldats ont adressé au Conseil fédéral le télégramme suivant :

« Au moment où le 4e détachement rentrant du cours de punition de Coire remet les pieds dans le canton du Tessin, il pousse de grand cœur le cri de Vive la Suisse ! Il se permet en même temps, dans l'intérêt de son honneur, de solliciter du haut Conseil fédéral une enquête sur les faits qui ont provoqué la peine dont les troupes tessinoises ont été frappées. » Ce télégramme était signé du capitaine Santini. A leur arrivée à Lugano, les soldats ont été reçu solennellement ; un cortège aux flambeaux a traversé la ville, puis un banquet a terminé la journée.

Trente-un hommes qui ont fait défaut sont renvoyés devant le tribunal militaire de la VIIIe division.

France. — Les scandales du Panama ayant amené de nombreux changements dans le haut personnel gouvernemental, les ministères de la guerre et de la marine sont revenus à des titulaires professionnels. Le ministère de la marine est échu à l'amiral Rieunier, qui commandait l'escadre française aux récentes fêtes de Gênes, et celui de la guerre au général Loizillon, ancien commandant du 1er corps d'armée à Lille, brillant officier de cavalerie, un émule du général de Galiffet. Le général de France, commandant de la 4e division d'infanterie, remplace à Lille le général Loizillon au commandement du 1er corps d'armée. Le général de France, qui appartient à l'ancien corps d'état-major, a longtemps été chef d'état-major du 1er corps d'armée.

— Les cérémonies qui sont célébrées chaque année en l'honneur de la mort de Louis XVI ont présenté cette année une importance inusitée, en raison du centenaire du 21 janvier 1793.

A cette occasion, des messes dites « expiatoires » ont été célébrées dans la plupart des paroisses de Paris.

La plus importante de ces cérémonies, dit la *République française*, a été la grand'messe solennelle de *Requiem* célébrée à dix heures et demie du matin à Saint-François-Xavier. Cette messe avait été spécialement commandée par M. le comte de Paris.

Le grand portail de l'église avait été pour la circonstance tendu de draperies à franges d'argent, sans écussons, avec fronton drapé à l'antique. La nef centrale de l'église avait été également ornée de tentures noires, avec couronnement rehaussé de trois écussons aux armes des Bourbons, — fleurs de lys d'or sur champ d'azur.

A dix heures et demie précises sont arrivés le duc et la duchesse de Chartres, accompagnés de leurs enfants, le prince Henri d'Orléans et la princesse Marguerite, le comte d'Eu, le duc et la duchesse d'Alençon, qui ont pris place sur des prie-Dieu recouverts de housses noires. MM. le comte Othenin d'Haussonville, le marquis de Beauvoir, le comte de Chevilly, le général de Charette, le duc de Doudeauville, le duc de Broglie, le capitaine Morhain, ancien officier d'ordonnance du comte de Paris ; le comte de Riancey, représentant le duc de Nemours ; un grand nombre de sénateurs et de députés de la Droite, de rédacteurs de la presse royaliste, de membres des comités royalistes sont successivement venus occuper les sièges qui leur avaient été réservés dans la grande nef.

Dans le chœur on avait déposé les couronnes envoyées de divers côtés pour l'anniversaire.

On remarquait notamment la couronne de la Jeunessse royaliste et celles des groupes ouvriers du département de la Seine.

— Les grandes manœuvres de 1893 auront lieu entre les troupes de réserve des 2e et 3e corps. On étudie, en ce moment, les moyens de compléter cette grande armée par l'essai du corps d'armée à trois divisions. Les divisions complémentaires seront sans doute empruntées aux troupes actives.

Si les désirs des états-majors se réalisent, dit la *République française*, ces manœuvres présenteront un autre intérêt encore. Les deux corps d'armée de réserve seront assez éloignés au début pour qu'ils engagent les opérations dans des conditions se rapprochant de ce qui se passerait en temps de guerre. Un corps d'armée serait concentré au sud d'Amiens, à l'ouest de Montdidier : un autre dans la vallée de la Seine autour de Rouen. Ainsi séparés, les deux corps d'armée marcheraient à la rencontre l'un de l'autre. Dans cette vaste zône de cent kilomètres, la cavalerie pourrait se livrer à une exploration sérieuse comme elle le ferait au début d'une campagne.

— Nous apprenons la mort du général Delebecque, ancien commandant de l'expédition de Khroumirie, qui a été hier victime d'un accident de bateau à Vincelles. Il pêchait dans l'Yonne quand son embarcation heurta un réservoir et coula. Quand on le retira, le général était mort, succombant aux suites d'une affection cardiaque aggravée par l'immersion du corps dans l'eau froide de la rivière.

Né en 1824, le défunt avait été officier à la Légion étrangère ; il se

distingua en Crimée, en Italie, au Mexique ; il était colonel en 1870, brigadier en 1871, divisionnaire en 1879, il commanda l'expédition contre les Kbroumirs, puis commanda le 17e et le 5e corps. Il avait été admis à la retraite en 1889. (*Le Soleil* du 3 février.)

— Le budget ne traîne pas, dit le même journal : « On a voté en une séance et demie les crédits du ministère de la guerre. 645 millions ; en une séance les crédits du ministère de la marine : 255 millions.

» Total des dépenses militaires : neuf cents millions ; avec les inévitables crédits supplémentaires, presque un milliard.

» Cette orgie de millions, à peine ralentie par de timides amendements, n'a été troublée que par deux critiques un peu vives : de M. de Pourquery de Boisserin sur le service géographique de l'armée, de M. Clémenceau sur les canons de la marine. »

Allemagne. — M. de Caprivi a prononcé devant la Commission du Reichstag chargée d'examiner le projet de loi militaire, de très remarquables paroles. Parlant de la fermentation qui règne actuellement en France, « aucun homme d'Etat influent, dit-il, ne s'y rencontre actuellement ; mais les dangers d'une dictature ne sont pas impossibles. Quant à la Russie, elle est entrée dans une période d'accroissement, et l'on peut déjà prévoir le temps où elle sera la première puissance militaire de l'Europe. »

En montrant les efforts qui portent la Russie vers Constantinople et la possibilité d'une attaque de l'empire des tsars contre la Turquie, il a rappelé que, d'après les vues slaves, la route des Balkans ne passe pas seulement par Vienne, elle se dirige aussi par la porte du Brandebourg vers Berlin.

Eaminant les rapports qui existent entre la Russie et la France, M. de Caprivi a fait remarquer que l'objectif principal de la politique extérieure de l'Allemagne doit être le maintien de l'Autriche-Hongrie au rang des grandes pnissances. L'Allemagne suivrait une fausse politique si, pour recueillir quelques avantages passagers, elle tentait de se rapprocher de la Russie au détriment de l'Autriche. « Il est probable, dit M. de Caprivi, qu'il existe entre la France et la Russie des conventions militaires, aussi bien en ce qui concerne la terre que la mer. Il faut aussi compter avec le Danemark, bien que le monarque qui y règne soit l'ami de l'Allemagne. Il faut espérer que la triple alliance sera renouvelée après la période pour laquelle elle a été conclue, mais cela n'est pas certain.

« L'alliance de l'Allemagne avec l'Italie se propose, en premier lieu, de défendre contre la France la frontière méridionale de l'Autriche. » M. de Caprivi établit ensuite que la supériorité numérique n'appartient pas aux armées combinées de la Triple-Alliance. La flotte allemande l'emporte à vrai dire sur celle de la Russie, prise isolément ; mais il faudrait s'attendre à ce que des navires français vinssent, au jour d'une guerre, soutenir les vaisseaux russes dans la Baltique. Dans la Méditerranée, l'Italie compte sur le puissant concours de l'Angleterre, mais la victoire demeurerait douteuse.

« L'expérience a montré que l'Allemagne doit toujours prendre l'offensive ; mais l'offensive exige une supériorité sensible ; or, la Triple-Alliance est numériquement inférieure. Les frontières très étendues de l'Est ne peuvent, elles surtout, être protégées que par

l'offensive. La politique a besoin de victoires rapides assurant des avantages durables et cela dans de courtes guerres. »

Pour justifier la demande d'accroissement des effectifs, l'orateur a été amené à examiner les conditions dans lesquelles se fera la prochaine guerre contre la France.

A son avis, le meilleur moyen de se défendre, c'est de prendre l'offensive. L'orateur n'est pas partisan de l'ancien système des cordons de fortifications. Cependant les Français ayant construit des lignes de forts, il faudra bien percer ces lignes et commencer par enlever quelques forts d'arrêt. On se trouvera ensuite devant la ligne de la Meuse qui sera difficile à franchir en présence de l'ennemi. On arrivera enfin devant Paris; cette place, avec ses forts avancés, a un tel développement qu'il sera probablement impossible de la cerner. Il faudra donc l'attaquer sur un de ses fronts. L'exemple du siége de Sébastopol montre combien il est difficile de s'emparer d'une place qui n'est pas complètement investie et qui peut recevoir du dehors des secours de tout genre.

L'orateur croit que l'Allemagne n'aurait à craindre une invasion française que dans le cas où les armées allemandes seraient numériquement inférieures aux armées françaises. Il faut donc consentir aux augmentations projetées afin d'épargner à l'Allemagne les horreurs d'une guerre soutenue sur son propre territoire.

« Dans l'état actuel de l'armement, on ne peut compenser l'infériorité numérique par un système de fortifications étendues. Plus il y a de fortifications, plus on est obligé d'employer de troupes à leur défense. On affaiblit ainsi d'une façon dangereuse l'armée de campagne.

» Les fortifications ont en outre l'inconvénient d'être très coûteuses à entretenir; elles ont besoin d'être constamment remaniées pour être maintenues à hauteur des progrès constants des moyens d'attaque. On préfère donc demander des crédits pour augmenter l'armée de campagne, plutôt que pour créer des forteresses. »

— Au moment même où M. de Caprivi prononçait à Berlin les éloquents discours sus-mentionnés, Guillaume II faisait une apparition inopinée, le 11 janvier, à Strasbourg. L'empereur revenait de Sigmaringen où il avait assisté au mariage du prince héritier de Roumanie avec la princesse Marie d'Edimbourg. En passant à Kehl, il a fait interdire formellement au chef de gare de signaler son arrivée. De son wagon, à peine en gare de Strasbourg, Guillaume II a ordonné « l'alarme », et deux heures après il passait sur le champ de manœuvres la revue de la garnison, réunie en tenue de campagne, par 10 degrés de froid. Tout s'est bien passé, sauf qu'il y avait maints officiers absents et que plus de la moitié des chevaux n'étaient pas ferrés à glace. Les capitaines d'infanterie ont dû, pour la plupart, fonctionner à pied.

Le lendemain matin l'empereur, après avoir couché dans son wagon, partait pour Carlsruhe et Berlin.

Italie. — Le ministre de la guerre, général Pelloux, qui avait posé sa candidature dans la 2e circonscription de Livourne, où elle a eu d'ailleurs un plein succès, a prononcé dans cette ville un discours fort important. Ce discours renfermant tout un pro-

gramme actuellement en voie d'application, nous croyons qu'un bref résumé de sa partie militaire est de nature à intéresser nos lecteurs.

Concernant le passé, le général a rappelé tous les progrès réalisés pour la mobilisation de l'armée, rapidité plus grande, mesures d'ordre, protection. Il examine ensuite la loi sur le recrutement présentée au Parlement l'année dernière et dont la discussion doit intervenir aux premiers jours. Cette loi consacre les principes suivants : Catégorie unique ; charges militaires imposées à tous les hommes valides, soit en passant un certain temps sous les drapeaux, soit en payant un impôt à titre de taxe d'exemption ; diminution de la durée moyenne du service actif, celui-ci devant être de 3 ans pour la cavalerie, de 1, 2 et 3 ans pour les autres armes.

La loi a d'ailleurs été élaborée de telle sorte qu'il suffira de modifications peu importantes pour introduire le service militaire de deux ans pour tout le monde. Toutefois le dernier système sourirait moins au ministre, car le recrutement de bons cadres en serait rendu moins facile. Avec le système proposé, l'armée sur pied de paix pourrait comprendre, de la plus jeune classe 100,000 hommes, de la deuxième 67,000, de la troisème 33,000. Total, 200,000 hommes.

La loi prévoit une différence des effectifs suivant la saison. En hiver, époque moins favorable à l'instruction, les effectifs seront moindres, ils seront plus élevés pendant la bonne saison, favorable à l'instruction. Pour obtenir ce résultat, l'appel de la plus jeune classe se fera au mois de mars, et les envois en congé illimité auront lieu à fin septembre. Sans doute, on doit regretter ces mesures nouvelles, grâce auxquelles l instruction et l'éducation premières que l'homme pourrait acquérir pendant l'hiver risqueront de souffrir un peu ; mais les considérations budgétaires sont impératives ; il faut s'y soumettre.

Ce sont ces mêmes considérations qui contraignent le ministre de la guerre à limiter la fabrication des nouvelles armes de calibre réduit ; il y a tout lieu d'espérer cependant que la distribution aux bersagliers, aux alpins et à la cavalerie pourra se faire sous peu. Quant à sa qualité, le nouvel armement ne laisse rien à désirer.

Pour les fortifications, les crédits ont aussi dû être diminués ; ils sont néanmoins assez importants encore pour permettre les travaux les plus urgents, et si, sur certains services, des économies peuvent être réalisées, elles seront affectées au développement de ces travaux.

Au nombre des lois à modifier, le général place celle sur les pensions militaires, et surtout celle qui règle la position de service auxiliaire. Le nombre des officiers attachés à ce service sera diminué, mais les exigences de capacité seront plus sérieuses. Un millier d'officiers suffira, mais des officiers sur lesquels il soit possible de compter en temps de guerre. En outre, le temps passé dans la position de service auxiliaire ne sera plus ajouté aux années de service actif pour la liquidation définitive de la pension de retraite.

Une autre réforme concerne les rôles militaires qui doivent être établis sur un pied tout nouveau. Pour faciliter le recensement des officiers, le ministre serait assez partisan de l'admission au concours seulement des candidats à l'Ecole et à l'Académie militaires ; il verrait aussi avec plaisir l'enseignement gratuit.

Enfin, comme lois à venir, le général se propose de nantir le Parlement d'une loi sur l'avancement. Celle-ci maintiendrait les limites d'âge, mais elle introduirait un nouveau grade, celui de général d'armée en temps de paix, institution à laquelle le ministre de la guerre et maints de ses amis voient de grands avantages, mais qui ne serait pas précisément une économie.

— Rome a aussi sa *panamée*. Plusieurs importantes banques d'émission sont accusées d'avoir émis des séries doubles de billets et de l'avoir fait de connivence avec de hauts personnages politiques, payés *ad hoc*. Plusieurs de ceux-ci sont arrêtés ; bien d'autres encore, dit-on, le seraient prochainement.

Egypte. — On sait que récemment le gouverneur anglais de l'Egypte a forcé le jeune kédive de renvoyer un ministère et appelé plusieurs bataillons anglais de renfort. Cette mesure est sévèrement appréciée en France, comme on peut s'en faire une idée par les lignes ci-après de la *Lanterne :* « Il faut convenir que nos voisins d'outre-Manche y mettent vraiment une effronterie poussée jusqu'au cynisme. Pendant que la reine déclare officiellement que « rien n'est changé dans les engagements pris par l'Angleterre envers l'Europe », elle constate dans le même discours que l'Angleterre a violé ces engagements par son intervention brutale dans le choix des ministres du khédive.

» Et, pour comble d'audace, lord Salisbury crie bien haut à la Chambre des lords que ces événements — dont l'Angleterre a pris l'initiative et la responsabilité — « retardent pour longtemps l'évacuation de l'Egypte ».

» C'est dire que l'Egypte est de bonne prise et que l'Angleterre la trouvant bonne à prendre, la trouve encore meilleure à garder.

» On nous a déclaré d'ailleurs, presque grossièrement, que si nous voulions forcer l'Angleterre à déguerpir, il faudrait nous battre. Nous n'en sommes pas bien sûrs, et nous ne pensons pas qu'il soit, au moins quant à présent, besoin d'aller jusque-là.

» Quand on aura rappelé M. Waddington, occupé Cheickh-Saïd et envoyé un navire de guerre à Tadjoura, nous serons probablement mieux écoutés à Londres que nous ne le sommes aujourd'hui.

» Ce sont, en tous cas, des précautions bonnes à prendre ; l'Angleterre n'a pas le droit de s'en fâcher, et cela lui donnera de quoi réfléchir. »

Etats-Unis. — La légation suisse à Washington attire l'attention des intéressés sur le fait que, d'après la loi des Etats-Unis sur les pensions, les ayants-droit ne sont qualifiés pour recevoir les arriérés qu'à partir du jour où leur demande a été inscrite à l'office des pensions, à Washington, et non pas à partir de l'entrée en vigueur de la loi (27 juin 1890). Les ayants-droit ont donc tout intérêt à formuler leur demande le plus tôt possible.

— Le débarquement aux îles Sandwich, à Pearl Harbour et Honolulu, de 300 marins des bâtiments de guerre des Etats-Unis *Boston* et *Alliance* a rétabli le bon ordre. Cette occupation militaire est hautement appuyée par la presse des Etats-Unis ainsi que par les autorités, et l'on a tout lieu de croire que sous la haute protection de la bannière étoilée ce riche et beau pays sortira de l'anarchie où il est plongé depuis quelques années.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIII^e Année. | N° 3. | Mars 1893.

Organisation judiciaire. Du mode des peines [1].

Messieurs. — En présentant un rapport sur une question aussi intéressante, je n'ai pas eu d'autre prétention que d'en faire l'entrée en matière d'un débat dans lequel de plus compétents que moi apporteront des lumières nouvelles, et n'ayant pas eu tout le temps nécessaire à consacrer à cette étude, je vous prie d'y voir non un rapport proprement dit, mais une simple préface à un travail que seuls des jurisconsultes pourraient présenter.

Avant d'aborder le fond de notre sujet, il n'est pas inutile de rappeler en deux mots ce qui s'est fait en Suisse au sujet de la révision de la loi fédérale du 27 août 1851 sur la Justice Pénale pour les troupes fédérales, — loi dans laquelle, comme vous le savez, existent non seulement des minima souvent élevés, mais aussi plusieurs genres de peines, et notamment la réclusion et l'emprisonnement en fait de peines privatives de liberté.

Cette loi ne cadrant plus avec nos mœurs et ne répondant plus aux exigences actuelles du service militaire, le Conseil fédéral a manifesté le désir d'en remplacer la plupart des dispositions, et c'est ainsi qu'ont été successivement élaborés plusieurs projets de loi :

1° *Le projet de code militaire, Berne 1878,* préparé par M. le professeur Hilty, alors grand-juge de la V^e division, aujourd'hui auditeur en chef de l'Armée fédérale, projet de code uniquement militaire, rédigé dans une forme sommaire ;

2° Le *Projet de code militaire et procédure pénale pour les troupes de la Confédération suisse, 1881,* composé d'une

[1] Rapport présenté par M. le 1^er lieut. *Maunoir* à l'Assemblée des officiers de la Justice militaire (Fête fédérale des officiers. Dimanche 31 juillet 1892), sur la question suivante :

« Lors de la révision du code pénal militaire fédéral y aura-t-il » lieu, et dans quelle mesure, de conserver les minima des peines » édictées, ainsi que la fixation obligatoire du genre de peine (réclu- » sion — emprisonnement) ? »

partie principale de 140 articles et d'une annexe de 33 articles ;

Ce projet traduit en français par M. Cornaz, alors major de l'état-major judiciaire, aujourd'hui colonel, remplaçant de l'auditeur en chef, fut soumis aux gouvernements cantonaux, aux sociétés militaires suisses et à beaucoup de militaires et de jurisconsultes de la Confédération et de l'étranger, puis à une sous-commission, et servit de base au :

3° *Projet de code militaire et procédure pénale pour les troupes de la Confédération suisse, 1884,* présenté par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale.

Nous n'avons pas à discuter ici les grandes lignes de ce projet, mais nous nous bornerons à constater, au point de vue du sujet qui nous occupe, qu'il a conservé la distinction entre la réclusion et l'emprisonnement, et qu'il n'a déterminé qu'un minimum d'un an pour la réclusion, le supprimant complètement pour l'emprisonnement.

Il fut tellement amendé qu'il perdit son originalité et fut enfin abandonné.

Dès lors, le Conseil fédéral a reconnu la nécessité de présenter successivement quatre projets de lois ;

1° *Sur l'organisation judiciaire et la procédure pénale militaire ;*

2° *Sur la répression par la voie disciplinaire ;*

3° *Sur le droit pénal proprement dit ;*

4° *Sur les articles de guerre.*

La première de ces lois seule a été votée en date du *28 juin 1889,* à la suite d'un travail préparé, sur la demande de la commission du Conseil national, par M. le colonel Ed. Muller, et soumis à une commission d'experts.

Les trois autres restent donc à l'étude, et c'est à ce titre qu'il est intéressant de discuter ce qu'il convient d'admettre, dans la loi sur le droit pénal proprement dit, pour les différents genres de peines et les minima de ces peines.

Pour savoir s'il y a lieu de conserver la distinction entre les différents genres de peines privatives de liberté, et de déterminer les minima de ces peines, il est nécessaire avant tout de rechercher le but que la justice militaire doit se proposer d'atteindre.

Si l'on a établi une justice militaire distincte de la jus-

tice civile, c'est avant tout pour garantir l'exécution de la mission spéciale qui est donnée à l'armée de maintenir l'indépendance nationale contre toute attaque du dehors. Cette mission, le soldat doit l'apprendre en temps de paix, pour être capable de la remplir en temps de guerre. Il doit s'inspirer de la haute nécessité qu'il y a à faire son devoir, et à s'habituer à respecter le drapeau qu'il doit défendre, afin d'assurer le succès de l'armée à laquelle il appartient. Si donc il manque aux obligations spéciales d'obéissance qu'il a contractées, il y a lieu de les lui rappeler en le frappant de peines spéciales.

Pour cela il faut que la justice militaire soit à la fois prompte et ferme :

prompte, — elle l'est actuellement, grâce à la procédure qui a été récemment adoptée par les Chambres fédérales ;

ferme, — elle l'est évidemment aussi ; mais encore faut-il que cette fermeté ne dépasse pas la mesure dans certains cas.

C'est dans le but de concilier cette fermeté avec une juste mesure des peines et de les proportionner aux infractions qu'elles frappent que la question, qui nous occupe, est présentée à l'examen des officiers de la justice militaire.

Et d'abord il y a lieu de remarquer que, si en fait les lois militaires prévoient deux genres d'infractions, les *infractions militaires proprement dites* et les *infractions de droit commun*, considérées comme infractions militaires parce qu'elles sont commises par des militaires, cette distinction ne saurait nous préoccuper, parce que dans l'un et l'autre cas ces infractions ont un caractère spécialement grave, par le simple fait pour des militaires de ne pas respecter les devoirs qui leur incombent et la discipline à laquelle ils sont soumis.

Mais, tout en posant en principe la nécessité d'une forte peine, en raison de cette gravité des infractions, nous devons admettre pour base de notre discussion la nécessité également de *proportionner la peine au délit*, ce qui est difficile à obtenir, car il y a autant de délits différents que de coupables.

Lorsqu'on punit en effet, on doit avoir égard aux circonstances dans lesquelles le délit a été commis, au plus ou moins de perversité du coupable, au plus ou moins

d'importance du préjudice causé, à l'éducation, à l'instruction et au passé du prévenu, aux exemples et aux entraînements qu'il a pu avoir, en un mot à une quantité de considérations différentes.

C'est ce qui a toujours mieux été compris avec les progrès de la civilisation et la transformation de nos mœurs, car, tandis qu'autrefois il n'existait ni maximum ni minimum, mais au contraire une peine déterminée pour chaque genre d'infraction, on est arrivé à consacrer toujours plus la possibilité d'observer les nuances de la culpabilité, en laissant, *dans certaines limites* une latitude toujours plus grande aux juges chargés d'appliquer la peine. Mais retenus par l'idée de conserver à chaque infraction son caractère spécial de gravité, les législateurs ont en général varié les minima, les mettant plus ou moins élevés suivant qu'ils considéraient telle infraction comme plus ou moins grave que telle autre.

Ce principe de plus ou moins de gravité d'une infraction est-il toujours exact ?

Comparant par exemple une lésion corporelle qualifiée du premier degré à une révolte non à main armée. La loi actuelle punit la première de la réclusion pendant quatre ans au moins (art. 110) et la seconde d'un emprisonnement de deux ans au moins (art. 52). Or il peut se faire que, vu les circonstances dans lesquelles deux délits de cette nature ont été commis, les juges, appelés à statuer successivement sur ces deux cas, regrettent de ne pouvoir descendre dans le premier au-dessous du minimum de quatre ans de réclusion, tandis que dans le second, loin de profiter du minimum de deux ans d'emprisonnement, ils infligent une peine de plusieurs années de réclusion. C'est dire qu'en raison des nuances de la culpabilité des deux prévenus, la révolte était plus grave que la lésion corporelle bien que la peine prévue pour cette dernière infraction fût plus grave que pour la première.

Il n'est donc pas possible de classer d'une façon absolue toutes les infractions, suivant leur caractère de gravité.

Il est évident cependant que par leur nature même, et sans tenir compte d'aucune circonstance accessoire, certaines infractions apparaissent comme *plus graves* que d'autres, et que *pour les prévenir,* il convient de prévoir des

peines suffisamment élevées, mais sans empêcher pour cela les juges de proportionner la peine à l'infraction.

Il n'y a pas en effet que le but de l'exemple, il y a aussi celui de la réforme du condamné, qui exclut l'exagération de la peine : — ces deux buts à atteindre n'excluent pas la possibilité d'avoir des maxima élevés. —

Mais les minima devront-ils être déterminés ?

Notre exposé nous conduit tout naturellement à en demander la suppression, car tout en voulant que le châtiment puisse être sévère, le cas échéant, nous désirons que cela ne soit pas au détriment d'une bonne et saine justice.

Si autrefois on frappait fort, c'est qu'on avait trop en vue le but de l'exemplarité; aujourd'hui au contraire nous avons le sentiment que nous avons mieux à faire que de simples exemples, et que nous devons nous appliquer à rendre les condamnés meilleurs et à leur laisser la possibilité de s'amender et de se relever, — ce que des peines exagérées ne nous feraient pas obtenir.

Pour cela il faut être juste avant tout, il faut pouvoir infliger aux coupables la peine que leur action mérite en réalité, et il ne convient par conséquent pas d'être lié par un minimum, qui, si bas soit-il, peut encore être trop élevé.

Sous ce rapport-là, la garantie que nous offrent des tribunaux, composés comme ils le sont actuellement, est bien plus grande que celle que pouvait offrir le jury, tel qu'il existait autrefois. La justice est confiée en effet à des juges qui réunissent le double avantage d'être moins des juristes que des représentants directs de l'armée, mais d'acquérir cependant une certaine pratique des affaires pénales, et de procéder également par comparaison dans leurs jugements, et c'est grâce à cela qu'il est possible de leur laisser une latitude beaucoup plus grande dans l'application des peines.

C'est d'autre part, en supprimant les minima, que nous ne verrons plus les juges dans cette alternative, ou de condamner un coupable à une peine trop forte pour l'importance du délit, ou pour ne pas prononcer cette condamnation excessive, de l'acquitter et d'avoir ainsi recours à ce qu'on peut appeler en quelque sorte un mensonge judiciaire.

Il y a des cas, en effet, où, quelle que soit l'infraction qui a été commise, les circonstances qui ont accompagné cette infraction diminuent à tel point la culpabilité du prévenu que le minimum de la peine, fût-il même très bas, est encore trop élevé pour être appliqué.

Et les juges se préoccupent tellement de nos jours d'être *justes* dans l'application des peines et d'éviter de rendre des verdicts contraires à leur véritable opinion que, dans notre canton, où l'on a récemment admis que la durée de la détention préventive devait être déduite de la peine prononcée, on voit fréquemment les juges condamner un prévenu pour le principe, parce qu'il est coupable, mais à une peine qui n'est pas supérieure à la durée de la prévention, et le faire ainsi mettre en liberté, mais avec un verdict le déclarant coupable. Et un semblable verdict, tout en ayant le même résultat pratique qu'un acquittement, lui est bien préférable en ce qu'il est conforme à la réalité des faits et à la vérité.

C'est pour remédier à l'existence des minima infranchissables, qu'on a introduit en France le système des *circonstances atténuantes*, et que cet exemple a été imité par d'autres pays, qui ont même introduit deux catégories d'atténuation ; les circonstances atténuantes et les circonstances très atténuantes, permettant aux juges de descendre au-dessous des minima. C'est là une preuve de la tendance toujours croissante des législateurs d'augmenter la latitude qui est laissée aux juges.

On peut à cette occasion se demander si ce système serait préférable à la suppression des minima.

Pour notre part, nous ne le croyons pas, estimant que la pratique a démontré que les juges n'accordaient justement dans bien des cas des circonstances atténuantes que comme moyen d'infliger une peine inférieure au minimum fixé par la loi, et non pas en raison des circonstances dans lesquelles le délit a été commis.

Le véritable sens qu'il faut attribuer à l'*admission des circonstances atténuantes*, c'est qu'au moment où le délit a été commis, il résulte de l'ensemble de la situation que l'accusé a été entraîné à commettre l'infraction par des circonstances qui atténuent sa culpabilité morale.

Si donc ces circonstances font défaut, et que néanmoins

on mette l'accusé au bénéfice de cette admission, c'est qu'on veut descendre au dessous du minimum, qu'on trouve trop élevé.

Or, il y a un danger, à notre avis, à faire dire à des juges, pour les besoins de la cause, ce qui n'est pas conforme à leur opinion et à la réalité des faits, et il vaut mieux *supprimer* franchement les *minima* que de recourir à des moyens indirects pour augmenter la latitude laissée aux juges dans l'application des peines.

Ce sera le meilleur moyen d'éviter des inégalités choquantes dans les condamnations et de proportionner, autant que possible, la peine au délit.

Examinons maintenant les objections mises en avant par ceux qui sont adversaires de la suppression des minima :

1° On a dit que c'était *substituer l'arbitraire du juge à l'arbitraire de la loi :*

A cela nous répondons d'abord que l'arbitraire de la loi est souvent bien plus redoutable que l'arbitraire du juge; que de fois n'entend-on pas dire : « dura lex, sed lex » ; nous dirons ensuite que moins que jamais nous avons à craindre l'arbitraire du juge avec la composition actuelle de nos tribunaux militaires; les juges d'ailleurs, sentent toujours plus la nécessité de respecter l'opinion publique, d'en être les véritables représentants, et de rendre une justice égale pour tous, sans passion et sans haine.

2° On a dit que le pouvoir presque illimité des juges entrainerait l'*incertitude de la peine et son inégalité :*

Autant cette objection a de valeur dans les pays où ce sont des jurés d'occasion qui sont appelés à rendre la justice, et qui n'ont ainsi aucune base comparative pour déterminer la peine que chaque coupable mérite, — autant elle en a peu avec nos tribunaux militaires actuels, qui, prenant l'habitude de juger, savent et sauront toujours mieux proportionner la peine au délit; c'est justement à cause de la confiance que la composition et l'organisation de ces tribunaux nous inspirent, que nous estimons devoir leur laisser une grande latitude.

3° On a dit qu'en laissant trop de marge à l'appréciation du juge, on verrait les tribunaux *abuser de la clémence et affaiblir ainsi le respect dû à l'autorité de la loi.*

C'est moins à craindre en matière militaire qu'en matière civile : le militaire, en effet, qui est appelé soit à obéir soit à commander, comprend mieux que tout autre qu'il est nécessaire de faire respecter la discipline, et il est plutôt porté à être sévère que clément.

Si l'on admettait du reste le bien-fondé de cette objection, il ne faudrait même pas laisser une laiitude quelconque aux juges, car il y aurait toujours à craindre de leur voir infliger le minimum de la peine.

4° On objecte encore que la suppression du minima *enlève aux fautes leur caractère de gravité :*

C'est peut-être bien l'objection la plus sérieuse qu'on présente, et on peut jusqu'à un certain point craindre en effet que la peine ne perde ainsi son caractère d'exemplarité.

Nous croyons que, pour prévenir cet inconvénient ou tout au moins l'atténuer, il conviendrait de faire une distinction et, tout en maintenant le principe de la suppression des minima, de faire une exception pour les infractions d'une gravité toute particulière.

Lorsque l'infraction est spécialement grave, il n'y a pas à redouter que les juges se voient obligés d'acquitter un coupable plutôt que de lui infliger une peine trop forte. Un acquittement serait préférable dans ce cas à une trop grande clémence qui affaiblit la nature et le caractère de l'infraction commise.

Mais il faut néanmoins chercher à concilier, pour ces infractions-là, le but de l'exemplarité avec la latitude d'appréciation laissée aux juges, et fixer un minimum relativement bas, celui *d'un an* par exemple, comme certaines législations pénales l'ont déjà admis.

Il ne sera possible de déterminer à quelles infractions ce minimum devra s'appliquer que lorsque la liste des infractions punissables par la justice militaire aura été définitivement arrêtée dans le futur Code pénal militaire.

Cette discussion nous amène tout naturellement à parler de la *distinction entre les genres de peines,* question qui est essentiellement liée à celle de la suppression des minima, mais à laquelle nous ne pouvons donner ici qu'un très petit développement.

Elle dépend en effet de la solution de plusieurs autres

questions, qui n'ont pas encore été résolues et auxquelles elle est intimement liée : ainsi la liste des infractions punissables par le Code pénal militaire, l'application des peines, le système pénitentiaire des cantons, etc., etc.

Nous pouvons dores et déjà pourtant émettre un préavis en faveur d'une distinction entre *deux genres de peines* privatives de liberté. La seule difficulté pourra résulter de la manière dont les cantons appliqueront les peines infligées ; pourront-ils, avec leur système pénitentiaire propre, se conformer aux désirs du législateur fédéral, et y aura-t-il en Suisse une certaine unité et égalité dans cette application ? Tout est là.

Il y a sans aucun doute au moins deux genres différents d'infractions : qu'on les distingue en *crimes* ou *délits*, suivant la terminologie française, — ou qu'on les appelle tous délits, mais en les frappant suivant les cas de *réclusion* ou d'*emprisonnement*, peu nous importe, pourvu qu'on marque bien la différence entre les coupables qui montrent une âme perverse, une corruption spéciale, et ceux qui montrent plus d'audace que de perversité, plus d'entrainement que de corruption.

A ce point de vue-là nous devons reconnaitre qu'il peut paraître difficile d'établir une classification définitive, de laquelle il ne soit pas possible de s'écarter, et nous serions assez tentés d'admettre que dans certains cas, à déterminer, on accordât aux juges la faculté de *substituer une peine à une autre*, leur permettant ainsi de tenir compte des circonstances multiples qui peuvent accompagner l'exécution d'une même infraction.

Prenons par exemple le vol :

Où le classe-t-on ? Dans la première ou la seconde catégorie ? Nous serions bien embarrassés de nous prononcer. Si en principe le vol apparait comme un délit grave, et surtout quand il est commis par un militaire , n'y a-t-il pas des cas cependant où la minime importance du vol, les tentations qui ont poussé à le commettre, la misère du coupable, son état d'esprit, etc., justifient une condamnation légère.

C'est donc bien là un de ces cas dans lesquels il faut que les juges puissent substituer une peine à une autre, afin de conserver le classement du vol dans les infractions

graves, tout en permettant de lui donner, s'il le faut, un caractère moins infamant.

Sous ce rapport-là, il sera évidemment nécessaire de fixer d'avance les circonstances dans lesquelles un certain nombre d'infractions pourront passer d'une catégorie dans l'autre.

Un point sur lequel nous nous permettrons d'insister, c'est l'application de cette distinction ; ce n'est pas en effet par les mots qu'elle doit s'établir, mais par les conséquences qu'elle entraîne. Tandis que pour les infractions graves la punition sévère de l'isolement et du travail obligatoire se justifie, pour les infractions légères il est nécessaire au contraire de développer la notion de la prison civile, c'est-à-dire une peine privative de liberté qui permette cependant au condamné de travailler selon ses goûts et selon ses aptitudes, en commun avec d'autres, afin d'ôter à cette détention le caractère infamant et de laisser à celui qui doit la subir la possibilité de se relever et de se réformer.

Permettez-nous, avant de terminer, de vous citer les termes du Message du Conseil fédéral du 30 mai 1884 sur le projet de Code militaire et de procédure pénale qui n'a pas été adopté, mais dont les dispositions servent de base aux études de la révision du Code pénal militaire fédéral, et qui nous montre la tendance actuelle des législateurs :

« Plusieurs ont vu avec étonnement que le projet, sur-
» tout dans les dispositions de ce titre, ne détermine pas
» le minimum des peines. Mais cette liberté donnée à l'ap-
» plication du juge, limitée aujourd'hui par le minimum
» souvent beaucoup trop élevé, a rencontré aussi l'appro-
» bation d'un grand nombre de critiques, et plusieurs co-
» des nouveaux nous en ont donné l'exemple (voir par
» exemple les Codes militaires de l'Allemagne, de la Suède
» et du Danemark, et les codes de l'empire de l'Allemagne
» et du royaume de Hongrie).

» Il faut bien admettre en effet que les juges ne sont pas
» dénués de tout bon sens ; et la composition des tribu-
» naux militaires recevant plus de fixité, il se formera
» bientôt une jurisprudence, qui suppléera heureusement
» la détermination par la loi d'un minimum qui a bien
» aussi ses inconvénients, soit parce que le mininum se-

» rait souvent trop élevé, soit parce que le juge céderait » facilement à la tentation de le considérer comme la peine » régulière, qu'il ne faut aggraver que dans des circons- » tances exceptionnelles, ainsi qu'on fait aujourd'hui. Au » reste l'article 5 fixe un minimum général pour toutes les » condamnations à la réclusion, où cette détermination » paraissait plus nécessaire, et plusieurs des articles de » guerre renferment une commination plus précise, en » sorte qu'il n'y a pas lieu de redouter autant la latitude » laissée au juge. »

Dans le canton de Vaud, le législateur a adopté la suppression des minima dans la loi du 16 mai 1891 concernant la mise en vigueur de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, et dans l'exposé des motifs de cette loi, nous voyons citer comme étant entrés encore dans la même voie : le Code des Pays-Bas, le projet de la commission autrichienne, le code portugais, le code zuricois, et enfin le nouveau code neuchâtelois « qui, comme » d'autres, ne conserve les minima que dans un certain » nombre d'articles restreints et pour des délits d'une gra- » vité particulière : assassinat, meurtre, empoisonnement, » incendie qualifié, etc.... »

Tous ces exemples nous prouvent que la tendance actuelle est bien de laisser une latitude toujours plus grande à l'appréciation des juges, et c'est pourquoi, en espérant que nous entrerons à notre tour dans cette voie, nous résumons comme suit nos conclusions en terminant :

1° Suppression des minima, sauf pour les infractions graves ;

2° Fixation pour ces dernières d'un minimum de peine d'un an ;

3° Maintien de la distinction entre deux genres de peines suivant la gravité des infractions ;

4° Possibilité laissée aux juges, dans certains cas déterminés d'avance, de substituer un genre de peine à l'autre.

Genève, le 29 juillet 1892.

Albert Maunoir,
1er lieutenant de Justice militaire.

Etude sur le Landsturm suisse

Organisation, armement et emploi.

(*Suite*)

Canton du Valais :

Le 3e jour de mobilisation, 1/2 des recrues d'infanterie. — Le 4e jour de mobilisation, 1/2 des recrues d'infanterie. — Le 5e jour de mobilisation, les recrues des autres armes.

Canton de Genève ;

Le 3e jour de mobilisation, 1/2 des recrues d'infanterie. — Le 4e jour de mobilisation, 1/2 des recrues d'infanterie. — Le 5e jour de mobilisation, les recrues des autres armes, soit 3 jours pour les cantons du Valais et de Genève.

Chacun de ces détachements doit, autant que faire se pourra, être pourvu d'un commandant choisi parmi les cadres des troupes de landsturm non employées au service de surveillance de la frontière.

Ces corps sont: les bataillons de fusiliers nos 5 et 6, Vaud ; les compagnies de carabiniers nos 4 et 5, Vaud ; les compagnies d'artillerie nos 1, 2, 3, Vaud ; la compagnie d'artillerie no 4, Genève.

Valais n'a pas de troupes disponibles.

Les recrues logeront en caserne et seront expédiées le lendemain par chemin de fer à destination. Les cantons, soit leurs représentants, s'entendront à ce sujet avec les commandants des étapes initiales installées à Lausanne, Sion et Genève.

La subsistance pendant la durée du séjour est à la charge des communes.

Les feuilles de route pour le transport à destination de ces recrues sont établies par le commandant du landsturm et remises aux autorités cantonales.

Dès que l'équipement de ces recrues est achevé, les cantons frontières procèdent à l'évacuation du solde de la réserve d'effets neufs sur les dépôts d'instruction respectifs de chaque arme.

Le commandant territorial ordonne alors la levée des jeunes gens de 17, 18 et 19 ans par les soins des autorités cantonales. Ces recrues sont soumises à une visite sanitaire spéciale et celles d'entre elles reconnues aptes au service de l'élite sont immédiatement dirigées sur les dé-

pôts d'instruction où elles reçoivent l'armement, l'habillement et l'équipement.

Telles sont les dispositions relatives à la mobilisation du landsturm.

Emploi du landsturm.

Examinons maintenant en quoi consistent les obligations du landsturm en campagne et quelles sont les dispositions prises à son sujet par l'autorité supérieure à la suite de la récente mesure dont il vient d'être l'objet.

Le commandement de tous les détachements de landsturm mis sur pied et stationnant dans l'arrondissement territorial appartient au commandant du landsturm pour autant que ces détachements ne font pas partie intégrante des troupes spécialement chargées de l'observation de la frontière. Les ordres et instructions sur la mission tactique à remplir, sur l'exécution des travaux de défense et de destruction, sur la surveillance et l'interdiction du transit à la frontière sont donnés par le commandant du landsturm.

Il est également chargé du service des renseignements.

Il prend les mesures nécessaires pour assurer le service de la solde, de la subsistance et du logement des troupes placées sous ses ordres.

Lorsque les unités du landsturm sont utilisées dans la zône des opérations militaires, le commandant du landsturm passe, avec ses troupes, sous les ordres du commandant de l'armée.

L'emploi du landsturm armé et des services auxiliaires est déterminé par l'ordonnance du Conseil fédéral du 5 décembre 1887.

Il est cependant à remarquer que l'introduction dans les actes législatifs relatifs au landsturm des dispositiens concernant l'armement et l'instruction de cette fraction de l'armée a eu pour résultat de modifier sur quelques points les intentions de l'auteur de cette ordonnance.

C'est ainsi, par exemple, toujours en ce qui concerne le 1er arrondissement territorial et étant admis le front de guerre à l'ouest et au sud, que la mise sur pied du landsturm ne suivra pas la mobilisation de l'élite ainsi que les articles 3 de la loi et 47 de l'ordonnance le prescrivent,

mais précèdera cette mobilisation d'un jour et peut-être de deux, suivant les circonstances et les localités.

En cas d'attaque immédiate l'honneur de recevoir les premiers cavaliers ennemis à la frontière appartiendra donc au landsturm du 1er arrondissement territorial.

Dès que le front de guerre sera bien déterminé, il est à prévoir que le général en chef prendra les dispositions nécessaires pour faire arriver, le plus rapidement possible, toute la cavalerie dont il dispose sur le théâtre des opérations militaires.

Quelle que soit l'étendue de ce front, notre cavalerie sera insuffisante à cette tâche et les unités du landsturm ont pour mission de remédier dans la mesure du possible aux inconvénients résultant de l'effectif restreint de nos troupes montées.

Avant tout, dit le chef d'état-major général, le landsturm armé a pour tâche de combattre la cavalerie ennemie ; guerre de surprise et d'embuscade ayant pour objectif de disperser ses escadrons ou de les faire prisonniers.

Les forêts, les pentes abruptes, les gorges étroites, les défilés si fréquents dans notre pays sont autant d'obstacles qui s'opposent à la marche de la cavalerie ennemie et facilitent la résistance du landsturm en lui offrant un puissant concours.

Dans de pareils terrains, l'avantage n'est certes pas à la cavalerie et les troupes du landsturm chargées de la combattre ne le cèderont en rien à leurs sœurs de l'armée d'opération.

Les unités du landsturm armé doivent donc être employées à la garde et à la défense de toutes les routes, chemins, passages de rivière conduisant à la frontière, elles doivent également occuper les gares, les lignes ferrées et les stations télégraphiques menacées par l'ennemi.

Elles doivent également intercepter toute communication entre le territoire suisse et celui de l'ennemi et recueillir en revanche toutes les nouvelles propres à faciliter la tâche de la défense.

En cas d'évacuation des ressources du territoire sur l'intérieur du pays, c'est au landsturm qu'échoit l'obligation d'escorter les convois de matériel, de denrées et de bestiaux.

Pendant la durée de la guerre, le landsturm opérant par subdivision d'un effectif réduit peut rendre des services à l'armée en préparant et en exécutant des suprises destinées à détruire les lignes de communication de l'ennemi et à s'emparer de ses convois.

Agissant soit de son initiative privée, soit en vertu d'ordre supérieur, le commandant du landsturm employé sur le territoire des opérations de l'armée, doit organiser des colonnes volantes pour la guerre de partisans et prendre les mesures d'exécution nécessaires pour que l'ennemi soit harcelé sans trève ni repos.

Indépendamment des opérations ci-dessus énumérées, lesquelles doivent être envisagées comme étant d'un ordre général, le landsturm armé a en outre pour mission spéciale : de préparer les embuscades dans lesquelles l'ennemi doit tomber ; de surveiller les lignes d'étape ; de menacer les lignes de retraite de l'ennemi ; de surveiller les prisonniers de guerre ; de renforcer les garnisons des places fortifiées ; de renforcer l'artillerie de forteresse.

Les pionniers.

Dans le 1er arrondissement territorial nous comptons 8 bataillons de pionniers formant ensemble 34 compagnies dont l'effectif varie de 150 à 300 hommes.

Le bataillon est commandé par un major auquel il est adjoint un adjudant, un quartier-maître et un médecin.

Les compagnies sont commandées par des capitaines qui disposent d'un certain nombre de 1ers lieutenants et de lieutenants,

Il doit y avoir dans chaque compagnie 1 sergent-major, 1 fourrier, 10-15 sergents ou caporaux. 1 sous-officier est désigné pour s'occuper spécialement du matériel.

Chaque pionnier du landsturm appelé sous les armes doit entrer au service muni d'un outil de terrassier. Les outils de charpentier et de mineur seront fournis par le corps.

Les compagnies de pionniers sont divisées en trois sections soit équipes de travailleurs.

Leur service consiste :

1° à détruire les lignes de communication ;

2° à établir des lignes de communication ;

3° à améliorer les lignes de communication établies.

4° à élever des travaux de fortification passagère;

5° à être employés à de grands travaux de fortifications à l'intérieur.

Les ouvriers des établissements militaires

seront mis à la disposition des chefs d'ateliers de construction et de réparations du matériel de guerre. Ils pourront également être employés, suivant leur aptitude au travail, à la fabrique fédérale d'armes ou dans les succursales de cette fabrique qui seront installées en cas de danger.

Dans les arrondissements frontières susceptibles d'être évacués sur l'intérieur, les ouvriers de cette catégorie doivent tout d'abord être mis à la disposition des intendances des arsenaux et magasins militaires.

Le personnel du landsturm apte à être employé dans les *établissements sanitaires* de troisième ligne sera réparti aux hôpitaux installés dans les stations d'étape. Il pourra également être mis à la disposition du chef de l'hôpital d'armée et être employé dans les ambulances de campagne à titre de renfort du personnel.

Les ouvriers d'administration, boulangers et bouchers, pourront être employés dans les établissements de manutention militaires ou être mis à la disposition des fournisseurs civils.

Le service des transports est composé d'anciens soldats ayant servi dans la cavalerie ou dans l'artillerie en qualité de soldats du train. Leur rôle est suffisamment indiqué par le nom du détachement auxquels ils appartiennent.

Le service des renseignements a une importance capitale à la frontière du pays. Les hommes à employer doivent être choisis avec un soin tout particulier parmi les chasseurs avec ou sans permis et dans les rangs des contrebandiers, qui ne font pas défaut dans ces parages.

En temps de guerre les *corps de police municipale et les corps de sapeurs-pompiers* continuent à fonctionner dans les attributions qui leur sont dévolues par les règlements communaux, à moins de décision contraire du commandant territorial.

Enfin *les commis aux écritures* seront répartis à titre

d'aides dans les bureaux d'état-major, de commandant de place, de commandant d'étape et en général partout où le besoin de gens connaissant le maniement de la plume se fera sentir. Les aides de cette catégorie destinés à être employés à l'état-major territorial, au service des étapes et dans les bureaux du commandant du landsturm, doivent être désignés à l'avance.

Telles sont, à notre avis, les dispositions qui doivent réglementer l'emploi judicieux du landsturm de manière à lui permettre de coopérer utilement et dans la mesure des forces de chacun à la défense de notre chère patrie.

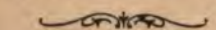

L'épée de combat[1].

Depuis un certain nombre d'années la manière de combattre sur le terrain, le jeu de duel avait préoccupé un grand nombre de tireurs et passionné les salles d'armes.

Chose bizarre, tout en s'occupant beaucoup de la manière de combattre, on n'avait pas paru s'inquiéter de l'arme de combat.

Pourtant c'est toujours celle-ci qui a fait celle-là.

Et si la logique nous le dit, les faits nous le prouvent.

Passant par-dessus Marozzo et les autres auteurs italiens qui font parer avec le bouclier, puis avec l'épée de main de gauche ou la dague ; franchissant encore Saint-Didier qui n'emploie que la main gauche désarmée, et Thibaust qui use des grands *quillons* de l'épée espagnole ; si nous arrivons à Besnard, à Liancourt et aux autres maîtres de l'époque de Louis XIV qui, eux, parent avec la lame de l'épée, nous voyons que dans les coups comme dans les parades leur jeu est restreint par la forme de cette lame qui est plate avec ou sans arête, avec ou sans évidement.

Exemple : Ils connaissent parfaitement les *contres,* mais ils ne les emploient pas pour l'assaut ; ils ne s'en servent qu'à la leçon pour se faire la main.

Le même jeu restreint, avec quelques variantes seulement, se continue pendant le XVIII[e] siècle avec Danet, An-

[1] Rapport au comité de la société d'encouragement de l'escrime, à Paris, au sujet de la transformation de l'épée de combat.

Pour détails plus spéciaux, voir les procès verbaux de la séance du comité, du 12 *janvier 1891, dans* laquelle ce rapport a été lu et approuvé.

gelo, etc., et ce n'est qu'au XIX[e], après l'invention du *fleuret* à lame carrée que la Boëssière crée l'escrime moderne, cette science presque mathématique, avec ses parades puissantes sans efforts, variées dans toutes les lignes, passant des *simples* aux *contres,* du *tac* à l'*enveloppement,* de l'enveloppement à l'*opposition* ; cet art raffiné avec ses coups d'attaque d'une sûreté presque absolue et ses feintes d'une subtilité incomparable.

On est donc fondé à dire que c'est bien moins l'escrime qui a fait l'arme que l'arme qui a fait l'escrime.

Et l'on pourrait ajouter que l'histoire de l'escrime n'est que l'histoire de l'épée.

Aujourd'hui, après tant de perfectionnements et de progrès, nous nous servons encore de deux armes (nous ne parlons pas, cela va sans dire, de celles qui sont employées à la guerre), l'une, la dernière venue, qui est la création du XIX[e] siècle, nous la conservons pour la salle, pour l'amusement, pour l'art : c'est le fleuret carré ; l'autre, plus ancienne et qui est un legs du XVIII[e] siècle, nous l'utilisons pour le duel ; c'est l'épée triangulaire.

Pour des personnes étrangères à l'escrime, voilà qui importe peu.

Un fleuret, une épée, une lame carrée, une lame triangulaire, c'est toujours une arme qui pique, n'est-ce pas ? Alors que peut nous faire un angle de plus ou de moins et à quoi bon toute cette géométrie !

Pour vous, messieurs, praticiens expérimentés, vous avez si bien compris que cette question, en apparence frivole, était d'une importance capitale au point de vue de l'escrime que sur le champ vous avez désigné quelques-uns d'entre vous pour examiner les modifications à apporter à l'arme actuellement en usage sur le terrain.

Ces modifications nous paraissent en réalité assez simples ; car elles se borneraient à rapprocher, le plus possible, la forme de l'arme du duel de l'arme de salle, l'épée du fleuret.

Actuellement l'une est fort différente de l'autre, la lame de la première est triangulaire, celle du second est carrée ; celle-là est évidée, celle-ci est pleine.

La coupe de la lame de l'épée présente, en effet, un triangle dont la base est sensiblement plus large que les deux autres côtés.

Elle a donc un aspect difforme, car en réalité, elle serait plate, si elle n'était ornée d'une sorte de gibbosité.

En raison de la manière dont elle est montée, dans la position de la garde, la base du triangle se trouve donc tournée en haut, l'angle le plus faible en bas.

Il résulte de cette forme et de cette disposition des conséquences très fâcheuses pour la parade, la riposte et l'attaque.

En ce qui concerne la parade, d'abord les mouvements circulaires et par conséquent les contres sont difficiles, presque aussi difficiles que si la lame était complètement plate, car elle a en tous cas beaucoup plus de largeur que d'épaisseur. Ensuite même les simples *tac* ou oppositions manquent de sûreté, d'autorité ou de puissance ; puisque en sixte c'est la base du triangle, c'est-à-dire la surface plate qui rencontre l'arme adverse et qu'en tierce et en quarte c'est l'angle le moins saillant.

C'est pour la même raison que les enveloppements d'épée sont presque impossibles avec l'épée actuelle.

Quant aux ripostes et aux attaques, elles manquent également de sûreté toujours pour le même motif.

De façon que l'arme dont nous nous servons en duel ne vaut pas même l'épée plate à un ou à deux tranchants ; le troisième angle de la lame ne servant absolument qu'à empêcher celle-ci de couper. Nous pouvons même ajouter qu'une simple baguette de fusil lui serait supérieure, puisque cette dernière présenterait, sinon une plus grande autorité d'opposition, du moins une plus grande facilité dans les mouvements circulaires.

De cet ensemble de défauts dans l'arme, il résulte nécessairement un art restreint et incomplet qui manque non seulement d'élégance, mais, ce qui est plus grave, de sûreté.

On a voulu en faire une invention nouvelle sous le nom de *jeu de terrain*, on n'a découvert en définitive qu'un jeu primitif.

Les soi-disants inventeurs, ne pouvant faire avec leur instrument suranné ce que l'on peut en salle avec le fleuret moderne, se sont présentés comme les réformateurs de l'escrime, c'est-à-dire qu'ils ont agi comme l'armurier qui ne pouvant introduire une belle et forte épée dans un petit

fourreau pour conserver ce fourreau se mettrait à limer l'épée.

Ils ont dit, eux : modifions l'art ; nous disons, nous : modifions l'arme.

Prenant le fleuret comme point de départ, choisissons une lame bien carrée et très forte, à peu près de l'épaisseur de celle de l'épée ; si nous l'évidons sur les quatre faces, l'arme que nous obtiendrons sera rigide comme l'épée et maniable comme le fleuret, puisque, comme dans celui-ci, l'épaisseur sera égale à la largeur.

Comme dans ce dernier également, les angles placés à égale distance permettront de ne rien changer aux attaques et aux parades.

On ne songe pas toujours, en effet, que c'est cette disposition des angles qui donne à l'opposition la sûreté, la puissance, la légèreté et le mordant à la fois.

On peut cependant se rendre compte de la façon dont la parade est formée en examinant un de ces fleurets qui sont depuis longtemps entre les mains d'un professeur. La partie de la lame qui constitue le *fort* est devenue complètement ronde et ressemble à un manche de plume.

Cela indique que, dans la rotation du poignet pour parer, ce pivotement s'est toujours fait sur deux angles, soit en quarte, soit en tierce, soit en sixte.

On le voit donc, si les conséquences de la transformation proposée peuvent être considérables au point de vue du jeu, la transformation elle-même, au point de vue de la forme de la lame, se réduit à peu de chose : car nous avons déjà la baïonnette Lebel, qui est une arme quadrangulaire et à quatre évidements.

La seule différence qu'elle présenterait avec la nouvelle épée (la longueur mise à part, bien entendu), consisterait dans la disposition des angles ; ce qui, du reste, n'est qu'une affaire de montage de la lame dans la poignée.

Nous ne voulons pas conclure sans aller au devant d'une objection qui avait été présentée contre l'emploi du fleuret sur le terrain (la seule du reste) et que l'on renouvellerait peut-être à l'égard de l'arme proposée.

Chose bizarre, cette objection formulée dans une question d'escrime était tirée du domaine médical.

On prétendait que la blessure du fleuret était plus dan-

gereuse que celle de l'épée ; le sang dans un cas se résorbant plus facilement à l'intérieur du corps que dans l'autre, par le fait du peu de dimension de l'ouverture.

Des chirurgiens de haute valeur nous ont affirmé le contraire et nous connaissons de nombreux exemples, dont un tout récent, en faveur de leur opinion.

Mais nous n'entrerons pas dans cette controverse médicale, qui n'est pas de notre ressort, et dont les conséquences possibles seraient de démontrer que, plus une blessure est petite, plus le danger en est grand.

Nous nous bornerons à remarquer d'abord que l'on ne va pas sur le terrain dans le but de folâtrer, et que si les causes du duel doivent toujours être graves, on n'a pas à s'inquiéter si les blessures qui en sont la suite sont plus ou moins légères.

Enfin, que les dimensions, sinon la forme de la nouvelle épee, ne devant pas être sensiblement différentes de celles de l'ancienne, la discussion médicale reste telle quelle et que par conséquent nous n'avons pas à nous en inquiéter.

Considérant donc que le jeu actuel dit de terrain est notablement différent de celui que l'on fait en salle et qui constitue l'escrime moderne, que ce jeu restreint est dû en grande partie à l'emploi d'une arme surannée et évidemment défectueuse : que l'emploi d'une arme nouvelle plus en harmonie avec les progrès de l'escrime ferait disparaître en partie l'antagonisme très préjudiciable qui existe entre les deux jeux ; considérant enfin qu'une épée à lame carrée et à quatre évidements paraît atteindre ce but.

Nous avons l'honneur de proposer au Comité d'émettre le vœu que, dans toutes les rencontres, l'arme actuellement en usage soit remplacée par l'épée ci-dessus indiquée[1].

[1] Le vœu du Comité est en partie réalisé.

L'epée qui, au moment de son vote, n'existait encore qu'à l'état théorique, est maintenant fabriquée et prête à être mise dans le commerce. Un bel exemplaire a été donné récemment comme prix d'honneur au champion de France, lors du concours du 15 janvier au Grand Hôtel.

La lame nouvelle carrée et à quatre évidements a la longueur de l'ancienne ; son épaisseur maximum au talon est de 9 millim. et demi; elle pèse 220 grammes environ.

On sait — au moins dans toutes les salles d'armes — que la nouvelle épée est l'œuvre d'un de nos compatriotes, M. Adolphe Corthey, avocat de l'ancienne Académie de Lausanne, ancien premier-lieutenant de grenadiers du 45e bataillon (Vaud), habitant Paris, où il est fort apprécié soit comme homme de *lettres de beaucoup* d'esprit, soit comme tireur de haut *mérite*.

La tâche et l'état actuel de l'armée suisse.

Travail présenté au rapport de division de la IVe Division, 15 janvier 1893, par M. Alexandre Schweizer, Colonel Divisionnaire.

I

Nous vivons dans une époque dans laquelle l'organisation, l'armement, la tactique, sont soumis à bien des changements, à bien des améliorations, et dans laquelle il faut se montrer constamment à la hauteur des nouvelles exigences. En ces temps les opinions s'échangent avec vivacité, le pessimisme et l'optimisme se rencontrent et il faut, pour s'entendre et se comprendre, pour marcher unis, chercher d'après des *principes établis* à distinguer entre ce qui est *important* et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est *nécessaire* et ce qui n'est que *désirable*.

Dans les cercles importants on peut remarquer bien des différences : cela prouve que non-seulement des questions difficiles ne sont pas encore suffisamment étudiées, mais aussi que dans bien des cas l'on ne s'est pas entendu suffisamment sur les principes [de fond avant de passer aux détails.

Les principes qui, dans notre pays sont à la base de tout, sont au nombre de trois : 1° clarté et unité de vues sur la tâche de notre armée comparée aux armées voisines; 2° conviction que pour arriver à toute amélioration importante, il faut avoir avec soi la confiance et la volonté du peuple tout entier; 3° conviction qu'en tout il faut nous guider d'après nos moyens, autant que d'après nos circonstances particulières.

Nous n'avons jamais eu et nous ne devons jamais avoir d'opposition entre le peuple et l'armée, entre l'élement civil et l'élément militaire; car notre armée, notre corps d'officiers, c'est tout simplement la partie la plus vigoureuse de notre nation. Il faut donc, et cela nous est facile, que nous marchions la main dans la main avec les autorités que nous nommons nous-mêmes, auxquelles nous pouvons bien sans doute donner des conseils, mais dont nous devons respecter les décisions.

II

La tâche de notre armée, comparée avec celle des armées voisines, est pour nous honorable et importante; elle est cependant bien plus simple que la leur (au point de vue militaire s'entend).

Nous n'avons pas à envahir des pays ennemis; nous n'avons pas à conquérir; pas à nous annexer de territoires; nous n'avons pas à assiéger des forteresses, nous n'avons pas à détruire entièrement des armées étrangères, ni à les faire prisonnières (sauf dans des cas d'internement), — nous avons simplement à maintenir notre neutralité à la force de nos armes, c'est-à-dire à combattre avec toute notre énergie tout envahisseur de notre territoire, à empêcher son entrée, à le chasser de notre pays, ou à tout le moins, à l'arrêter pendant quelque temps.

Nous avons maintenant autour de nous et sur nos quatre fronts de grandes puissances comme voisins; leurs forces militaires se chiffrent en millions; aussi ne pouvons-nous plus guère compter sur une offensive stratégique comme on le faisait il y a une cinquantaine d'années.

La neutralité suisse est reconnue par traité et garantie par les grandes puissances de l'Europe; violer cette neutralité, c'est donc forfaire au droit des gens et commettre un acte coupable. Or, si l'on considère combien l'opinion publique a gagné en importance et combien les notions d'humanité, le niveau général de l'éducation ont progressé, il semble qu'une violation du droit des gens devient de moins en moins probable.

Mais il peut se produire certaines éventualités qui amènent une violation de notre neutralité : ainsi, sous la pression d'une situation militaire momentanée, un peuple peut trouver une excuse ou un prétexte et franchir nos frontières; ainsi encore, au cours de leurs opérations, deux armées ennemies étant arrivées à notre frontière, il peut se faire que pour l'une ou pour l'autre, une marche offensive contre le flanc ennemi ou la réunion de deux corps d'armée séparés doive s'accomplir à travers notre pays. Sans doute, dans des cas comme ceux-ci, l'attaque de l'ennemi n'est pas dirigée contre nous; c'est un autre que l'on vise par dessus nous. Si donc notre armée peut empêcher cette invasion de

notre sol, ou l'arrêter un temps suffisant pour qu'elle ne soit plus une surprise pour l'ennemi auquel elle était destinée, cela suffit pour que les nations voisines aient un intérêt direct à notre existence. N'oublions pas que notre petit Etat, tout aussi bien d'ailleurs que chaque individu, n'existe pas seulement pour lui-même, mais encore en raison de l'avantage que d'autres trouvent à son existence.

Un de nos premiers soins sera donc de ne pas nous laisser surprendre, ni repousser en désordre, ni enfermer ou détruire en peu de jours ; nous nous arrangerons à offrir une résistance honorable et dont la durée ne se bornera pas à des jours, mais atteindra des semaines : c'est là une de nos principales tâches. Une bonne armée, en effet, est organisée pour les éventualités possibles et qui la menacent et non pas pour des invraisemblances extrêmes dont quelques-unes seraient même en opposition complète avec la mission politique du pays : telle serait pour nous une immixtion dans les groupements des Etats européens, telle encore une guerre par alliance. Aucune de ces éventualités ne pourrait jamais nous être utile, car même en cas d'une guerre heureuse, il reste chez l'ennemi des pensées de revanche, d'où sortiraient de nouvelles guerres ; et puis, n'oublions pas les enseignements que nous donne la fable du pot de terre et du pot de fer !

Notre mission politique, c'est la liberté, la paix, le travail, la haute culture ; nous ne sommes pas un État militaire. Nous pouvons sans doute apprendre beaucoup des armées étrangères ; gardons-nous de les copier ! Il en est de la tâche de notre armée comme de celle de notre pays : chacun d'eux a une mission spéciale. Puisque notre premier devoir c'est d'offrir une résistance énergique et de quelque durée, de protéger le pays et de gagner du temps, il faut que notre armée soit organisée de façon à être aussi mobile que possible. Il faut qu'elle ait aussi des proportions qui nous permettent de la conduire et de la manier avec nos propres forces et avec nos moyens, de la nourrir, de la payer, de l'entretenir avec nos propres ressources.

Si l'on prend en considération que notre pays est un pays plutôt pauvre et qui ne peut pas même suffire à nos besoins en grains ; qu'ensuite la configuration du sol, ainsi que les forces vives du pays, ne sont pas favorables à l'em-

ploi de grandes masses de troupes, et qu'enfin le coût d'une armée de 100,000 hommes en campagne revient par jour à tout près d'un million, on conclura aisément que notre armée active ne doit guère dépasser ce chiffre.

Il est donc de toute importance que notre Elite soit maintenue au grand complet et qu'elle ait un remplacement parfaitement organisé ; n'employons la Landwehr ou le Landsturm que momentanément pour renforcer l'Elite, ou bien dans des combats locaux, ou encore pour le service de troupes auxiliaires. Une armée de campagne de 100,000 hommes dans un terrain comme le nôtre n'est pas une quantité négligeable, à condition qu'elle soit à la hauteur de sa tâche et conduite par des chefs habiles : dans ces conditions, même des adversaires en forces supérieures auront à compter avec elle. Un pays de petites dimensions ne permet pas de stratégie bien compliquée. C'est le système des opérations sur la ligne intérieure qu'il faudra presque toujours adopter en s'efforçant d'obtenir des succès partiels, en résistant énergiquement sur tous les points, sur toutes les lignes un peu fortes par elles-mêmes, en évitant toute grande action décisive qui jouerait notre va-tout sur une seule carte : c'est en somme l'emploi du système qui consiste à lasser l'ennemi et à le harceler sans cesse.

Il est de toute importance pour nous que notre mobilisation soit prompte et bien assurée et que la concentration stratégique de toute notre armée se fasse rapidement et sûrement, en évitant d'affaiblir nos forces par des détachements nombreux. Le service de mobilisation ne doit donc pas seulement être tenu à jour, il faut en faire l'essai pratique à chaque rassemblement de troupes.

Il faut s'occuper avec le même soin de couvrir la concentration stratégique de l'armée tout en évitant l'éparpillement des forces et l'organisation de cordons de surveillance. Ce système de cordons est dès longtemps condamné : qui veut tout couvrir ne couvre rien.

Notre organisation territoriale et notre service des étapes doivent enfin être extrêmement simples et très élastiques, car, un petit pays, en cas de guerre, ne possède que bien peu de zones qui restent encore libres de mouvements militaires et il est probable qu'une guerre en Suisse n'aurait pas une longue durée.

III

Nous sommes un petit pays, un pays pacifique et non point un Etat militaire; c'est au peuple et à ses représentants à fixer les limites dans lesquelles doit se mouvoir l'armée. En effet, la tâche *militaire* de notre pays n'est pas la première, ni la plus élevée de toutes et l'armée doit chez nous se conformer aux principes qui dirigent l'Etat en général, et en particulier à ceux d'une bonne administration financière. De bonnes finances, un bon crédit sont encore l'élément le plus important pour la conduite de la guerre. Le peuple qui perd son crédit pendant les temps de paix, ne peut plus y compter pour le cas de guerre, alors qu'il en aurait le plus besoin.

C'est donc une condition essentielle que de se laisser guider dans l'organisation militaire, comme pour le reste, par les ressources du pays. Notre peuple et nos autorités ont toujours fait preuve d'un profond esprit de sacrifice, lorsqu'il s'est agi de dépenses *vraiment nécessaires* en vue d'améliorer notre état militaire. Il est clair que lorsque les demandes de dépenses ne sont pas suffisamment motivées, ou que les opinions varient dans les cercles militaires eux-mêmes, et que l'on en arrive un peu à confondre ce qui est seulement désirable avec ce qui serait absolument nécessaire, les conditions changent du tout au tout. D'ailleurs le soldat doit, aussi bien que les autres catégories de citoyens, apprendre les leçons du renoncement et du sacrifice. Voilà longtemps déjà que les pays étrangers ont contemplé avec admiration les charges militaires que supporte notre pays : autant les charges normales et régulières de chaque individu que celles que, comme peuple, nous nous sommes imposées. Il n'est pas possible, il n'est pas même désirable d'augmenter encore ces charges, comme d'aucuns voudraient le faire, ni d'augmenter la durée de service des différentes classes, ni de prolonger les écoles ou les cours de répétition ; ce ne serait, après tout, que copier ce qui se fait à l'étranger, et par conséquent mettre notre organisation militaire au niveau de celle des armées étrangères.

Que notre armée, et tout particulièrement nos cadres travaillent avec un véritable esprit militaire, que nos exercices soient organisés d'une façon plus pratique, plus con-

forme à la réalité, plus simple, qu'ils offrent plus d'unité; que les commandements soient remis en mains d'hommes dignes de les exercer et nous n'aurons guère besoin d'augmentations budgétaires. Toutes les améliorations auxquelles nous pourrons arriver dans notre organisation militaire n'auront de sanction et de suites heureuses que si le peuple y consent. Tout ce que l'on gagnera de ce côté-là, en dépit de l'opposition d'une partie importante du pays, n'aura pas de valeur, surtout en cas de guerre, c'est-à-dire au moment où l'on a besoin de l'enthousiasme et de l'esprit de sacrifice du peuple tout entier.

Considérons les dépenses extraordinaires et les sacrifices qui viennent d'être faits pour les fortications du pays, ainsi que pour le nouvel armement. Là on peut se dire en toute sécurité : ce qui a été fait a été bien fait. La fortification du Saint-Gothard n'a pas (comme le croient ceux qui ne connaissent pas les choses à fond) son utilité seulement dans certains cas donnés : elle doit nous servir dans tous les cas de guerre, sur toutes nos lignes d'opération. Elle sera ou bien un appui pour nos flancs ou bien comme soutien pour nos derrières : voyez le rôle du Gothard dans les événements de 1799 ? Mais on n'ira guère plus loin dans la construction de fortifications *permanentes :* ce serait vouloir transformer ce pays en un vaste camp retranché, ce qui serait bien inutile puisque notre fortification doit avant tout servir à assurer à l'armée une liberté d'action suffisante. Saint-Maurice et le Luziensteig auront le caractère de forts d'arrêt et non pas le caractère que portent les ouvrages du Gothard ; la fortification de ces deux points n'exigera donc pas autant de dépenses que celle du Saint-Gothard. Il y a d'autres points encore qui demanderaient à être fortifiés ; on en fait une étude soignée en temps de paix, et en cas de guerre on y établira de suite des fortifications dans le style *provisoire.*

Dans les questions d'armement, nous avons toujours été complètement à jour et nous ne sommes en ce moment en arrière d'aucun pays. C'est dans de grands sacrifices comme ceux que nous avons faits pour tous ces points que l'étranger voit combien nous prenons au sérieux les devoirs que nous impose une neutralité armée. La récompense de ces sacrifices se trouve dans le fait qu'ils diminuent sérieu-

sement les chances d'une violation de notre neutralité, les tentatives d'invasion, les pensées de déclaration de guerre.

IV

Considérons maintenant l'état actuel de notre armée quant à son organisation et à son instruction. Les progrès accomplis dans l'armement nécessitent certains changements qui nous ont occasionné, comme aux autres armées, de nouveaux travaux et de nouveaux soucis. Une réorganisation partielle est devenue nécessaire; elle l'était déjà lors de la création des corps d'armée; cette réorganisation est d'autant plus difficile que bien des points n'en peuvent être fixés qu'au moment même de la guerre. Gardons-nous de faire plus de changements qu'il n'est strictement nécessaire; restons dans la vraie situation du pays, développons autant que le comportent nos moyens. Tout changement dans les habitudes prises se fait sentir bien plus dans une armée de milices que dans une armée permanente. Et plus le problème est difficile, moins il faut se hâter pour sa solution. Nous avons à éviter que les différentes armes ne travaillent isolément et à chercher partout l'entente entre elles. Reconnaître qu'il y a des fautes dans notre organisation, c'est prouver que nous avons fait des progrès. Dans tous les cas, le premier point que nous avons à prendre en considération, c'est la mobilité de notre armée; pour cela, avisons à la fournir d'un équipement aussi pratique que possible. Ce qui presse moins, c'est l'augmentation des effectifs des diverses unités; ce n'est pas de là que nous viendra plus tard la supériorité, puisque nous aurons dans tous les cas à lutter contre un adversaire plus nombreux que nous.

On oublie trop facilement que toute augmentation dans l'effectif des unités entraine avec elle une augmentation du train de ligne, une augmentation du train d'armée, une augmentation de chevaux et d'équipements et que ce que l'on gagne au point de vue opératif, on le perd au point de vue administratif. Augmenter nos bataillons et en porter l'effectif beaucoup au-delà de 800 hommes, paraît à peine nécessaire; cette augmentation expose par contre aux dangers d'un remplacement insuffisant. Monter nos capitaines d'infanterie est un changement qui ne nous convient abso-

lument pas, soit à cause de notre terrain, soit à cause de la quantité des chevaux nécessaires. Nous avons de l'artillerie de campagne en quantité suffisante pour nos circonstances ainsi que pour la configuration de notre terrain. Si l'on tient absolument à augmenter l'artillerie de corps, on peut utiliser directement et sans beaucoup de peine, le matériel qui se trouve déjà au parc de division.

On ne peut trancher la question de l'augmentation et du changement de l'artillerie de montagne, que lorsqu'on saura nettement si, avec les moyens actuels, on ne peut pas utiliser, même en montagne, des pièces d'artillerie plus lourdes.

C'est la cavalerie bien plus que l'infanterie et l'artillerie qui a des droits à une augmentation ; on reconnait de jour en jour davantage que la cavalerie de corps ne peut absolument pas remplacer la cavalerie divisionnaire. Le rapport qui existe entre ces deux cavaleries se trouve exprimé clairement et simplement en quelques lignes du service en campagne de l'armée allemande. Il vaudrait donc la peine de savoir si, au lieu de pousser la compagnie de guides à l'effectif de 100 hommes, il ne serait pas plus simple de former le régiment de cavalerie à 4 escadrons, dont on laisserait un ou deux à la division. On supprimerait les guides, et cela d'autant plus facilement qu'une partie de leur service peut être faite par les vélocipédistes. Il faudrait alors, afin d'obtenir des effectifs un peu réguliers, en arriver à un recrutement fédéral de la cavalerie.

Les services auxiliaires, le génie, le service sanitaire, le service d'administration, n'offrent aucune complication dans leur organisation et peuvent facilement se plier aux exigences de la formation en corps et en armée. Nos divisions ont besoin d'une organisation solide et indépendante, car nous aurons souvent à combattre comme divisions. Quant aux corps d'armée, ils peuvent être constitués d'une façon plus élastique, puisqu'ils visent surtout des données stratégiques, tandis que la véritable unité de combat reste, comme auparavant, la division.

V

L'instruction a fait, depuis 1875, de grands progrès dans toutes les branches ; mais, à cause même de ces progrès,

un œil exercé remarque bien vite les fautes et les erreurs auxquelles il faut sérieusement remédier. Insistons encore sur la nécessité de donner une instruction simple, pratique, réellement utile pour le service en campagne, sur la diminution de tout ce qui n'est que pure théorie, sur l'utilité qu'il y aurait à charger la troupe et les sous-officiers d'étudier toutes ces questions théoriques à la maison, à l'aide de quelque manuel bien conçu. Pour l'infanterie, il y a peut-être peu à changer. Tout au plus pourrait-on traiter d'une façon plus concise encore telle ou telle branche du service. C'est ainsi que dans les cours supérieurs pour les officiers, bien que l'on ne mette pas entièrement de côté certaines théories absolument nécessaires, on en arrive toujours plus à mettre l'accent surtout sur les exercices pratiques; et cela doit être ainsi plus on avance en grade et en âge. Avec un personnel d'instruction réduit, ces questions sont simplifiées, parce que chaque officier peut beaucoup plus souvent être appelé à des exercices et à des cours spéciaux. C'est le cas pour la cavalerie où, d'ailleurs, il y a moins de théorie que dans les autres armes. L'instruction de l'artillerie est bien plus difficile; il faut y compter avec des facteurs plus compliqués et cependant on pourrait encore diminuer ce qui dans l'instruction est purement technique (quelque excellente que soit cette instruction à l'heure qu'il est) et augmenter l'instruction des questions tactiques, si l'on se rappelle surtout que l'on a affaire avec un matériel de choix, soit comme officiers soit comme troupe. C'est là d'ailleurs depuis longtemps le désir des officiers d'artillerie eux-mêmes.

C'est bien l'instruction de l'infanterie qui est la plus difficile de toutes, non seulement parce que c'est la grande masse de l'armée, mais aussi parce que le nouvel armement exige de la part de la troupe comme de la part des cadres bien des connaissances nouvelles. Le nouveau règlement dans sa simplicité, autant que les opinions qui ont cours sur le combat, nous donnent toutes garanties que, dans l'infanterie, on fera des progrès dans le sens indiqué plus haut. Dans les autres branches, l'instruction est facilitée parce que l'instruction technique que reçoivent les hommes dans la vie privée leur est utile pour la vie militaire. C'est le cas pour le service sanitaire, le service vété-

rinaire, le génie, le service d'administration : dans ce dernier, il faut surtout envoyer des commerçants. Dans ces circonstances, ces branches doivent travailler encore à développer le côté militaire de leurs services.

D'ailleurs, nos derniers rassemblements de division, malgré toutes les défectuosités que tous nous connaissons, nous prouvent bien que dans son ensemble l'instruction est en bonne voie, surtout si l'on tient compte du temps, des forces et des moyens dont on dispose. On a vu, dans des conditions véritablement difficiles, la troupe aussi bien que ses chefs, montrer qu'ils étaient capables de produire quelque chose de vraiment utile. Travaillons avec un peu plus d'unité, et il ne sera pas nécessaire de prolonger la durée des écoles ni celle des cours de répétition : ce changement serait difficile, tant à cause du côté financier de la question, qu'à cause des exigences de la vie civile. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans tous les domaines, on se trouve aux prises avec la concurrence qui est faite chez nous, même par des individus exemptés de toute obligation militaire? D'ailleurs, on utilise d'une façon si intensive toutes les forces physiques et intellectuelles de nos hommes pendant les cours de répétition, que cela se remarque évidemment dans les derniers jours et qu'il serait difficile de prolonger une tension aussi forte. Ce point doit sérieusement donner à penser aux officiers chargés de la direction des manœuvres ; il est nécessaire de chercher à moins fatiguer les troupes. A cet égard, il serait peut-être plus simple d'introduire de petits cours tactiques, aussi bien que de commander un plus grand nombre d'officiers aux écoles centrales ; avec l'importance actuelle qu'ont les cadres, cette amélioration de leur instruction aurait ses effets sur toute la troupe. Ce que l'on dépenserait de plus pour tout cela pourrait être économisé dans les grands rassemblements de troupes où l'on arriverait facilement aux mêmes résultats avec moins d'hommes et avec beaucoup moins de matériel. C'est dans des manœuvres de détachements combinés que la troupe et les officiers subalternes peuvent le plus apprendre. Les grandes manœuvres sont moins instructives, bien qu'elles soient nécessaires pour le commandement supérieur. Sur ce point, nous pouvons passablement apprendre de l'étranger.

VI

Un mot sur les *instructeurs*. Sans doute, même dans ce domaine, il n'y a pas de règle sans exception, mais on peut dire : notre corps d'instructeurs est bon, consciencieux, et il se consacre à une tâche difficile et ingrate avec un esprit de sacrifice et de persévérance qui mérite notre reconnaissance. Ce n'est pas chez nous que se produiront des cas de brutalité ; si jamais quelque chose de ce genre venait au jour, le plus simple est de casser aux gages le coupable, ce qu'il faut faire aussi dans les cas d'indiscipline. Il faut d'ailleurs prendre garde de rien exagérer et ne pas pousser des cris d'aigle toutes les fois qu'un bon instructeur, arrivé au bout de sa patience, emploie un terme qui n'est pas absolument parlementaire. Nos gens ne craignent pas un langage un peu rond, comme ils l'emploient eux-mêmes, surtout si l'on sait y mettre la pointe de malice nécessaire ; ce n'est pas là ce qui fait du mal à notre corps d'instructeurs : ce serait plutôt les lâches accusations portées contre d'excellents instructeurs, par un vil anonyme quelconque dans de petits journaux qui ne craignent pas d'admettre ce genre de prose.

Il est important d'examiner à fond les titres des officiers qui veulent se vouer au service d'instruction, et de les prendre à l'essai avant de les nommer définitivement ; on se gardera d'aucune précipitation, surtout dans le choix des instructeurs de 1re classe. Bien des individus excellents au 2e rang, ne valent rien au 1er, car il y faut, outre les connaissances et l'esprit pratique, une éducation et une instruction supérieures et beaucoup de tact.

VII

La question de la *discipline* a dernièrement, grâce à quelques fâcheux incidents, donné sérieusement à réfléchir ; c'est à bon droit que l'on s'en préoccupe, car la discipline est la base de toute organisation militaire, aussi bien que de toute organisation civile. Mais ni la forme républicaine, ni l'organisation d'une armée de milices ne s'inquiéter moins de questions de favoritisme, de cantons, de partis, de politique. Ces questions personnelles ont une grande importance ; elles sont traitées maintenant avec *plus de sérieux* qu'autrefois, mais on peut faire mieux

encore. Dans la nomination des officiers, il faudra tenir un meilleur compte de l'opinion des supérieurs directs, et des professeurs qui connaissent sans doute ceux qu'ils ont eu sous leurs ordres, tandis que l'on donne souvent trop de poids à des remarques de supérieurs trop élevés en grade pour bien se rendre compte de la valeur d'un candidat. Parfois un officier est mieux en place à tel endroit que tel autre. Des questions personnelles importantes sont souvent tranchées par quelques personnes seulement; elles prennent sur elles une trop grande responsabilité et une autorité qui ne convient pas dans une république. Il est dans l'intérêt de l'armée tout entière et de la discipline que ces questions soient tranchées avec plus d'ensemble par les officiers de troupes d'accord avec les instructeurs supérieurs et les différents organes du service.

VIII

En somme, nous avons à progresser d'une façon constante et régulière, dans tous les domaines de l'organisation, de l'instruction et de la discipline, tout en restant dans les limites de notre tâche, de nos moyens, de nos conditions. Un arrêt dans cette marche progressive équivaudrait à un recul. Il ne peut y avoir là de question de pessimisme ou d'optimisme. On a déploré depuis longtemps dans notre armée le fait que chacun travaillât trop isolément et sans considérer la manière dont se fait l'engrenage des divers rouages de toute une armée. Chacun de ces rouages travaille avec beaucoup de zèle, mais ne s'inquiète pas assez des progrès que peuvent accomplir d'autres rouages ou de la manière dont les différents morceaux s'ajustent dans le tout. Pour remédier en quelque sorte à cet inconvénient, on a créé dernièrement la Commission de Défense du pays, organe important qui doit veiller à empêcher cet éparpillement et placer les intérêts de chacune des armes à la place qui leur revient dans le tout. Mais cette Commission est un rouage encore neuf, il faut un certain temps jusqu'à ce qu'il ait bien trouvé sa place. Pour lui donner l'influence voulue, il faut que chacun travaille à faciliter la grande tâche de ce contrôle supérieur.

Le travail qui est devant nous est immense. Que chacun y mette la main en cherchant l'appui du voisin, car plus le

problème est difficile à résoudre, plus il faut marcher avec prudence, plus il faut s'entendre les uns avec les autres dans les grandes lignes avant de prendre des décisions ; on risquerait sans cela de perdre de vue le point de départ et de faire ainsi des changements involontaires. Ce ne sont pas les forces qui manquent dans notre pays ; sachons les utiliser, et plus nous manquons d'expérience militaire et de routine, plus il faut travailler avec ensemble, mettre de côté les questions de personnes, placer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers, avoir confiance les uns dans les autres : voilà un moyen d'arriver à quelque chose de bon, et dans ces conditions, nous pouvons envisager l'avenir avec tranquillité.

Les pensées qui précèdent sont destinées à amener le lecteur à réfléchir aux sujets qui n'ont été qu'effleurés ; elles sont exprimées en toute simplicité, mais avec conscience. Que chacun les lise avec le sérieux qu'elles méritent et utilise ce qu'il y trouvera de bon.

(Traduit par C. F.).

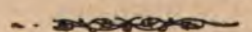

Rétablissement, dans l'armée française, de la tunique et des épaulettes pour les officiers et les adjudants d'infanterie

Exposé des motifs.

La tenue des officiers et des adjudants d'infanterie comporte actuellement le dolman et la vareuse.

L'usage de deux vêtements différents est onéreux et occasionne un manque d'uniformité pour la tenue dans les prises d'armes.

Le dolman est lourd et encombrant. Les brandebourgs dont il est surchargé sont difficiles à entretenir et rendent malaisé son placement dans la cantine à bagages.

La vareuse est un effet commode, mais d'un aspect négligé et peu militaire. Elle ne peut être portée dans la grande tenue.

En conséquence, après avoir pris l'avis du comité technique de l'infanterie. et à la suite des rapports qui m'ont été adressés à ce sujet par MM. les inspecteurs généraux d'infanterie, j'ai décidé le remplacement de ces deux effets par un seul vêtement, la tunique ample, qui offre les avantages de la vareuse et permet de rehausser la grande tenue par le port de l'épaulette, qui a été de tout temps l'insigne préféré de l'armée française.

En outre, l'adoption d'un modèle unique de vêtement permettra

aux officiers de partir en campagne, comme la troupe, avec leur meilleur effet.

Dans le but de ménager les intérêts des officiers et des adjudants, j'ai toutefois arrêté les dispositions suivantes :

On ne fera usage des épaulettes que pour la grande tenue; elles ne seront pas portées sous la capote lorsque cet effet sera prescrit pour les prises d'armes.

Le port de la tunique ne sera exigé pour la grande tenue qu'à partir du 1er janvier 1894. Dans les autres tenues, les officiers seront autorisés à faire usage indifféremment du dolman et de la vareuse, dans les conditions actuelles jusqu'au 1er janvier 1896.

Aucune restriction ne pourra être apportée à ces dispositions dans les différents corps ou services.

Depuis la décision ministérielle du 22 mai 1891, relative à l'adoption d'une nouvelle vareuse, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale ne sont plus obligés qu'à posséder ce seul vêtement. Néanmoins dans les grandes villes surtout, beaucoup ont encore des dolmans. Ils pourront faire usage des vareuses et des dolmans dont il sont pourvus pendant un temps indéterminé.

La grande tenue ne sera pas exigée d'eux ni de ceux qui seront promus dans l'avenir; mais tous conserveront la faculté, qui leur a été accordée jusqu'à ce jour, de porter les mêmes effets et insignes que les officiers de l'armée active.

Paris, le 7 février 1893.

Le ministre de la guerre, Général LOIZILLON.

Description de la tunique ample des officiers et adjudants et sous-chefs de musique d'infanterie.

Officiers.

La tunique ample est confectionnée en drap bleu foncé (bleu de ciel pour les officiers des régiments de tirailleurs). Le corsage est doublé jusqu'à 100mm environ du bord inférieur de l'effet, en satin de chine noir ou en tissu noir appelé « béatrice »; les manches sont doublées en même tissu.

Elle est composée de deux devants, de deux petits côtés, d'un dos avec basque rapportée, d'un collet et de deux manches.

Devants. — La tunique se ferme droit sur la poitrine au moyen de sept gros boutons d'uniforme à culot plat, en or ou en argent, suivant le corps (diamètre du bouton 21mm). Le devant de droite qui porte les boutons s'engage de 40mm environ sous celui de gauche; celui-ci est percé de boutonnières correspondantes faites en drap, celle du haut se trouve placée à 35mm de l'encolure, celle du bas à 200mm environ du bord inférieur de l'effet.

Les bords des devants sont passepoilés en drap du fond et le bord inférieur est *remplié et piqué* à petit cordon.

Chaque devant comporte une pince dont la longueur est variable suivant la taille.

Sur le devant gauche est pratiquée, pour donner passage à la bélière et au crochet, une fente verticale de 80^{mm} de longueur, passepoilée et bridée à ses extrémités. Cette fente est placée à 30^{mm} de la couture d'assemblage du petit côté et à 120^{mm} du bord inférieur de devant.

Dos. — Le dos d'une seule pièce mesure, au bas de la taille, pour un effet moyen, 85^{mm} de longueur.

La basque du dos, d'une hauteur moyenne de 200^{mm} (variant suivant la taille de l'officier), comporte deux pattes taillées en accolade, en drap du fond, passepoilées du même drap. Ces pattes sont garnies de six gros boutons d'uniforme, dont deux à la naissance de la patte, c'est-à-dire à la taille, deux au milieu et deux au bas.

Collet. — Le collet est en drap garance pour l'infanterie et la légion étrangère, jonquille pour les tirailleurs et bleu foncé pour les autres corps, passepoilé en drap du fond et doublé en noir comme le corsage.

Il se ferme carrément par devant au moyen de deux agrafes; il est garni intérieurement, d'un cuir et reçoit sur sa doublure un galon noir de 10^{mm} de largeur, percé pour recevoir cinq petits boutons en métal blanc destinés à fixer le col blanc, qui ne doit dépasser tout au plus que 2 à 3 millimètres.

Chaque angle du collet est garni d'une patte en drap du fond taillée en accolade sur laquelle est brodé en cannetille d'or ou d'argent le numéro du corps (d'une hauteur de 28^{mm}) ou l'attribut distinctif spécial.

La tunique des officiers de l'armée territoriale porte au collet la boutonnière distinctive de cette armée.

La hauteur maximum du collet sera de 40^{mm}; toutefois, elle pourra être réduite selon la hauteur du cou de l'officier.

Manches. — Les manches sont en deux morceaux, un dessus et un dessous. Sur le dessus des manches est appliquée, à demeure, une patte rectangulaire (hauteur 100^{mm}, largeur 40^{mm}) en drap de la couleur du collet. Cette patte passepoilée en drap du fond est garnie de trois petits boutons d'uniforme à culot plat (diamètre du bouton 17^{mm}).

Les manches se terminent par un parement droit de 70^{mm} de hauteur, piqué sur son bord supérieur.

La largeur moyenne des manches est la suivante: en haut, 230^{mm} à la saignée, 190^{mm}, et au bas 150^{mm}.

Les manches de la tunique sont garnies de galons en or ou en argent, selon le métal du bouton, en trait côtelé (largeur 7^{mm}), placées parallèlement et immédiatement au-dessus du parement. Le premier galon touche le passepoil. Les galons sont espacés entre eux de 4^{mm}; leur nombre détermine le grade de l'officier, savoir :

Pour sous-lieutenant, un rang.
Pour lieutenant, deux rangs.
Pour capitaine, trois rangs.
Pour chef de bataillon et major, quatre rangs.
Pour lieutenant-colonel et colonel, cinq rangs.
Pour le lieutenant-colonel, le deuxième et le quatrième rangs sont du métal opposé aux boutons.

Brides d'épaulettes. — Les brides d'épaulettes sont en galon d'or ou d'argent (longueur 90^{mm}), en trait côteliné de 10^{mm} de largeur.

Elles sont doublées en drap du fond et cousues sur le vêtement de manière que l'épaulette soit fixée bien droite sur l'épaule. Deux goussets en drap sont placés à 25^{mm} environ de la couture d'encolure, pour recevoir l'agrafe de l'épaulette.

A l'intérieur du vêtement sont cousues, sur la doublure, deux poches dites « à portefeuille » de même tissu que la doublure (ouverture de la poche 160^{mm}, profondeur 190^{mm}).

Les devants sont parementés en drap du fond sur une largeur de 60^{mm} environ ; le bord inférieur de l'effet est parementé en drap sur une hauteur apparente de 100^{mm}.

A la hauteur de la taille, entre les deux boutonnières du bas, sont cousues deux agrafes avec portes correspondantes.

La tunique des chefs de musique ne reçoit ni pattes à numéro ni galons sur les manches ; elle est ornée simplement au collet de la broderie distinctive de l'emploi.

Adjudants et sous-chefs de musique.

1° La tunique des adjudants est semblable à celle des officiers, sauf les différences ci-après :

Les numéros ou attributs, selon le cas, seront brodés en filé d'or ou d'argent, façon dite au passé, selon le métal du bouton.

Le galon de grade, en trait côteliné, largeur 6^{mm}, d'or ou d'argent (métal opposé au bouton), mélangé d'un tiers de soie rouge en trois raies longitudinales également espacées, est placé immédiatement au-dessus du parement.

Pour les adjudants rengagés, le bord supérieur de la soutache d'ancienneté, en métal de couleur du bouton, affleure le bord inférieur du galon de grade ; ces deux galons, qui se trouvent placés au-dessus du parement, sont contigus et leurs extrémités se perdent sous la patte de manche.

Les brides d'épaulettes sont en galon dit trait côteliné de 10^{mm}, d'or ou d'argent (métal opposé au bouton), mélangé d'un tiers de soie rouge en trois raies longitudinales également espacées.

La tunique des adjudants de l'armée territoriale porte au collet la boutonnière distinctive de cette armée.

2° La tunique des sous-chefs de musique n'a ni pattes à numéros ni galons sur les manches ; elle est ornée simplement au collet de la broderie distinctive de l'emploi.

Les brides des contre-épaulettes sont semblables à celles des adjudants.

Lorsque la tunique des officiers, des adjudants et sous-chefs de musique passera à la deuxièmr tenue, il sera pratiqué sur chaque devant, un peu au-dessous de la troisième boutonnière, une poche de poitrine, d'une profondeur de 190mm et dont l'ouverture (longueur 150mm) sera passepoilée en drap du fond.

Epaulettes.

Officiers.

Le corps et l'écusson, tous les deux de forme bombée sont en galon d'or ou d'argent dit en trait côteliné sans dessin. broderie ni application quelconques :

Franges en petites torsades brillantes pour officiers inférieurs et en grosses torsades mates pour officiers supérieurs. Au contour d'écusson trois tournantes, la grosse de 12mm de diamètres en bourdon mat (de 1mm environ) et filet brillant de 1/2mm en milanaise tordue mate de 1/2mm pour les officiers supérieurs, roulés alternativement sur âme en coton ; la tournante intérieure, diamétre 4mm, en petite milanaise tordue mate, mélangée d'une autre non tordue et brillante. La troisième tournante, contiguë à la frange, est du même travail que celle intérieure et de 2mm de diamètre.

Leurs dimensions sont les suivantes :

Longueur du corps, du sommet à la naissance de l'écusson	0.120 à 0.140
Hauteur de l'écusson, non compris les tournantes	0.045
Largeur de l'écusson, non compris les tournantes	0.102
Largeur courante du corps	0.060
Largeur du corps au sommet	0.043
Largeur de chaque pan coupé	0.012
Longueur apparente des franges à petites torsades, pour officier inférieur	0.090
Diamètre des petites torsades, environ	0.015
Longueur apparente des franges à grosses torsades pour officier supérieur	0.155
Diamètre des grosses torsades, environ	0.008

Un petit bouton d'uniforme est fixé en haut du corps de l'épaulette et une forte agrafe est placée en-dessous, à la partie correspondante. Elle s'engage dans un petit gousset cousu sur le vêtement.

L'épaulette et la contre-épaulette sont placées près du collet, à 10mm de la couture, droit sur le milieu de l'épaule sans pencher en avant ni en arrière, les brides touchant exactement de leurs deux extrémités le contour d'écusson, et ajoutées de manière à ne pas laisser glisser ni ballotter l'épaulette. L'écusson de cette dernière *doit être* parfaitement horizontal.

Le sous-lieutenant porte une épaulette à franges sur l'épaule droite et une contre-épaulette sur la gauche ; même métal que le bouton.

Le lieutenant, une épaulette à gauche, une contre-épaulette à droite ; même métal que le bouton.

Les capitaines, deux épaulettes ; même métal que le bouton.

Le chef de bataillon et le major, une épaulette à grosse torsade à gauche, une contre-épaulette à droite, métal du bouton.

Le lieutenant-colonel, deux épaulettes à grosses torsades, franges et tournantes du métal du bouton. Corps et écusson, ainsi que les brides, du métal opposé.

Le colonel, deux épaulettes à grosses torsades en entier du métal du bouton.

Chefs de musique. — Les contre-épaulettes sont entièrement en or et semblables à celles du sous-lieutenant, mais il est ajouté sur l'écusson une lyre (hauteur 42^{mm}) en cuivre doré, estampé et découpé. Brides en galon d'or de 10^{mm}.

Adjudants. — Epaulettes, du métal opposé au bouton sur l'épaule droite ; contre-épaulette sur l'épaule gauche, mêmes dimensions, formes, travail que pour les sous-lieutenents.

Le corps de l'épaulette et celui de la contre-épaulette sont traversés, dans toute leur longueur, y compris l'écusson, d'une raie en soie garance de 10^{mm} tissée dans le galon.

La frange de l'épaulette est de l'espèce dite à graines et non à torsades.

Sous-chefs de musique. — Contre-épaulette entièrement en or et semblable à celle du sous-lieutenant, mais il est ajouté sur l'écusson une lyre (hauteur, 42^{mm}) en cuivre doré, estampé et découpé. Elles sont bordées de chaque côté d'une raie en soie garance de 2^{mm}, tissée dans le galon et se prolongeant dans la même direction à travers l'écusson. Brides semblables à celles des adjudants.

Zouaves et tirailleurs algériens.

Les officiers et les adjudants des régiments de zouaves et de tirailleurs algériens, les chefs et sous-chefs de musique des régiments de zouaves porteront la tunique ample, mais sans épaulettes ni brides d'épaulettes.

En ce qui concerne les manches, le collet, le port et la forme des galons, se reporter aux prescriptions de la décision ministérielle du 15 mars 1883. (*Journal militaire*, partie réglementaire, 1er semestre 1883, pages 330 et 331.)

Paris, le 7 février 1893.

Le ministre de la guerre: Général LOIZILLON.

Par décision du 21 février, la même réforme s'appliquera au génie.

BIBLIOGRAPHIE

M. Alfred Duquet continue dans la Bibliothèque Charpentier l'intéressante série de ses volumes sur la guerre de 1870-1871. Son nouvel ouvrage : Paris, ***La Malmaison, le Bourget, et le trente-et-un octobre***, faisant suite à Paris, ***Chevilly et Bagneux***, comprend les événements du 21 octobre au 1er novembre 1870, et n'a pas moins de mérite que les précédents.

En dehors des considérations techniques et de la description impartiale des faits, basée sur les meilleures sources, l'auteur s'est attaché à faire connaître par des anecdotes et des documents inédits, la véritable situation intérieure et politique de Paris à ce moment critique. Il y joint de curieuses révélations sur les rapports de la banlieue avec les autorités prussiennes.

Nous y reviendrons.

Dr Amand de Vos (Wazenaar) Deuxième dénonciation à la Chambre des Représentants, Lokeren (Belgique) Typ. et Lith. mécanique Vve de Smet-Themon, 1893. 1 broch. in-8° de 16 pages.

Dans cette pétition, l'auteur se plaint amèrement d'avoir été mis à la retraite comme médecin de troupe, pour cause de maladie incurable, tandis qu'il est guéri, et pensionné d'une manière insuffisante et illégale. Le style vigoureux de ces pages et leur argumentation serrée ne décèlent guère un auteur malade ou affaibli.

Professional papers of the corps of R. Engineers edited by captain *W.-A. Gale*. R.-E.-R. Engineers Institute, occasional papers, vol. XVIII 1892, Chatham, W & 7, Mackay & Cie.

Cette belle collection s'augmente chaque année d'un substantiel et précieux volume, au nombre desquels brille, depuis quelques jours, le volume de 1892, le 18me. Il contient six chapitres, soit cinq travaux spéciaux, dont deux d'officiers du corps, et l'état officiel arrêté au mois de juin 1891 du service de l'ordnance.

Les nos I, ***Electric Welding***, et III, ***Alternating Currents***, traitent des applications de la science électrique. Les deux spécialistes qui en sont les auteurs, MM. *Graham Harris* et *G. Kapp*, apportent maints faits nouveaux dans ce domaine tout moderne.

Le n° II, par le major *Brown*, s'occupe en détail des irrigations de l'Egypte, et le n° IV, par le capitaine *S.-D. Cleeve*, des ouvrages de fortification en terrains accidentés.

Le n° V, par M. *G. Bodmer*, expose le fonctionnement et la construction des machines hydrauliques, y compris les dernières innovations en la matière.

Enfin le n° VI donne l'état actuel du matériel britannique d'artillerie en gros canons et mitrailleuses, avec leurs voitures et leurs mu-

nitions, état ne comprenant pas moins de 22 tableaux de 20 à 24 colonnes chacun.

Le volume est en outre accompagné de 48 planches très soignées, dont dix pour le mémoire n° II, deux pour le n° III, six pour le n° IV et trente pour le n° V, sans compter 24 gravures explicatives et très claires dans le texte pour le mémoire n° I.

Cette simple statistique du matériel du volume en dit toute la valeur, le fond ne cédant en rien à la forme.

Geschichte der schweizerischen Neutralität, von Dr Paul *Schweizer* a. v. professeur à l'Université de Zurich. Frauenfeld, Huber, éditeur 1893. 1 vol. in-8 de 286 pages.

L'auteur a entrepris un travail des plus méritoires et dont l'utilité, surtout en nos temps actuels, ne saurait être contestée.

Bien que nous n'ayons encore que la première moitié de l'ouvrage, allant des temps anciens jusqu'à la paix de Westphalie en 1648, on peut en féliciter M. le professeur Schweizer. La matière y est traitée au double point de vue historique et juridique en cinq chapitres, où de lumineuses considérations alternent avec un clair exposé des événements et de leurs conséquences sur les traités internationaux ou sur les diverses constitutions suisses.

La seconde partie du volume contiendra cinq chapitres : deux sur la neutralité « principielle » pendant les guerres de Louis XIV et de la succession d'Espagne ; un troisième montrant la neutralité se perfectionnant pendant les trois guerres de 1733-1738, 1741-1748, 1792-1797, un autre esquissant les péripéties de 1798 à 1815 ; enfin un chapitre final qui traitera de la neutralité de notre temps dès 1815.

Espérons que cette seconde partie du livre, de beaucoup la plus importante au point de vue pratique pour notre génération, ne tardera pas à voir le jour et que nous aurons ainsi prochainement un motif de revenir à cette intéressante publication et à sa matière même.

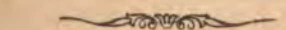

CORRESPONDANCE

Lausanne, 20 janvier 1893.

Je vous remercie du vif plaisir que m'a procuré la lecture du mémoire de M. le colonel Pfund sur les fortifications du Gothard, publié dans votre dernier numéro. Les travaux effectués et la manière dont on entend les utiliser font grand honneur à notre arme du génie et à son savant chef. Mais j'eusse désiré — et je vous transmets ce désir tant en mon nom qu'au nom de plusieurs camarades — que votre description soit complétée par une carte de la région sur laquelle seraient marqués, sinon les détails des ouvrages décrits, au moins

leurs emplacements. Pour ma part je n'ai pu encore découvrir où perchent les batteries *Motto-Bartolo* et *Gallenhütten*.

Votre dévoué,

Un de vos lecteurs assidus.

Comme première mention, ou première origine de l'adage : ***Pas d'argent, pas de Suisses***, on lit ce qui suit dans Harley, qui ne doit pas être sans intérêt pour vos lecteurs :

††

« 1487. Janvier 9.

» Gy de Monfaucon, de Grassay, Jean de Rohan, Gaston du Lyon font rapport au Roy Charles VIII, que les Suisses de Montfort ne suivront plus si on ne les paye.

» Sire, ce tempendant que nous ne savons que faire et afin que l'on ne perdist point temps nous avons pris Montfort et Hayde qui sont autour de Rennes avec la bande de l'artillerie qui estoit à St-Malo, et hier arriva Monsgr du Puy avec la bande de l'artillerie, aujourd'hui Il sera ycy, et le tout venu on vous fera le meilleur service qlon pourra.

» Que touchant vos Souysses sont venus en achepts et s'ils ne sont payés aux termes qui leur ont été promis Ils ont déclaré qu'ils ne tireront plus un pas en avant, et qu'ils ne vous serviront en riens.

» Et pourtant Sire si vous en voulez bien servir Il est besoing que leur payement soit ou Ils seront devant que le terme soit escheu car en tel lieu pourrait en estre pour vous faire quelque grand Injure qu'il fauldrait que le tout demourast en arrière, et en pourroit advenir ung Inconvenient irreparable pour vous.

» Et si le payement demeure longuement à venir Il fauldra qu'ils pillent, car quant ils sont partys de leurs garnisons Il leur a faillu payer leurs hostes du quartier passé qu'ils avoyent reçu.

» S'ils pillent le peuple fuyra. Sy le peuple fuyt nous ne vivrons point, et sy nous ne vivons, il nous enfauldra retourner à votre grievance, foule, dommaige.....

» Sire nous prions le benoist fils de Dius qu'il vous donne très bonne et longue vie. Escript Montfort le IX Jour de Janvier 1487.

» Vos très humbles et très obéissants subgects,

» GUY DE MONFAUCON etc., etc. »

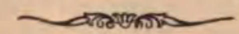

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil féderal a procédé aux promotions, nominations et mutations ci-après dans la justice militaire :

Au grade de major, les capitaines actuels Ruchet, Marc, de Bex, à

Lausanne; Berthoud, Jean, à Neuchâtel; Lachenal, Adrien, de Plan-les-Ouates (Genève), à Berne.

Au grade de capitaine, les capitaines d'infanterie Dubrit (Lausanne) et Alfred Martin (Genève).

MM. Rambert, Louis, à Lausanne, lieutenant-colonel, actuellement grand-juge du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division, à l'avenir à disposition; Dunant, Albert, à Genève, lieutenant-colonel, actuellement grand-juge du tribunal supplémentaire du Ier arrondissement de division, à l'avenir grand-juge du tribunal militaire de la Ire division; Lachenal, Adrien, à Berne, major, actuellement auditeur du tribunal militaire de la Ire division, à l'avenir à disposition; Moriaud, David, à Genève, capitaine, actuellement auditeur du tribunal militaire de la IIe division, à l'avenir auditeur du tribunal militaire de la Ire division; Martin, Alfred, à Genève, capitaine, actuellement dans l'infanterie, à l'avenir juge d'instruction près le tribunal militaire de la Ire division; Egger, Charles, à Fribourg, capitaine juge d'instruction près le tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division, à l'avenir auditeur du tribunal militaire de la IIe division.

MM. Jacottet, Paul, à Neuchâtel, capitaine, actuellement greffier du tribunal militaire de la IIe division, à l'avenir juge d'instruction près ce tribunal; Auberson, Henri, à Boudry, premier-lieutenant, actuellement greffier du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division, à l'avenir greffier du tribunal militaire de la IIe division; Rucnet, Marc, à Lausanne, major, actuellement juge d'instruction près le tribunal militaire de la Ire division, à l'avenir grand-juge du tribunal supplémentaire du Ier arrondissement de division; Berthoud, Jean, à Neuchâtel, major, actuellement juge d'instruction près le tribunal militaire de la IIe division, à l'avenir grand-juge du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division; Dubrit, Frédéric, à Lausanne, capitaine, actuellement dans l'infanterie, à l'avenir juge d'instruction près le tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division; Emery, Frédéric, à Lausanne, premier-lieutenant, actuellement à disposition, à l'avenir greffier du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur de 1re classe d'infanterie: M. Charles Kunz d'Orbe, à Genève, avec promotion au grade de major d'infanterie, fusiliers.

Le premier lieutenant Edouard Perret, de Morges, est nommé instructeur de 2e classe du génie.

Le Conseil fédéral a adopté un projet d'arrêté fédéral à soumettre aux Chambres au sujet de la remise de souliers d'ordonnance aux recrues et aux hommes incorporés au nombre des fantassins et des soldats du train, au prix de fr. 10 la paire.

Le Conseil fédéral a décidé de ne pas examiner maintenant la question de la réorganisation de l'intendance fédérale du matériel de guerre et de mettre au concours la place de chef de la section technique de cette intendance, place vacante actuellement.

Aux termes du contrat d'assurance conclu par le département militaire et la compagnie d'assurance à Zurich, la prime à payer pour les officiers, sous-officiers et la troupe (élite et landwehr), par homme, est de 90 centimes.

Les hommes sont assurés depuis le premier appel jusqu'au jour *officiel* du licenciement, c'est-à-dire que le jour d'entrée au service et celui du licenciement par le canton sont compris.

Les écuyers et les palefreniers des dépôts de remonte ainsi que les écuyers et les palefreniers de la régie fédérale des chevaux sont assurés pour toute la durée de leur engagement, par une prime qui ne devra pas dépasser 2 fr. 50 ; ce chiffre est basé sur le maximum d'effectif. Si ce maximum devait être dépassé, il y aurait lieu de payer un surplus proportionnel.

Le département militaire fédéral paiera par quatre acomptes trimestriels, une prime provisoire basée sur une somme de fr. 70,000.

A la fin de l'année, on établira un décompte définitif, de telle sorte que la Société portera en compte tous les dommages indemnisés plus 25 % de frais ; du bénéfice net qui pourrait en résulter, un tiers reviendra à la Confédération.

Les officiers sont assurés pour 5000 francs et 5 fr. d'indemnité par jour de maladie, les sous-officiers, les soldats, les domestiques et les marqueurs pour fr. 3000 et 3 fr. d'indemnité par jour.

Dans toutes les écoles, la prime est calculée sur la base du rapport d'entrée. Les retardataires et les remplaçants n'entrent pas en ligne de compte.

L'assurance est valable dès le 1er février.

Vaud. — Une assemblée de délégués de la Société vaudoise des officiers a eu lieu le 18 février, à Lausanne, café Noverraz, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Charrière de Sévery.

Les délégués ont décidé, entr'autres, dit la *Feuille d'Avis de Lausanne,* que l'assemblée générale de cette année sera combinée avec une reconnaissance de trois jours au Saint-Bernard. On profitera de l'occasion pour visiter les fortifications de Saint-Maurice.

Nous publierons dans notre prochain numéro le procès-verbal détaillé de la séance.

— Depuis quelques jours Montreux possède, sous des noms modestes, de très hautes illustrations : rien moins que l'empereur d'Austro-Hongrie François-Joseph, qui est venu y rejoindre l'impératrice, vaillante voyageuse, comme on sait. LL. MM. sont descendues au Grand-Hôtel de Territet, cette merveille des bords de notre Haut-Lac si admirablement créée, aménagée et dirigée par l'infatigable M. Ami Chessex.

Le précoce et charmant printemps dont nous jouissons présente tout à son avantage la région de Montreux. Aussi l'empereur en est, dit-on, enchanté. Il y vit en simple particulier et en vigoureux et actif travailleur. Il se lève matin et, après une tasse de café au lait, il se met à la besogne jusqu'à midi avec ses secrétaires. Tous les jours des courriers lui arrivent de Vienne et en repartent de Territet. Assurément le métier d'empereur d'Autriche n'est pas une sinécure.

L'après-midi l'empereur fait, avec l'impératrice, de longues promenades en plaine et en montagne à pied, qui paraissent être fort à leur goût. A part quelques tentatives britanniques d'importune curiosité, l'incognito des nobles touristes est soigneusement et courtoisement respecté de tous.

Dans le livre des étrangers du Grand-Hôtel figurent, parmi les hôtes venus de Vienne, outre le comte et la comtesse Hohenems (l'empereur et l'impératrice), le baron Ropcsa, la comtesse Festetits, M. de Feifalik, M. Barker, le professeur de grec de l'impératrice, Mlle Jenicke, le comte Mirbach et famille, le comte Paar, le conseiller aulique von Klaudy, MM. von Chalaupka et Mardegani, enfin le comte Kiusky et le prince Rodolphe Liechenstein, grand écuyer de l'empereur, tous deux ayant passé déjà deux hivers à Territet.

Genève. — On nous prie de reproduire ce qui suit de la *Tribune de Genève*, « Causerie du dimanche » du 19 février 1893 :

« Il ne faut pas croire que la question des régents et des régentes nous empêche de dormir...

« Plus importante est pour nous la question de la zone : nos relations incessantes avec ces excellents voisins nous rendent leur situation intéressante : qu'il est regrettable que les hasards de la politique du XVI^e siècle les ait séparés de leur centre naturel. Les Bernois en rendant le pays de Gex à la France et le Chablais à la Savoie, ne se doutaient pas de la position intenable qu'ils allaient faire dans les siècles subséquents à ces malheureuses contrées, et ils devraient bien aujourd'hui apporter quelque empressement à panser les blessures faites au temps jadis par leur politique : ce faisant ils nous rendraient autant service à nous qu'à nos voisins.

» Il y a le côté militaire qu'on néglige un peu trop. N'oublions pas que la Suisse a des droits à sauvegarder en temps de guerre au point de vue de la neutralité de la zone, garantie et partie intégrante de la nôtre. Si jamais une occupation fédérale de cette région doit être faite, ne vaut-il pas mieux que nous y rencontrions des amis que des populations hostiles ou aigries par une lutte douanière dont ils ne sont pas après tout les causes mais les victimes ?

» Ne les forçons pas à renoncer à leur franche zone qui fait d'eux une population à moitié suisse : le gouvernement français ne demanderait pas mieux. Je vois bien ce que nous avons à perdre à voir les douanes françaises se coller à nos douanes suisses à notre frontière suisse ; je ne vois pas du tout ce que nous avons à y gagner. »

France. — On parle beaucoup d'un récent et fort intéressant article du prince Henri d'Orléans, fils aîné du duc de Chartres, sur la question du Mékong. Le prince y retrace les efforts accomplis par le regretté M. Massie — qui représentait si dignement la France à Luang-Prabang — pour s'opposer aux empiètements des Siamois et des *Anglais sur la rive gauche* du grand fleuve indo-chinois.

« L'article, dit la *République française* du 21 février, est écrit avec un pessimisme peut-être exagéré. L'auteur compare la République au gouvernement de Choiseul sous Louis XV, évoque le grand et triste souvenir de Dupleix et laisse entendre que l'avenir de l'Indo-Chine est actuellement aussi compromis que l'était notre empire des Indes en 1755.

» Nous ne voyons pas les choses sous un jour aussi assombri. Mais il est incontestable qu'il y a, dans les doléances du prince Henri d'Orléans, une part de vérité.

» Nous savons en effet que le Mékong — cette limite occidentale *minima* de nos possessions de l'Annam et du Tonkin, ainsi que M. Ribot l'a proclamé hautement à la tribune de la Chambre le 27 octobre 1891 — a été traversé par les émissaires de Siam en différents points de son cours central et supérieur, et probablement aussi par des agents anglais le long de la frontière du Yunnan, dans le pays Shan. Depuis plusieurs années, à la suite de l'annexion de la Birmanie, les représentants de la Grande-Bretagne ont successivement franchi la Salouen, le faîte de partage entre les eaux du bassin de ce fleuve et de celui du haut Mékong ; ils ont même atteint la rive droite de celui-ci.

» Se sont-ils arrêtés au thalweg de la vallée ? Toute la question est là. »

— Un comité s'est formé pour élever une statue à Lunéville, en face de la frontière, au général de cavalerie Lasalle, dont les restes ont été ramenés l'année dernière de Vienne aux Invalides.

Le comité a pour président d'honneur M. le général Saussier et pour président M. Mézières, de l'Académie française. Il se compose du général Arnoux, du prince Georges Bibesco, de M. Féry d'Esclands, des généraux L'Hotte et Loizillon, de M. Charles Malo, de M. Quesnay de Beaurepaire, de M. Camille Viox, député de Lunéville, de MM. Robinet de Cléry et Charles Norberg.

Les souscriptions devront être adressées au trésorier du comité, M. Charles Norberg, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.

Allemagne. — On lit dans le *Progrès militaire* de Paris :

Le projet de loi militaire, si onéreux pour le budget de l'empire, n'est pas encore adopté que déjà l'on parle, dans les cercles militaires de Berlin, de nouvelles dépenses à faire pour l'armement de l'infanterie allemande. M. le lieut.-général prussien en disponibilité Wille publie une brochure au sujet du « plus petit calibre des fusils » dans laquelle il dit que les puissances seront forcées prochainement d'adopter, pour l'infanterie, un fusil du calibre de 5 mil. « Au Chili on a fait des essais avec un fusil du calibre de 6 mil., dont la portée est, d'après l'inventeur, de 6000 mètres ; à 5000 mètres la balle traverse encore un cheval. En Russie, on a eu des résultats surprenants avec un fusil du calibre de 5 mil. D'après un spécialiste suisse, le professeur Hebler, ce fusil est de 2,8 fois supérieur à celui du calibre de 8 mil. » M. Wille dit qu'un avantage de ce fusil c'est que les cartouches étant très petites, on peut en tenir une grande quantité à proximité immédiate du champ de bataille. Il conclut ainsi :

« Les armées qui seront forcées prochainement d'adopter de nouvelles armes pour l'infanterie, c'est-à-dire celles qui n'ont pas adopté

dans les derniers temps, un fusil du calibre 6, 5 mil., n'auront une avance sur le fusil d'une autre armée que si elles introduisent aussitôt que possible le fusil du calibre de 5 mil., qui pourra être fabriqué sans aucun doute, dans un avenir rapproché, de façon à répondre à un but pratique. On devrait, en même temps, faire des essais avec des calibres encore plus petits, afin de constater, avec une exactitude suffisante, quelle est la limite extrême qu'on pourrait atteindre actuellement ou plus tard, sans être arrêté par des difficultés insurmontables. Ce n'est que de cette façon que, dans les concours nouveaux, on sera armé pour toutes les éventualités et à l'abri de surprises désagréables ».

Ajoutons que le *Tagblatt* de Berlin dit savoir de source absolument certaine qu'en Allemagne les autorités compétentes ne songent nullement à modifier l'armement de l'infanterie.

— Divers journaux militaires allemands disent qu'au commencement des opérations simultanées à entreprendre contre la Russie et contre la France, dans la prochaine guerre, les troupes allemandes de première ligne formeraient deux groupes d'armées.

Groupe de l'Est commandé par le roi de Saxe. — Deux armées (prince Albert de Prusse et prince Georges de Saxe) comptant en tout six corps, peut-être huit, savoir : les 1er, 17e, 2e, 5e, 6e, 12e corps; éventuellement, les 9e, et 10e corps.

Groupe de l'Ouest commandé par l'Empereur. — Trois armées et peut-être une ou deux ailes (Abtheilungen) d'armée (prince Léopold de Bavière, grand-duc de Bade et le successeur du vieux maréchal de Blumenthal). — Ces armées compteraient en tout douze ou quatorze corps, savoir. la garde, les 3e, 4e, 7e, 8e, 11e, 14e, 15e et 16e corps prussiens, (le 13e (wurtembergeois), les deux corps bavarois et éventuellement les 9e et 10e corps prussiens.

Les divisions dites de réserve, formées à l'aide de la landwehr du 1er ban (hommes de 27 à 32 ans), comptent parmi les troupes de première ligne. Il y a généralement une de ces divisions par corps d'armée ; la garde en compte 2 ; les 13e et 16e corps en sont privés.

Le rôle exact de ces divisions n'est pas connu ; on pense toutefois que la plupart d'entre-elles marcheront avec les corps d'armée de leur circonscription.

Belgique. — Le département de la guerre a fait savoir que la manufacture d'armes est en mesure de procéder à la fabrication et au montage des carabines de cavalerie, à répétition, modèle 1889. Ce travail commencera dès que le Ministre se sera prononcé sur le mode du port de l'arme qui vient de lui être soumis.

Les carabines avec accessoires, nécessaires à l'instruction du personnel, vont être délivrées aux 8 régiments de cavalerie à raison d'une par escadron et par dépôt.

Les officiers d'armement dirigeront cette instruction, car pendant leur séjour à Liège du 1er au 15 courant, ils seront initiés à tous les détails relatifs à la nouvelle arme.

Quant au port de la carabine de cavalerie, c'est le système Van Malder, soumis actuellement à l'appréciation du Ministre de la guerre, qui paraît avoir le plus de chance. On sait que dans ce système la gaine de la crosse a été définitivement supprimée. *Belgique militaire.*

Autriche-Hongrie. — On écrit de Vienne à un journal de Paris :

» Depuis un an, la Société d'armes de Steyr (Autriche) construit, dans le plus grand secret, un nouveau fusil à répétition. Le fusil de Steyr, du calibre de six millimètres cinq, pèse un kilogramme de moins que le Lebel. La vitesse initiale moyenne de la balle est de 730 mètres, c'est-à-dire de 100 mètres de plus que celle de notre fusil modèle 1883.

» La portée de l'arme est de 2500 mètres. La force de pénétration du projectile est considérable. A cinquante mètres, une plaque d'acier de 4 cm. 5 est perforée et un homme peut être tué derrière un blindage de cette épaisseur.

» Le magasin contient cinq cartouches que l'on y insère d'un seul coup, à l'aide d'une griffe ingénieusement disposée qui est rejetée au dehors par un ressort, dès que les 5 cartouches ont été tirées.»

Portugal. — Dans le nouveau ministère qui a été constitué récemment sous la présidence de M. Hintze-Ribeiro, c'est au jeune et distingué colonel Pimentel Pinto qu'est échu le ministère de la guerre. Le capitaine de vaisseau Nevers de Ferreira, ancien gouverneur de Mozambique, puis de Porto, a le portefeuille de la marine

Etats-Unis. — On annonce la mort du général de Beauregard, une des illustrations sécessionnistes de la grande guerre civile de 1861-1865. C'est Beauregard qui gagna sur Mac-Dowell la célèbre bataille de Bull-Run en juillet 1861. Il arrêta aussi les progrès de Grant en août 1864 ; mais il trouva son maître dans plusieurs autres affaires marquantes et dut enfin se rendre au général Sherman au printemps 1865. Beauregard était né à Orléans en 1818 ; il descendait d'une famille française.

— Le 1[er] mars, le nouveau président Cleveland a été reçu à Washington par une foule enthousiaste. Il a dîné le soir chez le président Harrison.

En quittant Lakewood, M. et Mme Cleveland ont été l'objet d'une grande démonstration à laquelle avaient pris part 2500 dames. Le train était rempli de fleurs envoyées à Mme Cleveland

Le vice-président élu, M. Stevenson, est également arrivé à Washington, où le vice-président sortant, M. Levis Morton, a offert une grande réception en son honneur.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 4 mars dans les formes habituelles et avec une grande solennité. Le discours de M. Cleveland constitue à tous égards une pièce remarquable.

Berne. — Une grande commission militaire de 24 colonels est actuellement réunie à Berne, sous la présidence de M. le chef du département militaire fédéral, pour s'occuper des projets de réorganisation de l'armée. Elle aurait décidé d'ajouter à l'élite deux classes d'âge, au détriment de la landwehr actuelle, qui fournirait une réserve de cinq classes et une landwehr de cinq autres classes. Le landsturm compterait 10 classes d'âge. Le bataillon serait porté à mille hommes, avec capitaines montés.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 4. Avril 1893.

Passage à la nage de la Linth en 1799

d'après les mémoires militaires du général Dellard.

La librairie illustrée à Paris a publié l'année dernière les *Mémoires militaires du général baron Dellard*[1].

Le général Dellard est l'audacieux officier qui traversa la Linth le 25 septembre 1799 à la tête des nageurs de la 36e demi-brigade. Le chap. VIII des *Mémoires* nous donne d'amples détails sur cet intrépide et glorieux fait d'armes qui présente un vif intérêt et qui est certainement le passage à la nage le plus important qui ait jamais été effectué.

Il y a lieu toutefois de faire un usage discret des *Mémoires*, car ils contiennent un certain nombre d'assertions exagérées ou même inexactes, qui proviennent probablement du fait que « l'auteur a perdu dans la retraite de » Russie la première copie qu'il avait faite » des dits *Mémoires*, ainsi que l'annonce l'éditeur dans la Préface.

Le baron Dellard nous paraît appartenir à l'école de son contemporain le général baron Marbot et doit avoir été un de ces « colonels braves comme l'acier, mais qui n'y » voyaient guère plus loin que leur sabre, » pour nous servir d'une expression du *Moniteur de l'Armée*[2].

Cela dit, passons au hardi coup de main dont Dellard a été le héros et rappelons brièvement la situation au mois de septembre 1799.

Les deux armées en présence étaient depuis plusieurs mois dans l'inaction ; l'armée austro-russe occupait la rive

[1] *Mémoires militaires du général baron Dellard*, 1 vol. in-8. — Paris, Librairie illustrée.

Le récit du passage de la Linth formant le chap. VIII de ces *Mémoires*, a déjà paru en 1887 dans la *Revue du Cercle militaire*, sous le titre : *Un Soldat de l'an VIII*, épisode de la bataille de Zurich. — Une traduction allemande de cet article a été publiée en 1888 dans la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie.*

[2] Voir *Revue militaire suisse* du 18 juillet 1892, p. 325.

droite de la Linth-Limmat ; l'armée française, la rive gauche. Le secteur de la Linth était échu à la III[e] Division, commandée par Soult, forte de 17 bataillons et 6 escadrons, formant un effectif de 12,600 hommes. Ses troupes étaient échelonnées le long de la Linth, du lac de Wallenstadt au lac de Zurich, et le long de ce lac jusqu'à Lachen, et peut-être plus au nord.

Vis-à-vis de la division Soult, la rive droite de la Linth était occupée par l'aile droite du corps du feld-marschall-lieutenant Hotze, qui avait à sa disposition 10 bataillons et 14 escadrons formant un effectif de 8,000 hommes. Nous ne connaissons pas la répartition de ses troupes, nous savons cependant que Wesen, Schännis et Utznach étaient occupés et que Hotze avait son quartier général à Kalten brunn, où il avait conservé deux bataillons comme réserve générale.

La Linth, aujourd'hui canalisée, décrivait alors plusieurs méandres et se divisait en trois bras avant d'arriver à Grynau, pour déverser un peu plus loin ses eaux dans le lac de Zurich. Quoique sa largeur ne fût que de 40 à 60 mètres, la Linth formait un obstacle respectable, car ses eaux étaient profondes, et grâce à ses rives marécageuses, il était impossible d'amener du matériel de guerre à proximité de l'eau, sans construire préalablement des voies d'accès dont l'établissement ne pouvait s'exécuter d'avance, sous peine de dévoiler ses projets à l'ennemi. Ajoutons qu'en septembre 1799, des pluies fréquentes avaient rendu le sol encore plus impraticable que d'habitude. Sur la rive droite, Hotze s'était retranché. Il n'était guère possible de le surprendre et il fallait tenter un passage de vive force.

Le général en chef Masséna avait donné l'ordre à Soult d'attaquer le corps de Hotze pour seconder le mouvement que Lorges devait effectuer contre Korsakof à travers la Limmat.

Le passage de la Linth présentait des difficultés, car la division Soult avait bien une compagnie de pontonniers, mais pas d'équipage de pont. Elle ne disposait que de huit bateaux amenés du lac de Zug et qui étaient à Lachen sur le lac de Zurich. Le 5[e] jour complémentaire de l'an VII, le *capitaine*-adjudant Dellard prit la résolution de s'adresser

à Soult pour lui proposer un moyen de franchir la rivière et l'aborda en ces termes :

— « Je sais, mon général, qu'une bataille aura incessamment lieu et que les Français chercheront à se jeter » sur la rive droite pour atteindre et battre les Autrichiens » et les Russes. Nos ressources, pour parvenir à ce but, » me sont connues ; elles sont nulles. Vous n'avez que » deux[1] mauvais bateaux, presque pourris, et pouvant à » peine contenir une dizaine d'hommes chacun. Si vous y » consentez, mon général, je ferai moi-même ce passage à » la tête de tous les nageurs de votre corps d'armée, précisément en face des redoutes dont je surprendrai et égorgerai les troupes ; j'enclouerai les canons ; je disperserai » les canonniers ; je marcherai ensuite sur le camp où je » mettrai l'épouvante et le désordre par le massacre que » j'y ferai, et, pendant ce temps, les Français jetteront » tranquillement leur pont et se joindront à nous pour compléter la défaite de l'ennemi.

— « Qui vous a dit, lui répondit sévèrement le général » Soult, qu'on devait attaquer le 3 vendémiaire ? Vous êtes » dans ce cas plus savant que moi. Quant à la proposition » que vous me faites, je la juge impraticable. Revenez du » reste demain matin et, si vous y persistez, nous verrons » quel parti nous pourrons en tirer. »

Dellard retourna le lendemain auprès du général Soult, développa son projet et lui demanda 600 nageurs qu'il armerait de piques, sabres et pistolets. Le général accepta et lui dit :

— « Eh bien ! tenez-vous prêt à recevoir et à exécuter » mes ordres. Gardez le secret ; réunissez, en attendant, les » nageurs de la 36e, nous y joindrons ceux que nous trouverons dans les autres corps. Je prescrirai en même » temps aux divers chefs de service de mettre à votre disposition tout ce que les arsenaux de Laken peuvent contenir pour votre armement. »

Dès qu'il fut rentré au camp, Dellard demanda les

[1] Ce chiffre ne correspond point avec ceux des *Mémoires* de Masséna, qui, page 365, s'exprime comme suit :
« Dès les premiers jours de septembre, Soult s'était occupé activement de rassembler les moyens de passage. Il avait fait conduire, » du lac de Zug à Lachen sur celui de Zurich, 8 bateaux portatifs » qui furent apportés à pied d'œuvre de Lachen à Billten. »

nageurs de bonne volonté, il en trouva 120 dans son corps. La division lui en fournit un total de 250[1] avec lesquels il alla s'établir à la droite des grenadiers du corps d'armée, sur la route de Glaris.

Il reçut du général Soult la communication suivante :

Armée du Danube.
— *République française.*
3e Division.

« *Le général de division Soult au citoyen Dellard, adju-*
» *dant-major de la 36e demi-brigade d'infanterie.*

» Je vous adresse, citoyen, les états nominatifs des quatre » détachements, pris sur toute la division, qui ont ordre » de se rendre à Laken où, sitôt leur arrivée, vous vou- » drez bien les réunir et en prendre le commandement. Le » chef de brigade Lapisse vous indiquera l'endroit où vous » devez les faire camper.

» Occupez-vous de faire armer ce détachement. Le chef » de l'état-major vous fera donner 50 pistolets et le com- » mandant de l'artillerie mettra à votre disposition les » hallebardes, piques et sabres qu'il a dans l'arsenal de » Laken.

» Salut et fraternité.
» SOULT. »

Dellard s'occupa de l'armement de ses nageurs et leur apprit à manier leurs armes : le pistolet était destiné à mettre l'épouvante à la faveur des ténèbres, le sabre devait servir en arrivant contre les factionnaires et la lance était réservée pour la mêlée. Des exercices à la nage eurent lieu dans le lac de Zurich, exercices combinés avec des attaques simulées sur une troupe surprise et retranchée.

Le 1er vendémiaire an VIII, soit le jour après celui où il avait fait ses premières propositions au général, Dellard reçut de celui-ci l'ordre de reconnaître les bords de la Linth entre Nieder-Urnen, afin de trouver un point favorable pour jeter le pont et observer comment l'ennemi se gardait sur la rive opposée.

[1] Nous verrons plus loin que ce chiffre de 250 nageurs ne concorde pas avec celui donné par d'autres auteurs. Dans ses mémoires, Masséna dit, page 365, que Soult organisa une compagnie de 150 nageurs, *commandée* par l'adjudant-major Dellard.

Soult décida d'attaquer le 3 vendémiaire ; les ordres arrivèrent dans la journée du 2 et ceux adressés à Dellard étaient conçus en ces termes :

Armée du Danube.
—
3e Division.

République française.

« *Le général de division Soult, au citoyen Dellard, adju-*
» *dant-major.*

» Le détachement que vous commandez, citoyen, est des-
» tiné à passer la Linth à la nage, au-dessous de la cha-
» pelle de Schänis, d'où, sitôt que vous aurez rallié votre
» monde, sur la rive droite, vous vous porterez en masse
» sur les redoutes de l'ennemi pour enclouer les pièces, en
» disperser les canonniers et enfin porter le désordre parmi
» l'ennemi.

» Recommandez à vos hommes le plus parfait silence;
» le succès de votre expédition en dépend. Qu'ils ne se
» servent que de l'arme blanche; il est impossible que
» l'ennemi résiste à votre impétuosité.

» Quand vous serez maître des redoutes et que les pièces
» seront enclouées, si l'ennemi marche à vous pour com-
» battre, vous devez alors payer d'audace, faire battre la
» charge par tous vos tambours et marcher sur lui sans
» brûler une amorce. Cette manœuvre doit nécessairement
« l'intimider.

» Dans tous les cas, si vous étiez forcé à la retraite, elle
» vous est toujours assurée sur la Linth.

» Vous préparerez vos troupes de manière qu'elles passent
» la Linth à deux heures et demie du matin précises. La
» division commencera son mouvement quand votre opéra-
» ration sera finie.

» Salut et fraternité.

» Soult. »

Le passage à la nage avait donc pour but essentiel de surprendre les postes ennemis pour protéger l'embarquement de l'avant-garde, qui, à son tour, devait couvrir la construction du pont. Ces précautions n'étaient pas de trop et prouvent que Soult mettait à profit la tentative malheureuse que l'archiduc Charles venait de faire pour passer l'Aar, *tentative qui* avait échoué, faute d'avoir

préalablement envoyé des troupes de protection sur la rive opposée.

Au reçu de l'ordre ci-dessus, les nageurs se rendirent à Bilten, situé à trois quarts de lieue du point de passage. Dellard ne nous donne pas leur effectif[1], il nous dit seulement qu'il avait dix tambours et quatre trompettes du 10e chasseurs.

Une fois déshabillés, les nageurs s'armèrent : la lance sur l'épaule gauche, le sabre au côté gauche, et le pistolet sur la tête avec un paquet de cartouches, maintenu par un mouchoir noué sous le menton. En nageant, le sabre devait être porté à la bouche.

Le froid était assez piquant ; aussi y eut-il à minuit distribution d'eau-de-vie. A la même heure, les troupes du corps d'armée commencèrent à se réunir à Bilten. Elles se mirent en bataille, couvertes par des haies et des murailles, dans les prairies voisines du principal point de passage.

Les nageurs quittèrent Bilten à une heure du matin pour se trouver à l'heure prescrite, soit à deux heures et demie, au bord de la rivière[2] où Dellard leur adressa la harangue suivante :

« Intrépides nageurs, vous allez dans un instant vous » couvrir d'une gloire immortelle, en portant la terreur et » la mort dans les retranchements et le camp de l'armée » ennemie. Vous ne pouvez pas faire de prisonniers ; la » victoire qui vous attend s'y oppose. Egorgez donc tout ce » qui vous tombera sous la main. Ralliez-vous au coup de » sifflet que je donnerai sur la rive droite ; suivez exacte- » ment mes traces, je serai toujours à votre tête et rappelez- » vous que votre mot d'ordre est : *Vaincre ou mourir.* »

Là-dessus, Dellard se glisse dans l'eau, environné de sept officiers qui nagent à sa hauteur. La troupe les suit. Quelques hommes, entraînés par la rapidité du courant, sont portés trop loin et ne peuvent gagner la rive droite ;

[1] D'après le rapport de Soult à Masséna, dont nous donnons un extrait plus loin, l'effectif des nageurs était de 160 hommes, Thiers parle de 150 braves, tandis que le biographe de Hotze prétend qu'ils n'étaient que 20.

[2] Le lieu où cette harangue fut prononcée était certes mal choisi et devait éveiller l'attention de l'ennemi. Nous avons vu plus haut que le général avait recommandé le plus parfait silence, en ajoutant : « *Le succès de l'expédition* en dépend. »

d'autres, trop faibles nageurs, se noient sans recevoir de secours. Un tambour, entr'autres, coule à fond, grâce à sa caisse qui s'était glissée sous son ventre. La rapidité de la rivière et le danger qu'il courait, ayant forcé un soldat à abandonner ses armes, il les remplaça, en abordant, par un énorme pieu.

Dellard touche le premier la rive opposée. Debout sur une digue, il fait entendre son sifflet et rallie ses nageurs, pendant qu'un adjudant sous-officier surprend et tue un factionnaire, dont les cris n'ont point donné l'éveil.

Les nageurs marchent sur les postes qui avaient été reconnus par leur chef le 1er vendémiaire ; il n'y en avait que deux à surprendre pour avoir ensuite le champ libre jusque sur les derrières du bataillon autrichien, qui gardait la principale redoute, en face de laquelle la division devait effectuer son passage. Les deux postes dormaient auprès d'un feu à moitié éteint ; les premiers nageurs les expédient à coups de lance. Pour arriver à la redoute, les nageurs durent traverser à la file un marais. Sa profondeur et l'épaisseur des joncs et des roseaux qui le couvraient retarda leur marche, mais les masqua et les préserva de tout contretemps jusqu'au moment favorable pour l'attaque, à cinquante pas des Autrichiens.

Ceux-ci étaient occupés sérieusement par le bruit que les Français faisaient sur la rive gauche pour l'établissement du pont et dirigeaient sur ce point un feu des plus vifs. A la faveur du bruit de la fusillade, les nageurs formés sur une seule ligne, détachent leurs lances et se précipitent sur les retranchements ennemis, en faisant main basse sur tout ce qui les occupe. Les Autrichiens, surpris et épouvantés d'une si brusque attaque, se tournent à peine pour se défendre, la plupart périssent sans coup férir ; quelques-uns se précipitent à la rivière.

Dellard s'élance alors sur le parapet pour annoncer aux siens que la rive droite est à lui et qu'on peut jeter le pont. Les troupes demandent à voler au secours des nageurs et les deux uniques bateaux sont immédiatement lancés à l'eau avec 50 carabiniers de la 25e demi-brigade, commandée par le chef de brigade Gaudinot. Le premier embarquement courut les plus grands dangers, à cause du mauvais état des embarcations ; il dut son salut aux nageurs qui le secoururent.

Mais les nageurs ne sont pas encore rassassiés de succès, ils se portent sur deux autres redoutes dont ils s'emparent et dont les pièces furent enclouées et les troupes égorgées. De là, ils se dirigent sur le camp qui n'avait encore fait aucun mouvement et qui ignorait ce qui se passait. Les troupes sont réveillées brusquement par le bruit des trompettes, des tambours et des coups de pistolet et quelques nageurs alsaciens provoquent l'épouvante et le désordre, en poussant en allemand les cris de : « Sauve » qui peut, nous sommes trahis. »

A part quelques exagérations, le récit de Dellard est admissible jusqu'à présent; mais ici commence la fantaisie : Avides de nouveaux lauriers, les 250 nageurs auraient rejeté 10,000 Autrichiens sur le village de Schännis, où « le général Hotze, qui en occupait l'abbaye, surpris lui- » même et ne sachant à quoi attribuer une si grande ter- » reur, se précipita presque nu au-devant de ses troupes et » chercha à les rallier. — « Vous êtes à jamais déshonorés, » leur dit-il, si vous ne reprenez pas vos positions. Vous » fuyez lâchement devant une poignée d'hommes nus. » Retournez-vous seulement et leur mort est certaine. » — » Dans ce moment, un nageur atteignit le général Hotze » d'un coup de lance à la cuisse et le somma en vain de » se rendre. Uniquement occupé du ralliement de ses sol- » dats, il ne songeait nullement aux dangers qui l'envi- » ronnaient, mais il succomba sans pouvoir rétablir » l'ordre :. . . . . »

Malheureusement pour lui, cette dernière partie du récit de Dellard ne concorde nullement avec les nombreuses relations que nous possédons sur ce combat, et il est de notre devoir de rétablir les faits, par respect de la vérité et pour l'honneur de notre compatriote le général Hotze, qui eut le tort de se laisser surprendre ce jour-là, mais dont la bravoure n'a jamais été contestée.

Voici ce qui s'est passé d'après les *Mémoires* de Masséna et le biographe de Hotze[1] : Aussitôt après la traversée des nageurs, 6 compagnies de grenadiers, rapidement passées au moyen des barques protégées par le feu de l'artillerie, marchèrent sur Schännis et en chassèrent le bataillon

[1] Johann Konrad Hotz, später *Friedrich Freiherr von Hotze,* K. K. *Feld-mar*schall-lieutenant. — Zurich, 1853.

autrichien qui l'occupait, mais la réserve, partie de Kaltbrunnen, étant arrivée, rallia les fuyards et reprit la position.

Le général Hotze, entendant la fusillade, quitta son quartier-général de Kaltbrunnen, accompagné de son chef d'état-major, le colonel Plunkett, pour voir de ses propres yeux ce qui se passait.

Il venait de quitter Schännis pour se rendre à Saint-Sébastien et arrivait près de cette chapelle, lorsque les Français en chassaient les Autrichiens. Il tomba au milieu d'un groupe de carabiniers embusqués derrière une haie, qui s'écrièrent : « Rendez-vous, général ! » Hotze, tournant bride, piquait des deux, lorsqu'une décharge à brûle-pourpoint l'étendit mort, ainsi que son chef d'état-major et la plupart des officiers de sa suite.

Malgré les exagérations de son récit et le rôle trop considérable que Dellard s'attribue dans les opérations et le résultat de la journée, le fait d'armes audacieux et intrépide dont il fut le héros, n'en reste pas moins glorieux et mérite d'être rappelé.

D'après les *Mémoires*, le général Soult l'aurait félicité et récompensé à l'abbaye de Schännis : « Vous avez — lui » dit-il, rempli mon attente ; choisissez un de mes chevaux, » je vous en fais cadeau. Je vais demander pour vous le » grade de chef de bataillon. »

Les nageurs rejoignirent leurs corps respectifs où ils furent tous récompensés par des grades ou des armes d'honneur. Les noms des vingt-et-un de ces braves qui se noyèrent ou périrent dans le combat, furent envoyés dans leurs pays pour être inscrits sur les colonnes départementales.

Dans son rapport au général en chef Masséna, Soult s'exprime au sujet de Dellard de la façon suivante :

« .... 160 nageurs, armés de lances, pistolets et sabres, » réunis vis-à-vis de Schänis, et sous la conduite de l'adju- » dant-major Dellard, traversaient la rivière, battaient la » charge et portaient la terreur dans le camp des Autri- » chiens, enlevaient les postes ennemis qui défendaient le » point projeté pour le passage, et facilitaient par ce mou- » vement, aussi hardi qu'extraordinaire, le moyen de lan- » cer à l'eau les barques, et de jeter sur la rive droite le

» bataillon des grenadiers; cela s'exécutait, tandis que le » commandant Lapisse, chargé de l'attaque du centre, contenait d'une rive à l'autre les troupes de renfort qui arrivaient à l'ennemi.

. . . .

» Je parlerai avec plaisir.... du citoyen Dellard, adjudant-» major des nageurs, ainsi que des dix officiers qui, à la » tête de ces hommes intrépides, contribuèrent d'une ma-» nière si distinguée au succès de la droite;....

. . . .

» Je demande le grade de..... chef de bataillon pour » l'adjudant-major Dellard;..... quant aux autres officiers » qui se sont distingués dans les journées, particulière-» ment ceux commandant les nageurs, il serait juste que » la première place vacante dans le grade supérieur à celui » qu'ils occupent leur soit conférée; ils l'ont méritée par » les services essentiels qu'ils ont rendus. [1] »

Le 11 vendémiaire, Dellard proposa au ministre de la guerre de la République d'organiser un corps de nageurs; il reçut à ce sujet les deux lettres suivantes :

République Française

Paris, le 29 vendémiaire,
an VIII de la République française.

« *Le ministre de la guerre au citoyen Dellard, adjudant-» major à la 36e demi-brigade de ligne et commandant » les nageurs à l'armée du Danube.*

« Avant la réception de votre lettre du 11 de ce mois, » citoyen, j'étais déjà informé des services qu'avaient ren-» dus les nageurs sous vos ordres, au passage de la Linth. » L'adresse, la bravoure et la célérité avec laquelle ils ont » franchi cette rivière pour atteindre l'ennemi et le forcer » dans ses retranchements, méritent les plus grands éloges. » Les républicains sont seuls capables de telles actions. » L'amour de la patrie et de la liberté féconde leur génie, » enflamme leur courage qui les a fait triompher de tous » les ennemis de la République, auxquels il ne restera » bientôt que la honte de leurs défaites et celle d'avoir eu » le fol espoir d'enchaîner le premier peuple de l'univers.

[1] Rapport du général Soult à Masséna des affaires des 3 et 4 vendémiaire (*Mémoires de Masséna*, tome III, p. 487).

» Toujours disposé et prêt à accueillir et utiliser tous les » moyens qui peuvent contribuer à augmenter nos forces » militaires et à fixer la victoire sous les drapeaux de la » République, je regrette que vous n'ayez pas donné plus » de développement à la proposition que vous me faites » d'organiser un corps de nageurs. Je vous invite à » m'adresser sur cet objet un mémoire circonstancié et » dans lequel vous entrerez dans tous les détails néces- » saires pour que je puisse juger de l'utilité et du parti que » l'on peut tirer d'un tel corps dans les armées et le sou- » mettre ensuite au Directoire exécutif.

» Salut et fraternité,

» DUBOIS-CRANCÉ. »

Armée du Danube.
Etat-major général.

Au quartier général, à Zurich, le 7 brumaire, an VIII de la République française.

« *Le général de division, chef de l'état-major général de » l'armée, au citoyen Dellard, adjudant-major au » 2e bataillon de la 36e demi-brigade de ligne.*

« Comme vous êtes plus que tout autre à même de » donner des renseignements sur une manœuvre qui est » votre ouvrage, je vous invite à me faire passer des notes » sur les avantages résultant de la formation du corps de » nageurs, tel que vous en commandiez un au passage de » la Linth. En les appuyant près du ministre, je suis cer- » tain qu'il en prévoira les heureux effets, et, conséquem- » ment, la nécessité d'y procéder de suite.

» La réussite qui a couronné vos efforts dans les jour- » nées des 3 et 4 vendémiaire est d'ailleurs une preuve » trop éclatante de ce qu'on doit attendre d'un corps formé » exprès et agissant sous des chefs, jaloux comme vous de » concourir à la gloire et à la sûreté de leur pays. Achevez » donc votre ouvrage, citoyen, et en adressant prompte- » ment les instructions que je vous demande, mettez le » ministre à même de terminer un travail duquel nous » attendons les plus heureux résultats.

» Salut et fraternité.

» OUDINOT. »

Nous ne savons pas si Dellard répondit à ces ouvertures et si une *suite quelconque* fut donnée à ses propositions.

D'après un ouvrage français[1], c'est nous qui aurions eu l'honneur d'organiser le premier corps de nageurs :

« En 1841, l'armée fédérale suisse, dans laquelle les » exercices de pontage et la traversée des rivières sont fort » en honneur, créa, sur l'initiative du général Dufour, une » compagnie spéciale de nageurs, dont les détails d'orga- » nisation sont à rappeler ici :

« Il sera formé une compagnie de nageurs, choisis dans » tous les corps de l'armée, parmi les hommes de rivière » les plus forts dans la natation.

» Chacun portera sur son sac une plaque de liège et une » petite corde de 4 mètres, et sera pourvu, outre son fusil, » d'un sabre-poignard. Il y aura, à la suite de la compa- » gnie, 2 voitures portant 2 petites nacelles avec leurs » agrès ; une douzaine d'outres vides, avec 2 soufflets pour » les gonfler, 2 grandes cordes, pioches, haches, etc. La com- » pagnie de nageurs sera exercée, non seulement à passer » à la nage les rivières, traînant après elles les nacelles, » chargées des fusils, gibernes et outils, mais encore à » contruire une traille, un pont volant, un radeau, etc., etc. »

Nous n'avons pu obtenir de plus amples renseignements relativement à cette compagnie de nageurs sur laquelle nous attirons l'attention des lecteurs de la *Revue*. La création de corps de nageurs étant de nouveau à l'ordre du jour, il serait intéressant d'avoir des détails sur l'organisation de 1841, qui paraît avoir été le premier essai donnant suite aux propositions de Dellard.

P^a^.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée annuelle des délégués de la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse a eu lieu samedi 25 février, à 3 heures après midi, dans la salle Noverraz à Lausanne, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel de Charrière, président. Outre trois membres du comité cantonal, quarante-deux délégués y ont pris

[1] « Passage des Cours d'eau dans les opérations militaires, » par *Louis Thival*. — *Paris*, Baudoin, 1881.

part représentant les sous sections de Cossonay (2), Lausanne (17), Montreux (3), Morges (4), Moudon (3), Ste-Croix (2), Yverdon-Grandson (1) et les districts d'Aigle, Aubonne, Avenches, Echallens, Nyon, Orbe, Oron et Payerne (10).

M. le président donne lecture de son rapport sur l'administration de la Société durant l'exercice écoulé ; en voici le texte :

Messieurs,

Nous lisons à l'article 5 du règlement pour la Section vaudoise : « les affaires administratives de la Société sont du ressort de l'assemblée des délégués, etc. »

Puis plus loin encore, à l'art. 7 : « L'assemblée des délégués s'occupe de l'administration de la section, etc. »

Pour nous conformer à ces deux articles nous désirons aujourd'hui causer avec vous de notre ménage intérieur afin d'apporter certaines améliorations que la pratique nous indique comme nécessaires.

Ce qui nous engage à vous entretenir de choses aussi ennuyeuses, c'est le fait que notre règlement est épuisé et que nous sommes dans la nécessité d'en faire opérer un nouveau tirage. Au surplus il a plus de 15 ans d'existence et il est bon par conséquent d'y jeter un coup d'œil ensemble pour le conserver tel qu'il est ou y apporter des modifications suivant que vous le jugerez utile.

Registre des membres. Nous nous sommes aperçus, il y a peu de jours, que le registre des membres de la section vaudoise n'était point d'accord avec celui des sous-sections et que des différences d'effectifs parfois assez considérables étaient constatées entr'eux. Depuis sa fondation, la section vaudoise s'est beaucoup développée et il importe qu'il y règne le plus grand ordre.

La tenue du registre des membres n'est pas, pour une Société d'officiers, aussi simple qu'elle parait au premier abord. Pour celui de la section cantonale entr'autres, il faut bon nombre de rubriques diverses, savoir : les grades, les diverses armes, une liste par district ou sous-section, une autre par ordre alphabétique. Des colonnes nombreuses pour les mutations, les cotisations rentrées ou impayées, etc.

Nous vous proposons, Messieurs, d'examiner la confection d'un registre type qui facilitera certainement la personne chargée des écritures et les nombreux secrétaires qui en ont la surveillance et la responsabilité. Ce registre plus ou moins volumineux, suivant les sous-sections, devrait, à notre avis, être remis gratuitement par la section cantonale, qui en supporterait les frais d'impression.

Rentrée des cotisations. Nous demandons qu'à l'avenir, ce soit les sous-sections qui prennent en remboursement la cotisation de la section cantonale, avec celles qu'elles ont fixées pour elles-mêmes,

comme cela se pratique suivant l'art. 6 des statuts, pour les sections cantonales vis-à-vis de la société fédérale. Cela évitera un double travail et bon nombre de jeunes officiers, peu au courant du règlement, ne refuseront pas telle ou telle cotisation, prétendant l'avoir déjà réglée.

Cette manière de procéder nous est suggérée par une sous-section qui, il y a peu de jours, a délégué pour cette réunion un officier qui a refusé deux années de suite le remboursement de la cotisation cantonale.

Avec des cotisations perçues par divers comités et pour peu qu'un registre de membres ne soit pas parfaitement à jour, des faits de ce genre peuvent se passer sans qu'on s'en doute.

Contrôle de l'effectif. Il serait bon qu'à l'article 5 du règlement, il soit édicté que les sous-sections doivent chaque année, au 1er février par exemple, envoyer l'état nominatif de leurs membres avec désignation exacte des armes et des grades, au Comité de la Section vaudoise.

Ce serait le moyen le plus simple de marcher d'accord et d'éviter des écarts d'effectif que nous constatons avec regret aujourd'hui.

Communications. A l'avenir, si vous l'approuvez aujourd'hui, nous suivrons une marche uniforme pour toutes les communications à faire aux membres des sous-sections. Cela nous semble absolument nécessaire d'avoir une règle précise qui nous est aussi suggérée par une phrase d'une lettre de la sous-section d'Yverdon, en date du 31 janvier, qui constate avec regret qu'elle n'a reçu, depuis le 9 mai 1892, aucune pièce la concernant. Or, depuis cette date, tous les membres de la sous-section d'Yverdon doivent avoir reçu, comme tous les autres, notre circulaire les invitant à assister à l'assemblée du 30 juillet dernier.

Jusqu'à présent, et suivant les cas, la section cantonale envoyait ses communications tantôt par le canal des comités des sous-sections, tantôt directement à chaque membre de la section.

Nous enverrons, dorénavant, toutes les pièces aux sous-sections, à charge de les faire parvenir à leurs membres respectifs.

Il va sans dire que pour les officiers ne faisant pas partie d'une sous section, ils seront tenus au courant des choses de la Société directement par le Comité cantonal.

Pour pouvoir réaliser les progrès que nous désirons dans notre administration, il faut avoir un bureau stable, dont le personnel ait l'habitude des affaires de la Société et qui puisse expédier la besogne en temps voulu. Il est donc nécessaire que vous preniez une résolution qui fixe le siège de la section cantonale à Lausanne, et que vous fassiez choix d'un bureau pour expédier ou recevoir les affaires de notre section.

Comptes. Voici un résumé de nos comptes.

Aux recettes : Solde de 1892	Fr.	1176 45
656 contributions de membres	»	2394 40
Intérêt en compte courant	»	28 50
Total.	Fr.	3599 35
Dépenses :		
Délégués vaudois	Fr.	108 20
Contributions fédérales	»	651 85
Subside aux sous-sections	»	303 50
Assemblées générales.	»	601 25
Frais de bureau, remboursements, affranchissements, frais d'impressions et divers	»	353 20
Subvention au monument Davel	»	200 —
Soit un total de. . .	Fr.	2218 —
laissant un solde disponible de.	»	1381 35
Somme égale. . .	Fr.	3599 35

Nous vous proposons, Messieurs, de maintenir cette année la cotisation à fr. 3 50, suffisante pour les besoins actuels et la bonne marche de la Société.

Une Société comme la nôtre devrait commencer à former un fonds de réserve qui serait certainement d'une utilité incontestable et qui trouverait une fois ou l'autre son emploi dans l'avenir.

Sous-sections. Vous allez tout à l'heure entendre les rapports des délégués des diverses sous-sections. Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue aux représentants de la sous-section d'Yverdon-Grandson, qui s'est reconstituée cette année. Ce Benjamin est plein d'entrain et donne un bel exemple à suivre dans d'autres localités du canton.

Quelques sous-sections ont eu recours à nous pour leur procurer des conférenciers. Nous les avons mises en rapport avec divers officiers. Nous n'avons pas su, dès lors, le résultat de nos propositions.

La sous-section de Lausanne nous a posé, en janvier dernier, la question de savoir si les officiers du Landsturm pouvaient être reçus membres de la Société des officiers. Le Comité cantonal a répondu que le règlement était positif. L'article 1er dit que tout officier suisse habitant le canton de Vaud est de droit membre de la section. L'organisation du Landsturm par la Confédération ayant précisément pour effet de faire rentrer les officiers de ce corps dans les cadres réguliers de l'armée, il s'ensuit que les officiers de landsturm sont de droit, et à l'égal des officiers de l'élite et de la landwehr, membres de la Société. Au surplus, en feuilletant les archives de la section, nous avons trouvé un précédent sous forme d'un appel adressé par

le Comité cantonal en 1888, aux officiers du landsturm, pour les engager à se faire recevoir membres de la Société.

Travaux de concours. Votre Comité a, au début de l'hiver, élaboré la liste des travaux de concours. Une vingtaine de sujets sont soumis à l'activité individuelle des membres de la Société ; nous espérons que bon nombre de travaux parviendra au jury de ce concours. Votre Comité tient à remercier ici les officiers qui ont bien voulu l'aider à présenter des sujets pratiques et actuels.

Assemblée générale. L'assemblée générale de 1892 a été très peu nombreuse. Plusieurs cours de répétition avaient lieu à cette époque. Malgré cette circonstance, votre Comité a pensé bien faire en faisant coincider cette réunion avec la fête des officiers à Genève. Elle a eu lieu le 30 juillet et n'avait à son ordre du jour que des questions d'ordre secondaire.

La bannière fédérale devant traverser notre canton pour se rendre à Genève, nous avons cru devoir accueillir à leur passage nos frères d'armes qui l'accompagnaient. Nous nous étions mis, dans ce but, en relations avec le Comité central à Genève et il était convenu que les officiers de notre canton serviraient d'escorte à leurs frères du reste de la Suisse.

Votre Comité avait loué un bateau à vapeur dès Ouchy à Genève. La location en était généreusement payée par le Comité central.

Outre l'agrément de cette traversée, une collation devait être servie sur le bateau.

L'accident du « Mont-Blanc » est arrivé sur ces entrefaites, et malgré notre insistance pour que notre programme ne fût pas modifié, la Compagnie de Navigation n'a pu mettre un de ses steamers à notre disposition.

Malgré ce contre-temps, nous n'avons pas voulu laisser prendre l'hospitalité vaudoise en défaut et renoncer au projet de recevoir nos confédérés, ne fût-ce qu'un instant.

Une courte halte du train spécial à Lausanne a permis à votre Comité de recevoir, dans le beau jardin de l'Arc, l'ancien Comité central et bon nombre d'officiers qui escortaient la bannière fédérale. Une collation fut servie sous les frais ombrages de l'Arc et nous vous demandons d'approuver la somme qui a été affectée à ce but et qui dépasse le crédit alloué au budget sous la rubrique « assemblée générale ».

Nous tenons à remercier ici, tout particulièrement M. le Chef du département militaire vaudois qui nous a alloué une somme de fr. 150, et les autorités lausannoises qui nous ont donné 150 bouteilles de Dézaley pour aider notre section à recevoir dignement nos confédérés.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à M. le lieutenant-colonel Ruffy, alors en service, qui a mis la fanfare de son régiment

à notre disposition, sans qu'il en résulte aucun frais pour nous, à l'exception de quelques litres nécessaires pour maintenir une harmonie parfaite dans cet excellent corps de musique !

Ce reconfort matériel et artistique a servi de transition à la superbe réception de nos voisins. Cette réunion est encore présente dans nos souvenirs et tout ce que nous pourrions en dire ici ne décrirait pas l'accueil chaleureux que nous avons rencontré et les jouissances de toutes natures que nos confédérés genevois nous ont fait goûter.

Mentionnons toutefois qu'à l'assemblée des délégués la proposition de M. le colonel Ceresole à notre dernière assemblée a reçu sa solution. Vous vous rappelez que M. Ceresole avait proposé de soumettre les allégations fâcheuses de M. le général de Marbot sur les troupes suisses au Comité central.

Celui-ci a pris à cœur cette proposition que vous aviez fait vôtre, et M. le colonel Secretan, au nom d'une commission dont faisait aussi partie MM. les colonels Lecomte et Grand, a fait justice, dans un travail aussi consciencieux qu'érudit, des accusations fantaisistes et mensongères que M. le général de Marbot dans ses « Mémoires », porte sur certains faits de l'histoire des Suisses au service de France.

Le travail de M. le colonel Secretan est, du reste, contenu dans le protocole de la réunion de Genève que quelques-uns d'entre vous ont reçu, il y a peu de jours.

L'automne dernier, nous avons désiré réunir les officiers du I^er^ arrondissement d'instruction et spécialement les officiers d'infanterie pour prendre congé de M. le colonel Coutau appelé par le Département militaire fédéral sur une autre place. M. le colonel Coutau a opposé un refus formel à une semblable manifestation. La Section vaudoise ne laissera pas partir de l'instruction de la I^re^ Division un officier qui lui portait un si vif intérêt, sans saisir l'occasion qui lui est offerte ici de lui témoigner notre reconnaissance et nos regrets.

Le Comité central de la Société s'est transporté de Genève à Bâle et le 15 août dernier, il s'est constitué comme suit :

Président : M. le colonel Wieland, commandant du IV^e^ corps d'armée ; vice-président : Emile Bischoff, lieutenant-colonel d'infanterie ; caissier : Théophile Vischer, lieutenant-colonel d'artillerie ; rapporteur : Isaac Iselin, major d'infanterie ; secrétaire : Fernand Rüsch, 1^er^ lieutenant d'infanterie.

Rappelons, en terminant ce rapport, que l'assemblée du 30 juillet a approuvé les propositions que nous lui avons faites pour la réunion de cette année.

Ce projet consiste en une reconnaissance de notre frontière et de ses abords dans *le voisinage* du Saint-Bernard. Il est peut-être

malaisé à mettre en œuvre, mais comme la fortune aide les audacieux, nous ne désespérons pas de le voir aboutir.

Nous avons, à grands traits, exposé notre plan l'été passé, mais nous sommes aujourd'hui bien à votre disposition pour le discuter avec vous et écouter toutes les directions utiles qui pourraient nous être données.

Disons que notre projet comporte trois jours entiers, au minimum.

Le 1er sera employé à se rendre en plusieurs groupes dans les localités qui seront désignées.

Le 2e sera employé à explorer le terrain et surtout les passages du massif du Saint-Bernard, à l'hospice duquel toute la section se rendrait le soir.

Le 3e jour, rapport des groupes et assemblée générale au Saint-Bernard, descente à ***, où aurait lieu le banquet traditionnel.

Nous ne pouvons pas dire encore l'époque exacte de notre course, elle dépendra peut-être aussi des convenances des frères du Saint-Bernard.

En résumé, Messieurs, nous vous demandons :

1° D'examiner si vous voulez autoriser un nouveau tirage des statuts et règlements tels qu'ils existent actuellement, ou, au contraire, y apporter auparavant certaines modifications.

2° Au cas où les statuts et règlements ne subiraient pas de changement ;

D'autoriser votre Comité :

a) A étudier et à faire confectionner un registre de membres, pratique et durable.

b) A demander chaque année, à une époque déterminée, aux sous-sections la liste de leurs membres.

c) A faire parvenir toutes les communications par le Comité des sous-sections et non plus directement à chaque membre de celle-ci.

d) A faire opérer, pour les membres faisant partie d'une sous-section, la rentrée de la cotisation cantonale par l'intermédiaire des Comités des sous-sections, qui auraient à en tenir compte au Comité cantonal dans le courant d'un mois à déterminer.

e) D'autoriser votre Comité cantonal à faire choix à Lausanne d'un bureau pour recevoir et expédier les affaires de la section et prendre soin des archives.

Après la lecture de ce rapport si consciencieux et si travaillé, les sous-sections et les délégués de district présentent également leurs rapports. Il en ressort que si, dans les districts, l'activité militaire a *été réduite à sa* plus simple expression, les sous-sections ont, au

contraire, manifesté un zèle que la plupart n'avaient pas montré depuis longtemps.

On passe à la discussion des questions soulevées par le Comité cantonal.

a) L'édition actuelle des Statuts étant épuisée, y a-t-il lieu de les rééditer tels que, ou l'assemblée pense-t-elle qu'une revision soit nécessaire ?

Sur la proposition de M. le 1[er] lieutenant Grobet, amendée par M. le capitaine-adjudant Masson, le Comité se charge d'une étude des modifications qui paraîtraient devoir être introduites dans les Statuts. Il fera rapport dans une réunion ultérieure.

e) Le budget est adopté comme suit :

Recettes : Solde en caisse.	Fr.	1350 —
700 contrib. à fr. 3 50.	»	2450 —
	Fr.	3800 —

Dépenses : Contrib. fédérale à fr. 1 par membre	Fr.	700 —		
Assemblée générale	»	1000 —		
Prix de concours	»	500 —		
Impressions	»	150 —		
Frais d'administration . . .	»	200 —		
Délégués vaudois.	»	150 —		
» fédéraux	»	300 —		
Conférenciers	»	200 —		
Subventions aux sous-sections .	»	400 —		
Excédent de recettes et imprévu pour balance.	»	200 —		
	Fr.	3800 —	Fr.	3800 —

Sur le poste de fr. 1000, assemblée générale, une discussion s'élève au sujet du plan de course au Saint-Bernard. Y prennent part : M. le colonel Ceresole, M. le lieutenant-colonel Ruffy, M. le capitaine Jaccard-Lenoir et M. le premier-lieutenant de Meuron. Selon toutes probabilités on adjoindra à la pittoresque course alpestre du St-Bernard une exploration plus spécialement militaire aux

travaux des fortifications de St-Maurice et de Morcles, avec dîner à St-Maurice ou à Bex.

Le budget est voté sans changement.

Les comptes de 1892 sont ensuite adoptés sur conclusions conformes des vérificateurs MM. les capitaines Jaccard-Lenoir et Manuel.

La séance est levée à 5 ½ h.

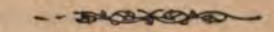

L'Œuvre de la Croix-Rouge

L'œuvre de la Croix-Rouge, créée à Genève en 1863 et répandue depuis lors dans le monde entier par des conventions internationales officielles, se popularise et s'étend de jour en jour dans les populations. C'est rationnel. Aux nouveaux besoins des armées, considérablement accrues d'effectifs depuis 30 ans, doivent correspondre de nouvelles ressources et des renforts de concours. On peut donc saluer avec reconnaissance les succès obtenus par les personnes dévouées et charitables qui s'efforcent de créer des sociétés volontaires de la Croix-Rouge partout où cela est possible, car ces sociétés seront certainement d'un précieux secours aux services sanitaires officiels, moyennant que leur activité s'ajuste, par une sérieuse préparation, à celle des fonctionnements hiérarchiques.

Dans le canton de Vaud entre autres, il s'est fondé récemment une Société qui offre de solides espérances ; et c'est avec plaisir que nous reproduisons ci-après le compte-rendu que les journaux lausannois font de sa dernière réunion.

Nous en extrayons aussi quelques détails peu connus sur ce qui se passe en France, et y joignons une mention sur la même œuvre en Belgique.

Belgique

L'association belge de secours aux militaires blessés ou malades en temps de guerre a été fondée en 1864 et placée sous le haut patronage de LL. MM. le Roi et la Reine. Elle a reçu la qualification de personne morale par la loi du 30 mars 1891.

Cette association, dit la *Belgique militaire*, s'étend à tout le royaume ; elle a son siège à Bruxelles et est régie par un comité directeur.

S. A. le Prince de Ligne est le président du comité, et l'inspecteur général du service de santé, M. Van der Linden, le vice-président.

M. Vanschelle (Albert) est désigné pour être le délégué de la Croix-Rouge à l'armée de campagne.

M. Vanschelle a fait partie des ambulances belges qui, en 1870-1871, ont suivi d'abord l'armée française, puis l'armée allemande et ont recueilli et soigné de nombreux blessés, à Spicheren, à Sarrebruck, puis à Metz, avec un dévouement auquel on s'est plu à rendre hommage. M. Vanschelle a donc acquis une expérience précieuse des besoins d'une armée après une bataille.

Des sous-comités et des comités de dames doivent être organisés dans toutes les villes du pays. Chaque année au mois d'avril, le comité directeur doit faire parvenir au ministre de la guerre une copie du compte des recettes et des dépenses de la société pour l'exercice écoulé, ainsi qu'un rapport détaillé indiquant :

1° L'organisation et l'importance des services sanitaires constitués par chaque société ou sous-comité :

a) pour suivre l'armée en campagne ;

b) dans chaque place forte ;

c) dans les villes ouvertes.

2° Le nombre de médecins, pharmaciens, infirmiers, infirmières volontaires disponibles pour chacune des catégories a. b. c.

Etant donné le but humanitaire de la Croix Rouge, nous ne doutons pas que l'association ainsi réorganisée ne soit bientôt en mesure de remplir le noble but qu'elle poursuit. Il suffira de quelques gens de cœur dans chaque localité pour donner l'impulsion nécessaire.

Les sociétés philanthropiques existantes peuvent être agréées comme sous-comités en s'adressant au comité directeur. Ces sociétés conservent leur autonomie.

Ajoutons, et ceci est essentiel, que la Croix Rouge peut utiliser en temps de paix les moyens de secours dont elle dispose, pour venir en aide aux victimes d'une catastrophe ou d'une calamité publique.

Quant à l'importance de cette œuvre en temps de guerre, nous ne pouvons mieux la faire ressortir qu'en publiant le plan d'ensemble que le ministre de la guerre vient de faire parvenir au comité directeur, pour le guider dans l'organisation des divers services qu'il doit constituer :

Le service de la Croix-Rouge comprend : 1° le service de l'armée de campagne ; 2° le service des places fortifiées ; 3° le service des places ouvertes.

1° Service de l'armée de campagne

Ce cervice commence, normalement, à la place de pansement.

Son but est d'assurer le transport et l'évacuation des blessés et d'établir des hôpitaux temporaires. Exceptionnellement, il pourra être appelé à concourir, avec les services sanitaires de l'armée, à relever les blessés après le combat, à les secourir et à enterrer les morts.

En vue de ce service, la Croix Rouge organise des *ambulances*, des *hôpitaux volants* et des *trains sanitaires*.

Ambulances. — Il sera créé cinq colonnes d'ambulances, soit une colonne par division d'armée.

Chaque colonne d'ambulance sera organisée, quant à son personnel et à son matériel, sur le type des colonnes d'ambulance de l'armée et, autant que possible, dans les localités suivantes : pour la 1re division d'armée, à Gand ; pour la 2e division d'armée, à Louvain ; pour la 3e division d'armée, à Liège ; pour la 4e division d'armée, à Bruxelles ; pour la 5e division d'armée, à Anvers.

L'organisation de ces colonnes sera confiée, en tout ou en partie, aux sous-comités locaux, suivant un plan déterminé par le comité directeur.

Hôpitaux volants. — Il y aura deux hôpitaux volants par division d'armée.

Ces hôpitaux seront organisés sur le type de ceux de l'armée et constitués, autant que possible, au moyen d'éléments pris :

Pour la 1re division : dans la 1re circonscription militaire, qui comprend les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale ;

Pour la 2e division : dans la province de Hainaut ;

Pour la 3^e division : dans les provinces de Liége, de Limbourg et de Luxembourg ;

Pour la 4^e division : dans les provinces de Brabant (sauf la ville de Louvain) et de Namur ;

Enfin, pour la 5^e division : dans la province d'Anvers.

A ces hôpitaux, on annexera avantageusement des autoclaves pour la préparation extemporanée des pansements aseptiques et la désinfection des effets, en cas de maladies contagieuses.

Trains sanitaires. — En vue de l'évacuation par chemin de fer, on se procurera des brancards et des appareils de suspension, suivant les ressources de l'association. Un personnel devra être exercé également dans ce but.

L'organisation des trains sanitaires incombe spécialement au comité directeur.

On s'occupera, en outre, d'organiser dans les gares intermédiaires et d'arrivée, un service de secours médicaux et de distributions alimentaires (sous-comités locaux).

2° Service des places fortifiées.

Ce service comprend les places fortifiées d'*Anvers*, de *Liège*, de *Namur*, de *Termonde* et de *Diest*.

Le but de ce service est d'aménager des locaux, de recruter le personnel et de se procurer le matériel en vue de traiter un certain nombre de malades et de blessés.

Les locaux seront choisis à l'avance, après avoir consulté les présidents des comités d'études de ces places ; on s'entendra à ce sujet avec les administrations communales, et, au besoin, on passera des contrats avec les propriétaires de vastes locaux pouvant être utilisés dans le but indiqué.

Le personnel médical, le personnel hospitalier et le personnel administratif seront désignés dès à présent. Le personnel hospitalier — nombreux et bien exercé — sera formé par les soins des sous-comités.

La liste des objets mobiliers nécessaires (literies, etc., etc.) sera arrêtée à l'avance, et des contrats seront passés en vue de leur fourniture éventuelle.

Les mêmes mesures seront prises pour les caisses à instruments, les médicaments et les objets de pansement.

Chaque place fortifiée sera pourvue d'une étuve locomobile à désinfection.

On se procurera un matériel de transport (brancards à bras et surtout brancards sur roues), qui rendra les plus grands services.

L'organisation du service des places fortes sera confiée aux sous-comités locaux de ces places.

3° Service des places ouvertes.

Le but de ce service est d'assurer les soins sanitaires aux hommes qui seront évacués soit du théâtre des opérations, soit des places fortifiées, soit des hôpitaux de l'intérieur.

A cet effet, les hôpitaux militaires de *Gand, Bruges, Ostende, Ypres, Mons, Tournai* et *Arlon* seront repris par la Croix-Rouge, le *premier jour* de la mobilisation.

Les sous-comités de ces villes désigneront, *dès à présent,* le personnel médical, le personnel hospitalier et le personnel administratif qui seront chargés de la reprise du service. Ils créeront un nombreux personnel d'infirmiers, et passeront des contrats en vue de se procurer les objets mobilier (literies, etc.), et tout le matériel supplémentaire nécessaire au moment de la mobilisation (caisses de chirurgie, objets de pansement, médicaments, etc.).

Enfin, ils s'assureront des moyens de transport en nombre suffisant pour conduire les malades de la gare d'arrivée à l'hôpital.

Au besoin, on établira des hôpitaux supplémentaires dans les locaux appropriés, comme il est dit plus haut, à propos des places fortifiées.

* * *

Tout en assurant ces différents services, le comité directeur et les sous-comités recueilleront, dès que la mobilisation sera décrétée : tous les dons volontaires (argent, linge, vêtements, chaussures, draps, couvertures, conserves alimentaires, vin, café, tabac, objets de pansement, appareils de chirurgie, médicaments, etc., etc.), et les dirigeront sur le théâtre des opérations, sur les places fortifiées et sur les hôpitaux de la Croix-Rouge, suivant les indications de l'autorité militaire.

Bruxelles, le 25 février 1893.

Le ministre de la guerre,
PONTUS.

Canton de Vaud

L'assemblée générale de la société vaudoise de la Croix-Rouge a eu lieu à Lausanne le 10 mars. De nombreux sociétaires y assistaient. Elle a été ouverte par une conférence fort intéressante de M^{me} Monneron-Tissot sur l'organisation et l'activité des sociétés françaises de secours aux blessés et particulièrement sur les services rendus par elles pendant la guerre franco-allemande et sous la Commune.

M. Ruffieux, qui présidait, a lu le rapport sur l'exercice de 1892 de la Croix-Rouge. Il est fort réjouissant. Au 31 décembre de l'année dernière, la société vaudoise comptait 854 membres, soit deux cents de plus que l'année précédente ; la ville de Lausanne seule est représentée dans ce nombre par 500 sociétaires. Des cours sanitaires ont été donnés à l'école de Villamont ; 75 dames les ont suivis. A la gare du Jura-Simplon, 45 employés de tout grade ont fréquenté les cours spécialement destinés au personnel des chemins de fer. A Sainte-Croix, des leçons de pansement ont attiré 80 personnes ; à Rolle enfin, 90 personnes ont fréquenté des cours du même genre.

L'actif net de la société est d'environ 1500 francs au 31 décembre dernier. Il a été dépensé une somme de 1000 fr. pour literie, objets de pansement et pour un chariot destiné au transport des blessés, véhicule qui se trouve au poste de police de la Palud et qui a rendu déjà de grands services.

L'assemblée a approuvé la gestion et les comptes de 1892 ; elle a en outre décidé de consacrer de nouveau 1000 fr. à des achats de matériel et aussi à des conférences qui seraient faites dans les diverses villes du canton.

Le comité pour 1893 a été composé comme suit : MM. Kohler, Spengler, docteurs ; Duboux, ingénieur ; Alfred Ceresole, avocat ; Hausammann, docteur ; Ch.-Ed. de Meuron, instructeur d'infanterie ; Piguet ; M^{mes} S. Cuénoud, Duvillard-Chavannes, Monneron-Tissot ; M^{lle} Bourgeois.

Nous rappelons aux personnes désireuses d'appuyer l'institution si utile de la Croix-Rouge, que la contribution annuelle des sociétaires s'élève au chiffre minime de 2 francs.

Nous rappelons aussi que les dames disposées à coudre pour la Croix-Rouge sont convoquées pour tous les prochains samedis à 2 heures et demie à l'Ecole supérieure de Villamont. Les dons de toile ou d'argent seront reçus avec reconnaissance par Mmes Duvillard et Monneron-Tissot.

France

Le mémoire de Madame Monneron-Tissot, dont nous parlons sous la rubrique *Vaud*, donne les renseignements ci-après :

La France possède en ce moment trois sociétés, dont l'emblème est la croix rouge sur fond blanc.

La première en date est la *Société de secours aux blessés* de terre et de mer. Elle fut fondée en 1866. Son président actuel est le maréchal de Mac-Mahon.

Après celle-ci, l'*Association des dames françaises* prit naissance en 1879. Sa présidente est Mme Foucher de Careil.

La troisième enfin se nomme l'*Union des femmes de France*, et fut fondée en 1881. Mme Kœchlin-Schwartz en a la présidence.

Les chefs et les membres de ces différentes sociétés s'étant mis tous, des plus aimablement à ma disposition pour me faire voir et apprécier leur œuvre, il ne serait nullement convenable que je me permisse de porter un jugement sur les motifs qui ont amené des scissions entre elles.

Ce serait également manquer de tact de vous dire que l'une ou l'autre de ces sociétés me semble préférable aux autres. Toutes trois peuvent également concourir au bien de la France, en temps de guerre, et souvent un peu de concurrence et de rivalité peuvent encourager à faire plus et mieux.

Cependant je tiens à exprimer ici le vœu, que pour ce qui concerne notre pays et notre société, nous restions unis sous le même emblème et sous la même dénomination. L'union fait la force, et j'ai cru voir de graves inconvénients à diviser ainsi les forces et les cœurs.

Jusqu'en 1892, aucune réunion n'était venue mettre les différentes sociétés en rapport.

Le 28 décembre 1892, ce vide fut comblé et une *commission supérieure* se réunit à Paris.

Elle se composa du directeur en chef du service de santé au ministère de la guerre, le docteur Dujardin-Baumetz, des médecins délégués auprès des sociétés, d'un médecin principal de l'armée de terre, d'un médecin principal de l'armée de mer, des trois médecins-commissaires civils des trois Sociétés, du marquis de Vogüé, vice-président de la Société de secours aux blessés, de Mmes Foucher de Careil et Kœchlin-Schwarz, présidentes des deux autres sociétés.

L'impression générale, après cette première réunion, a été des plus favorables. La commission a discuté plusieurs questions, et décidé l'unification des divers fonctionnements d'ambulances.

Le 19 octobre 1892, fut signé le dernier décret ayant rapport à la Croix-Rouge.

En voici les principaux textes :

Le rôle des sociétés consiste :

Article premier. — A créer dans les places de guerre, villes ouvertes et autres localités désignées par le ministre de la guerre, des hôpitaux auxiliaires destinés à recevoir les malades et les blessés qui, faute de place, ne pourraient être reçus dans les hôpitaux militaires.

Art. 2. — A prêter leur concours au service de l'arrière en ce qui concerne les hôpitaux auxiliaires.

Art. 3. — A faire parvenir aux destinations indiquées par les ministres de la guerre et de la marine, les dons qu'elles recueillent pour les malades et les blessés. En outre, la société de secours seule reste chargée du service des ***Infirmeries de gare.***

Art. 9. — Le personnel est autorisé à porter le brassard de neutralité. Les sociétés constituent en temps de paix les approvisionnements de brassards. (L'Etat les leur vendra.) Ceux-ci sont estampillés par le directeur du service de santé du corps d'armée qui lui donne un numéro d'ordre. En même temps il est délivré une carte nominative portant le même numéro et signée par le délégué régional et le directeur du service de santé. Le porteur de brassard devra toujours avoir sa carte sur lui.

Quant au *matériel* le rapport de Madame Monneron-Tissot fournit les indications suivantes :

Les expériences bien tristes de 1870 avaient prouvé l'insuffisance du matériel et montré ses défauts. On songea dès lors à le perfectionner. Après bien des tâtonnements, la Société a adopté les éléments types. Elle les a multipliés de manière à constituer une réserve

importante, qu'elle utilise dans une certaine mesure pour les accidents en temps de paix.

La Société a 400 comités d'hommes et de femmes comprenant 50,000 membres.

Elle a un capital de 5,759,000 francs, indépendamment des dons, toujours aléatoires, et 350,000 francs de cotisations annuelles.

Un million en matériel, le double promis en cas de guerre. Telle grande dame a promis cinquante lits complets et telle paysanne, un panier d'œufs par semaine. La Société a, prêts à fonctionner ou en cours de formation, soixante-neuf infirmeries de gare, vingt-deux hôpitaux auxiliaires, sept cents hôpitaux permanents pouvant recevoir 40,000 malades.

Pour le service de ces établissements, elle a 5,000 infirmiers et infirmières, dont un grand nombre de représentants du corps médical, les Frères de la doctrine chrétienne, les membres de plusieurs sociétés de sauvetage, beaucoup de religieuses et de dames ayant fait un service préparatoire.

Du reste, des écoles de brancardiers, des conférences et des cours préparent le personnel.

M^me^ Biollay, vice-présidente du comité de dames de Paris, a bien voulu, à deux reprises, me faire visiter le grand dépôt que la société a installé à Boulogne-sur-Seine, aux portes de Paris.

C'est le comte Jaques de Pourtalès qui s'occupe avec beaucoup de zèle de ce département.

Là, des baraquements sont installés, des modèles d'infirmeries de gare sont montés, d'autres sont enfermés dans des caisses avec le dessin, l'explication et les outils nécessaires pour le montage; dans de vastes hangars, les voitures d'ambulance. Les nouveaux modèles sont des merveilles de confort et de légèreté. L'un de ces modèles a été tellement apprécié en Russie, lors de l'exposition de Saint-Pétersbourg, qu'on a demandé à la société de bien vouloir l'y laisser pour pouvoir l'imiter. Il m'a paru réunir les améliorations les plus nouvelles et est construit par Kellner, 99, avenue Malakoff, à Paris. Il coûte 2,400 fr. C'est une voiture de ville qui nous serait d'une très grande utilité en temps de paix, Lausanne et le canton de Vaud étant absolument dépourvus de voitures pour malades et blessés graves.

A côté de ces modèles, les anciennes voitures, celles qui ont été employées en 1870. Elles racontent leurs malheurs. Quelques-unes, encore à deux roues, faisaient ressentir de vraies tortures aux blessés. Diverses espèces de cacolets permettaient de mettre les malades sur des chevaux ou des mulets. Les porte-brancards à roues (système du comte de Beaufort) m'ont beaucoup frappée. L'essieu de la *roue repose* sur un anneau allongé et mobile empêchant les blessés

de sentir les cahots de la route. Il coûte 250 fr. avec les bretelles de cuir fin.

Enfin, les brancards officiels, couverts et non couverts, modèles à traverses rigides, percées de trous, pouvant se tendre ou se détendre. Plus loin, tous les reliquats de la guerre, prouvant qu'on avait fait flèche de tout bois et dont la vue remplit le cœur de tristesse.

Dans les endroits les plus secs, les boîtes à pansements toutes garnies, sauf les flacons qui ne se remplissent pas d'avance. Des gouttières, des attelles innombrables, enfin tous les appareils nécessaires pour les blessés.

Enfin, une jolie maison abrite la lingerie, augmentée chaque jour par les soins du comité de dames. Elle contient 106,000 pièces diverses, l'approvisionnement pour 1,000 lits.

Ces différentes pièces se composent de : enveloppes ou sacs pour matelas, housses et taies d'oreillers, draps, couvertures en laine et en coton, serviettes, chemises pour blessés de types divers, ceintures et gilets de flanelle, chaussettes et caleçons, mouchoirs de poche et pantoufles.

Pour le service des médecins et des infirmiers : blouses et tabliers de corvées.

Dans la catégorie des pansements : bandes diverses, compresses, écharpes carrées et triangulaires, bandages carrés et en T, petites housses de coussins ordinaires et à fractures ; coussins matelassés, draps fanons et bandages de scultet. Tous ces objets en paquets de six, classés, étiquetés et pouvant être livrés en quelques heures.

De plus, le comité de Paris confectionne en ce moment le linge nécessaire à l'organisation complète de onze hôpitaux de 100 lits, réservés à la ville de Paris.

M^me^ Biollay m'explique qu'outre les ouvroirs de dames, le comité donne du travail à des ouvrières lingères, choisies dans des familles appartenant à l'armée ou ayant eu à souffrir des malheurs de la guerre.

En cas d'épidémie, le comité prête du linge aux hôpitaux, sous la réserve qu'il sera rendu en parfait état de salubrité.

Il y a en outre 200 dépôts de lingerie, fonctionnant dans 18 régions militaires.

Dans le matériel, il faut ajouter le service de ravitaillement, cuisines, mannes, gamelles, etc. Le comité de Paris a fait don à la société vaudoise de la Croix-Rouge, d'un brancard officiel, d'un modèle de chemise de blessé et d'un modèle de drap fanon, outre plusieurs livres, brochures, etc.

Madame Monneron-Tissot parle ensuite des trains sanitaires improvisés et d'une expérience de mobilisation avec des fourgons-bagages, à laquelle elle put prendre part ;

L'embarquement se faisait à la gare aux marchandises de Vaugirard.

Le train composé de 40 wagons, soit fourgons à freins, une voiture pour officiers et 32 wagons à blessés, est partagé en deux ; la moitié se chargeant à quai et l'autre moitié à pleine voie.

Les appareils sont de deux systèmes : l'appareil Bréchol-Desprez-Ameline et celui de Bry-Ameline.

Les blessés sont divisés en trois séries :

Série A : Blessés ou malades graves ayant besoin de soins pendant la route ; ils sont placés sur les appareils Bréchol-Desprez-Ameline.

Série B : Blessés ou malades moins gravement atteints, mais ne pouvant se lever. Appareils Bry-Ameline.

Série C : Blessés ou malades pouvant se lever et manger au réfectoire de l'infirmerie de gare. Ils seront placés également sur les appareils Bry-Ameline.

Trois cent quatre-vingt-seize soldats commandés pour figurer les blessés appartiennent à l'infanterie et au régiment de cuirassiers en garnison à Paris. Ils ont en guise de brassard une fiche de diagnostic blanche et rouge pour les blessés transportables, et rouge pour ceux qui ne le sont pas.

Rangés dans la gare, dès que l'ordre est donné, ils s'étendent sur leurs brancards, sont enlevés par les infirmiers et placés dans les voitures, sous la surveillance d'un médecin par wagon.

Les nouveaux appareils, dont on fait l'essai pour la première fois, sont tout en fer, et très faciles à monter, chaque pièce en fer creux, est interchangeable.

Ils sont mobiles, n'exigent pas de préparation préalable du wagon et n'y sont point fixés. Ils peuvent s'installer également en bateau, dans une grange, etc. Le poids seul des trois hommes que chaque appareil contient suffit à l'immobiliser. La branche de fer recourbé qui contient le brancard se rattache au montant par deux ressorts superposés, l'un fort et l'autre faible, empêchant ainsi toute secousse dans tous les sens. On peut mettre quatre appareils dans chaque voiture, laissant entre eux l'espace nécessaire à l'infirmier pour vaquer aux soins de ses blessés. Ils ne reviennent qu'à cinquante francs par homme.

Les appareils Bry-Ameline sont en bois et accrochés au wagon.

Une heure et demie avait suffi pour la préparation de ces appareils dans les wagons par les infirmiers militaires.

En huit minutes en moyenne pour les wagons à quai, douze pour ceux à pleine voie, les douze blessés sont chargés. On leur remet leur couverture et leur bidon d'eau potable ; un ou deux infirmiers avec leur pliant complètent le chargement.

Un fourgon réservé à la presse contient également deux cantines médicales. L'une renferme les médicaments et les instruments de

chirurgie, l'autre, les appareils à fractures et le linge de pansement, Un autre fourgon pourvu des appareils des deux espèces, est destiné aux médecins militaires désirant en faire l'essai.

Société fédérale des Sous-Officiers.

Section de Lausanne.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu, le 25 mars 1893, à 8 1/2 h. du soir, dans la grande salle du café Noverraz, au Grand-Chêne.

L'ordre du jour était le suivant :

1. — Rapport du Comité sur sa gestion.
2. — » de la Commission de vérification des comptes.
3. — Renouvellement du Comité.
4. — Nomination des délégués à l'assemblée de la Société fédérale et aux réunions cantonales.
5. — Fixation de la contribution annuelle.
6. — Discussion relative à la course.
7. — Propositions et communications du Comité.
8. — » individuelles.

Voici le rapport du Comité sur sa gestion et sur la marche de la Société en 1892-1893.

Chers camarades. — Le Comité de section, nommé par l'assemblée générale du 21 mars 1892, était composé comme suit :

A. Compondu, adjudant d'artillerie, président ; Ch. Borgeaud, fourrier du génie, vice-président ; J. Laurent, fourrier d'infanterie, secrétaire ; Ch. Führer, sergent, caissier ; Ch. Burnens, fourrier de carabiniers, sous-caissier ; U. Demiéville, caporal, directeur du tir ; F. Hégi, fourrier d'artillerie, directeur des cours et conférences ; L. Blanc, soldat, sous-secrétaire ; E. Demartines, soldat, bibliothécaire-archiviste.

C'est ensuite de la revision des statuts que le nombre des membres du Comité a été porté à 9.

La Section a été réunie 3 fois en assemblée générale et le Comité a eu 30 séances.

Le nombre des membres qui assistent aux assemblées a un peu augmenté sur le précédent exercice, mais il serait à désirer que les membres y assistent encore plus nombreux et témoignent plus d'intérêt aux questions qui intéressent la Société.

Le champ d'activité de la Section a été, cette année, un peu moins étendu que l'année dernière, vu qu'il n'y avait ni de fête fédérale, ni

de tir cantonal et qu'elle n'a participé à aucun tir, autant de choses qui doivent stimuler le zèle des différentes Sociétés de tir et en particulier de la nôtre.

Si nous passons en revue les différentes branches de notre activité sociale, pendant cet exercice, nous verrons que la Section n'est pourtant pas restée inactive et qu'elle a poursuivi son but.

En premier lieu vient :

I. *Le Tir.* — Il y a eu 5 tirs pendant l'exercice écoulé, tous très fréquentés. Nous avons pu constater, une fois de plus, les avantages qu'il y a d'en réduire le nombre : les frais sont diminués et cela permet d'augmenter sensiblement le chiffre des répartitions.

La cible « Bonheur » n'a pas eu le même succès que l'année précédente, mais nous avons quand même pu distribuer pour fr. 144 de prix. Il faudrait, pour attirer les amateurs, augmenter la valeur des premiers prix, ce qui ne peut se faire qu'en augmentant le prix de la passe.

Le tir à prix et le tir au revolver ont, comme d'habitude, attiré un grand nombre de sociétaires. Les fusils nouveau modèle qui ont été mis à la disposition des tireurs, à chaque exercice, ont contribué à atteindre ce résultat.

II. *Course militaire.* — Malgré la décision prise par l'assemblée générale, le Comité organisa, avec la section de Vevey, une course à Saint-Maurice qui eut lieu le 29 mai écoulé.

Arrivée à Saint-Maurice, la colonne, renforcée des sections de Montreux et d'Aigle, sous le commandement de M. le 1er lieutenant du génie Ancel, se rendit sur le plateau de Chiètres, où M. le major Gauthier nous donna une conférence fort intéressante sur les divers travaux construits et à construire pour fortifier la position de Saint-Maurice.

La colonne se dirigea ensuite vers la Tour de Duin où 6 charmantes demoiselles, en costume vaudois, nous servirent un vin d'honneur aimablement offert par les amis de Bex. Après une conférence sur la tour de Duin, donnée par M. Emery, 1er lieutenant à l'état-major judiciaire, départ pour le stand de Bex où nous attendait un charmant banquet qui fut suivi d'un concert donné par la fanfare de Bex, de discours patriotiques et d'une agréable partie familière.

A 7 heures du soir, la colonne quitte le stand pour se rendre à la gare, en traversant la ville de Bex dans un ordre parfait.

Nos amis d'Aigle, Montreux et Vevey, nous quittent successivement et nous arrivons à 10 heures à Lausanne, heureux et satisfaits de cette belle journée.

Nous devons remercier encore une fois tous ceux qui ont contribué à faire si bien réussir cette course qui a laissé à chaque participant un bon souvenir.

III. Cours. — Le cours d'équitation qui avait été souscrit par

7 membres de la Section, n'a pu encore commencer, pour des circonstances indépendantes de la volonté du Comité, ce qui du reste est très regrettable.

Le cours d'escrime, par contre, a été bien suivi, et le nombre des membres qui l'ont fréquenté s'est élevé à 16.

Le Comité espère que ce cours aura une bonne influence pour la prochaine fête fédérale et que la section de Lausanne tiendra un rang honorable dans le concours d'escrime.

IV. *Conférences.* — Pendant cet hiver, il a été donné deux conférences très intéressantes. La première, par M. le colonel Pingoud, sur l'organisation du landsturm, avait attiré un grand nombre de membres et en particulier des sous-officiers et soldats du landsturm.

Un de nos membres dévoués, le sergent Tauxe, nous a donné une conférence sur le « Major Davel » de Monneron, et le « Ruy-Blas » de Victor-Hugo. Ses talents de déclamateur et de lecteur ont été très appréciés.

Nous adressons nos sincères remerciements à nos dévoués membres honoraires de l'intérêt qu'ils portent à notre Société et des moments instructifs qu'ils nous ont procuré.

M. le colonel du génie Pfund avait bien voulu accepter de nous faire une conférence sur les fortifications du Gothard; des affaires de service ne lui ont pas permis de donner suite à ses intentions; nous le regrettons, mais en espérant que nous aurons le plaisir de l'entendre l'hiver prochain.

M. le colonel Ceresole qui nous a promis une conférence, a dû la renvoyer à la fin de l'hiver, ayant dû être au service militaire, à Berne, pendant le mois de février. La Section peut compter que ce n'est que renvoyé et que nous aurons le plaisir d'entendre la voix autorisée du chef du 1er corps d'armée.

M. l'avocat Schnetzler, auquel nous nous étions adressés, n'a pu, vu ses occupations, accéder au désir que nous lui avions exprimé de nous faire une conférence en ce moment.

V. *Soirée annuelle.* — L'assemblée générale du 22 octobre ayant conféré au Comité des pleins pouvoirs pour organiser une soirée annuelle à l'occasion de la distribution des prix, celle-ci a eu lieu le samedi 29 novembre, dans les salles du Casino-Théâtre.

Nous ne saurions passer sous silence le succès de cette soirée, toute intime et familière. L'entrain dont chacun était animé, soit pendant la partie officielle, soit pendant le bal, est une preuve que nos membres apprécient à sa juste valeur ce genre de divertissement.

VI. *Administration.* — La Section de Lausanne comptait, à la fin de l'exercice 1891-1892, 327 membres, dont 152 honoraires et 175 actifs et passifs.

Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, le chiffre des admissions a été de 45, et MM. Berthe, professeur d'escrime, Golay et Michoud, capitaines-instructeurs, ont été nommés membres honoraires, en reconnaissance des services rendus à notre Section.

Par contre, 8 membres ont donné leur démission et 3 sont décédés ; 2 ont passé dans la classe des honoraires, conformément à nos statuts.

2 membres ont été radiés pour défaut de paiement de leurs contributions.

L'effectif de notre Société est donc aujourd'hui de 362 membres, soit 156 honoraires et 206 actifs et passifs.

Nous constatons avec plaisir que le nombre de nos Sociétaires s'est augmenté de 35 membres et nous espérons que ce bon mouvement augmentera encore.

VII. ***Finances.*** — Le rapport du caissier accuse au compte de profits et pertes un solde actif de *fr. 273,06.*

La diminution du capital provient du fait qu'au début de cet exercice votre Comité a cru devoir changer le mode de faire pratiqué jusqu'alors dans l'estimation de la fortune de la Société.

Le résultat financier vous indique que, même dans un exercice où nous n'avons eu aucune des dépenses qui incombent à la Section, vis-à-vis de la Société fédérale, notre budget est suffisamment chargé par les frais importants d'impression, de réception et de tirs.

Nous terminerons ce rapport en faisant un appel patriotique et ardent à tous les membres de la Section.

Le prochain Comité aura à vouer toute sa sollicitude à organiser la participation de la section à la fête fédérale de Chaux-de-Fonds et il doit pouvoir compter sur l'appui et le concours dévoué de tous, pour que la Section se présente dans de bonnes conditions et avec des chances de succès dans les divers concours organisés entre les membres de la grande famille de la Société fédérale des Sous-Officiers.

Chers Camarades !

Serrons les rangs, travaillons et pénétrons-nous tous que nous devons maintenir la place honorable que notre chère Section s'est acquise dans le giron fédéral.

Au nom du Comité : ***Le président,*** Aug. COMPONDU, adjudant d'artillerie ; — ***Le secrétaire,*** J. LAURENT, fourrier d'infanterie.

L'assemblée générale du 25 courant a eu lieu conformément au programme ci-dessus. Elle a entr'autres renouvelé comme suit son comité pour l'exercice 1893-1894 :

Président : M. A. Compondu, adjudant d'artillerie ; vice-président :

Ch. Borgeaud, fourrier du génie; secrétaire : J. Laurent, fourrier d'infanterie ; caissier : L. Chevalley, sergent.

Membres-adjoints : MM. Ch. Burnens, fourrier de carabiniers; U. Demiéville, fourrier d'infanterie; Ch. Fuhrer, sergent d'infanterie; Ernest Jeanrenaud, sergent du génie ; L. Blanc, soldat.

Les délégués aux assemblées fédérales et cantonales sont A. Compondu, adjudant d'artillerie; J. Rathgeb, sergent-major d'artillerie, et H. Moulin, sergent d'infanterie.

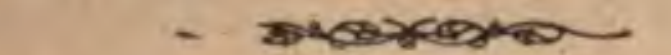

Fondation Winkeiried du canton de Berne.

Pendant les années 1890-91 les recettes de la fondation Winkelried du canton de Berne ont été les suivantes :

Dons des autorités et des particuliers .	Fr. 2066 65
» » troupes et des officiers . . .	» 111 50
Intérêts des capitaux placés.	» 3294 15
Total. .	Fr. 5472 30

L'avoir de la fondation au 31 décembre 1891 se monte à fr. 49,953 97; il se compose de titres de la Caisse hypothécaire du canton de Berne.

En publiant, selon l'usage, le compte ci-dessus de la fondation pour les années 1890-91, le comité se permet de l'accompagner des réflexions suivantes :

Après qu'en 1886, à l'occasion du 500e anniversaire de la bataille de Sempach, une Fondation Winkelried suisse eut été créée, les fondations cantonales ont naturellement dû examiner ce qu'elles avaient à faire; il fallait prendre une résolution sur le point de savoir si elles devaient se fusionner avec la nouvelle institution ou conserver leur existence indépendante. Le comité s'est alors adressé, au mois de juin 1889, aux autres Fondations Winkelried cantonales pour leur demander comment elles envisageaient la question. Nous avons vu par les réponses qui nous sont parvenues que la plupart des fondations cantonales ne sont pas sympathiques à l'idée d'une fusion avec l'institution suisse, ou qu'elles font dépendre leur consentement de conditions qui ne pourraient pas être remplies, telles que, par exemple, le versement d'une somme relativement égale pour chaque canton, ou des privilèges en faveur des cantons qui feraient les plus forts versements, etc. Beaucoup recommandent aussi de laisser subsister les fondations cantonales, parce qu'elles sont mieux à même d'organiser des collectes fructueuses, comme aussi de fournir plus vite, en cas de besoin, les secours désirables. Le comité a donc acquis la conviction que, pour le moment, il était impossible de s'entendre à cet égard et que la fondation bernoise

devait ou être seule incorporée à la fondation suisse ou continuer à exister aussi comme du passé.

Dans le courant de l'année 1890, le comité s'est vu pour la première fois dans le cas de pouvoir accorder des secours : l'occupation imprévue du canton du Tessin par le 10e régiment d'infanterie s'étant prolongée assez longtemps, les familles de beaucoup de nos miliciens se sont trouvées dans la misère, et le comité unanime a alors fait distribuer quelques petites sommes d'argent, du 18 novembre 1890 au 19 décembre suivant, à une cinquantaine de familles qui en avaient grand besoin. Nous nous sommes persuadés, à cette occasion, que le fonds cantonal, malgré son peu d'importance, est déjà en mesure de faire du bien et nous nous sommes sentis encouragés à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à la prospérité de cette institution. Si l'on réfléchit que d'autres Fondations Winkelried cantonales accusent une fortune quatre fois plus élevée que la nôtre, on sera obligé d'avouer que le canton de Berne a encore très peu fait pour cette œuvre d'utilité publique. Si l'on sait également que le premier conflit d'une certaine gravité créerait une situation à laquelle les fonds fédéraux et cantonaux existants ne pourraient faire face dans la mesure du nécessaire, on sera convaincu avec nous qu'il est urgent de travailler constamment à l'accroissement de ces fonds. C'est dans les temps de tranquillité et de paix qu'il faut amasser, afin qu'au jour du danger, qui peut arriver subitement, nous ayons à notre disposition les moyens de venir en aide.

Nous nous faisons donc un devoir de recommander de nouveau notre Fondation Winkelried à la bienveillance de tous, des particuliers, des sociétés, des corporations et des autorités : il y a tant d'occasions où une petite collecte peut être organisée sans choquer personne, où un excédent quelconque peut être affecté à une bonne œuvre, etc. Le militaire lui-même ne doit pas rester en arrière et se consoler en pensant que les autorités sont là pour lui venir en aide, à lui et aux siens. Les événements de 1890 ont dû lui prouver que, même en temps de paix, la Fondation Winkelried cantonale peut être bienfaisante pour sa famille. Nous n'ignorons pas qu'on fait appel à la générosité du public à chaque instant et sous toute espèce de formes, mais comme c'est dans l'intérêt des classes les plus nombreuses de la population que nous voulons recueillir des dons, nous exprimons l'espoir que notre fondation ne reste pas plus longtemps pour ainsi dire oubliée !

Pendant l'année 1892, les recettes de la Fondation Winkelried du canton de Berne ont été les suivantes :

Dons des autorités et des particuliers .	Fr. 1005 —
» » troupes et des officiers . . .	» 997 —
Intérêts des capitaux placés.	» 1718 50
Total. .	Fr. 3720 50

L'avoir de la fondation au 31 décembre 1892 se monte à fr. 53,712 02 ; il se compose de titres de la Caisse hypothécaire du canton de Berne.

Berne, le 9 mai 1892.

Au nom du Comité de la Fondation Winkelried bernoise :

Le président, F. EGGER, lieutenant-colonel ;
Le secrétaire, E. WIDMER, adjudant sous-officier.

On est prié d'envoyer les dons soit directement à M. FRITZ LEHMANN' caissier du comité, 3 Aarzielehof, Berne, soit au Commissariat cantonal des guerres à Berne.

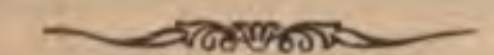

BIBLIOGRAPHIE

Agenda militaire suisse. — 4e année, 1er mars 1893 — 28 février 1894 Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs, 1893. 1 vol. in-32 de 250 pages. Prix : fr. 1 70.

Cet agenda, qui correspond à celui publié en allemand par la maison Huber et Cie, à Frauenfeld, et qui en est à sa 4e année, rend de bons services à tous les militaires de langue française. Il comprend un calendrier avec éphémérides militaires fort bien choisies et des places blanches pour inscriptions ; un résumé de l'organisation militaire suisse ; des notions générales sur le service en général ; sur les marches et transports ; sur les logements ; sur l'armement, les munitions et le tir ; sur l'outillage et les travaux du génie avec jolis dessins explicatifs ; sur l'équipement et l'habillement ; sur le service sanitaire, de l'administration postale ; sur la justice militaire ; sur les chevaux de service. Il comprend, en outre, des prescriptions concernant le livret de service, le Tableau des écoles militaires pour les troupes des Ire et IIe divisions en 1893, un résumé de l' « Annuaire militaire fédéral » et de la Répartition de l'armée ; tout cela réparti en 16 chapitres formant un ensemble bien coordonné et un aide-mémoire de poche fort instructif. Il est précédé de quelques feuillets en noir pour notes provisoires et suivi de feuillets d'états nominatifs et de feuillets en blanc.

On doit certainement de la gratitude à MM. Attinger pour cette utile publication.

Manuel du sous-officier d'artillerie de campagne, par le lieutenant Fr. Leclercq, de l'artillerie belge. 1 vol. de 570 pages avec 20 planches. — *Gand*, Meyer Van Loo, 1892.

Ce Manuel, un des plus complets, se divise en cinq parties principales : 1re, prescriptions relatives au service ; 2e, artillerie en station et en marche ; 3e, cheval et harnachement ; 4e, matériel de campagne ; 5e, pointage et tir.

Dans la 1re partie, on trouve toutes les questions qui rentrent dans le domaine du service intérieur; elle comprend, en outre, l'analyse succincte des divers règlements de manœuvres belges, lesquels ont des particularités fort méritoires.

Par exemple, il existe dans chaque corps une commission dite *de ménage*; l'ordinaire et le prêt sont réglés tous les sept jours; des indemnités spéciales sont allouées aux militaires mis à la disposition de l'autorité civile en cas d'accidents graves, d'émeutes, d'inondations, etc.

On lit dans les 2e et 3e parties des prescriptions en usage dans les différentes armées européennes, sur les marches, etc.

Dans la 4e partie est exposé le fonctionnement du matériel, système allemand, comme on sait.

Dans la 5e partie, pointage et tir, on remarque surtout les chapitres relatifs à l'instruction de pointage (Hausse de contrôle), à l'observation du tir (échelle observatoire de Castres), au pointage indirect, et au réglage du tir.

En résumé, ce Manuel, qui forme un beau volume, est un recueil précieux de notions d'une utilité journalière, tout un code de science pratique.

Système ternaire par le dédoublement des unités, par le général Morel. Brochure in-8o de 24 pages, fr. 0 50. — Paris, 1893, Henri Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts.

Que d'encre déjà versée sur le système ternaire, et la loi des cadres attend toujours! M. le général Morel émet un avis sur les régiments mixtes, vu leur difficulté de transport, et préconise le dédoublement sur place. Qui a tort, qui a raison? Nous laissons aux lecteurs le soin d'apprécier, et nous leur conseillons de lire les vingt-cinq pages dans lesquelles cet officier général expose les raisons qu'il invoque à l'appui de son opinion. (La *France militaire.*)

Zur Psychologie des Grossen Krieges, von C. v. B. R. I. *Arcole.* Studie aus den Lehrjahren eines grossen Generals. Wienne et Leipzig, Wilhelm Braumuller, 1893. 1 broch. gr.-in-8o de 60 pages avec une planche.

C'est avec raison que l'auteur a choisi l'importante affaire d'Arcole comme base d'étude militaire psychologique. Il y a peu de campagnes, en effet, où le facteur moral d'une entreprise se soit mieux accordé avec les ressources géniales d'un vrai commandant en chef, la force de caractère avec les mérites stratégiques et tactiques d'une combinaison de guerre. De hautes questions de science et d'art militaires se rattachent tout naturellement à l'étude de ces brillants débuts de Bonaparte, et l'auteur les suit pas à pas, avec autant de lucidité d'exposition que d'élévation d'aperçus. Son point de vue, essentiellement allemand, comme ses principales sources, n'exclut pas *l'impartialité des* jugements; aussi ce livre, ainsi que la suite an-

noncée, comptera sans nul doute dans la collection des résumés historiques et critiques de cette époque, bien qu'il n'ajoute rien de marquant à ce qu'on connaissait par les auteurs français, entr'autres par Napoléon lui-même et par Jomini.

Bericht über den *Militärischen Vorunterricht* III Stufe in Zurich u. **Umgebung**, 1892.

Le rapport sur le 9e cours, qui fait l'objet de cette brochure (in-8° de 32 pages), renferme des données fort méritoires et qui montre que nos camarades zuricois prennent sincèrement à cœur tout ce qui se rattache à l'instruction militaire préparatoire. Ce ne sont plus les anciens cadets, les élèves des écoles publiques civiles, qui sont leur principale préoccupation, mais la jeunesse appelée à faire partie de l'armée, soit provisoirement, soit définitivement dans la classe du landsturm. Le recrutement, la classification, la répartition des branches d'instruction théoriques et pratiques, sont dirigés et exécutés avec soin ; d'heureux résultats ont été constatés. Le comité, actuellement présidé par M. le colonel *F. Locher*, avec M. le capitaine ***Müller, J.-J.***, comme rapporteur, a droit aux remerciements des amis de l'armée suisse.

L'attaque de l'infanterie, par ***Szougarewsky***. St-Petersbourg. Etat-major du corps de la Garde Impériale. 1 broch. in-8° de 184 pages.

On dit du bien de ce livre, que nous ne pouvons malheureusement apprécier nous-mêmes, car il est en langue et caractères russes, ce qui dépasse notre savoir. Il comprend 19 chapitres et un appendice, outre une grande planche contenant 8 figures de diverses formations d'attaque.

Une question de défense nationale, par H. BARTHELEMY. — Paris, 1893, chez Paul Sevin, éditeur, 8, boulevard des Italiens. Prix : 0 fr. 50.

L'auteur attire l'attention de qui de droit sur l'urgence de procéder, le plus tôt possible, à la construction d'une ligne de chemin de fer à la fois stratégique, politique et commerciale, dont il est question depuis longtemps déjà, la ligne dite de la Faucille, afin d'assurer la défense du Jura. « Les considérations qu'il fait valoir, dit le *Spec-* » *tateur militaire*, paraissent basées sur une appréciation des plus » judicieuses de la contrée et du danger que nous ferait courir, en » cas d'invasion sur ce point, l'insuffisance des voies de communica- » tions actuelles. » !!

L'*Illustrazione militare Italiana*, de Milan, directeur : cav. ***Quinto Cenni***, commence, dans son dernier numéro, un résumé illustré de la campagne d'Italie en 1869, qui paraît devoir être fort intéressant, soit de texte, soit de planches. Le même journal, toujours au guet des bonnes occasions de favoriser ses lecteurs, annonce une livraison

extraordinaire en l'honneur des prochaines noces d'argent de LL. MM., sous le titre légendaire : *Sempre avanti Savoia !*

M. H. Ganter, ancien sous-officier au service étranger, nous annonce qu'il se propose de publier prochainement une ***Histoire des régiments suisses au service d'Angleterre*, *de Naples et de Rome*** et des événements politiques auxquels ils furent mêlés.

Le besoin de posséder un ouvrage sur les régiments suisses au service des différents Etats susnommés s'est fait sentir depuis longtemps en Suisse, dit avec raison le ***Journal de Genève***, car le public ignorait jusqu'à ce jour la manière dont ces troupes permanentes étaient organisées et administrées ; des versions dénuées de toute vérité ont circulé dans le pays à leur endroit, et ont pu nuire aux anciens militaires de ces services. Cette publication n'intéressera pas seulement les vieux débris de ces régiments, leur rappelant d'anciens souvenirs, mais aussi la jeunesse suisse appelée à défendre le sol de la patrie, en l'engageant à imiter ces braves qui ont soutenu dans les divers combats et sur les champs de bataille, la vieille renommée de leur valeur nationale. Les lecteurs y trouveront certainement avec plaisir nombre de faits qu'ils ont toujours ignorés. Le but de l'auteur, en écrivant ce qui se rattache à ces régiments, est en première ligne de les réhabiliter aux yeux de leurs concitoyens et de faire cesser des accusations injustes qui se sont trop souvent produites à leur égard.

La valeur historique de ce bel ouvrage sera augmentée par l'adjonction d'une carte du royaume d'Italie, cinq plans et seize planches coloriées donnant des plans de Naples, des citadelles de Messine, de Palerme et de Gaëte, les uniformes des quatre régiments et de l'artillerie suisse, du 13e bataillon de chasseurs, de la légion suisse britannique, des bataillons et de l'artillerie étrangers ; enfin huit planches donnant les détails des grades, épaulettes, coiffures, galons, chevrons, drapeaux, fanions, décorations, etc. Le tout formera deux beaux volumes imprimés chez G. Bridel, à Lausanne. L'ouvrage ne sera mis sous presse que lorsqu'il aura été réuni un nombre de souscriptions suffisant pour couvrir les frais d'impression.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les travaux de la dernière session des Chambres fédérales inspirent à la ***Gazette de Lausanne*** du 1er avril les remarques suivantes, qui semblent très-justes :

« L'impression qui reste de cette session, c'est que s'il y en avait plusieurs de semblables, la Confédération serait bientôt à bout de *ressources*. La correction du Rhin, la construction d'un palais pour

l'Assemblée fédérale, l'arsenal de Winterthour, la poste de Glaris, les achats de terrain à St-Maurice, cela fait, au total, une dépense d'environ seize et demi millions de francs. Et si le Conseil des Etats n'avait pas ajourné au mois de juin sa décision sur le Palais, sur la création d'une bibliothèque dite nationale et d'un bâtiment pour loger les archives de la Confédération, c'est dix-sept millions qu'on aurait dépensé dans cette courte session de seize jours.

» Auxquels il conviendrait encore d'ajouter, comme accroissement du budget annuel : 220,000 fr. pour le personnel du département militaire et près d'une centaine de mille francs que coûteront l'accroissement à quatorze du nombre des juges fédéraux et l'augmentation correspondante du personnel du greffe fédéral. Ce qui est la rente d'un dix-huitième million. Beaucoup d'argent, tout cela.....

» Messieurs nos députés feraient bien de ne pas se dissimuler que s'il existait actuellement en Suisse un parti ou seulement un comité quelconque qui eût intérêt à faire de la politique d'obstruction ou d'opposition systématique, et à supposer que la Constitution lui permît d'exiger que ces différentes décisions fussent soumises au referendum, le peuple en ferait un vrai massacre. Il ne resterait probablement debout que la subvention pour la correction du Rhin. »

Ensuite du nouveau régime douanier entre la Suisse et la France, le Conseil fédéral a sensiblement renforcé l'effectif des gardes-frontières du Jura. Ainsi dans le 6e arrondissement douanier (Genève), le nombre de ces gardes a été augmenté de 63 ; dans le 5e arrondissement (Vaud et Neuchâtel), de 31 ; enfin dans le 1er arrondissement (Jura bernois), de 38.

Dans l'arrondissement Vaud-Neuchâtel, il a été institué une brigade mobile de 9 hommes expérimentés, commandée par un sous-officier et placée sous les ordres directs du chef des gardes-frontières sur le territoire vaudois.

Jusqu'ici, l'arme d'ordonnance des gardes-frontières était la carabine à répétition, dont la bayonnette était portée au côté. Dans leurs tournées de nuit, les hommes étaient tenus de prendre leur carabine, ce qui les gênait souvent dans les endroits accidentés et boisés. A l'occasion de l'augmentation du nombre des gardes-frontières, l'autorité fédérale s'est demandé s'il ne serait pas préférable de substituer le revolver à la carabine. Après mûr examen, elle a décidé de remplacer dans les 5e et 6e arrondissements l'armement personnel par l'armement de poste, c'est-à-dire de créer dans chaque poste un dépôt de carabines ou de revolvers qui ne seront utilisés qu'en cas d'urgence. Si ce mode de faire a de bons résultats, il sera étendu aux autres arrondissements. Le maintien de la carabine a aussi un but militaire, attendu qu'en cas de guerre les douaniers, connaissant au mieux la frontière, pourront rendre de grands services.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions et transferts de commandement ci-après dans l'infanterie : M. Carrard Charles, d'Orbe, à Lausanne, lieutenant-calonel, est promu au grade de colonel. M. Gaulis Gabriel, de Lausanne, colonel, actuellement commandant de la 1re brigade d'infanterie de landwehr, passe, sur sa demande, à disposition. M. Jordan-Martin Adolphe, de Granges, colonel à Lausanne, actuellement commandant de la 2e brigade d'infanterie de landwehr, commandera la 1re brigade d'infanterie de landwehr. M. Carrard Charles, colonel à Lausanne, actuellement commandant du régiment no 3 d'infanterie de landwehr, commandera la 2e brigade de landwehr.

Le département militaire fédéral a désigné comme suit les officiers chargés des opérations du recrutement en 1893, ainsi que les experts qui présideront aux examens pédagogiques.

Ont été nommés officiers de recrutement :

Ire division. Colonel de Cocatrix, à Saint-Maurice ; suppléant, M. le major Gonet, à Lausanne ; — IIe division. Colonel Sacc, à Colombier ; suppléant, lieutenant-colonel de Zurich, à Pérolles (Fribourg). — IIIe division. Colonel Weber et lieut.-colonel Egger. — IVe division. Lieut.-colonel Herzog et major Geiser. — Ve division. Major Bertschi et major Hürbin. — VIe division. Colonel Bluntschli et lieut.-colonel Baltischwyler. — VIIe division. Colonel Schlatter et major Truninger. — VIIIe div. Col. Am-Rhyn et lieut.-col. Curti.

Ont été désignés comme experts pédagogiques :

Ire division. MM. Scherf, instituteur, à Neuchâtel ; Merz, inspecteur des écoles, à Berne ; Périard, inspecteur des écoles, à Belfaux ; Elsener, instituteur à Berne. — IIe division. MM. Goll, professeur, à Carouge ; Jomini, professeur, à Orbe ; Eperon, professeur, à Cossonay.

M. Alfred Bourquin, de Savagnier (Neuchâtel), major à Neuchâtel, a été nommé commandant du bataillon no 2 de carabiniers de landwehr ; il est remplacé au commandement du bataillon no 2 de carabiniers d'élite par M. Maurice Castan, de Genève, major et instructeur d'infanterie.

Le Conseil fédéral a nommé M. Edmond de Grenus, de Berne, colonel et commissaire central des guerres au dit lieu, comme commissaire en chef d'armée en cas de mobilisation.

Le Conseil fédéral a décidé que les sous-officiers, soldats, trompettes, tambours et armuriers qui, d'après leur âge, ne sont pas tenus de suivre les cours de landwehr, mais sont néanmoins appelés à marcher à la suite de leur corps pour compléter les cadres recevront les suppléments de solde fixés par le règlement d'administration.

Le colonel Théodore Wirth, à Lucerne, est relevé du commandement de la 5e brigade d'infanterie pour raisons de santé.

Le Conseil fédéral a promu au grade de colonel les lieutenants-colonels Siegrist, de Schaffhouse, à Berne, et Edouard Will, de Ste-Croix, et leur a confié, au premier, le commandement de la 6e brigade d'infanterie de landwehr, au second celui de la 5e brigade d'infanterie d'élite.

Le Conseil fédéral a nommé chef de la section technique de l'intendance du matériel de guerre M. Conrad von Orelli, de Zurich, lieutenant-colonel, instructeur d'artillerie à Thoune (Berne).

Le cononel Keller, chef du bureau de l'état-major, et le lieutenant-colonel Leupold, se rendront prochainement en Italie pour y étudier l'emploi des ballons dans l'armée italienne.

A son tour un tailleur suisse, M. Girard, domicilié à Granges (Soleure), vient d'inventer une étoffe imperméable aux balles, et il a déjà fait des offres au département militaire fédéral pour l'emploi de cette étoffe dans la confection des uniformes de l'armée suisse.

En application des nouvelles ordonnances sur les exercices de tir libres, le département militaire fédéral a désigné les officiers suivants comme surveillants du tir dans chacun des arrondissements de division : Ire division, major *Grenier,* à Lausanne. Suppléant pour le Bas-Valais, major Ribordy, à Sion. — IIe division, major Landoldt, à Neuchâtel. — IIIe division, major Probst, à Berne. — IVe division, major Uttner, à Zoug. — Ve division, major Brack, à Aarau. — VIe division, lieutenant-colonel Goldner, à Winterthour. — VIIe division, major Steiger, à Saint-Gall. — VIIIe division, lieutenant-colonel Olgiati, à Coire. Suppléant pour le Haut-Valais, major Ribordy. Suppléant pour le Tessin, major Bernasconi, à Chiasso.

Vaud. — Les bataillons de landwehr n° 1, commandant Bonzon, et n° 2, commandant Cavat, ont terminé jeudi leurs cours de répétition à la Pontaise. Ces bataillons ont été inspectés par le chef du régiment, M. le lieutenant-colonel Pittet, les 27, 28, 29 et 30 mars.

Ce cours, plutôt d'instruction que de répétition, puisqu'il s'agissait de se mettre au courant de la nouvelle tactique de combat, des nouveaux règlements d'exercices et spécialement d'apprendre à connaître la nouvelle arme, a été suivi avec un grand intérêt et avec zèle par les officiers et les soldats. Le résultat de l'inspection est, nous dit-on, excellent et démontre que les bataillons de landwehr, formés surtout des classes d'âge de 32 à 39 ans, sont les véritables corps d'élite de nos troupes. Il faut ajouter que, pour arriver en quelques jours à un aussi bon résultat, le corps d'instruction a dû déployer une rude dose d'énergie et de dévouement. *(La Revue.)*

— Le *colonel Lambinet,* qui remplace le général Dodds à la tête

du corps expéditionnaire du Dahomay. est d'origine vaudoise. Il est le petit-fils d'un ancien préfet de Ste-Croix.

Zurich. — Une grande assemblée comprenant les représentants de la plupart des sociétés de la ville, tenue le 14 février à Zurich, avait décidé sous la réserve de ratification par une assemblée populaire, de réclamer pour Zurich le prochain Tir fédéral.

Mais le comité de la Société cantonale des carabiniers a été chargé d'arriver à une entente avec les Sociétés de Winterthour qui réclament, elles aussi, le Tir fédéral. On dit que le choix définitif est tombé sur Winterthour. — Chaux-de-Fond se met aussi s. les rangs.

Berne. — On écrit de Berne au journal quotidien de Lausanne *La Revue :*

18 mars.— « La commission militaire qui s'occupe de reviser la loi, d'organisation militaire décide beaucoup de choses : augmentation de la durée du service. augmentation des effectifs des bataillons d'infanterie, du nombre des batteries de campagne, d'escadrons, etc. L'ensemble constituerait, s'il était adopté, une réforme aussi profonde que coûteuse ; mais n'oublions pas qu'il y a encore bien des étapes à franchir et bien des difficultés à surmonter ou tourner. Ainsi, pour parachever cette réorganisation, on compte sur le con. cours des cantons, de ces cantons qu'on veut complètement effacer dans les questions militaires pour les remplacer par les administrations des huit arrondissements. On procéderait ainsi : Premier travail : organisation des corps ; deuxième travail : instruction ; enfin, troisième et dernière partie : administration. Pour l'organisation des corps, on compterait sur les administrations cantonales auxquelles on ne veut plus laisser que ce qu'on ne peut leur enlever, c'est-à-dire les listes matriculaires qui sont la copie des registres de l'état-civil. On sait que l'habillement et l'équipement doivent revenir à la Confédération, c'est un article de dogme ; jusqu'ici les cantons auraient été au bénéfice d'une faveur transitoire. En outre, on comptera sur les cantons pour l'instruction ; ils devront s'arranger, étant propriétaires de casernes et places d'armes, à satisfaire à toutes les exigences résultant de la nouvelle organisation. La troisième partie du programme, soit l'adaptation d'une administration militaire au nouvel ordre de choses, ne viendrait qu'après. Il semble à première vue, comme à la seconde du reste, que l'on met ainsi la charrue devant les bœufs. Ce n'est toutefois qu'une observation ; on verra, si le projet sort des discussions spéciales pour être soumis à celles plus académiques de l'Assemblée fédérale, quel sera le pour et le contre dans cette grosse affaire. »

22 mars. — « Il y a de l'interpellation dans l'air. Bien que le procédé parlementaire ne réussisse pas toujours, on veut, paraît-il, l'employer à propos de la fabrique d'armes. Le Conseil fédéral comme corps politique serait assez embarrassé, car M. Frey, chef du département militaire, est encore malade, et lui seul pourrait expliquer pourquoi il a confié à une commission le mandat de régler un conflit d'administration. Le Conseil fédéral n'a pas été consulté ; il n'est pas à même de donner des renseignements. L'affaire fait du bruit ; il y a deux camps dans l'opinion publique, celui du directeur et celui des ouvriers. Les divergences de vues et d'appréciations sont telles que toute tentative de règlement à l'amiable échouerait.

D'autre part, de nombreux députés des Chambres disent que le procédé auquel le département militaire a eu recours aura les plus graves conséquences dans toute la Suisse. »

28 mars. — « Il est rare qu'une session soit aussi privilégiée ; aussi le phénomène mérite-t-il d'être signalé. Ce matin, aux Etats, on réglait en un tour de main la loi relative au traitement des fonctionnaires militaires. Ils sont 348 qui attendent qu'on les ait mis sur pied d'égalité avec leurs collègues des autres departements. M. Jordan-Martin a rapporté avec une abondance d'arguments qui a prévalu et provoqué l'unanimité des voix. De 1874 à aujourd'hui, on a toujours temporisé et ajourné, tantôt parce que l'état des finances fédérales ne permettait pas de charger le budget, tantôt parce qu'on voulait procéder plus généralement et faire une loi pour tout le personnel. Le département militaire s'est considérablement développé depuis la mise en vigueur de la nouvelle organisation militaire ; de là l'urgence et la necessité, disons la justice et l'équité, de régler enfin par une loi la situation d'une masse de fonctionnaires et employés ; car beaucoup de ces derniers sont depuis des années dans l'attente qu'on régularise leur situation. M. Frey, chef du département militaire, complètement guéri, assistait au débat. Il est encore un peu pâle ; un confrère m'assure que l'érésipèle dont il a souffert est la cinquième. »

Tessin. — Le département militaire fédéral a puni administrativement des arrêts et infligé un blâme à quatre officiers instructeurs, deux capitaines et deux lieutenants, qui s'étaient oubliés vis-à-vis de soldats tessinois et les avaient injuriés. Ceci se passait l'automne dernier, à la caserne de Bellinzone, à l'occasion d'événements connus.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté, comme suit, le programme des manœuvres d'automne. Ainsi qu'on pourra en juger, les brigades et les régiments de réserve y prendront une part importante.

2e et 3e corps d'armée. — C'est sur le territoire de ces régions qu'auront lieu les manœuvres principales, sous la haute direction de M. le général Billot, membre du conseil supérieur de la guerre.

Les deux corps d'armée seront opposés l'un à l'autre.

Le 2e sera constitué à 3 divisions : 3e et 4e divisions actives et une division de réserve.

Le 3e comprendra la 5e division active, une division de réserve, une brigade d'infanterie de marine.

Seront en outre mises à la disposition de M. le général Billot les troupes ci-après du gouvernement militaire de Paris :

Les 20e et 29e bataillons de chasseurs à pied, la 1re division de cavalerie et la 19e brigade d'artillerie.

5e et 17e régions. — Manœuvres de division pour chacune des divisions de ces corps d'armée.

6e région. — Manœuvres pour les 12e, 39e et 40e divisions actives, les 146e et 153e régiments régionaux, ainsi que pour les 1er, 2e, 4e et 9e bataillons de chasseurs à pied.

Dans la 12e division, chaque brigade sera formée à 3 régiments par l'adjonction d'un régiment de réserve. En outre, les bataillons de

réserve correspondant aux 2e et 4e bataillons actifs, prendront part aux manœuvres avec ces bataillons.

D'autre part, il y aura, dans les Vosges, des manœuvres semblables à celles de l'année dernière et auxquelles prendront part les bataillons de chasseurs à pied de réserve correspondant aux 10e, 15e et 17e bataillons actifs.

Enfin, les régiments d'infanterie de réserve, autres que ceux qui manœuvreront avec la 12e division, exécuteront des exercices en terrain varié d'une durée de cinq jours hors de leurs garnisons.

7e région. — Le général commandant le 7e corps aura à sa disposition, pour les manœuvres, une division et une brigade active, deux brigades de réserve, le 151e régional et le 21e bataillon de chasseurs à pied.

8e, 9e et 16e régions. — Manœuvres de division pour une division active et manœuvres de brigade pour une brigade de réserve dans chacun de ces corps d'armée.

Chacune des brigades des divisions actives sera constituée à 3 régiments par l'adjonction d'un régiment de réserve.

13e région. — Manœuvres de division pour une division active et manœuvres de brigade pour deux brigades de réserve.

14e région. — Le général commandant le 14e corps d'armée pourra disposer des effectifs correspondant à 8 régiments actifs ou de réserve formés dans la 14e région et de la brigade active régionale en garnison à Lyon.

15e région. — Manœuvres de brigade pour deux brigades actives. Manœuvres de division pour une division de réserve.

1re, 4e, 10e, 11e et 12e régions. — Dans chacun de ces corps d'armée, les régiments de réserve seront constitués isolément et exécuteront, en dehors des garnisons, des exercices en terrain varié d'une durée de cinq jours.

Cavalerie. — Les 2e et 6e divisions de cavalerie feront des manœuvres d'ensemble sous les ordres de M. le général de Jessé, président du comité de l'arme.

En outre, les 4e, 5e, 9e, 10e, 11e et 12e brigades, groupées en deux divisions, sous les ordres respectifs de MM. les généraux inspecteurs permanents des 2e et 4e arrondissements de cavalerie, feront des manœuvres à double action sous le commandement supérieur de M. le général d'Espeuilles, commandant la 4e division de cavalerie.

Enfin, les autres brigades de cavalerie de corps, ainsi que les 3e et 4e divisions de cavalerie, exécuteront des évolutions de brigade d'une durée de 8 jours.

(Revue du Cercle militaire.)

— Un écrivain militaire distingué, M. le baron Du Casse, s'est éteint dernièrement à Paris, à l'âge de 80 ans.

Du Casse (Pierre-Emmanuel-Albert), fils du général baron Du Casse, était né à Bourges en 1813, dit le *Progrès militaire*. Entré à l'Ecole spéciale militaire en 1832, il en était sorti dans le corps d'état-major, où il avait été promu lieutenant le 1er janvier 1838. Capitaine en 1842, chef d'escadrons en 1854, il avait pris sa retraite en 1864 et était entré à la Cour des Comptes.

Pendant sa carrière militaire, le baron Du Casse avait été successivement attaché en qualité d'aide de camp à la personne des généraux Bourckholtz, de Garraube, Dulimbert, du prince Jérôme Napoléon, du maréchal d'Ornano et du général de Lawestine.

En 1850, il avait été envoyé en Afrique, et en 1859 il avait été attaché au 5e corps de l'armée d'Italie.

L'œuvre littéraire du baron Du Casse est très considérable.

Outre *les Mémoires du roi Joseph*, qu'il avait été chargé de publier par le gouvernement impérial, il a laissé de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons : *De l'influence des institutions modernes sur l'art de la guerre*, une notice sur le général de Wimpfen, le récit des *Opérations de l'armée de Lyon en 1816*, celui des *Opérations du 9e corps de la grande armée en Silésie* (1851, 2 vol. avec atlas), des *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de Russie*, suivis des lettres de Napoléon au roi de Westphalie, les *Erreurs militaires de M. de Lamartine*, un *Essai critique* de son histoire de la Révolution, l'*Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Lunéville et d'Amiens*, la *Morale du Soldat*, et la réfutation des allégations contenues dans les mémoires du duc de Raguse contre le roi Joseph et le prince Eugène.

La librairie Lavauzelle a donné de lui, en ces derniers temps, la *Crimée et Sébastopol*, mémoires inédits qui ont été remarqués.

M. le baron Du Casse était officier de la Légion d'honneur et de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

— De nouveau un grand deuil vient de frapper la République française. M. Jules Ferry, le président du Sénat, récemment nommé par juste réparation, l'ancien émule, puis l'héritier politique de Gambetta, est décédé le 18 mars au soir. De solennelles funérailles lui ont été faites le 22 mars par l'Etat et par une foule sympathique.

— Le Sénat a nommé comme président M. Challemel-Lacour. On sait que le grand orateur a été ambassadeur de France à Berne. D'autres liens encore l'attachent à la Suisse ; sous l'Empire, exilé de son pays pour ses opinions républicaines, il devint en 1856 professeur de littérature française au Polytechnicum fédéral à Zurich, fonctions qu'il occupa trois ans. Il les quitta au moment de l'amnistie et rentra dans sa patrie.

— La crise panamique parait terminée par la sentence judiciaire récente condamnant deux corrupteurs et un corrompu. Le mot de la fin semble dit par M. Ernest Carnot, fils du président, qui adresse la lettre suivante au directeur du journal l'*Eclair :*

« Votre journal emprunte à une feuille allemande une calomnie odieuse sur mon compte. Cette feuille insinue que j'aurais été en 1888 bénéficiaire d'un chèque de la compagnie de Panama.

» Puisque vous vous êtes fait l'écho de cet infâme mensonge, je vous prie de reproduire le démenti formel et absolu !

» En 1888 j'avais vingt-et-un ans et j'étais sur les bancs de l'école des mines. Mais à aucun âge, quand on porte le nom de Carnot, on ne se salit les mains. »

P. S. — De la fin de crise sus-mentionnée est sorti un nouveau ministère, sous la présidence de M. Dupuy. Il marque un progrès de stabilité sur les 28 précédents, en ce que les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine sont maintenus.

Italie. — Le rapporteur de la commission de la Chambre pour le recrutement de l'armée fixe à une somme uniforme de deux cents

francs la taxe d'exemption militaire pour les hommes qui ne prouveront pas leur indigence absolue.

— D'immenses préparatifs sont faits pour les fêtes en l'honneur des noces d'argent du roi Humbert et de la reine Marguerite. On sait que l'éclat de ces fêtes sera rehaussé par la présence de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, dont la visite à Rome, Naples, Gênes, est annoncée pour les 18-29 avril. Il y aura entr'autres une grande revue militaire à Rome, au pré Castello, où seront concentres environ 30,000 hommes de toutes armes et une revue navale à Gênes ou à la Spezia. — La cour impériale se rendra en Italie par le Gothard. Une délégation du Conseil fédéral la recevra à Bâle.

Autriche-Hongrie. — Rentré dans sa capitale, l'empereur François-Joseph a invité aussitôt notre chargé d'affaires suisse, M. Æpli, à une audience spéciale pour lui faire connaître, en termes des plus élogieux, l'excellente impression gardée de son récent séjour à Montreux avec l'impératrice. S. M. a aussi exprimé sa reconnaissance pour l'accueil de sympathique convenance et de tact qui lui avait été fait de toutes parts, tout en respectant son incognito. Notre représentant aura pu répondre sans aucune flatterie que la bonne impression que S. M. veut bien conserver de notre pays est en dessous de celle que le couple impérial y a laissée par sa parfaite et constante affabilité, au milieu de nos mœurs républicaines.

— Des essais viennent d'avoir lieu à la fabrique impériale de cartouches, à Vienne, sur la force de résistance de la cuirasse d'étoffe imperméable inventée récemment, genre analogue à celui du tailleur Dowe, à Mannheim. La cuirasse utilisée avait un centimètre d'épaisseur. Les essais ont été concluants. Aucune des balles tirées avec un Mænnlicher de 8 mm. n'a pu percer l'étoffe. A Berlin aussi, on se préoccupe vivement de cette nouvelle cotte de maille.

Suède. — Les affaires scandinaves s'embrouillent par le vote du Storthing norvégien qui, à la faible majorité de quatorze voix seulement, 64 contre 50, a repoussé les propositions très conciliantes du roi et du gouvernement suédois dans la question des consulats. C'est une bien faible majorité pour une si grosse affaire, et il n'est pas sûr que l'ensemble du peuple norvégien, moins monté que ses représentants, veuille les suivre jusqu'au bout.

Quant au fond, l'on ne voit pas ce que la Norvège aurait à gagner à se séparer de la Suède, mais on voit bien, en revanche, ce qu'elle y perdrait. Elle y perdrait l'avantage d'appartenir à un pays qui fait bonne figure dans le monde, qui tient sa place dans les conseils de l'Europe, qui est en état de faire respecter d'abord son existence, ensuite ses intérêts. « Cette fin de siècle n'est pas si propice aux » droits des faibles, dit avec raison le *Journal de Genève,* qu'ils puis» sent sans danger quitter l'abri où ils ont vécu en paix pour courir » les aventures. » Les tribuns de Christiania ne persuaderont à personne que la Norvège soit une victime sacrifiée et le roi Oscar un affreux tyran.

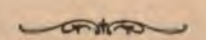

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 5. Mai 1893.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne en Suisse.

Le vif intérêt que les populations et les autorités suisses ont pris au passage de l'empereur Guillaume II et de l'impératrice à travers la Suisse, dès Chiasso à Bâle, avec arrêt à Lucerne pour réception, fait de ce voyage un événement vraiment national et de la journée du 2 mai une date historique.

Après les visites du shah de Perse en 1873 et du roi Humbert en 1889, la Suisse n'avait pas eu l'occasion de recevoir des souverains s'annonçant comme tels au gouvernement fédéral. La décision du jeune et brillant chef du jeune empire d'Allemagne, notre puissant voisin du nord, de se présenter à nous à titre officiel, accompagné de l'impératrice et d'une imposante cour, encore rayonnants des ovations reçues en Italie pendant les fêtes des noces d'argent, ne pouvait rester à l'état d'un simple passage de touristes pressés de prendre le plus court chemin entre deux capitales alliées. Outre l'illustration des personnages, les circonstances antérieures donnaient une importance particulière à la rencontre fixée sur la ligne du Gothard.

Depuis le fameux conflit Wohlgemuth, les autorités suisses et impériales étaient en froid, sinon en brouille. Les paroles menaçantes contre notre pays prononcées alors par l'omnipotent chancelier, prince de Bismarck, amplifiées par sa presse et jamais nettement désavouées, n'avaient pu tomber dans l'eau. Elles impliquaient une dénonciation formelle quoique éventuelle des engagements de l'Allemagne à l'égard de la neutralité helvétique, ce qui n'eût pas manqué de provoquer, à quelque moment critique, des dénonciations analogues de nos trois autres voisins, à leur profit sans doute plus qu'au nôtre. D'où un quadruple danger.

Aussi la Suisse avait, on le sait, répliqué de bonne encre, par des plumes autorisées, aux menaces de Berlin,

Une riposte plus significative encore avait été donnée par le vote unanime de l'Assemblée fédérale pour la création d'un fusil perfectionné : le modèle de 1889 au calibre de 7,5 mm.

Assurément des perspectives, quoique lointaines, de violation de notre neutralité par des ennemis irrités du nord appelant inévitablement d'autres voisins à en agir de même, valaient la peine d'un sacrifice préservateur, et les 20 millions de francs consacrés à la création du nouvel armement ne dépassaient pas la mesure exigée, si lourde qu'elle fût. Ce sacrifice fut fait sans hésitation, sans longs discours, sans ostentation, mais avec une résolution ferme et raisonnée. L'exécution ne fut pas moins caractéristique. On y procéda immédiatement, rapidement, sans s'arrêter aux difficultés des devis, des meilleurs perfectionnements ou autres accessoires, et aujourd'hui toute notre infanterie est dotée du nouveau fusil, le modèle dit « Wohlgemuth » d'après l'acception populaire, que bon nombre de nos carabiniers étaient impatients de posséder et prêts à employer dans les conditions mêmes qui avaient présidé à son origine.

Le temps, qui émousse toutes choses, aide souvent plus que les hommes aux solutions convenables. Sous son action, les problèmes soulevés par la passion ou les préventions se résolvent d'eux-mêmes. Ce fut ici le cas. Peu à peu les aspérités qui avaient marqué les relations entre les autorités supérieures de Berne et de Berlin diminuèrent. La disgrâce bruyante du chancelier de fer, plus tard la conclusion du traité de commerce les rognèrent encore. La visite de l'empereur Guillaume II était de nature à en faire disparaître les dernières traces.

Aussi, dès que notre Conseil fédéral en eut l'avis positif, il s'empressa de prendre ses mesures en conséquence. Le 22 avril, partait de Berne le télégramme ci-après :

Berne, 22 avril. — Le Conseil fédéral a adopté ce matin les dispositions suivantes pour la réception de l'empereur d'Allemagne en Suisse:

Un escadron du 4e régiment de dragons, une compagnie d'infanterie avec le drapeau du bataillon, une compagnie de sapeurs du 4e bataillon du génie, seront mis sur pied.

MM. Wieland, colonel, commandant le IVe corps d'armée; Keller, colonel, chef du bureau d'état-major, et Ruffy, lieutenant-colonel et

conseiller national, se rendront à Chiasso à la rencontre de l'empereur, puis l'accompagneront jusqu'à Bâle.

M. le général Herzog, M. le col. Feiss, chef d'arme de l'infanterie, et M. Gottofrey, major d'état-major (Fribourg), accompagneront le Conseil fédéral.

Les troupes seront sous les ordres du commandant du bataillon d'infanterie dont fait partie la compagnie qui sera désignée.

En outre, deux musiques civiles ont été engagées pour la réception à Lucerne. Une section de l'escadron de dragons ouvrira le cortège des voitures; une autre le fermera; le reste de l'escadron formera la haie.

Ainsi décidé, ainsi fut fait. Toute la cérémonie de rencontre et de réception se passa de la manière la plus franche, la plus convenable, la plus courtoise, et l'impression qui en ressort de part et d'autre semble témoigner hautement que les relations entre la Suisse et l'Empire allemand sont reprises sur le pied amical et strictement correct au point de vue du respect de notre neutralité qui existait avant le conflit Wohlgemuth.

De ce triste conflit, source de tant d'inquiétudes en Suisse et de préoccupations en Europe, il ne restera qu'une chose : le sobriquet donné au modèle du nouveau fusil suisse, et encore n'est-il pas certain que ce nom légendaire, déjà un peu démodé, ne disparaisse sous peu complètement.

Cela dit, enregistrons d'après les journaux quotidiens de Lucerne, Berne, Lausanne, Genève, quelques traits principaux de la journée du 2 mai.

AIROLO, 2 mai.

Le train impérial est arrivé à 6 h. 10 à Stalvedro. Aussitôt qu'il fut en vue, des salves d'artillerie tirées du fort d'Airolo le saluèrent. A 6 h. 25, il entrait en gare d'Airolo. Sur le perron se trouvait un détachement des troupes du Gothard qui fit remettre à l'impératrice un bouquet de fleurs des Alpes avec ces mots : « A Sa Majesté l'impéra- » trice d'Allemagne — comme premier salut sur le sol suisse. — La » garde du Gothard. » Le train repartit d'Airolo à 6 h. 41.

FLUELEN, 2 mai.

Les bateaux-salons « *La ville de Lucerne* » et « *L'Italie* », partis de Lucerne à 6 h. $^3/_4$, sont arrivés à Fluelen à 7 h. $^1/_2$, où la compagnie uranaise était à son poste. A l'arrivée du train impérial à la gare, coquettement pavoisée, les trois officiers délégués par le Conseil fédéral, MM. les colonels Wieland et Keller et lieutenant-colonel

Ruffy se trouvent devant la gare avec M. Roth, ministre suisse à Berlin, et l'ambassade allemande à Berne. La musique joue le « Heil Dir im Siegeskranz ». L'empereur salue militairement les musiciens; puis l'impératrice descend du train suivie immédiatement de l'empereur.

M. Roth présente à l'empereur les trois officiers chargés de l'accompagner à travers la Suisse. M. le colonel Wieland s'adressant au couple impérial prononce ces paroles « Au nom du Conseil fédéral, je souhaite à Leurs Majestés la bienvenue sur le sol suisse. » L'empereur répond : « L'impératrice et moi nous vous remercions de votre aimable accueil, qui nous honore fort. » Il serre cordialement la main à M. Wieland, puis à MM. Keller et Ruffy, et à MM. Schmid et Stoffel, administrateur du Gothard. Après avoir salué également le ministre Busch et les autres personnages présents, il s'entretient quelques instants de Naples avec le colonel Wieland. M. Roth offre un bouquet à l'impératrice.

Au bout de 10 minutes, l'empereur passe devant le front de la compagnie uranaise et reçoit le rapport des mains du capitaine Huber.

A 8 h. 29 a lieu le départ. Le couple impérial et sa suite montent sur *La ville de Lucerne* que suit *L'Italie* où se trouvent la musique et les reporters. Sur les rives retentissent de distance en distance des coups de mortier; les villages sont pavoisés, le temps est de toute beauté.

Sur le bateau, l'empereur s'est entretenu avec les délégués suisses. Il a causé pendant plus de vingt minutes avec l'attaché militaire allemand à Berne, M. de Bernhardy.

LUCERNE, 2 mai.

On en gardera la mémoire, non seulement sous le chaume, mais dans les palais des quais, dans les maisons bourgeoises et dans les campagnes. C'est qu'aussi le spectacle était vraiment merveilleux. Au loin les collines perdues dans une nuée bleue, puis les lignes des quais, le fond des montagnes et le Pilate, chargé encore de traces de neige. Le lac, doucement ridé par une brise matinale, berçait les embarcations qui couvraient le port. Au loin, les deux vapeurs fumaient; le canon tonne, et la *Ville de Lucerne* pavoisée, chargée de drapeaux, tournait pour aborder. On voyait sur le pont les panaches des gendarmes de la garde, les dignitaires allant et venant, admirant sans doute ce magnifique tableau de Lucerne vue du lac, avec ses arceaux de marronniers verts chargés de fleurs rouges et blanches. Et les gens jasaient, écarquillant les yeux pour voir. « Donnerwetter, hat der Kerl ein Wetter ! ! ! »..... Mais le vapeur a décrit sa parabole ; il aborde ; on lance les cordes ; l'empereur apparaît avec l'impératrice. Lui porte l'uniforme de général des hussards

du corps : dolmen noir à brandebourgs d'argent, culotte bleu-foncé avec bottes vernies, casquette noire à bords rouges avec tête de mort. L'impératrice a un costume simple et qui lui sied bien ; robe mauve en crêpe de Chine avec broderies en argent, chapeau de paille garni de mauve avec une petite aigrette de bruyère.

Au sortir du bateau, M. Schenk reçoit l'empereur ; poignée de main, présentation, puis la partie militaire. La compagnie d'infanterie est là, devant le *Schweizerhof*, drapeau en tête, les hommes alignés, immobiles ; Guillaume passe rapidement, regardant chaque homme ; à ses côtés M. Schenk, derrière deux aides-de-camp. En ce moment on entend les « Hoch » des nombreux Allemands venus de loin pour voir leur souverain chez les Suisses. On nous a réservé une large place à l'ombre des marronniers ; nous sommes à dix pas de la compagnie ; derrière moi j'entends une forte voix française crier ironiquement : Ah ! qu'il est beau : puis une poussée de « Hoch » couvre cette sortie insolite. Tout le monde est découvert. Au Schweizerhof, les fenêtres sont garnies de monde ; des photographes sont postés à droite, à gauche, braquant leurs instruments sur la scène. Il paraît qu'à l'hôtel il y a beaucoup de familles anglaises, américaines et autres, des habitués, quoi ! Il a fallu placer des factionnaires à l'intérieur. L'inspection de la compagnie est terminée. Guillaume passe ; il a à la main gauche un papier, c'est le rapport dit de front, remis par le major Schumacher et portant un total de 21 officiers et 725 hommes.

Les soldats au passage portaient l'arme suspendue à l'épaule droite, la dextre à la bretelle du fusil. Ce mode de port d'arme était peu solennel. En fait c'est l'empereur, qui, en saluant militairement chaque officier, a rendu les honneurs à la troupe plutôt que celle-ci à l'empereur.

Après l'inspection, la compagnie fait un à droite et défile, puis l'escadron de guide passe. Le cheval du capitaine, voyant le tapis rouge, refuse de passer, puis fait un bond ; tous les autres chevaux imitent leur camarade que monte le capitaine, les hommes regardent fixement à droite vers l'empereur, mais les chevaux regardent les tapis. L'empereur sourit et parle au colonel Wieland ; derrière, les panaches blancs du général Herzog, des colonels Feiss, Keller, les habits noirs ; l'impératrice s'entretient avec MM. Frey et Lachenal.

Enfin, la période militaire est terminée ; l'impératrice prend les devants ; sous l'entrée, 22 petites filles en Suissesses lui offrent des bouquets. Et les invités se dirigent vers la salle à manger.

Les soldats ont grand peine à contenir la foule qui voudrait rompre la haie et voir de plus près ; on foule les parterres de l'hôtel ; on se presse ; quelques citoyens ont les pieds meurtris par les sabots des chevaux. Le télégraphe a donné sommairement les détails

du dîner[1]; les deux allocutions celle du président et celle de l'empereur. Cette dernière est cordiale, sans abus de phrases. Décidément, le jeune souverain étonne et étonnera encore. Il sera béni par la corporation des maîtres d'hôtel du pays suisse. Quelle réclame !

Au déjeuner, tout d'abord très animée conversation ; l'empereur connaît tout le monde, il sait qui est M. Lachenal, M. Frey, le général Herzog, le colonel Wieland ; il s'entretient en allemand, en français ; il varie son sujet, on parle musique, arts, monopole de l'alcool. Au café, le général Herzog est à l'épreuve. Vous savez, en 1870, des journaux français avaient traduit « Hans Herzog von Baden », Jean, duc de Bade, commandant l'armée fédérale. Et comme la conversation languissait un peu, l'impératrice voulut revoir les petites Suissesses qui lui avaient remis des fleurs ; elle fit acheter de ravissantes broches chez l'orfèvre Bosshard, et avec l'aide d'une des dames d'honneur, Mlle de Gersdorf, les leur épingla au corsage en souvenir. A 11 h. 3/4 l'empereur donne le signal du départ.

Au dehors, c'est un fourmillement d'êtres humains ; le pont neuf est chargé de monde ; le canon tonne, et les treize voitures précédées de dragons roulent vers la gare. Ici et là quelques vigoureux Hoch ! La foule se découvre, l'impératrice salue très gracieusement ; l'empereur salue au passage les officiers de dragons qui surveillent le cortège. A la gare, le train est prêt ; l'empereur a vivement remercié pour l'accueil plein de déférence qui lui a été réservé ; au moment où le train va partir, il fait encore un signe à M. Schenk et lui parle, puis un coup de sifflet et le train disparaît sous le tunnel. La foule s'est bien rapidement écoulée ; près de la gare, on salue bruyamment le président et ses deux collègues du Conseil fédéral ; une vraie ovation est faite au général Herzog, qui a l'air réjoui et rajeuni de dix ans. A mon retour du télégraphe, la place était presque vide ; un peu plus loin, vers le lac, il y a un champ de foire où tournent des carrousels ; l'orgue de l'un d'eux joue la Marche bernoise et « En revenant de la revue. » Gais et contents !

Voici le texte du toast de M. le président Schenk :

Vos Majestés impériales, en faisant à la Suisse le grand honneur d'une visite, ont donné au Conseil fédéral en personne l'heureuse occasion de les saluer et de leur exprimer les sentiments de profonde estime et de respect dont il est pénétré.

La Suisse entière se réjouit de ce jour mémorable ; elle voit dans

[1] Petits détails dont nous pouvons garantir l'authenticité, dit *La Revue*, dont nous tirons la plupart des renseignements ci-dessus : le ministre d'Allemagne a attiré l'attention de l'empereur sur le Dézaley 1854. Ce vin a été très apprécié et il en a été redemandé à plusieurs tables. Le correspondant de la *Gazette* ajoute que des nombreux verres versés à l'Empereur, Sa Majesté n'a bu que le champagne de son toast et le Dézaley (*fourni par M. G. Fonjallaz*).

cette rencontre une confirmation particulière des relations excellentes qui règnent entre le grand empire d'Allemagne et la Confédération helvétique.

Toujours prêt à défendre de toute son énergie son indépendance et sa liberté, le peuple suisse accorde son intérêt le plus vif aux efforts et aux actes qui tendent à conserver aux nations le bienfait inappréciable de la paix dont les autorités fédérales saluent avec confiance en Votre Majesté le puissant défenseur et le gardien.

Je bois à la santé et à la prospérité de S. M. l'empereur et de S. M. l'impératrice.

La réponse de l'empereur Guillaume était conçue en ces termes :

Monsieur le Président,

Votre aimable invitation à l'impératrice et à moi de passer quelques heures en Suisse en rentrant chez moi nous a fait à tous deux un vrai plaisir. Je réponds à votre cordial salut et à l'accueil sympathique des Suisses par de sincères remerciements en mon nom et en celui du peuple allemand tout entier.

Le superbe pays que vous venez de me faire voir ne m'est pas inconnu, car, une fois déjà, dans mes jeunes années, il m'a été donné de me réjouir une fois à la vue de vos lacs et de vos montagnes, qui procurent chaque année, par votre accueil hospitalier, à des milliers de mes compatriotes, la force et la santé.

Je constate avec satisfaction que nos bonnes et amicales relations, qui datent de loin, continueront à être les mêmes et j'espère que les relations commerciales, fondées sur le traité conclu entre les deux pays, subsisteront et se développeront à l'avenir, et contribueront à maintenir et à fortifier l'amitié entre les deux peuples.

Je bois à la prospérité de la Suisse, des Suisses et de M. le Président de la Confédération.

BALE, 2 mai.

D'Olten à Bâle, l'empereur s'est entretenu longuement et avec beaucoup d'entrain avec les délégués militaires suisses, MM. Wieland, Keller et Ruffy. Un peu avant d'arriver à Bâle, il a remis à chacun d'eux son portrait : photographie en grand format, portant la signature de l'empereur. A Bâle, les officiers suisses ont pris congé du couple impérial, qui s'est dirigé sur Carlsruhe, où il y avait le soir grand dîner de gala à la cour.

Avant de quitter le sol suisse, l'empereur d'Allemagne a adressé de Bâle, à 2 h. 50 m., ce télégramme au président de la Confédération :

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai à *cœur, au moment* de quitter le sol suisse, de renouveler mon

remerciement le plus sincère et celui de l'impératrice pour l'accueil amical du Conseil fédéral et pour la réception sympathique qui m'a été faite par le peuple suisse.

En votre qualité de représentant de la Suisse et de ses citoyens, je vous réitère mes meilleurs vœux pour la prospérité du pays dans le présent et dans l'avenir.

GUILLAUME.

Le 3 mai au matin, à 9 $^{1}/_{2}$ heures, M. Busch, ministre d'Allemagne, s'est rendu au palais fédéral pour y porter de nouveau des remerciements officiels au président de la Confédération et à M. Lachenal, chef du département des affaires étrangères.

BERNE, 3 mai.

La Compagnie de navigation du lac des Quatre-Cantons avait invité la délégation du Conseil fédéral à faire une excursion sur le lac, dans l'après-midi. Le vapeur est allé jusque près de Flüelen et est rentré à Lucerne sans avoir touché aucun port. La délégation est rentrée hier soir à Berne. Elle conserve une excellente impression de la journée de hier. L'empereur s'est montré très satisfait de son voyage ; il a parlé notamment de la course « merveilleuse » sur le lac et a remercié en particulier le directeur Schmid. L'impératrice, très affable, très enjouée, a surtout séduit l'assistance.

On télégraphie de Berne le 3 mai :

Les délégués du Conseil fédéral ont remporté le meilleur et le plus agréable souvenir de leur rencontre avec l'empereur d'Allemagne. Guillaume II, d'abord un peu froid et fatigué sans doute du long voyage en chemin de fer, a paru séduit par la cordialité de l'accueil qui lui était fait en Suisse, et il a fait preuve d'une bonhomie charmante. L'impératrice a séduit tout le monde par son affabilité et son exquise urbanité.

BERLIN, 3 mai.

Les journaux allemands expriment leur satisfaction pour la réception faite par le peuple suisse à l'empereur allemand. Plusieurs ajoutent que l'Allemagne trouvera peut-être une occasion de s'en montrer reconnaissante.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur de l'Empire*, de Berlin :

« L'impression que l'empereur et l'impératrice ont rapportée de leur séjour en Suisse complète admirablement celle que leur ont laissée les belles journées passées en Italie. L'empereur et l'impératrice sont revenus avec une joyeuse satisfaction, après avoir constaté les sentiments de considération et d'amitié qu'on entretient pour l'Allemagne en Italie et en Suisse. »

PARIS, 3 mai.

Le *Gaulois* dit qu'un de ses rédacteurs a eu une entrevue avec M. Schenk, président de la Confédération, et lui a demandé son avis sur le passage de Guillaume II en Suisse. Le président de la Confédération a dit que la Suisse se trouvait très honorée de cette marque de courtoisie et n'avait pas à discuter les motifs qui l'ont déterminée. La France ne doit pas s'alarmer.

L'empereur Guillaume, a ajouté M. Schenk, a voulu démontrer en venant en Suisse qu'il ne dédaignait ni notre pays, ni ses institutions, mais il n'ignore pas qu'en le recevant bien c'était tout ce que nous pouvions faire. La Suisse ne changera pas pour cela ses relations politiques, qui restent les mêmes, après comme avant La Suisse veut rester indépendante et libre et sa neutralité sera toujours le seul gage de sa prospérité et de sa grandeur aux yeux de l'Europe.

M. Emile Berr, envoyé par le *Figaro* à la réception de Lucerne, a eu, lui aussi, après le départ de l'empereur, un entretien avec M. Schenk et avec M. Lachenal. Tous deux se sont déclarés enchantés de la cordialité et de la bonne humeur de leurs hôtes. Guillaume II les a surpris par la variété de ses connaissances. M. Lachenal a déclaré qu'il n'a pas été question de politique. En dehors des deux toasts officiels, le déjeuner a été rempli par une causerie à bâtons rompus.

Echos de Lucerne, 3 mai. — La fête de Lucerne n'est plus qu'un souvenir; l'empereur Guillaume, l'impératrice et la suite sont de nouveau à Berlin; lui va se trouver aux prises avec d'autres émotions, celles des débats du Reichstag.

Il paraît que c'est bien le Conseil fédéral qui avait invité l'empereur à ne pas traverser la Suisse incognito. En effet, le souverain allemand a dit catégoriquement: « Sie haben mich eingeladen, ich » wollte mich nicht aufdringen. — (Vous m'avez invité, je ne voulais pas m'imposer). — Pendant toute la durée de la réception, il n'a pas été dit un mot de politique ou de choses militaires, que cela soit dit pour rassurer les politiciens, les journalistes impressionnables ou à imagination.

La conversation a été engagée un peu sur toutes espèces de choses : musique, arts, voyages. L'impératrice s'entretenait avec M. Frey, vice-président, et en français, qu'elle parle très purement, avec son vis-à-vis M. Lachenal. Quand M. Schenk eut prononcé son allocution, l'impératrice avança vivement le bras pour heurter son verre à celui du président; elle l'a fait en disant : « Il faut se conformer aux usages des pays où l'on est. » Il paraît que ce n'est pas l'usage à la cour de Prusse, quoiqu'on n'y casse pas le pied de son verre comme à celle de Russie. L'empereur en voyant son épouse rompre avec les usages traditionnels, en fit tout simplement autant en passant son bras der-

rière la tête de l'impératrice. L'entrain et la gaîté de l'impératrice, son caractère enjoué, sa bonne grâce avaient séduit tout le monde; elle est jeune; le visage est rayonnant d'une santé plantureuse, il a une expression d'une grande douceur. Ce n'est pas un type d'impératrice terrifiant, lequel du reste n'existe pas; c'est un visage modeste, la tête d'une aimable Allemande; ajoutez une grâce naturelle, une façon de saluer et de sourire qui captive.

En souvenir de son passage en Suisse, l'empereur a accordé des décorations à la plupart des membres de la légation allemande à Berne. Le ministre Busch a reçu l'ordre de la Couronne de première classe; le major de Bernhardy, attaché militaire, le même ordre de troisième classe; le lieutenant Muth, le même ordre de quatrième classe, M. Jordan, chancelier de la légation, l'ordre de l'Aigle rouge, de quatrième classe.

L'empereur a fait remettre en outre 400 francs pour le personnel du train de la Compagnie du Gothard, 200 francs au personnel du Central et 200 francs au personnel de la Compagnie de navigation sur le lac des Quatre-Cantons. L'impératrice a fait cadeau à M^me^ Hauser, au Schweizerhof, d'une broche avec brillants.

Avant son départ de Lucerne l'empereur a gracieusement offert à notre ministre M. le colonel Roth un étui à cigarettes orné de brillants. La constitution fédérale n'en mourra pas.

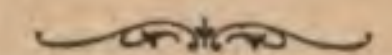

Réorganisation de l'armée espagnole.

En date du 22 mars écoulé la reine-régente a signé le projet de loi qui lui a été soumis par le général Lopez Dominguez, ministre de la guerre, pour mettre à la mode territoriale la répartition des divers corps militaires de l'armée, avec entrée en vigueur au 1er juillet prochain.

Au lieu des douze capitaineries générales actuelles du continent et des trois commandements coloniaux assimilés, où les troupes ne sont embrigadées et endivisionnées que momentanément ou éventuellement, il y aura *sept régions* de corps d'armée pour la Péninsule, et quatre *commandements généraux* des colonies, ayant une organisation permanente dès la brigade au corps d'armée. Dans cette organisation on n'a pas recherché avant tout la symétrie pédantesque qui brille dans d'autres armées. On a compris qu'une certaine élasticité était plus utile. C'est ainsi que la *formation des* grandes unités n'est pas nécessairement

identique. Quelques brigades d'infanterie sont à deux régiments — ou plutôt à deux bataillons, puisque, à dater du 1er juillet, les régiments d'infanterie ne compteront plus qu'un bataillon actif plus les cadres d'un second bataillon; d'autres sont à trois régiments ; d'autres enfin comportent 2 ou 4 bataillons de chasseurs. Il en est de même pour certaines divisions formées d'une brigade d'infanterie et d'une brigade de cavalerie, avec leur artillerie et leurs auxiliaires.

L'aperçu ci-après des forces attribuées aux sept régions, soit aux sept corps d'armée, fera saisir plus clairement le mode adopté et ses avantages pratiques.

Le territoire de la Péninsule sera divisé en 7 *régions militaires*, à chacune desquelles correspondra un corps d'armée en temps de paix.

La 1re région, *Nouvelle-Castille et Estramadure*, sera formée des provinces de Madrid, Ségovie, Avila, Salamanque, Tolède, Ciudad-Real, Badajoz et Cacerés : elle aura pour chef-lieu Madrid.

La 2e région, *Séville et Grenade*, sera formée des provinces de Cordoue, Séville, Huelva, Cadix, Jaen, Grenade, Malaga et Almeria ; le chef-lieu sera à Cordoue.

La 3e région, *Valence*, comportera les provinces de Castellon, Valence, Alicante, Murcie, Albacète et Cuenca; chef-lieu Valence.

La 4e région, *Catalogne*, comprendra les provinces de Barcelone, Gerone, Lerida et Tarragone ; chef-lieu Barcelone.

La 5e région *Aragon*, englobera les provinces de Saragosse, Ouesca, Teruel, Soria et Guadalajara ; chef-lieu Saragosse.

La 6e région *Burgos, Navarre et Vascongadas*, sera composée des provinces de Navarre, Alava, Guipuscoa, Biscaye, Santander, Burgos et Logrono ; chef-lieu Miranda de Ebro.

Enfin la 7e région, *Vieille-Castille et Galice*, sera constituée par les provinces de Léon, Palencia, Valladolid, Zamora, Oviedo, la Corogne, Lugo, Orense et Pontevedra ; capitale Léon.

Les îles Baléares, les Canaries, le territoire de Ceuta et la place de Melilla formeront, en outre, quatre *commandements généraux placés* : les trois premiers sous les ordres

de généraux de division et le quatrième sous les ordres d'un général de brigade.

Enumérons maintenant, par corps d'armée correspondants, les forces de chacune des 7 régions :

1er corps d'armée. — Le premier corps aura 3 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie : 1re division d'infanterie : 1re brigade, bataillons de chasseurs nos 7, 9, 19 et 20 ; 2e brigade, régiments d'infanterie nos 16 et 42 ; régiment de cavalerie no 10 ; 2e régiment d'artillerie monté. — 2e division : 1re brigade, régiments d'infanterie nos 6 et 11 ; 2e brigade, régiments d'infanterie nos 27 et 41 ; régiment de cavalerie no 12 ; 4e régiment d'artillerie monté. — 3e division : 1re brigade, régiments d'infanterie nos 12 et 31 ; 2e brigade, régiments d'infanterie nos 38 et 44 ; régiment de cavalerie no 27 ; 10e régiment d'artillerie monté. — Division de cavalerie : régiments nos 2, 6, 19 et 20 ; deux batteries d'artillerie à cheval.

2e régiment de sapeurs-mineurs.

Seront en outre stationnés dans la 1re région, sans faire partie du corps d'armée : le 14e régiment d'artillerie monté, le bataillon des télégraphes et le bataillon des chemins de fer.

Toutes les divisions ont leurs quartiers-généraux à Madrid.

2e corps d'armée. — Le 2e corps sera fort de 1 brigade de chasseurs, 2 divisions d'infanterie et 1 brigade de cavalerie.

Brigade de chasseurs : bataillons nos 1, 5, 12 et 17. — 1re division d'infanterie : 1re brigade, régiments d'infanterie nos 15 et 34 ; 2e brigade, régiments d'infanterie nos 43 et 50 ; régiment de cavalerie no 21 ; 1er régiment d'artillerie monté. — 2e division : 1re brigade, régiments d'infanterie nos 2 et 10 ; 2e brigade, régiments d'infanterie nos 9 et 17 ; régiment de cavalerie no 9 ; 12e régiment d'artillerie monté. — Brigade de cavalerie, régiments de cavalerie nos 23 et 28.

1er bataillon du 3e régiment de sapeurs-mineurs.

Les divisions ont leurs quartiers-généraux à Séville et à Grenade.

3e corps d'armée. — Le 3e corps ne comportera que 2 divisions d'infanterie, avec quartiers-généraux à Valence et à Carthagène.

1re division : 1re brigade, régiments d'infanterie nos 13 et

20 ; 2ᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 40 et 47 ; régiment de cavalerie nᵒ 8 ; 8ᵉ régiment d'artillerie monté. — 2ᵉ division : 1ʳᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 33 et 48 ; 2ᵉ brigade, régiment d'infanterie nᵒ 4 et bataillons de chasseurs nᵒˢ 8 et 14 ; régiment de cavalerie nᵒ 22 ; 11ᵉ régiment d'artillerie monté.

2ᵉ bataillon du 3ᵉ régiment de sapeurs-mineurs.

4ᵉ corps d'armée. — On donnera au 4ᵉ corps 1 brigade de chasseurs, 2 divisions d'infanterie et 1 brigade de cavalerie, avec quartiers-généraux à Barcelone et à Ledira.

Brigade de chasseurs : bataillons nᵒˢ 3, 6, 13 et 15 — 1ʳᵉ division d'infanterie : 1ʳᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 39 et 49 ; 2ᵉ brigade : régiments d'infanterie nᵒˢ 21 et 24 ; régiment de cavalerie nᵒ 14 ; 1ᵉʳ régiment d'artillerie de montagne. — 2ᵉ division : 1ʳᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 18 et 28 ; 2ᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 25 et 26 ; régiment de cavalerie nᵒ 17 ; 9ᵉ régiment d'artillerie monté. — Brigade de cavalerie, régiments de cavalerie nᵒˢ 3, 4 et 26.

1ᵉʳ bataillon du 4ᵉ régiment de sapeurs-mineurs.

5ᵉ corps d'armée. — Le décret affecte au 5ᵉ corps une division d'infanterie, avec quartier-général à Saragosse, et 1 brigade de cavalerie.

Division d'infanterie ; 1ʳᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 1 et 5 ; 2ᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 19 et 22 ; 7ᵉ régiment d'artillerie monté. — Brigade de cavalerie, régiments de cavalerie nᵒˢ 1 et 18. — Une seconde division serait organisée avec les troupes de réserve.

2ᵉ bataillon du 4ᵉ régiment de sapeurs-mineurs. Le régiment de pontonniers sera stationné dans la région, sans faire partie du corps d'armée.

6ᵉ corps d'armée. — Le 6ᵉ corps recevra 3 divisions, dont 2 divisions d'infanterie et 1 division mixte, avec quartiers-généraux à Burgos, Pampelune et Vittoria.

1ʳᵉ division d'infanterie : 1ʳᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 14, 23 et 29 ; 2ᵉ brigade, bataillons de chasseurs nᵒˢ 4 et 11 ; régiment de cavalerie nᵒ 11 : 13ᵉ régiment d'artillerie monté. — 2ᵉ division : 1ʳᵉ brigade, régiments d'infanterie nᵒˢ 3 et 45 ; 2ᵉ brigade, bataillons de chasseurs nᵒˢ 2 et 10 ; régiment de cavalerie nᵒ 24 ; 2ᵉ régiment d'artillerie de montagne. — Division mixte : brigade d'infanterie *constituée par les régiments* nᵒˢ 30 et 46 ; brigade de cava-

lerie formée des régiments nos 7 et 16 ; 3e régiment d'artillerie monté.

1er bataillon du 1er régiment de sapeurs-mineurs.

7e *corps d'armée.* — Le corps d'armée aura 1 division d'infanterie et 1 division mixte, avec quartiers-généraux à Valladolid et à la Corogne.

Division d'infanterie : 1re brigade, régiments d'infanterie nos 3, 8 et 37 ; 2e brigade, bataillons de chasseurs nos 16 et 18 ; régiment de cavalerie no 25 ; 5e régiment d'artillerie monté. — Division mixte : brigade d'infanterie comprenant les régiments nos 32 et 35 ; brigade de cavalerie comportant les régiments nos 5, 13 et 15 ; 6e régiment d'artillerie monté.

2e bataillon du 1er régiment de sapeurs-mineurs.

Dans cette énumération, toute aride qu'elle soit, nous avons fait abstraction des troupes d'administration et de santé, des escadrons d'escorte, des détachements d'artillerie de place, ainsi que de quelques services auxiliaires, qui auraient trop allongé notre exposé.

Les sept corps d'armée, au numéro de leur région de stationnement, seront commandés par des capitaines généraux (maréchaux) ou par des lieutenants généraux (commandants de corps d'armée). Les premiers porteront le titre de général en chef du e corps d'armée, capitaine général de... (nom de la région) ; les seconds auront le titre de commandant en chef, au lieu de celui de général en chef.

Les officiers généraux pourront habiter en un point quelconque de la région placée sous leurs ordres, mais leurs états-majors seront installés dans les chefs-lieux de corps d'armée.

Le plus ancien des généraux de division de chaque corps d'armée en sera le commandant en second ; il résidera au chef-lieu, dont il sera également gouverneur militaire, et suppléera le capitaine général en cas d'absence.

Les capitaines généraux auront, comme aujourd'hui, le haut commandement des troupes de l'armée active et de la réserve stationnées sur le territoire de leur région, de tous les services et établissements, etc. ; le commandant en second en sera le sous-inspecteur.

Le général de division ou de brigade commandant la *garnison d'une ville* portera le titre de gouverneur de cette

ville ; les colonels, chefs des zones de recrutement ou des régiments de réserve, qui se trouveraient dans le même cas seront dits commandants militaires. Il y aura, en outre, des gouverneurs militaires à Ciudad-Rodrigo, Figueras, Jaca, Santona, Vigo, Palma de Majorca, Mahon, Santa Cruz de Tenerife et Las Palmas, des gouverneurs et commandants militaires de châteaux, de forts, etc., etc.

Le commandant général du camp de Gibraltar dépendra du 2e corps.

Les états annexés au décret prescrivent que les chefs d'état-major de tous les corps d'armée seront généraux de brigade ; pour les commandants de l'artillerie et du génie, les intendants, les médecins, etc., attachés à ces états majors, leur grade variera suivant la composition du corps d'armée et ses effectifs.

Ainsi, dès le 1er juillet, l'armée espagnole sera organisée d'une manière permanente mais non identique, en brigades, en divisions et en corps d'armée.

Elle aura sur la frontière des Pyrénées trois corps d'armée, les 4e, 5e et 6e, et trois aussi sur la frontière portugaise, les 7e, 1er et 2e ; le 3e, sur la côte centrale de la Méditerranée, pourra servir de réserve générale.

Pour le recrutement la Péninsule est divisée en 60 districts, chaque régiment d'infanterie et chaque demi-brigade de chasseurs ayant un district spécial. En sortant de l'armée de 1re ligne, les hommes passent dans le régiment ou corps de réserve correspondant.

L'infanterie comprendra 100 régiments, dont 50 de réserve, le régiment a 2 bataillons d'un millier d'hommes chacun ; mais en temps de paix le 1er bataillon seul est au complet ou à peu près, le 2e n'a que ses cadres, mais au complet. Les cadres d'officiers du régiment d'infanterie seront composés comme suit : un colonel, deux lieutenants-colonels, trois commandants ou majors, treize capitaines, treize premiers-lieutenants, dix seconds-lieutenants, un aumônier, deux médecins, un chef de musique, avec un petit état-major de 30 sous-officiers et soldats. En temps de paix le 1er bataillon compte 600 hommes de troupe, et le 2e seulement 70. Sur le pied de guerre les cadres du régiment sont les mêmes que sur pied de paix. Actuellement l'infanterie est armée du fusil Remington, modèle de 1871 ; prochainement elle aurait une nouvelle arme, c'est-à-dire

un fusil Mauser espagnol, modèle de 1892, de 7 mm. de calibre.

L'artillerie compte 14 régiments de campagne, et 2 de montagne, tous organisés sur le même pied ; il y a en outre 10 bataillons de forteresse, une école centrale d'artillerie, une dite de construction, 4 compagnies d'artificiers et sept dépôts de réserve. Chaque régiment de campagne ou de montagne aura sur pied de paix deux *groupes* ou *divisions*. Le 1er comprend 2 batteries de 6 pièces, 4 caissons de munitions, 2 caissons de division et une forge. Le second groupe n'a que des cadres pour la formation éventuelle de deux batteries. Sur pied de guerre chaque groupe sera porté à 3 batteries, avec une colonne de munitions, indépendamment d'une colonne de parc par régiment. Deux des régiments de campagne sont destinés à fournir des batteries à cheval, dont la formation est déjà commencée.

Le corps du génie comptera 4 régiments de sapeurs et mineurs à 2 bataillons, un régiment de pontonniers, un bataillon de télégraphistes, un de chemins de fer, un de topographie, un d'artificiers, plus sept dépôts de réserve.

La nouvelle loi réorganise aussi les diverses écoles militaires et apporte de notables perfectionnements à l'éminente Académie militaire de Tolède.

En somme cette réforme paraît constituer un progrès réel et sagement entendu dans son mode d'exécution. On peut donc prévoir qu'elle triomphera des résistances assez vives qu'elle rencontre encore. Cette opposition tenant essentiellement à la suppression de cinq capitaineries-générales et de quelques traditionnels quartiers-généraux de hauts états-majors, il serait surprenant que des considérations d'intérêts personnels ou locaux soient mises au-dessus du bien général de l'armée.

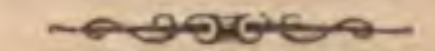

Les nouveaux fusils.

Depuis quelques années tous ou presque tous les Etats de l'Europe sont armés d'un nouveau fusil qui se distingue par deux caractéristiques principales : la répétition et le plus petit calibre d'arme de guerre connu. Ce calibre est de

8 à 7,5 millimètres, le calibre suisse, de 7,5, étant le plus petit, tandis que la France et le Danemark ont le plus grand, c'est-à-dire le 8, et les autres Etats européens un calibre intermédiaire. Pour les détails comparatifs de cet armement, nous ne pouvons que renvoyer aux articles que la *Revue militaire suisse* a publiés sur cette matière dans ses nos d'automne 1891.

Depuis lors la question des progrès ultérieurs à réaliser dans ce domaine n'a pas été négligée. Quelques puissances qui n'avaient pas eu la bonne chance d'être en première ligne et qui se trouvaient devancées par des voisins, ont cherché à faire mieux encore et se sont efforcées d'arriver à un perfectionnement par la diminution du calibre. Elles ont étudié des chiffres de 7, de 6,5 de 6, même de 5 millimètres. En Italie, en Espagne, en Autriche, puis en Russie, dans les Pays-Bas, en France aussi et enfin partout, des études sérieuses ont été faites sur des fusils de 6,5 millimètres, qui auraient, dit-on, les mêmes propriétés balistiques et techniques que ceux de 7 et de 8, avec l'immense avantage d'une munition plus légère, de sorte que chaque fantassin pourrait porter un plus grand nombre de cartouches et user plus largement, à l'occasion, des bénéfices de la répétition.

Aujourd'hui plusieurs des études sus-mentionnées restent encore dans les arcanes des secrets d'Etat. Mais d'autres sont arrivées au grand jour, où elles ont été produites par les auteurs et intéressés eux-mêmes, ce qui nous permet d'en parler sans préjudice pour personne.

Ce ne sera pas davantage au détriment de notre récent fusil suisse, modèle de 1889, car si nous pouvons et devons prévoir que, sous peu de temps, nous ne serons plus les premiers de l'Europe en petit calibre, comme nous l'avons été pendant de longues années et comme nous l'étions aussi pour le mécanisme à répétition, cela ne veut pas dire que nous soyons plus mal armés que d'autres. En fait notre nouveau modèle, et même notre brave Vetterli, sont d'excellentes armes de campagne, n'étant et ne pouvant être surpassées par aucune autre de calibre analogue.

La question d'une réduction du calibre à 6,5 n'est donc qu'affaire décorative.

Cette question a été posée tout d'abord par M. le profes-

seur Hebler, bien connu en Suisse, dans un livre savant qui a eu un grand retentissement tant en Allemagne qu'en France[1], puis par le général allemand Wille, et par plusieurs inventeurs techniciens, notamment l'ingénieur français Daudeteau, chef de bataillon territorial, et l'ingénieur autrichien Mannlicher, directeur de la manufacture de Steyr, qui ont produit des modèles fort admirés.

L'étonnement fut vif partout, mais spécialement dans l'armée française, en réaction peut-être d'éloges trop accumulées sur le fusil Lebel. La *Revue d'artillerie*, puis celle du *Cercle militaire* firent connaître en détail, par textes et planches, le fusil Mannlicher, et bientôt un nouveau concurrent surgit dans le fusil dit de l'Ecole de Châlons, aussi de 6,5, qui aurait de grands mérites de puissance et de simplicité.

Les autorités compétentes françaises étudient actuellement cette dernière arme ainsi que le parti qu'on pourrait en tirer utilement, en regard du Lebel d'ordonnance, tandis que le nouveau Mannlicher a déjà fait son chemin sinon en Autriche, son pays d'origine, au moins en Roumanie, qui vient de l'adopter, et en Italie où il a aussi été admis avec un perfectionnement de M. l'ingénieur Carcano.[2] En Espagne l'ancien ministre de la guerre Azcarraga a fait adopter un fusil Mauser de 7 mm., mais le nouveau ministre, général Lopez, n'en serait pas partisan.

Qu'adviendra-t-il de ces nouveaux efforts de la science d'*ordnance* et de pirotechnie ? que donneront les nouveaux essais ? qui croira, en Europe, que gagner de 1 à 1,5 millimètre de plus petit calibre vaudrait les centaines de millions de francs que coûteraient les nouvelles armes, ou la transformation, peut-être possible, des récents modèles actuels ? Nul ne peut le dire...

En attendant, nous donnerons d'après l'*Avenir militaire* de Paris, quelques extraits fort instructifs d'une récente brochure d'un capitaine français M. de Monbrison :

[1] Sous le titre « L'armement de l'infanterie devant la formule du professeur Hebler » la *Revue du Cercle militaire*, de Paris, a traité ce sujet dans plusieurs numéros d'avril, auxquels nous empruntons, ainsi qu'au nº du 12 mars, plusieurs de nos données. *Red.*

[2] D'après l'*Esercito Italiano* du 9 mars, 3000 de ces fusils étaient fournis à cette date, et 45 mille seraient fournis à la fin de l'année courante. A ce taux, ajoute l'excellente feuille militaire de Rome, ce ne serait qu'en l'an 2024 que l'armée italienne aurait son nouvel armement au complet.

« Le travail du capitaine de Monbrison passe successivement en revue le fusil allemand modèle 1888, le fusil Lee-Medford (Angleterre) modèle 1889, le fusil suisse modèle 1889 système Schmidt, le fusil danois modèle 1889, le fusil belge modèle 1889 système Mauser, la carabine de la cavalerie française modèle 1890, la carabine de la cavalerie autrichienne modèle 1890, le fusil russe, et enfin les trois armes nouvelles de 6,5 : le fusil du commandant français Daudeteau, le fusil Mannlicher de la fabrique de Steyr, enfin le nouveau fusil de l'école de tir de Châlons. »

« Le capitaine de Monbrison donne la description des deux premiers ; pour le fusil de l'Ecole de Châlons il se borne à constater que cette arme est « la simplicité même. » Voici un résumé de ses appréciations générales sur toutes les armes en service, en faisant remarquer que celles sur le fusil suisse intéresseront tout particulièrement nos lecteurs.

« *Mécanisme de fermeture.* — Pour résister aux pressions exercées sur la culasse par la nouvelle poudre, il importe que la fermeture soit symétrique et que les tenons d'attache soient aussi rapprochés que possible du culot de la cartouche. Les systèmes qui remplissent le mieux ces conditions sont ceux des culasses française modèle 1886, autrichienne modèle 1890 et belge modèle 1889.

« *Mécanisme de répétition.* — Le mécanisme Mannlicher paraît à l'auteur le plus simple et le meilleur, tant par la forme du chargeur que par ses fonctions comme distributeur ; vient ensuite le Mauser ; quant au mécanisme français modèle 1886, il n'est classé par le capitaine Monbrison qu'en 8e ligne.

« *Monture, solidité, aspect général.* — Toutes ces armes ont une monture d'une seule pièce, à l'exception des fusils anglais et français. En général on a un peu sacrifié la solidité à la légèreté. Le fusil suisse est le plus soigné au point de vue de la monture ; mais il est d'aspect lourd et déplaisant. Le double canon métallique des armes allemande, belge et danoise donne au canon un aspect disgracieux, et cette innovation n'est rien moins que recommandable.

« *Baïonnette.* — Le sabre-baïonnette court et solide a été adopté partout, excepté en France. En Angleterre, en Suisse et en Danemark, le sabre-baïonnette est placé sous

l'axe du canon ; en Allemagne, en Autriche, à droite. L'épée-baïonnette française est quadrangulaire ; placée sous l'axe de l'arme, elle mesure 51 centimètres. Elle est d'une longueur démesurée et peu solide.

« *Cartouches, rayures, tir.* — Les cartouches sans bourrelets de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse sont aujourd'hui condamnées. Partout ailleurs, on a conservé l'ancien système, sauf en France où le mécanisme de répétition a imposé une forme spéciale. Les balles sont recouvertes soit d'acier doux, soit, ce qui est préférable pour la conservation de l'arme, de maillechort.

Enfin, ajoute le capitaine Monbrison, on peut dire hardiment que la poudre française est la meilleure et la plus stable. Cette poudre, concurremment avec le système de culasse mobile, procure au fusil français modèle 1886, inférieur à celui des autres puissances par son système à répétition, le tir le plus régulier, le plus rasant et le plus sûr. Aucune des autres armes ne peut encore lutter avec lui sur ce point, qui est le capital... En résumé, les meilleures armes en service sont les dernières adoptées en France et en Autriche pour la cavalerie. Ces carabines ont profité de tous les perfectionnements inventés jusqu'en 1890.

« Personne néanmoins ne se déclare satisfait, et, en France comme à l'étranger, l'on recherche une nouvelle arme qui, sans un recul trop violent, possède une vitesse initiale plus considérable encore. Or, cette vitesse initiale plus considérable, on ne peut l'obtenir qu'avec un calibre assez réduit pour que le recul soit supportable. On a établi les armes actuellement en service avec des calibres variant de 8 m/m à 7 m/m 5 ; en diminuant encore ce calibre, on pourra augmenter la vitesse, et, en outre, alléger le poids des cartouches, ce qui permettra d'en faire porter un plus grand nombre par le soldat ; mais cette réduction du calibre a une limite ; il s'agit en effet, avec une arme de guerre, de faire des blessures aux hommes et aux chevaux les mettant hors de combat pendant un temps assez long. L'expérience n'a pas été faite sur les hommes, mais elle pourrait l'être sur les chevaux, car ceux-ci sont des combattants qu'il faut pouvoir arrêter soit dans une charge, soit dans la poursuite[1].

[1] Cela est si vrai qu'il s'est produit aux essais de 1890 à Thoune, un fait bon à noter : « Le soir du second jour de tir un marqueur se plaignit d'une *douleur au* bras, qu'il attribuait à du rhumatisme. Cette douleur s'étant *augmentée le lendemain*, le médecin l'examina, et constata que le gras du *bras avait été perforé* par une balle de petit calibre ! Revue militaire Suisse.

Notre expérience personnelle à ce sujet, dit le capitaine de Monbrison, nous fait penser que le calibre minimum ne doit pas s'abaisser au-dessous de 6 m/m. Avec une arme de ce calibre, on obtiendra certainement des vitesses de 800 mètres, et les trajectoires des distances inférieures à 700 n'auront pas d'ordonnées supérieures à la hauteur d'un homme. On atteindra, en visant aux pieds, un homme debout de 0 jusqu'à 700 mètres. Doit-on chercher mieux encore? oui et non. Oui, si l'on veut utiliser les feux de salve aux très grandes distances, car plus les zones dangereuses sont profondes, plus les chances d'atteindre le but sont nombreuses, surtout aux distances où l'appréciation ne peut être qu'approximative. Non, s'il s'agit du tir individuel, car la vue de l'homme n'est pas assez perçante, son système nerveux n'est pas assez métrisable pour permettre d'utiliser une arme d'une façon efficace à plus de 600 ou 700 mètres.

« Et au sujet de cette réduction du calibre, un fait assez caractéristique s'est produit, paraît-il, au Dahomey; les balles du fusil Lebel n'arrêtaient pas toujours sur le moment l'élan de l'ennemi; les blessés ne tombaient qu'après avoir fourni un choc encore redoutable.

« C'est pourquoi, et bien qu'en Allemagne on expérimente le calibre de 5 m/m, il semble difficile de descendre au dessous de celui de 6 m/m 1/2, et c'est du reste, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le calibre du fusil Daudeteau, du Mannlicher fabriqué à Steyr, enfin du fusil de l'Ecole de tir de Châlons. C'est également à ce même calibre que paraît s'être arrêté le Chili, qui, très fier, et à juste titre, des résultats remarquables qu'il a obtenus au cours de la dernière guerre, avec l'ancien Mannlicher, poursuit en ce moment, à l'usine Hotchkiss de St-Denis, au polygone de Satory et au champ de tir de Beverloo, de très intéressantes expériences sur le fusil de l'avenir. Sous la haute direction du général Del Canto, le gouvernement chilien a fait expérimenter successivement le Daudeteau, le Mauser allemand dit modèle espagnol, le Beaumont hollandais, le Mannlicher autrichien de Steyr, le Krag danois, les types belges Marga et Engh, et enfin le Sutterlin français.

» Toutes ces armes sont du calibre de 6,5 mm., et c'est celui qu'admet le capitaine de Monbrison pour son fusil idéal, qu'il construit au moyen : 1° du canon anglais; 2° de la boite de culasse et de la culasse mobile française ; 3° du mécanisme de répétition de Mannlicher; 4° enfin de la monture suisse.

» En somme les essais qui se poursuivent en France et dans les principales armées européennes semblent indiquer que nous ne tarderons pas à voir se produire une nouvelle transformation de l'armement de l'infanterie. Sera-ce la dernière? Sans doute, au point de vue du calibre, puisque l'on est arrivé à la limite extrême où les projectiles deviendraient, sinon inoffensifs, tout au moins insuffisamment meurtriers, mais non, bien certainement, au point de vue du mécanisme proprement dit de l'arme, mécanisme que l'on peut considérer comme indéfiniment perfectible. En tout cas, et malgré les réticences discrètes et patriotiques de son auteur, le travail du capitaine de Monbrison nous fait voir que nos officiers ne s'endorment pas sur le succès qu'ils ont obtenu avec le Lebel, et que, le jour où quelqu'un de nos voisins se décidera à faire un nouveau pas dans la voie des transformations progressives des armes portatives, la France ne sera pas prise au dépourvu; elle a, elle aussi, son fusil de demain tout prêt à être mis en fabrication, et qui saura lui maintenir la supériorité d'armement que lui ont assuré jusqu'ici les efforts combinés de ses officiers d'infanterie dans les écoles de tir, de ses officiers d'artillerie dans les manufactures d'armes, enfin de ses ingénieurs dans les usines où se fabriquent les nouvelles poudres. »

P. S. — Au moment où nous lisons les épreuves des lignes ci-dessus nous recevons la première livraison d'une nouvelle et précieuse publication spéciale sur la matière, soit la *Revue des chefs-armuriers militaires*, paraissant une fois par mois à Villeneuve-sur-Yonne. Cette fort intéressante livraison, d'Avril 1893, comprend entre'autres une description, avec planches, d'après la *Revue d'artillerie*, du fusil de l'ingénieur américain *Maxim*, perfectionnement du Henry-Winchester, au moyen d'un mécanisme automoteur permettant de tirer toutes les cartouches du magasin par la simple pression du doigt sur la détente, et une description du fusil Daudeteau, d'après la *Revue du Cercle militaire*. Les autres articles « Historique de l'armement de l'infanterie française; Poids et longueur de l'arme de guerre; Renseignements rétrospectifs sur l'armement, etc.; Renseignements divers », n'ont pas moins de valeur pour les lecteurs désireux de se tenir au courant de tout ce qui se rattache aux armes portatives modernes.

Le général Merle et la campagne de Russie.

Le général baron Merle, dont le public français et suisse s'est beaucoup occupé dans ces dernières années à l'occasion de diverses publications relatives aux guerres de l'Empire, vient d'être l'objet d'un livre[1] digne d'être présenté et recommandé à nos lecteurs. Ce livre a le mérite de donner d'intéressants détails, dont quelques-uns nouveaux, sur la vie d'un brave militaire qui nous touche de près.

« Soldat de la monarchie, dit son biographe, rallié à la Révolution, mais attaché à ses devoirs militaires ; patriote, et mettant au-dessus de tout l'inviolabilité du sol national, Merle n'est pas seulement un de ces hommes que les dangers, les privations, les situations en apparence désespérées ne découragèrent jamais : au milieu de cet innombrable état-major napoléonien toujours héroïque, mais souvent soudard, batailleur, tape-dur, il détonne agréablement par des qualités de finesse, de modération, d'instruction même qui le font ranger dans une classe bien à part où il se rencontrerait avec de vieux républicains comme Moncey ou de vaillants impériaux comme Suchet.

« Lui restituer à l'aide des témoignages les plus sérieux, le rôle qui lui revient dans la merveilleuse épopée militaire de la République et de l'Empire, en le dégageant de l'éclat de ces retentissantes renommées qui éclipsent et absorbent tout ce qui en approche, tel est le but que nous nous sommes proposé en entreprenant nos recherches. »

C'est avec plaisir que nous suivrons l'auteur dans son exposé biographique, la carrière du général Merle étant, dans plusieurs de ses principales périodes, l'histoire même des troupes suisses au service de France sous Napoléon. On sait en effet que pendant les tragiques campagnes de la Péninsule ibérique et de Russie, nos régiments suisses capitulés furent sous les ordres de ce vaillant général et qu'ils eurent en commun maints jours de gloire et d'honorables revers.

Né à Montreuil-sur-Mer, le 26 août 1766, Pierre-Hugues-

[1] Le *général baron Merle*, 1766-1830. Notice biographique, par *Aug. Braquehay*. Paris, librairie militaire Ed. Dubois, 1893. 1 vol. in-8 de 260 pages. — Prix 3 fr.

Victoire Merle s'engagea à 15 ans dans le régiment de Foix, sous Louis XVI, devint caporal en 1789, officier d'infanterie des Pyrénées en 1792, capitaine de canonniers en 1793 élu par les volontaires d'alors, chef de bataillon d'artillerie en 1794, général de brigade un an plus tard. En 1795, il commande provisoirement la 2me division de l'armée d'Espagne, et participe dès lors à toutes les campagnes de la République et de l'Empire, se distinguant entre autres en Espagne, notamment aux affaires de Santander en 1808, ayant dans sa division le 3me régiment suisse, et en Portugal en 1810.

Mais c'est surtout pendant la guerre de 1812 en Russie que la biographie de Merle nous attire plus spécialement, car il eut, aux moments les plus critiques, toutes les troupes suisses sous ses ordres. Aussi nous croyons que nos lecteurs liront avec intérêt les extraits que nous donnons ci-après des chapitres XII et XXIII sur ces grands événements.

Disons auparavant que l'auteur raconte dans vingt-neuf chapitres les détails de la carrière de l'illustre général, détails recherchés avec beaucoup de soin et de conscience, dans toutes les sources possibles, mais aussi avec quelque excès de confiance dans des récits d'auteurs un peu trop vantards, par exemple ceux récents du baron Marbot.[1] Il signale à plusieurs reprises les précieux renseignements fournis par les brochures de M. de Schaller, bien connues de notre public, et les lacunes réitérées, qu'il ne s'explique pas plus que nous, des pages de M. Thiers à l'endroit de Merle. Les chapitres 28 et 29 qui racontent les derniers temps du général, mort à Marseille le 5 décembre 1830, et ses relations avec son pays d'origine, n'ont pas moins d'intérêt que les chapitres militaires.

Arrivons maintenant à la guerre de Russie, en laissant la parole à l'auteur :

Quelques mois d'un repos aussi mérité que nécessaire (après la dure retraite de Portugal sous Masséna et Marmont en 1811, où Merle avait commandé l'arrière-garde) passés à Nîmes remirent

[1] Notons ici, à la louange de l'auteur, qu'il reconnaît, dans un appendice rectificatif du meilleur esprit, que sa bonne foi a été surprise par les passages où ce colonel de cavalerie légère accuse si légèrement les Suisses d'avoir fui à la bataille de Polotzk du 17 août 1817, alors qu'il est constaté par les témoignages les plus authentiques que les Suisses n'avaient aucun *rôle à jouer pour ce jour* là, et qu'ils n'ont pas été engagés.

bientôt le général Merle en état de reprendre les armes. Disponible le 24 novembre 1811, il fut chargé d'abord de l'inspection et de la formation des corps de troupes qui se rendaient dans le Nord pour composer le corps d'armée dit d'observation de l'Elbe, puis désigné, le 26 avril 1812, pour le commandement de la 9e division de la Grande Armée destinée à agir contre la Russie. Sur ces entrefaites, il avait été nommé comte de l'empire ; mais, par suite des préoccupations qu'occasionnaient les préparatifs de guerre, le décret n'en fut point enregistré et ne reçut jamais son exécution. De nombreuses relations officielles n'attribuent pas moins ce titre au général qui, du reste, comme divisionnaire, avait rang de comte dans la noblesse impériale.

La division Merle, 3e du 2e corps d'armée aux ordres du maréchal Oudinot, duc de Reggio, fut formée, dans le principe, des 10e, 11e, 12e et 13e régiments de ligne et d'une demie batterie d'artillerie, le tout offrant un effectif d'environ 15,000 hommes.

Echelonnée sur la route de Munster à Berlin, elle se rapprocha peu à peu de cette dernière ville, dont le maréchal Oudinot venait d'être nommé gouverneur, pour maintenir les communications de l'armée, surveiller le gouvernement prussien, notre allié, et occuper les places. C'est ainsi que, le 21 mai, Napoléon enjoignait au général Merle de s'assurer de la position de Spandau qu'il considérait comme la citadelle de Berlin, et désirait faire mettre en état de défense. Cependant, comme autrefois en Espagne, ces empiètements ne devaient être faits qu'avec d'extrêmes ménagements pour blesser le moins possible l'amour-propre national. « Tout cela doit se faire sans parler » écrit de Dresde Napoléon au major-général Berthier. « Si l'on demande raison de cet armement, on doit répondre que l'importance de cette place exige qu'elle soit mise à l'abri de tout évènement et d'une descente des Anglais. Recommandez au général Merle de donner à dîner aux officiers prussiens et d'être fort honnête avec eux. »

Au moment de l'entrée en campagne, la 3e division du 2e corps d'armée reçut une tout autre composition. Le 12 juin, les troupes étrangères de la division du général Belliard, appelées d'abord à faire partie du corps d'armée du maréchal Davout, passaient sous les ordres du général Merle. Elles comprenaient les brigades Amey (3e croate et 4e suisse), Candras (1er et 2e suisses) et Coutard (123e de ligne, ancien régiment hollandais, et 3e suisse), soit environ 12,200 hommes, plus 800 chevaux et l'artillerie.

Le général Merle voulant donner aux Suisses, dont il avait apprécié la valeur en Espagne, un témoignage de la confiance qu'ils lui inspiraient, choisit alors le capitaine Gessner, du 3e régiment, pour un de ses aides de camp, et rejoignit ses nouvelles troupes qui, après avoir cantonné aux environs de Marienwerder, puis de Welhau, furent passées en revue le 18 juin par Napoléon à Insterbourg.

De là, par Gumbinen, Mogariski et Poniemen, il se porta sur le Niémen qu'il franchit le 24. Le 25, il passa la Vilia, près de Kowno, sur un pont de radeaux construit avec les arbres que les pontonniers du général Eblé trouvèrent sur les rives. Le 25, il se dirigea sur Janowo, le 27 sur Chatouï et, le 28, il accourait à Deweltowo, au secours du maréchal Oudinot qui, avec une faible portion de ses forces, n'avait pas hésité à attaquer l'armée du comte de Wittgenstein chargée de couvrir la route de Saint-Pétersbourg. Ce combat nous ouvrit les portes de Wilkomir.

A cette époque déjà, les troupes du général Merle étaient très fatiguées tant par les marches qu'elles avaient dû faire jusqu'au Niémen que par celles qu'elles avaient faites au delà. Elles manquaient de pain, de sel et de spiritueux, et s'ennuyaient de manger de la viande sans sel, avec un peu de farine délayée dans l'eau. Ces fatigues et ces privations, Français, Suisses et Croates les supportaient avec résignation; mais beaucoup de Hollandais du 123e de ligne, et d'Allemands incorporés dans les régiments suisses, ne se sentant aucun goût de servir avec nous, n'éprouvaient aucun scrupule de rester en arrière et de disparaître dans les forêts de la Pologne où ils trouvaient une retraite assurée.

Dès le début de la campagne, le général Merle eut donc à surmonter, outre les obstacles inhérents à toute opération militaire, des difficultés qui jusqu'alors lui étaient inconnues. Cependant, grâce à une ferme discipline qu'il s'efforça d'assurer, grâce aussi à la confiance et à l'entrain qu'il savait inspirer à ses soldats, il parvint à maintenir ses troupes dans le devoir, et bientôt il atteignait les bords de la Dwina dans des conditions que, tout d'abord, il n'eût point espérées.

Le 13 juillet, le général Merle se trouvait à Dunabourg où les baraquements et les magasins de l'ennemi furent livrés aux flammes après un combat au cours duquel furent faits d'assez nombreux prisonniers. Il marcha ensuite sur Drouia et, le 20, il reçut ordre de se rendre au camp de Drissa et de le démolir pendant que le maré-

chal Oudinot se porterait avec ses deux premières divisions sur Disna.

Le camp de Drissa était un ouvrage de longue haleine occupant, le long de la rive gauche de la Dwina, un développement de sept à huit kilomètres et consistant en dix grandes redoutes en couvrant cinq autres, placées en arrière et pourvues ensemble de plus de 350 bouches à feu. L'ennemi, fort de 100,000 hommes, l'avait bien évacué le 18, à l'approche de l'armée française; mais il occupait toujours la tête des quatre ponts qu'il conservait sur la Dwina, et le général Merle se maintint toute la journée du 20 en observation avec ses deux premières brigades espérant qu'il évacuerait ses positions pendant la nuit.

Pendant ce temps, le général Coutard, avec la 3e, se tenait dans le bois de Léonpol sur la rive gauche: le 21, les Russes passent la Dwina avec 1,800 hommes; le 3e suisse, qui gardait le rivage, se replie sur la brigade Coutard. Il marche aussitôt à l'ennemi avec 2 bataillons du 123e, et telle est la rapidité de cette attaque, que sans tirer un coup de fusil il culbute la colonne et la rejette dans le fleuve. L'ennemi se sauve à la nage ou dans des barques, protégé par cinq pièces d'artillerie et le feu d'une nombreuse infanterie placée avantageusement. Le lendemain, Coutard passait le fleuve à son tour et enlevait deux barques chargées de quatre-ving-dix quintaux de farine et une autre chargée de pain: c'était dix jours de vivres pour la brigade; précieuse conquête en pareil temps!

En cette rencontre, le comte de Wittgenstein faillit laisser la vie. « Vous ignorez peut être, » écrit le général Merle à Coutard, « que » dans votre bataille de Léonpol, vous avez blessé M. le général de » Wittgenstein à la tête, et que peu s'en est fallu qu'il ne terminât » sa carrière sur les bords de la Dwina. Cela est pourtant vrai, aussi » est-il de mauvaise humeur; il a cherché à se venger, mais en vain; » il nous conserve encore toute sa colère; prenez garde, s'il apprend » que c'est vous qui faites ainsi tirer à la tête des généraux russes, » il pourra bien, par contre coup, vous faire tirer aux jambes. »

En effet, le comte de Wittgenstein essaya bien de prendre sa revanche. Coutard avait ordre d'aller saisir la position de Widzoui; de profondes colonnes le menaçaient; grâce à l'habileté de ses manœuvres, grâce à quelques charges vigoureuses, il passe le fleuve à Drouïa le 24, disperse les escadrons de hussards qui lui étaient opposés et s'établit à Widzoui, n'ayant perdu que deux hommes et trois chevaux et ramenant ses blessés.

La correspondance du général Merle avec le général Coutard révèle la joie profonde que lui causèrent ces succès qui facilitèrent l'arrivée du parc de réserve et des équipages de l'armée : de concert avec le maréchal Oudinot, il fit en sorte d'attirer sur ces faits d'armes l'attention de Napoléon.

Lui même n'était point resté inactif. Sa ferme contenance imposa à l'ennemi qui, le 24 à quatre heures du matin, abandonna les derniers ouvrages du camp de Drissa.

Napoléon attachait la plus grande importance à la destruction de ces retranchements aussi célèbres qu'inutiles. Le général Merle, pendant son court séjour, mit tout en œuvre pour remplir ses instructions ; mais des bras épuisés et privés d'outils ne pouvaient avancer beaucoup cette immense démolition. De son côté, le maréchal Oudinot, infiniment trop faible devant le corps d'armée du comte de Wittgenstein qui avait été porté à 35,000 hommes, rappela sa troisième division. En conséquence de cette nouvelle disposition, le 25 juillet le général Merle se porta avec les brigades Amey et Candras sur Disna, laissant seulement sa 3e brigade à Bralaw pour couvrir le camp retranché dont la démolition fut confiée au général Hogendorp, nommé gouverneur de Lithuanie.

Le général Merle, à peine arrivé à Disna, dut passer la Drissa pour aller, sous la protection de la cavalerie du général Corbineau, prendre position, le 28, à Lazowka. La journée du 29 se passa en reconnaissances et, le 30, afin de soutenir le mouvement que le maréchal Oudinot avait reçu l'ordre d'effectuer jusqu'à Sebej sur la route de Saint-Pétersbourg, il eut la garde du gué de Sivotschina en même temps qu'il faisait observer par la division de cavalerie légère mise à sa disposition, les gués de Zarnowisée et de Valenstoui. Ses troupes, très fatiguées, ne furent guères engagées dans le combat de Jakoubowo livré vers la fin du jour, et, suivant qu'elles en avaient reçu l'ordre, elles se retirèrent devant l'ennemi qui marcha sur elles le lendemain 31, vers onze heures du soir, pour venir se mettre en observation en avant de Polotsk où se trouvaient les parcs et les vivres de l'armée. Mais le 1er août, elles prirent part à la charge qui rejeta les Russes sur la Drissa et, le 2, parvinrent à repousser diverses attaques dirigées contre le convoi d'ambulance de l'armée se rendant à Disna où l'on organisait un hôpital considérable.

Le général Merle provoqua inutilement l'ennemi au combat pendant la journée du 11 août, et tout se réduisit à l'escarmouche de

Remiki au cours de laquelle le général Amey eut un cheval tué sous lui.

Cependant, enhardi par l'arrivée des renforts qui lui venaient de Dunabourg, le comte de Wittgenstein parut bientôt vouloir prendre l'offensive. Le 15, le maréchal Oudinot avait fait son entrée dans Polostk où il s'était adjoint le 6e corps d'armée fort de 13,000 Bavarois placé sous les ordres du général Gouvion Saint-Cyr: le 16 au soir, le bruit du canon vint tout à coup interrompre un conseil de guerre qu'il tenait, en ce moment même, et fit courir chacun aux armes pour résister aux Russes qui essayaient de franchir la Polota. Sur tous les points l'ennemi fut repoussé avec pertes, tandis que le général Merle prenait position sur les remparts de la place qui ne sont, à proprement parler, que des talus faciles à gravir, mais qui ont l'avantage de dominer au loin.

Le 17, le combat reprit plus vif que jamais. Nous conservions toujours l'avantage, lorsque le maréchal Oudinot s'exagérant les forces des Russes, et dans la crainte de se voir acculé à la Dwina, n'ayant que des troupes harrassées à opposer à l'ennemi, résolut de porter une portion de son corps d'armée ainsi que ses bagages sur la gauche de la Dwina pendant que l'autre défendrait vigoureusement les bords de la Polota.

Le général Merle, chargé de protéger la portion de l'armée qui devait traverser Polotsk et la Dwina, s'acquitta de cette mission avec une rare énergie; mais ce fut au prix de grandes difficultés, car le mouvement de retraite partielle avait affecté le moral des troupes... Le combat prit fin vers 9 heures du soir. Les pertes des Russes étaient considérables; mais le maréchal Oudinot, atteint d'une balle au bras au plus fort de l'action, s'était vu dans la nécessité de remettre le commandement au général Gouvion Saint-Cyr.

Le lendemain, 18 août, le combat recommença à six heures du soir. L'armée française paraissait continuer sa retraite: subitement elle rebrousse chemin, se jette sur les Russes au moment où ils s'y attendaient le moins et les force à se replier derrière la Drissa. Le général Merle, avec une partie de sa division, venait d'attaquer vigoureusement le pont que les Russes avaient établi sur la Polota et de les refouler jusqu'à Wlatow, quand l'irruption d'un régiment de chevaliers-gardes russes, qui avait réussi à se glisser à travers les sentiers marécageux du pays entre l'autre portion de sa division et les troupes du général Verdier, vint causer un instant de trouble dans les rangs. Le général Saint-Cyr, qu'une blessure reçue la veille

empêchait de se tenir à cheval, et qui assistait à la bataille dans une petite voiture polonaise, se trouvait en cet endroit. Il fut renversé dans cette espèce de bagarre et foulé aux pieds des chevaux. On le releva et il ne cessa pas de donner un ordre. Heureusement les troupes du général Merle qui gardaient les bords de la Polota, arrêtèrent les chevaliers-gardes à coups de fusil, tandis que le général Berckheim à la tête du 4e régiment de cuirassiers, de la division Doumerc, les chargeait en flanc et en sabrait une bonne partie. L'habileté et le sang-froid avec lesquels le général Merle sut mettre fin à cette entreprise de l'ennemi lui valurent les éloges du commandant en chef qui en avait été le premier témoin. « Le général Merle, » lit-on dans son rapport, reproduit dans le 14e Bulletin de la Grande Armée, « a repoussé avec beaucoup d'intelligence, et une partie de sa division, une attaque que l'ennemi avait faite sur notre gauche pour protéger sa retraite au bois (de Gumzela). Les Croates se sont distingués dans cette charge, soutenue d'une partie de la cavalerie. » Les régiments suisses méritèrent également les félicitations de leur divisionnaire.

La victoire de Polostk assurant la possession définitive de cette place à l'armée française, permettait à Napoléon de s'avancer davantage sur Moscou, et mérita à Gouvion Saint-Cyr le bâton de maréchal.

L'armée de Wittgenstein, après sa défaite, se retira en arrière des villes de Sebej et de Newel situées à 25 lieues de Polostk. Les troupes suisses, chargées de constater sa retraite, lui firent encore 200 prisonniers dans la journée du 19.

A partir de ce moment, la division Merle, cantonnée aux alentours de Polostk, s'occupa à élever les fortifications d'un vaste camp retranché devant servir d'appui aux troupes qui, de ce point important, couvraient la gauche et les derrières de la Grande Armée, et aussi à améliorer autant que possible sa situation pour se soustraire à la misère et aux maladies.

Les soldats se construisirent des baraques, vécurent du bétail abandonné dans les bois, moissonnèrent, battirent le blé, le transformèrent en farine, bâtirent des fours et firent du pain. Ils jouirent ainsi d'une certaine abondance ; de plus, les nouvelles des succès répétés de l'armée entretinrent chez eux une vive allégresse et une confiance sans bornes sur l'heureuse issue de la campagne. « Vous » êtes sans doute informé, » écrivait à Coutard le général Merle, le *18 septembre,* « que l'Empereur vient de chauffer si fortement

» l'armée russe, qu'elle se trouve presque entièrement dégelée : il » s'ensuivra nécessairement une débâcle complète à la suite de » laquelle notre Grande Armée fera son entrée en triomphe à » Moscou. » En effet, Moscou avait ouvert ses portes à la Grande Armée : mais du haut des tours du Kremlin, Napoléon avait vu les flammes de l'incendie qui fut le premier signal de ses désastres.

Une aisance relative régnait parmi les régiments du 2e corps. Cet état de choses devait changer dès la première quinzaine d'octobre. Si la viande était encore assez abondante, le pain, le sel, les légumes faisaient défaut ; les vêtements chauds manquaient ; les maladies, les fréquentes pertes d'hommes causées par les trahisons des paysans et même des guides, lorsque les détachements allaient jusqu à près de 25 lieues de Polotsk chercher des vivres au milieu de mille dangers, décimèrent rapidement les troupes et notamment les Bavarois qui, complètement démoralisés, succombaient presque tous à la nostalgie ou maladie du pays. Cette suite d'"escarmouches nous coûta ainsi plus de monde que la campagne la plus active n'eût pu le faire, au point que le maréchal Gouvion Saint-Cyr se trouvait n'avoir plus à sa disposition que tout au plus 20,000 hommes.

Par contre, l'armée du comte de Wittgenstein s'était accrue dans d'immenses proportions. L'Empereur Alexandre, entièrement libre du côté de la Turquie et de la Suède, avait conçu la pensée de réunir ses armées du Nord et du Midi sur les derrières de Napoléon, alors retenu à Moscou, de lui barrer tout passage à son retour, de l'accabler enfin sous une concentration de forces irrésistibles. A cet effet, le comte de Wittgenstein, renforcé de l'armée de Finlande, avait reçu ordre d'assaillir Gouvion Saint-Cyr à Polotsk, de l'écraser, de le distancer sur la Bérésina, pour se réunir à l'amiral Tchitchakoff qui, à la tête de l'armée dite de Moldavie, s'avançait à marches forcées sur cette rivière.

Le maréchal Saint-Cyr avait avec lui bien peu de monde pour résister à un tel effort ; il s'apprêta du mieux qu'il put à faire face aux périls qui le menaçaient.

Son plan de bataille était admirable ; trop de vivacité, peut-être, de la part des soldats et notamment des bataillons suisses et croates ne lui permit pas d'en recueillir tous les fruits ; néanmoins la victoire fut complète. C'est que, dit avec raison un auteur bien informé, quels que fussent le mauvais état de l'armée et la faiblesse des ouvrages qui protégeaient le camp de Polotsk, c'était par trop téméraire *de vouloir y forcer* 20,000 Français commandés par

Gouvion Saint-Cyr et par des lieutenants tels que Maison, Legrand et Merle.

La conduite du général Merle pendant les journées des 17, 18 et 19 octobre, au cours d'une desquelles il perdit près de lui son aide de camp Gessner, qui fut aussitôt remplacé par le capitaine de grenadiers Jean Schaller, fut très remarquée et citée avec le plus grand éloge, ainsi que la « bravoure extraordinaire » des troupes qu'il commandait, dans le rapport du maréchal inséré dans le 28e Bulletin.

Après cet éclatant succès, le maréchal Saint-Cyr eût pu se considérer comme bien établi sur la Dwina, si, le lendemain, il ne s'était vu contraint de tirer de ses divisions, déjà si faibles, des détachements destinés à retarder tout au moins la jonction du corps de Finlande, aux ordres du comte de Steinghel, avec l'armée de Wittgenstein. Ces détachements, sous le commandement du général Amey, de la division Merle, parvinrent à contenir l'ennemi dans les défilés près de Solœuk. Toutefois à partir de ce moment, le maréchal Saint-Cyr, menacé de flanc et de front, comprit qu'il serait imprudent de s'obstiner, et résolut d'évacuer Polotsk, dès le soir, pour se replier derrière l'Oula, que le canal de Lepel réunit à la Bérésina Mais à peine avait-il commencé à retirer son artillerie des ouvrages avancés, que les Russes, ayant eu l'éveil du départ des Français par le feu que les soldats mirent aux baraques du camp qu'à aucun prix ils ne voulaient laisser à l'ennemi, prennent aussitôt les armes, couvrent la ville de leurs projectiles et l'attaquent de toutes parts avec une indicible furie.

Le maréchal Saint-Cyr confie alors au général Merle, qui pourtant n'avait plus que 4,000 hommes avec lui, l'honneur de protéger la retraite; tâche flatteuse s'il en fut jamais, et qui, plus encore qu'en Portugal, allait lui procurer l'occasion de déployer ses hauts talents.

Les généraux les plus forts ont toujours reconnu qu'il n'y avait rien de difficile comme une belle retraite : c'est là que les véritables qualités du chef éclatent, c'est là que les connaisseurs l'attendent et le jugent. Une fois de plus, le général Merle montra en cette circonstance ce qu'on pouvait attendre de lui. Voici en quels termes, du reste, il raconte lui même les incidents de sa défense de Polostk, de sa retraite consommée dans la nuit du 19 au 20 qui reçut des soldats le nom de ***nuit infernale*** que l'histoire lui a conservé, ainsi que les évènements qui suivirent et auxquels il prit une part aussi glorieuse *que peu connue :*

« Dans la dernière campagne, écrivait-il quelques mois plus tard au maréchal Moncey, j'ai traversé deux circonstances extrêmement pénibles et embarrassantes.

» A l'opiniâtre défense de Polotsk, ma division repoussa cinq assauts ; nous étions attaqués par des troupes ivres et furieuses ; seize mille Russes restèrent étendus devant quelques palissades et les chevaux de frise qui barraient les issues de la ville. L'attaque de l'ennemi dura trois jours et toute la nuit du 20 octobre jusqu'à quatre heures du matin. Figurez-vous, Monsieur le maréchal, une ville ouverte, assaillie par 45,000 Russes avec 200 bouches à feu et défendue par tout au plus 15,000 Français dont un gros tiers presque incapable de combattre ; nous avions en effet beaucoup de malades.

» La ville entière, construite en mauvais bois de sapin, pouvait être, d'un instant à l'autre, réduite en cendres. En moins de 24 heures, les combustibles ennemis en firent un volcan, un enfer, une situation épouvantable : nous avons été contraints de combattre à la clarté des flammes pendant neuf heures. Les cris et les gémissements des habitants, joints aux hurlements féroces des Russes, augmentaient encore l'horreur de notre position. Rien ne put ébranler le froid courage de ma division, elle fut chargée de la retraite dans cette grave conjoncture.

» Je reçus l'ordre de M. le maréchal Saint-Cyr d'abandonner la ville à minuit et de repasser la Dwina ; mais ne voulant laisser à l'ennemi ni un homme ni le plus mince bagage, je n'effectuai ma retraite qu'à quatre heures du matin. Les Russes, qui étaient sur nous, s'apercevant de notre mouvement, attaquèrent en désespérés mon arrière-garde. Un combat des plus violents s'engage dans la ville, nous nous battons dans les rues, sur les places et jusque sur les ponts que je fais brûler après les avoir passés. Dans cette mémorable affaire, les quatre régiments suisses se sont couverts de gloire, ainsi que le 3e régiment de Croates.

» Monsieur le maréchal Saint-Cyr fut atteint d'une balle à un doigt du pied gauche [1]. Après avoir franchi la Dwina, nous restâmes en

[1] Vingt fois, dans cette affaire, la vie du général Merle courut les plus grands périls. A un moment donné il se trouvait avec tout son état-major dans une mauvaise maison en planches, faisant ses dispositions de retraite, quand tout à coup une bombe passant à travers les portes, tombe au milieu du groupe attentif : « Messieurs tous à terre ! » s'écrie le général, qui reste seul debout immobile ; la bombe roule, éclate et couvre l'assistance de ses débris. Il n'y eut heureusement personne de tué. Dr Mazel, 51, d'après les souvenirs de M. Amb. Blachier, ancien aide de camp du général, décédé colonel *en retraite à Nîmes.*

position pendant trente-six heures. Il faisait un temps affreux, les chemins étaient presque impraticables. Le 20 octobre, Son excellence décida que les deux corps d'armée à ses ordres, le 2e et les Bavarois, ceux-ci forts tout au plus de 3000 hommes, feraient leur retraite sur Ouchatsh. Les troupes se mirent en mouvement pendant la nuit, par deux routes différentes. L'armée russe passa le fleuve après notre départ, suivit notre marche et nous joignit à cette ville. Le 23 octobre à deux heures de l'après-midi, les divisions Legrand et Maison furent attaquées, j'étais en réserve, et c'est dans ce même moment où deux divisions en étaient aux prises avec l'ennemi, que je reçus l'ordre de prendre le commandement des deux corps d'armée. Je ne pouvais déjà plus communiquer avec les Bavarois; M. le général de Wrède, en mésintelligence avec M. le maréchal Saint-Cyr, manœuvrait pour son compte; dans cette affaire, l'ennemi fut repoussé et nous lui fîmes des prisonniers.

» C'était au brave général Legrand, comme plus ancien que moi, à remplacer Monsieur le maréchal Saint-Cyr; mais les circonstances étaient si pressantes qu'un moment perdu pouvait tout compromettre. Pour bien servir son souverain et son pays, il faut savoir se dévouer: je n'hésitai point et j'écrivis au général Legrand pour lui faire part de l'ordre que je recevais et des dispositions de retraite que j'avais prises, en l'invitant, pour ce qui le concernait, à les exécuter, et que j'espérais que tout irait bien. Le général Legrand était indisposé; il me répondit: « Mon cher Merle, commandez et » comptez sur moi; envoyez-moi vos ordres, je les exécuterai avec le » même empressement et la même ponctualité que vous avez exécuté » les miens, quand vous serviez dans ma division comme général de » brigade [1]. » Les généraux de division Doumerc et Maison me prièrent également de me charger du commandement.

» Monsieur le maréchal Saint-Cyr ayant donné connaissance de sa position à Monsieur le maréchal Victor, duc de Bellune, et moi-même ayant lieu de croire que le corps placé sous ses ordres viendrait à

[1] Cette lettre et le récit de Merle rectifient le rapport du maréchal Saint-Cyr inséré à la suite du 28e Bulletin, ainsi que les dires de la plupart des historiens d'après lesquels le général Legrand aurait pris la direction du 2e corps. Ce commandement appartenait à Legrand comme étant le plus ancien divisionnaire; mais il déclina ce périlleux honneur après qu'eût été rédigé le rapport, et ce fut le général Merle qui le remplaça (V. de Schaller 150). Le général Merle se trouva avoir ainsi sous ses ordres, outre sa division et les Bavarois formant le 6e corps, la division Legrand comprenant les brigades Moreau et Albert (26e léger, 56e, 19e, *128e de ligne* et le 3e portugais); la division Maison ci-devant Verdier

notre aide, je me décidai à aller à sa rencontre en suivant la route de Polotsk à Smolinska. Je me retirai donc sur le Lepel et, delà, sur Tscharniki où j'arrivai (29 oct.) après neuf jours de marche, sans perte d'une seule de nos sept ou huit cents voitures d'équipage, malgré deux fortes attaques d'arrière garde qu'il fallut soutenir et repousser. Nous fîmes encore des prisonniers dans ces deux affaires, mais nous eûmes le malheur de perdre le fils du prince Le Brun qui fut emporté par un boulet en combattant vaillamment à la tête de son régiment de lanciers.

» Un jour après mon arrivée à Tschasniki, je fus joint par Monsieur le maréchal duc de Bellune, qui traînait à sa suite un tiers d'équipage de plus que moi. Je cède mon commandement à Son Excellence[1], nous causons ensemble et je lui propose d'attaquer l'ennemi le lendemain (31 oct.). M. le maréchal me répondit : « Je viens à vous » pour cela, vous connaissez les positions de l'ennemi, faites vos » dispositions en conséquence. Je vais incontinent former une seule » armée des deux corps réunis. Je vous donnerai le commandement » de deux divisions, celle du général Girard et la vôtre. » On a souvent bien raison de dire que les paroles de la veille ne s'accordent point sur celles du lendemain : c'est ce qui est arrivé à Tschasniki.

» Je fis mes dispositions d'attaque pendant la nuit : au point du jour, l'ennemi marchait sur moi, j'allai à sa rencontre et j'engageai vivement l'affaire. En une demi-heure j'eus 500 hommes hors de combat ; ma seule division était engagée, l'ennemi commençait à plier, ses canons se retiraient au galop. Je donne l'ordre au général Girard d'avancer. Ce général me fait répondre que le maréchal lui a défendu de faire aucun mouvement sans son ordre et, un instant après, Son excellence m'envoie deux aides de camp m'annoncer

composée des brigades Raymond, Vivès et Néraud (11e léger, aujourd'hui 86e de ligne, et les 2me 37e et 124e de ligne) et la division de cavalerie Doumerc ; brigadier Castex, Corbineau et Berckheims (7e, 20e, 23e et 24e de chasseurs ; 8e de lanciers, 15e et 19e de dragons ; 4e, 7e et 14e de cuirassiers). Toutefois son commandement sur les Bavarois fut purement nominatif, le comte de Wrède s'étant définitivement détaché du 2e corps, de dépit de ne pas se voir choisi pour général en chef, les troupes se refusant de servir sous les ordres d'un étranger.

[1] Le général Merle commanda en chef le 2e corps du 23 au 30 octobre. Voici les principales étapes de sa difficile et sanglante retraite. Le 24, après avoir pris position à Ghomel, puis à Voronetch, le 2e corps s'établit entre Ouchatsh et Czercka. L'arrière-garde eut un engagement très vif avec Wittgenstein le 25 et, le 26, la retraite continua par Kamen et Zapolocz. Le 27, le 2e corps franchit l'Oula et s'établit de Tchasniki à Lepel ; le quartier-général est à Smoliani. V. Gouvion-Saint-Cyr, IV.

qu'elle ne voulait pas livrer bataille et que j'eusse à me retirer. Je ne pouvais croire ces deux officiers : enfin, Monsieur le maréchal vint, lui-même, me donner l'ordre de la retraite. Je mis tout mon savoir à lui faire comprendre à quelles difficultés il s'exposait avec un ennemi sur nos derrières : je lui représentai l'embarras des 1,200 voitures de son armée en une telle marche et l'assurai que les Russes avaient fait un pas rétrograde devant ma division. Il ne voulut rien entendre et perdit ainsi une occasion favorable qui ne devait plus se retrouver. Tout le monde voulait combattre, Son Excellence fut seule d'un avis contraire.

» Que de malheurs nous aurions évité si nous avions battu complètement le comte de Wittgenstein, parce que, après une affaire heureuse, un des deux corps se serait porté promptement sur Borisow pour garder la tête du pont de cette ville et, assurément, l'armée qui venait de Moldavie, aurait pu recevoir une leçon d'importance [1].

» Les Russes ayant appris la jonction du 9e corps avec le 2e n'osèrent plus faire de mouvement sur nous et se tinrent continuellement à sept ou huit lieues de nos avant-postes. J'avais donc bien raison de vouloir attaquer le comte de Wittgenstein. Je n'ai jamais été plus malheureux que d'avoir à me retirer devant ces troupes contre lesquelles il n'eût fallu qu'une heure ou deux de combat pour les anéantir.

» Quelques jours après cet événement, Monsieur le maréchal de Reggio, rétabli de sa blessure, vint reprendre le commandement de son corps : les deux maréchaux réunis ne pouvant s'entendre, se séparèrent.

» Cependant, l'armée qui venait de Moscou étant déjà près de nous, S. M. l'Empereur décida que le 2e corps ferait l'avant-garde de toute l'armée réunie ; en conséquence, il reçut l'ordre (18 nov.) de se porter sur Borisow pour s'emparer de la tête du pont de la Bérésina. Il était trop tard. Le corps d'armée se mit en mouvement ; mais, à douze lieues de Borisow, il apprit que l'armée de Moldavie l'avait occupée après avoir dispersé une brigade polonaise très peu forte

[1] Les appréciations du général Merle sur l'opportunité du combat de Tschasniki ont été admises par tous les écrivains militaires. Le maréchal Saint-Cyr, désespéré de voir s'évanouir la dernière occasion de prendre sur l'ennemi une éclatante revanche, et souffrant cruellement de ses blessures, prit le parti de rentrer en France. Pendant le combat, un grenadier *vaudois* sauva la vie du général Merle en arrachant la mèche d'un obus *prêt à éclater*. V. Gouvion, IV et Schaller, 154.

qui gardait ce poste. Le général Legrand arrive devant Borisow, rencontre l'avant-garde ennemie, la charge à sa manière, fait un nombre considérable de prisonniers et s'empare d'une énorme quantité de bagages. Les Russes se retirent précipitamment et brûlent le pont. (23 nov.)[1]

» Dans cette position, Monsieur le maréchal, nous avions une armée et une rivière devant nous, le prince Kutusoff sur nos derrières et le comte de Wittgenstein dans le flanc droit, tout cela à bout portant. Il fallait cependant se tirer de là ou mourir. Nous nous trouvions sans vivres et sans ponts. Heureusement il nous restait le plus essentiel, la planche de salut, l'Empereur. Par ses ordres, dans l'espace de 24 heures, des ponts de radeaux furent construits et établis sur la Bérésina en présence de l'ennemi.

» Le 2e corps passa la rivière : le brave général Legrand attaqua et donna la chasse à un corps ennemi et, après s'être couvert de gloire, reçut un coup de feu qui lui fracassa l'épaule droite : la nuit mit fin au combat[2]. Le corps d'armée prit position.

» Le 28 novembre, l'ennemi nous attaqua au point du jour, bien décidé, paraît-il, à nous rejeter sur les ponts établis sur la Bérésina. Nous étions arrivés au moment le plus décisif, le plus délicat, il ne fallait pas être battus ; nous étions tous bien pénétrès de l'évènement qui allait suivre. Le combat le plus sanglant s'engage, mais voilà que nous perdons du terrain, lorsque M. le duc de Reggio, le second Bayard de l'armée française, toujours bouillant de courage, ramène hardiment en avant sa division et reçoit un coup de feu qui le renverse presque mort. Sa Majesté, informée de ce fâcheux accident, me fait donner l'ordre par Monsieur le maréchal duc d'Elchingen, de prendre le commandement du corps d'armée. Dans ce moment j'étais malade ; depuis trois jours je n'avais rien pris,

[1] Ce récit, d'accord avec les Mémoires de Saint-Cyr et du comte de Rochechouart, justifie pleinement la conduite du maréchal Oudinot, à qui le général de Vaudoncourt reproche, dans sa « Relation impartiale du passage de la Bérésina par l'armée française en 1812 », de ne s'être pas porté en temps utile au secours des troupes polonaises.

Etapes du 2e corps jusqu'au 26 novembre : 11, vers Loukoml ; 13, second combat et prise de Tchasniki ; 13 au 18, cantonnement de Smoliani à Czereia ; 21, Bobr ; 22, Niemanitza ; 24-25, Studianka et Wezelowo ; 26, Zawniki.

[2] Le général Legrand fut ainsi blessé au combat de Brillowa livré le 26 novembre, premier jour du passage de la Bérésina, et non le 28 comme le font entendre Thiers (XXII) et les généraux Gourgaud (455) et Marbot (III, 204). Le 29e bulletin et la biographie du général par Rabbe confirment le récit de *Merle*.

c'était le commencement de la fièvre nerveuse qui a tant délabré ma santé. Je répondis à Son Excellence, en lui faisant connaitre ma situation et lui exposant que je n'étais guère à même de bien diriger un tel commandement : « Arrangez-vous comme vous l'entendrez, » c'est l'ordre de l'Empereur », me dit-il.

» Me voilà pour la deuxième fois à la tête du corps d'armée. Dans quelle circonstance ! Je donne des ordres, je forme des masses, je combats cinq heures sans reculer ni avancer.

» Quelques charges d'infanterie que je fis exécuter avaient toutefois contenu l'ennemi dans la position d'où il faisait des efforts pour avancer. A deux heures de l'après-midi, je n'avais réellement plus de généraux ; un d'eux, le général Candras, était mort, tous les autres blessés. Je n'avais plus d'officiers d'état-major, mes colonels avaient également été tués ou blessés ; je restais seul pour commander.

» L'ennemi cessa un moment son feu, mais c'était pour se préparer à faire un vigoureux mouvement ; de mon côté, quoique tombant d'inanition, je me préparai de mon mieux à le recevoir. Je ralliai ma troupe, je formai de tous les régiments du corps d'armée six faibles bataillons, je les disposai en masses. Sur le flanc gauche de ces masses, je plaçai mille cuirassiers en colonne par escadrons. L'ennemi commence son mouvement. Pour moi je recueille mes dernières forces et me mets à la tête de mes soldats ; j'ordonne la charge à l'infanterie et à la cavalerie, tout s'ébranle ensemble et en bon ordre. Le feu le plus vif ne peut arrêter notre marche franche et bien soutenue. Nous arrivons sur la colonne russe qui formait l'avant-garde, elle était forte de 7 à 8000 hommes, nous l'enfonçons à coups de sabre ou de baïonnette ; tout ce qui n'est pas tué de cette troupe reste prisonnier.

» Je fis conduire cette colonne au quartier général de Sa Majesté qui s'occupait elle-même à faire passer les ponts à son armée.

» Cette fameuse charge rendit le général russe, commandant l'armée de Moldavie, plus circonspect... L'armée passa enfin la Bérésina... [1] »

L'historien suisse, H. de Schaller, a tracé de la bataille de Zawniki ou de la Bérésina un saisissant récit qu'il importe de résumer et rectifier ici. L'heure est décisive et chacun est pénétré de la mission qu'il a à remplir. Dès sept heures du matin, les troupes ont pris leurs positions. Blattermann, commandant le 1[er] régiment suisse,

[1] *Lettre du général* Merle au maréchal Moncey, Nimes, 14 mai 1818.

parcourt le front de bataille de ses compatriotes et prie le lieutenant Legler d'entonner, comme un dernier adieu à ce monde, l'hymne patriotique ***Unser Leben Gleicht der Reise.*** Le sifflement des boulets vient interrompre ce chant national et annoncer le commancement de l'action pendant laquelle il faudra combattre un contre dix. Les officiers se prêtent le serment mutuel de ne point s'occuper des blessés dans cette lutte suprême, mais de combattre tous jusqu'au dernier homme. Et aussitôt le feu s'ouvre sur toute la ligne. Les Russes visent surtout les chefs. Resté presque seul, le général Merle, bien qu'en proie aux plus vives souffrances, se prodigue afin de repousser les efforts inouïs des Russes qui s'obstinent à vouloir longer la rivière, gagner les ponts et couper ainsi la retraite au maréchal Victor dont on entend la vive canonnade de l'autre côté de la rive. A son appel, les cuirassiers du général Doumerc exécutent les charges les plus brillantes. Trois bataillons russes sont contraints de déposer les armes. Mais le 2e corps d'armée a brûlé ses dernières cartouches, et les hommes chargés d'aller chercher des munitions sont tués tour à tour. Alors le général Merle donne l'ordre de charger à la baïonnette. Cet ordre est aussitôt communiqué aux troupes : Par ordre du général, la charge ! En avant à la baïonnette ! Tambours battez la charge ! » Le tambour Kundert, de Glaris, s'élance le premier et reçoit une balle dans la joue. Il est relevé par le capitaine Rey qui prend sa caisse. Les Russes sont refoulés à plusieurs centaines de pas en arrière, et cette charge donne le temps de distribuer des cartouches aux hommes.

Cependant, au bout de vingt minutes, l'armée russe a regagné tout le terrain qu'elle vient de perdre. Alors les tambours battent de nouveau la charge ; six fois de suite, le général Merle attaque l'ennemi avec la même vigueur jusqu'à ce qu'enfin, le maréchal Ney, qui se trouve en seconde ligne, et qui a vu le péril, lui envoie comme renfort la légion de la Vistule, de la division Claparède. La position de Zawniki, que défend le 3e de croates, est conservée, et ce succès assure le passage de la Bérésina au reste de l'armée.

A la fin de la journée, les quatre régiments suisses comptaient encore environ trois cents hommes ; le 3e de croates et le 123e de ligne, qui aujourd'hui à côté du grand nom de Polostk porte fièrement sur son drapeau celui de la Bérésina, n'existaient plus. Il en était de même des troupes des divisions Legrand et Maison.

» Braves soldats, s'écria le général Merle en passant devant leur campement, *vous méritez tous* la croix de la Légion d'honneur. » Et

en effet, il fit part à l'Empereur de leur conduite héroïque. Celui-ci accorda, sur le champ de bataille même, toutes les décorations qui lui étaient demandées.

On sait dans quel désordre s'effectua le passage de la Bérésina. Le 2e corps, dont Napoléon admirait l'organisation trois jours auparavant, se trouva en partie débordé au milieu de cette foule affolée, éperdue. C'est à peine s'il restait 1,500 hommes dans les rangs. Quoi qu'il en soit, la bataille de la Bérésina qui sauva les débris de la Grande Armée, causa aux Russes la plus amère déception. « L'événement », dit le colonel Boutourlin, aide de camp de l'Empereur Alexandre, « ne répondit pas aux espérances que la marche des » armées secondaires sur les communications des Français avait » inspirées aux Russes et qui n'allaient à rien moins qu'à voir toutes » les issues fermées pour le retour de Napoléon et de ses troupes. »

Le soir de la bataille, le général Merle, succombant presque à la fatigue, aggravée par la maladie qu'il avait pu maîtriser dans un moment critique, remit le commandement du 2e corps au général Maison ; puis, montant en traîneau en compagnie de son premier aide de camp, M. Ambroise Blachier, il partit avec les débris de sa division pour Wilna où devait se réunir l'armée. Arrivé le 29 à Zembin, le 30 à Kamen, après des péripéties sans nombre, au milieu d'un pays semé de bois et de marais, et infesté d'ennemis, comme le maréchal Oudinot il faillit être enlevé par les Cosaques à Pletchenizy, puis dans la petite ville d'Ilia. Le 2 décembre, le maréchal Ney avec tout au plus mille hommes, soutint un dernier combat à Molodeczno, et le général Merle poursuivant sa route par un froid qui descendit successivement à 20 et 30 degrés réaumur, atteignit Smorgoni et enfin Wilna le 9 décembre. Là régnait une inexprimable confusion, et un couvent suffit à donner abri à ce qui restait des 2e et 3e corps. Mais les attaques incessantes de l'ennemi ne permirent point un long séjour dans cette ville que bientôt il fallut se résigner à évacuer. Grâce à l'intelligente activité de son fidèle aide de camp, moins maltraité que lui, sous ce ciel rigoureux, le général Merle obtint à prix d'or, de marchands juifs, une mauvaise voiture qui, par Jewe, le transporta avec les siens à Kowno. Ce fut dans cette ville qu'il reçut le décret portant confirmation des propositions pour la Légion d'honneur qu'il avait présentées à l'Empereur, et dont il s'empressa de faire part aux intéressés. Malheureusement, par suite de la dissolution de l'armée, ce décret ne reçut jamais une entière exécution.

La misère des troupes ne faisait que grandir, Kowno devenait intenable. Le maréchal Ney, qui commandait l'arrière-garde, voyant qu'il n'y avait plus moyen de résister, ordonna alors aux officiers généraux, supérieurs et autres, et même aux sous-officiers, de quitter l'armée et de n'en laisser qu'un nombre proportionné à celui des soldats. Il trouva que leurs services seraient achetés trop chers par les pertes que l'armée ferait en eux de son avenir. Il pensa avec raison qu'il était préférable d'avoir quelques centaines d'hommes de moins en ce moment, et d'assurer la recomposition future de l'armée en sauvant de leur propre dévouement les officiers qui, n'ayant plus de soldats, s'obstinaient à rester à l'arrière-garde pour combattre [1].

En conséquence de cet ordre, le général Merle sortit de Kowno le 13. Le 15, il atteignit Gumbinnen, d'où il se dirigea avec les restes de l'armée sur Kœnigsberg et delà sur l'île Nogat, près de Marienbourg, cantonnement assigné aux 2e et 3e corps. Mais la défection des Prussiens força ces troupes à quitter ces parages pour se replier sur Custrin où elles arrivèrent le 20 janvier 1813. Il allait s'agir de réorganiser l'armée. Le général Merle, exténué, n'en pouvant plus, se rendit, accompagné d'un seul domestique, à Berlin, avec l'intention d'y attendre la reprise des hostilités, lorsque le maréchal Augereau qui commandait en cette ville, l'obligea, après quelques jours de repos, à rentrer en France pour refaire sa santé actuellement fort délabrée [2].

Ce fut le moral profondément affecté par les récents évènements, que le général Merle se retira à sa campagne de Bois-Fontaine, aux abords de Nîmes, pour y chercher les soins et la tranquillité dont il éprouvait un si grand besoin. Toutefois une chose le soutenait encore : la conscience du devoir accompli. « Avec plus de santé, » écrivait-il au maréchal Moncey le 14 mai 1813, « j'aurais peut-être » fait mieux ; mais j'eusse possédé la force d'Hercule qu'il m'eût été » impossible de donner de plus grandes preuves de mon dévoue- » ment à mon prince et à mon Pays ».

En effet, le général Merle pouvait se tranquilliser, car si, cédant à

[1] Général Gourgaud, 477.

[2] Dr Mazel, 56. Bien qu'il eût sauvé une partie de l'armée, le général Merle n'eut aucune part aux faveurs de Napoléon. C'est que, dans les derniers jours de la retraite, il avait eu le tort de tomber malade. « Pour bien flatter Napoléon en ce moment, dit Thiers, il fallait n'avoir ni froid, ni faim, ni sommeil, ni aucune trace de maladie ! Malheureusement toutes les santés ne se prêtaient pas à ce genre de flatterie. »

ses inspirations, il n'eût point, à Tschasniki, rencontré un obstacle insurmontable dans les ordres personnels du maréchal Victor, grâce à lui les évènements eussent certainement pris une tout autre tournure. Du reste, en poursuivant la lutte, le général Merle entrait entièrement dans les vues de Napoléon. Aussi ne peut-on comprendre l'inaction obstinée du maréchal Victor alors que l'Empereur lui écrivait, coup sur coup, que de lui et du 2e corps dépendait le salut. L'armée de Wittgenstein repoussée, les Français auraient pris leurs quartiers d'hiver entre Witepsk, Orcscha et le long de la Dwina sur Polotsk, ce qui eût pu nous donner la paix dans le courant de l'hiver ou les moyens de préparer des succès certains pour la campagne de 1813, en menaçant Saint-Pétersbourg. « Wittgenstein a tout à gagner » et vous tout à perdre, » lui écrivait-il. « Communiquez cette lettre » au duc de Reggio et concertez-vous ensemble pour livrer bataille, » ce qui sera de la plus grande importance pour la suite des opéra- » tions. » « Sa Majesté ne conçoit pas, » lui mandait encore le major-général Berthier, « qu'ayant réuni à vos troupes le 2e corps d'armée, » vous n'ayez pas pris l'offensive avec vigueur. » En gardant de vers lui ces ordres et, bien plus, en retirant au général Merle les moyens de combattre, le maréchal Victor assuma la plus lourde responsabilité. Aussi Napoléon écrivait-il, au duc de Bassano, ministre des affaires extérieures à Wilna, que « l'inaction honteuse du duc de » Bellune, qui n'a pas attaqué, lui a fait un mal affreux. »

On ne pouvait donner plus complètement raison au général Merle. Ainsi le font, sans s'en douter du reste, les auteurs les plus autorisés. Contrairement à ce qu'ont dit de très nombreux écrivains, l'honneur du combat de Tschasniki revient donc au général Merle et non au maréchal Victor. Malheureusement il ne dépendit point du général de donner à ce combat la suite qu'il était en droit d'espérer. Quant à la bataille de Zawniki ou de la Bérésina, il serait superflu de rappeler ici ce qu'elle fut pour le salut de l'armée.

Peu à peu le séjour du Midi, où partout il reçut le témoignage d'une vénération sans bornes, mit le général Merle à même de reprendre son épée. Délivré de la maladie nerveuse qui l'avait fait tant souffrir, surtout après le passage de la Bérésina, il sollicita de Napoléon sa part aux dangers qui, cette fois, semblaient devoir bientôt menacer directement la France, et c'est alors qu'heureux de retrouver son précieux concours, Napoléon s'empressait de l'appeler, le 10 août 1813, au commandement de la 25e division militaire.

BIBLIOGRAPHIE

***Le canon Hotchkiss*, pièce de campagne à tir rapide; brochure intitulée : *Handbook of the Hotchkiss 75mm rapid firing fieldgun.* Londres, Harrison and sons, 1893; 23 pages avec trois dessins et trois planches.**

On sait que ce nouvel engin est maintenant fabriqué à Saint-Denis, près Paris, par une Société anonyme dite des anciens établissements Hotchkiss & Cie, fondée au capital de six millions de francs. Il représente, avec ses perfectionnements actuels, le dernier développement de ce genre d'artillerie, qui constitue une avance notable sur les pièces de campagne en usage aujourd'hui dans les diverses armées. Le but principal des inventeurs a été d'avoir un tir rapide sans augmenter le poids de la pièce, qui doit pouvoir servir d'artillerie à cheval. On croit y avoir réussi par un perfectionnement de l'avant-train, le même pour la pièce et le caisson, ainsi que pour le corps de caisson, permettant de les substituer les uns aux autres et de porter avec la pièce 48 charges et 96 au caisson, et par un système d'affût qui, après deux ou trois coups, se fixe si bien en terre qu'il prévient tout recul ultérieur. Le mécanisme paraît très simple et vraiment pratique, comme il le faut pour un service de campagne.

***La guerra civile chilena nel 1891*, studio storico militare par Eugène BARBARICH, officier au 71e régiment d'infanterie. Une brochure in-8 de 100 pages, avec une carte et trois tabelles. Turin, Francesco Casanova, édit. 1893.**

Cette étude tire surtout son intérêt de ce qu'elle raconte les débuts des armes et de la tactique d'infanterie modernes sur les champs de bataille. Les troupes, tant du côté des présidentiaux Balmaceda que du côté des congressistes, étaient munies d'abord de fusils très divers de système et de calibre, où l'on remarquait entre autres les bons modèles issus de la guerre civile des Etats-Unis, c'est-à-dire des Remington, des Peabody, des Borgmitter ainsi que des Comblain, des Beaumont, des Gras. Mais les congressistes réussirent bientôt à posséder des Mannlicher autrichiens, modèle de 1888, venant de le fabrique de Steyer, et cet avantage, joint à quelques combinaisons et dispositions tactiques bien ordonnées, finit par leur assurer la victoire. Le récit des événements est donné par l'auteur en neuf chapitres et un appendice qui constituent un résumé clair et substanciel de cette intéressante période d'histoire militaire. Les batailles de Concon (21 août) et de la Placilla (28) août forment deux chapitres qui se lisent avec intérêt, de même que ceux présentant des considérations sur ces journées décisives de la guerre si dramatique du Chili.

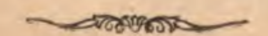

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'adoption de la nouvelle arme pour l'armée suisse a nécessité certaines modifications dans l'organisation des tirs de trente coups. Pour faire face aux nouvelles exigences, le département militaire fédéral a adopté, pour 1893, le programme de tir suivant :

I. Il sera employé par chaque société au minimum trois journées pour achever le tir à conditions. Chaque membre de société ne doit pas dépasser le nombre de 30 coups dans un seul jour de tir.

II. Le tir à condition s'exécute selon les prescriptions ayant cours dans les services militaires. On tirera par séries de 5 coups, avec lesquels on doit atteindre 10 points sur la cible I et 2 figures touchées sur les cibles de figures. Lorsque dans les 5 premiers coups les conditions n'ont pas été remplies, on tire un 6^{me}, 7^{me}, etc., coups jusqu'à ce que les cinq derniers coups fassent ensemble 10 points ou, suivant les cibles, deux touchés. A l'instant où le tireur a tiré 10 coups, sans qu'il ait rempli les conditions, il passe cependant à l'exercice suivant, et sera alors noté comme resté dans l'exercice où il n'a pas rempli les conditions.

III. Exercices de tir pour le tir à conditions.

1° de 5 — 10 coups, 300 m., cible I, à genou.
2° de 5 — 10 coups, 300 m., cible I, debout.
3° de 5 — 10 coups, 400 m., cible I, à terre.
4° de 5 — 10 coups, 200 m., cible V, debout ou 300 m. à genou.

IV. Chaque sociétaire qui a rempli les conditions à tous les exercices avec au plus dix coups par exercice, ou bien qui, sans avoir rempli les conditions à tous les exercices, a employé dix coups par exrrcice, a accompli son tir obligatoire de l'année et la société touchera à cet effet un subside de 2 fr. 40 par membre ayant rempli ses obligations.

En conformité de l'arrêté fédéral du 25 mars 1893, le Conseil fédéral a fixé à 1 fr. 80 le prix de la ration de fourrage à bonifier pour 1893.

Le Conseil fédéral a adopté un règlement sur l'habillement, l'équipement et l'armement des officiers, des adjudants-sous-officiers et des médecins non encore incorporés dans le landsturm.

M. Bourgeois, Gustave, d'Orbe, lieutenant-colonel, actuellement commandant du 4e régiment d'infanterie de landwehr, est nommé commandant du 3e régiment d'infanterie de landwehr.

Berne, 26 avril. — Les journaux français ont parlé hier des rapports que M. Turpin, l'inventeur de l'explosif connu sous le nom de mélinite, avait eu avec le bureau fédéral suisse du génie. Voici ce qu'il en est exactement à ce sujet :

M. le colonel Lochmann s'était rendu en 1889 à l'exposition de Paris. Là, il fut mis en rapport avec M. Turpin par l'intermédiaire de M. Studer, ingénieur zuricois, qui représentait à Paris les grandes fonderies Gruson, de Magdebourg.

Sur l'invitation de M. Turpin, M. le colonel Lochmann assista à des expériences faites au moyen de la mélinite et il adressa un rapport au département militaire fédéral.

M. Turpin se déclara prêt à vendre à la Suisse le secret de son invention pour le prix de 500,000 fr., mais il finit par diminuer ses prétentions et par se contenter d'une somme de 80000 fr.

M. Turpin voulait venir se fixer en Suisse, à Genève. Des pourparlers continuèrent assez longtemps entre lui et le bureau fédéral du génie. Ce dernier croyait reconnaître dans la mélinite un explosif dont il avait déjà le secret. Il proposait donc de déposer en mains tierces une description de l'explosif connu en Suisse, afin de n'avoir pas à payer, après les expériences qui devaient se faire, un procédé qui n'aurait rien eu de nouveau.

Les négociations en étaient arrivées à ce point-là lorsque M. Turpin fut arrêté à Paris et condamné. Ce qui est certain c'est que les procédés de notre bureau fédéral du génie ont été parfaitement corrects.

Une assemblée générale des sociétés de pontonniers a eu lieu dimanche 9 avril à Olten. Des 14 sections qui existent en Suisse, 10 étaient représentées. Elles ont décidé de se constituer en société fédérale des pontonniers. Les statuts ont été discutés et acceptés. Une prime annuelle de 80 à 90 centimes sera prélevée pour contracter une assurance en cas de mort. Des courses fédérales de pontonniers auront lieu l'an prochain à Zurich.

Le Conseil fédéral a nommé M. Conrad von Orelli, à Zurich, lieut.-colonel d'artillerie et chef de la section technique de l'Intendance fédérale du matériel de guerre, comme membre de la commission fédérale d'artillerie.

Il a promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie M. Ami-Auguste Perrin, à Neuchâtel, actuellement commandant du bataillon 19 de fusiliers de landsturm, et il l'a mis à disposition.

M. le major Louis *Grenier* a été promu au grade de lieutenant-colonel fédéral.

Dans sa séance du 18 avril, le Conseil fédéral a décidé les changements suivants à la tunique d'infanterie :

1° Le col aura un passe-poil bleu plus large ;

2° Les pans seront de cinq centimètres plus courts et passe-poils tout autour;

3° Les parements des manches seront comme ceux de la cavalerie.

Le détail des effectif de l'armée suisse au 1er janvier 1893, tel qu'il résulte des chiffres fournis par le rapport de gestion du département militaire fédéral, est le suivant :

Elite. — Etat-major général et section des chemins de fer, 87 hommes — Infanterie, 95,321. — Cavalerie, 3,105. — Artillerie, 19,434. — Génie, 7,355. — Troupes sanitaires, 4,601. — Troupes d'administration, 1,440. — Officiers judiciaires, 81. — Total 131,424 hommes.

La répartition par division est la suivante : Ire 16,691 hommes. — IIe 17,070. — IIIe 16,246. — IVe 15,494. — Ve 16,246. — VIe 16,826. — VIIe 15,609. — VIIIe 13,880. Officiers et troupes ne faisant pas partie des divisions, 3,194. — Officiers et secrétaires d'état-major, 188. — Total 131,424 hommes.

Landwehr. — Etat-major général, 15. — Infanterie 59,408. — Cavalerie, 2,979. — Artillerie, 12,036. — Génie, 3,601. — Troupes sanitaires, 2,909. — Troupes d'administration, 537. — Total 81,485 hommes.

Landsturm. — Officiers, 2,812. — Sous officiers, 7,020. — Soldats, 263,941. — Total 273,773 hommes.

L'armée suisse se compose donc de 131,424 hommes de l'élite (128,499 en 1891), 81,485 hommes de landwehr (81,104 en 1891) et 273,773 hommes du landsturm (276,161 en 1891). — Total 486,682 hommes contre 485,764 en 1891.

Vaud. — Les sociétés de tir ont reçu une circulaire, d'après laquelle, en exécution des prescriptions renfermées dans l'ordonnance du Conseil fédéral du 15 février 1893 sur l'encouragement du tir volontaire, le département vaudois a décidé de nommer trois commissions de tir, soit une par arrondissement militaire. Ces commissions sont composées pour 1893 comme suit :

1er *arrondissement.* — MM. Henri Oguey, capitaine d'infanterie, Lausanne, président; Fred. Monnet,capitaine d'infanterie, Cossonay; Edouard Spengler, capitaine d'artillerie, Orbe; Louis Demont, 1er lieutenant d'infanterie, Morges; Paul Etier, 1er lieut. du génie, Nyon.

2me *arrondissement.* — MM. Louis Bertholet, 1er lieut. d'infanterie, Lausanne, président; Auguste Vautier, 1er lieut. d'infanterie, Grandson; Constant Waridel, 1er lieut. d'infanterie, Prahins; Louis Deluz, 1er lieut. du génie, Payerne; Ferdinand Savary, lieut. d'infanterie, Faoug.

3me *arrondissement.* — MM. Benjamin Kraeutler, capitaine-adjudant, Lausanne, président; Adolphe Greyloz, capitaine d'infanterie, Aigle; Gustave Palaz, capitaine de carabiniers, Riez; Marius Chessex, 1er lieut. d'infanterie, Territet; Charles Ancel, 1er lieutenant du génie, Lausanne.

— Dans sa séance du 21 avril, le Conseil d'Etat a autorisé M. l'ancien conseiller d'Etat Donat Golaz, à Orbe, à reprendre l'exercice du notariat dans le cercle d'Orbe. On sait qu'il a été remplacé par M. Cossy, avocat et 1er lieut. d'artillerie, député du cercle d'Aigle. Le 11 avril, M. Cossy a pris ses fonctions au Conseil d'Etat et au Département militaire.

— Le Conseil d'Etat a accordé un congé de 6 à 7 semaines, dès le 16 courant, à M. le colonel Lecomte, chancelier d'Etat, appelé à se rendre aux Etats-Unis pour affaires de famille, cela à l'occasion de son fils qui, d'après les probabilités, sortira de l'Académie militaire de West-Point en juin prochain pour entrer dans un régiment.

— Lausanne et Payerne viennent de faire une perte sensible par la mort de M^me^ veuve d'Albenas née Jomini, dit avec raison le *Journal de Payerne*. Fille du colonel vaudois Jomini, qui était le frère du général baron de Jomini, le célèbre stratège, M^me^ d'Albenas avait le haut esprit et le vigoureux caractère de sa bonne race. Sa vie entière a été une œuvre de dévouement à tous ses alentours et chacun a pu se convaincre de l'attachement et des sympathies qu'elle avait su garder à sa ville natale. Tout récemment elle avait participé à la protestation de la famille du général Jomini, avec d'autres descendants français, russes et suisses, contre les diatribes des mémoires du baron Marbot.

Allemagne. — Les grandes manœuvres auront lieu cet automne d'après les programmes contremandés l'année dernière, à savoir :

Les 8^e^, 13^e^, 14^e^ et 16^e^ corps auront des manœuvres dites impériales. Le 8^e^ corps (provinces rhénanes) opérera pendant quatre jours contre le 16^e^ (Lorraine) et le 13^e^ (Wurtemberg) contre le 14^e^ (Bade).

Dans les 8^e^, 14 et 16^e^ corps, les manœuvres de corps d'armée contre un ennemi marqué sont supprimées; elles seront remplacées pour le 16^e^ par des manœuvres de division.

Les deux corps d'armée de Lorraine et des provinces rhénanes posséderont chacun une division de cavalerie indépendante.

Celle du 16^e^ corps se composera des 7^e^, 11^e^ et 14^e^ régiments de uhlans et des 6^e^ 9^e^ et 13^e^ de dragons, c'est-à-dire que les deux brigades de cavalerie qui lui sont propres seront complétées par une brigade formée des 7^e^ et 11^e^ uhlans, appartenant au 15^e^ corps (Strasbourg).

La division du 8^e^ corps aura, outre le 8^e^ cuirassiers, les 7^e^ et 9^e^ hussards et le 7^e^ dragons, le régiment de dragons hessois (n° 24) et le 14^e^ hussards hessois (11^e^ corps).

Chacune de ces deux divisions possédera un groupe de trois batteries montées et un détachement de pionniers et aura des manœuvres de cavalerie avant de prendre part aux manœuvres impériales.

La cavalerie divisionnaire des 8^e^ et 16^e^ corps sera formée au moyen des cinquièmes escadrons des régiments qui appartiennent en permanence à ces corps.

Les 3^e^ et 10^e^ corps d'armée formeront également des divisions indépendantes de cavalerie, qui termineront leurs exercices en opérant pendant trois jours l'un contre l'autre, sous les ordres du chef de la 1^re^ inspection de cavalerie, le lieutenant-général de Krosigk.

Les autres corps d'armée auront, comme tous les ans, leurs manœuvres particulières.

Des voyages d'état-major d'une durée de dix-sept jours seront effectués par le corps de la garde et les 1^er^, 2^e^, 7^e^, 8^e^, 11^e^, 14^e^, 15^e^ et 16^e^ corps d'armée.

Le 17^e^ corps fera un voyage d'étude de forteresse de dix jours.

Dans le courant de l'été, les deux inspecteurs de cavalerie dirige-

ront chacun un grand voyage d'étude de généraux et d'officiers d'état-major de cette arme. Des commandants de groupes d'artillerie y prendront part également.

En outre, des voyages de cavalerie seront effectués par les 1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 8e, 14e et 16e corps d'armée.

Des instructions postérieures règleront, en outre, les manœuvres de forteresse et de pionniers.

Après leurs manœuvres particulières, les quatre corps désignés pour prendre part aux manœuvres impériales se concentreront à Metz (16e), Trèves (8e), Carlsruhe (14e) et Stuttgart (13e), où l'empereur les passera en revue avant l'engagement des opérations.

Les manœuvres doivent être toutes terminées pour le 30 septembre.

— Le Reichstag ayant rejeté définitivement, et par une majorité de 48 voix, le projet de loi militaire, ce corps a été immédiatement déclaré dissous par ordre souverain, comme cela avait été annoncé, et de nouvelles élections ont été ordonnées, conformément à la constitution ; elles ont été fixées au 15 juin prochain.

— Après une revue et un défilé de troupes qui a eu lieu le 9 mai sur la plaine du Tempelhof, Guillaume II a adressé aux généraux et officiers supérieurs réunis autour de lui cette allocution accentuée :

« Je ne croyais pas au rejet du projet de loi militaire. Je me suis malheureusement trompé. Une minorité d'hommes animés de sentiments patriotiques n'a rien pu faire contre la majorité. Dans la discussion, des paroles violentes ont été prononcées, telles qu'on n'aime pas en entemdre entre gens bien élevés. J'ai dû me décider à la dissolution, et j'attends du nouveau Reichstag son adhésion au projet de loi militaire.

« Si cette espérance devait être encore déçue, je suis résolu à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour atteindre le but poursuivi, car je suis absolument persuadé de la nécessité d'adopter ce projet militaire pour le maintien de la paix générale. Je me sais d'accord pour vouloir ce projet avec les princes confédérés, le peuple et l'armée. »

Italie. — Les fêtes des noces d'argent se sont passées conformément au programme et à la pleine satisfaction de l'immense foule des participants. Favorisée par le beau temps sauf dans la baie de Naples, on peut dire qu'elles ont eu un éclatant succès. Entre autres la grande revue du 24 avril à Rome, commandée par le général San Marzano, a été de toute magnificence, dans l'ensemble comme dans les détails. La promenade navale dans la rade de la Spezia, sur la *Savoia*, avec visite à la tour cuirassée Umberto I, a aussi présenté un vif intérêt, ainsi que le défilé final des troupes. Ces brillantes fêtes marqueront une date ineffaçable dans les annales militaires italiennes.

Parmi les journaux qui s'en sont occupés avec le plus de soin, notons l'*Esercito italiano*, qui a publié un plan très détaillé de la revue du 24 avril et l'*Illustrazione militare italiana*, de Milan, qui a donné, sous le titre *Avanti sempre Savoia !* d'instructives notes historiques et biographiques, accompagnées de deux belles planches et de seize portraits, dont ceux du roi Humbert et de la reine Marguerite, très expressifs et qu'on dit non moins ressemblants.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 6. Juin 1893.

Gestion du Département militaire en 1892.

Nous extrayons les renseignements suivants du rapport du département fédéral :

Personnel d'instruction.

Ce personnel compte l'effectif suivant pour toutes les armes :

	Effectif	
	règlementaire.	à fin 1892.
Infanterie	128 hommes	126 hommes
Cavalerie.	16 »	14 »
Artillerie . . . , ...	37 »	38 »
Génie	10 »	10 »
Troupes sanitaires	11 »	11 »
Troupes d'administration . .	3 »	3 »
	205 hommes	202 hommes

Par suite de nouvelles nominations de 12 instructeurs de IIme classe, le personnel d'instruction de l'infanterie a été porté au chiffre règlementaire. Nous avons perdu, dans le courant de l'année, par suite de décès et de démission, 3 instructeurs de IIme classe d'infanterie.

Six instructeurs de IIme classe ont été promus instructeurs de Ire classe. Nous compléterons successivement, dans le courant de 1893 et de 1894, l'effectif règlementaire des instructeurs de Ire classe qui doit être de 36 hommes (l'effectif actuel est de 27).

Nous avons transféré, en 1892, un certain nombre d'instructeurs d'infanterie (4 instructeurs d'arrondissement, 9 instructeurs de Ire classe et 10 instructeurs de IIme classe). Les 22 instructeurs de IIme classe nommés en 1891 et 1892 seront attribués définitivement aux différents arrondissements de division.

L'effectif actuel du corps d'instruction de l'artillerie est devenu insuffisant.

Ces officiers instructeurs se répartissent comme suit suivant leur âge :

Instructrs de Ire classe	45 à 67 ans,	soit en moyenne	57 ans.
Instructrs de IIme classe	31 à 51 »	»	39 »
Aides-instructeurs	31 à 74 »	»	42 »

Ces chiffres prouvent suffisamment que le personnel d'instruction de l'artillerie ne peut plus posséder toutes les capacités voulues pour l'accomplissement de ses fonctions.

Instruction préparatoire.

De même que précédemment, le formulaire transmis aux cantons pour leurs rapports annuels sur l'instruction préparatoire a fourni cette année-ci à quelques cantons l'occasion de faire des propositions qui présentent des points de vue divergents. Lorsque, il y a quelques années déjà, nous avions inséré plusieurs nouvelles questions dans le formulaire de rapport touchant l'observation de prescriptions relatives au minimum annuel de leçons de gymnastique, le nombre moyen de leçons données, les engins encore manquants, etc., etc., questions posées dans le but d'obtenir peu à peu une image plus exacte de l'enseignement de la gymnastique, plusieurs grands cantons ont exprimé le désir qu'à l'avenir on ne change pas aussi souvent le questionnaire. Pour tenir compte de ce désir nous avons employé pendant quelques années le même formulaire sans aucun changement. Or, un petit canton qui est un de ceux qui a le mieux organisé l'enseignement de la gymnastique nous fait observer que le questionnaire actuel est insuffisant pour donner une idée exacte de l'état où se trouve la gymnastique. Il faudrait distinguer dans plusieurs rubriques du questionnaire entre le 1er et le 2me degré de gymnastique, et poser notamment aussi des questions sur le nombre d'années pendant lesquelles la gymnastique est enseignée, le nombre de leçons, le nombre des élèves, etc., afin d'obtenir des rapports séparés et par conséquent beaucoup plus exacts sur l'enseignement de la gymnastique.

Avant de donner suite à cette proposition qui mérite d'être prise en considération, il est nécessaire que l'on obtienne de tous les cantons qu'ils remplissent exactement et complètement le formulaire actuel. Il arrive encore que les rapports de certains cantons présentent des lacunes ou contiennent des données qui ne concordent pas et qui doivent être rectifiées à l'aide des rapports précédents; certains rapports même ne donnent que des résultats approxi-

matifs et ne peuvent, par conséquent, prétendre à une exactitude rigoureuse. Ce qui le prouve surtout, c'est que les données statistiques varient beaucoup d'une année à l'autre. Aussi ces faits ont-ils déterminé à peu près la moitié des cantons à faire procéder soit à des inspections régulières par des experts, lesquels doivent non seulement assister à un examen de gymnastique, mais encore prendre des informations sur l'enseignement en général, soit à des inspections spéciales ayant le même but. Le canton des Grisons nous a fait un rapport très détaillé sur une inspection de ce genre faite en automne 1891 par six experts et qui a eu pour objet d'examiner à fond l'enseignement de la gymnastique dans toutes les écoles.

Il est évident que ces inspections offrent la meilleure garantie pour des rapports absolument exacts et véridiques. Elles exercent une heureuse influence sur les autorités locales et scolaires en faisant ressortir l'utilité de la gymnastique et en attirant l'attention de ces autorités sur les améliorations et perfectionnements à réaliser. Elles nous donnent enfin une idée très exacte des conditions de toutes les communes scolaires et nous disent, ce qui est très important, jusqu'à quel point il est possible d'observer les prescriptions en vigueur. Or, une partie de ces rapports, notamment ceux provenant des cantons montagneux ou purement agricoles où, dans la plupart des localités, les écoles ne sont ouvertes que pendant l'hiver, prétendent qu'il est extrêmement difficile ou même impossible d'exécuter les prescriptions sur la matière.

Avec un peu de bonne volonté de la part des autorités locales et avec un contrôle continuel exercé par les autorités cantonales d'éducation, il est possible d'obtenir que dans chaque commune scolaire il y ait une place de gymnastique suffisante et les engins indispensables et que la gymnastique y soit enseignée sinon dans toutes les petites classes, du moins à tous les garçons des deux degrés. D'un autre côté, il nous paraît difficile, sinon impossible que l'on puisse atteindre dans toutes les écoles le minimum prescrit de leçons de gymnastique par an. Au fur et à mesure que les rapports deviennent plus exacts, le nombre des écoles où ce minimum de leçons est donné devient plus petit, de telle sorte que le chiffre est descendu de 28,4 % qu'il était en 1888 à 23,5 % et ne forme même plus que le quart de

toutes les écoles primaires. Même parmi les écoles populaires supérieures il y a le 35 % qui n'arrive pas au nombre d'heures légal. Or, tant que dans la grande majorité des écoles on ne donne que 30 à 40 leçons de gymnastique par an et même beaucoup moins (nous donnerons plus tard des renseignements détaillés à ce sujet), il ne peut être question d'un enseignement vraiment utile et favorisant le développement physique de la jeunesse. On comprend dès lors qu'un nombre toujours plus grand de cantons adressent à la Confédération des demandes toujours plus pressantes pour obtenir des subsides pour la construction de halles de gymnastique qui seules permettent de continuer l'enseignement de la gymnastique en hiver et il n'est pas étonnant que, du moment que beaucoup de communes ne peuvent, même avec les subsides des cantons, se procurer des locaux couverts et abrités pour l'enseignement de la gymnastique, on mette sur le tapis la question de la révision des prescriptions fédérales sur l'enseignement de la gymnastique dans le sens d'une réduction du minimum actuel.

Notre département militaire a transmis toutes ces questions et toutes ces demandes à la commission fédérale de gymnastique et nous aurons, par conséquent, plus tard, à prendre une décision à ce sujet ou à soumettre un rapport et des propositions aux conseils législatifs. Mais nous avons acquis la conviction qu'il existe en ce moment des raisons majeures pour que la Confédération cherche à se faire elle-même une idée exacte de l'état de la gymnastique dans les écoles des cantons et à se rendre compte s'il est possible d'exécuter toutes les dispositions légales, afin de prendre ensuite les mesures exigées par les résultats de ces inspections. Ces inspections devraient être faites par des organes spécialement désignés par les autorités fédérales et qui se mettraient en relations avec les autorités scolaires cantonales.

Au reste la grande majorité des cantons a eu soin d'inviter, par de nouvelles prescriptions ou en rappelant et en aggravant celles édictées précédemment, les communes à satisfaire autant que possible aux exigences de la loi et à améliorer et compléter les installations déjà existantes. *Appenzell Rh.-Ext.* surtout a cherché à augmenter le nombre des leçons, à arriver au minimum légal et à faire en

sorte que dans aucune école on donne moins de la moitié des leçons de gymnastique prescrites. Le synode cantonal des instituteurs du canton de *Berne* a fait une demande tendant à réformer et à développer la gymnastique dans les écoles, ensuite de quoi la direction d'éducation a nommé une commission de neuf membres, composée en majeure partie de professeurs de gymnastique, laquelle est chargée d'élaborer un nouveau programme pour l'enseignement de la gymnastique scolaire. *Zurich* a soumis les plans d'étude des écoles primaires et secondaires à une revision dans laquelle on a aussi remanié les dispositions relatives à l'enseignement de la gymnastique. Dans le canton de *Genève,* on a réorganisé, au mois d'août 1892, dans les écoles secondaires rurales, l'enseignement de la gymnastique qui y avait été suspendu depuis quelques années. *Appenzell Rh.-Int.* a promulgué une nouvelle ordonnance sur l'enseignement de la gymnastique qui répond en tous points aux prescriptions fédérales sur la matière et prévoit une indemnité spéciale pour les instituteurs qui donnent des leçons de gymnastique. *Glaris* et *Schaffhouse* ont élaboré des programmes annuels détaillés, tirés du manuel de gymnastique à l'usage du corps enseignant. Des cours d'instruction pour maîtres de gymnastique ont eu lieu dans les cantons de *Berne, Soleure* et *Vaud. Berne* et *Genève* ont alloué des subsides pour la construction de halles de gymnastique dans plusieurs communes. Comme précédemment, il a été alloué des subsides aux sociétés de gymnastique d'instituteurs de Zurich, Winterthour, Schaffhouse et St-Gall. Plusieurs cantons ont aussi subventionné les instituteurs qui ont pris part à des cours d'instruction pour professeurs de gymnastique.

Les tableaux sur l'état de l'enseignement de la gymnastique pendant l'année scolaire 1890/91 donnent les résultats généraux suivants :

Sur 3840 communes scolaires primaires de tous les cantons (tableau I), il en est qui possèdent :

des places de gymnastique suffisantes	2781	= 72,4 %	(1891 = 71,4 %)
des places de gymnastique insuffisantes	567	= 14,7 »	(» = 14,9 »)
pas de places de gymnastiq.	492	= 12,9 »	(» = 13,7 »)
	3840		

tous les engins prescrits .	1619 = 42,2 %	(1891 = 41,9 %)
une partie des engins prescrits	1428 = 37,2 »	(» = 38,2 »)
pas d'engins	793 = 20,6 »	(» = 19,9 »)
	3840	
un local de gymnastique .	664 = 17,3 %	(1891 = 16,8 %)
pas de local.	3176 = 82,7 »	(» = 83,2 »)
	3840	

Le nombre des communes qui ne possèdent pas encore de place de gymnastique a diminué relativement à l'année précédente de 0,8 %, tandis que le nombre de celles qui n'ont point d'engins de gymnastique a augmenté de 0,7 %.

Ce sont toujours dans les mêmes 9 cantons (Uri, Unterwalden-le-Haut, Glaris, Zoug, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext. et Thurgovie) que toutes les communes possèdent aussi bien une place de gymnastique que des engins. Suit le canton d'Argovie où il n'y a plus que 3 communes (1 %) sans place de gymnastique, mais dont toutes les communes possèdent des engins. Viennent ensuite les cantons de Zurich, Soleure, Neuchâtel, Vaud et Valais avec 2 à 8 % des communes sans places et sans engins. Dans le canton de Schwytz 3 % des communes n'ont point de place et 13 % point d'engins, et dans celui de Genève 14 % des communes sont sans place de gymnastique et 8 % sans engins.

Le minimum légal de 60 leçons de gymnastique par an

est atteint par . .	1241 écoles = 23,5 %	(1891 = 25,7 %)
il n'est pas encore atteint par . .	4046 » = 76,5 »	(» = 74,3 »)
	5287	

Il paraîtrait cependant que les conditions de l'enseignement de la gymnastique deviendraient d'année en année plus défavorables en ce qui concerne le temps qui y est consacré. Dans un seul canton on observe et on dépasse même le minimum légal de 60 heures. Il n'y a que 3 cantons où le 50 % des écoles a un enseignement de la gymnastique de 60 heures et plus, ce sont Neuchâtel avec 76 %, Schaffhouse avec 69,5 % et Vaud avec 58 % des écoles primaires. Dans tous les autres cantons le nombre de ces

écoles descend rapidement jusqu'à zéro. Dans 4 cantons (Uri, Unterwalden-le-Haut, Unterwalden-le-Bas et Appenzell Rh.-Int.), il n'y a aucune école qui reçoive 60 leçons de gymnastique par an. S'il est vrai, d'une part, qu'une série de cantons accusent un nombre moyen de plus de 30 leçons, comme par exemple Zurich et Argovie avec 40 à 50, Bâle-Campagne, Schaffhouse et Appenzell Rh.-Ext. avec 40, Zoug, Fribourg, St-Gall et Thurgovie avec 35 heures de leçons; en revanche, les autres cantons arrivent à peine à 30 heures, et il est même probable qu'un nombre considérable d'écoles ne reçoivent que 10 à 20 heures de leçons par an.

Les conditions de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles complémentaires et de perfectionnement qui existent dans les cantons de Zurich, Lucerne, Unterwalden-le-Haut, Zoug, Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Saint-Gall et Thurgovie sont à peu près restées les mêmes. Il n'y a que dans le canton d'Appenzell Rh.-Ext. que tous les élèves des écoles de répétition reçoivent des leçons de gymnastique, le plus souvent 1 heure par semaine; dans les cantons de Schaffhouse et Thurgovie la plupart des élèves de cette dernière catégorie reçoivent également des leçons, savoir environ 1 heure par semaine dans le premier de ces cantons et 10 à 20 heures par an dans le second. Dans le canton de Zoug, les élèves de 5 écoles de répétition et d'une école spéciale de gymnastique, fréquentée aussi par 19 élèves qui ne suivent aucune école, font régulièrement de la gymnastique. On enseigne aussi un peu la gymnastique aux élèves de 3 écoles de répétition du canton d'Unterwalden-le-Haut. Dans le canton de St-Gall, sur 2016 élèves des écoles complémentaires, 228 ont fait de la gymnastique pendant toute l'année, 859 pendant une partie de l'année seulement et 929 n'en ont pas fait du tout. Sur 1509 élèves des écoles de perfectionnement du canton de Lucerne, 277 ont eu l'enseignement de la gymnastique. Dans les écoles de répétition des cantons de Zurich et Glaris on n'enseigne pas la gymnastique.

Le tableau III indique le fréquentation de la gymnastique par 155,885 garçons de l'âge de 10 à 15 ans de toutes les écoles et de tous les degrés, soit 3046 de moins que l'année précédente. C'est le tableau qui contient toujours le plus de lacunes et d'irrégularités. Les cantons d'Appenzell Rh.-

Int. et du Tessin n'indiquent jamais le nombre des élèves qui ne fréquentent pas les leçons de gymnastique. On ne peut guère admettre que tous les élèves du canton du Valais fassent de la gymnastique, puisque, d'après les indications fournies, le nombre des écoles où l'on n'enseigne pas la gymnastique est de 30; il n'est pas non plus probable que le nombre des garçons de 10 à 15 ans s'élève à 7500 pour le canton du Valais. Il est hors de doute enfin que dans quelques cantons on n'a pas compté les élèves des écoles de répétition qui ne font pas de gymnastique.

Si nous admettons cependant, pour combler les lacunes existantes, que le nombre des élèves qui ne reçoivent aucune leçon de gymnastique est de 644 dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. et de 3200 dans celui du Tessin, nous arrivons au résultat suivant :

54,502 élèves	= 34,3 % (1891 = 34,2 %) suivent toute l'année l'enseignement de la gymnastique;
86,471 élèves	= 54,3 % (1891 = 53,1 %) ne le suivent que pendant une partie de l'année;
18,172 élèves	= 11,4 % (1891 = 12,7 %) ne reçoivent encore aucune leçon de gymnastique.
159,145	

Il s'ensuivrait que le nombre des élèves auxquels on enseigne la gymnastique se serait augmenté de 1,3 %.

L'instruction préparatoire volontaire du IIIe degré n'a été continuée pendant l'exercice écoulé que dans les cantons de Zurich, Berne, Lucerne et Bâle et n'a plus eu lieu dans les cantons de Schwytz, Unterwalden-le-Bas et les Grisons, mais les cantons qui ont persévéré accusent une participation beaucoup plus forte. Ceci est surtout le cas pour le canton de Zurich.

Ont pris part à l'enseignement en tout 98 officiers, 131 sous-officiers et soldats et 20 instituteurs et moniteurs de sociétés de gymnastique, soit ensemble 254 instructeurs. Dans la plupart des localités on a derechef organisé des cours d'instruction avant le commencement de l'enseignement. Le cours de Winterthour a pris de très grandes proportions; il s'est étendu à toute la partie nord-est du canton de Zurich, comprenant plus de 6 arrondissements de bataillon. Le cours a été divisé en 8 cours d'instruction

avec 36 sections et il a été dirigé d'une manière uniforme par le comité central de Winterthour.

En ce qui concerne l'enseignement, nous pouvons nous référer aux observations détaillées contenues dans le rapport de gestion de notre département militaire pour l'année 1891, en ajoutant les quelques observations suivantes : On a encore consacré plus de temps et d'attention que précédemment à la gymnastique appliquée, à la prise et au passage d'obstacles. On a notamment eu soin d'organiser les sorties d'une demi-journée ou d'une journée entière, qui ont été combinées avec des exercices simples de service de campagne et dont il y en a eu 4 à Berne et 5 à Bâle, de telle manière que, tout en observant l'ordre et la discipline pendant la marche, on a traversé des terrains difficiles et variés, afin d'éveiller le courage et l'esprit d'entreprise comme aussi d'augmenter les forces physiques des jeunes gens. A Berne, on a aussi fait des jeux (jeu de barres et autres), afin de varier l'instruction. A Zurich, on a cherché à fixer l'attention des élèves et d'augmenter leurs connaissances par des conférences appropriées sur la géographie et l'organisation politique, l'histoire et l'organisation militaire du pays. A Winterthour, on a également donné des théories sur ce sujet. C'est au tir que les élèves se sont le plus intéressés ; aussi les résultats obtenus dans les exercices sont-ils tout à fait satisfaisants. L'instructeur en chef de l'infanterie a récapitulé les résultats de tir avec le fusil d'ordonnance calibre 10,4 de tous les cours d'instruction préparatoires depuis leur commencement. Voici quels sont en moyenne les résultats de cette récapitulation :

	Résultats moyens des cours d'instruction préparatoires.	Meilleurs résultats moyens des écoles de recrues.
150 m. I, debout, l'arme appuyée . .	82 %	91 %
150 m. I, debout, l'arme non appuyée.	76 »	80 »
225 m. I, à genoux, l'arme non appuyée	70 »	78 »
300 m. I, couché, l'arme appuyée . .	73 »	83 »
300 m. I, couché, l'arme non appuyée .	70 »	—
300 m. I, à genoux, l'arme non appuyée	70 »	72 »

Si l'on considère que, dans les premières années et même encore maintenant, les administrations des arsenaux ne mettaient à la disposition des cours d'instruction préparatoires que les plus anciens fusils à répétition qui avaient

été rafraichis et ne possédaient plus la précision voulue et que le maniement du fusil d'ordonnance est assez difficile pour beaucoup de jeunes gens qui ne sont pas encore arrivés au terme de leur croissance, surtout quand l'arme n'est pas appuyée, on a tout lieu d'être satisfait des résultats de tir obtenus par les élèves des cours d'instruction préparatoires.

Tous les autres résultats obtenus jusqu'à maintenant dans les cours d'instruction préparatoires ont été extraits des rapports de cours et d'inspection et groupés en un aperçu sommaire qui sera d'une grande utilité pour le travail entrepris par la commission fédérale de gymnastique et pour les délibérations de toutes les autres autorités qui auront à s'occuper de l'organisation définitive de l'instruction préparatoire du III[e] degré.

La Société fédérale de gymnastique accuse au 31 décembre 1892 un effectif de 26,292 membres formant 18 fédérations et 427 sections. Elle a augmenté pendant l'exercice écoulé de 22 sections et 1298 membres. Les cours d'instruction pour moniteurs, ainsi qu'un cours pour professeurs de gymnastique à Zofingue, qui ont eu lieu pendant l'exercice écoulé et pour lesquels on avait conservé la même organisation que précédemment, ont obtenu le même succès que les cours des années précédentes. Au cours de Zofingue, qui a eu une durée de 3 semaines, ont pris part 23 professeurs et moniteurs des cantons de Zurich, Berne, Uri, Soleure, Appenzell Rh.-Ext., St-Gall et Argovie.

Parmi les cours d'instruction, nous remarquons les trois suivants :

Un cours pour les commandants des détachements pour la garde des frontières, d'une durée de 8 jours. Ce cours a été suivi par 12 officiers supérieurs d'infanterie de l'élite et de la landwehr.

Un cours pour les officiers du service territorial et des étapes, d'une durée de 18 jours. Ce cours a été suivi par 18 officiers, savoir : 6 colonels, 8 lieutenants-colonels, 3 majors, 1 capitaine. L'un de ces officiers a dû être licencié pour cause de maladie; les 17 autres officiers appartenaient aux armes suivantes :

2 à la section des chemins de fer de l'état-major général;
5 à l'infanterie;
4 à l'artillerie;

2 aux troupes sanitaires;
3 » d'administration;
1 au corps vétérinaire.

Une école pour vélocipédistes militaires. Cette école, d'une durée légale de 3 semaines, a eu lieu sur la place de Berne. Ont pris part à cette école 215 hommes de 21 cantons; 6 hommes ont été licenciés dans le courant de l'école. Les autres appartenaient aux armes suivantes : 176 à l'infanterie, 20 à l'artillerie, 5 au génie, 6 aux troupes sanitaires, 2 aux troupes d'administration. L'instruction a été donnée sur les branches suivantes : lecture des cartes, service de reconnaissances et de renseignements, organisation militaire, service d'état-major, service intérieur, connaissance du revolver et du vélocipède, école de conduite, école de soldat, exercices de tir et exercices pratiques sur le terrain. Une excursion de 2 jours, avec exercices en campagne, a eu lieu la dernière semaine de l'école, suivant l'itinéraire : Berne-Fribourg-Morat-Berne. Des 209 élèves de cette école, 198, dont 43 sous-officiers, ont été reconnus aptes au service comme vélocipédistes militaires.

Parlant des écoles de recrues d'infanterie, le rapport fait observer que les résultats de tir avec le fusil nouveau modèle sont, bien que généralemant dans une faible proportion, inférieurs à ceux de l'année dernière. Il faut attribuer ce fait, non pas au nouveau programme de tir, mais aux difficultés qui résultent naturellement au début des innovations introduites dans l'armement. Ces difficultés disparaitront peu à peu, de sorte que l'on pourra reconnaître, par la suite, les services considérables que peut rendre le nouveau fusil en mains de la troupe. On a fait exactement les mêmes observations lors de l'adoption du Vetterli.

D'ailleurs, la mise en parallèle des résultats de tir des écoles de recrues ne fait pas ressortir de grandes différences; les résultats de la VIII^{e} division sont seuls inférieurs à ceux des autres divisions.

(A suivre.)

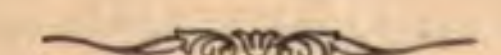

Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.[1]

I. *Le projet de réorganisation.*

Le système militaire d'un Etat est un organisme vivant et agissant pour lequel l'immobilité est synonime de recul.

La conséquence en est que l'organisation définitive de l'armée n'est jamais atteinte; la loi marque seulement une étape dans son développement. Il est tels éléments de la force armée qui progressent encore, et avant que l'armée ait atteint le plein développement auquel elle doit parvenir de par la loi d'organisation, de nouvelles exigences sont nées qui dépassent de beaucoup déjà les cadres de la dite loi.

C'est là ce qui est arrivé avec notre loi d'organisation de 1874. Tandis que certaines de ses dispositions ne sont pas arrivées à leur complète application, telle par exemple celles instituant l'instruction militaire préparatoire, d'autres ont été de beaucoup dépassées. Rappelons seulement la création du landsturm, la prolongation de l'école de recrues de cavalerie, celle du service des officiers dans l'élite, les cours de répétition de landwehr, enfin la création des corps d'armée.[2] Cette dernière en particulier a fait ressortir de nombreuses lacunes dans l'organisation des troupes des divisions. Ceci avait été prévu, il est vrai: aussi le Département militaire examina-t-il s'il n'y aurait pas lieu, sitôt publication faite de la loi sur les corps d'armée, de remédier par un décret aux principales de ces lacunes. On aurait ainsi préparé le renforcement de l'infanterie en écartant et en supprimant de grosses exemptions dans

[1] Conférence présentée par M. le lieutenant-colonel d'état-major R. Weber à la Société des officiers de *Zurich*.

[2] Le dernier exemple est erroné; il ne saurait être mis à côté des précédents. Ceux-ci sont bien d'une extension de certaines dispositions de la loi toutefois respectée dans son principe stratégique; ceci n'est pas le cas pour la création des corps d'armée. L'institution de ces derniers procède d'une manière nouvelle d'interprêter les principes stratégiques à appliquer à la défense de la Suisse et oblige en conséquence à une modification fondamentale de notre loi d'organisation. C'est ce que l'on n'a pas su voir quand on a créé les corps d'armée; on n'a pas compris que pour aboutir à la formation rationnelle des nouvelles unités stratégiques, il *fallait tout réorganiser*. On a mis la charrue devant les bœufs; il faut *retourner l'attelage.* (Réd.)

le recrutement et l'organisation des armes spéciales, de telle sorte que le recrutement de l'infanterie permit de renforcer sensiblement celle-ci, soit comme quantité, soit comme qualité. Il s'agissait de supprimer les colonnes de parc de l'élite et de réduire, dans l'élite également, le train d'armée, les pontonniers, les troupes d'administration et sanitaire. On pensait que pour le service d'arrière la landwehr pourrait être utilisée plus qu'elle ne l'avait été jusqu'ici.

Tout en discutant, on en arriva à se demander s'il ne vaudrait pas mieux procéder à une réorganisation totale de l'armée, d'ailleurs déjà prévue, l'*organisation des troupes* devant toutefois faire l'objet d'une loi spéciale indépendamment des questions d'instruction et d'administration.

A la base d'une réorganisation totale des troupes se trouve, comme on le comprend du reste, l'organisation de l'infanterie. M. le colonel commandant de corps d'armée Feiss, le chef d'arme compétent de l'infanterie, qui sans relâche travaille au progrès de l'armée en général et plus spécialement à celui de son arme, a en conséquence préparé un projet de réorganisation de notre infanterie et a eu l'obligeance de le livrer à la discussion publique.

Dans l'assemblée de la Société cantonale bernoise des officiers qui a eu lieu le 29 mai 1892 à Berne, M. le lieutenant-colonel Siegerist s'est prononcé pour ce projet. De même, M. le colonel d'état-major de la Rive, dans la réunion des officiers d'infanterie de la Société fédérale des officiers, le 31 juillet 1892, à Genève. Les travaux de ces officiers ont été publiés par nos journaux militaires ; ainsi commenca la discussion publique.

Le projet peut se résumer comme suit :

Depuis une vingtaine d'années, tous les Etats européens travaillent fièvreusement au développement numérique de leurs forces militaires. La Suisse, depuis sa loi d'organisation de 1874 n'a fait aucun progrès dans ce sens.

Le bataillon d'infanterie suisse est numériquement beaucoup plus faible que les bataillons des armées voisines.

Ceux-ci sont forts de 1000 hommes ou à peu près. C'est là pour nous un gros désavantage auquel peut remédier une nouvelle organisation. En conséquence, le projet propose le bataillon à l'effectif de 1000 hommes et 920 fusils,

Les pionniers d'infanterie et les brancardiers ne seront plus rattachés au bataillon.

De cette manière, la compagnie gagne 62 fusils, en négligeant de tenir compte des pionniers. Le bataillon en gagne 248, la division 3224, l'ensemble de l'élite 25,792.

Pour faciliter la direction de ces compagnies renforcées, les chefs de compagnie seront montés. En même temps, afin d'encadrer plus fortement la troupe, des appointés seraient nommés à raison de 16 par compagnie.

Afin d'obtenir l'augmentation de 25,800 hommes que nécessiterait le renforcement du bataillon, la durée du service dans l'élite demanderait à être prolongée de deux années, soit jusqu'à l'âge de 34 ans. Cette prolongation du temps de service procurerait à l'élite une augmentation de 13,000 à 14,000 hommes. Le surplus s'obtiendrait par les recrues de l'année, ou si elles n'étaient pas entièrement instruites, par la première classe d'âge de la landwehr, soit par la « réserve ». Il s'obtiendrait également par un plus fort recrutement de l'infanterie au détriment des armes spéciales, qui pourraient réduire le chiffre de leurs recrues, grâce à la prolongation pendant deux années du service dans l'élite.

Les 10 classes d'âge (35 à 44 ans) seraient alors la landwehr. Toutefois ces dix classes seraient divisées en deux catégories. Cinq classes d'âge, — de 35 à 39 ans, — formeraient la « réserve », laquelle serait mobilisable avec l'élite. Les cinq classes d'âge suivantes, — 40 à 44 ans, — formeraient la « landwehr », affectée au service de position et des étapes; elle pourrait encadrer le landsturm.

Des sortants de chaque bataillon d'élite serait formés une compagnie de réserve, puis une compagnie de landwehr. Ces compagnies seraient de nouveau encadrées en bataillons, régiments, brigades. Ainsi, au lieu des 96 bataillons de landwehr actuels qui souffrent du manque d'effectifs en hommes et en cadres, il y aurait 48 bataillons complets, soit 24 dans la réserve et autant dans la landwehr. La réduction des fonctions montées et non montées qui en résulterait sur l'organisation actuelle de la landwehr comporterait au moins 1400 officiers et 5780 sous-officiers. La pénurie des cadres, à laquelle on est loin de pouvoir remédier actuellement, en serait d'autant diminuée; à l'avenir on pourrait former le cadre au complet.

Le passage à l'organisation nouvelle se ferait de la manière la plus simple. On suspendrait pendant deux ans le passage en landwehr.

Les idées fondamentales de ce projet qui marquent un progrès et que nous appuyons, consistent :

1° Dans les plus grands efforts pour le renforcement de l'armée de campagne.

2° Dans la diminution du nombre actuel des bataillons de landwehr, grâce à quoi ces bataillons pourront être renforcés et formés avec leur cadre au complet.

3° Dans la division de la landwehr actuelle en deux catégories des classes d'âge, de telle sorte que les plus jeunes classes pourront être utilisées pour renforcer l'armée de campagne.

4° Dans la séparation du bataillon des éléments qu'il ne comporte pas, soit de l'arme du génie et du service sanitaire.

Tout en reconnaissant que la réalisation de ces propositions constituerait un grand progrès, on ne peut se défendre de supposer que sur certains points très importants le projet va trop loin dans la poursuite de son idée principale. Avant de présenter nos propositions, nous devons discuter ces points d'une manière approfondie.

II. *Le bataillon de mille hommes comme corps de combat.*

La question principale, dont la réponse servira de direction pour régler la nouvelle composition de nos troupes d'infanterie est celle-ci :

Est-il pratique de porter à 1000 hommes l'effectif de nos bataillons ? Y a-t-il un avantage à avoir les plus grosses unités de combat possible ?

Pour donner une solution à cette question, il faut l'envisager avant tout au point de vue du combat ; toutes autres considérations ne viennent qu'en seconde ligne.

Dans l'étude de la valeur comparative des bataillons à effectif fort ou plus faible, il faut toujours se rappeler que le chiffre total des hommes dont nous disposons pour l'infanterie est *limité*, quelqu'effectif que nous donnions au bataillon, fort ou faible. La conséquence sera seulement que nous aurons un plus ou moins grand nombre de bataillons.

Ceci considéré, c'est avec la plus intime conviction que

nous répondons *négativement* à la question ci-dessus. *Le bataillon de 1000 hommes est trop peu maniable pour notre armée de milice et pour notre terrain.*

Le *maintien de la discipline* est déjà rendu difficile quand une troupe nombreuse est faiblement encadrée. Nécessairement la proportion des indisciplinés augmente quand la troupe placée sous la direction d'un officier devient plus nombreuse. Ces indisciplinés sont moins remarqués dans la masse, ils sont plus difficiles à découvrir et à surveiller, leur influence pernicieuse trouve également un champ plus étendu où s'exercer. Les soldats d'une armée de milice sont moins habitués à l'obéissance aveugle. Les officiers moins sûrs dans leurs observations ont moins d'autorité. L'homme qui se sait vu et surveillé ne cherchera pas à enfreindre la discipline ; celui qui a le sentiment d'être perdu dans le tas se laisse aller. A la vérité, il y a une compensation, — à part quelques exceptions peu louables, — dans le patriotisme suisse, dans l'esprit et les traditions militaires, et dans l'intérêt des citoyens pour les affaires de l'Etat, intérêt dont sont animés les peuples républicains. Néanmoins, de tous temps on a estimé chez nous que parmi les moyens matériels à mettre en usage pour le maintien de la discipline, il fallait arriver à un fort encadrement.

Cette nécessité se fait spécialement sentir dans la *direction inférieure* du combat.

Etant donné que chaque file ajoutée à une compagnie ou à une section étend le front de la ligne de tirailleurs, c'est un calcul élémentaire que pour des officiers et des sous-officiers à quantité et qualité égales il devient plus difficile de surveiller et conduire en *ordre dispersé* une compagnie de 230 fusils au lieu de 168 ; de même pour diriger leur tir et leurs mouvements, 58 hommes ne se tiennent pas aussi aisément en main que 42.

Les difficultés doublent en terrain couvert et coupé et sont plus sensibles encore dans une armée de milices dont l'instruction est superficielle. Ces inconvénients se font remarquer déjà dans les manœuvres. Si l'on prend en considération les influences dissolvantes du combat actuel, influences qui se feraient sentir en cas sérieux autrement puissantes que dans des manœuvres de paix, nos arguments contre les bataillons trop forts en ont plus de valeur.

La portée des canons et des fusils oblige dans l'attaque

à de longs parcours en ordre dispersé et qui cause des pertes importantes. C'est pourquoi l'influence personnelle des chefs subalternes sur la troupe doit être plus forte que jamais ; la troupe ne doit pas de *l'ordre dispersé* passer au moment décisif avant d'être arrivée à distance favorable de l'ennemi, et surtout le feu doit pouvoir être dirigé dans les moments même les plus difficiles.

Représentons-nous l'attaque par une grande unité, la division par exemple, ou le corps d'armée.

L'attaque feinte, — si nous voulons éviter le terme « démonstration », — appuyée par l'artillerie, maintiendra l'adversaire sur son front pendant que *l'attaque principale* sera poussée contre une des ailes de la position ennemie, si possible de manière à l'envelopper. Pour l'attaque principale on ne recherche pas aujourd'hui un *terrain découvert,* où la conduite de grandes masses rencontre moins d'obstacles ; on recherche au contraire le plus possible un terrain *abrité*. Cette tactique seule permet d'arriver à distance raisonnable du front ennemi avec des pertes supportables. Derrière une hauteur ou un bois, les bataillons déployés pour l'attaque peuvent avec plus de rapidité s'avancer sur un front plus large et en plusieurs échelons. L'artillerie de l'ennemi peut être paralysée par celle de l'attaque, mais à 1500 mètres le feu de ses tirailleurs devient efficace. Où des couverts se présentent, dans des enfoncements, derrière des fermes ou des bouquets de bois, des masses peuvent se pelotonner. En terrain découvert, sous l'action libre du feu de l'ennemi, il est à peine possible de faire avancer des groupes clairsemés. C'est alors que s'arrête le mouvement en avant. Des subdivisions, tout à coup ébranlées par le feu de l'ennemi et subissant de lourdes pertes, se jettent derrière un abri d'où elles ouvrent à trop grande distance leur feu et d'où elles ne se porteront peut-être plus en avant, à moins d'être enlevées par des lignes venant de l'arrière.

Les chefs s'efforcent partout de leur mieux, par l'exemple et par des encouragements, à entraîner les troupes. Ils obtiennent cela des troupes qui les environnent, mais des bouquets d'arbres, des amas de maisons, des accidents du sol enlèvent souvent des sections entières, des compagnies, à leur observation et à leur influence. Les officiers

doivent s'exposer davantage ; ils subissent, en conséquence, des pertes proportionnellement plus fortes. Ici et là, où les chefs sont tombés, des groupes entiers, des sections restent en arrière. Une partie relativement faible des bataillons de première ligne parviennent à distance décisive, et de même les lignes qui suivent, lesquelles doivent renforcer rapidement la première jusqu'à ce que soit acquise la supériorité du feu.

Cette *supériorité du feu* est obtenue par le nombre plus grand que chez l'ennemi de *fusils* utiles. Le nombre de fusils ainsi amenés en ligne dépend toutefois beaucoup du nombre des officiers en état d'user de leur influence sur la troupe. Si *cinq officiers*, desquels deux peut-être tombent en chemin, sont en situation d'amener à distance décisive les deux tiers d'une compagnie de 150 fusils, soit 100 fusils, cela ne signifie point que dans des circonstances identiques ces officiers amèneront en ligne les $^2/_3$ d'une compagnie de 240 fusils, soit 160. Leur influence personnelle ne se fera pas sentir à un plus grand nombre d'hommes et ils en entraineront peut-être 20 ou 30 de plus seulement au lieu de 60. **Trop surcharger les cadres aboutit à une perte de force et non à un gain.** Monter les chefs de compagnie ne modifierait guère ces conditions, car ceux-ci, de même que les chefs de bataillon, doivent mettre pied à terre et cela avant d'être dans la portée du feu de tirailleurs.

Que les difficultés de surveillance et de direction s'accroissent en terrain accidenté, cela se comprend de soi. Les trois quarts de notre territoire sont de la haute montagne, et même notre haut plateau est en grande partie coupé et couvert. Des forêts, des villages, des fermes, des vergers et des vignes, des ravins boisés, des collines escarpées et des marais bourbeux compliquent partout la conduite liée de grandes masses.

Au point de vue *de la direction supérieure* des troupes également, nous voyons des avantages à avoir des unités tactiques plus petites que l'adversaire. Nos bataillons étant plus petits et plus fortement organisés, nous pouvons en avoir en plus grand nombre et dès lors augmenter les *combinaisons* dans l'emploi des masses. La quintessence *de l'art* est de tenir en échec avec de petites forces les forces *plus grandes* de l'adversaire là où l'on veut éviter la

décision, afin de pouvoir porter sur le point important des masses supérieures. C'est dans ce sens seulement qu'il faut prendre le mot si connu : *La victoire sera toujours avec le gros bataillon.*

Afin de saisir clairement le rapport fondamental entre les unités faibles et les fortes unités, il faut supposer deux adversaires de forces égales. Supposons donc un des adversaires disposant de trois bataillons de 1000 fusils, l'autre de quatre bataillons de 750 fusils. Tous deux sont forts de 3000 fusils.

Il peut fort bien arriver que le second, avec deux de ses bataillons, soutienne le combat contre deux bataillons plus forts de l'adversaire et leur tienne tête, tandis que les deux autres se jettent sur le troisième bataillon ennemi, le mettent hors de combat par un déploiement de forces supérieures et décident ainsi du combat en faveur des quatre bataillons faibles. Si, au contraire, l'affaire était menée contre l'adversaire avec trois bataillons d'égale force, il deviendrait plus difficile pour le chef de grouper au cours de l'engagement ses effectifs de manière à garder en réserve sur l'aile décisive des forces supérieures. Dans tous les cas ce serait impossible sans disloquer un des bataillons. En outre, il n'est pas tenu compte, dans notre exemple, de la circonstance que le parti ayant les quatre petits bataillons dispose de troupes mieux encadrées, partant des unités de valeur plus grande, toutes autres choses étant égales d'ailleurs.

L'importance de ces facteurs croit en raison du nombre des hommes dont se compose la troupe, parce que les frottements augmentent avec l'emploi de plus grandes masses. Si, par exemple, 3600 fusils sont en présence de part et d'autre dans des divisions de formations identiques, quatre divisions de 9000 fusils seront en avantage plus marqué contre trois de 12000, que dans notre exemple quatre bataillons de 750 fusils contre trois de 1000. Appliquons ce jeu des forces dans un terrain coupé et accidenté, l'avantage d'une *organisation élastique* se fera sentir bien plus vivement que sur un terrain découvert et plat.

Cet avantage se fera tout spécialement sentir en *haute montagne* où la défense des positions est très facile et où une poignée d'hommes peut souvent tenir tête à de grands corps de troupes pendant des heures entières, soit jusqu'à

ce que la position défendue ait été tournée. Les nombreux petits détachements que chaque corps de troupes doit charger de couvrir ses mouvements, découvrir ceux de l'ennemi et les entraver, n'exigent pas de grandes forces numériques. De petites unités sont plus faciles à mouvoir et à diriger. Là où en lieu et place de petites unités on est obligé d'en détacher de grandes afin de ne pas désorganiser une troupe, il y a *perte de forces.*

Plus nos unités de combat seront grandes et d'un maniement pénible, plus nous perdrons en moyens de combinaisons et en mobilité, sacrifiant ainsi des avantages capitaux qui, dans un terrain accidenté comme celui de notre pays, peuvent composer le désavantage du nombre.

Dans les conférences signalées plus haut, une série de motifs ont été invoqués en faveur du renforcement à 1000 hommes du bataillon. Nous allons examiner séparément ces motifs.

M. le colonel de la Rive nous fait le tableau d'une marche de deux corps d'armée en colonne de marche, l'un avec des bataillons forts, l'autre avec des bataillons faibles, tous deux disposant d'une artillerie proportionnée à l'effectif de l'infanterie. Il arrive à cette conclusion que dans le développement de sa marche en avant, le corps d'armée qui a les plus fortes unités aura continuellement la supériorité sur l'autre.

Nous ne saurions admettre ce calcul. Les faibles bataillons ont de *moindres longueurs de colonne;* par conséquent, dans un temps déterminé, un plus grand nombre de petits bataillons entreront en ligne avec au moins autant de fusils. En effet, les bataillons d'arrière ont moins de chemin à parcourir que les bataillons échelonnés du corps d'armée à fortes unités. Un intervalle de plus entre bataillons sur trois ou quatre de ceux-ci a d'autant moins d'importance que les bataillons plus forts exigent des distances plus considérables. Les petits bataillons plus maniables surmontent aussi plus rapidement les difficultés du sol que les grands. Si l'on considère l'artillerie proportionnellement plus forte du corps d'armée à grands effectifs, la durée de la marche croît pour les bataillons qui s'avancent derrière elle. Ainsi la supériorité ne se montrera qu'à la *fin de la marche,* lorsque le corps d'armée plus faible n'a *plus rien à développer.* Mais ici nous trouvons l'excédent

absolu du nombre qui n'a rien à voir avec la force des unités.

La base de cette argumentation ne peut d'ailleurs être considérée que d'une façon *très académique*, car un duel entre deux armées ainsi limité n'arrive jamais en temps de guerre.

On fait aussi valoir les avantages du fort bataillon pour le *service de sûreté en position*. Ce service en permettra la force de résistance nécessaire, dit-on, que si la compagnie est portée à 240 hommes.

Ici encore nous ne saurions admettre cet argument. D'une manière générale il n'y a pas de force normale prévue pour ce service de garde. Elle dépend des circonstances de l'ennemi, du sol, etc. Tantôt ce sera trop d'une section, tantôt pas assez d'une compagnie, quelque soit d'ailleurs l'effectif de ces unités. Nous croyons qu'une garde de 42 fusils rendra le même service qu'une garde de 50 à 58. Si l'ennemi ne veut que *tâter* notre ligne des avant-postes et si une de ses patrouilles attaque notre grand'garde, elle ne persistera pas dans son attaque, que ce soit trois, ou quatre douzaines de fusils qui lui répondent vigoureusement. Par contre, si l'ennemi veut de toute force entamer la ligne des avant-postes, il déploiera un bataillon. Dans cette alternative, peu importe de nouveau que la grand'garde soit forte de 40 ou 50 hommes ; si elle n'est pas rapidement secourue, elle se repliera. D'autre part, ici encore ressortent les avantages d'une grande divisibilité et d'un fort encadrement.

Nous posons comme principe qu'aucune grand'garde ne doit être établie d'un effectif inférieur à celui que commande un officier. Si nous nous trouvons avec une force de plusieurs bataillons, nous avons alors à notre disposition un nombre de sections sensiblement plus grand. Nous pouvons ainsi plus facilement augmenter on diminuer, suivant les exigences, le nombre des postes. Au surplus, une brigade de 4000 fusils couvrira aux avant-postes le même secteur qu'une brigade de 5000 fusils ayant la même organisation. Si maintenant de deux corps d'armée de force égale l'un est réparti en quatre brigades de 5000 fusils, l'autre en cinq brigades de 4000, les brigades du premier feront le service d'avant-postes tous les quatre jours, celles du second tous les cinq jours seulement. Par conséquent, le second de ces *corps d'armée* ménagera mieux ses hommes.

On a prétendu que les faibles unités conduisaient à des illusions qui pouvaient devenir fatales si on ne se représente pas que pour combattre avec succès un corps d'armée étranger, trois divisions suisses sont nécessaires. Cet argument pouvait être invoqué quand nos huit divisions formaient huit unités stratégiques, mais la création des corps d'armée a modifié cela. On peut d'ailleurs répondre que nos commandants supérieurs et nos officiers d'état-major général connaissent la force normale des unités et corps de troupes ennemis et peuvent, pour autant que cela est possible, baser leurs calculs sur cette connaissance. En outre, la guerre ne se présente pas comme un duel de corps déterminés, à l'état normal. Tel corps d'armée a détaché une brigade, tel autre a été renforcé de deux ou trois brigades venant d'une autre fraction de l'armée; l'un a subi des pertes par des marches ou des combats, l'autre est au complet. Les dispositions de l'attaque contre une ligne de combat ne sont jamais prises en considération des unités de l'ennemi, pour le motif déjà qu'il est impossible à l'agresseur de les connaître. Bien plus, il est rare, si cela arrive jamais, que l'un des adversaires connaisse exactement la force de l'autre.

Dans ces conditions encore, tout milite en faveur des unités plus petites en nombre plus grand. Si nous disposons dans le corps d'armée de deux ou trois régiments de la réserve, nous obtenons, — sans disloquer l'organisation des deux divisions, — *le choix de nombreuses combinaisons.*

A l'un des corps nous pourrons joindre une division de réserve combinée entière, tandis qu'un autre corps d'armée ne comprendra peut-être que deux divisions d'élite. Ou bien nous pouvons détacher une division et la remplacer dans le corps d'armée par des formations de réserve ou d'autres corps de troupes disponibles, et ainsi de suite. *Mais si de but en blanc nous formons toutes nos forces militaires en quatre grandes masses égales, appelées corps d'armée, nous perdons de prime abord toutes facilités de combinaisons et permettons à l'ennemi de se rendre aisément un compte exact de nos forces sur tel point déterminé.*

Le cas pourra se présenter *d'une faible* division devant *en entretenir* deux *fortes*, de manière à ce que sur un autre

point nous soyons en mesure d'attaquer peut-être avec quatre divisions deux divisions ennemies. Si nous faisons de nos quatre corps d'armée, quatre unités stratégiques, immuables et invariables, mieux eut valu ne jamais les créer.

On a fait valoir encore à l'appui des bataillons de 1000 hommes que la *perte en trainards* pendant les premières marches et les bivouacs réduisait rapidement la troupe, de telle façon que les bataillons arriveraient au combat avec des effectifs bien inférieurs à l'effectif normal, ce qui de la manière la plus naturelle les rendrait plus maniables.

C'est sans doute aussi à l'aide de considérations semblables que l'on se console dans les armées où l'on doit s'accommoder du bataillon de 1000 hommes comme d'un mal nécessaire. Ces considérations ne concordent pas cependant avec les faits historiques. (Rapports sanitaires sur les armées allemandes. II., p. 233.)

En 1870, l'infanterie allemande, pendant les quinze premiers jours, c'est-à-dire jusqu'au moment des marches stratégiques, n'eut que le 3,6 % de pertes ensuite de maladies. A la bataille de Wœrth, des bataillons prussiens, qui n'avaient pas essuyé de pertes à Wissembourg, arrivèrent au feu, après cinq jours de marches et de bivouacs, avec 910 à 930 fusils en moyenne. (Kunz. Bataille de Wœrth.)

Les Français purent transporter leurs troupes en chemin de fer jusqu'à proximité du champ de bataille. Les marches ne leur firent, par conséquent, éprouver aucune perte. Il en fut de même à Spicheren.

Nous ne pensons pas que notre milice souffrirait d'un plus grand déchet en fait de trainards. Dans les armées permanentes, les réservistes non entrainés sont poussés par la troupe active entrainée. Nous marcherons un peu plus lentement, mais nos hommes s'habitueront à la marche là où ils ne pourront être transportés en chemin de fer pour gagner le premier champ de bataille.

Dans les premiers combats décisifs de l'an 1870, les pertes de l'a mée allemande en *officiers* furent proportionnellement double de celles en soldats, et cette proportion augmenta dans chaque combat nouveau, renversant ainsi l'argument qui veut que la proportion des cadres s'améliore au cours de la campagne. Pendant tout le mois d'août

les marches forcées depuis les Vosges jusqu'à Sedan causèrent à l'infanterie allemande une perte, pour cause de maladie, du 8,6 % du chiffre moyen des troupes, tandis que dans les combats les pertes en officiers, proportionnellement doubles de celles des hommes, atteignait le 12 %. Ainsi, non seulement un fort encadrement des troupes n'aboutit pas, dans le cours d'une campagne, à une disproportion dans le sens d'effectifs trop réduits en hommes, mais la disproportion d'un cadre d'officiers trop faible s'accentue continuellement.

On a prétendu que dans la guerre de 1870/71 les Français *auraient été démoralisés par l'infériorité de leurs unités.* Une troupe dans laquelle chaque homme se sent faisant partie d'une grande unité, aurait plus d'assurance.

Ceci est de nouveau en absolue contradiction avec les faits historiques. La contre-attaque du 3e régiment de zouaves à Spachbach, lequel, avec 1300 hommes environ, culbuta de front 2200 Prussiens, et d'autres exemples à Wœrth et à Gravelotte prouvent tout autre chose qu'une démoralisation chez ces bataillons faibles du second empire. Les zouaves étaient sans doute trop peu au courant pour savoir que les onze compagnies prussiennes qu'ils avaient devant eux étaient de 200 fusils. En revanche, la tenue des bataillons de marche de Gambetta, forts en moyenne d'au moins 1000 hommes, fut moins héroïque contre les bataillons allemands réduits à 500 fusils et moins.

Dans ses « Combats sur le pont de Rosereuilles » (18 août 1870), le capitaine Honig décrit une panique dont furent prises des compagnies de plusieurs régiments ensuite de pertes importantes subitement éprouvées. A ce moment, 12 officiers parvinrent à rassembler 88 hommes dans une carrière de gravier et à les y maintenir. Grâce au feu bien dirigé de cette poignée de braves, des prodiges furent accomplis au cours de cette bataille. Quant aux autres, ils s'enfuirent et on ne les revit pas de la journée.

Le moral d'une troupe dépend d'autres motifs que du sentiment qu'ont les hommes d'appartenir à une forte unité.

Après tous ces développements, une question se pose : Pourquoi les Etats voisins ont-ils, malgré tout, des bataillons très forts et comment s'expriment dans ces Etats les critiques et les autorités militaires au sujet de tels bataillons?

Le bataillon français compte aujourd'hui 1004 fusils, le bataillon allemand 976, tandis que l'autrichien n'en a que 856 et l'italien 778 (d'après certains auteurs 856 aussi). Or, le nombreux effectif de ces bataillons est considéré dans ces armées *non comme un avantage, mais comme un mal inévitable.*

Pour nos voisins, la difficulté repose en ce qu'ils ne peuvent avoir de plus fort encadrement des unités, les officiers et les sous-officiers étant des militaires de profession. L'Etat doit les entretenir d'une manière continue et convenablement suivant leur qualité, et fournir une pension à ceux d'entre eux qui deviennent impropres au service. La formation des cadres est aussi limitée; le nombre des hommes qui font leur profession de la carrière militaire sera toujours restreint. Le nombre des cadres dans ces pays est donc une question d'économie nationale de premier ordre.

Partout chez nos voisins on a en regard des cadres existants un nombre disproportionné d'hommes qui, ayant fait leurs trois années de service et étant dans la réserve, forment encore des troupes de ligne. On en aurait assez pour composer, sur pied de guerre, des bataillons de 15 à 1800 hommes. Toutefois, en Allemagne et en France, on a admis comme maximum le bataillon de 1000 hommes; cela dans des pays qui ne sont point montagneux et dans lesquels des soldats qui ont servi deux et trois ans sont encadrés de cadres permanents.

Se basant sur les expériences de la guerre franco-allemande, un mouvement d'opinion se manifeste en Allemagne et en France contre les gros bataillons. Des écrivains et critiques militaires distingués *des deux armées* sont unanimes sur ce point, qu'au commencement de la campagne l'armée française, avec ses unités plus petites, mais bien encadrées, avait un avantage sur l'armée allemande. Les attaques des régiments d'infanterie français à Wœrth et à Gravelotte se faisaient avec *plus d'unité* et *plus d'ordre* que celles des allemands. Les colonnes de compagnie de ceux-ci étaient trop laissées à elles-mêmes, et dès lors manquaient d'unité dans la direction de leurs attaques; si elles avaient perdu beaucoup d'officiers, elles se désorganisaient sous le coup d'une attaque énergique. Le peu d'officiers restant n'étaient plus capables de se faire écouter dans cette masse désordonnée, et c'est ainsi que les derrières des troupes

combattantes fourmillaient de milliers de soldats qu'il était impossible de réorganiser et de ramener à l'ennemi. Toutefois, les nombreux revers partiels des Allemands dans les premières batailles furent compensés par la supériorité numérique générale et par la direction supérieure réfléchie.

Or, ces revers, qui dans des conditions de supériorité numérique moins favorables auraient pu aboutir à de grandes catastrophes, sont **unanimement** attribués *à une troupe trop forte en comparaison des cadres.* Ainsi Bogulowsky qualifie de *lourd* et de *péniblement maniable* le bataillon de 1000 hommes; il réclame avec instance le renforcement des cadres. De même Kunz, dans sa « Bataille de Wœrth », déclare que l'effectif des compagnies en soldats était trop fort par rapport aux cadres. Cette même opinion est encore soutenue dans une œuvre française de caractère officiel : « La bataille de Frœschwiller ».

Le ministre de la guerre, comte Roon, l'organisateur de l'armée allemande, sous l'impression immédiate des batailles de Metz (14 au 18 août), écrivait, le 22 août, à un parent : « Quelques régiments ont été dégarnis de leurs officiers d'une façon vraiment tragique... » — « Au surplus, nous avons trop peu d'officiers sur pied de paix. Tandis que les Français en ont de sept à huit par compagnie de 120 à 150 hommes, nous n'en avons sur pied de guerre que cinq pour 250 hommes, dont quatre seulement sur pied de paix. Cela provient de la lésinerie parlementaire. On oublie que *moins il y a d'officiers dans un corps de troupes, moins il s'y trouve d'âme.* Le fait que je t'écris à ce sujet te prouve que cette question me préoccupe le plus. »

Pendant les premières années après la guerre, les Français ont conservé leurs bataillons à six faibles compagnies. Maintenant qu'ils ont depuis longtemps formé leurs bataillons à quatre fortes compagnies, ils reconnaissent qu'ils ont imité le vainqueur précisément en quoi, pendant la guerre, il leur était inférieur; il est vrai que l'excédent de soldats instruits les engageaient à prendre cette mesure. Aujourd'hui, ils citent dans leur ouvrage officieux, « La bataille de Frœschwiller », une lettre de Napoléon à son frère le roi Joseph, datée du 7 février 1814 :

« J'ai ici de très petits bataillons qui me rendent tous les jours ce que me rendraient des bataillons plus nom-

breux. C'est bien assez en général que 140 hommes par compagnie ; si ce sont des conscrits, c'est deux fois trop fort. »

Plus tard, dans le projet d'organisation de l'armée qu'il dicta à Ste-Hélène et qu'il faut regarder comme son testament militaire, il proposa *des compagnies de 158 hommes.* A cette époque, les masses principales combattaient en colonnes serrées, aujourd'hui en groupes de tirailleurs.

Forts des expériences faites à la guerre par les armées des nations voisines et des jugements irréfutables des plus grands organisateurs militaires de notre siècle ; tenant compte, en outre, de la configuration de notre sol et de l'insuffisance de l'instruction de notre armée de milices, nous ne voyons que des désavantages et aucun avantage dans le renforcement de nos unités de combat si l'on n'augmente pas en même temps les cadres pour la conduite des troupes.

Un tel renforcement du bataillon ne pourrait être considéré que comme un expédient là où un excédent de troupes aguerries devraient être intercalées dans des cadres existants qui, faute de moyens, ne pourraient être eux-mêmes renforcés.

Dans une armée de milices on ne saurait aller aussi loin dans ce sens que dans une armée disposant de soldats qui ont servi trois ans et qui sont entourés d'un cadre permanent.

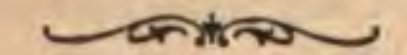

La journée du 31 octobre 1870 à Paris.

Cette triste journée, que le récent livre de M. Duquet, dont nous parlions dans notre dernier numéro[1], appelle une tragi-comédie, a joué un si grand rôle dans la seconde période de la guerre de 1870 et se trouve si bien éclairée et résumée par le chapitre : *Le trente-un octobre*, de l'éminent et consciencieux historien, que nous ne résistons pas au désir d'en reproduire les extraits ci-après :

« C'est une pièce à tiroirs », a-t-on dit, à propos du Trente-et-un-Octobre. C'est vrai, mais une pièce dont l'influence a été déplorable, qui a permis aux incapables du Quatre-Septembre de continuer leur absurde système de défense, qui a, surtout, eu le mortel résultat de

[1] Paris. La Malmaison Le Bourget et le 31 octobre. 21 octobre-1er novembre par M. Alfred Duquet. Paris. Bibliothèque Charpentier. 1893. 1 vol. avec deux *cartes, un plan* et un fac-similé. Prix 3 fr. 50.

conserver, pour deux mois encore, la nullité militaire de M. Trochu, et, à la faveur du plébiscite, de laisser croire que la confiance de la population était revenue à cet interminable discoureur.

Oui, certes, sans le Trente-et-un-Octobre, la masse des citoyens se serait soulevée contre ce général méconnu jusque-là, et MM. Ernest Picard et Jules Favre seraient peu-être parvenus à l'éloigner d'un poste où il se cramponnait avec l'énergie de la vanité inconsciente. Mais la consolidation de M. Trochu comme généralissime n'est pas le seul malheur causé par l'envahissement de l'Hôtel de Ville : la rupture des négociations entamées par M. Thiers en a été une autre bien regrettable conséquence.

Quoi qu'il en soit, tous les malheurs fondaient, en même temps, sur Paris, et le Gouvernement, après les avoir, d'abord, mesquinement cachés, les dévoilait, maintenant, tous ensemble, aux assiégés, avec une brutalité inexplicable.

« J'avoue, a écrit M. Jules Simon, qu'il y eut une maladresse de commise dans la nuit du 30 au 31 octobre. Verser à la fois sur Paris, comme on le fit, ces trois nouvelles de la perte de Metz, de la reprise du Bourget par l'ennemi et des projets d'armistice, considérés comme des projets de capitulation par la partie la moins éclairée de la population, c'était une imprudence véritable. »

Imprudence d'autant plus impardonnable que, « le 30, à dix heures du soir, M. Etienne Arago, averti par les rapports qui lui venaient des mairies d'arrondissement, était entré au Conseil et avait prédit que la journée du lendemain serait orageuse. Il avait averti aussi la Préfecture de police ». Malheureusement, M. Edmond Adam, « qui assistait à la réunion, donna, au contraire, aux membres du Gouvernement, l'assurance qu'aucun danger sérieux ne les menaçait ».

« Mon cher ami, dit-il à M. Etienne Arago qui le priait de convoquer deux bataillons de la Garde nationale, le lendemain matin, de très bonne heure, vous fatiguez trop la Garde nationale. — J'aime mieux la fatiguer avant qu'après », répondit le maire de Paris.

Le général Trochu, lui, appuya M. Edmond Adam : « Oui, mon cher maire, écoutez notre cher Préfet de police..... » M. Etienne Arago se tut. Seul, M. Rochefort désapprouva l'insertion des trois nouvelles à l'*Officiel*. « Ce numéro du *Journal officiel* est gros d'une révolution », dit-il à ses collègues. On ne l'écouta pas.

Cependant, le ministre des Affaires étrangères pria le Préfet de police de rester debout toute la nuit et de le prévenir à la moindre alerte. Le commandant supérieur de la Garde nationale reçut les mêmes instructions.

Les trois notes parurent donc à l'*Officiel* du 31.

On juge de l'effet produit par ces trois communications! Ce fut un soulèvement moral universel.

Quelques modérés restent chez eux, mais la grande masse des

citoyens se précipite dans la rue, sur les boulevards, et, des groupes, partent des cris furieux contre le Gouvernement.

Tous ces hommes « reprochent amèrement au Gouvernement l'échec du Bourget : il fallait, ou abandonner cette position, si elle était inutile, ou savoir la défendre », etc. Bref, l'irritation est partout.

Personne ne s'étant attendu à de pareils événements, personne, non plus, ne s'est préparé à en profiter pour renverser les hommes de l'Hôtel de Ville.

Cependant, la réflexion revient peu à peu dans les esprits. « Partout grandit la résolution d'imposer au pouvoir certaines réformes, au moins certains changements dans les personnes. Un nom, populaire entre tous, est dans toutes les bouches : on réclame l'entrée de Dorian au Gouvernement; » beaucoup de groupes veulent la démission du général Trochu.

Instinctivement, l'on se porte du côté de l'Hôtel de Ville, cette usine à manifestations et à révolutions. La foule grossit devant le bâtiment municipal, foule sans armes, mais criant, gesticulant et qu'un rien, malgré la pluie qui tombe fine, froide et serrée, peut enflammer et précipiter dans l'intérieur de l'édifice. Et le Gouvernement ne donne pas signe de vie!

Le Préfet de police vient d'écrire à M. Etienne Arago, maire de Paris, la lettre suivante : « Mon cher maire, « Je vous tiendrai au courant des émotions de la journée, et je vous prie de bien vouloir me faire part aussi des renseignements que vous recevrez.

» Si, *contre mon attente,* des troubles paraissaient devoir éclater, *nous aurions toujours le temps, je l'espère, de consulter le général gouverneur sur la nécessité de battre le rappel; il y aurait du danger à le battre trop tôt.* — Tout à vous, — EDMOND ADAM. »

Cette lettre est d'autant plus étrange que, de grand matin, avant d'aller chez le Gouverneur, le Préfet de police trouvait la situation grave. Le passage suivant du Journal de Mme Adam le montre bien :

« Il n'y a pas de complot. Adam l'affirme. Mais l'*agitation sera extrême.* Les plus violents ennemis du Gouvernement, hier encore, dans les clubs, dans leurs conciliabules, ajournaient leurs desseins. Vont-ils profiter de l'occasion? *Cela n'est pas douteux. Le danger éclatera dans l'après-midi.* Adam croit qu'on pourrait le prévenir en montrant beaucoup de gardes mobiles. Mais *l'effet n'est pas certain*[1]. »

[1] Mme Adam, pp. 196 et 197. — On nous a fait observer qu'il ne fallait pas accorder trop de crédit au Journal de Mme Adam, qu'elle était très portée à l'exagération et, grâce à une riche imagination, à croire tout ce qu'elle racontait. A ce sujet, on nous rappelait le propos de Gambetta : « Mme Adam, quoique manquant d'instruction première, est une femme intelligente, sachant admirablement s'assimiler le travail des autres. Mais elle a besoin d'un *contrepoids.* Par suite de la mort d'Adam, elle en man-

De plus, les rapports de la nuit ont avisé le Préfet que l'agitation grandit; ceux du matin ne sont pas plus rassurants. A huit heures et demie, dit Mme Adam, à dix heures, dit le général Trochu, le Préfet de police va trouver le Gouverneur, au Louvre. M. Edmond Adam propose un grand déploiement de gardes mobiles et est opposé à ce que l'on batte le rappel si l'on veut se servir de la Garde nationale seule pour conjurer l'émeute, à laquelle il ne croit pas.

M. Trochu, lui, ne veut se servir que de la force morale pour se défendre et n'emploiera ses autres forces que si MM. Flourens et Blanqui se mettent de la partie.

Le Préfet de Police, ne pouvant obtenir un ordre précis et s'apercevant que le général commence un discours, interprète le mot ***force morale*** par ***Garde nationale,*** sort du Louvre, se rend à la place Vendôme et demande que dix bataillons se rendent le plus tôt possible à l'Hôtel de Ville pour le couvrir.

C'était un peu tard; c'est pendant la nuit que ces ordres auraient dû être donnés; mais ni le Gouverneur, ni le Préfet de police, ni le commandant supérieur de la Garde nationale n'y avaient songé.

Rentrant à la préfecture, M. Edmond Adam passe à l'Hôtel de Ville et, devant lui, dix autres bataillons sont réclamés à l'état-major de la place.

A huit heures du matin, une réunion générale des délégués des vingt arrondissements de Paris s'était tenue place de la Corderie. Elle avait été nombreuse. Millière s'y était rendu, il avait harangué les délégués, peint la situation en des termes empreints d'une extrême violence. Lefrançois avait déclaré que ce n'était plus l'heure de délibérer, qu'il fallait agir, marcher sur l'Hôtel de Ville, y pénétrer de vive force, y prononcer la déchéance du Gouvernement et y constituer une commission provisoire qui ferait procéder à la nomination de la Commune. Son avis avait été adopté. Les délégués étaient sortis précipitamment de leur salle et s'étaient dirigés sur l'Hôtel de Ville.

Mais que deviennent les bataillons commandés pour la garde de l'Hôtel de Ville? « Ils récriminent au lieu de se former. On délibère s'il faut marcher, pour soutenir le Gouvernement, ou laisser ses fusils et se joindre à la manifestation. » En somme, des bataillons convoqués pas un seul ne bouge. « C'est que l'émotion de Paris est

que maintenant. Semblable à un cerf-volant sans queue, elle pique des têtes à droite et à gauche, et s'abîmera, un jour ou l'autre, dans une suprême culbute. » Nous n'avons pas à apprécier cette opinion de l'ancien familier de la maison, et nous répondons que, précisément, le Journal de Mme Adam a été écrit, publié, au lendemain de la guerre, du vivant d'Edmond Adam, qu'il en a lu le manuscrit, qu'il en a souvent causé avec sa femme, qu'il en a corrigé les épreuves et que, par conséquent, il l'a *homologué, rendu sien,* pour ainsi dire, ce qui lui donne une valeur historique.

générale et profonde. Elle s'empare de tous les cœurs à la fois, en pénétrant de douleur et de colère. »

Atterrés par la condamnation de l'opinion publique, les gouvernants ne se hâtent pas de se réunir. Le général Trochu ne donne aucun ordre, ne provoque aucune mesure. Le général Tamisier, commandant de la Garde nationale, qui ne peut se leurrer sur les sentiments de ses subordonnés, ne tient pas à se compromettre et demeure dans l'inaction.

M. Etienne Arago, lui, n'imite pas sa réserve. A dix heures du matin, averti par plusieurs maires qu'ils ne peuvent plus contenir la population surexitée, il convoque, d'office, pour une heure précise, tous les maires d'arrondissements afin d'aviser aux mesures à prendre par suite de l'éclipse du Gouvernement. Néanmoins, il le prie de se faire représenter à cette réunion des maires par MM. Trochu et Jules Favre. Puis, il demande au Préfet de police de faire battre la générale, mais celui-ci lui répond, comme nous venons de le voir, « qu'il y aurait inconvénient à le faire trop tôt ».

A la même heure, M. Jules Ferry, qui s'était transporté à l'Hôtel de Ville, parlemente avec une députation du bataillon de Vaugirard.

Aussi bien, la foule grossissait de minute en minute sur la place de Grève. Un mouvement se produit, et des centaines d'hommes se dirigent sur la porte de l'Hôtel de Ville. Cette première foule est bruyante, « elle demande des élections municipales et surtout plus de décision dans l'action militaire, elle ne fait pas entendre le cri: *La Commune* ».

« Le pérystile, qui est très vaste, est envahi, et il est à craindre que les envahisseurs n'en viennent aux mains avec les trois compagnies de mobiles et la compagnie de gendarmerie qui gardent la cour et les couloirs.

En effet, les mobiles de l'Indre se mettent en travers de la foule, le commandant Dauvergne a fait attacher la baïonnette au canon, quelques sifflets viennent de retentir: un conflit est imminent. MM. Arago, Brisson, Floquet, Clamageran et Hérisson apparaissent alors et la série des discours commence.

Le peuple, tout d'abord, semble ne pouvoir résister à une pareille averse de rhétorique; il « recule, sans, toutefois, évacuer le péristyle entièrement. Bientôt, le désordre reprend, M. Floquet ne peut achever sa harangue: les cris les plus discordants lui couvrent la voix.

M. Jules Ferry commence à s'émouvoir; il télégraphie, d'abord, à M. Jules Favre, que la foule devient menaçante, que les grilles vont être forcées; puis, il se décide à aller, lui-même, au ministère des Affaires étrangères, mettre son collègue au courant d'une situation qu'il semble ignorer. M. Pelletan le remplace à l'Hôtel de Ville et se charge de recevoir les députations.

C'est alors que quelques émeutiers ébranlent la grille de la rue de

Rivoli, l'escaladent, pénètrent dans le jardin et se précipitent dans la cour et le rez-de-chaussée du palais. Les bataillons de la garde nationale, qui sont de garde, laissent faire s'ils n'approuvent pas.

« Des compagnies de gardes nationaux sans armes, mais accompagnés de leurs officiers, arrivent successivement; elles annoncent que les bataillons de Belleville sont en marche, que les têtes des colonnes sont à la hauteur des boulevards et que les bons bataillons de gardes nationaux lèvent la crosse en l'air. Cette nouvelle, qui est vraie, encourage les factieux; l'animation de la foule devient plus vive. »

Pendant ces petits événements, les maires arrivaient et étaient dirigés vers la salle du Conseil municipal. De leur côté, M. Etienne Arago et ses adjoints, enfermés dans le bureau du maire de Paris, avisaient aux propositions qu'ils allaient faire aux maires provisoires. Leur résolution fut « qu'il fallait soumettre à la réunion des maires un projet d'élections municipales, au plus bref délai; lequel projet, sitôt après le vote de la réunion, serait présenté à l'acceptation du Gouvernement[1] ».

Nous ne saisissons pas bien la logique de cette résolution.

Quand M. Etienne Arago, suivi de ses adjoints, entre, à une heure, dans la salle du Conseil municipal, tous les maires sont à leur poste, et la discussion commence immédiatement. La délibération est aussi longue que tumultueuse. « Organes des populations qu'ils voyaient de près, les administrateurs des vingt arrondissements font entendre des plaintes et des réclamations énergiques, dont quelques-uns vont jusqu'à des transformations radicales du pouvoir.

Devant l'abdication des hommes du Quatre-Septembre, les maires se constituent en conseil et font acte de gouvernement.

« Trois résolutions sont proposées et votées à l'unanimité: la fermeture immédiate des portes de Paris, afin de couper court à toute négociation avec l'ennemi; l'élection à bref délai, non pas d'une Commune nommée au scrutin de liste, mais d'un conseil municipal, composé de quatre représentants par arrondissement; enfin, et avant tout, la levée en masse. »

Le bureau de l'assemblée des maires est donc chargé d'aller informer le Gouvernement du vote d'acclamation, qui le remplaçait en fait, et de lui en demander la ratification, c'est-à-dire sa démission.

Au cours de ces multiples événements, les messages s'étaient succédés auprès de chaque membre du Gouvernement pour réclamer sa présence à l'Hôtel de Ville.

M. Jules Simon s'y trouvait déjà, depuis onze heures, car il s'était rendu à la réunion de la Commission des subsistances. M. Pelletan répondait aux députations, en l'absence de M. Jules Ferry. Celui-ci était arrivé à l'hôtel du quai d'Orsay, annonçant à M. Jules Favre et

[1] *Etienne Arago, p. 246.*

à M. Thiers que, d'un instant à l'autre, l'Hôtel de Ville serait envahi. Pendant qu'ils délibéraient, un télégramme leur apprenait que c'était fait, qu'une foule d'hommes avait pénétré dans la grande salle. M. Jules Favre, qui craignait pour la sûreté de M. Thiers et qui aurait voulu l'accompagner jusqu'au pont de Sèvres, comprend qu'il n'y a plus à tergiverser : il confie le futur président de la République à des officiers sûrs, l'embrasse et s'éloigne rapidement dans la direction de l'Hôtel de Ville, en compagnie de M. Ernest Picard qu'il avait rencontré sur le seuil du ministère, venant faire ses adieux à M. Thiers. M. Jules Ferry part de son côté, tout seul.

Aux environs de l'Hôtel de Ville, la foule barre le passage à MM. Favre et Picard. Ils font un détour et se rendent à la Préfecture de police. Il est une heure, et, depuis quelques minutes, M. Edmond Adam est parti pour l'Hôtel de Ville. M. Georges Pouchet ne peut leur donner aucun renseignement, ces messieurs sortent, se heurtent de nouveau à des flots de monde et ce n'est qu'après de longs efforts qu'ils parviennent à s'introduire dans le palais municipal, malgré la répugnance de M. Ernest Picard à se jeter dans la gueule du loup ; en effet, le malin personnage croyait qu'il était fort inutile de s'offrir en holocauste aux factieux, qu'il était plus sage de se soustraire à leur action et de combiner, sans perdre une minute, les moyens d'attaque qu'il devenait nécessaire d'employer contre eux. Les raisons de sentimentalité, qui troublaient toujours M. Jules Favre, lui font repousser les conseils de son ami : ils entrent. Il est un peu plus de deux heures.

Rien ne saurait donner une idée exacte de ce qu'est, à ce moment, l'intérieur de l'édifice. On peut, pourtant, le comparer à une ruche d'abeilles dans laquelle on a donné un fort coup de pied. Enfin, après force bousculades, force horions, force injures, car on les a reconnus, les deux anciens *Cinq* pénètrent dans la salle des séances du Gouvernement.

Tous les membres ne s'y trouvaient pas. Le général Trochu, qui, à onze heures et demie, étant à déjeuner, avait reçu une dépêche le pressant d'accourir à l'Hôtel de Ville, était allé, avec MM. Jules Simon et Pelletan, dans la salle du Trône, afin d'y recevoir une députation, si l'on peut appeler une députation un millier de personnes qui ont forcé les grilles, culbuté les mobiles dans les escaliers et envahi tumultueusement les appartements de l'Hôtel de Ville. En effet, les gendarmes et les mobiles de service avaient été hors d'état de s'opposer à l'irruption, le général Trochu ayant prescrit de ne pas faire feu.

Cette foule avait alors à sa tête M. Maurice Joly qui, très justement, reprochait au général Trochu l'abandon du Bourget qu'il taxait d'acte de trahison. Debout, les bras croisés, le Gouverneur écoutait l'accusateur que la foule interrompait pour invectiver le

général. Celui-ci, malgré toute son habileté de parole, ne répondait rien de sérieux à son adversaire, et les huées reprenaient de plus belle.

A cet instant paraît M. Jules Favre, à la figure blême, à la lèvre dédaigneuse, à l'œil tristement inquiet. La fureur des envahisseurs se tourne contre lui. M. Maurice Joly, toujours ardent mais fort correct, « lui reproche amèrement ses projets d'armistice qui, dans sa pensée, sont un acheminement vers la capitulation ». « Vous ne trahissez pas, je le veux bien, dit-il, — et la foule autour de lui crie : *Si! Si!* — non, vous ne trahissez pas, mais vous êtes insuffisants; vos temporisations perdent tout; le peuple ne vous destitue pas (*Voix nombreuses : Si! Si! la Commune!),* mais il exige l'adjonction d'hommes plus résolus. »

Le général Trochu s'empresse de saisir la question de l'armistice, sur laquelle il est facile de se défendre. Son éloquence se donne carrière : « il explique longuement les avantages et la nécessité d'un armistice. Il s'agit de négocier, non de capituler, » en un mot, « il dit si bien ce qu'est l'armistice, quel en est le but, quelles en seront les conséquences, que tout autre auditoire serait convaincu et entraîné.

Mais, en même temps, M. Trochu veut se justifier du Bourget. La tâche est au-dessus de ses forces, des interruptions véhémentes, des récriminations désordonnées, des injures, des menaces s'élèvent de nouveau dans cet auditoire confus et tumultueux.

Dépité, le général Trochu se fâche et fend violemment le groupe qui lui barre l'accès de la porte de la salle du Conseil. Couverts de huées, MM. Jules Simon et Pelletan le suivent : ils disparaissent tous les trois. Revenus près de leurs collègues, ils leur racontent la bourrasque qu'ils viennent d'essuyer : l'anxiété redouble chez les membres du Gouvernement.

La salle du Trône est alors évacuée volontairement par la foule; un bataillon de mobiles, sur l'ordre du général Trochu, remplit le grand escalier. On parvient, en même temps, à fermer la grande porte, la plus voisine du quai, on place des mobiles bretons derrière ses épais battants en chêne massif. Le Gouvernement commence à respirer, mais il ressemble toujours, selon l'expression de M. Jules Simon, à une garnison assiégée par des forces très supérieures. Et le général Tamisier n'arrive pas!

Les mobiles du grand escalier sont, derechef, en butte aux poussées de la foule qui pénètre quand même dans l'édifice comme l'eau filtre à travers les fentes des portes les mieux jointes. Le général Trochu se précipite de ce côté afin de conjurer un conflit sanglant. Il essaie de calmer les manifestants : sa voix est couverte par les cris de colère et l'on veut lui faire un mauvais parti. Sa situation devient critique : « *A bas Trochu! Pas d'armistice! La levée en masse!* » Vainement M. Jules Simon laisse couler son éloquence

sacerdotale, vainement M. Garnier-Pagès, M. Rochefort veulent élever la voix, M. Jules Simon est appelé *calotin; « Rentre dans ton faux-col!* » crie-t-on à M. Garnier-Pagès; « *Ta lanterne est éteinte, va te coucher!* » dit-on à M. Rochefort. MM. Floquet et Brisson vont expliquer à leurs mandants le motif de leur absence prolongée.

Mais le commandant Dauvergne, des mobiles de l'Indre, dégage le général qui rentre dans la salle du conseil.

Il était temps : quelques instants après, les émeutiers bousculent les mobiles, frappent le commandant Dauvergne, lui arrachent la barbe, déchirent ses habits : ses hommes rentrent en désordre à la caserne Napoléon, sur l'ordre du général Trochu, qui continue à leur défendre de faire feu.

Puis, les pertubateurs, massés dans les pièces situées près de la seconde salle du Conseil, dont les fenêtres donnent sur le quai de Gesvres et sur la cour du Préfet, essaient de composer le nouveau Gouvernement. Un citoyen propose une liste « à la tête de laquelle se trouve, comme président, Dorian. — Bruyante interruption. — Pas de président! Nous sommes tous égaux!

« Chacun offre alors son candidat : Mottu, Fonvielle, Millière. L'assistance adopte, dans l'ordre suivant, les douze membres qui doivent former la Commune :

» 1. Dorian; 2. Blanqui; 3. Delescluze; 4. Louis Blanc; 5. Félix Pyat; 6. Bonvalet; 7. Ledru-Rollin; 8. Verdure; 9. Schœlcher; 10. Jacquemart; 11. Greppo; 12. Martin-Bernard.

» A peine dressée, cette liste soulève une multitude de protestations. «« Ce sont des aristos! Il faut du peuple! nous voulons du peuple! »» — Beaucoup réclament le fier Barbès, ignorant qu'il est mort. Le nom de Rochefort n'est pas accepté. »

« L'agitation devient effroyable. Ici, on acclame Mégy, Millière; ailleurs, d'autres noms. Des hommes de bonne volonté copient toutes ces listes et les jettent, pêle-mêle, par la fenêtre, aux gardes nationaux qui les lisent et battent des mains. C'est une de ces listes qui, tombant sur la tête de Flourens, encore à cheval, va le décider à apporter ou à imposer la sienne. »

Pendant ce temps, M. Arago, flanqué de MM. Clamageran et Hérisson, fait son entrée dans la salle du Conseil et apporte les résolutions votées par les maires.

Voici la version de M. Gambetta sur le résultat, lequel a donné lieu à des variantes assez sensibles :

« La délibération sur la proposition des maires avait été courte, et, quoiqu'en dise M. Jules Favre dans son livre, cette proposition avait été adoptée par la majorité. La promesse officielle des élections municipales à bref délai, demandées par l'assemblée des maires, décrétée par le Gouvernement, fut annoncée de tous côtés à la foule. Cette résolution fut adoptée par cinq voix contre trois. MM. Emma-

nuel Arago, Jules Favre, Jules Ferry, Pelletan, Picard votèrent pour; MM. Garnier-Pagès, Jules Simon et Trochu votèrent contre. »

Ce qui est certain, ce qui confirme cette dernière version, c'est que, sortant immédiatement de la salle du Conseil, M. Etienne Arago se trouve devant l'escalier sur lequel s'ouvrent les bureaux du Préfet. Il y annonce la bonne nouvelle à la foule et est accueilli par des applaudissements. Passant ensuite dans la salle du Trône, il se met à une des fenêtres de la place de Grève et fait une semblable déclaration. Cette fois, l'unanimité des applaudissements n'existe plus: les cris de: « *La Commune! La Commune!* » sortent, très nourris, de la masse qui s'écrase devant le palais municipal. Et M. Etienne Arago de répliquer: « Non! non! pas de Commune! vous avez les élections municipales: elles ont été demandées par les maires et acceptées par le Gouvernement de la Défense! »

Comme si les élections municipales n'étaient pas la Commune, à moins de ne rien être du tout!

Mais les ardents qui remplissent la salle du Trône n'ont pas entendu ce que le maire de Paris a dit à la fenêtre. Ils tempêtent pour connaître la décision prise, et M. Etienne Arago monte sur la table des huissiers. Agitant le papier contenant le vœu des maires, il se prépare à en faire une troisième lecture quand un individu le déchire en partie, en cherchant à le lui arracher, d'autres saisissent le maire par derrière et un troisième secoue son écharpe tricolore, aux applaudissements des assistants.

Transporté d'indignation, M. Etienne Arago revient dans la salle du Conseil; pâle, défait, frémissant de colère, et jetant l'insigne municipal sur la table: « Ils l'ont souillé par leurs insultes! Je le dépose, et ne le reprendrai que lorsque l'honneur du magistrat sera vengé: du reste, tout est perdu. Les portes de l'Hôtel de Ville ont été ouvertes, le palais est envahi, vous allez voir ces furieux! » MM. Trochu, Jules Favre, Jules Simon et leurs collègues supplient M. Etienne Arago de receindre l'écharpe *polluée* par les émeutiers, et celui-ci consent enfin à la reprendre.

Tout à coup, vers quatre heures et demie, un fracas épouvantable se fait entendre dans les pièces voisines de la salle du Conseil, les portes cèdent sous une poussée irrésistible: un flot de gardes nationaux en armes, d'hommes du peuple, de volontaires de tous les uniformes se précipite dans la salle avec des cris sauvages. Ce sont les gardes du corps de Flourens, « légion de tirailleurs organisée, au commencement du siège, par le général Trochu, qui pensait donner ainsi un aliment à la fièvre *(sic)* des habitants de Belleville.

Surpris par l'annonce officielle de la capitulation de Metz, de la perte du Bourget et du projet d'armistice, Gustave Flourens s'était *hâté de réunir*, à neuf heures et demie du matin, les chefs de ses *cinq bataillons*. Flourens et deux de ses commandants avaient été

d'avis de marcher incontinent sur l'Hôtel de Ville; trois autres avaient préféré demander l'avis de tous les chefs de bataillon révolutionnaires. En conséquence, rendez-vous avait été donné pour quatre heures au café de la Garde nationale, rue de Rivoli. En attendant la décision à prendre, Flourens avait rassemblé ses hommes et n'avait pu se mettre en marche qu'à trois heures un quart. Sur la route, on leur avait dit que le Gouvernement avait abdiqué, que Dorian et Schœlcher avaient été chargés de présider les élections et de gouverner dans l'intérim entre les deux pouvoirs.

« C'était la première troupe armée qui apparaissait; le mouvement allait changer de physionomie : il n'y avait encore eu que tumulte, l'insurrection commençait. »

Arrivé sur la place de Grève, Flourens, familiarisé déjà avec les escaliers et les détours du palais municipal, ne s'est pas trompé de chemin comme MM. Delescluze, Tibaldi et autres; il a marché tout droit vers la salle du Conseil et présenté sa tête de Méduse aux lamentables membres du Gouvernement.

« Comme une anguille qui trouve devant elle une maille de filet rongé, Picard, toujours malin », profite du premier moment de trouble pour s'échapper tranquillement. Il se lève comme pour changer de place, gagne la porte et descend le grand escalier en recevant et en donnant un bon nombre de coups de chapeau. Sans vergogne, « il laisse ses collègues pasticher, à leur aise, sur leurs fauteuils, la scène fameuse du Sénat romain envahi par les Gaulois. Cet homme pratique et délié va chercher la garde ». Il sort donc, prend un fiacre et se rend au ministère des Finances. Nous exposerons plus tard ce qu'il fera pour délivrer ses collègues.

En attendant, les membres du Gouvernement, serrés comme dans un étau, restent assis autour de la table des délibérations. M. Jules Favre a, à sa droite, le général Trochu, à sa gauche, M. Garnier-Pagès, en face de lui, M. Jules Simon.

Le général Trochu et, successivement, tous les autres membres du Gouvernement tâchent, mais en vain, de se faire entendre. Les vociférations, les lazzis, les imprécations rendent tout discours impossible. « On crie : *La déchéance! la destitution! A Mazas! A Vincennes!* »

Le Gouverneur, en voyant entrer les tirailleurs de Flourens avec leurs fusils, dit au commandant Bibesco, qui était derrière lui, appuyé au dossier de son fauteuil : « Je puis être par ces gredins, l'objet d'outrages que je ne subirai pas sous les insignes du commandement, » et, retirant ses épaulettes et sa plaque de la Légion d'honneur, il les lui remet, et continue à fumer paisiblement son cigare.

M. Jules Favre se lève pour lancer une protestation. Mille cris redoublés couvrent à l'instant sa voix.

M. Rochefort essaie encore de parler. On le hue. Toutes les injures lui sont prodiguées.

Aussi bien, les généraux de l'insurrection s'épuisent en efforts inutiles pour dominer le vacarme : ils ne sont pas plus écoutés que les membres du Gouvernement. Debout sur la table du Conseil, piétinant les papiers, les sabliers, les écritoires, dont le contenu inonde le tapis, ils jettent dans cette tempête les notes les plus vibrantes sans pouvoir obtenir le silence. Flourens, avec ses grandes bottes à l'écuyère, et Millière, qui paraissent les plus importants, courent d'un bout de la table à l'autre, réclamant une obéissance que nul n'est tenté de leur accorder. Des rafales de cris de « Vive la Commune ! » passent avec une telle intensité qu'il est impossible à la voix la plus puissante de résister à un pareil orage.

Par instants, la voix de M. Flourens se fait cependant entendre : « Le peuple ne sortira pas, dit-il, sans avoir obtenu la satisfaction qu'il réclame. Jusque-là, les membres du Gouvernement de la Défense nationale sont prisonniers ; ils sont nos otages.... — Non, lui crie-t-on de toutes parts, il faut les conduire à Mazas ; il faut les fusiller ; qu'on en finisse ! »

Cette foule en délire jouit de son triomphe. Elle témoigne sa joie par le tapage. Elle est heureuse d'humilier ses gouvernants. Ce premier acte dure près de deux heures sans qu'il soit possible à personne d'établir un peu d'ordre dans cet indescriptible chaos. Rien ne peut faire prévoir la fin de l'orgie, et l'obscurité commence à emplir les grandes salles du palais.....

La délivrance du Gouvernement par la Garde nationale, que l'auteur raconte ensuite, font l'objet d'autres extraits de ce chapitre saisissant de M. Duquet.

Circulaires et pièces officielles.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'armement, l'équipement et l'instruction du landsturm.

Monsieur le Président et Messieurs,

Dans notre message du 21 mai 1886, concernant l'organisation du landsturm, nous avions fait savoir que notre avis était de n'appeler le landsturm au service qu'en cas de guerre et même de le dispenser d'assister à des inspections. Nous prévoyions donc que l'armement du landsturm n'aurait lieu que dans le cas d'une guerre. C'est aussi dans ce sens qu'avait été rédigé l'article 3 de la loi fédérale du 4 décembre 1886 concernant le landsturm, qui prescrit ce qui suit : « Le » *landsturm n'est* mis sur pied que dans les temps de guerre ou de

» danger de guerre... En temps de paix, les hommes faisant partie » du landsturm sont exemptés de tout service d'exercice. »

Déjà lorsque cette loi fut discutée par les Chambres, on éprouva le sentiment que, par le fait de son organisation, le landsturm constituerait un troisième et nouvel élément de notre armée, composée de l'élite et de la landwehr. Le délai de referendum s'étant écoulé sans qu'il ait été fait opposition à cette loi et les hommes s'étant présentés joyeux et pleins d'entrain patriotique lors de l'organisation qui eut lieu pendant l'hiver de 1887, nous en avons éprouvé une profonde satisfaction. Les appréhensions que l'on aurait encore pu conserver au sujet de l'appel du landsturm disparurent. Depuis lors, des hommes faisant partie du landsturm ont souvent demandé à être rassemblés ; des réunions et des exercices volontaires ont même eu lieu sur différentes places, et, dans ces occasions, le vœu a été émis que l'on procède à des exercices obligatoires.

En raison des armements continuels chez nos voisins et de la situation politique de l'Europe en général, nous avons éprouvé le désir d'armer et d'équiper, dans la mesure du possible, le landsturm déjà en temps de paix. Plus nous prévoyons que nous aurons à utiliser le landsturm en cas de guerre, plus nous acquérons la conviction que notre administration telle qu'elle est organisée ne parviendrait pas à armer le landsturm pendant la mobilisation de corps de troupes de quelque importance. Il est à prévoir, cependant, qu'une certaine partie du landsturm, les détachements situés aux frontières, par exemple, auraient à faire usage de leurs armes avant l'entrée de l'armée mobile en campagne. Si, à ce moment, le landsturm en était réduit à ses propres ressources pour son armement, les conséquences pourraient être des plus fâcheuses et des plus graves. La décentralisation des arsenaux présenterait, d'ailleurs, de grandes difficultés.

L'idée de délivrer des armes au landsturm a d'autant plus de raison d'être que, par le fait du nouvel armement des troupes de l'élite et de la landwehr, qui sera prochainement accompli, nous disposerons d'un grand nombre de fusils à répétition qui ne trouveraient presque plus de place dans les arsenaux cantonaux et qui ne seraient pas mieux gardés dans ces arsenaux qu'entre les mains de la troupe.

Lorsque nous avons pris la décision de délivrer au landsturm les effets d'armement de l'infanterie, nous avons reconnu aussitôt qu'en raison des difficultés qui se présenteraient en cas de mobilisation, difficultés que nous avons citées plus haut, l'armement du landsturm ne serait pas d'une grande utilité si l'on ne délivrait en même temps la munition. On peut se demander s'il ne suffirait pas de pourvoir de munition les détachements qui se trouvent aux frontières. Mais nos frontières ont relativement une si grande étendue que les détachements *en question constituent* une grande partie de l'effectif du

landsturm, et, si nous tenons compte du mouvement important de la population, il y aurait trop d'inconvénients à ne pas procéder uniformément pour tous les hommes. C'est pour cette raison que nous avons reconnu la nécessité de délivrer les armes et la munition à tout le landsturm. Nous ne nous dissimulons pas qu'il y a des inconvénients à délivrer la munition aux hommes. Les considérations d'ordre politique n'entrent aucunement en ligne de compte. Ce qui est plus probable, c'est que la munition soit employée dans un autre but que celui auquel elle est destinée ou qu'elle subisse des détériorations faute des soins nécessaires. Nous croyons, toutefois, prévenir des éventualités de ce genre en exerçant un contrôle sévère et en adoptant un mode d'emballage convenable, au besoin en appliquant la loi dans toute sa rigueur.

Des dispositions seront prises pour que l'habillement du landsturm diffère le moins possible de celui des autres catégories de notre armée. Nous ne délivrerons, toutefois, qu'exceptionnellement les capotes neuves dont nous avons fait l'acquisition pour le landsturm. Le landsturm sera pourvu de capotes prélevées sur les réserves cantonales d'habillement ; en échange, nous mettrons à la disposition des cantons, comme effets de réserve, un nombre correspondant de capotes neuves destinées, en cas de guerre, à l'équipement de l'élite et de la landwehr.

Des képis seront délivrés aux troupes du landsturm, en tant que les approvisionnements dans les arsenaux cantonaux y suffiront et après déduction d'une petite réserve pour l'élite et la landwehr. Les hommes qui ne pourront pas être pourvus du képi toucheront un bonnet de police.

Quant à présent, on ne délivrera pas de pantalons au landsturm, les réserves cantonales ne possédant qu'un approvisionnement restreint de ces effets. Par contre, nous étudierons la question de savoir si l'on doit délivrer des guêtres.

L'habillement et l'équipement du landsturm offriront, à l'avenir, plus de facilités si nous laissons aux hommes qui passent de l'élite ou de la landwehr dans le landsturm, une partie de leurs effets soit le sabre, l'habillement, le havre-sac, la giberne, etc. Le projet d'arrêté ci-après prévoit que les hommes qui passent dans le landsturm non armé seront traités de même que les autres ; les hommes ayant appartenu à l'armée conserveront ainsi une certaine autorité qui ne pourra être que favorable au maintien de la discipline.

Les opérations d'armement et d'équipement du landsturm seront entièrement terminées à la fin du mois de mai de l'année courante. Mais il est indispensable que les armes et les effets d'équipement soient soumis à un certain contrôle ; autrement, la troupe méconnaîtrait leur valeur et l'Etat perdrait un matériel précieux. Il ne suffit pas non plus que le landsturm soit en possession de son armement, il faut aussi qu'il sache s'en servir. Nous pouvons apprécier à

leur juste valeur le courage et l'esprit de dévouement de nos troupes du landsturm ; ces dernières ne constitueront, cependant, une force sur laquelle on puisse compter à l'heure du danger que si elles sont instruites, en temps de paix déjà, sur la tâche multiple et importante qu'elles doivent accomplir.

Nous prévoyons, pour le landsturm armé, deux exercices d'un jour par an ; ces deux périodes d'exercice pourront être réunies en une seule d'une durée de deux jours consécutifs ou avoir lieu à différentes époques de l'année suivant les circonstances. L'une de ces journées d'exercice serait destinée principalement à des exercices de tir et à des inspections de l'armement et de l'équipement, l'autre à l'instruction tactique des troupes. Cette instruction porterait essentiellement sur le service de garde et sur le service d'occupation et de défense des positions.

Un cours préparatoire annuel d'un jour est prévu pour les cadres, afin que ces derniers puissent se présenter devant la troupe avec une certaine préparation et avec l'autorité voulue.

A part cela, on n'appellera au service que les cadres et les hommes ayant atteint l'âge de 20 ans révolus ; les plus jeunes classes reçoivent leur instruction dans les cours préparatoires prévus par l'organisation militaire.

Pour le landsturm non armé, nous ne pensons appeler que les cadres, afin de les préparer à leur service en cas de guerre. Ces cadres seront appelés, chaque année, à un service d'un jour.

Quant à la troupe du landsturm non armé, on n'appellera que certaines subdivisions spéciales, telles que les troupes sanitaires, les guides, les subdivisions pour les signaux, à un service d'un jour ayant lieu une fois par an.

L'instruction serait donnée d'après un programme qui serait soumis annuellement à l'approbation du département militaire et, autant que possible, par les officiers et les sous-officiers du landsturm même, sans cela, par les officiers et les sous-officiers de l'élite et de la landwehr.

Les cadres seront instruits par des officiers instructeurs pendant leurs journées spéciales d'exercices.

L'inspection des effectifs personnels et la direction supérieure de l'instruction incomberont aux chefs d'arme et de service, ensuite des ordres généraux du département militaire.

Le landsturm touchera la solde et la subsistance pour ces journées d'exercice. L'article 217 de l'organisation militaire prévoit, il est vrai, qu'il n'est fourni ni solde ni subsistance pour les inspections d'un jour. Mais nous devons faire observer qu'il s'agit, dans notre projet, non pas simplement d'inspections, mais d'exercices d'un jour.

Nous ne voyons donc, en principe, aucun obstacle à solder et à nourrir les troupes du landsturm pendant ces exercices.

Nous nous sommes fait des scrupules en raison des frais assez considérables qui en résulteront pour la Confédération et de la difficulté que présentera la distribution de la subsistance et surtout de la solde pendant les exercices d'un jour. Les exercices du landsturm ne devant pas avoir lieu sur les places d'armes habituelles, mais dans le territoire de recrutement des compagnies, et, la troupe n'étant pas pourvue de marmites individuelles ou de gamelles, il faut faire abstraction dès l'abord de la subsistance ordinaire consistant en viande et soupe. Par contre, une distribution de saucisses ou de fromage et de pain n'entraînerait ni de grandes difficultés, ni une trop grande perte de temps.

Le paiement de la solde sera, par contre, moins aisé. Pour établir convenablement un contrôle de solde, il est nécessaire de dresser préalablement un état nominatif exact de la troupe. Or, l'établissement de cette pièce prendrait une trop grande partie du temps, déjà trop restreint, dont on dispose. Il en est de même pour le paiement de la solde, dont la distribution serait confiée à des organes souvent insuffisamment initiés à une pareille opération. L'opinion générale s'étant cependant prononcée en faveur de la solde, nous ne croyons pas devoir en faire abstraction. Pour faciliter les opérations du calcul et du paiement de la solde, nous avons fixé un taux uniforme pour les soldats, pour les sous-officiers et pour les officiers de tous grades. On pourra aussi réaliser une économie de temps assez considérable en établissant, la veille du jour d'exercice, des états sur lesquels les noms des absents seront biffés et en délivrant aux hommes des bons de solde qui seront payés par le chef de section dans la commune de domicile.

Les frais pour la subsistance s'élèveraient (si l'on admet une distribution de saucisse ou de fromage et de pain) pour deux jours d'exercice, les cours de cadres y compris, à 30,000 francs environ par an. La solde exigerait une dépense d'environ 80,000 francs par an.

Nous pensons donc qu'il y a lieu de fournir la solde et la subsistance, et nous recommandons cette mesure surtout au point de vue du bon effet qu'une décision pareille produirait auprès des hommes astreints au service dans le landsturm, dont on exigera à l'avenir de plus grands sacrifices pour le service de la patrie ; cette mesure aura aussi pour conséquence que les hommes se présenteront avec plus d'empressement aux exercices. Or, dans le landsturm, la réussite des exercices dépend essentiellement de la bonne volonté de la troupe.

L'article 5 du projet de loi prévoit l'exemption partielle du paiement de la taxe militaire pour les hommes qui seraient appelés, dans le courant de la même année, à deux exercices d'un jour, et nous prévoyons à cet effet la remise du sixième du montant de la taxe. Cette mesure constituerait une juste compensation des charges im-

posées aux hommes. Nous ne pouvons, d'ailleurs, nous décider à faire la remise de la taxe entière, les sacrifices que l'on exigera des hommes du landsturm étant bien moindres que ceux qui incombent à leurs camarades servant dans l'élite ou dans la landwehr. D'après le compte qui a été établi par le commissariat central des guerres, on peut estimer à 30,000 francs en moyenne la moins-value que cette réduction de taxe entraînerait pour la Confédération et pour les cantons.

Aux termes de l'article 2 de la loi fédérale concernant le landsturm de la Confédération suisse, du 4 décembre 1886, « tout citoyen suisse » valide, âgé de 17 à 50 ans révolus, qui n'est pas incorporé dans » l'élite ou la landwehr, ou exempté du service à t neur de l'article 2 » de l'organisation militaire, est tenu de faire partie du landsturm. » La loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire prescrit que « tout citoyen suisse, en âge de servir, habitant le territoire ou » hors du territoire de la Confédération et qui ne fait pas personnel- » lement de service militaire, est soumis, par compensation, au paie- » ment d'une taxe annuelle en espèces. » Quoique l'obligation de servir ait été étendue, par suite de la création du landsturm, aux classes de citoyens âgés de 17 à 20 et de 44 à 50 ans, la loi concernant la taxe d'exemption a toujours été interprétée jusqu'ici en ce sens que la période pendant laquelle la taxe est due ne s'étend que pour la durée du service dans l'élite et la landwehr, soit dès l'âge de 20 ans jusqu'à 44 ans. La loi du 4 décembre 1886 concernant le landsturm, qui ne prévoyait pas d'exercices pour celui-ci en temps de paix, prescrivait que les hommes astreints au paiement de la taxe d'exemption qui feraient du service effectif dans le landsturm (soit en temps de guerre) seraient exemptés du paiement de la taxe pour cette année-là. Or, comme ces hommes auront, d'après la nouvelle loi, à prendre part à des exercices en temps de paix, il est nécessaire de régler expressément la question du paiement de cette taxe. Nous sommes d'avis que l'obligation de payer la taxe ne doit pas être étendue à un plus grand nombre de classes d'âge que cela n'est le cas actuellement, c'est-à-dire que les hommes faisant partie du landsturm âgés de 20 à 44 ans doivent seuls être astreints au paiement de cette taxe. On ne doit donc pas exiger que les hommes qui, en vertu de la loi, ne font partie ni de l'élite ni de la landwehr et qui sont libérés, non seulement des charges qu'entraîne le service (école de recrues, cours de répétition, écoles de sous-officiers et d'officiers), mais aussi du service avec ces troupes en cas de guerre, soient exemptés entièrement du paiement de la taxe ; un service d'exercice d'un jour ne doit, d'ailleurs, avoir aucune influence sur l'obligation de payer la taxe.

Par contre, il serait juste d'exempter les hommes qui sont appelés la même année à plus d'une journée d'exercice du sixième du montant de la taxe qu'ils ont à payer pour cette année-là.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 12 mai 1893.

Au nom du Conseil fédéral suisse : *Le Président de la Confédération:* SCHENK ; *Le Chancelier de la Confédération :* RINGIER.

Ce message est accompagné du projet de loi suivant :

Art. 1. L'infanterie du landsturm est armée de fusils. Elle reçoit, en outre, la munition, l'équipement et l'habillement militaires.

Art. 2. Une ordonnance du Conseil fédéral désignera plus spécialement les effets que les hommes auront à conserver ou à échanger à leur passage de l'élite dans la landwehr et dans le landsturm armé ou non armé, de même que les effets que les hommes conserveront comme leur propriété ou qu'ils auront à rendre à leur sortie du landsturm.

Art. 3. Les hommes faisant partie du landsturm armé, qui ont atteint l'âge de 20 ans révolus, sont appelés chaque année, en temps de paix, au plus à deux exercices d'un jour. Ces deux périodes d'exercices pourront aussi être réunies en une seule d'une durée de deux jours consécutifs. Ces exercices seront combinés avec une instruction pour les cadres, d'une durée d'un à deux jours.

Dans la règle, on n'appellera que les cadres et certaines subdivisions spéciales du landsturm non armé à des exercices d'un jour ayant lieu chaque année.

Art. 4. Les hommes faisant partie du landsturm armé touchent, pour chaque jour d'exercice, la solde et la subsistance pour le repas de midi. Les soldats touchent la solde règlementaire de 80 centimes, les sous-officiers 1 franc et les officiers 2 francs.

Art. 5. Les hommes âgés de 20 à 44 ans révolus qui sont astreints au service dans le landsturm restent soumis aux prescriptions de la loi fédérale du 28 juin 1878, concernant la taxe d'exemption du service militaire. Le sixième du montant de la taxe de l'année sera, toutefois, remis aux hommes qui seront appelés, dans le courant de la même année, à plus d'un exercice d'un jour.

Art. 6. Les premiers et derniers alinéas de l'article 3 de la loi fédérale du 4 décembre 1886, concernant le landsturm de la Confédération suisse, sont abrogés.

Art. 7. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale de 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque à laquelle elle entrera en vigueur.

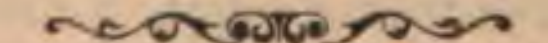

BIBLIOGRAPHIE

Album franco-suisse et d'Alsace-Loraine, par M. C. Cornaz-Vulliet, journaliste et publiciste, à Berne.

Laissant subir un court moment d'arrêt à ses pérégrinations dans nos cantons français, l'auteur de ***La Suisse romande en zig-zag*** a eu l'heureuse idée d'écrire l'œuvre que nous signalons aujourd'hui et son livre porte, en sous-titre, ces mots, heureusement trouvés de ***Guide du patriote français en pays helvétique***.

Cet ouvrage est dédié à tous ceux qui se souviennent des évènements de l'année terrible; il est dédié à la mémoire des illustres exilés ***Blanc, Charras, Flocon, Pyat, Quinet***, ainsi qu'à MM. ***Challemel-Lacour*** et ***Emm. Arago***, hommes qui, dans des sphères d'activité diverses, ont eu des rapports directs avec notre pays. En ce qui concerne la Suisse, M. Cornaz-Vulliet a dédié son ouvrage à M. Welti, chef du Département militaire fédéral en 1870-1871, à M. L. Ruchonnet, président d'honneur des Sociétés suisses pour la paix, à M. Frey, chef actuel du Département militaire, et à M. le général Herzog.

L'œuvre de M. Cornaz-Vulliet trouvera certainement de nombreux lecteurs en dehors de notre pays qui n'a point été le seul où la guerre franco allemande a fait sentir ses contre-coups immédiats. Après la France, la Suisse et la Belgique ont, quoique neutres, joué leur rôle dans ce drame politique. Aussi M. Cornaz-Vulliet a-t-il encore dédié son ouvrage aux soldats belges et aux miliciens suisses. La Belgique, son peuple charitable et humanitaire ne pouvaient point être omis. Du côté français, l'œuvre de M. Cornaz-Vulliet doit éveiller de nombreuses réminiscences; dès lors elle est dédiée également au ***Souvenir français*** et à l'***Association des anciens combattants***. Nul doute que la presse française, la presse belge et celle de notre pays ne soit sincèrement sympathique à l'œuvre que nous signalons. Chez nous elle sera tres certainement favorablement accueillie, car les souvenirs de la grande guerre sont encore vivaces et tout ce qui intéresse notre grande voisine nous touche d'assez près pour que le livre de M. Cornaz-Vulliet attire notre sérieuse attention.

Le texte est illustré d'un grand nombre d'excellents portraits et de vues des plus pittoresques. C. R.

Il ejercito aleman en su actual organizacion de 1893, par Lachapelle, commandante de infanteria. 1 vol. in-8°. Madrid 1893.

Ce travail est des plus consciencieux et des plus complets que nous connaissions sur l'armée allemande actuelle. Sa lecture se recommande tout spécialement au moment où est ouverte la grande lutte entre le gouvernement impérial et le peuple sur les changements à introduire dans les effectifs militaires. L'ouvrage de M. La-

chapelle est disposé avec une grande clarté. Il passe en revue d'une manière sobre et précise tout ce qui concerne l'armée allemande, les divisions territoriales, le recrutement, les effectifs sur pied de paix et sur pied de guerre des divers bans de l'armée et des diverses armes, l'administration, l'armement, l'équipement, l'habillement, le service de garnison, de campagne, d'étapes ; enfin, il termine par un chapitre intéressant de considérations stratégiques. Rien n'a été oublié et tout est à recommander.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A l'avenir, les troupes du génie seront pourvues de la marmite individuelle au lieu de la gamelle. Cette modification se fera successivement à partir de l'année 1894, qui sera la première année où les recrues du génie recevront cet ustensile.

L'artillerie de forteresse sera munie d'une gourde d'ordonnance en aluminium, avec gobelet en bois.

Le Conseil fédéral a nommé instructeurs de II[e] classe d'artillerie MM. Wilhelm Schmid, de Berne, major, au dit lieu; Hugues de Loës, d'Aigle, capitaine, au dit lieu ; Théodore Vonwiller, de St-Gall, premier lieutenant, au dit lieu.

Le Conseil fédéral a nommé premiers-lieutenants dans les troupes sanitaires de la Suisse romande les médecins suivants qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers : MM. Houlmann, Edmond, de Soubey, à Porrentruy ; Bauer, Edouard, de Neuchâtel, à Berne ; Pittet, Léon, de Fribourg.

Le Conseil fédéral a promu M. J. Schaller, de Lucerne, premier-lieutenant, au dit lieu, au grade de capitaine de cavalerie (guides).

M. le capitaine Edouard Dubied, de Couvet, a été promu au grade de major dans l'artillerie de forteresse.

Ont été transférés de l'artillerie de campagne dans l'artillerie de forteresse : MM. Bonna, Auguste, de Genève, à Bex, capitaine ; Faillettaz, Henri, de L'Isle, à Lausanne, premier-lieutenant ; Etienne, Henri, de Tramelan, à Neuchâtel, lieutenant. — M. Jaques, Adolphe, de Lutry, au Châtelard, lieutenant, a été transféré de l'artillerie de position dans l'artillerie de forteresse.

Le Conseil fédéral a accordé à M. François *Marti,* d'Othmarsingen (Argovie), colonel, à Lenzbourg, la démission, qu'il a sollicitée, de sa charge de commandant de la X[e] brigade d'infanterie. Il a nommé, pour le remplacer, M. Stéphane *Gutzwiller,* de Therwyl (Bâle-Campagne), lieutenant-colonel, à Berne, et l'a promu en même temps au grade de colonel.

Italie. — On a beaucoup parlé d'une correspondance sur l'état de la flotte italienne publiée par l'*Esercito italiano* après les fêtes royales. Voici cette correspondance :

La Spezia, le 4 mai.

Permettez-moi d'adoucir un peu la teinte trop flatteuse des descriptions qu'on a données des fêtes de la Spezia, à l'occasion du court

séjour dans cette ville de l'empereur d'Allemagne et de nos très aimés souverains.

On a eu jusqu'ici toute liberté d'amplifier : qu'on écoute maintenant un peu les froides critiques d'un observateur impartial.

La revue des marins embarqués à l'arsenal a été misérable : les hommes étaient mal équipés et sales, le défilé a laissé beaucoup à désirer, tout en tenant compte du *dégagé* qui caractérise la marine en général.

Mais ce qui m'a fait le plus de peine, ça été d'apprendre que sur neuf navires partis d'Augusta, trois étaient arrivés à la Spezia avec des avaries telles qu'il leur eût été impossible d'entrer en ligne de combat, l'*Affondatore*, de funeste mémoire, pour avarie de chaudière, le *Piemonte*, le meilleur de nos croiseurs, pour avarie de gouvernail, et le troisième pour je ne sais quel autre motif.

J'ai toujours cru que l'excellence de notre matériel de guerre pourrait compenser, dans une certaine mesure, l'insuffisance de notre personnel ; mais, même sur ce point, j'ai dû renoncer à mes illusions ; un officier distingué de notre marine, parfaitement en état de connaître les choses, m'assure que dans quelques années la marine allemande aura dépassé la nôtre de beaucoup.

J'ai constaté que, entre les autorités militaires et les autorités maritimes, l'accord indispensable en pareille matière est loin de régner, et les unes et les autres connaissent à peine les choses relatives à la défense de la place.

Mais comme si ces affligeantes constatations ne suffisaient pas, voici un détail qui, jusqu'ici, est resté inédit.

Pendant que l'escadre naviguait sur deux colonnes de quatre navires chacune, ayant le cap sur le détroit de Messine, avec le *Lepanto* en tête, il s'en est fallu de très peu que ce navire, par fausse manœuvre, n'abordât l'*Italia* (tète de la colonne de gauche), suivie à une courte distance du *Morosini*, si je ne me trompe. On s'imagine l'effet de la rencontre, les deux ou trois cuirassés coulant à pic, par suite de cette maladresse.

Heureusement, quelqu'un put modifier à temps la marche du navire et éviter le péril. Je tais les noms parce que je n'ai pas l'intention de faire ici le procès des personnes, mais celui du système.

L'empereur a dit : « Vous ne brûlez pas assez de charbon », à propos du peu de vitesse de nos navires. Je dirai plutôt : « Vous le brûlez très mal ». Je ne puis arriver à comprendre comment il se fait que le ministre se taise et ne se préoccupe pas de cette situation.

Les tirs exécutés par l'*Italia* et l'*Umberto I* sur des buts fixes, à courte distance, et avec une mer calme, ont été, quoi qu'on dise, tout autre chose que brillants. On prétend que les tables de tir n'étaient pas encore établies ; mais la cause principale de ces résultats piteux est la déplorable instruction du personnel à bord de navires si compliqués qui exigent des officiers qui les montent une très grande pratique et un peu de connaissances encyclopédiques.

Le groupe des forts situés au couchant était prêt à exécuter un tir en mer avec le télégonimètre établi à Canarbino ; mais la *Savoia* n'a pas réussi à donner le signal de *feu*, et les souverains s'en sont retournés sans avoir pu assister à ces exercices, qui d'ordinaire réussissent bien, quoique exécutés sur des buts mobiles.

Du reste, le moral de nos officiers de marine n'est guère supérieur à celui des officiers de terre ; l'on voit des lieutenants de vais-

seau et des capitaines de vingt-deux ans : quelle expérience ont-ils acquise ? je l'ignore.

Si l'armée demande « qui sera le commandant en chef de la marine durant la prochaine guerre », je demande à mon tour qui commandera l'armée ? Il est douloureux de voir de jeunes officiers éprouver la crainte d'un second Lissa, en même temps que le sot désir de se mesurer avec un ennemi, quel qu'il soit, uniquement pour le plaisir de remuer les bras ».

L'*Esercito italiano* fait suivre cette correspondance des réflexions suivantes :

Ici s'arrête notre correspondant. La note est moins gaie assurément que celles qui nous arrivent de la Spezia ; mais nous croyons que cette lettre contient de meilleurs éléments d'étude et de vrai progrès pour notre marine que les louanges et les amplifications de gens incompétents, ou les approbations que l'esprit de parti sait à propos accorder ou refuser à ceux qui sont responsables de la direction politique et militaire du pays.

Etats-Unis. — L'exposition colombienne de Chicago a été inaugurée le 1er mai par le président Cleveland.

Le cortège du président prit place sur une des tribunes spéciales élevées pour la circonstance. Le président, le vice-président de la Confédération, le duc de Veragua, descendant de Christophe Colomb, et les membres du cabinet montèrent sur la tribune centrale. La foule était énorme, environ cinq cent mille personnes. La cérémonie a été ouverte par un orchestre de 1200 exécutants, qui a joué les airs nationaux.

M. Cleveland prononça un discours dans lequel il fit un éloge solennel de la nation américaine et de l'œuvre accomplie par elle. Il ajouta : « Notre désir est de mettre en lumière les progrès que nous avons faits dans la voie de la civilisation la plus raffinée et nous sommes persuadés qu'en créant un stimulant aux plus nobles aspirations, nos concitoyens travaillent à la réalisation de la prospérité nationale que nous promettent nos destinées. »

Le président termina ainsi :

« De même que les machines qui donnent la vie à cette vaste exposition vont être mises en mouvement, de même nous livrons nos espérances et nos aspirations à l'impulsion des forces qui, dans les temps à venir, feront sentir leur influence sur la prospérité, la dignité et l'affranchissement du genre humain. »

En prononçant ces paroles, M. Cleveland presse un bouton électrique et toutes les machines de l'exposition se mettent en mouvement en même temps. Le salut national est tiré par le *Jackson* qui est mouillé en dehors de l'exposition. En réponse à ce signal, 700 pavillons sont déferlés à la fois.

Ensuite un lunch de 70 couverts fut offert aux hôtes de distinction. M. Cleveland présidait, ayant à sa droite Mme Palmer, femme du directeur de l'exposition, et à sa gauche la duchesse de Veragua.

Un peu plus tard, le président visita les sections étrangères et le hall de l'industrie où il reçut les commissaires étrangers. Immédiatement après, le président quitta l'exposition et s'embarqua à cinq heures pour Washington.

L'avant-veille il avait passé en revue la flotte étrangère concentrée à New-York : 32 bâtiments de guerre, dont 6 américains.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 7. Juillet 1893.

Gestion du Département militaire en 1892.

(*Suite*)

Cours de répétition de l'élite.

Afin de venir à bout du réarmement de l'infanterie en 1892, nous avons dû renoncer aux manœuvres de division qui auraient eu lieu, d'après le tour de rôle fixé en 1885, entre les deux divisions du IVe corps d'armée. Cependant, pour fournir aux commandants de brigade et de régiment l'occasion, non seulement d'inspecter leurs troupes, mais aussi de les commander pendant les manœuvres de campagne, nous avons ordonné, pour les raisons indiquées dans notre rapport de l'année dernière, que les divisions des Ier et IVe corps d'armée auraient à prendre part à des cours de répétition par régiment, consistant en un cours préparatoire de cadres d'une durée de 4 jours et un cours de 12 jours pour la troupe. Par contre, les bataillons faisant partie du IIIe corps d'armée, qui ont fait en 1891 les manœuvres de division, ont été appelés à un cours de répétition de bataillon, consistant en un cours préparatoire de cadres de 3 jours et un cours pour la troupe d'une durée de 5 jours. Les troupes des IIIe et Ve divisions qui n'ont pas pris part aux cours de répétition en 1891, ont été appelés à un cours de la durée normale. Ces cours de répétition ont été combinés avec les écoles de sous-officiers des deux divisions et avec les écoles de tir pour officiers.

Cours de bataillon du IIIe corps d'armée.

Dans la VIe division, les cours de bataillon ont eu lieu comme suit : bataillon n° 61 à Schaffhouse, bataillons nos 62 et 63 à Winterthour, bataillons nos 64 à 72 et bataillon de carabiniers n° 6 à Zurich. Dans la VIIe division : bataillons nos 73 et 74 à Frauenfeld, bataillons nos 75, 79, 83 et 84 et bataillon de carabiniers n° 7 à Hérisau, bataillons nos 78, 80, 81 et 82 à St-Gall, et bataillons nos 76 et 77

à Wallenstadt. Les troupes qui n'ont pas suivi de cours de répétition en 1891 ont été appelées en même temps que les cadres.

Tous ces cours de répétition de bataillon ont pris le caractère de cours de tir, attendu que des cinq jours de service d'instruction de la troupe, quatre ont dû être consacrés pour ainsi dire à l'enseignement de la connaissance de l'arme, à la préparation au tir, ainsi qu'au tir proprement dit. Il est compréhensible, par conséquent, que les hommes n'aient pas pu se familiariser suffisamment avec le nouveau règlement d'exercice.

On a mis amplement à profit le temps consacré à l'instruction.

Grâce aux bonnes dispositions prises par les intendances des arsenaux, la reddition des anciens fusils, ainsi que la distribution des fusils nouveau modèle ont eu lieu rapidement et sans désordre.

La troupe, pleine de bonne volonté, a suivi les cours avec grand intérêt et avec un zèle digne d'éloges. La nouvelle arme est aussi très appréciée de la troupe, bien que l'on n'ait pas encore pu parvenir à faire comprendre clairement à chacun le fonctionnement du mécanisme dans tous ses détails. On peut considérer comme un excellent témoignage en faveur de notre arme et de notre munition pour l'usage de la guerre, que notre programme de tir, bien que très chargé, a été entièrement exécuté sans accident et sans dérangement notable, pendant ces cours de courte durée. Le fait mérite d'être signalé que les cadres ont largement contribué et avec succès à l'instruction de la troupe.

Cours de régiment des Ier et IVe corps d'armée.

Ces cours ont eu lieu comme suit : régiment n° 13 à Berne, régiments n^{os} 14, 15 et 16 à Lucerne, régiment n° 32 à Bellinzone, régiments nos 7 et 8 à Colombier et environs. Pour les autres régiments, les bataillons ont dû être répartis sur différentes places d'armes. Les bataillons de carabiniers nos 1 et 2 ont suivi leur cours de répétition isolément. Les cours de répétition des bataillons attribués à la division du Gothard ont fait leur cours de répétition au St-Gothard, savoir : le bataillon de carabiniers n° 4 à Andermatt et le bataillon de fusiliers n° 87 à Airolo.

Les cours préparatoires de cadres des régiments, dont les bataillons étaient répartis sur différentes places, ont eu lieu, en grande partie, simultanément sur la place d'armes principale.

Le commandement du cours de répétition du 4e régiment d'infanterie a été confié à M. le colonel-brigadier Perret, commandant de la défense du Bas-Valais, parce que ce régiment avait à exécuter une marche au Grand St-Bernard.

Trois régiments de la Ire division ont exécuté des manœuvres de campagne contre trois autres régiments appartenant à la IIe division. Ces manœuvres ont eu lieu conjointement avec des troupes de cavalerie et d'artillerie.

Ces diverses combinaisons ont eu parfois une influence fâcheuse sur la bonne marche de l'instruction. La nécessité de détacher des cadres pour chercher la troupe, la multiplicité des manœuvres de campagne et des marches, ont abrégé un programme d'instruction déjà trop restreint.

Le chef de l'arme de l'infanterie considère comme insuffisante la durée des cours d'instruction. Les résultats de l'enseignement, en ce qui concerne la connaissance du fusil nouveau modèle et du nouveau règlement d'exercice, ont été également qualifiés insuffisants.

On est généralement d'avis qu'il est nécessaire d'avoir des cours de répétition de bataillon d'une durée normale.

Les expériences des deux dernières années ont démontré d'une manière irréfutable que la durée de l'instruction de la troupe ne doit pas être abrégée en faveur des cours de cadres, mais que, d'un autre côté, on doit encore vouer plus de soins que cela n'est le cas actuellement au perfectionnement de l'instruction des cadres.

Le programme d'enseignement pour l'année 1891 ayant servi de base aux cours de répétition de 1892, les observations contenues dans notre précédent rapport, sur les cours de régiment et de bataillon, s'appliquent, en général, aux mêmes cours de l'année dernière. Nous nous bornons donc à citer certaines remarques qui ont été faites au sujet des cours de 1892.

Ire division.

Les régiments et bataillons sont tous bien commandés; par contre, il n'y a pas la même uniformité dans la conduite des compagnies. On reproche à un grand nombre

d'officiers subalternes de ne pas faire preuve, vis-à-vis de la troupe, de la même énergie dans les cours de répétition que dans les écoles de recrues et, en particulier, de ne pas déployer la même activité et la même initiative dans les marches et dans les cantonnements.

On a constaté de sensibles progrès dans la conduite du feu.

Le corps des sous-officiers gagne d'année en année en capacité, en savoir-faire.

La troupe est animée du meilleur esprit militaire.

Les manœuvres qui ont eu lieu dans la montagne ont fourni la preuve que la troupe surmonte facilement les difficultés sur ce terrain, malgré le mauvais temps.

IIe division.

Tous les régiments sont pourvus de commandants capables. Par contre, les commandants de bataillon et de compagnie ne le sont pas tous au même degré. Beaucoup d'officiers ne se préparent pas sérieusement au service.

La discipline et la bonne volonté de la troupe méritent tout éloge. Les marches ont eu lieu dans de bonnes conditions et la tranquillité et l'ordre ont régné dans les cantonnements.

Malgré les fautes ayant donné lieu à critique, la marche des manœuvres de détachement de tous les régiments du Ier corps d'armée a été, en somme, satisfaisante et favorable à l'instruction des cadres et de la troupe.

IVe division.

Les régiments sont tous pourvus de commandants capables. On peut en dire autant de la plupart des bataillons. La conduite de la majorité des compagnies est assez bien entendue. Quelques officiers subalternes n'ont pas le vrai sentiment des charges que leur impose leur grade et ne développent pas l'activité infatigable qui témoigne de l'exécution consciencieuse des ordres reçus.

C'est à ces circonstances qu'il faut surtout attribuer le fait que l'ordre pendant les marches et la bonne tenue de la troupe ont laissé parfois à désirer chez certains bataillons.

Toutefois, les résultats de tous les cours ont été qualifiés

satisfaisants. Le programme d'enseignement a été strictement observé, quoique le cours de répétition du 13e régiment ait eu lieu pendant une période de chaleurs excessives et que ceux des 14e et 16e régiments aient été gênés par des pluies continuelles. La troupe était suffisamment préparée, par de fréquents exercices sur le terrain, aux grandes manœuvres de campagne qui eurent lieu à la fin du cours. Le transport de nuit par chemin de fer de Lucerne à Wiggen, le débarquement en rase campagne dès l'aube, l'entrée immédiate dans la ligne de combat du 14e régiment ont été des plus instructifs et des mieux exécutés.

VIIIe division.

La troupe du 32e régiment s'habitue très difficilement à l'ordre et à la discipline. La majorité des cadres n'a pas le vrai sentiment de ses devoirs vis-à-vis de la troupe. Par ce fait, le service de surveillance et le service intérieur laissent beaucoup à désirer. C'est à ces circonstances qu'il faut surtout attribuer les faits regrettables qui se sont produits lors du cours de répétition de l'année dernière. Les désordres qui ont eu lieu le 23 octobre 1892, à la caserne de Bellinzone, ont nécessité, de la part du département militaire, l'application de mesures disciplinaires rigoureuses. Les IIIe et IVe compagnies du bataillon n° 94 ont été appelées à un service de punition d'une durée de 10 jours.

L'entrée au service et l'organisation des cadres et des bataillons se sont exécutées en bon ordre chez les autres régiments d'infanterie de la VIIIe division. L'échange des armes et des effets d'habillement et d'équipement a eu lieu, en général, rapidement et dans de bonnes conditions.

L'enseignement a pu suivre son cours normal dans tous les régiments. Les marches combinées avec des exercices de combat du 29e régiment, dans la vallée de Schanfigg, et celles du 30e régiment, sur le Kunkelpass, méritent une mention spéciale.

La position des cadres vis-à-vis de la troupe est très différente suivant les unités de la VIIIe division; le 29e régiment et le bataillon de carabiniers sont les mieux partagés sous ce rapport.

Bataillons du Gothard.

Le programme général d'instruction pour les cours de répétition de l'élite a servi de base aux exercices des deux bataillons du Gothard (bataillon de carabiniers n° 4 et bataillon de fusiliers n° 87, Uri), mais avec la différence que l'on a fait exécuter à ces troupes de fréquentes marches et manœuvres de campagne par compagnie et par bataillon, dans la montagne et dans des passages très difficiles, afin de les habituer à leur service spécial de défense du Gothard. Le bataillon n° 87 a séjourné 5 jours de suite à des hauteurs de 2000 mètres et plus et a terminé son cours par une marche de deux jours d'Airolo, par le St-Gothard, à Realp et de là, par le glacier de Cavanna, dans la vallée de Bedretto. Toutes ces marches ont été exécutées dans le meilleur ordre et sans qu'un seul homme soit resté en arrière. Les cadres et la troupe ont fait preuve non seulement de grandes aptitudes pour ce genre de service, mais aussi d'un zèle et d'une bonne volonté remarquables.

Lors du dernier exercice de campagne du bataillon de carabiniers, M. le lieutenant Conradin, inspecteur du cours, fit une chute de cheval qui amena la mort immédiate.

Les exercices de tir de combats furent exécutés conjointement avec de l'artillerie (artillerie de forteresse, de position et de campagne) et du génie, par le bataillon de carabiniers n° 4, à Grossboden sur l'Oberalp, et par le bataillon de fusiliers n° 87, sur le plateau de Nante. Dans ces manœuvres, le bataillon n° 87 eut à faire une attaque de flanc par l'Alp Ravina, située à 2010 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les deux bataillons sont bien commandés ; la composition des cadres est satisfaisante. Le manque de sous-officiers se fait sentir dans le bataillon uranais.

Résultats de tir des cours de répétition de l'élite.

Abstraction faite des II^e et V^e divisions, dont les résultats de tir sont inférieurs à ceux des autres divisions, les résultats moyens des six divisions ayant exécuté le tir en 1892 ne présentent pas de différence notable avec ceux des III^e et V^e divisions qui ont fait leur cours de répétition en 1891.

Les résultats moyens des cours de répétition avec le nou-

veau fusil sont supérieurs de 1 à 3 % à ceux obtenus avec l'ancien fusil, et inversement les résultats obtenus avec le fusil calibre 7,5 dans les écoles de recrues de 1892 sont inférieurs de 1 à 3 % à ceux des années 1889/91 avec l'ancien fusil.

Les résultats de tir des bataillons de carabiniers sont supérieurs de 12 %, en moyenne, sur la cible I, et de 16 %, en moyenne, sur les figures, à ceux obtenus par les bataillons de fusiliers.

Cours de répétition de la landwehr.

Le réarmement de la landwehr a eu lieu, en 1892, dans les III[e] et V[e] divisions, en ce sens que les six plus jeunes classes d'âge ont seules été appelées aux cours de répétition. On a procédé de la sorte en vue d'une prochaine réorganisation de la landwehr, qui consisterait à former avec les anciennes classes d'âge des unités de troupe spéciales affectées au service territorial. Ces troupes conserveraient l'ancienne arme et se serviraient de la même munition que le landsturm. Comme il y a eu à introduire en même temps le nouveau règlement d'exercice dans la landwehr, la durée du service de la troupe a été prolongée de trois jours.

Les cours de répétition de la III[e] division ont eu lieu à Berne, par régiment; ceux de la V[e] division sur les places d'armes des cantons respectifs, à raison de trois cours par régiment (de 2 bataillons); les six autres bataillons de fusiliers, ainsi que les bataillons de carabiniers des deux divisions, ont suivi leur cours isolément.

Les faibles effectifs des bataillons ont permis, tant aux cadres qu'aux hommes, de se familiariser d'une manière assez satisfaisante avec le nouveau règlement et surtout avec le maniement du fusil nouveau modèle. En effet, les résultats du tir individuel et du tir par sections dans les bataillons de landwehr sont, pour la plupart, non seulement équivalents, mais, dans certains cas, supérieurs à ceux obtenus par les bataillons de l'élite.

Si les bataillons de landwehr avaient été pourvus de meilleurs cadres, nous aurions eu à enregistrer des résultats beaucoup plus favorables au point de vue de la conduite des bataillons et des compagnies et de l'instruction sur *le service en campagne*, que cela n'est réellement

le cas. Il est fâcheux pour les officiers et sous-officiers de tous grades que, se trouvant en présence d'effectifs anormaux et rarement dans le cas de conduire leurs subdivisions, ils doivent s'habitüer à exercer le commandement dans des conditions qui ne répondent pas à la réalité.

Par contre, les hommes composant ces bataillons d'un faible effectif ont fait une très bonne impression. Les qualités physiques des plus jeunes classes d'âge ont été reconnues excellentes; ces hommes, dans la force de l'âge, joignent à la vigueur un caractère sérieux et réfléchi.

Ecoles préparatoires d'officiers.

Elles ont été suivies par 210 élèves, sur lesquels 192 ont été admis.

Le cours d'équitation, introduit comme essai dans trois écoles en 1891, a été étendu, en 1892, à quatre autres écoles préparatoires pour officiers. La durée de ce cours a été fixée à 4 semaines au lieu de 3. Cet essai a donné de nouveau des résultats très favorables, de sorte que nous avons décidé d'introduire définitivement, à l'avenir, les cours d'équitation dans les écoles préparatoires pour officiers et que nous avons prévu une somme pour cet objet dans le budget pour 1893.

Ecoles de tir pour officiers.

Il y a eu à Wallenstadt 5 écoles pour officiers nouvellement nommés et 2 cours pour officiers supérieurs.

Ces deux cours dits d'information, d'une durée de six jours seulement, ont eu pour but de faire connaître à ces officiers d'une manière plus approfondie que cela ne peut être le cas dans les écoles de recrues et cours de répétition, les propriétés balistiques et l'emploi du nouveau fusil, surtout en mains de la troupe, de même que les conséquences au point de vue tactique de l'adoption de cette arme et la conduite du feu. Malheureusement, le détachement de retardataires d'infanterie de la III[e] division destiné à ce cours est entré au service avec un effectif beaucoup trop faible pour donner une notion claire de la conduite d'une compagnie d'infanterie dans le feu de combat. Nous remédierons à l'avenir à pareil inconvénient, car ce n'est qu'avec *un* détachement de troupe d'un effectif suffisant que l'on

peut donner aux officiers une juste idée de l'emploi du feu dans la tactique. Néanmoins on a exécuté en dehors des exercices pour le feu de combat, 10 exercices de tir d'instruction sur 23 buts différents représentant quantité de formations tactiques diverses.

Ces exercices ont permis aux officiers de faire de nombreuses observations relatives à l'efficacité du feu de l'infanterie jusqu'à la distance de 1500 m. L'instruction théorique et technique des officiers supérieurs devra, de plus en plus, faire place à l'instruction tactique dans des cours de ce genre. Des ordres ont été donnés en ce sens par le département militaire.

Cavalerie

Achat de chevaux de cavalerie.

L'effectif des remontes s'élevait, au 31 décembre 1891, à 572.

Il y a à ajouter dans le courant de 1892 : 540 chevaux achetés à l'étranger et 96 achetés en Suisse, soit, ensemble, 636 chevaux. Les achats de chevaux du pays n'ont jamais atteint un chiffre aussi élevé qu'en 1892.

Au 31 décembre 1892, l'effectif des chevaux dans le dépôt était de 610 remontes, chiffre auquel il y a à ajouter 70 chevaux d'un certain âge, destinés à la remonte de cavaliers ou comme chevaux de réserve au dépôt.

Dépôt central de remontes et cours de remonte.

La création d'un dépôt permanent de remontes a donné des résultats très favorables dans les cours de remonte. La vigueur de ces chevaux a permis de leur faire subir un excellent dressage dans les derniers cours de remonte. Les résultats de ce dressage ont été en moyenne bien supérieurs à ceux obtenus les années précédentes.

Dans le courant de l'année, 406 chevaux appartenant à des cavaliers incorporés qui ont formulé pour une raison ou pour une autre des réclamations au sujet de la qualité de leurs chevaux, ont passé au dépôt central de remontes. Sur ce nombre, 248 chevaux ont été repris par leur cavalier, 116 ont été retirés. De ces 116 chevaux, 74 ont été délivrés à d'autres cavaliers et 7 ont été abattus ou réformés.

Instruction de la cavalerie.

Ecoles de recrues.

Il y a eu en 1892, comme précédemment, trois écoles de recrues de cavalerie. Les locaux dont on dispose sur les places d'armes étant insuffisants pour des écoles de recrues de 170 hommes environ, nous prévoyons 4 écoles pour 1893.

Nous avons appliqué dans une plus large mesure que par le passé le principe que l'instruction *complète des recrues* doit être confié à la propre initiative des cadres de troupe. Le programme d'instruction a été considérablement restreint comparativement aux dernières années et nous nous sommes attachés spécialement à former des soldats aussi indépendants que possible et sur lesquels on puisse compter.

Les résultats obtenus par l'instruction ont été satisfaisants et les officiers et sous-officiers se sont montrés à la hauteur de leur tâche.

En tenant compte du fait que l'on ne peut pas faire un choix des recrues de cavalerie, nous sommes néanmoins à même de déclarer que les hommes réunissent toutes les qualités voulues pour leur service. Les officiers et sous-officiers commandés aux écoles étaient bien préparés à leur service et possédaient l'autorité voulue sur leurs subordonnés.

Artillerie

Les écoles suivantes ont eu lieu en 1892 :

4 écoles pour batteries attelées,
1 » » et colonnes de parc,
1 école exclusivement pour colonnes de parc,
1 ecole pour artilleurs de position, comprenant une classe d'âge de langue allemande et deux classes d'âge de langue française,
1 école pour recrues d'artillerie de forteresse de la compagnie n° I,
½ école pour recrues d'artillerie de forteresse de la compagnie n° II,
1 école pour recrues artificiers,

3 écoles pour recrues du train d'armée, et
1 école pour recrues trompettes.

2095 hommes ont été formés dans ces écoles.

Il y a eu en tout comme cours de répétition :

1° élite :

artillerie de campagne	12 cours plus 2 détac.		
artillerie de position et de forteresse	3 »		
artificiers.	1 »		
train d'armée	8 »	»	4

10 cours avec la troupe.

2° landwehr :

artillerie de campagne	2 »
» position	1 »
	27 cours plus 6 détac.

Toutes les unités sont entrées au service avec des effectifs en hommes suffisants (140 hommes environ pour l'artillerie de campagne). Ces chiffres sont plutôt trop élevés comparativement au nombre de chevaux et de voitures, nombre qui est limité pour des motifs d'ordre financier.

Il en a été autrement dans l'artillerie de position. Les effectifs des compagnies (116 hommes en moyenne) ont été insuffisants pour venir à bout du travail qui leur incombait. Les subdivisions du train sont entrées au service avec un effectif moyen de 72 hommes, chiffre suffisant comparativement au nombre de chevaux estimés.

Les cadres sont généralement à la hauteur de leur tâche dans l'artillerie de campagne et dans l'artillerie de position. Ils laissent par contre à désirer dans les artificiers et dans le train d'armée.

Une répartition convenable des hommes dans les différentes unités, par rapport à leur profession, présente des difficultés. On a fait observer que les colonnes de parc 8 et 16 (de même que les colonnes 2 et 4) comptent trop d'ouvriers et trop peu d'agriculteurs, et que les colonnes 7 et 15 manquent d'un nombre suffisant d'ouvriers, surtout de serruriers et de charrons.

En ce qui concerne l'habillement, les vareuses ancien et nouveau modèle sont fortement usées; beaucoup de képis ancien modèle sont entièrement déformés.

On a voué plus de soins que par le passé au tir, dans les batteries attelées. On cherche à se conformer de plus

en plus aux idées nouvelles, en ce qui concerne l'exécution des exercices pratiques.

Dans l'instruction des colonnes de parc, on a relégué au second plan les exercices du maniement du fusil, ainsi que l'instruction technique. Par contre, le travail pratique aux pièces a été poussé plus activement.

L'artillerie de position a gagné en mobilité, ce qui constitue un réel avantage.

La troupe est partout animée de bonne volonté; les hommes répondent généralement aux exigences du service, quoique différemment suivant les contrées dans lesquelles ils sont recrutés. On constate des différences sensibles dans la tenue et l'esprit militaire des hommes, suivant que ces derniers proviennent ou non de contrées aisées et prospères.

La *discipline* s'améliore constamment.

L'*état sanitaire* des troupes a été généralement bon. Toutefois, il y a des places d'armes, comme celle de Frauenfeld par exemple, sur laquelle la fièvre qui règne à l'état latent, a donné lieu à des cas de maladie d'une certaine gravité, en dépit de l'application de mesures préventives les mieux entendues.

On a été partout assez satisfait de la *qualité des chevaux*. Il faut remarquer toutefois qu'il n'y a pas la moitié des officiers montés qui fournissent réellement leurs propres chevaux.

La qualité des harnais n'a pas toujours été désignée comme bonne : il est certain que les crédits destinés au renouvellement de ces effets sont trop insuffisants pour que le harnachement puisse être entretenu en bon état.

Ecoles de cadres et cours spéciaux.

Après avoir été répartis pendant 5 ans sur les places de Thoune et de Frauenfeld, tous les élèves sous-officiers d'artillerie, l'artillerie de forteresse exceptée, se sont de nouveau trouvés réunis cette année sur la même place.

Cette réunion demandée depuis longtemps, présente, il est vrai, des difficultés en raison du grand nombre de troupes faisant du service sur la place de Thoune, mais l'avantage qui résulte de l'émulation et de la mise en parallèle des classes entre elles, compense largement les incon-

vénients provenant de l'insuffisance des locaux pour le logement des troupes. Les progrès que l'on a constaté cette année dans les capacités des sous-officiers du train, doivent être attribués dans une certaine mesure à ce système de réunion des élèves.

Cette école a offert, en outre, l'avantage suivant, c'est que l'on a pu introduire un tour de rôle pour le cours de tir de l'artillerie de campagne. Les exercices ont néanmoins été suffisants pour préparer convenablement les chefs de pièce à l'école de recrues et l'instruction n'en a été que plus régulière, plus méthodique et plus conséquente.

Le nombre d'appointés d'artillerie de position commandés à cette école a été trop faible ; ce nombre a été insuffisant pour former une classe d'exercice et de manœuvre et serait loin de fournir les cadres nécessaires en cas de transformation de l'artillerie de position pour les besoins d'une campagne.

L'impression générale que laisse cette école de sous-officiers, est celle-ci, c'est que l'on dispose d'éléments suffisants pour former de bons sous-officiers.

L'*école préparatoire d'officiers d'artillerie* a été divisée en deux parties, comme le prévoit l'organisation militaire et a eu lieu comme précédemment, sur deux places d'armes différentes. Sur 68 élèves s'étant présentés en tout, 53 seulement ont été proposés pour le brevet : la diminution est donc de 22 °/₀.

Un important progrès à signaler dans l'artillerie consiste dans l'organisation du cours pour officiers supérieurs et du cours de tir pour l'artillerie de campagne, combinés avec une école de pointage pour canonniers.

La première partie du cours de tir, à laquelle ont pris part 15 élèves et 3 officiers, plus 7 sergents et 47 appointés et canonniers, était destinée à perfectionner les officiers dans la conduite du tir et la troupe dans le tir lui-même.

Dans la seconde partie, à laquelle ont pris part les officiers supérieurs, ont été exécutés des tirs de combat d'une certaine durée et d'un développement complet, combinés avec des problèmes difficiles. On a obtenu de cette façon trois résultats différents.

Les officiers supérieurs ont pu se rendre compte, en vue des *cours de répétition*, de quelle façon le tir d'une batte-

rie doit être conduit pour être efficace. Cette manière de procéder a déjà donné de bons résultats en 1892.

Les officiers qui conduisent le feu se familiarisent avec les difficultés de toute sorte et peuvent admettre en toute sûreté, qu'en cas de guerre, ils n'auraient pas de problèmes plus difficiles à résoudre ou de décisions plus promptes à prendre que cela n'a déjà été le cas durant ces exercices en temps de paix.

La troupe étant choisie et parfaitement instruite, donne une image de ce que le personnel d'une batterie doit pouvoir exécuter et les capitaines peuvent se rendre compte de la perfection à laquelle ils doivent tendre à arriver.

Les résultats ont été tellement marquants que l'on a prévu l'organisation de cours semblables pour l'artillerie de position. Le cours de tir de cette année, auquel ont pris part 5 officiers, était encore combiné avec l'école de recrues d'artillerie de position ; à l'avenir une école spéciale de perfectionnement, composée d'un personnel analogue à celui de l'artillerie de campagne, aura lieu aussi pour l'artillerie de position.

Le cours de tir a été suivi d'un voyage d'exercice auquel ont pris part les officiers supérieurs ayant eu l'occasion de se rendre compte de la tâche incombant à l'artillerie dans le combat de corps de troupes combinés. Durant ce voyage exécuté d'après un programme complet, ces officiers ont eu à résoudre journellement des problèmes de plus en plus compliqués concernant l'emploi des troupes combinées et spécialement de l'artillerie.

Les écoles d'appointés et de sous-officiers d'artillerie de forteresse ont donné lieu aux observations suivantes :

Les résultats des écoles d'appointés ont été d'autant plus satisfaisants que ces écoles constituaient pour tous les participants la continuation de l'école de recrues. La durée de ces écoles qui est de 16 jours, a toutefois été reconnu insuffisante vu l'étendue du programme qui comprend spécialement l'instruction purement technique.

Les appointés commandés aux écoles de sous-officiers étaient généralement bien choisis ; ils se sont montrés, par la suite, sous-officiers capables. L'instruction technique a dû être limitée en raison du peu de durée de l'école.

A l'école de cadres à Airolo, 7 officiers d'autres armes

ont suivi avec succès l'instruction préparatoire, en vue de leur transfert dans l'artillerie de forteresse.

On a remarqué que cette année les *serruriers* et *charrons* appelés au cours spécial, remplissaient un peu mieux les conditions voulues que les années précédentes où l'on avait eu à leur reprocher une instruction insuffisante.

Génie.

Le Conseil fédéral a approuvé, en date du 29 mars 1893, un projet d'instruction élaboré par le chef d'arme du génie, concernant l'organisation des détachements destinés à changer les chambres de mines établies dans les ouvrages d'art des lignes de chemins de fer internationales. Conformément à cette instruction, des détachements de pionniers du landsturm sont organisés pour charger déjà en temps de paix les chambres de mine. Chaque détachement dessert un groupe d'ouvrages plus ou moins nombreux, suivant leur position géographique, et est placé sous les ordres d'un officier de landsturm ou d'un officier du génie à disposition. Ces officiers ont été chargés ensuite de l'organisation définitive de leurs détachements.

Approvisionnements pour l'armée.

1. Approvisionnement de grains.

Les derniers achats de grains de l'administration militaire ont eu lieu en hiver 1887/88 et il avait été acheté alors 263 wagons de froment à 10,000 kg., lesquels ont été entièrement liquidés dans le courant de l'été 1889.

Dans son message du 9 décembre 1891, concernant les approvisionnements pour l'armée suisse, le Conseil fédéral prévoyait l'acquisition d'environ 1000 wagons de froment pour les besoins de l'élite et de la landwehr pendant 10 semaines; cette provision suffirait largement pour 200,000 hommes pendant le laps de temps indiqué.

Le 29 janvier, l'Assemblée fédérale a approuvé les propositions faites dans ce but par le Conseil fédéral et l'administration militaire eut dès lors à s'occuper de la question de savoir s'il fallait acheter immédiatement la provision de blé en question. Une commission mixte fut nommée par le Département militaire et convoquée sur le 4 février pour

soumettre cette affaire à un examen approfondi. Cette commission fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, d'acheter du blé. Cette opinion a été motivée comme suit :

1° Il y avait, à ce moment-là, dans plusieurs entrepôts de la Suisse et notamment à Brunnen, une quantité de marchandises achetées dans un but de spéculation et qui s'élevait au double des provisions ordinaires. La plus grande partie de ces provisions était disponible et l'administration militaire aurait pu se procurer là ce dont elle aurait eu besoin.

2° Les prix du froment étaient à ce moment-là extraordinairement élevés ; les 100 kg. de froment de bonne qualité coûtaient de fr. 28.50 à fr. 29.50. Une augmentation des prix n'était pas probable, on pouvait, au contraire, prévoir avec certitude une baisse de prix, attendu que l'influence de la riche récolte de l'Amérique se faisait déjà sentir sur le marché.

La qualité de la récolte de 1891 était médiocre et, si on avait acheté en hiver, il aurait fallu prendre les mesures pour liquider en automne.

Les événements ont justifié l'opinion émise par la commission, attendu que, dans le courant de l'année, les prix ont baissé constamment et sont tombés, à la fin de décembre, à fr. 21.50-22.75. La perte que la Confédération aurait éprouvée, si elle avait acheté en janvier et février 1892, se serait élevée, sans compter les frais de magasinage et les intérêts, à 7-800,000 francs.

Les rapports sur les récoltes nous parvinrent au commencement de septembre, et il résultait du compte-rendu du marché aux blés et semences de Vienne du 29/30 août, que le nouveau blé justifiait toutes les espérances au point de vue tant de la qualité que de la quantité. La récolte de la Russie méridionale et de la Crimée surtout fournissait une qualité saine et répondant à toutes les exigences. L'opération, qui ne pouvait nous convenir l'hiver passé, pouvait donc être faite maintenant sans crainte. Aussi le commissariat central des guerres fut-il autorisé à s'occuper immédiatement de l'achat de 1000 wagons de froment provenant de la Russie méridionale.

Nous dépasserions le cadre de ce rapport dit le *Message si nous voulions* entrer dans tous les détails de l'opération

de l'achat, et nous croyons devoir nous borner aux indications suivantes :

A la fin de novembre nous avons commencé, avec un certain nombre de maisons suisses, des négociations en vue de l'achat, qui nous ont conduit rapidement à un résultat positif. Nous avons acheté exclusivement du froment dit de Crimée à un prix fixe, le wagon rendu franco à Gênes ou à Marseille. Les vendeurs se sont engagés à fournir de la marchandise conforme aux échantillons et en garantissant un poids de 79 à 80 kg. par hectolitre. L'administration militaire a pris livraison de la marchandise à Gênes et à Marseille.

La première livraison était terminée au commencement de janvier 1893 et tout s'est fait généralement, ainsi que cela avait été convenu, de sorte que nous n'avons pas eu à nous occuper de réclamations sérieuses contre les fournisseurs. Nous pouvons dire que la qualité de toute la marchandise est excellente, ce qui en facilitera la liquidation. Nous avons acheté en tout 97,885 quintaux métriques, soit 978 wagons à 10,000 kg.

L'emmagasinage de ces provisions considérables a occasionné de graves dificultés, vu que la Confédération ne possède pas de greniers à grains.

Le prix moyen du froment acheté s'élève, rendu franco aux ports susnommés, à fr. 18.52 par 100 kg., rendu dans les magasins de la Suisse avec les frais de l'enlèvement, les droits d'entrée et les frais de transport, à fr. 21.32 par 100 kg. sans le sac, et à fr. 22.02 avec le sac. En présence des prix actuels, ces prix peuvent être considérés comme très favorables.

Les 80,000 sacs coûtent en moyenne 87,$_{46}$ centimes. Les frais de magasinage et d'administration s'élèvent à 60 mille francs par an, mais on peut faire cesser le magasinage quand on voudra.

Le droit de réexpédition des entrepôts comprend, en général, un laps de temps de six mois, mais nous avons le ferme espoir que les compagnies de chemins de fer nous feront des conditions plus favorables, car nous ne pouvons songer à liquider les provisions dans le délai indiqué de six mois. La question de la liquidation des approvisionnements devra être derechef soumise cet automne à un sé-

rieux examen. Nous serons peut-être obligés de vendre nos provisions et de les remplacer par d'autres. Il ne serait indiqué de garder nos provisions actuelles que si la récolte était mauvaise et d'une qualité inférieure. Si la qualité de la nouvelle récolte était équivalente ou même meilleure, il faudrait certainement liquider notre stock, parce que, sans cela, les prix s'en ressentiraient l'année prochaine ; que la liquidation en serait rendue plus difficile et qu'il en résulterait même une perte sensible. A cet égard, il serait bon de s'entourer de nouveaux renseignements qui ne pourront être recueillis que dans le courant de cette année.

Nous dirons, dans le rapport sur le compte d'état, quelle est la portée financière des achats de froment. Nous nous bornerons à indiquer ici que l'administration militaire doit à l'administration des finances, du chef de ces achats, une avance de fr. 2,156,334 50, dont la contre-valeur est représentée par les provisions de froment en question.

2. Approvisionnements de conserves de viande.

L'état des approvisionnements au 1er janvier 1892 était le suivant :

	Rations
Conserves américaines (Corned Beef) en boites de 3 rations	3,555
Conserves de Rorschach en boites de 3 rations	246,159
» » » 1 ration	694,283
» Berne en boites de 1 ration . .	8,264
	952,261

Lorsque l'inventaire de 1892 a été dressé, il s'est trouvé un surplus de

			Rations.	
Cons. américaines	en boites de	3 rations	27	
» de Rorschach	»	3 »	150	
» »	»	1 ration	386	
» de Berne	»	1 »	45	600

La provision effective au 1er janvier 1892 était donc de	952,869

soit :

Conserves américaines en boites de 3 rations .	3,582
» de Rorschach » 3 »	246,309
» » » 1 ration	694,669
» de Berne » 1 »	8,309
Total des approvisionnements comme ci-dessus	952,869

Il a été distribué aux troupes dans le courant de l'année :

3,582	rations corned beef,		
8,195	» de conserves de Berne,		
281,219	» » Rorschach.		
292,996			
	Ont été employées d'une autre manière :		
	286 rations de conserves de Rorschach à des épreuves partielles, pour dons gratuits et pour être éliminées comme étant de qualité douteuse		
	114 rations de conserves de Berne éliminées comme mauvaises.		
400			
293,396	rations.	Sortie,	293,396
	Solde des anciens approvisionnements,		659,473
	Dans le courant de l'année 1892, il a été acheté des boîtes de conserves de Rorschach en boîtes à 1 ration		500,039
	Total des approvisionnements au 31 déc. 1892		1,159,512

Il a été distribué en 1892 aux troupes de toutes les écoles et de tous les cours les conserves prévues par l'ordre de service du Département militaire. Dans nombre d'écoles et de cours militaires, les officiers ont aussi reçu des rations de conserves à titre de subsistances. Le total des rations distribuées est de 293,000. Nous n'avons plus en magasin que des rations de conserves de Rorschach, ce qui facilite la distribution, attendu que les troupes mangent volontiers ces conserves. Les rapports reçus au sujet de cette espèce de subsistance sont très favorables, surtout ceux venant de la Suisse centrale et orientale. Les troupes de la Suisse occidentale gardent encore toujours quelque méfiance qui disparaît cependant de plus en plus. Les conserves de Rorschach reconnues inutilisables s'élèvent à peine à $^1/_2$ ‰ de la consommation totale et dans la plupart des cas, ce déchet provient de boîtes détériorées pendant le transport. On peut être assuré maintenant que les rations de Rorschach se conservent parfaitement, ce qui doit être attribué principalement à leur fabrication soignée et irréprochable.

Dans le courant de la campagne de fabrication de 1891-1892, on a employé la viande de 478 bœufs de première qualité, dont 433 avaient été abattus en Suisse suivant les certificats présentés. L'inspecteur de la viande de la ville de St-Gall a accepté toute la viande provenant des bœufs présentés. L'administration exerce un contrôle très sévère aussi bien dans les abattoirs que dans la fabrique de Rorschach et garantit ainsi des livraisons irréprochables.

L'administration militaire doit à l'administration des finances pour le dépôt de conserves de 1,159,512 rations la somme de fr. 950,376 83, dont la justification se trouve dans le rapport sur le compte d'état.

En ce qui concerne la réserve de fer-blanc pour la fabri cation de 1,000,000 de boites à 1 ration pour les cas d'urgence, nous prenons les mesures nécessaires pour que la quantité nécessaire de fer-blanc soit toujours disponible.

Nous avons complètement liquidé des conserves de soupe dans le cours de l'exercice, mais on fera de nouveaux essais avec de nouvelles préparations perfectionnées.

3. Les approvisionnements de biscuits.

Lorsque des mesures ont été prises pour procurer à l'armée les approvisionnements dont elle pourrait avoir besoin pour le cas d'une guerre, on a aussi prévu la création d'un dépôt de biscuits. Il ne faut pas nous dissimuler que la remise de biscuits à nos milices se heurtera à des difficultés assez considérables ainsi que cela est plus ou moins le cas pour toutes les armées. Nous avons néanmoins cru qu'il ne fallait pas reculer devant l'acquisition de biscuits, attendu que nous sommes convaincus que cet aliment qui formera sans doute une partie de la ration de fer, est appelé à rendre de grands services. Après de nombreux essais, nous avons adopté un échantillon de biscuit ayant la forme d'un domino et assaisonné d'un peu de cumin, qui a été reconnu partout comme ayant un goût agréable et possédant assez de substances nutritives pour remplacer par moments la ration de pain, quand il est réuni en rations de 250 grammes.

On s'est d'abord arrêté à un chiffre de 1,200,000 rations, mais le Département militaire se décida ensuite à ne faire *faire que la* moitié de cette quantité pour procurer à l'ad-

ministration l'occasion de faire les expériences nécessaires au sujet de la distribution et du remplacement des biscuits.

Nous avons approuvé dans le courant du mois de mars un contrat avec la « Anglo-Swiss Biscuit-Company, à Winterthour » pour la livraison, dans l'espace d'une année, de 150,000 kg., ce qui fait à raison de 4 rations par kilogramme un total de 600,000 rations.

Chaque ration de biscuit est mise dans un petit sac de coutil et sera ainsi distribuée aux troupes. Les essais faits en automne avec quelques corps de troupes n'ont pas eu le succès désiré. Quoiqu'on n'ait pas contesté la bonne qualité et le bon goût des biscuits, cet aliment parut trop nouveau à la troupe et insuffisant à remplacer la ration de pain qui manquait en partie. Il est vrai que les essais avaient été un peu précipités et n'avaient pas été précédés des préparatifs nécessaires, il est probable aussi que la troupe ne sut pas comprendre aussi les avantages de l'alimentation par les biscuits.

L'administration militaire ne doit pas cependant se laisser décourager par ce premier insuccès, elle doit au contraire chercher à familiariser les hommes avec le biscuit dans les écoles de recrues et cours de répétition de l'élite. C'est au corps d'instruction et au corps d'officiers qu'il appartiendra de faire comprendre aux hommes la valeur du biscuit en cas de guerre. Les conserves de viande se sont heurtées au début à une résistance analogue, mais cette résistance a été vaincue et aujourd'hui les conserves de viande constituent un aliment apprécié de tout le monde. Dès lors, on peut espérer que l'on parviendra à employer petit à petit le biscuit comme moyen d'alimentation.

Pour que l'on puisse tenir en magasin de plus grandes quantités de biscuit, il va sans dire qu'il faut pouvoir le remplacer. En tenant compte des faits que nous venons de mentionner, nous avons réduit de moitié la commande de biscuit de l'année dernière. Nous espérons obtenir des résultats plus satisfaisants en 1893, d'autant plus que la qualité du biscuit ne laisse rien à désirer.

Pendant l'exercice écoulé, on a fait l'acquisition de :

300,200 rations à 250 gr. = 75,050 kg. qui sont emmagasinés, partie en caisses de 50 kg., partie emballés par rations de 250 gr. dans de petits sacs de cuir.

Il a été distribué aux troupes et employés :
12,986 rations, de sorte qu'il reste une provision de
287,214 rations à 250 gr.

En fait d'emballage, l'inventaire accuse :
1,542 caisses et
198,278 sachets en coutil.

L'administration militaire doit à l'administration des finances pour provisions de biscuits la somme de francs 92,330 75, au sujet de laquelle nous donnons les explications nécessaires dans le rapport de gestion.

4. Approvisionnements de sel.

Le Département militaire a fait procéder dans le cours de l'exercice écoulé à une enquête sur les provisions de sel des cantons.

D'après les relevés faits, la Suisse consomme annuellement environ 400,000 quintaux métriques de sel de cuisine et de sel pour le bétail.

Les cantons sont approvisionnés en moyenne pour la durée de 3 à 4 mois. Tandis que certains cantons possèdent des approvisionnements pour 6 mois, d'autres n'en ont que pour 1 ou 2 mois.

On rencontrerait de trop grandes difficultés si l'on voulait faire en sorte que chaque canton soit approvisionné pour le même laps de temps, attendu que les locaux manqueraient dans certains cantons. Nous ne croyons pas que l'on puisse exécuter l'idée qui avait été émise de créer des dépôts de sel pour la Confédération, attendu qu'en présence du monopole des cantons, le mouvement dans les magasins ne serait pas suffisant.

La production des salines suisses du Rhin a augmenté considérablement ces dernières années. Il n'y a plus actuellement que les cantons de Berne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève qui tirent une partie de leur sel de l'étranger. Notre intention est donc de déterminer les cantons à s'approvisionner pour une durée de 5 à 6 mois, soit par leurs propres soins, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de la Confédération. Les négociations faites dans ce but ne sont pas encore terminées, mais nous sommes heureux de constater que les cantons sont en gé-

néral tout disposés à seconder les efforts que nous faisons dans cette direction.

Nous croyons qu'il ne serait pas impossible de créer des approvisionnements importants dans les salines mêmes, mais vu leur position excentrique à proximité immédiate de la frontière du pays, il est nécessaire d'étudier à fond la question de savoir comment on pourrait évacuer rapidement ces provisions dans l'intérieur du pays en cas de mobilisation de l'armée. Notre Département militaire voue en ce moment à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

5. Provision de chaussures.

Par arrêté fédéral du 29 janvier 1892 concernant les approvisionnements pour l'armée, vous nous avez autorisés à nous procurer les souliers nécessaires pour mettre notre armée en état de marcher. Dans le message du 9 décembre 1891 sur lequel s'est basé cet arrêté, nous proposions l'achat de 60,000 paires de chaussures comme réserve de toute nécessité.

Les travaux préparatoires techniques qui doivent précéder une semblable acquisition avaient déjà été faits dans les années 1887 à 1891.

Les opérations d'achat ont été commencées au mois d'avril 1892 par une mise au concours.

L'administration militaire a cherché dès le début à répartir le travail entre le plus grand nombre de fabriques et d'artisans possible. C'est ainsi que nous avons confié à 10 fabriques la fourniture de 19,000 souliers et à 53 sections de la Société suisse des cordonniers la fourniture de 29,000 autres souliers. Le lot le plus important donné à une section s'est élevé à 1000 et le lot le plus petit à 50 paires ; dans cette répartition, nous avons tenu compte de la force des sections comme aussi des prix qui nous étaient demandés. Ce travail occupe environ 800 maîtres-cordonniers. Le contrôle des 22,000 paires de souliers dont l'administration militaire a pris livraison dans le cours de l'exercice écoulé n'a pas donné lieu à beaucoup d'observations.

Ce qui, en revanche, nous a occasionné quelques difficultés, c'est l'emmagasinage de ces chaussures dans les cantons. Actuellement, on a emmagasiné dans tous les cantons sauf 2, environ 16,000 paires de souliers. Le Dé-

partement a l'intention d'avoir constamment 4000 paires de souliers en dépôt dans chaque arrondissement de division et de garder le reste de 18,000 paires comme réserve générale pour faire face aux besoins des différentes divisions.

Nous vous soumettrons, pour la session de mars 1893, des propositions positives sur les conditions auxquelles les souliers seront remis aux troupes.

Les chaussures ont été achetées sur le compte d'avances pour chaussures, en ce sens que cette avance devra être couverte ou renouvelée successivement par le roulement. Le décompte se trouve dans le rapport qui accompagne le compte d'état. Jusqu'à présent, il n'a été dépensé sur le crédit de 750,000 fr. que la somme de fr. 366,371 36.

6. Service des magasins.

La question de la création d'un magasin à silos a été résolue en 1892 par une commission instituée à cet effet par le Département militaire, en ce sens que cette commission s'est prononcée contre le projet d'établissement d'un grand silo, quant à présent. Cette commission ayant jugé utile de consulter des chimistes experts, s'est rendu compte qu'une construction de ce genre, tout en exigeant des sacrifices d'argent considérables, n'offrirait pas les garanties voulues pour un magasinage de longue durée. La durée du magasinage ayant été réglée à une ou, au plus, à deux années, la commission en est arrivée à recommander l'établissement d'un vaste grenier avec installations mécaniques, à Lucerne, et en même temps la construction de grands hangars pour entreposer des grains en sacs, à Berne (Galgenfeld) et à Zoug. L'administration militaire s'est déjà assuré en 1892 la location pour une série d'années d'un grand magasin situé à Brunnen. Ce magasin peut contenir 4 à 500 wagons de grains en sacs et les magasins à Berne et à Zoug seraient disposés en vue de recevoir pareille quantités.

Le magasin de Lucerne aura par contre des dimensions plus considérables ; on devra pouvoir y loger environ 700 à 800 wagons. Le magasin de Berne devra être achevé, si possible, en 1893, celui de Lucerne en 1894 et celui de Zoug *en 1895*. Le magasin de subsistances de Göschenen, destiné

à assurer le ravitaillement des troupes du Gothard, est déjà en construction.

Après avoir déposé les projets qui précèdent, la commission des magasins a été dissoute.

La question de la création d'un bureau d'approvisionnements, dont il a été question dans notre dernier rapport, n'a pas encore été décidée. Ce bureau est d'une nécessité urgente ; nous croyons cependant, contrairement à notre première opinion, qu'il serait préférable de placer cette branche de service sous la direction immédiate du commissaire des guerres en chef, en faisant abstraction de la création d'une fonction spéciale, attendu qu'il est nécessaire, avant tout, d'abandonner au commissaire des guerres en chef la direction du service des subsistances et le droit de disposer des ressources nécessaires pour l'alimentation. A l'occasion de la réorganisation du Département militaire, réorganisation qui est indispensable, nous attribuerons le bureau en question au commissariat des guerres central.

L'approvisionnement de guerre du fort d'Airolo a donné de bons résultats ; les fortifications d'Andermatt seront approvisionnées d'une manière analogue dans le courant de cette année. Ces mesures étant prises, les forts seront approvisionnés pour une durée de 2 à 3 mois.

La question de la remise aux troupes de la ration d'urgence recevra prochainement sa solution. Le magasinage des approvisionnements qui seraient nécessaires dans ce but présente de sérieuses difficultés, surtout parce que les organes des cantons auraient à prêter leur concours pour cet objet et que les locaux font défaut en maint endroit.

Les essais en vue de distribuer aux troupes des tablettes de soupe de meilleure qualite ne sont encore terminés. En dehors des difficultés que présente la préparation de ces tablettes d'une conservation facile et donnant une soupe savoureuse, la question des frais constitue un obstacle essentiel à l'adoption de ce mode d'alimentation.

Les deux presses à foin achetées en 1892 ont été placées l'une à Chénens (canton de Fribourg), l'autre à Langenthal. Ces presses sont appelées à rendre de bons services à l'administration dans ces contrées produisant du foin en abondance. Les locaux nécessaires au logement de ces machines ont été mis gratuitement à notre disposition par

les communes ; comme compensation, ces dernières auront le droit, sous certaines conditions, d'en faire usage. Il est interdit d'employer ces presses pour le foin destiné à l'exportation. L'administration militaire dispose actuellement de trois presses à foin ; il serait indiqué de faire l'acquisition d'un plus grand nombre de ces machines dont l'agriculture peut avantageusement profiter.

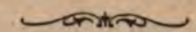

Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.

(Suite.)

III. *Prolongation du temps du service dans l'élite.*

Si l'on voulait porter les bataillons à 1000 hommes, il deviendrait absolument nécessaire d'utiliser les deux plus jeunes classes de la landwehr, soit les hommes jusqu'à l'âge de 34 ans. Il faudrait sans cela réduire le nombre des bataillons et par conséquent jeter par dessus bord les principes de notre organisation actuelle. Ceci personne ne le veut. Quant à la prolongation du temps de service, le projet la considère comme une amélioration essentielle.

Nous ne saurions partager cette opinion ; nous craignons au contraire qu'il en résulte un *amoindrissement dans la valeur de la troupe.*

De tous temps, les capitaines expérimentés ont tenu à ce que les armées de milice soient composées de jeunes soldats. Il va sans dire que les vieux soldats de profession comme en formèrent les 23 années de campagne de la révolution française et du premier empire, où comme l'étaient les mercenaires, furent toujours très appréciés. Mais cette catégorie de soldats n'entre pas ici en considération.

Napoléon Ier disait à ce sujet : « Il ne faut pas confondre un homme avec un soldat. » L'humeur batailleuse, le courage résolu, l'ardeur qui porte en avant, la force de résistance, physique et morale, aux fatigues, aux privations, aux intempéries, l'obéissance joyeuse et aveugle en présence des plus dures exigences, bref tout ce qui donne à une troupe l'esprit d'offensive, sont surtout des qualités de jeunesse. Chez l'homme cultivé, ces qualités tendent à disparaître avec la trentaine. Les soucis du ménage et de

a famille prennent davantage le dessus, le corps devient plus douillet par l'habitude du confort, plus faible chez celui qui, mal nourri, doit lutter contre les misères de l'existence. Il est vrai que si l'obéissance aveugle et la témérité n'existent plus chez lui au même degré, l'homme d'expérience montre plus prononcé le sentiment du devoir, et fait preuve aussi d'un sens critique plus développé.

Sans doute, l'âge auquel l'élan de la jeunesse cède la place à des dispositions plus calmes diffère suivant les races et les conditions d'existence. Il est certains bataillons où se rencontrent un grand nombre d'hommes de la trentaine déjà frêles et affaiblis ; il en est d'autres où l'aptitude corporelle des hommes dure beaucoup plus longtemps. Mais l'on se trompe si l'on ne considère que ceux-ci pour mesurer *la valeur* des masses au combat. Les facteurs *moraux* qui font le véritable soldat animé de l'esprit d'offensive, disparaissent souvent beaucoup plus tôt que les facteurs physiques. La limite d'âge pour le service dans l'élite devant être pour tous la même malgré les divergences de nos races, il y a lieu d'examiner dans quelles proportions la prolongation peut être admise pour toute l'élite.

Si nous examinons les conditions auxquelles se tiennent à cet égard les autres pays, nous voyons que nous sommes allés déjà plus loin que partout ailleurs. En Allemagne, le temps de service dans l'armée active finit à 27 ans; en Italie 28, en France et en Autriche 30. Mais il est constant que la France a des réservistes en suffisance pour pouvoir compléter ses régiments de ligne sans prendre au-delà des hommes de 27 ans.

Le temps de service dans la landwehr 1[er] ban, qui rappelle notre future « réserve » retient ses hommes jusqu'à l'âge de 32 ans en Allemagne et en Autriche; en Italie, dans la « Milice mobile » jusqu'à l'âge de 33 ans; en France, dans les « régiments mixtes » jusqu'à l'âge de 36 ans.

Une armée de milices devrait chercher à compenser les diverses lacunes de leur instruction par une plus grande mobilité et l'élan de la jeunesse. Toutefois, la petitesse de notre pays nous a obligé, afin d'obtenir une armée tant soit peu respectable par le nombre à former l'armée de première ligne des hommes jusqu'à l'âge de 32 ans. Nous dépassons ainsi de beaucoup ce que dans les autres armées

on estime l'extrême limite d'âge d'une troupe de première ligne.

La question est donc de savoir si nous pouvons aller plus loin encore.

Les manœuvres des dernières années ne permettent pas une réponse affirmative. Pour qui comparait jadis un bataillon de recrues à la fin de l'école avec un bataillon d'élite, de huit classes d'âge à la fin de son cours de répétition, la supériorité du premier en faculté manœuvrière lui sautait immédiatement aux yeux. Les plus anciennes classes d'âge avaient hélas « beaucoup oublié » et le cours de répétition avait été trop court pour réparer ces oublis et dégourdir les jambes devenues raides. Si maintenant l'observateur avait comparé dans les dernières manœuvres un bataillon de 12 classes d'âge avec ce qu'il était deux ou quatre ans auparavant avec 8 classes seulement, son jugement aurait baissé encore d'un cran. Combien n'a-t-on pas vu là de soldats braves et de bonne volonté sans doute, mais qui ayant oublié leur instruction de recrues et ayant perdu l'élan et le zèle, avançaient passivement comme un troupeau conscient et donnaient ainsi au mouvement une allure lourde et trainante. Dans les bataillons de landwehr se manifestait bien ici ou là un certain esprit de corps par lequel on voulait montrer « qu'on était encore jeune ». Cela se remarquait surtout dans les assauts véhéments où l'on brave le feu de l'adversaire. Mais la vaillance dans les manœuvres ne doit pas tromper sur la valeur réelle de la troupe.

Avec des troupes de soldats âgés animés du sentiment du devoir et de l'honneur on peut faire de belles choses, à la condition de les utiliser suivant leur caractère, mais elles n'auront jamais les facultés manœuvrières et l'élan de troupes jeunes. Si les soldats âgés sont mêlés avec les jeunes en nombre prédominant, ils font sur ces derniers l'effet d'une masse de plomb. L'état actuel de notre élite ne justifie pas cette nécessité, mais on pourrait réunir en bataillons spéciaux les classes d'âge de la trentaine pour les utiliser suivant leurs qualités particulières; elles rendraient alors d'inappréciables services.

Des motifs *d'économie nationale* nous interdisent aussi d'entasser trop de classes d'âge dans ces bataillons recrutés *rigoureusement* par territoire. Le sacrifice pécuniaire résul-

tant de l'abandon des affaires et de la famille pour faire un service militaire est évidemment bien plus considérable si nous appelons des hommes de 33 et 34 ans que s'il s'agit de ceux ayant en moyenne 26 ans.

Pour la garde des frontières, dans le cas où la guerre reste localisée entre deux de nos voisins, ce qui nous permet de n'avoir pas continuellement sur pied toute notre force armée (ainsi la guerre de 1870-71), ou encore dans des cas de troubles intérieurs, les mauvais côtés de notre système territorial se fait déjà sentir. La levée d'un seul bataillon d'élite dans une contrée déterminée arrache à la vie civile la plus grande partie des jeunes gens jusqu'à l'âge de 32 ans. Cet inconvénient deviendrait plus sensible encore si les hommes de 33 et 34 ans devaient eux aussi partir avec l'élite.

Enfin en cas de guerre, si quelques bataillons éprouvaient des pertes extraordinaires — ce qui arrive dans toute guerre — ce n'est pas précisément égal si 14 classes d'âge d'un petit district forment ensemble un même bataillon, ou si les deux dernières classes sont plutôt dans un bataillon de réserve. Celui-ci d'après toutes probabilités ne serait pas là aussi victime de la même catastrophe.

Pour tous ces motifs nous ne pouvons trouver heureuse l'augmentation d'effectif de l'élite par l'annexion des deux classes d'âge les plus jeunes de la landwehr; cela d'autant moins que ces classes d'âge nous paraissent absolument indispensables pour la création d'une « troupe de campagne de seconde catégorie ».

IV. *Les capitaines montés.*

En montant tous les chefs de compagnie des bataillons de l'élite et de la landwehr on cherche à relever l'élite d'une manière sensible; les motifs invoqués sont les suivants :

Grâce à l'indépendance de la compagnie dans le combat actuel, le capitaine se trouve à la tête d'un commandement des plus importants, mais rendu difficile par le grand développement des déploiements soit en largeur, soit en profondeur. Pour remplir cette tâche et rester en contact avec le commandant de bataillon, il faut un homme encore dispos, non fatigué par les marches. Monter les chefs de com-

pagnie est aujourd'hui plus nécessaire qu'autrefois pour l'orientation dans le terrain, et pour les exigences que la marche, le service de sûreté et les soins en vue du bien-être de la troupe leur imposent.

Ces motifs ont incontestablement leur valeur, et notre intention n'est point de les combattre quant au fond. Mais l'exécution du projet rencontrera de grosses difficultés dont on ne saurait pas ne pas tenir compte. Il faudra d'abord de 528 à 560 chevaux de selle. A ceci on objecte la réduction des unités de troupes de Landwehr de 96 à 48 bataillons; on fait observer qu'un certain nombre de fonctions montées seront supprimées, ce qui permettra d'épargner à peu près le nombre de chevaux sus-indiqué.

Cette épargne serait la bienvenue sans doute, mais tous les chevaux de l'état nominatif qu'il est question de supprimer ont-ils jamais existé, et ne compte-on pas sur des chevaux qu'on aurait jamais eu en cas de mobilisation?

La possibilité non seulement d'apprendre à monter à 416 chefs de compagnie de l'élite et à 112-144 de la « réserve », mais de les *maintenir propres à l'équitation* est une grande question économique pour l'Etat et pour les officiers eux-mêmes. On n'apprend à monter que dans la jeunesse; tous les lieutenants d'infanterie devraient donc apprendre à monter. Mais chacun n'a pas les moyens ni l'occasion de s'exercer et de se perfectionner dans l'équitation, cela dans les loisirs de sa vie civile, comme cela doit se pratiquer de la part d'officiers de milice. Les autorités seraient bientôt tentées de choisir les capitaines d'infanterie parmi les bons cavaliers, ce qui serait injuste et fâcheux.

Mais c'est surtout la nature de notre sol qui s'oppose aux capitaines montés. Notre plateau dont la culture est si dense permet à peine, où que ce soit, la marche même d'une seule division avec des chefs de compagnie montés. Les haies, les fossés, les vignes, les prairies marécageuses, les ravins, les bois, les vergers, etc., engagent partout à descendre de cheval. Il faut ou bien des cavaliers adroits sur des chevaux également adroits, ou respecter la latitude de contourner les obstacles gênants. En maints cas le chef de bataillon peut contourner un obstacle où le chef de compagnie perdrait de vue pour longtemps sa troupe.

Souvent aussi, un chef de compagnie serait tenté de

conduire sa compagnie dans une toute autre direction que celle que prescrivent les considérations tactiques, ceci afin de pouvoir la suivre à cheval. La faiblesse humaine de préférer demeurer à cheval plutôt que de grimper une pente avec la compagnie, ce qui est doublement pénible en bottes, éperons et basanes, se ferait naturellement sentir. Si le chef de compagnie est un mauvais cavalier, — ce qui arrivera assez souvent — il aura fréquemment plus à faire avec son cheval qu'avec sa compagnie.

Dans la haute montagne et sur les premiers contreforts alpins, ainsi qu'en maintes parties du Jura il n'est pas possible de chevaucher en dehors de la grande route; pour les chevaux du grand nombre d'officiers supérieurs la tâche sera déjà très lourde. Laisser les chevaux en arrière ou les trainer après soi offre des difficultés; il faut des hommes, des moyens de transport, des abris, des mesures d'entretien, et pendant ce temps d'autres fonctions montées, pour lesquelles des chevaux sont indispensables, souffrent d'une pénurie de montures ou manquent de domestiques.

On prétend souvent que pour les chefs de compagnie il s'agit d'avoir plutôt *des bêtes de somme* comme mode de transport sur les routes. De cette manière le nombre des chevaux de selle pour officiers n'augmenterait pas.

Si cette objection a de la valeur, la loi devrait interdire au commandant de compagnie d'avoir un bon cheval dressé d'officier, sinon en cas d'une levée de troupes, au moins 300 chevaux de selle pour les 528 à 560 chefs de compagnie seraient enlevés aux officiers montés qui eux ont un réel besoin de chevaux de selle. Dans ces conditions notre effectif de chevaux deviendrait insuffisant.

Les expériences faites dans les manœuvres par les Italiens qui sont appelés comme nous à combattre sur un terrain très accidenté ont engagé le ministre de la guerre, général Pelloux, à *abolir les capitaines montés*.

Il y a lieu en outre de tenir compte de ce que chez nous les officiers arrivent beaucoup plus jeunes que partout ailleurs au grade de capitaine, à peu près entre 28 et 32 ans ; dans l'élite ils ne restent guère chefs de compagnie passé 36 ans. Au contraire dans les armées de nos voisins le grade de capitaine n'est ordinairement atteint qu'à l'âge de 36 ans et conservé jusque dans la quarantaine. Par

l'élasticité corporelle de nos capitaines nous nous tenons donc en avance.

Jusqu'ici on a fait porter dans les manœuvres le sac et le manteau aux chefs de compagnie. Le capitaine resterait plus dispos, si cette charge lui était supprimée.

Trois chevaux de traits par bataillon pourraient être utilisés pour ce transport et celui d'effets d'équipement et des munitions qu'il serait possible d'y joindre. Ces chevaux suivraient le bataillon partout.

En mettant dans la balance ces considérations, il nous paraît que monter *tous* les chefs de compagnie n'est point une mesure si pressante. Par contre on pourrait proposer de monter dans chaque bataillon un chef de compagnie, soit celui qui montrerait le plus de dispositions pour l'avancement. Ce capitaine serait cas échéant, le remplaçant du major. La nomination de « premier capitaine » serait un avancement pour les chefs de compagnie non montés. Un officier monté, un cheval de selle de plus dans le bataillon rendraient souvent de grands services, et dans les nombreux cas où les chevaux deviennent embarrassants pour le bataillon il y aurait ainsi trois embarras de moins.

Une autre solution de ces questions serait l'adjonction d'un officier d'ordonnance à l'état-major du bataillon. Il est vrai que cela demanderait de 132 à 140 officiers montés de plus dans l'élite et la réserve (1).

(1) Nous ne sommes pas d'accord avec les propositions de M. le lieutenant-colonel Weber. Le projet Feiss veut monter les capitaines parce qu'il estime qu'en présence de tout le travail dont ils sont chargés, il est bon de trouver une compensation dans l'allègement des fatigues physiques. L'unité de compagnie devient de plus en plus indépendante, ce qui veut dire que les responsabilités de son chef augmentent de plus en plus. Après une marche longue et fatigante, le chef de compagnie devra s'occuper d'un travail de bureau aussi minutieux qu'important; il doit être en état de l'accomplir. Tel est le principal motif de la proposition Feiss. Pour nous, nous nous rendons aux arguments invoqués par M. Weber, mais nous ne voyons pas sur quoi il s'appuye pour proposer sa fonction de « premier capitaine ». Si l'intérêt de la compagnie exige que le chef soit monté, cet intérêt existe pour toutes les compagnies indifféremment. Si au contraire cela n'est pas indispensable, la différence entre les quatre chefs de compagnie ne s'explique pas. Ce serait un nouveau rouage inutile, encombrant. On s'explique moins encore la proposition des officiers d'ordonnance à l'état-major de bataillon. L'auteur ne l'appuie sur aucun argument quelconque. D'ailleurs ce n'est pas le chef de bataillon que l'on cherche à alléger de son travail; il l'est déjà par l'indépendance et la responsabilité plus grandes laissées aux chefs de compagnie. On ne voit donc pas pourquoi, puisqu'il s'agit de rechercher une mesure en faveur de *ces* derniers, on conclut à un nouvel aide à accorder au chef du bataillon. *Quoi qu'en dise* l'auteur, ce ne serait pas une solution. (*Réd.*)

V. Le bataillon dans le transport par chemins de fer.

L'augmentation du bataillon à 1000 hommes aurait d'autres inconvénients encore : ils découlent des conditions dans lesquelles se trouvent nos chemins de fer, conditions qui peuvent aboutir à de sérieuses conséquences au cours d'une mobilisation de l'armée où lors des mouvements dans l'intérieur du pays d'une importante fraction de l'armée.

Il est reconnu que les prestations de nos chemins de fer sont très bornées, grâce aux défauts d'une double voie continue, à l'exiguité des voies de garage, à la forte inclinaison des pentes, au grand nombre de courbes, enfin au manque de grosses locomotives. Toutes ces causes ne nous permettent pas, pour le transport des troupes, de former des trains de plus de 300 mètres de longueur. Or un tel train ne peut contenir un bataillon de 1000 hommes ; il faudrait donc un train par demi-bataillon. Pour un régiment de bataillons à 1000 hommes, il faudrait en conséquence six convois entre lesquels il serait possible de répartir l'état-major et le train.

A ceci, comparons un bataillon de 800 fusils ou d'environ 880 têtes ; un seul convoi pourrait transporter un bataillon entier et l'on pourrait ajouter encore deux wagons. Les trains du régiment et les bagages des bataillons exigeraient comme par le passé un quatrième convoi.

Si l'on considère que sur une ligne à simple voie on ne peut expédier qu'un convoi par heure, — que celui-ci soit plus ou moins grand ne fait rien à l'affaire, — on s'aperçoit qu'un régiment avec bataillon à 1000 hommes exige pour son transport deux heures de plus qu'un régiment à bataillons de 800 hommes. En outre, les bataillons du premier arrivent disloqués. Chaque premier demi-bataillon doit attendre une heure l'autre demi-bataillon.

Une division d'infanterie de quatre régiments a donc besoin de huit heures de plus pour atteindre son point d'arrivées si les bataillons sont à 1000 hommes que s'ils sont à 800. En 8 h. le sort de maintes batailles a été décidé.

L'objection pourrait sembler juste que les forces de combat plus grande des gros bataillons compensent la durée plus longue de leur transport. Ce n'est cependant

pas le cas, les trains de demi-bataillon étant trop petits pour utiliser pleinement la puissance de prestation des chemins de fer. Ainsi un régiment à bataillons de 1000 hommes exige six trains qui transportent 2784 fusils, soit en moyenne 464 fusils par train. Les quatre premiers trains amènent donc à destination 1856 fusils c'est-à-dire deux bataillons ; de plus l'état-major et peut-être une partie des trains. En revanche un régiment à bataillon de 880 hommes, en tout 2400 fusils, sera expédié au complet en quatre heures, état-major et trains compris. Cela représente une moyenne de 600 fusils par convoi. Chaque convoi aurait à peu près sa longueur maximale; la force de traction des chemins de fer serait complètement utilisée. Il y aurait de plus l'avantage d'avoir, au bout de quatre heures, le régiment de nouveau rassemblé.

Appliquant ce calcul à la division, nous trouverons qu'avec des bataillons de 880 hommes nous pourons en 15 heures transporter quatre régiments entiers représentant ensemble 9000 fusils, tandis qu'avec des bataillons de 1000 hommes, nous ne pourrons transporter dans le même temps que 7424 fusils, environ 2200 de moins. Avec les trains par demi-bataillons ce n'est que cinq heures plus tard que serait réuni le même nombre de fusils; il en faudrait huit de plus pour rassembler les douze bataillons à gros effectif.

La cause en est qu'avec des bataillons de 1000 hommes (trains de demi-bataillons) la valeur de prestation déjà minime de nos chemins de fer n'est pas équisée.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Une intéressante cérémonie avait lieu le 12 juin à l'Académie militaire de West-Point (Etats-Unis) : 51 élèves de l'école recevaient leur diplôme de gradué en présence d'une assistance des plus nombreuses. Sur le banc réservé aux invités, on remarquait les généraux Stanly, Ruford, Saxton, Sawtelle, Porter, et le colonel Ferdinand Lecomte, chancelier de l'Etat de Vaud. Un intérêt tout spécial s'attachait pour le colonel Lecomte à cette cérémonie. Son fils, M. H.-C. Lecomte, était l'un des cadets compris dans la classe de 1893. Il a passé le 11e sur 15. A l'appel de son nom, le général Schofield, commandant général de l'armée, qui délivrait les diplômes, a salué M. *et Mme Lecomte*, qui ne pouvaient contenir leur émotion.

Ces détails, que nous trouvons dans le *Sun,* le grand journal de New-York, intéresseront les anciens amis de M. Lecomte et ses professeurs de l'Université de Lausanne.

Nous félicitons du cœur M. le colonel Lecomte, président de notre comité de rédaction, et formons les meilleurs vœux pour l'avenir de son fils qui promet de fournir comme lui une belle carrière militaire.

A teneur de l'ordonnance du Conseil fédéral du 15 février et de la circulaire du département militaire fédéral du 20 février 1893, sont tenus de prendre part cette année aux exercices obligatoires de tir : *a)* les officiers de compagnie, les sous-officiers et les soldats de l'élite, portant fusil, des Ire, IIe, IIIe, Ve et VIIIe divisions; *b)* les officiers de compagnie, les sous-officiers et les soldats de landwehr portant fusil, des classes de 1852 à 1860, inclusivement, des IIIe et Ve divisions; *c)* les sous-officiers et les soldats portant fusil, des classes de la landwehr de 1852 et 1853 des Ire, IIe, VIe, VII, IVe et VIIIe divisions. Ils doivent se conformer aux prescriptions ci après énoncées, savoir : se faire recevoir membres d'une société de tir volontaire; prendre part à quatre exercices et cela aux distances et dans l'ordre prévus ci-après : 1er de 5 à 10 coups à 300 mètres sur la cible I, à genou; 2e exercice de 5 à 10 coups à 300 mètres sur la cible I, debout; 3e exercice de 5 à 10 coups à 400 mètres sur la cible I, à terre; 4e exercice de 5 à 10 coups à 200 mètres sur la cible V, debout, ou à 300 mètres à genou.

Chaque tireur ne doit pas dépasser le nombre de 30 coups dans un seul jour de tir. On tirera par série de cinq coups, avec lesquels on doit atteindre dix points sur la cible I et deux figures touchées, sur les cibles des figures (V).

Lorsque, dans les cinq premiers coups, les conditions n'ont pas été remplies, on tire un sixième, septième coup, etc., jusqu'à ce que les cinq derniers coups fassent ensemble dix points, ou, suivant les cibles, deux touchés A l'instant où le tireur a tiré dix coups, sans qu'il ait rempli l s conditions, il passe cependant à l'exercice suivant et sera alors noté comme resté dans l'exercice où il n'a pas rempli les conditions.

Chaque sociétaire qui a rempli les conditions à tous les exercices avec au plus dix coups par exercice, ou bien qui, sans avoir rempli les conditions à tous les exercices, a employé dix coups par exercice, a accompli son tir obligatoire de l'année. La société touchera à cet effet un subside féd ral de 2 fr. 50 par membre ayant rempli ses obligations de tir, plus le subside cantonal.

Les militaires astreints aux exercices de tir sont tenus de tirer avec leurs propres armes d'ordonnance; ceux qui possèdent le fusil modèle 1889 auront donc à se servir de cette arme.

Le service complémentaire fait en remplacement d'un cours de

répétition manqué, ne dispense pas les intéressés des exercices de tir de cette année.

La preuve que les hommes astreints aux exercices de tir y ont pris part dans une société, sera fournie par l'envoi de leurs livrets de tir, visés par le comité de la société, au commandant de l'arrondissement.

Les militaires qui n'auront pas tiré avant le 31 juillet de la manière ci-dessus indiquée, seront appelés à un service qui durera trois jours et où il ne sera payé ni solde ni indemnité de route.

La présentation du livret de tir et du livret de service est indispensable pour être admis aux exercices de tir.

Sont dispensés des exercices de tir les militaires appelés à une école de recrues, à une école centrale, à une école de tir ou à une école de sous-officiers. Sont également dispensés les hommes de 1849 à 1851.

Vaud. — Voici la liste des nominations et promotions faites dans le corps des officiers du landsturm du canton à l'occasion de l'organisation définitive des unités du landsturm armé :

a) Aux fonctions d'adjudant de bataillon, MM. les capitaines Gay, Sigismond, Lausanne (17 février 1893) bat. fusil. 7. ; Butticaz, Gustave, Treytorrens (21 février 1893) bat. fusil. 8.

b) Au grade de capitaine, MM. les I^er^ lieutenants Junod, Constant, Ste-Croix ; Richard, Henri, Lausanne (10 février 1893) ; Bonnard, Adolphe, Lausanne ; Chautems, S., Champvent ; Vincent, Lucien, Lausanne ; Carey, Adolphe, Lausanne ; Chessex, Ami, Montreux (17 février 1893) ; Kernen, Théodore, Aigle ; Durieu, Ch. L. P., Vevey (3 mars 1893) ; Chevalley, Constant, Au Châtelard ; Bourquin, Fritz-Ernest, Montreux ; de Haller, Albert, Lausanne (21 avril 1893) ; Vautier, Ami, Grandson (6 juin 1893).

I^er^ lieutenant : MM. Dutoit Aug., Sermuz (30 décembre 1892) ; Humbert, Ernest, Lausanne (9 mai 1893).

c) Au grade de lieutenant d'infanterie (en date du 27 déc. 1892) :

1° FUSILIERS.

MM. Bory, Auguste, Givrins ; Thury, Jules, Morges ; Mottaz, Ed., Rolle ; Reymond, Marcelin, Le Lieu ; Decollogny, Charles, Moiry ; Pache, Eugène, Bournens ; Carey, Henri, Lausanne ; Pernet, Alexis, Lully ; Rossier, Henri, Lavigny ; Thévenaz, Louis, St-Croix ; Rothen, Fréderic, Corcelles s.-C. ; Jaques, Henri, St-Croix ; Duc, Louis-Adrien, Granges ; Duc, Jean-Jules, Chavannes-s.-M. ; Gonin, Jean, Essertines-s.-Y. ; Michon, Jules, Froideville ; Girardet, Jules, Lausanne ; Ponnaz, François, Lausanne ; Foretay, Samuel, Pully ; Cottier, Henri, Lausanne ; Peterhans, Vincent, Lausanne, Stoucky, Gustave, Lausanne ; Cuénoud, Edouard, Paudex ; Weibel, Isaac, Lausanne ; Blanc, Philippe, Lausanne ; Grand, Charles, Corseaux ;

Chessex, Louis, Châtelard ; Saugy, Daniel, Rougemont ; Morier-Genoud, Louis, Chateau-d'Œx.

En date du 21 février 1893 : MM. Bornand, Georges, St-Croix ; Bettig, Fritz, Vevey ; Delafontaine, Charles, Vevey ; Moret, Louis, Ollon.

En date du 17 mars 1893 : M. Dénéréaz, Fritz-Ernest, Corsier.

2° CARABINIERS.

En date du 27 décembre 1892 : MM. Juat, Paul, Lausanne ; Dubois, Louis, Lausanne ; Kohli, Henri, Vevey ; Rossier, Louis, Lausanne.

En date du 10 février 1893 : MM. Truan, Alfred, Vallorbes ; Buchet, Louis, Etoy ; Trolliet, Ch., Daillens ; Grand, Emile, Aubonne ; Rappaz, Marc, Lausanne ; Courvoisier, Constant, Rovray ; Cherix, Auguste, Bex ; Favre, Jean, Vevey ; Reynold, Claude, Vevey.

PIONNIERS.

d) Au grade de lieutenant de pionners (27 décembre 1892) :

MM. Mamboury, Ami, Signy ; Rossier, Louis, Lausanne ; Lecomte, Henri, à West-Point, Etats-Unis ; Vonviller, Louis, Lausanne ; Buffat, Ernest, Lausanne ; Baatard, Edouard, Yverdon ; Landry, Emile, Yverdon ; Welty, François, Pully ; Cuénoud, Adolphe, Lausanne ; Ponnaz, Victor, Grandvaux ; Blanchod, Paul, Vevey ; Veillard, Ch., Aigle.

France. — Un accident est survenu au cours des manœuvres effectuées par une partie du 17e dragons et du 15e de ligne.

Le thème de la manœuvre était le suivant : « Un convoi de munitions, protégé par un détachement d'infanterie et deux pelotons du 17e dragons, se dirige vers Montolieu, sous les ordres du commandant d'Alezac, du 15e de ligne. Une troupe ennemie, composée de fantassins et de cavaliers, commandée par M. le chef d'escadrons Hébert, du 17e dragons, est chargé d'en faire l'attaque. »

A l'apparition de l'ennemi, l'infanterie du convoi se rangea en bataille, ayant l'aile droite protégée par la cavalerie massée au fond d'un ravin. Les deux pelotons du commandant Hébert, rangés eux aussi en bataille, commencèrent la charge.

Accueili par un feu nourri, les assaillants chargèrent toujours et arrivèrent à vingt pas des compagnies, au moment où elles croisaient la baïonnette. A cet instant, le capitaine du premier escadron commenda : « Changement de direction à droite. »

Cette manœuvre fut promptement exécutée. Malheureusement, le deuxième peloton, peut-être trop rapproché du premier, ne lui permit pas d'exécuter entièrement le mouvement et vint à fond de train prendre en écharpe une partie du premier.

On juge de la violence du choc. Hommes et chevaux roulèrent pêle-mêle dans la boue. Vingt cavaliers étaient blessés. Quant aux chevaux, plusieurs durent être abattus.

Au ministère de la guerre, on a reçu des nouvelles des blessés.

Leur état, affirme-t-on, est des plus satisfaisants, et la vie d'aucun d'eux n'est actuellement en danger.

Il est probable que le commandement n'a pas été fait assez tôt et que le capitaine a mal calculé sa distance.

— Le maréchal Canrobert vient d'entrer dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'illustre soldat de St-Privat est maréchal de France depuis le 18 mars 1856 et se trouve ainsi être le doyen des maréchaux du monde entier.

— *La question des fourrages en France et à l'étranger* — En raison de la pénurie actuelle des fourrages et de leur prix fort élevé, le ministre de la guerre vient de supprimer les dispositions, en vigueur jusqu'à ce jour, qui autorisaient les régiments de cavalerie et d'artillerie à dépasser d'un certain nombre, quand les ressources du casernement le permettaient, le chiffre des chevaux fixé pour le complet règlementaire.

Les corps ayant de excédents devront tout d'abord éliminer tous les animaux impropres à un service de guerre et en demander la réforme ou le déclassement. Si, cette première élimination opérée, il restait encore dans un régiment des chevaux réellement bons en sus des fixations ministérielles, le ministre se réserve d'en prononcer le passage dans des corps où des déficits seraient constatés.

Les régiments de cavalerie sont autorisés à conserver, en plus de l'effectif prévu pour eux personnellement : 1° Les chevaux possédés par les régiments de cavalerie légère pour la remonte des capitaines d'infanterie ; 2° les chevauxdéjà reçus par les régiments de dragons et de cavalerie légère, pour remplacer ceux qui leur seront demandés au mois d'octobre prochain, époque à laquelle on créera le 31e dragons et le 14e hussards ; 3° les chevaux de quatre ans envoyés par anticipation et au titre de la remonte de 1893, par les établissements de remonte dont les écuries étaient insuffisantes.

Dans l'artillerie, l'effectif sera ramené progressivement au chiffre indiqué par la circulaire du 18 janvier 1893, de manière à être réalisé le 1er novembre prochain.

Des mesures à peu près analogues ont été prises en Allemagne et en Italie.

En Suisse, où l'effectif moyen des chevaux appartenant à l'Etat s'élève à 480 environ, dit le *Temps*, l'administration militaire ne croyait pas avoir à s'occuper de la question des fourrages, qui s'est cependant présentée d'une façon assez curieuse.

Aujourd'hui, la Suisse, plus avancée que la France, fabrique elle-même, avec des bœufs indigènes, les conserves de viande pour son armée. L'usine de Rorschach (canton de Saint Gall) lui fournit des produits de qualité bien supérieure à celle des conserves américaines et argentines.

Les agriculteurs bernois ont proposé au département militaire de lui vendre à bon compte, pour en confectionner des conserves, plusieurs milliers de têtes de bétail dont ils sont obligés de se débarrasser en raison du manque de fourrages. Cette mesure n'a pu être accueillie parce que la saison actuelle n'est pas propice à la confection des conserves, que l'usine de Rorschach n'est pas suffisamment outillée pour mener à bien une opération si importante et que l'approvisionnement actuellement en magasin est au complet.

Allemagne. — Le règlement actuel (29 mai 1890) sur le tir de l'artillerie de campagne ne paraît plus répondre complètement aux nécessités de la guerre moderne. On pense également, en Allemagne, que, dans les combats de l'avenir, l'artillerie aura à remplir un rôle encore plus prépondérant que celui qu'elle a joué dans les dernières guerres. D'une part, on transforme le canon en usage, dit modèle 1873; de l'autre, on prépare un nouveau règlement de tir de campagne.

Ce nouveau règlement n'est encore qu'à l'état de projet. Les modifications proposées vont être l'objet de nombreuses expériences pratiques; elles ne seront adoptées, d'une manière définitive, qu'après une étude approfondie et concluante des résultats obtenus. L'empereur a ordonné que les rapports relatifs aux essais, de toute nature, des mesures proposées, devront lui parvenir le 1er décembre 1894.

On procède lentement en Allemagne et les changements ne s'opèrent qu'à bon escient. C'est peut-être la bonne méthode.

De plus, les essais dont il s'agit ne se feront pas seulement sur les polygones ordinaires. Ils s'exécuteront aussi en terrains variés. Ces exercices spéciaux de tir en terrains variés sont même si fortement préconisés dans le projet du nouveau règlement que, s'il est adopté, ils constitueront une partie régulière et obligatoire de l'instruction de tir de l'artillerie de campagne; chaque régiment devra en exécuter au moins un par année. Où trouvera-t-on des terrains assez vastes et présentant les conditions indispensables pour des manœuvres de ce genre? C'est une question dont on ne paraît pas se préoccuper. On compte sans doute sur les expériences qui vont se poursuivre pendant plus d'un an pour trouver la réponse.

— Dans leur numéro du 26 mai dernier, les *Hamburger Nachrichten* donnent les renseignements suivants sur le matériel d'artillerie exposé à Chicago par l'usine Krupp :

En entrant dans le pavillon affecté à cette exposition, le visiteur se trouve en face d'une ligne de 16 bouches à feu au milieu de laquelle le canon de 42c, ce géant des bouches à feu, attire tout d'abord les regards. Cette énorme pièce est munie du coin cylindro-prismatique Krupp; elle est du système dit à manchon, sa longueur est de 33 calibres, soit 14 mètres, son poids de 122,400 kilogrammes. L'âme porte 120 rayures; le projectile pèse 1000 kilogrammes et la charge 410 kilogrammes. Cette charge imprime au projectile une vitesse initiale de 604 mètres. Sous l'angle de 10° 30′, la portée atteint 8,800 mètres environ. Le boulet de rupture de 1000 kilogrammes traverse, à la distance de 1000 mètres, une plaque de fer forgé de 1 mètre d'épaisseur. A côté de ce canon monstre, le plus gros qui ait encore été construit, on voit un petit canon de 37mm, semblable à ceux qui ont été employés avec tant de succès dans l'intérieur de l'Afrique, et qui forme un contraste complet avec son imposant voisin. Cette petite bouche à feu peut, à volonté, être traînée par des chevaux ou portée à bras d'hommes; elle tire un obus et une boîte à mitraille. Entre ces deux extrêmes, s'échelonnent toute une série de bouches à feu de calibres divers, parmi lesquelles nous signalerons d'abord le canon de 30c, 5 monté sur affût hydraulique et destiné à l'armement des navires de guerre et des gros cuirassés. A 2,500 mètres, cette bouche à feu met la moitié de ses coups dans un rectangle de

$1^m,42$ de hauteur, sur $0^m,886$ de largeur. Vient ensuite le canon de côte de 28^c, puis le canon de 24^c sur l'affut de côte à pivot central. Cette dernière pièce est frettée, sa longueur d'âme est de 40 calibres, soit $9^m,60$; elle est munie d'un coin cylindro-prismatique et pèse 31,000 kilogrammes. L'affût permet de pointer sous des angles compris entre — 4° et + 44°. La charge, de 115 kilogrammes, imprime à l'obus de 215 kilogrammes une vitesse initiale de 640 mètres. Au polygone de Meppen, on a obtenu, dans ces conditions et sous l'angle de 44°, une portée de 20 *kilomètres,* avec une trajectoire dont la flèche maxima atteint 6,540 mètres; la durée du trajet est de 70 secondes 2. C'est la plus grande portée qui ait été obtenue jusqu'ici avec un projectile aussi lourd. Un obus de 24^c tiré de Pré Saint-Didier irait tomber dans les environs de Chamounix, après avoir passé par-dessus le Mont-Blanc. Le canon de 21^c, qui vient ensuite, clot la série des gros calibres destinés aux cuirassés. Pour l'armement des corvettes, des croiseurs et avisos, l'usine Krupp présente 3 types de canons à tir rapide, l'un de 15^c, le second de 12^c, et le troisième de $8^c,7$. Le dernier est particulièrement apte à la lutte contre les torpilleurs. On peut également employer pour cet usage le canon à tir rapide de $7^c,5$, bien que cette bouche à feu soit spécialement destinée à la défense des forteresses et au flanquement des fossés. Elle tire un obus de 6 kilogrammes avec 500 mètres de vitesse initiale; la vitesse de tir maxima est de 40 coups à la minute.

Comme bouches à feu spécialement destinées à l'artillerie de terre, l'usine d'Essen a exposé un canon de siège de $10^c,5$, un mortier de 24^c, un petit mortier de 75^{mm}, ce dernier remarquable par sa grande légèreté, puis des canons de campagne et de montagne, les uns de 6^c, les autres de $7^c,5$.

— Le Reichstag allemand a voté jeudi 13 juillet l'article 1er du projet de loi militaire. Cet article a été adopté à l'appel nominal par 198 voix contre 187. Il est ainsi rédigé :

« Article 1er. § 1. L'effectif de paix de l'armée allemande, tant en simples soldats qu'en premiers soldats, est fixé à 497,229 hommes, pour la période du 1er octobre 1893 au 31 mars 1899. Les Etats de la confédération ayant une administration militaire propre fournissent leur part de cet effectif suivant la proportion de leur population. Les volontaires d'un an n'entrent pas en ligne de compte dans la fixation de l'effectif de paix. Les places de sous-officiers sont fixées, comme celles des officiers, des médecins et des employés, par le budget de l'empire. »

Il faut remarquer que c'est le compromis Huene, que le gouvernement a fait sien depuis les dernières élections, que le Reichstag vient de voter. La différence sur le projet primitif est d'ailleurs insignifiante.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIII° Année. N° 8. Août 1893.

Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.

(Suite.)

VI. *Proposition pour l'effectif du bataillon.*

Reste à répondre à cette question :

Qu'y a-t-il à changer à la composition du bataillon de 1874? doit-il être renforcé et de combien ?

Une grande faute dans l'organisation du bataillon est qu'il a beaucoup trop d'accessoires, lesquels, rigoureusement, ne doivent pas être comptés comme faisant partie de la troupe combattante.

Une *unité tactique* devrait avant tout n'être qu'un *corps de combat* libre d'accessoires, lesquels ont sans doute le bon but de lui procurer une certaine indépendance du gros de la troupe, mais qui manquent généralement ce but ; ils dispersent des forces qui, réunies, pourraient être mieux employées.

Ainsi, le bataillon de 1874 a dans chaque compagnie quatre « pionniers d'infanterie », donc en tout avec le sous-officier de l'état-major du bataillon, 17 hommes. Il a de plus, à part les infirmiers, dont 4 se trouvent aux compagnies et 2 à l'état-major, un détachement de brancardiers de 13 hommes attaché au dit état-major. Il a en outre 2 médecins montés, luxe qu'aucune armée au monde ne se permet. Un de ces médecins serait plus utile auprès des ambulances de la division, outre qu'il laisserait son cheval à un officier combattant.

De cela résulte que le bataillon, sur 774 têtes, ne compte que *672* fusils. On ne peut compter les fusils des pionniers; ceux-ci sont le plus souvent enlevés au bataillon pour travailler par division, brigade ou régiment.

Le bataillon suisse apporte ainsi au combat 102 fusils de moins qu'il ne compte de têtes, au lieu que le bataillon allemand a pour 1056 têtes 976 fusils et le bataillon français 1004 fusils pour 1063 têtes. Dans ce dernier, jusqu'aux trompettes *portent le fusil.*

Cette disproportion devrait disparaître, pour autant que nos conditions le permettent.

Nous avons suffisamment établi combien il est avantageux pour la direction des troupes d'avoir de petits bataillons proportionnellement aux cadres. Il résulte évidemment de la plus forte proportion des officiers par rapport aux hommes une proportion moindre de fusils par rapport au nombre des hommes.

Pour ce qui concerne ces officiers, le déficit en fusils sera sans doute hautement contrebalancé, par un meilleur encadrement et une meilleure direction du feu. Tous les autres accessoires, dont on peut se dispenser dans le bataillon, devraient disparaître. Le projet de réorganisation a tenu compte de cela. Il a transféré les 17 pionniers d'infanterie dans le génie et joint chaque détachement de brancardiers fort de 13 hommes à l'état-major du régiment. Il aurait sans doute été préférable d'envoyer ces brancardiers aux ambulances de la division.

Eu égard maintenant à l'effectif des fusils par bataillon, il y a lieu d'examiner le chiffre actuel des *surnuméraires*, quelle pourrait être leur augmentation, et s'il ne serait pas préférable, au lieu d'accroître l'effectif du bataillon, d'en créer de nouveaux.

En examinant de près ces questions, nous laissons complètement de côté les « inégalités » actuelles dans la force des effectifs des bataillons de plusieurs arrondissements. C'est affaire à la *Révision* de la *division territoriale* de rétablir l'égalité.

Nous ne nous occupons que de la « totalité » de l'infanterie et trouvons que les 104 bataillons de l'élite ont un effectif de *69,888* fusils.

Si nous voulons être sûrs, pour le cas d'une mobilisation, d'une levée avec effectifs complets, nous devons avoir dans les contrôles 10 à 15 % de surnuméraires; prenons en moyenne 13 % ; cette proportion exige un effectif total sur les contrôles de *78,975* hommes portant fusil.

Or les contrôles de l'élite pour 1892 présentent pour l'infanterie environ 86,000 hommes portant fusil, soit 7000 de plus que l'effectif avec 13 % de surnuméraires. Avec ce chiffre le renforcement de l'élite ne peut pas être atteint, *sans prendre* sur les classes d'âge de la landwehr.

Le projet du chef d'arme de l'infanterie, dans son idée énergique d'appeler dans l'armée de campagne tout le monde disponible, met en ligne, au cas d'une mobilisation, les recrues de l'année courante, environ 10,000 hommes. On peut objecter qu'au cas d'une guerre éclatant au printemps, ces recrues ne seraient pas encore instruites. Dans ce cas on utiliserait la classe d'âge passée en landwehr, c'est-à-dire dans la réserve, le 31 décembre précédent.

D'après le projet de réorganisation, cette classe d'âge serait celle de 35 ans. Si nous renonçons à la prolongation légale de deux ans du temps de service dans l'élite, cette classe d'âge serait celle de 33 ans. La mesure proposée procurerait une augmentation de *6500* hommes à l'élite actuelle.

Un moyen consisterait aussi à prévoir chaque année dans le tableau des écoles de chaque arrondissement de division l'appel d'une école de recrues d'infanterie avant la fin d'avril. A partir de cette époque, *5000* nouvelles recrues, fraîchement instruites, seraient à disposition pour être incorporées. Enfin on pourrait examiner s'il ne serait pas opportun d'instruire les recrues une année plus tôt ou au moins de les appeler à un cours préparatoire, semblable à celui de la cavalerie. Il faudrait naturellement faire un usage plus grand du droit de renvoi pour des jeunes gens trop peu développés et tenir compte de leur peu d'aptitude à porter de lourds fardeaux. Ces recrues de l'année courante formeraient alors une réserve supplémentaire et seraient incorporées le 1er janvier de l'année suivante. De cette façon on obtiendrait une augmentation de 10,000 hommes de l'infanterie d'élite, avec un rajeunissement de la masse. Dans tous les cas, on pourrait ainsi compter sur une augmentation de 10,000 hommes des effectifs de l'élite pour le cas de mobilisation.

Un autre moyen d'améliorer les effectifs de l'infanterie — non seulement en nombre, mais aussi en qualité — serait la *suppression*, soit la *réduction* en faveur de l'élite de quelques-uns des corps spéciaux.

Pendant nombre d'années, notre chef d'arme de l'infanterie s'est plaint continuellement que *« les cadres pour notre infanterie sont dans les armes spéciales »*. On peut remédier à cela par une revision du recrutement, dont l'efficacité se fera sentir sinon de suite, du moins après peu d'années.

L'organisation de 1874 déploie un grand luxe en recrutements spéciaux, lesquels diminuent la force combattante de l'armée. De plus, dans le cours des années, des abus se sont glissés dans la pratique du recrutement.

Dans une future organisation, les *colonnes de parc* pourraient être supprimées dans l'élite et formées des hommes de l'artillerie de campagne qui passent dans la réserve et la landwehr. Les 3065 hommes dont se compose leur effectif actuel dans l'élite pourraient être ajoutés aux combattants.

Les batteries de campagne ont dans leurs contrôles 35 °/₀ de surnuméraires; leur quotient actuel de recrutement suffit donc pour entretenir au complet un nombre plus grand de batteries de campagne, ce qui fait qu'à l'avenir, par la suppression du recrutement des colonnes de parc, l'infanterie de l'élite gagnerait au moins 2500 hommes.

Les bataillons du train de l'élite peuvent être réduits à un par corps d'armée sitôt que, pour la formation du train lourd, on aura fait passer dans la landwehr les soldats du train sortant des batteries de campagne. On obtiendrait dans l'élite une épargne de 800 à 1000 hommes en faveur des troupes de combat.

Le génie, avec un effectif de 4840 hommes, a maintenant 56 °/₀ de surnuméraires dans ses contrôles. Une réduction raisonnable dans le recrutement de ce corps mettrait, suivant les états nominatifs actuels, environ 2000 hommes de choix à disposition de l'infanterie. Une diminution rationnelle de cette arme dans l'intérêt de l'armée ferait monter ce chiffre à 3000 hommes.

Les troupes sanitaires et d'administration peuvent également supporter une réduction de leur effectif, dès qu'on se sera décidé à utiliser les classes d'âge de la landwehr de ces corps pour le service « *d'arrière* » en campagne[1].

Si nous maintenons hautement le principe que la force de combat de l'armée est la première loi d'une organisation, que le nombre des fusils et des canons bien employés décide du sort de la bataille, que dans notre pays la création d'une forte, agile et nombreuse infanterie doit passer avant tout, que pour tous les accessoires techniques, cette question doit toujours être examinée à nouveau: « qu'est-ce

[1] Rappelons ici que c'est l'auteur de la brochure qui parle et non la *Rédaction de la Revue militaire*. — *(Réd.)*

qui est strictement nécessaire à l'armée? », que dans aucun cas la force d'une armée ne doit être gaspillée dans le luxe des armes spéciales, alors *6 à 8000* hommes de premier choix pourront être ajoutés à l'infanterie, sans que l'armée, dans son ensemble, en éprouve la moindre atteinte.

En résumé, nous trouverions ainsi disponible pour l'élite jusqu'à l'âge de 32 ans :

Etat nominatif actuel	86,000 fusils
Demi-classe d'âge annuelle de recrues	5,000 »
Réduction du recrutement dans plusieurs troupes spéciales techniques, au moins	6,000 »
Total	97,000 fusils

Aussi longtemps que la réduction du recrutement des troupes spéciales n'aura pas produit ses effets, on pourra toujours empiéter sur les jeunes classes d'âge de la landwehr ; toutefois en cas de besoin seulement.

L'effectif actuel des 104 bataillons d'élite, y compris 13 % de surnuméraires, se montant à 79,000 fusils chiffre rond, on aurait ainsi un surplus de *18,000* fusils, avec lesquels pourraient être formés de nouveaux bataillons, ou qu'on pourrait incorporer dans les cadres actuels, à moins qu'on ne veuille des deux systèmes.

La multiplication du nombre des bataillons exigerait la création de nombreux cadres. La réduction du recrutement de quelques troupes spéciales, la restriction du nombre des aspirants-officiers à admettre dans les armes spéciales, enfin la suppression dans l'état-major de nombreuses places d'officiers non indispensables, tout cela mettrait à disposition, avec le temps, un riche choix pour ces cadres. A cela s'oppose le besoin d'*améliorer* les cadres actuels par un choix meilleur et de les utiliser davantage en renforçant l'effectif des unités.

Examinons ces deux exigences au regard l'une de l'autre.

Aussi longtemps que nous disposons d'éléments *absolument aptes au service de campagne,* aussi longtemps que nous n'exposons pas sérieusement la troupe à perdre sa mobilité et sa puissance de prestation, nous osons suivre ce courant, mais pas plus loin. *La dernière limite de cette concession nous paraît être dans un renforcement du bataillon d'infanterie à 800 fusils ou environ* 880 têtes !

De ce renforcement résulterait, en comparant avec les effectifs actuels, les augmentations suivantes :

La section serait renforcée à		50 fusils	soit de		8
La compagnie	»	200	»	»	32
Le bataillon	»	800	»	»	128
La division	»	10,400	»	»	1764
L'élite	»	83,200	»	»	13,312

ce qui augmenterait la force de combat actuelle de l'infanterie de 1 ¹/₃ division.

Afin d'obtenir ce chiffre, nous devons avoir, avec 13 °/₀ de surnuméraires, un état de contrôle de 94,000 fusils.

Si dans le cours d'un développement ultérieur on arrivait à quelque mille surnuméraires de plus, ceux-ci trouveraient leur place dans la formation des réserves supplémentaires, dont il est parlé plus bas en détail.

De plus, dans quelques arrondissements de division, un deuxième et même un troisième bataillon de carabiniers, à recruter fédéralement, pourraient être formés, afin d'égaliser les effectifs des bataillons de fusiliers.

Cet effectif du bataillon de 800 fusils utilise totalement sans pousser à l'excès, les forces du soldat à l'âge du service dans l'élite; il donne un bataillon plus mobile que celui de 1000 hommes, l'augmentation de charge qui en résulte pour les cadres n'étant que de la moitié environ, si l'on compare le saut de 672 à 920 fusils; il permet un emploi rationnel de la puissance de prestation de nos chemins de fer pour les grands transports de troupes et les déplacements.

VII. *Réserve et Landwehr.*

Le projet de réorganisation, après avoir rattaché à l'élite les deux plus jeunes classes d'âge de la landwehr, veut partager les dix autres années du service en deux catégories. Cinq années (35-39) forment la « réserve », les cinq suivantes (39-44) la landwehr.

Comme observation secondaire, nous dirons que nous préférerions la dénomination de landwehr de I^re^ et landwehr de II^e^ levée, pour ce motif que le mot « réserve » désigne souvent autre chose, par exemple : réserve de combat, réserve d'avant-postes, réserve supplémentaire.

Chaque bataillon d'élite formerait avec les hommes

sortants une compagnie dans la « réserve » et une compagnie dans la landwehr.

Les compagnies seraient de nouveau constituées en bataillons de réserve et de landwehr. Les hommes sortant de deux bataillons de carabiniers formeraient un bataillon dans la réserve et un dans la landwehr. Dans chaque corps d'armée, il y aurait ainsi une brigade d'infanterie de réserve et une de landwehr, un bataillon de carabiniers de réserve et un de landwehr.

Le projet donne la préférence à ce partage de la landwehr en deux classes, afin de pouvoir employer dans chaque corps d'armée une brigade *conjointement avec l'élite*. Les désavantages du partage en deux des corps d'armée disparaissent, si une forte unité d'infanterie est sous les ordres immédiats du commandant de corps d'armée. Ce corps doit être fort d'au moins une brigade.

A cet égard, il doit être rendu pleine justice au projet, car il est absolument nécessaire de créer une *troupe de combat de deuxième ligne*, laquelle augmente sensiblement, dans les subdivisions du corps d'armée, la faculté de combinaison des grandes unités d'infanterie.

L'importance du corps d'armée permet aussi d'utiliser une pareille troupe conformément à son caractère.

Dans la règle, il serait possible de *ménager un peu la brigade de réserve sous le rapport de la marche et du logement*. On pourrait lui assigner les cantonnements les plus rapprochés de la route de marche, on pourrait encore le plus souvent lui donner des cantonnements, tandis que le corps d'armée bivouaquerait ; on éviterait autant que possible de l'employer aux avant-postes. Elle pourrait, de son côté, soulager les troupes d'élite en détachant de nombreuses mais inévitables patrouilles. Dans la défensive, elle pourrait être jointe à l'aile défensive ; et dans l'offensive à l'attaque démonstrative. D'ailleurs, il pourrait se présenter des cas où cette troupe devrait aussi être utilisée sans ménagement.

Quelque bonne que puisse être la création d'une pareille troupe, dans l'organisme de notre armée, nous ne croyons pas que l'on en obtienne le résultat voulu, si nous enlevons à la « réserve » les jeunes classes d'âge de la landwehr

actuelle pour les donner à l'élite. *Par là nous portons préjudice en même temps à l'élite et à la « réserve ».*

Des bataillons, dont la *plus jeune* classe d'âge compte 35 ou même 36 ans, représentent plutôt une *troupe territoriale* qui peut encore être employée au service de position et d'étapes, comme on le propose pour la landwehr des 5 classes 40 à 45. Il ne vaudrait presque plus la peine de partager ces classes d'âge. Si la prolongation de deux ans du service dans l'élite devait être acceptée, il serait sans doute plus simple de former avec les hommes de 35 à 44 ans, considérés comme *une* seule classe d'âge, *deux* brigades de landwehr *de même valeur* dans chaque corps d'armée.

Si nous voulons, par contre, créer une bonne troupe de campagne de seconde ligne, nous devons avoir, pour cela, les classes 33 et 34. Là non seulement elles ne seront pas perdues pour l'armée de campagne, non seulement il leur est assuré un emploi plus pratique, mais leur présence seule dans la réserve permettra de créer une troupe de seconde ligne *relativement* aguerrie. Sans ces deux classes plus jeunes, qui représentent à peu près le tiers des bataillons de réserve et chez qui l'esprit de l'élite subsistant encore aurait une heureuse influence, les autres classes plus vieilles seraient perdues pour le service de l'armée d'opérations.

Afin d'atteindre réellement ce que le projet veut, c'est-à-dire la création d'une troupe de campagne de seconde ligne, nous devons conserver les deux plus jeunes classes d'âge de la landwehr actuelle dans la landwehr.

Le maintien des deux plus jeunes classes d'âge dans la landwehr, représente pour celle-ci un renforcement d'environ 13,000 hommes. Au lieu de former de chaque bataillon d'élite une compagnie de réserve, nous pouvons composer un bataillon par régiment. On pourrait ainsi, au lieu de 24, former *32* bataillons de fusiliers dans la réserve et dans la landwehr.

Des régiments d'infanterie d'élite, qui sont formés de bataillons de plusieurs cantons, il serait composé des bataillons de réserve combinés consistant en trois compagnies cantonales et une compagnie combinée.

Ce mode de composition des bataillons de landwehr de

première levée aurait l'avantage de donner au *régiment, comme unité,* plus d'importance et de solidité.

Les grands cantons seraient tenus de former des *districts de recrutement de régiments.* Dans les contrées peu peuplées, on devrait peut-être, pour tenir compte des frontières locales, laisser subsister les districts de bataillons ; par là, les limites cantonales, pour les régiments d'élite combinés formés de bataillons de plusieurs cantons, seraient respectées.

Les bataillons de carabiniers formeraient deux compagnies dans la « réserve » ensorte qu'un bataillon de carabiniers pourrait être formé dans chaque corps d'armée.

Dans chaque arrondissement de division, quatre bataillons de fusiliers de landwehr de 1re levée et quatre de 2e levée deviendraient ainsi disponibles. Dans le corps d'armée, huit bataillons de fusiliers et un de carabiniers de chacune des deux classes de la landwehr.

Il pourrait donc être tiré de chaque division un régiment de marche de trois bataillons pour former la brigade de marche du corps d'armée.

Deux bataillons de fusiliers et le bataillon de carabiniers resteraient disponibles dans chaque corps d'armée. De ceux-ci, on pourrait composer un troisième régiment de marche, soit qu'il consistât seulement en deux bataillons de fusiliers, soit que le bataillon de carabiniers lui fût adjoint. Ces troupes pourraient rester disponibles pour des buts spéciaux. La présence à l'armée de ces douze bataillons de réserve augmenteraient sensiblement *la faculté de combinaison* de celle-ci, sans que la composition normale du corps d'armée à laquelle la brigade de marche appartiendrait, dût être disloquée.

D'après l'état nominatif de 1892, la landwehr compte en nombre rond 56,000 fusils. De ceux-ci *32,000* pourraient être comptés sur les 7 classes de la 1re levée, ou en moyenne — répartis en 36 bataillons — *880* fusils par bataillon. L'état nominatif dépasserait donc déjà l'effectif de *10* %. Si on laisse de côté les bataillons de carabiniers, il reste ainsi 12 % environ de surnuméraires pour les bataillons de fusiliers.

La landwehr de 1re levée peut déjà se mettre en campagne avec à peu près *32* bataillons complets de fusiliers auxquels

s'ajouteraient 8 bataillons de carabiniers ayant chacun environ 600 fusils.

La landwehr de 2e levée n'apportera que des bataillons incomplets peut-être avec des cadres plus incomplets encore. Il lui reste, d'après les contrôles actuels, environ 24,000 fusils pour le même nombre de 36 bataillons, comme dans la réserve ; par conséquent 666 fusils par bataillon. Ce nombre représenterait encore, d'après les idées actuelles, un joli bataillon.

Pour diminuer le besoin de cadres, on devrait rendre facultatif la réduction à trois des compagnies dans le bataillon et à *trois* des sections dans la compagnie, mesures qui ne gêneraient en aucune manière l'emploi de ces unités dans le service de position ni dans celui d'étapes. On pourrait aussi, pour compléter, prendre un supplément d'éléments dans le landsturm.

Il serait formé avec quatre bataillons de fusiliers de la landwehr de deuxième levée, une *brigade d'infanterie de landwehr de deuxième levée.* La formation par régiment n'existerait pas. A ces brigades des corps de landsturm pourraient être ajoutés, par exemple comme quatrième, cinquième, sixième compagnies, aux bataillons des corps du landsturm ; ou bien des éléments choisis du landsturm pourraient être incorporés dans les compagnies de landwehr.

D'après cette répartition de la landwehr, l'épargne en état-major et cadres serait le suivant par rapport à l'état actuel :

4 états-majors de brigade de landwehr.
20-32 » de régiment.
32 » de bataillon.
128-168 cadres de compagnie.

En tout 60-72 officiers d'états-majors et d'état-major général.
» 60-72 capitaines-adjudants.
» 128-168 capitaines chefs de compagnie.
Au moins 512 officiers subalternes.
En tout au moins 752 officiers d'infanterie.
» 52 quartiers-maîtres.
» 32 médecins.

Au total 836 officiers.

De plus au moins 3228 sous-officiers.
640 musiciens

Cette réduction du nombre des unités et des cadres nous paraît assez efficace pour que par elle des cadres suffisants dans les deux landwehr soient assurés.

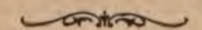

Les effectifs allemands et français

Nous avons dit que l'empereur Guillaume II et son chancelier M. de Caprivi avaient obtenu du nouveau Parlement un grand succès par le vote du projet de renforcecement de l'armée.

Examinons aujourd'hui en quoi ce renfort consiste et quel est son rapport avec l'effectif, récemment augmenté aussi, de l'armée française.

Avant le récent vote du Reichstag de Berlin, on comptait dans l'infanterie allemande 173 régiments à 3 bataillons et 19 bataillons de chasseurs, soit un total de 538 bataillons. A chaque régiment un quatrième demi-bataillon est adjoint : ces 173 demi-bataillons en représentent 87 au complet. Il y a donc actuellement 625 bataillons dans l'infanterie allemande.

La France possède 163 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 30 bataillons de chasseurs à pied, 4 régiments de zouaves et 4 régiments de tirailleurs algériens à 4 bataillons chacun, 2 régiments étrangers à 5 bataillons, 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 9 régiments d'infanterie de marine sur le continent, comptant ensemble 31 bataillons, ce qui donne un total de 497 bataillons en France et en Algérie. A cela on peut ajouter les bataillons d'infanterie de marine et indigènes qui résident dans les possessions coloniales, ce qui porterait les bataillons au même chiffre que l'Allemagne, soit à 625. Mais la plupart des publicistes militaires français sont d'accord pour laisser de côté cette augmentation. Par la même raison, ils défalquent 4 des bataillons étrangers qui sont dans les colonies, ce qui réréduit à 493 le total des bataillons en France et en Algérie. Toutefois, 17 bataillons de chasseurs et les 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique ont la force d'un bataillon et demi : par l'addition de ces 22 demi-bataillons supplémen-

taires, soit de 11 bataillons au complet, on arrive à arrêter le nombre des bataillons au chiffre de 604.

Il s'en suit que l'armée de l'Empire germanique arriverait à avoir, sur le pied de paix, 21 bataillons de plus que l'armée française.

En ce qui concerne la cavalerie, l'Allemagne conserve l'organisation qu'elle possède depuis une trentaine d'années : elle reste à 465 escadrons en 93 régiments de 5 escadrons.

En France, la cavalerie, fort tourmentée pendant ces dernières années par divers projets de réformes et d'augmentation, est en train d'achever les créations qui ont été déterminées par la loi de 1888, et qui vont la porter à 91 régiments de 5 escadrons, soit à 456 escadrons, l'escadron des spahis sénégalais y compris.

L'Allemagne a donc une supériorité de 10 escadrons sur la France. Quant à l'artillerie de campagne, l'Allemagne passe de 437 à 500 batteries, y compris 6 batteries d'instruction qui sont aptes à la mobilisation et que la loi nouvelle ne mentionne pas.

L'artillerie de campagne française compte 38 régiments à 12 batteries, ce qui donne 456 batteries ; mais il faut y ajouter 12 batteries alpines de montagne, 8 batteries montées, et 4 batteries de montagne de Corse, d'Algérie et de Tunisie, enfin 12 batteries montées et 8 batteries de montagne des deux régiments d'artillerie de la marine. Cela ferait un total de 500 batteries de campagne également, s'il ne fallait envoyer 8 batteries dans les possessions extérieures lointaines. Ainsi 492 batteries forment le chiffre définitif

La France n'a donc qu'une infériorité de 8 batteries.

Continuer cette comparaison à l'égard de l'artillerie de forteresse, de génie, des troupes de chemin de fer et de train, d'ailleurs d'importance secondaire, mènerait trop loin, et sans grands résultats. Il suffit d'ailleurs des chiffres sus-indiqués pour établir un parallèle assez exact des armées française et allemande. Sur le pied de paix l'armée allemande entretiendra désormais 479,000 soldats, 77,000 sous-officiers, 9,000 volontaires d'un an, soit 565,000 hommes, non compris les fonctionnaires et employés militaires, officiers et troupe.

En France, avec les troupes de la marine qui y résident,

l'effectif permanent ne dépasse pas 530,000 sous-officiers et soldats, dont 12,000 hommes pour la marine et 518,000 pour l'armée de terre proprement dite.

En Allemagne, l'effectif dépasse donc de 35,000 hommes celui de la France.

Il en résulte que l'Allemagne va disposer d'une supériorité sur la France de 35,000 hommes présents sous les drapeaux, soit 21 bataillons d'infanterie, 10 escadrons de cavalerie et 8 batteries d'artillerie.

Ces majorations considérables, le gouvernement de l'empereur Guillaume II les justifie en s'appuyant sur deux considérations; il a invoqué, d'une part la nécessité où se trouverait l'armée allemande de faire face à deux fronts d'opérations en cas de guerre, le front français et le front russe; il a fait valoir la supériorité de population de 10,000,000 d'habitants de l'Allemagne sur la France et en a conclu l'obligation d'avoir un effectif allemand permanent plus élevé que l'effectif français.

Les deux arguments sont aussi spécieux l'un que l'autre. La France aurait également à combattre sur deux fronts, si une conflagration générale éclatait : le front allemand et le front italien : il est certain aussi que les opérations françaises engloberaient tout ou partie du front maritime métropolitain et du domaine colonial de France.

Pour ce qui concerne la population, on sait qu'elle est d'environ 40,000,000 en France contre 50,000,000 en Allemagne, mais elle dépasse 70,000,000 pour la France par l'adjonction de l'Algérie, de la Tunisie, du Sénégal, du Soudan, du Dahomey, du Gabon, du Congo, d'Obock, de Diego-Suarez, de la Réunion, de la Nouvelle-Calédonie, de l'Indo-Chine, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Pierre et Miquelon, et d'autres possessions moindres de la France.

De plus, il faut noter que la défense d'un territoire compact comme l'Allemagne serait plus aisée que celle d'un territoire morcelé comme celui des colonies françaises, dont les habitants peuvent être, du reste, des adversaires redoutables.

La nouvelle organisation allemande est à peine en voie d'application, que divers journaux français incitent les

candidats à choisir comme plate-forme électorale le service de deux ans.

Le *Progrès militaire*, qui a toujours réclamé le service obligatoire de trois ans, jour pour jour, combat vivement cette tendance.

« Certes, dit-il dans son numéro du 5 août, nous sommes loin de l'unité de service, puisque nos régiments comprennent maintenant des soldats servant pendant des durées fort différentes. Nous préférons néanmoins ce régime mixte à la perspective de deux ans de service, qui sont loin, du reste, d'être ancrées dans l'organisation militaire, car nos voisins vont en faire seulement l'essai partiel.

» De l'autre côté des Vosges, l'instruction des cadres d'officiers et de sous-officiers peut compenser l'insuffisance de la troupe. Nos unités ont deux lieutenants ; celles des Allemands comptent trois officiers de ce grade. Lorsque la compagnie française compte cinq sous-officiers rengagés, la compagnie allemande en a dix.

» Avec un semblable encadrement, le service de deux ans pourrait être pratiqué partiellement en France. Tant que nous n'aurons pas un troisième lieutenant toujours présent dans la compagnie ; tant que les caporaux et les sous-officiers ne feront pas un corps homogène de gradés de carrière, le service de deux ans doit être regardé, pour notre armée, comme une cause d'affaiblissement.

» Les militaires réfléchis le répudient; c'est une amélioration impossible à l'époque actuelle. Ils espèrent que les candidats à la députation sauront se garder de succomber au mirage du nombre, en introduisant dans les programmes électoraux l'énoncé d'une utopie. »

La question de l'heure pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871.

Le livre de M. Alfred Duquet[1] dont nous avons entretenu nos lecteurs dans de précédents numéros et notamment dans celui de juin, qui donnait de piquants extraits du chapitre *Trente-et-un octobre*, a rencontré, on le sait, de

[1] *Paris. La Malmaison, le Bourget et le Trente-et-un octobre.*

vifs et unanimes éloges, bien mérités par ses consciencieuses recherches et par sa louable indépendance. Pour être vrai, il faut ajouter que ce livre a provoqué aussi quelques critiques, et c'était inévitable par suite de la sévérité avec laquelle il a cru devoir apprécier quelques opérations fâcheuses, tant d'action que de résultats, y compris celle de la défense du Bourget.

De ces critiques est sortie une controverse qui soulève une question d'un haut interêt historique, celle de savoir quel fut le mode d'heure d'horloge — Berlin ou Paris — employé par les troupes allemandes opérant en France, autour de Paris et au Bourget entre autres.

C'est M. le général de division en retraite Hanrion qui a lancé ce lièvre, tout en relevant quelques assertions qui lui sont personnelles dans les récits de la défense du Bourget, où il commandait comme colonel du 28e de ligne. Il l'a fait dans une brochure qui serait intitulée comme suit : « *Guerre de 1870, Le Bourget. Journée 30 octobre.* Réponse du général Hanrion à M. Alfred Duquet. Brochure ne se vendant pas en librairie. »

Nous n'avons pas eu l'avantage de lire cette brochure ; nous ne la connaissons que par les appréciations de la presse, et particulièrement de l'*Avenir militaire.*

« Un point important, dit ce journal, est mis en évidence par le général Hanrion, c'est que la relation officielle de l'état-major prussien compte les heures sur le méridien de Berlin.

» Quand il est huit heures dans les relations de l'état-major allemand, il est sept heures à la montre des défenseurs du Bourget.

» Le général Hanrion a, le premier, attiré l'attention sur cette *heure d'écart.*

» Quant aux circonstances qui empêchèrent le bataillon du 28e de marche placé, le 30 octobre, sous les ordres du colonel Hanrion, de suivre son chef au Bourget, elles n'ont rien d'extraordinaire. Le 28e de marche était composé de médiocres éléments. L'erreur du colonel Hanrion fut de croire cette troupe plus solide qu'elle ne l'était réellement : lui-même en convient loyalement. »

Les lignes ci-dessus suffisent à servir d'introduction à la controverse susmentionnée, dont nous empruntons également les pièces à l'*Avenir militaire.*

A propos, dit-il, d'un entrefilet de notre dernier numéro, dans lequel nous avons rendu compte d'une lettre de M. le général Hanrion, nous recevons la communication suivante que nous publions avec d'autant plus d'empressement que la question traitée est fort intéressante.

Monsieur le Directeur,

J'ai pris la résolution de ne pas répondre quand je suis attaqué, estimant que mes livres, et les justifications qu'ils contiennent, suffisent à la manifestation de la vérité.

Mais quand il s'agit d'une question aussi intéressante que celle soulevée par M. le général Hanrion, relativement à l'écart d'une heure entre les relations françaises et allemandes de la guerre de 1870, je puis expliquer les raisons qui m'ont déterminé, puisqu'il n'y a pas là de débat personnel.

Comment M. le général Hanrion prouve-t-il qu'il y a une heure d'écart ? Je suis encore à trouver autre chose qu'une assertion, assurément respectable, mais insuffisante.

D'abord, il serait bien étrange que les Prussiens, gens pratiques, eussent commis la faute de conserver, à Paris, l'heure de Berlin. Le premier soin d'un état-major sérieux, c'est de mettre son chronomètre à l'heure du pays où l'armée opère. En effet, quelques officiers, beaucoup de sous-officiers, presque tous les soldats, n'ont pas de montre. Ils se règlent alors sur les horloges du pays ou sur le soleil : avec le système de M. le général Hanrion, les voici, du coup, en retard d'une heure sur le chronomètre de leurs généraux. Que de conséquences fâcheuses, voire même désastreuses, à redouter de cette façon d'agir !

Ensuite, je ne vois pas que l'état-major prussien ait gardé l'heure de Berlin à Paris. Qu'il y ait quelquefois des différences entre le moment indiqué par les généraux français et celui donné par le récit officiel prussien, c'est possible, c'est même probable ; on ne saurait écrire de pareilles relations sans que ces différences se produisent. Mais, le plus ordinairement, surtout en ce qui concerne le commencement et la fin d'un combat, instants facilement appréciables par les deux partis, les heures sont semblables.

Je ne veux pas multiplier les exemples ; je n'en prends que quelques-uns, bien topiques :

Combat de Bagneux
13 octobre.

« *A neuf heures du matin*, le signal de l'attaque est donné par deux coups de canon tirés du fort de Vanves. Le fort de Montrouge couvre, de ses boulets, les premières maisons de Bagneux. »
(*La défense de Paris*, par le général Ducrot, t. I. p. 327.)

« *A neuf heures*, les forts de Montrouge, Vanves et Issy ouvraient une vigoureuse canonnade contre les ouvrages les plus avancés du II^{e} corps bavarois. »
(*La guerre franco-allemande*, par le grand état-major prussien, 2^{e} partie, p. 173.)

COMBAT DE L'HAY

29 novembre.

« *A six heures du matin*, nos troupes sortent des tranchées et s'élancent hardiment sur l'Hay. »
(Général Ducrot, t. II, p. 174.)

« Il était un peu plus de *six heures du matin* quand les tirailleurs français, se glissant dans les vignes, à la faveur de la nuit, pénètrent dans l'Hay et dans le moulin de la Bièvre. »
(*La guerre franco-allemande*, 2e partie, p. 526.)

« Nous parvenions sans trop de désordre à reprendre nos premières positions (*10 heures.*) »
(*Ibid.*, p. 177.)

« Les Prussiens parviennent à reconquérir leurs avant-postes, et, vers *dix heures*, le feu de l'artillerie s'éteint à son tour. »
(*Ibid.*, p. 526.)

BATAILLE DE VILLIERS

30 novembre.

« A droite, *vers six heures et demie*, le mouvement commence par la division Faron; elle passe au pont de Joinville. »
(*Ibid.*, p. 194.)

« *A six heures et demie*, deux corps français commençaient à franchir la Marne sur des ponts construits pendant la nuit, auprès de Joinville et de Nogent... En première ligne, se trouvait à droite, la division Faron. »
(*Ibid.*, p. 535.)

« *Vers les dix heures*, quand les tirailleurs de la division de Maussion, maîtres du versant de Villiers, cherchent à dépasser la crête, ils sont accueillis par une fusillade telle que toute tentative d'attaque, avec l'infanterie seule, est immédiatement reconnue impossible. »
(*Ibid.*, p. 205).

« *Vers dix heures*, les tirailleurs de la division de Maussion cherchent à enlever le parc de Villiers; le feu de mousqueterie et de mitraille des Wurtembergeois, les refoule dans les vignes à l'ouest. »
(*Ibid.*, p. 536.)

Il me semble que, si l'état-major prussien avait gardé l'heure de Berlin, il l'aurait toujours conservée, qu'il ne s'en serait pas servi d'une façon intermittente ; or, dans les citations ci-dessus données, il y a concordance complète entre les récits français et allemand. Encore un coup, comment admettre que l'état-major prussien ait réglé sa montre tantôt sur le méridien de Paris, tantôt sur celui de Berlin ?

Enfin, dans l'espèce particulière du Bourget, il ne faut pas oublier que je me suis conformé à l'heure indiquée par M. Henri Dichard, garde mobile, dont M. le général de Bellemare a bien voulu me communiquer les lettres et le volume sur le combat du 30 octobre, par le rapport officiel du capitaine O'zou de Verrie, qui a pris le com-

mandement après la mort d'Ernest Baroche, par M. le général Hanrion lui-même, qui déclare avoir vu *vers dix heures,* une longue colonne prussienne s'écouler sur sa droite, vers Drancy. (*Paris. La Malmaison, le Bourget et le Trente et-un octobre*, p. 135, en note).

Je crois donc ne pas avoir eu tort de prendre l'heure donnée par le grand état-major prussien, par les historiques des régiments de la garde royale, par les récits et rapports des commandants français.

Quand il me sera démontré que tous ces narrateurs et acteurs du drame se sont trompés, alors je ferai la rectification sans la moindre difficulté; jusque là, quel que soit mon désir de donner satisfaction à M. le général Hanrion, j'ai le devoir de maintenir ma première version.

Veuillez recevoir, monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ALFRED DUQUET.

Paris, le 24 juin 1893.

M. le général Hanrion a répondu par la note ci-après :

Belfort, le 2 juillet 1893.

Monsieur le Directeur. — Je ne crois pas être indiscret en vous demandant de donner une place dans votre journal à quelques observations que me suggèrent: 1° un entrefilet de l'*Avenir militaire* du 23 juin; 2° une lettre de M. Duquet parue dans le numéro suivant du 27.

Je dirai, tout d'abord, que c'est très incidemment, par une note, au moment de la correction des épreuves, que j'ai prononcé le mot *méridien*. Cette question de *méridien* est entièrement indépendante de ma réfutation de la partie du livre de M. Duquet qui me concerne, l'entrefilet du 23 juin, où il en est parlé, me semble inspiré pour venir en aide à M. Duquet et lui permettre une diversion à une réponse catégorique que je lui ai demandée le 6 juin, en faisant appel *à sa loyauté pour rétablir la vérité.*

Je ne veux pas revenir sur mon argumentation au sujet de l'erreur des heures, faite par M. Duquet. Cet écrivain, dans sa lettre (premier et dernier paragraphe) se donne un certificat d'infaillibilité qui rend toute discussion avec lui impossible. Mais je m'arrêterai un instant sur la différence des heures qu'il traite longuement, moins pour lui, que je n'ai pas la prétention de convaincre, — il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, — que pour vos lecteurs que cette question peut intéresser.

Je leur recommande, en conséquence, la lecture du rapport du capitaine Pendezec, aujourd'hui colonel, envoyé du général Treskow, le 4 décembre 1870, pour traiter de la reddition d'Orléans (Martin des Pallières, Orléans, page 222).

Ce rapport, qui n'a pas été fait pour les besoins de la cause,

prouve évidemment qu'il y avait une heure officielle allemande. Si l'on ne peut affirmer que ce soit l'heure de Berlin, du moins on peut dire que c'est l'heure du quartier général qui, ce jour-là, est en avance d'au moins quarante minutes sur l'heure française. Cela suffit pour infirmer les citations de M. Duquet. Des citations semblables, on peut en trouver en quantité. Les historiens paraissent s'être copiés les uns sur les autres; l'heure du premier qui a parlé est adoptée par les suivants.

Dans la vie ordinaire, les contradictions, quant aux heures, ne se produisent-elles pas à chaque instant? Ne sait-on pas aussi que, sous le feu, la notion du temps n'est pas exacte? Il faut des cas particuliers, comme celui du général Pendezec, pour que la question de temps apparaisse, et que l'on voie des différences.

J'appellerai l'attention de vos lecteurs sur ce passage d'une lettre d'un officier supérieur: « Il est évident que les Allemands, en com-
» munication constante pour le service de l'arrière avec leur pays, ne
» pouvaient, sous peine des plus grandes complications, notamment
» sur les voies ferréees — avoir qu'une seule heure, celle de Berlin. »

L'unité de méridien n'était-elle pas, en 1870, plus nécessaire encore qu'aujourd'hui, alors que l'heure de Paris n'était pas encore imposée pour toute la France, et que celle du méridien de Berlin ne l'était peut-être pas encore à l'Allemagne.

L'avis d'officiers d'une grande compétence par suite des positions qu'ils ont occupées est, qu'en 1870-1871, les Allemands avaient en France l'heure unique, méridien de Berlin. Pour moi, je ne me crois pas une autorité suffisante pour me prononcer, et je laisse à notre état-major général le soin d'élucider cette question.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, etc.

Le général,
L. HANRION.

M. Alfred Duquet a répliqué comme suit :

Monsieur le directeur. — Selon mon habitude, je ne m'occuperai pas, dans cette courte réplique, d insinuations et de personnalités dont je laisse la responsabilité à M. le général Hanrion.

La seule question utile, pour les militaires et les historiens, est celle de savoir si les Prussiens, le 30 octobre, au Bourget, avaient l'heure de Berlin ou celle de Paris.

M. le général Hanrion prétend infirmer les concordances exactes que j'ai établies entre les heures du général Ducrot et celles du grand état-major prussien, au moyen d'un rapport du capitaine Pendezec, cité par le général Martin des Pallières dans son livre: *Orléans*. En effet, la lettre de M. le général Hanrion conclut, de ce rapport, que les Allemands étaient, à Orléans, en avance de quarante minutes (ce n'est déjà plus une heure) sur les horloges françaises.

Pour vérifier, j'ai, alors, ouvert le livre du général des Pallières et j'ai trouvé que le capitaine Pendezec avait constaté que sa montre était *en avance de dix minutes* sur celle du général Treskow avec lequel il parlementait!

Je vais citer textuellement, afin de n'être pas accusé de mauvaise plaisanterie. « Avant de quitter le général Treskow pour aller rendre ma mission au général des Pallières, je pris l'heure de sa montre: « *elle retardait de dix minutes sur la mienne !* » (page 224.)

Comme j'ai la plus grande confiance en la loyauté de M. le général Hanrion, il est évident qu'une divinité trompeuse, semblable à celle que Neptune envoya autrefois au pilote Athamas, s'est jouée de lui quand il a ainsi cru fournir une preuve contre ma thèse. Si mauvaise qu'elle fût, la montre du général ennemi ne pouvait retarder d'une heure dix minutes!

Maintenant, mon contradicteur prétendrait-il trouver sa preuve dans la phrase suivante du capitaine Pendezec: « Je m'aperçus que le général Treskow avait *avancé* sa montre, ce que je lui fis remarquer. Après avoir d'abord nié, il avoua qu'il avait pris, en effet, *l'heure de l'armée prussienne*, mais que, pour éviter toute méprise, il attendrait jusqu'à minuit? » (p. 226.)

Qu'importe! Je n'ai jamais dit que l'armée prussienne n'avait pas son heure; seulement, j'ai pensé, d'après le bon sens, les probabilités, les usages, les documents et les témoignages, que cette heure était celle du pays où elle opérait.

Quand donc le général Treskow a *avancé sa montre*, cela prouve qu'il l'a *avancée*, vraisemblablement, de *dix minutes*, pour la mettre à l'heure du capitaine Pendezec, qui était également celle de l'état-major prussien.

Au sujet des quarante minutes d'avance signalées par M. le général Hanrion, il y en a peut-être trace dans le rapport du capitaine Pendezec, mais je n'ai pu la découvrir. Là, encore, M. le général Hanrion a, sans doute, été le jouet de la susdite divinité trompeuse.

Je termine par la citation de deux passages qui, selon moi, sont décisifs, car il me paraît difficile de montrer mieux la similitude d'heures entre le récit officiel prussien et les forts de Paris où la marine tenait une sorte de journal réglé sur le méridien du lieu :

« *A huit heures du matin*, les batteries à cheval de la garde, au Pont-Iblon, et les deux batteries montées du Blanc-Mesnil ouvrent le feu sur le Bourget; *en même temps*, la colonne de gauche se met en mouvement du Blanc-Mesnil. *Une demi heure plus tard, les deux autres* colonnes rompent

« *A huit heures*, l'ennemi commence une vive cannonnade puis une fusillade contre le Bourget. *A neuf heures*, nous voyons nos troupes évacuer le Bourget (ce sont les fuyards mobiles et soldats de ligne qui n'ont pas attendu l'attaque des Prussiens) et se replier sur les forts qui con-

à leur tour de Dugny et du Pont-Iblon. »

(Récit officiel du grand état-major prussien, 2e partie, p. 192.)

tiennent l'ennemi par leurs feux. *Les Prussiens entrent dans le village.* Noisy et Romainville le canonnent à toute volée. Jusqu'à ce moment, l'ennemi a concentré son action sur le Bourget. *A dix heures*, il prend ses dispositions pour attaquer Drancy. Il se masse derrière la Mollette... »

(*La Marine au siège de Paris*, par l'amiral de La Roncière Le Noury, p. 133.)

Comme il faut un peu plus d'une demi-heure pour franchir la distance de Dugny, du Pont-Iblon et du Blanc-Mesnil au Bourget, l'ennemi, parti à huit heures et à huit heures et demie, a donc abordé le village vers neuf heures, comme le dit l'amiral de la Roncière le Noury.

Historien, je n'avais qu'à me conformer à des documents qui se confirment mutuellement. S'il est démontré d'une façon autorisée que M. Dichard, le capitaine O'Zou de Verrie, l'amiral de la Roncière le Noury, le général Hanrion lui-même, le grand état-major prussien, les historiques de la garde royale ont eu la berlue, ont pris huit heures pour neuf heures et ceci pour cela, je ne m'obstinerai pas dans leur erreur et corrigerai mon texte. Mais nous n'en sommes pas là.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ALFRD DUQUET.

Paris, le 5 juillet 1893.

En résumé, il y a là une question de *fait* qui, avant tout, demanderait des informations aussi précises que possible et venant des participants allemands aux événements militaires en France. Nous nous permettrons donc de poser ici la question, espérant que quelqu'un de nos lecteurs d'Allemagne voudra bien nous donner une réponse permettant d'élucider et de résoudre le problème posé.

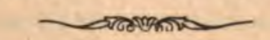

Course de l'école de recrues d'infanterie n° 1 de la Ire division.

Le bataillon de recrues n° 1 à Lausanne, fort de 850 hommes environ, a terminé son cours d'instruction par une série de marches et manœuvres exécutées du 29 juillet au 2 août sur la Haute-Sarine sous les ordres de M. le

colonel Isler. Parti de Lausanne le 29 juillet à 4 h. 30 du matin, il a été transporté à Palézieux. De là, marche par le col de Lyss sur Albeuve et Montbovon ; le dimanche 30 au matin, courte manœuvre de demi-bataillon contre demi-bataillon et repos; le 31 marche d'Albeuve et Montbovon jusqu'à Gsteig (Chatelet), avec manœuvre près de Château-d'Œx ; le 1er août ascension du col du Sanetsch et sur le col, qui s'y prête admirablement; méthode de combat du bataillon contre un ennemi marqué; enfin le 2 août, marche de Gsteig sur Aigle par le col du Pillon et retour depuis Aigle en chemin de fer.

Cette course s'est exécutée dans les meilleures conditions, par une température favorable; l'état sanitaire du bataillon a été bon jusqu'à la fin; le nombre des traînards insignifiant.

Depuis quelques années les essais de marches et de manœuvres dans les montagnes, spécialement dans la haute montagne se multiplient. Pour ne parler que de la Suisse française nous pourrions rappeler le passage de la Gemmi par le bataillon de carabiniers n° 2, le passage moins élevé de Jaman et celui des Portes du Soleil par le bataillon de carabiniers n° 1, le passage du Pas de Cheville, par une école de recrues, l'ascension du St-Bernard par le 4e régiment d'infanterie. On cherche à habituer le plus possible nos soldats à la guerre de montagne, pour autant du moins que la courte durée de nos services militaires le permet.

On a beaucoup discuté si des corps devaient être spécialement affectés à la guerre de montagne. De semblables corps existent, comme on sait, en France, en Italie, en Autriche, ailleurs encore. Ces troupes alpines ont un programme d'instruction particulier. Les résultats ont été remarquables ; les « alpini » forment incontestablement les meilleures troupes de l'armée italienne ; les « alpins » français ne leur cèdent en rien.

En Suisse on ne pouvait espérer atteindre un résultat suffisant ; il faut pour cela autre chose qu'une école de recrues de six semaines et tous les deux ans un cours de répétition de 18 jours. Dans de semblables conditions, on ne peut parler d'entrainement, on ne peut obtenir des facultés manœuvrières spéciales. N'y eût-il que cette raison,

il fallait renoncer au projet caressé par quelques-uns de troupes alpines suisses. D'ailleurs une autre circonstance accentue encore la différence entre les pays qui nous avoisinent et le nôtre. Pour eux, la montagne est l'exception, pour nous elle est presque la règle. Qu'ils détachent donc pour les affecter à la défense du territoire de montagnes une partie de leurs troupes, rien de plus naturel. Mais que nous fassions de même cela ne se justifie pas. Tous nos bataillons peuvent être appelés à se battre dans la montagne comme sur le plateau, il faut donc que tous les soldats qui les composent aient l'occasion de manœuvrer parfois dans la montagne et de constater les efforts et la bonne volonté qu'exigent de semblables manœuvres. Les exercices de montagnes pratiqués ces dernières années ont été infiniment utiles ; on peut être certain qu'une troupe qui n'aura jamais manœuvré que dans la plaine sera exposée à de dures surprises le jour où sans autre préparation elle devra manœuvrer dans la montagne.

Revenons à l'école de recrues n° 1 de la Ire division.

Un corps Ouest marche de Lausanne sur Berne, disait la supposition générale ; il se couvre par des détachements sur la Haute-Sarine.

Un corps Est occupe Berne et manœuvre sur l'Aar moyen ; il se couvre également par des détachements sur la Haute-Sarine.

Le bataillon de recrues n° 1 forme au départ un de ces détachements du corps Ouest. Il a l'ordre de marcher de Palézieux sur Montbovon par le col de Lyss.

Une reconnaissance préalable du col avait permis de constater la possibilité du passage pour un bataillon avec ses chevaux, mais sans voitures. En effet, dès l'endroit dit « La Cuvaz » à 2 km. de Châtel-St-Denis, le chemin ne permet plus la marche qu'en colonne par un, cela jusqu'au moment où, sur l'autre versant de la montagne, il rejoint la grande route de Bulle à Château-d'Œx. En outre, toute la dernière partie du col aussi bien que la première heure de descente est en pente très abrupte, pâturage semé de gros cailloux. La course sur tout le parcours n'offre d'ailleurs aucun danger, surtout avec la précaution prise de ferrer la chaussure.

Par le beau temps, la vue est magnifique depuis le som-

met du col. Elle s'étend sur tout le bassin du Léman, le plateau jusqu'au Jura, et dans la direction du Nord et de l'Est sur les chaînes à perte de vue des Alpes valaisannes et bernoises. Malheureusement un brouillard épais masquait toute vue à plus de 100 mètres ; à peine les deux compagnies arrivées les dernières au point culminant eurent-elles une rapide échappée sur les sommets les plus voisins ; le brouillard ne tarda pas à tout voiler de nouveau. En outre, de temps en temps une petite pluie fine et serrée se mettait à tomber. Cette circonstance, ciel couvert, température fraiche, n'a pas été étrangère à la facilité avec laquelle s'accomplit cette première journée de marche. Voici l'horaire :

5 h. 30. Départ de Palézieux.

7 h. 10. Passage à Chatel-St Denis.

11 h. 25. Arrivée au col.

11 h. 40. Arrivée « En Lyss » où a eu lieu la grande halte. La troupe, qui avait déjeuné avant le départ de Lausanne, toucha l'eau et du lait. Elle mangea la viande de conserve, et se fit avec la ration de réserve du café au lait dans la marmite individuelle. A 2 h. 05, le bivouac fut levé. Depuis ce moment, le bataillon se divise. Les compagnies 1 et 4 (1er lieutenant Feyler et capitaine d'état-major de Lenzbourg) sous le commandement du major d'artillerie Manuel opérent leur descente sur Montbovon où elles arrivèrent à 5 h. A la même heure, les compagnies 2 et 3 (1ers lieutenants de Meuron et Rey) sous le commandement de M. le major Ribordy arrivaient à Albeuve. Le premier demi-bataillon figurait un détachement du corps Est, le second un détachement du corps Ouest, arrivant de Bulle. De part et d'autre, les avant-postes furent immédiatement placés : pour le détachement d'Albeuve sur la ligne qui s'étend depuis la Sarine à l'ouest de Lessoc jusqu'au chemin d'Albeuve aux prés d'Albeuve, à l'endroit où ce chemin coupe le premier ruisseau à l'ouest de la Sarine ; pour le détachement de Montbovon sur le pont de l'Hongrin avec patrouilles dans la direction de Lessoc, Albeuve, Sciernes. Un poste de sous-officiers, garde extérieure de cantonnement, fort d'un groupe, fut placé sur le pont de bois de la Sarine à l'entrée Est de Montbovon.

Le 30 au matin, un peu avant 4 h., le demi-bataillon de

Montbovon était réveillé par une violente fusillade du côté du pont de bois ; un instant après la générale battait et sonnait de tous côtés. Mais il était trop tard. Le poste de sous-officiers sur le pont s'était laissé surprendre. Une compagnie et demie de l'ennemi lui avait passé par-dessus et s'emparait du village, tandis qu'un peloton faisait une démonstration sur le pont de l'Hongrin. Après une courte lutte dans la rue le signal fut donné de cesser la manœuvre. Montbovon était pris.

Voici ce qui s'était passé à Albeuve :

La veille, à 10 h. du soir, l'ordre suivant provenant du commandant du corps ouest, était parvenu au major Ribordy : « L'ennemi occupe Château-d'Œx ; il paraît avoir ses cantonnements à Montbovon.

» Je marcherai demain sur Château-d'Œx.

» Votre détachement servira d'avant-garde. Il devra s'emparer si possible par surprise et pour 7 heures du matin au plus tard, du pont et du village de Montbovon, puis marcher sur Rossinières.

» J'attends les rapports sur la route Bulle-Montbovon. »

A la réception de cet ordre, le commandant du détachement résolut d'attaquer Montbovon par surprise le lendemain à 4 h. Il donne l'ordre à ses chefs de compagnie de tenir leurs troupes prêtes sur la place d'alarme à 2 h. du matin et envoya une patrouille d'officiers reconnaître le pont dont il est question plus haut. Cette patrouille ayant fait un rapport favorable, le commandant exécuta son mouvement en avant par Lessoc. On sait le reste.

En campagne, des surprises de ce genre se produiraient souvent. Préparer un mouvement pendant la nuit et l'exécuter au petit jour, c'est l'a b c du métier. Il faut donc, dans le service de sûreté, redoubler de vigilance aux premières heures du matin. La troupe qui, à Montbovon, était aux avant-postes aurait patrouillé du côté de Lessoc avec un peu plus d'activité ; moins que cela, le poste de sous-officier du pont de bois aurait placé une sentinelle à cent ou cent cinquante mètres plus en avant, la surprise était déjouée ; la position de Montbovon était assez forte pour résister à l'attaque d'une troupe même plus nombreuse. L'incident de Montbovon aura été une utile leçon pour les officiers et soldats du bataillon de recrues.

La journée du lendemain, 31 juillet, fut consacrée à la marche d'Albeuve et Montbovon sur Gsteig, avec défense de Château-d'Œx par le détachement Est contre le détachement Ouest.

Ce jour-là encore la température favorisa la marche, qui s'exécuta sans difficulté. L'étape était longue cependant. D'Albeuve à Gsteig la distance est de 39 kilomètres. Les cantonnements furent quittés à 5 h. 30. A 11 h., après le combat de Château-d'Œx, les deux détachements reprirent la marche réunis. La halte principale, 1 $^1/_4$ h., eut lieu le long de la route, au val des Fenils, à 1 h. La troupe cuisit le café comme la veille et mangea les rations de viande et de fromage qui lui avaient été distribuées au départ. A 1 $^1/_4$ h., la colonne s'ébranla de nouveau pour arriver à Gsteig à 6 h. 10. Les haltes horaires avaient été de 5 minutes le matin; elles furent de 10 minutes l'après-midi. L'allure adoptée fut de 100 pas à la minute. Pour nos troupes peu entrainées, cette allure parait la plus favorable. Dans tous les cas, elle put être maintenue aisément jusqu'au bout, et le nombre des hommes malades des pieds fut insignifiant.

Pour la marche du lendemain au Sanetsch, les dispositions suivantes furent prises.

La troupe laisse le sac au cantonnement; les hommes portent la capote en bandoulière, avec la buche de bois à l'intérieur, et fixent au ceinturon la gamelle et les outils de pionniers. Dans la gourde, ils tiennent, comme pour les jours précédents, un demi litre de café froid, indépendamment de la ration de café en poudre; dans la gamelle, ils portent la ration de viande fraiche et la ration de fromage. Quant à la marche, elle s'exécute, comme de juste, en colonne par un; après chaque 20 minutes de marche, halte horaire de 10 minutes.

Dans ces conditions, l'ascension se fit de la manière la plus aisée. Les hommes étaient d'ailleurs distraits par le spectacle si varié qu'offre la haute montagne. La marche se fit aussi plus régulièrement qu'elle ne s'était faite le premier jour pour le passage de Lyss; les compagnies furent plus serrées et, soit à la montée, soit à la descente, ne dépassèrent pas 5 minutes comme longueur de colonnes. Quant au déploiement du bataillon contre l'ennemi

marqué qui occupait le col, il ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est que, comme les jours précédents, la troupe put faire l'expérience du temps plus long et des efforts plus énergiques qu'exigent les mouvements d'un détachement dans la montagne.

L'expérience fut faite également de postes de relais établis de demi-heure en demi-heure. Notre règlement sur le service des troupes suisses en campagne ne prévoit ce service des postes de relais que pour les troupes montées. A la montagne, il ne peut être question d'employer autre chose que l'infanterie. L'expérience réussit d'ailleurs fort bien. Tandis que la troupe avait mis 3 heures pour faire l'ascension du col, les dépêches de Gsteig mirent $1\,{}^1/_2$ h. seulement.

La dernière journée fut consacrée à la descente sur Aigle par le Pillon, soit 33 kilomètres. La grande halte eut lieu au Sépey; les haltes horaire furent de 5 minutes. Rien de spécial à dire sur cette marche, ni du combat défensif contre un ennemi marqué qui eut lieu au col.

En résumé, la course de l'école de recrues n° 1 a eu une pleine réussite; elle a été intéressante; elle a surtout été instructive pour tous ceux qui y ont pris part, chefs et soldats. Les premiers ont pu s'exercer à la conduite des colonnes pendant des étapes prolongées, cette partie si importante du service; les derniers ont pu se familiariser, pendant quelques jours, avec le service de campagne et développer leur initiative mieux que ne le permettent le service de caserne et les exercices de la place d'armes. Puissent-ils profiter les uns et les autres, chacun dans sa sphère, et faire profiter l'armée de ce qu'ils auront appris!

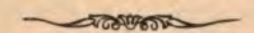

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Lausanne, le 29 juillet 1893.

Monsieur et cher camarade. — L'article 4 du règlement de notre section s'exprime comme suit :

ART. 4.

« La section vaudoise se réunit en assemblée générale

une fois par an, dans une localité désignée par la précédente assemblée générale ou par le Comité. Cette réunion, qui peut être combinée avec une excursion militaire (reconnaissance) ou un exercice pratique, est spécialement consacrée à l'étude et à la discussion des questions militaires.

» Toutefois, le Comité doit y présenter un court rapport sur la marche de la Société pendant l'année écoulée.

» Dans la règle, l'assemblée générale a lieu au printemps ou en automne. »

En conformité de ce qui précède, vous avez décidé l'an passé, dans votre assemblée de juillet, une excursion militaire au St-Bernard.

Cette reconnaissance aura lieu les 18, 19, 20 et 21 août prochain. Tenue civile.

Ci-joint, nous vous en donnons le programme, en vous conviant de la manière la plus pressante à y prendre part.

Vous voudrez bien nous envoyer votre adhésion, en nous retournant, avant le 9 août prochain, l'une des cinq formules de réponse ci-jointes.

Agréez, Monsieur et cher camarade, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président, F. de Charrière, lieut.-colonel d'art.
Le Secrétaire, Fs Secretan, capitaine d'infanterie.

Ordres du jour pour la reconnaissance du St-Bernard.
Carte fédérale au 1/50,000.

Vendredi 18 août.

Arrivée à Martigny par le train de 11 h. 16 du matin.

A l'arrivée, déjeuner à l'hôtel du Mont-Blanc, à Martigny,

A midi et quart, départ pour Orsières ou Bourg-St-Pierre, en voiture.

A 3 heures, départ du premier et du second groupe d'Orsières pour Ferret à pied ; durée approximative du trajet d'Orsières à Ferret, 4 ¼ heures.

A Ferret, le tenancier de la petite auberge sera à même d'offrir le souper et le déjeuner du lendemain aux officiers qui y logeront. Quelques lits seulement ; pour le plus grand nombre, nuit sur le foin avec couvertures.

A 3 heures également, départ du troisième et du qua-

trième groupe en voiture (ou à pied pour les officiers qui le préféreront) d'Orsières pour Bourg St-Pierre. Dans ce bourg, l'auberge « Au déjeuner de Napoléon » sera à même de nourrir et de loger les participants.

Samedi 19 août.

Premier groupe. Chef : M. le major d'infanterie de Meuron.

Itinéraire : Ferret, la Lèchère, col de Chantonet (ou Petit-Ferret), les Grépillons, col Ferret, la Peulaz, passage de la Dranse au sud du chalet les Ars, Plan la Chaud, col de Fenêtre, la Baux, Hospice du St-Bernard.

Durée approximative de la course, y compris trois heures de halte, 11 ½ heures.

Deuxième groupe. Chef : M. le lieut.-colonel d'infanterie Grenier.

Itinéraire : Ferret, Plan la Chaud, lacs et cols de Fenêtre, la Baux et l'Hospice du St-Bernard.

Durée de la course sans halte, 4 heures environ.

Ce groupe pourrait, en passant, reconnaitre s'il existe un passage facilement praticable des lacs à la combe de Drônaz.

Troisième groupe. Chef : M. le major d'artillerie Melley.

Itinéraire : Bourg St-Pierre, combe des Planards, col des Planards, Arpalle, lacs et col de Fenêtre, Hospice du St-Bernard.

Ce groupe doit reconnaitre le col du Nevi de la Rossa, voisin du col des Planards.

Durée de la course, 11 heures environ, haltes comprises.

Quatrième groupe. Chef : M. le lieut.-colonel d'infanterie Ruffy.

Itinéraire : Bourg St-Pierre, Cantine d'en Haut, col de Menouve. De ce col, parcours sur la ligne de faîte jusqu'au col Barasson ; de là descente sur la route de l'Hospice à la cote 2302 et Hospice du St-Bernard.

Durée de la course, 11 heures environ, haltes comprises.

A chaque groupe est adjoint un guide de la localité.

Le chef de chaque groupe remettra, le soir, à l'officier qui lui sera désigné par le Comité, un rapport sommaire de la reconnaissance de son groupe.

A 6 heures du soir, dîner à l'Hospice du St-Bernard.

Dimanche 20 août.

6.— heures : Départ à pied pour Bourg St-Pierre.
9.— » Départ en voitures pour Liddes.
10.— » Déjeuner à Liddes.
11.— » Départ en voitures pour Martigny.
3.— » Assemblée générale à l'hôtel du Mont-Blanc, à Martigny ; rapport du jury des travaux de concours et rapport de la reconnaissance, sous la présidence de l'officier désigné par le Comité.
5.— » Dîner officiel.
7.49 » Départ pour St-Maurice où des logements seront préparés.
9.— » Réunion familière à St-Maurice avec les officiers de la section valaisanne de la Société des officiers.

Lundi 21 août.

Visite aux fortifications de Dailly et Savatan suivant un horaire qui sera fixé le dimanche soir.

5.10 heures l'après-midi, départ général de St-Maurice.

La carte d'excursion est fixée à 20 francs.

Elle donne droit :

1° Au parcours à moitié prix, aux frais de l'officier, des gares du réseau du Jura-Simplon à St-Maurice ou Martigny et vice-versa.

Elle doit être produite à toute réquisition aux employés du Jura-Simplon.

2° A la course en voiture de Martigny à Orsières pour les officiers du premier et du deuxième groupe, et à celle de Martigny à Bourg St-Pierre pour ceux du troisième et du quatrième groupe.

3° A l'hospitalité des pères du St-Bernard.

4° A la descente en voiture dès Bourg St-Pierre à Martigny.

5° Au déjeuner froid à Liddes.

6° Au dîner officiel à Martigny.

Les officiers qui ne pourraient monter que le samedi au St-Bernard trouveront des voitures pour Bourg St-Pierre, aussi comprises dans le prix de la carte d'excursion, à l'hôtel du Mont-Blanc à Martigny, à 8 heures du matin.

MM. les officiers auront à supporter personnellement les dépenses non comprises dans la carte d'excursion ; ils devront notamment se pourvoir de quelques conserves pour la journée de samedi.

MM. les officiers qui répondront au questionnaire par les formulaires ci-joints nos 1 à 4, devront expédier, avant le 9 août, à M. Jean Kohler, caissier de la section, un mandat de poste de vingt francs pour valeur de la carte d'excursion.

Cette carte leur sera envoyée par retour du courrier, après réception du mandat.

MM. les officiers qui répondront par le formulaire n° 5 n'auront pas de mandat de poste à expédier ; ils recevront, en échange du formulaire, la carte d'excursion qui leur servira à obtenir au chemin de fer leur billet à moitié prix.

Le dimanche 20 août étant un jour de vote fédéral, MM. les officiers sont priés de se munir de leur carte de vote ou d'une attestation communale. Le comité de la section vaudoise fera en sorte d'organiser un bureau de vote pour les participants à l'excursion.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser au siège de la Société.

Comité de la section vaudoise en 1893.

F. DE CHARRIÈRE, lieut-colonel d'artillerie, président.
A. DE MEURON, major d'infanterie, 1er vice-président.
E. DECOLLOGNY, » 2d »
J. KOHLER, » caissier,
F. SECRETAN, capitaine d'infanterie, secrétaire.

Siège de la Société, 2, rue du Grand St-Jean, Lausanne,

Questionnaire

Prendrez-vous part à l'excursion complète dès l'arrivée à Martigny, le vendredi 18 août, à 11 h. 16 du matin, au départ général à St-Maurice, le lundi 21, à 5 h. 10 du soir ?

A quel groupe comptez-vous vous réunir ?

Réponse par le formulaire n° 1.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à l'excursion complète,

Assisterez-vous seulement à la course dès vendredi, à 11 h. 16 du matin, au dimanche soir, à 7 h. 49 ?

A quel groupe comptez-vous vous réunir ?

Réponse par le formulaire n° 2.

Monterez-vous seulement au St-Bernard le samedi ?

Dans cette alternative, resterez-vous jusqu'au dimanche soir, à 7 h 49 ?

Réponse par le formulaire n° 3.

ou

Resterez-vous jusqu'au lundi soir, à 5 h. 10 ?

Réponse par le formulaire n° 4.

Sans prendre part à l'excursion, votre intention est-elle de participer, le lundi 21 août, à la visite des fortifications de Dailly et Savatan ?

Viendrez-vous le lundi matin, ou votre intention est-elle de coucher le dimanche soir à St-Maurice ?

Réponse par le formulaire n° 5.

MM. les officiers qui répondront à ce questionnaire par les formulaires ci-joints nos 1 à 4, devront expédier, avant le 9 août, à M. Jean Kohler, caissier de la Société, un mandat de poste de vingt francs pour valeur de la carte d'excursion.

Cette carte leur sera envoyée par retour du courrier, après réception du mandat.

MM. les officiers qui répondront par le formulaire n° 5 n'auront pas de mandat de poste à expédier, ils recevront, en échange du formulaire, la carte d'excursion qui servira à obtenir au chemin de fer leur billet à moitié prix.

La question du Siam.

Sous ce titre le nouveau journal de Paris *L'Echo de l'armée*, qui a succédé au *Moniteur de l'armée*, publie l'instructif article ci-après :

« Les Français sont, pour la plupart, si étrangers aux questions coloniales que les événements tels que les récents incidents du Siam les surprennent comme un coup de canon dans le silence de la nuit. Nos gouvernants eux-mêmes, quoique renseignés, sont toujours, dans une certaine mesure, pris au dépourvu parce que, craignant des

complications qui pourraient leur susciter des embarras parlementaires, ils ont obstinément fermé l'oreille aux avertissements et ne se décident à agir qu'alors que l'honneur du drapeau est déjà engagé. De telles situations ne surgissent cependant pas du jour au lendemain ; elles ne sont que la conséquence d'une longue série de faiblesses coupables et eussent pu être évitées par quelques actes énergiques produits en temps opportun.

» Tant que nous nous laissons retenir sur le terrain des pourparlers diplomatiques, nous sommes sûrs d'être roulés par les orientaux qui sont, avouons-le, plus forts diplomates que nous. Ils sont d'une nature plus astucieuse, ne sont retenus par aucun scrupule, se font gloire de la ruse, du mensonge et de la trahison et nous méprisent pour notre loyauté.

» Qu'un assassinat, une agression, un empiètement de frontière, un pillage du village soient commis, les autorités s'empressent de nous faire des excuses, on amène les coupables, on les punit ou on les exécute, suivant le cas, en présence des représentants du gouvernement français. Mais ces coupables ne sont que des malfaiteurs, déjà condamnés, qu'on a extraits d'une prison quelconque et les véritables auteurs du méfait sont récompensés, pendant que nous nous déclarons satisfaits de la réparation obtenue.

» Ce système réussissant, ils s'enhardissent, leur mépris naturel pour les *barbares* s'accroît, les empiètements, les attaques, les attentats se multiplient, jusqu'au jour où un fait important se produit, tel que l'attaque d'une force française ou l'assassinat d'un de nos fonctionnaires. On s'émeut alors en France, l'honneur national est en jeu et tout le monde est d'accord ; les ministres, ne craignant plus les fureurs de l'opposition, donnent des ordres énergiques et une démonstration est ordonnée. C'est peut-être le début d'une guerre coûteuse.

» Les choses n'en fussent jamais venues là si nous eussions coupé court, dès le début, aux agissements de nos voisins et si nous les eussions pénétrés de l'idée que chaque atteinte portée à la France, à son territoire, à ses nationaux ou à ses protégés, serait chèrement payée et qu'il ne fallait pas espérer s'en tirer avec des excuses ou des subte ges. Avec peu d'hommes et d'argent nous eussions pu

maintenir l'intégrité de nos droits, faire respecter nos frontières, protéger efficacement nos nationaux et protégés.

» S'il n'a pas été fait ainsi, la faute n'en est pas tant aux différents ministères qui se sont succédé aux pouvoirs qu'à l'organisation même de nos colonies et surtout à la façon dont les affaires coloniales sont envisagées par le parlement. Mais ce côté de la question m'entraînerait trop loin et je me réserve d'y revenir dans un prochain article.

» Le royaume de Siam est limitrophe de celui du Cambodge sur lequel nous exerçons notre protectorat depuis 1863.

» Malheureusement, dans le traité intervenu avec le Siam — par ignorance, oubli ou faiblesse — les deux riches provinces de Battemboug et Siem-Réop furent considérées comme siamoises. Elles ont cependant toujours été cambodgiennes et les habitants n'aspirent qu'à revenir à leur véritable patrie. Aussi, en cas de guerre, trouverions-nous en eux un précieux concours ; non seulement ils recevraient nos soldats comme des libérateurs, mais se joindraient à eux pour chasser les Siamois de chez eux.

» Jusqu'en 1884, notre protectorat sur le Cambodge avait été purement nominal, notre action se bornant à y avoir un représentant. A cette époque, M. le gouverneur Thomson signa avec le roi Norodon une convention qui abandonnait à la France l'administration de son royaume.

» Pendant longtemps le Tong-Kin absorba toutes les forces militaires de l'Indo-Chine française et depuis, la préoccupation dominante de la question budgétaire et parlementaire a toujours empêché d'y avoir un effectif suffisant pour établir les postes nécessaires et protéger efficacement nos frontières.

» La conséquence naturelle a été un empiètement constant et progressif des Siamois et des Laotiens, encouragés par eux, et des agressions chaque jour plus hardies, en raison de leur impunité.

» Les avertissements de nos résidents restant sans effet et le gouvernement n'ayant pas su en temps utile montrer l'énergie nécessaire, le jour où il voulut récupérer la rive gauche du Me-Kong il se heurta à des résistances tellement insolentes qu'il fut nécessaire d'agir. Les attaques contre nos troupes et le guet-à-pens dont le malheureux Grosgurin

fut victime mirent le comble à la mesure et amenèrent la situation actuelle.

» Jusqu'au dernier moment les Siamois ont tenté de rester sur le terrain diplomatique, espérant qu'un évènement imprévu ou un appui, peut-être promis, viendraient les tirer d'embarras. Leur astucieuse réponse à notre *ultimatum* avait pour but de retarder notre action et de permettre à cet évènement de se produire ou à cet appui de se manifester.

» Notre attitude énergique leur a fait changer de tactique; cela est regrettable pour nous, car la situation n'en devient que plus difficile. Si, après avoir repoussé nos conditions, ils les acceptent aujourd'hui avec tant d'empressement et sans chercher même à les améliorer pour eux, c'est qu'ils espèrent tirer avantage de cette nouvelle situation. Ils comptent évidemment beaucoup sur l'action de l'Angleterre, mais nous devons agir avec la plus grande prudence et ne pas permettre à une nation étrangère d'intervenir dans les arrangements que nous aurons à prendre avec le Siam. Ce serait équivalent à la reconnaissance du protectorat anglais.

» Certes je ne suis pas de ceux qui voudraient se poser partout en adversaires de l'Angleterre ; je suis même persuadé qu'une entente loyale entre les deux nations serait des plus profitables à l'une comme à l'autre, en leur donnant une suprématie indiscutable dans toutes les questions coloniales ; et les Anglais y trouveraient un grand avantage, car ils ont plus à craindre les Allemands que nous pour leur commerce lointain. Mais la condition primordiale d'une semblable entente est le respect absolu de la liberté et des droits de chacun. Or, dans le cas actuel, l'intervention anglaise ne serait aucunement justifiée. Comme mon collaborateur, Camille Grollet, le faisait très justement remarquer dans le dernier numéro, ils ont été les premiers à entamer l'*état-tampon*, auxquels ils paraissent aujourd'hui tant tenir, par leur extension exagérée de territoire. Au reste les Etats chans, qui sont, en réalité, indépendants, forment un tampon plus que suffisant et on ne peut avancer aucune raison plausible qui nous empêche d'occuper la rive gauche du Mé-Kong, notre frontière naturelle.

» Il est un autre point, fort important, celui qui concerne

les provinces cambodgiennes de Battembang et Siemréap (ou Angkor). Comme nous le disions plus haut, le retour de ces provinces au Cambodge s'impose. On a commis une faute grave en ne la stipulant pas dans les clauses de l'*ultimatum*, mais aujourd'hui il y a lieu d'examiner si nous ne devons pas les modifier. Accepté après la déclaration du blocus, il ne nous lie plus. Cet *ultimatum* est, du reste, critiquable sur d'autres points, par exemple celui de l'indemnité dérisoire demandée pour le préjudice causé à nos nationaux. Les Anglais eussent demandé vingt-cinq millions au moins.

» En résumé, notre situation est bonne. Le bon droit est de notre côté d'une façon indéniable; nous avons poussé la longanimité et la modération jusqu'au-dela de ses plus extrêmes limites; nous ne portons ombrage à aucune puissance puisque nous ne voulons pas annexer le Siam; nous pouvons même déclarer que nous ne voulons pas y exercer notre protectorat.

» Mais, pour parler un langage militaire: ne nous embrouillons pas dans les feux de file. Sachons ce que nous voulons, marchons droit au but, sans tergiversations et sans faiblesse et ne nous laissons pas écarter de notre route par nos influences latérales.

» Les bruits qui ont transpiré dans le public sur les divergences de vues qui se seraient produites dans le conseil des ministres, peuvent faire craindre que la dignité de la France puisse être à un moment donné insuffisamment défendue. C'est à la majorité de ce conseil qu'il appartient de dissiper ces craintes et de rassurer le pays.

CHABANNES. »

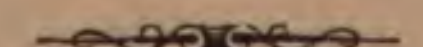

Rassemblement de troupes de 1893.

Les officiers qui se proposent de suivre les manœuvres du II^me^ corps devront le faire en tenue civile. Il leur sera délivré, sur demande écrite, une carte de légitimation nominative et numérotée qui leur donnera doit à la demi-taxe en chemin de fer et leur permettra d'assister à la critique.

Les demandes doivent être adressées au commandant du II^e^ corps d'armée, colonel Feiss, jusqu'au 26 août, à Berne, et dès cette date à Délémont.

Les manœuvres des III^e et V^e divisions — II^e corps d'armée — comprendront les opérations suivantes :

Les 5 et 6 septembre : exercices de combat du régiment contre le régiment, sous la direction des commandants de brigade.

Les 7 et 8 septembre : exercices à double action des brigades combinées, sous la direction des divisionnaires, MM. les colonels Muller et Rudolf. Les brigades de la III^e division manœuvreront entre le vallon de St-Imier et le Doubs (Franches-Montagnes) ; celles de la V^e entre la chaine du Passwang-Hauenstein, la Birse inférieure et le Rhin.

Les 9, 11 et 12 septembre : manœuvres à double action de la III^e division contre la V^e, sous la direction du commandant du II^e corps d'armée, colonel Feiss. La III^e division marche contre Bâle et rencontre sur sa route la V^e division qui occupe la vallée de la Birse.

Le 13 septembre : manœuvre du II^e corps contre un ennemi qui sera marqué par les bataillons de recrues des II^e, IV^e et VI^e divisions, une division d'artillerie de position et l'école de recrues de sapeurs de Liestal, sous les ordres du lieutenant-colonel d'état-major Weber. Cette manœuvre aura lieu dans les environs de Bâle.

Les 14 et 15 septembre : inspection et licenciement.

L'artillerie et la cavalerie joindront leurs divisions le 6 septembre ; les pionniers et le génie joindront le 8. — Les colonnes de parc 5 et 9 et les bataillons du train III/2 et V/2 ne participeront pas aux manœuvres, mais feront leur cours de répétition plus tard.

Ont été désignés comme juges de camp : MM. les colonels divisionnaires Berlinger, Meister et Techtermann, le colonel d'état-major Keller, le colonel de cavalerie Fehr et le colonel d'artillerie Bleuler.

Les lieutenants-colonels d'état-major Hartmann, Blanc, Leupold et Burckhardt suivent les manœuvres pour leur instruction.

Les deux compagnies d'administration du corps d'armée, installées à Bienne, ravitailleront toutes les troupes en viande et en pain, pendant la durée des manœuvres.

Dès le 9 septembre, les troupes cuiront la viande le matin. Elles mangeront la soupe avant le départ, la viande au moment de la grande halte et la deuxième soupe le soir, au cantonnement. Les troupes toucheront, en outre, le matin, dans la gourde, $^1/_3$ litre de café noir.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Berne à la *Revue*, le 30 juillet :

« M. Ruchonnet, conseiller fédéral, est rentré hier à 4 h. 45 à Berne. L'administration du Jura-Simplon avait réservé la surprise d'un wagon-salon qui l'attendait à Chexbres. En rentrant au logis, M. Ruchonnet aura trouvé l'atmosphère embaumée par de magnifi-

ques fleurs anonymes et autres. Il y avait un bouquet et une lettre des fonctionnaires du département ; le bouquet était un composé de fleurs splendides, glaïeuls, scabieuses, roses, œillets, soucis, en pêle-mêle charmant, comme les signatures de la lettre d'accompagnement, car les sentiments qu'exprimaient simplement et cordialement les signataires ne sentaient en rien la hiérarchie. La signature du procureur général de la Confédération était perdue parmi les autres.

» J'ai eu le plaisir de m'entretenir ce matin avec M. Ruchonnet Le grand air a retrempé ses forces ; un repos bienfaisant lui a fait grand bien. Ceux qui l'ont vu partir il y a deux mois constateront l'heureux changement. M. Ruchonnet devra, cela se comprend, se résoudre à observer les exigences et recommandations de la Faculté, qui estime qu'il doit se ménager, afin de ne pas compromettre la bonne marche naturelle de la convalescence. »

Le Conseil fédéral à désigné le lieutenant-colonel Paul Usteri, à Zurich, et le major Eugéne Lecoultre, à Avenches pour assister aux manœuvres d'infanterie qui auront lieu dans le Tyrol, entre Mals et Meran.

Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes dans les troupes sanitaires :

Médecins. — Ont été nommés premiers-lieutenants : MM. Campart, Maurice, à Lausanne; Huguenin, Numa, à Chaux-de-Fonds; Cérésole, Henri, à Morges ; Dutrembley, Henri, à Choully (Genève) ; Ackermann, Alfred, à Yverdon ; Dinickert, Robert, à Montillier (Fribourg); Stephani, Théodore, à Genève ; Rochaz, Gustave, à Romainmotier ; Wehrlin, Georges, à Genève ; Habel, Albert, à Genève ; Bornand, Edouard, à Ste-Croix; Perey, Henri, à Lausanne; Jomini, Albert, à Lausanne ; Bourcart, Maurice, à Genève ; Bertignot, Edouard, à Delémont ; Blank, Frédéric, à Combremont-le-Grand ; Golliez, Louis, à Coppet ; Mack, Jules, à Vevey; Brandt, Henri, à Neuchâtel; Broccard, Victor, à Martigny; Fleury, Paul, à Les Bois.

Pharmaciens. — M. Monnier, Ernest, à Chaux-de-Fonds, est nommé lieutenant.

Vaud. — Le département militaire cantonal vient de publier le tableau des visites sanitaires pour le recrutement de 1893. Ces visites ont lieu aux dates suivantes :

1 arrondissement : Nyon, 21 août. Rolle, 22. Aubonne, 23. Morges, 24 et 25. Cossonay, 26. Sentier, 28. Romainmôtier, 29. Orbe, 30.

2e arrondissement : Echallens, 31 août. Oron, 1er septembre. Moudon, 2 et 4. Payerne, 5. Avenches, 6. Grandson, 7. Ste-Croix, 8. Yverdon 9 et 11.

3e arrondissement : Lausanne, 12-16 septembre. Château-d'Œx, 18. 18. Aigle 19. Bex, 20. Vevey, 21-25. Cully 26.

Doivent se présenter : tous les citoyens (Vaudois et Confédérés) nés

en 1874, établis ou en séjour dans le canton de Vaud; tous les citoyens (Vaudois et Confédérés) non encore incorporés, nés dans les années 1855 à 1873 inclusivement, établis ou en séjour dans le canton de Vaud, y compris ceux des mêmes années qui auraient été renvoyés antérieurement et dont le délai de renvoi serait expiré; les militaires incorporés qui, depuis la dernière visite sanitaire, auraient été invités par des médecins militaires à se présenter à celle de cette année; les militaires incorporés qui seraient devenus impropres au service et qui se seraient annoncés au commandant d'arrondissement pour être exemptés.

— Un lâcher de pigeons voyageurs provenant du « Brieftauben Verein » de Bâle a eu lieu dimanche 6 août à 5 heures 20 minutes du matin à la gare de Lausanne. Les premiers pigeons arrivés à destination au nombre de sept ont été constatés à Bâle, à 7 heures 40 minutes. Ces oiseaux ont donc mis 140 mnutes pour parcourir 136 kilomètres en ligne droite (y compris le temps d'orientation qui a duré environ 4 minutes).

— On écrit de Bex à la *Revue* :

Les travaux de fortifications de Savatan et Dailly, poussés avec la plus grande célérité sous la direction d'un personnel technique distingué et actif, seront achevés cet automne. Actuellement, il y a environ 800 travailleurs qui sont occupés sur les deux chantiers. Le montage des tourelles s'est opéré avec une rapidité extraordinaire.

L'importante question du transport des matériaux : sable, ciment, etc., (environ 600 tonnes) depuis les bastions des îles de Lavey aux forts de Savatan (altitude 280 mètres), sur un parcours de 850 mètres, a été habilement résolue par les constructeurs-mécaniciens qui ont installé un câble aérien provisoire de 550 mètres de longueur.

Le sable, extrait au bord du Rhône, est amené sur un parcours de 200 mètres, au moyen de wagonnets système Decauville. A l'arrivée à Savatan, la caisse (benne) est placée sur un autre wagonnet qui la conduit sur l'emplacement de la caserne, distant de 100 mètres.

Dans la partie inférieure, le câble est amarré par une surcharge de rails du poids de 60 tonnes; dans la partie supérieure, il est scellé dans le roc.

Une locomobile à vapeur de la force de 10 chevaux permet de transporter 600 kilos par course. La durée du trajet (aller et retour) est de trois minutes. Chaque jour, il se monte de 55 à 60,000 kilos de matériaux en cent convois.

On estime qu'il aurait fallu environ 70 chevaux d'attelage pour transporter pareil poids d'un jour.

Il existe dans nos environs plusieurs câbles destinés à descendre des ardoises ou d'autres matériaux, mais celui servant à hisser une charge aussi forte n'a pas encore fonctionné dans nos régions.

Zurich. — Le congrès international des socialistes, actuellement réuni à Zurich, a discuté la question de la guerre. C'était la 2e question à l'ordre du jour, sous ce titre :

Que feront les socialistes en cas de guerre ?

Deux propositions sont en présence :

L'une, émanant du parti démocratique socialiste de Hollande, porte :

« Le Congrès décide d'inviter le parti ouvrier international à se tenir prêt à répondre immédiatement à la proclamation d'une guerre de la part du gouvernement par une grève générale des ouvriers et des soldats. »

Les démocrates socialistes allemands proposent une résolution différente, soit le texte ci-après :

« La position des ouvriers en cas de guerre est définie d'une façon précise par la résolution du Congrès de Bruxelles sur le militarisme. La démocratie socialiste internationale révolutionnaire, dans tous les pays, doit s'élever avec toutes les forces en son pouvoir contre les appétits chauvins des classes dominates ; elle doit consolider toujours plus étroitement les liens de la solidarité entre les ouvriers de tous les pays ; elle doit travailler sans relâche à vaincre le capitalisme qui a divisé l'humanité en deux grands camps ennemis et provoque les peuples les uns contre les autres. Avec la suppression de la domination des classes, la guerre disparaîtra également. La chute du capitalisme signifie la paix universelle. »

En somme, les Hollandais proposent la grève générale, civile et militaire, et les Allemands ne s'engagent à rien.

Un Russe, M. Plehanoff, est rapporteur. Il recommande la proposition allemande. Dans l'état actuel de la société, dit-il, la grève générale est difficilement exécutable. Elle ne l'est pas partout au même degré. Les socialistes allemands sont peut-être assez bien organisés pour la faire aboutir ; les prolétaires russes ne le sont pas. Donc, si la guerre éclatait entre les deux empires, la grève générale assurerait la défaite des Allemands. Les Cosaques pénétreraient en maîtres en Allemagne et le despotisme russe s'étendrait sur l'Europe entière.

M. Liebknecht a traduit ce discours en allemand, en accentuant plus encore les paroles de M. Plehanoff, et stigmatisé la Russie, les barbares russes et la « crasse réaction » qu'ils feraient pénétrer dans le monde, si par malheur ils étaient vainqueurs.

Des acclamations frénétiques, surtout de la part des Allemands et des Anglais, sont soulevées par ces paroles, puis la séance est levée.

Berne. — On écrit de Berne à la *Revue* le 9 août sous le titre : *Choses militaires :*

« La question des mauvais traitements dans l'armée fédérale, disons suisse, car nos confédérés ne veulent plus la qualifier autrement, ce qui nous est bien égal, la question des mauvais traitements, dis-je, revient de temps à autre sur l'eau. Cette fois-ci, c'est la Suisse allemande, le canton de Zurich, qui est en émoi. Les petits journaux publient coup sur coup de très virulentes attaques contre le colonel Isler, un excellent officier, et contre un capitaine instructeur. C'est le revers de la médaille ; en voulant trop obtenir des citoyens, qui ne sont que des miliciens, on provoque de la résistance. Nos instructeurs ont une excuse ; on sait combien le métier est énervant, combien parfois ils se heurtent à une sorte de résistance passive exaspérante. Dans la plupart des cas, il y a d'une part exagération, de l'autre, c'est le chef qui s'oublie et cède à un mouvement d'irritation. La tâche de l'autorité supérieure n'est pas facile, on le conçoit ; néanmoins, on a pu constater que chaque fois que des plaintes régulières ont été formulées, le département fédéral est intervenu efficacement. »

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 9. Septembre 1893.

Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.

(Fin.)

VIII. *Dépôts*

1. Signification générale des troupes de dépôt dans l'armée suisse.

La loi d'organisation de 1874 est plus qu'incomplète en ce qui a trait au remplacement des troupes par les réserves en campagne. Cela provient en partie sans doute de certains préjugés qui à cet égard ont cours chez nous. Nous nous permettrons dès lors d'aborder ce sujet avec quelque détail.

Toutes les nations ayant l'expérience de la guerre vouent une grande attention dans leur organisation militaire à la question du remplacement en hommes dans l'armée de campagne. Une armée qui veut faire énergiquement campagne fait une forte consommation d'hommes ; elle doit pouvoir au moins en partie réparer ses pertes sous peine d'épuiser promptement ses forces physiques et morales. Pour mener la guerre avec énergie, il ne suffit pas de maintenir à une certaine hauteur le *nombre* des fusils, ce qui oblige à tenir des hommes de remplacements tout prêts, il faut spécialement maintenir le *moral* de la troupe.

Le soldat qui après des marches et des combats voit l'unité à laquelle il appartient se réduire de plus en plus éprouve bientôt ce sentiment pénible que « maintenant son tour va sûrement venir. » Au contraire si les vides sont comblés par de jeunes visages fraîchement arrivés, renaît la perspective de voir la bonne chance lui continuer. Il voit de nouveau des soldats autour de lui qui peuvent être touchés. Même le plus courageux exposera plus facilement sa vie, si, à côté des chances de mort et de blessures, il voit des chances de gagner les lauriers du vainqueur. Chaque troupe peut sur quelque point subir de telles pertes,

que même le mot d'un infernal humour de Frederic le Grand reste impuissant à les conduire au feu : « Hé, canailles, voulez-vous donc vivre éternellement? » Un changement ne peut être produit dans les esprits qu'en complétant l'effectif.

On a donc la tendance maintenant de tenir en arrière de l'armée de fortes réserves ce qui paraît en contradiction avec ce principe que les chances de réussite sont plus grandes, si l'on met en action *en même temps* toutes les forces disponibles, que si on les fait entrer en ligne successivement. Ce n'est là qu'une apparence. En effet, il s'agit surtout de forces non disponibles au commencement de la campagne, car elles n'ont pu, en temps de paix être suffisamment instruites.

Dans notre pays, un préjugé très répandu sur la durée de la prochaine guerre s'oppose aussi à l'organisation des dépôts. Les guerres de l'avenir, dit-on, seront très courtes; elles seront finies avant que les recrues supplémentaires soient instruites. La Suisse ne serait d'ailleurs pas dans le cas de soutenir une *longue* guerre. Si elle repousse victorieusement une violation de son territoire, l'agresseur après cet essai, la laissera tranquille. Est-elle battue, son armée, vu l'exiguité du territoire, sera promptement jetée hors du pays ou dans les Hautes-Alpes. Dans ces deux derniers cas, elle est privée de ses ressources; elle n'aura plus de quoi vivre.

Ces opinions nous paraissent tout-à-fait insoutenables.

Il est impossible de dire à l'avance la durée probable d'une prochaine guerre; à vue humaine, elle sera plutôt longue que courte. La guerre de 1870-71 a duré 7 *mois;* la guerre russo-turque de 1877-78 *9 mois*. Les Etats, grâce au développement donné à leurs réserves et grâce à leurs systèmes de fortifications sont prêts, plus qu'ils ne l'ont jamais été, à une guerre *de longue durée*. Nulle part les masses gigantesques des armées populaires actuelles ne peuvent agir en même temps sur le théâtre de la guerre; l'enigme n'a pas encore été trouvée de les faire mouvoir, de les entretenir et de les employer tactiquement toutes ensemble.

Il n'est pas admissible non plus que dans la prochaine guerre une grande puissance européenne se laisse dicter

la paix aussi longtemps qu'elle disposera de grandes masses bien organisées, comme par exemple la France en possède aujourd'hui, tandis qu'en 1870 par suite d'une organisation défectueuse, elle en manquait totalement. Quant à notre pays, s'il devait être engagé dans un conflit européen, moins que tout autre Etat, il n'aurait le pouvoir de raccourcir à volonté la durée de sa participation à la la guerre. Si l'agresseur se présente avec des forces si supérieures qu'en aucun cas la lutte ne puisse tourner à notre avantage nous devrons traîner la guerre en longueur en utilisant le mieux possible la configuration avantageuse de notre sol au point de vue défensif. « Temps gagné, tout est gagné » (1), car aucun de nos voisins ne peut désirer engager longtemps contre nous des forces considérables.

Même si notre armée de campagne était culbutée dans sa première résistance par un adversaire supérieur en nombre nous aurions encore l'alternative de pouvoir mettre à profit plus tard un changement dans la face des choses, pour autant il est vrai que nous pourrions nous maintenir dans un coin du pays où nous aurions abrité une partie de nos ressources militaires. Pour cela, il faut nécessairement une grande force de volonté et de la tenacité. Nous serions alors, jusqu'à un certain point, dans les mêmes conditions que le Danemark, la Hollande, la Belgique et la Roumanie, qui se sont préparées pour de tels cas, de grands refuges dans leurs fortifications centrales. Il y aurait cette différence que nous ne pourrions pas être si facilement tournés et bombardés.

En outre, vaincus ou vainqueurs, nous ne pouvons nullement espérer que notre puissant adversaire nous accorderait de suite une *paix indépendante* acceptable, avant que le conflit européen eut pris fin. Il n'est d'ailleurs pas à présumer qu'un allié éventuel nous aiderait à obtenir cette paix indépendante. L'allié nous fera peut être de nombreuses promesses au dépens de l'adversaire pour le moment de la conclusion de la paix générale, mais il exigera que nous persévérions jusque là et que nous participions de notre côté à la victoire définitive en tenant en échec pendant la durée de la campagne la plus grande

(1) Proverbe allemand : Zeit gewonnen, alles gewonnen.

partie des forces militaires ennemies. La situation politique et militaire se compliquerait sans doute assez pour exclure la possibilité d'une paix séparée entre les uns ou les autres des belligérants.

Même en admettant qu'après une courte lutte nous réussissions à conclure un armistice et à entamer des pourparlers de paix, il n'est pas indifférent pour le poids de nos conditions que nous ayons en arrière de la ligne de démarcation une armée décimée ou une armée reconstituée, numériquement et moralement, par l'appoint de troupes fraiches. Nous mêmes, aussi bien que nos adversaires ou nos alliés tiendrions suivant le cas un langage tout différent.

Nous pouvons toujours trouver nos quatre semaines pour instruire nos réserves supplémentaires même sans avoir à les mettre en sûreté avec toute l'armée à reconstituer sur le territoire d'un allié, ce qui pour un aussi petit pays que le nôtre n'aurait rien de déshonorant.

La vieille fable « mourir de faim dans la haute montagne » devrait disparaître de nos esprits. Le blé que le *plateau* consomme est aujourd'hui tiré de l'étranger aussi bien que celui qui se consomme dans la *haute montagne;* il dépend seulement d'une administration intelligente d'emmagasiner en temps voulu les subsistances nécessaires dans nos refuges naturels. Puis, le pays ne manque pas de produits alimentaires d'autre nature. Enfin, un voisin allié ou bien disposé, — et nous en aurons toujours un si nous déployons contre l'invasion la fermeté nécessaire — nous ouvrirait aussi son marché aux grains contre argent.

Au surplus, il n'est pas dit qu'au cas d'une guerre européenne la violation de notre territoire ait lieu dès le début. Il est beaucoup plus probable qu'elle ne se produira qu'au cours de celle-ci. Pour nous, la mise en état de guerre réelle serait sans doute précédée d'une *occupation des frontières* de plusieurs mois peut-être. Pendant ce temps, nous pourrions instruire toutes les réserves supplémentaires disponibles et renforcer notre armée d'une manière très sensible. Après quatre ou cinq semaines une première série de 16,000 jeunes réservistes tirés du dépôt pourraient être incorporés dans les bataillons et le même nombre d'hommes

des classes d'âge les plus anciennes de l'élite pourraient être « licenciés à disposition » pour autant qu'il n'y aurait pas menace de guerre immédiate. Ceux-ci reviendraient volontiers à leurs familles et à leurs affaires, tandis que les premiers iraient avec joie à la frontière. Les bataillons ainsi rajeunis après s'être en peu de temps accoutumés à ces jeunes visages gagneraient considérablement comme troupe de campagne.

Les avantages militaires et économiques d'une telle mesure sautent aux yeux.

2. Nécessité d'un dépôt pour les différentes armes.

Les effectifs de dépôt dépendent en première ligne de la proportion des pertes et de la mesure dans laquelle celles-ci peuvent être facilement supportées.

Dans la guerre franco-allemande la proportion totale des tués, blessés et malades de l'armée allemande s'est montée pour la durée entière de la mobilisation, soit du 15 juillet 1870 à fin juin 1871 : (1)

Dans toute l'armée	74,4 %
» l'infanterie, ligne 102,3 %, landwehr 43,6 %	88,9 %
» la cavalerie	42,9 %
» l'artillerie	63,4 %
» le génie	56,8 %

Dans ces chiffres sont comptées toutes les maladies et blessures, même si le malade n'est resté qu'une heure au lazareth et s'il a guéri de sa blessure ou de sa maladie.

Sur ce nombre sont morts :

Dans toute l'armée	5,2 %
» l'infanterie	6,6 %
» la cavalerie	3.1 %
» l'artillerie	3.4 %
» le génie	2,0 %

Pendant les dix premières semaines de la campagne (15 juillet à fin septembre) la perte totale en tués, blessés et malades a atteint :

Infanterie	40,35 %
Cavalerie	13,74 %
Artillerie	21,21 %
Génie	16,99 %

(1) Rapport sanitaire sur les armées allemandes 1870-1871.

D'entre lesquels la proportion est la suivante des morts et blessés :

Infanterie	16,05 °/₀
Cavalerie	2,98 °/₀
Artillerie	4,3 °/₀
Génie	0,87 °/₀

Ainsi, pendant les dix premières semaines au cours desquelles furent frappés les coups décisifs, l'infanterie allemande perdit devant l'ennemi une proportion d'hommes cinq fois plus grande que la cavalerie, trois fois et demi plus grande que l'artillerie et 17 fois plus grande que le génie. En tenant compte des cas de maladies qui ont atteint l'armée pendant ce même laps de temps, on constate que l'infanterie, avec le 40,3 °/₀ est à la cavalerie comme 3 : 1, à l'artillerie comme 2 : 1, et au génie comme 25 : 1.

Il est donc indubitable, d'après ces pertes, que les mesures à prendre pour le remplacement des hommes sont pour l'infanterie incomparablement plus nécessaires que pour toute autre arme. Or cette nécessité devient infiniment plus pressante si nous examinons de plus près la nature de l'arme.

Avec chaque soldat d'infanterie qui quitte son rang, l'armée perd *un fusil* dans la ligne de feu. Dès lors, si l'on considère que l'infanterie forme les trois quarts de l'armée et qu'elle subit les pertes de beaucoup les plus importantes ; si l'on considère également qu'avec chaque soldat qui disparait, un fusil est perdu pour la ligne de feu, on doit admettre qu'avant tout autre l'affaiblissement de l'infanterie est l'affaiblissement de l'armée et cela à tel point qu'en comparaison les pertes des autres armes et leur dépôt prennent une importance tout-à-fait secondaire.

Concernant la *cavalerie*, les pertes dans notre armée seront bien plus importantes que partout ailleurs, car cette arme devra compenser ses effectifs insuffisants en redoublant d'efforts et elle aura contre elle une cavalerie de beaucoup supérieure en nombre. Mais ici la question du remplacement dépend complètement du *remplacement des chevaux*. Le remplacement des hommes est suffisamment assuré par les deux plus jeunes classes d'âge de la landwehr qui correspondent aux deux dernières classes de l'élite dans les autres armes.

Dans l'*artillerie*, les batteries de campagne ont comme effectifs d'entrée à peu près le 25 °/₀ de sous-officiers et de soldats de plus que cela n'est rigoureusement nécessaire pour le service d'ordonnance et le transport des pièces. Au besoin, une pièce peut-être servie par cinq hommes seulement, le sergent qui s'aide étant compris. Ainsi le 20 ou 30 °/₀ des canonniers de l'état nominatif pourraient de temps à autre être mis hors de service sans pour cela qu'une pièce soit réduite au silence.

Si à l'avenir les hommes de landwehr de l'artillerie ne sont plus utilisés dans les batteries de campagne mais uniquement dans les colonnes de parc et au parc de dépôts, les plus jeunes classes des colonnes de parc — qui auront toutes passé par l'artillerie de campagne — pourront être prises pour le remplacement, et de leur côté être remplacées par des classes plus anciennes de la landwehr.

Dans l'arme du *génie*, les pertes d'après les expériences sont de beaucoup les plus faibles. Il est donc moins nécessaire que pour n'importe quelle arme de songer à une organisation spéciale de remplacement. Une ou deux classes de la landwehr peuvent toujours être appelées et à leur tour être amplement remplacées par le landsturm.

L'organisation du remplacement des hommes dans les armes et services spéciaux telle que l'a prévue l'état-major général demeure ainsi plus que suffisante.

Par contre, l'organisation du remplacement des hommes de l'infanterie reste pour l'armée une question vitale qu'une loi d'organisation doit résoudre d'une manière plus approfondie et plus énergique que ne le fait la loi actuelle.

3. Organisation pour le remplacement des hommes dans l'infanterie.

Ce qu'il faut avant tout examiner c'est si les pertes de l'élite ne pourraient pas, dans l'infanterie comme dans les autres armes, être remplacées successivement par les plus jeunes classes de la landwehr.

Cela ne saurait se faire.

D'une part en comblant les vides des bataillons d'élite à l'aide d'éléments de plus en plus anciens, on n'obtiendrait pas le rajeunissement nécessaire pour le maintien dans la troupe de l'esprit d'offensive ; d'autre part cette mesure

entraînerait la *désorganisation* immédiate de la landwehr, spécialement des classes d'âge chez lesquelles existe encore une aptitude relative pour le service de campagne. Ou bien le bataillon de landwehr de première levée est un bataillon de réserve ou un bataillon de marche. Il ne peut être à la fois l'un et l'autre. Nous ne saurions occuper aujourd'hui avec des troupes de landwehr un retranchement ou tenir une rivière, ou encore employer ces bataillons de landwehr en première ligne dans l'armée de campagne, et demain, devant l'ennemi peut-être, leur enlever le quart ou le tiers de leurs meilleurs hommes pour combler les vides de l'élite. Nous le ferions d'autant moins que le pays a encore à sa disposition des forces *jeunes*.

Les éléments sur lesquels on peut compter pour la formation des réserves du dépôt sont les suivants :

1° Les recrues de l'année courante. Le nombre total des recrues peut-être évalué à 15,000, dont 11,000 pour l'infanterie.

Plus haut, nous avons admis que la moitié de cette classe de l'année courante était déjà instruite et à disposition de l'élite. Nous ne pouvons donc porter en compte que l'autre moitié. Par contre, toutes les recrues des armes spéciales non encore instruites devraient être versées dans les dépôts d'infanterie, pour les motifs indiqués plus haut. Il y aurait ainsi à disposition de l'infanterie, pris sur les recrues de l'année courante, environ hommes 8,000

2° Les deux classes d'âge suivantes, sont les jeunes gens de 19 et de 18 ans. La loi sur le landsturm les déclare déjà recrues de remplacement. En admettant une proportion d'un tiers pour les recrues reconnues non aptes au service, on obtient encore » 20,000

3° Hommes ayant l'age du service dans l'élite, mais qui ont été dispensés de leur école de recrues pour cause de départ à l'étranger. Chaque année il manque dans les écoles de recrues de 800 à 900 jeunes gens, rentrant pour la plupart dans cette catégorie. De ces dispensés qui représentent *la* partie la plus intelligente et la plus

entreprenante de la jeunesse suisse on peut compter au moins	»	7,000
4° Hommes ayant l'âge du service dans l'élite et qui ont été incorporés puis rayés des contrôles pour absence prolongée hors du pays. Il y a en effet dans les contrôles de l'élite 28,000 hommes de moins qu'il n'en a été instruits. De ce nombre à peine 10,000 ont été rayés ensuite de décès ou d'invalidité. Restent 18,000 émigrés, ou passant pour tels qui, établis dans d'autres cantons échappent au contrôle. De ceux-ci, admettons qu'il soit possible de tirer	»	5,000
Total, en âge de servir dans l'élite,	hommes	40,000

Sur ce chiffre, opérons une réduction du 20 %, il nous reste toujours 32,000 hommes soit en moyenne 4000 recrues, ou 8 à 9 bataillons par arrondissement de division. Pour l'armée entière, cela représente une force de 30 à 40 % de l'infanterie d'élite. Cette force ne doit pas être perdue.

Afin de l'utiliser aussi rapidement et aussi bien que possible pour la défense, c'est-à-dire afin d'amener un grand nombre de recrues à un tel degré d'instruction qu'elles puissent en temps utile combler les vides de l'armée de campagne nous avons besoin d'un certain nombre de cadres et de troupes permanentes (Stamm Truppen) qui en temps de paix déjà soient organisées suivant leur destination.

Admettons qu'en chiffre rond on ait besoin pour ces cadres du dépôt de 700 hommes par division, cela fait pour l'armée 5000 têtes ou le 4 % des 130,000 hommes d'infanterie d'élite et de réserve. Actuellement on considère les surnuméraires des bataillons tirés des plus anciennes classes d'âge comme devant former « le cadre » pour l'instruction de ces masses. Mais ce grand nombre d'hommes qui sont précisément dans leurs unités les éléments les moins aptes pour le service de campagne est le contraire d'un « cadre » et l'on se demande si même en y apportant le plus grand dévouement, les officiers d'instruction parviendraient à mettre de l'ordre en peu de temps dans un tel chaos et à en tirer un corps régulièrement encadré.

Nous devons donc en temps de paix, organiser un cadre pour le dépôt des hommes de l'infanterie. Ce cadre devrait être tiré pour une petite partie de l'élite et en grande partie de la réserve, la landwehr de première levée. La landwehr de réserve est déjà sans cela mal fournie en cadres, elle a perdu l'habitude du service et est trop peu mobile. Mais il ne faut tirer de l'élite qu'une petite partie des cadres pour ce dépôt afin de priver le service de campagne du moins possible de combattants de cette catégorie.

En conséquence nous proposons :

Dans chaque arrondissement sera formé dans la landwehr de 1re levée (réserve) un « bataillon de dépôt » comme cadre pour la réserve supplémentaire.

Dans les arrondissements dont les bataillons ont de nombreux surnuméraires le bataillon de dépôt sera formé de ces derniers, attendu que les cadres et les hommes sortant de l'élite lui seront attribués. Ce bataillon doit avoir un cadre capable et complet, même si le nombre des hommes reste inférieur à l'effectif normal du bataillon.

Si un arrondissement de division n'a pas suffisamment de surnuméraires, les carabiniers de landwehr de 1re levée (réserve) restent au dépôt comme cadres. Pour la formation de quatre bataillons de dépôt dont la force peut aller jusqu'à 1200 hommes, chaque compagnie du bataillon de cadres représente le cadre d'un bataillon. S'il est nécessaire de renforcer le cadre on commandera dans chaque bataillon d'élite un officier et dans chaque compagnie deux sous-officiers. On aura ainsi 13 officiers et 104 sous-officiers par dépôt de division.

De plus, les inégalités continuelles dans les effectifs d'unités et de subdivisions provenant du mouvement de la population doivent être contrebalancées et il faut en tirer parti. Elles peuvent rendre des services, en première ligne, pour les réserves supplémentaires. Quand dans un bataillon d'élite l'état nominatif constate une proportion de surnuméraires supérieures au 15 % il faut organiser, sans autres formalités légales des *compagnies surnuméraires* par division, brigades ou régiments. Ces compagnies doivent être composées d'hommes de *toutes* les classes d'âge, les recrues instruites étant chaque année réparties en conséquence. Si, vu le degré d'instruction du peuple on trouvait assez

d'hommes capables, les cadres de ces unités surnuméraires pourraient être augmentés jusqu'au double de l'effectif réglementaire même si la troupe devait rester au-dessous de cet effectif.

En cas de mobilisation, on verserait aux bataillons incomplets de la troupe d'abord, puis des cadres. Toutefois on ne verserait pas trop de ces derniers de telle sorte qu'il reste toujours un cadre de bataillon par division. On ferait de même dans la réserve qui en proportion disposerait d'un plus grand nombre de surnuméraires.

En temps de paix, les compagnies surnuméraires peuvent, si leur nombre ne dépasse pas deux, être adjointes pour l'exercice au bataillon de carabiners; si ce chiffre de deux est dépassé, elles peuvent être formées en bataillons surnuméraires.

Que d'autres veuillent bien proposer mieux. Une chose toutefois ne doit pas être omise dans une nouvelle organisation des troupes:

Nous abandonnons la possibilité de défendre longuement notre pays, nous négligeons un tiers de notre force, si nous ne préparons pas dans notre organisation du temps de paix des réserves de remplacement pour l'infanterie.

IX. *Résumé.*

1. Le renforcement de l'unité de combat de l'infanterie par un chiffre déterminé de troupes ne présente en soi-même aucun avantage pour la conduite du combat; ce n'est qu'un expédient destiné à obtenir le plus grand nombre de fusils possibles avec le moins de cadres possibles.

2. Vu les conditions dans lesquelles nous nous trouvons, nous avons beaucoup moins de motifs sérieux d'user d'un semblable expédient que nos voisins. Dans une armée de milices dont l'instruction est très superficielle, on ne peut aller aussi loin dans ce sens que dans une armée où règne le service de deux ans avec des cadres permanents. De plus nous pouvons d'autant moins entrer dans cette voie que notre sol est très accidenté ce qui augmente sensiblement les difficultés de la direction.

3. Des unités plus petites, mais dès lors fortement enca

drées, donnent à la troupe plus de solidité et de mobilité; elle facilite la direction subalterne. En outre, comme les grands corps de troupes, à chiffre d'hommes égal, sont formés d'unités peu nombreuses, le choix des combinaisons pour leur emploi grandit. La mobilité des unités et une organisation élastique des grandes subdivisions est la principale condition de succès pour qui doit combattre en nombre inférieur dans un terrain accidenté.

4. Etant donné l'importance des transports en chemins de fer en temps d'hostilités, on devrait pouvoir transporter l'unité de combat dans un seul convoi. On devrait exclure dans la formation des trains les combinaisons qui diminuent encore la puissance de traction déjà réduite de nos chemins de fer.

5. Actuellement déjà nous surchargeons notre élite d'éléments qui partout ailleurs appartiennent à la landwehr. L'adjonction à l'élite de deux classes d'âge de la landwehr actuelle abaisserait l'aptitude au combat de l'élite, et rendrait impossible l'organisation d'une landwehr de 1re levée (réserve) relativement apte à faire campagne. En formant les bataillons de 15 classes d'âge, on exposerait certains districts au danger de perdre à la fois tous leurs jeunes gens si un bataillon était anéanti.

6. La formation de bons régiments de marche de 2e ligne renforcerait notre armée de campagne d'une manière plus efficace que l'agglomération dans des bataillons d'élite de 15 classes d'âge d'esprit si différent.

7. L'organisation et l'instruction des troupes de remplacement en campagne doivent à l'avenir être préparées avec infiniment plus d'attention que cela n'a été le cas sous la loi d'organisation actuelle.

Robert Weber,
lieutenant-colonel à l'état-major général.

Fête fédérale de Sous-officiers.

Cette fête s'est célébrée à la Chaux-de-Fonds les 5, 6 et 7 août et a été à tous égards très réussie et très bien organisée; les journaux suisses sont unanimes pour reconnaître que l'impression produite a été excellente.

A l'assemblée des délégués, M. G. Douillot, président du Comité central de la Société, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, dit que dans les rapports qu'il a eus avec les autorités fédérales, il a pu se rendre compte combien celles-ci apprécient la Société des sous-officiers, dont les vœux et les demandes sont en général pris en considération, bien qu'il y en ait aussi qui restent à dormir dans les cartons.

Pour qu'il n'en soit ainsi d'aucune de ces demandes, M. Douillot engage les délégués à n'en présenter jamais en temps inopportun, et surtout à ne les présenter qu'après les avoir étudiées et approfondies d'une manière complète.

Il signale aussi le fait que la valeur d'une société comme celle de la Société suisse de sous-officiers n'est pas méconnue à l'étranger, puisque la *Revue du cercle militaire* de Paris vient de consacrer à cette dernière une intéressante étude et préconise la formation en France d'une société analogue.

Nous extrayons les lignes suivantes de la *Gazette de Lausanne* qui résument les échos de cette fête :

« La population de la Chaux-de-Fonds a fait à cette jeunesse le chaleureux accueil qu'elle méritait. Elle a acclamé avec enthousiasme le drapeau fédéral et applaudi avec un légitime orgueil aux virils travaux de ses hôtes d'un jour, accurus de tous les cantons de la Suisse. La Chaux-de-Fonds pourtant n'est point une localité où on prefesse des idées arriérées. C'est un de nos principaux centres industriels, une cité ouvrière où on est laborieux, où tout le monde peine, où on connait, par de dures expériences, les crises économiques et les épreuves du chômage, où on discute beaucoup aussi et où on est très au courant de ce qu'on est convenu d'appeler les « idées nouvelles ». Il n'y a pas eu un cri discordant, mais partout l'allégresse de vivre dans un beau pays, indépendant, libre, prospère, où le travail est honoré et où règnent entre les citoyens la concorde et la paix.

Toutes les classes de la population, les patrons comme les ouvriers, ont participé aux réjouissances publiques. Il n'y a pas eu un frottement désagréable, pas un mot plus haut que l'autre dans ces foules. Partout le sentiment bienfaisant d'une appartenance commune à un petit mais noble pays, qui est une bonne patrie.

La fête de la Chaux-de-Fonds a été à tous égards correcte et digne. Les sous-officiers ont beaucoup travaillé. Deux jours entiers, du matin au soir, ont été consacrés au travail. Concours de tous genres : tir, pointage de précision et de vitesse, estimation des distances, escrime, commandement, enseignement de l'école du soldat et de l'école de section, école de la pièce, harnachement, école de conduite, etc. Tout cela, non pas parfait, mais pratiqué avec application et sérieux, sous la direction des officiers qui formaient les jurys et appréciaient les résultats.

On a donc plus agi que parlé et à maints égards les officiers pourraient pour leurs fêtes prendre un exemple sur les programmes de concours de la Chaux-de-Fonds. Comme le disait un sous-officier à la tribune de la cantine en s'excusant de ne pas faire un long discours ; « Au service, on apprend heureusement plus à se taire qu'à parler, et nous sommes de ceux qui aiment mieux l'action que les paroles. »

Cela a été la note générale. Dans le rapport du jury pour les travaux écrits, M. le colonel divisionnaire de Techtermann a recommandé expressément aux sous-officiers d'éviter, dans leurs mémoires traitant de questions militaires, les déclamations inutiles. Voici en quels termes cet officier s'exprime :

« Un défaut général, se reproduisant à chaque concours et contre lequel on ne saurait réagir assez énergiquement, c'est l'abus du style ampoulé, des tirades visant à l'effet, de ce que l'on pourrait appeler les « clichés patriotiques ». Personne, — et le jury, par expérience, encore moins que tout autre, — ne met en doute les sentiments d'amour de la patrie de ceux qui sont appelés à la servir de leurs peines et au besoin de leur sang. Mais la mission de notre armée — celle de ses cadres surtout — est si élevée, elle est si grosse de responsabilités, elle demande de chacun — soldats et gradés — un tel sérieux, de si grands sacrifices matériels et moraux que la phraséologie banale des toasts équivaut à diminuer son prestige, le respect auquel elle a droit.

» Des actes et non des paroles, voilà ce que le pays attend, exige même de nous, en retour des lourdes charges qu'il *s'impose* pour la défense nationale.

» Dans nos républiques d'origines si hétérogènes, l'armée doit être toujours cette « grande muette » dans laquelle toutes les divergences de traditions et d'opinions viennent se confondre par un seul moyen : la discipline, c'est-à-dire la subordination intelligente et active de la volonté de l'individu aux ordres reçus pour un seul but : l'honneur de la patrie. Il en résulte que, comme dans le langage du service, la concision et la sobriété sont indispensables à tout écrit ayant un caractère militaire. »

* * *

Les orateurs de la tribune n'étaient pas tenus aux mêmes obligations que les sous-officiers rédigeant des mémoires. Ils étaient tout naturellement amenés par le lieu et les circonstances à parler de la patrie et du patriotisme, mais encore l'ont-ils fait avec une fermeté dans le ton et un accent énergique qui eussent plu au commandant de la II[e] division. Il y a eu aussi dans leurs courtes et incisives harangues une note de protestation qui n'est pas habituelle dans nos fêtes et qui n'était pas destinée seulement aux auditeurs immédiats.

M. le pasteur Dumont, aumônier du 6[e] régiment d'artillerie, parlant le dimanche, au banquet de midi, de ce qui fait la puissance des peuples, a rappelé que la force des Suisses, quand ils fondaient notre indépendance, était dans leur foi en un Dieu vivant et dans leur amour de leur pays. « A nous tous, dit-il, le devoir de réagir, sans chauvinisme aucun, contre les tendances, quelles qu'elles soient, qui se proposent comme but la déchéance du patriotisme. »

M. Petitpierre-Steiger, conseiller d'Etat, directeur militaire du canton de Neuchâtel, a été plus explicite encore. On en jugera par le passage suivant de son discours :

« La patrie, pour vous, comme pour nous tous, c'est l'idéal ; nous ferions, sans hésitation, le sacrifice de la vie pour elle, pour elle qui représente la liberté, à laquelle depuis des siècles nous sommes si profondément attachés. Vivre dans ce monde sans Dieu et sans patrie, vous ne l'admettrez jamais, et vous plaindrez avec moi ceux qui pourraient oublier tout sentiment patriotique pour se lancer dans l'inconnu et la nuit du cosmopolitisme.

» Vous êtes, sous-officiers, les descendants des Suisses qui, avant le combat, ployaient le genou devant l'Eternel. Qu'il en soit toujours ainsi et notre armée sera forte.

» Loin de nous les hommes sinistres qui cherchent à égarer notre peuple et qui répudient toute patrie. Nous sommes heureux et nous ne voulons pas être confondus avec les émigrés de pays qui n'ont jamais connu la liberté et qui passent d'un esclavage à un autre plus abrutissant encore, celui des fausses théories du collectivisme, qui est le pire de l'aberration humaine, qui excite les appétits sans jamais pouvoir les satisfaire.

» Vous vous exercez, chers amis, pour la défense de la patrie ; c'est dire que vous l'aimez ; c'est dire que vous voulez qu'elle continue à être libre, et qu'aux énergumènes qui se mettraient sur votre passage pour attiédir cet amour, vous diriez avec nous : « Halte-là ! on ne passe pas. »

M. Zorn, un sous-officier du Locle, a exalté la Suisse comme le boulevard de la liberté :

« Nous sommes libres. Nous habitons un pays, un coin de terre le plus beau du monde. L'étranger respecte nos institutions consacrées par six siècles d'indépendance.

Sans doute, tout n'est pas encore sans défaut : le soleil lui-même a des taches. Sans doute, le tumulte des revendications sociales, la difficulté de la lutte pour l'existence, la misère et son cortège de souffrances peuvent jeter parfois le découragement et l'amertume dans le cœur. Plusieurs disent alors : nous n'avons plus de patrie ! Comme si la patrie pouvait être rendue responsable des situations malaisées provoquées par certaines lacunes dans l'organisation sociale !

» Nous croyons, au contraire, que le devoir de chaque Suisse est d'aimer tellement son pays qu'il puisse l'envisager comme la plus solide pierre de l'édifice social futur. »

M. Tissot, conseiller communal de la Chaux-de-Fonds, en portant un toast à l'armée l'a exaltée comme une grande école de vertu, de courage et de foi :

« La Chaux-de-Fonds aime l'armée, a-t-il dit. Elle l'aime pour différentes causes.

» Dans les siècles passés déjà, alors qu'elle devait se défendre contre les incursions de bandes de pillards et de

vagabonds qui infestaient la frontière, elle organisait des compagnies militaires, recrutées dans la population. Et l'emplacement où vous êtes aujourd'hui a vu souvent nos pères s'exercer aux armes sous les yeux d'une foule sympathique et enthousiaste.

» La Chaux-de-Fonds aime l'armée, parce que, sentinelle avancée, placée à l'extrême frontière, elle sent en cette armée une sauvegarde et elle s'appuie sur elle avec confiance.

» La Chaux-de-Fonds aime l'armée, parce qu'elle sait que celle-ci est une école où les vertus civiques, où les enthousiasmes patriotiques se créent, parce qu'elle sait qu'en elle les âmes se trempent, les héroïsmes se forgent.

» La Chaux-de-Fonds aime l'armée, parce qu'elle est un des symboles de la patrie, le symbole de la force et de la puissance, cette patrie que l'on commence à nier dans certains milieux.

» La Chaux-de-Fonds aime surtout l'armée, parce qu'elle sait qu'en elle subsistent encore, profonds et enracinés, tous ces nobles sentiments, cette foi patriotique qui ont fait la force de nos ancêtres et qui nous ont valu les libertés que nous avons le bonheur de posséder.

» Voilà, sous-officiers, pourquoi nous vous attendions avec tant d'impatience ! »

Que cette liberté ne peut pas exister sans qu'il y ait de l'ordre, de la discipline et un principe d'autorité dans la nation armée, cela a été dit aussi. Non point par une « grosse épaulette », mais par un sous-officier, M. Buffat, fourrier d'administration. Il invitait ses camarades à boire avec lui à la santé de leurs chefs qui, comme membres du jury, avaient coopéré à la fête. « Ils ont répondu avec empressement à notre appel, a-t-il dit ; ils se sont mis à notre disposition avec beaucoup de dévouement, comprenant bien qu'une armée ne peut être forte que si, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, tous marchent la main dans la main et reconnaissant que si l'obéissance des uns facilite le commandement des autres, d'autre part, la condescendance et la bienveillance des chefs entraînera toujours le respect et la considération des sous-ordres. »

* * *

Il n'y a rien là de bien nouveau, dira-t-on ; ce sont autant de choses déjà entendues. Sans doute, mais bonnes à entendre encore, quand d'autre part on les conteste. Bonnes à entendre surtout, quand elles sont dites avec cette netteté et cette unanimité par des hommes qui ne sont ni des égoïstes ni des chauvins et qui sont tous d'accord pour désirer la venue prochaine d'un jour où, comme le disait l'un d'eux, il n'y aura plus « ni guerre, ni armée, ni injustice ». C'est pourquoi nous les avons rappelées.

Voici la liste des premiers prix décernés aux divers concours :

TRAVAUX ÉCRITS

Question générale.

(19 mémoires, 10 prix.)

1er prix, *a*. Section de Lausanne, Lausanne. — 1er prix, *b*. Wild, Gottlieb, Toggenbourg. — 2me prix, *a*. Brandenberg, Fritz, Ilanz. — 2me prix, *b*. Zeller, Jules, Neuchâtel.

Infanterie.

1ers prix, Folsch, Albert, Winterthour ; Veuve, Auguste, Chaux-de-Fonds, ex-acquo. — 2mes prix. Reimann, Otto, Bâle ; Wild, Gottlieb, Toggenbourg, ex-acquo.

Cavalerie.

1er prix, Lieb, Hermann, Stein. — 2mes prix. Meier, Heinr., Schaffhouse ; Vockinger, Adalbert, Nidwald, ex-acquo.

Artillerie.

(6 mémoires primés.)

2me prix, *a*. Stahel, Albert, Untertoggenbourg. — 2me prix, *b*. Streuli, Rud., Schaffhouse. — 2me prix, *c*. Bavaud, Edouard, Yverdon. — 2me prix, *d*. Matile, Jean, Bienne. — 2me prix, *e*. Schweizer, Gottl., Toggenbourg. — 2me prix, *f*. Streuli, Edouard, Zurich.

Génie.

(6 mémoires primés.)

1er prix, *a*. Jeanrenaud, Ernest, Lausanne. — 1er prix, *b*. Strebel, Edouard, Aarau. — 1er prix, *c*. Borgeaud, Charles, Lausanne. — 1er prix, *d*. Zorn, Henri, Locle. — 2me prix. Section d'Yverdon. — 3me prix. Rochat, Henri, Cossonay. — 10. Bienne, 161,10. — 11. Schaffhouse, 160,91. — 12.

Val-de-Ruz, 160,44. — 13. Hérisau, 159,24. — 14. Fribourg, 157,83. — 15. Neuchâtel, 152,74. — 16. Glaris. — 17. Yverdon. — 18. Nidwald. — 19. Genève.

Tir individuel.

FUSIL — 10 couronnés.

1. Delévaux, Nestor, Chaux-de Fonds, 420 points. — 2. Montandon, Arnold, Locle, 420. — 3 Geissmann, Jules, Fribourg, 400. — 4. Hohl, Walter, Chaux-de-Fonds, 400. — 5. Fischer, Martin, Zurich, 400. — 6. Bossard, Henri, Winterthour, 400. — 7. Piguet, Alb., Morges, 400. — 8. Benz, Ant., St.-Gall, 400. — 9. Kradolfer, Glaris, 390. — 10. Bueche, Aug., Val-de-Ruz, 390.

Tir individuel.

REVOLVER — 8 couronnés.

1. Ebnetter, Louis, St-Gall, 660 points. — 2. Vauthier, Auguste, Yverdon, 660. — 3. Comte, Edouard, Val-de-Ruz, 636. — 4. Mayor, Georges, Lausanne 636. — 5. Berger, Pius, Soleure, 636. — 6. Zwyki, Jacob, Hérisau, 624. — 7. Kühfuss, Jules, Chaux-de-Fonds, 624. — 8. Attinger, Otto, Winterthour, 624. — 9. Duboux, Théodore, Lausanne, 612. — 10. Stahel, Albert, Untertoggenbourg, 612. — 11. Chessex, Marius, Montreux, 612.

Tir de vitesse.

1. Yenny, Théobald, Fribourg, 812 points. — 2. Champion, Ernest, Soleure, 768. — 3. Scherler, Jacob, St-Imier, 715. — 4. Hohl, Walther, Chaux-de-Fonds, 702. — 5. Heer, Charles, Vevey, 689. — 6. Stuky, Gottlieb, Chaux-de-Fonds, 660. — 7. Forney, François, Montreux, 650. — 8. Vautier, Auguste, Yverdon, 650. — 9. Cochard, Louis, Montreux, 637. — 10. Lecomte, Ed., Lausanne, 611. — 11. Grandchamp, Aug., Lausanne.

Estimation des distances.

1. Homberg, Léonard, Soleure. — 2. Rutschi, Fritz, Zurich. — 3. Aebi, Albert, Glaris. — 4. Nægeli, Rudolf, Zurich. — 5. Welhauer, Gottlieb, St-Gall.

Pointage.

1. Egloff, Jean, St-Gall. — 2. Simond, Emile, La Vallée. — 3. Duttlé, Emile, St-Gall. — 4. Spœrri, Henri, Zurich.

— 5. Schurmann, Charles, Neuchâtel. — 6. Debrot, Paul, Chaux-de-Fonds.

Ecole de pièce.

1. Section de Schaffhouse. — 2. Section de St-Gall. — 3. Section de Bienne. — 4. Section de Chaux-de-Fonds.

Commandement de section.

1. Section de Bienne. — 2. Section de Soleure.

Commandement individuel.

FRANÇAIS

1. Schætz, Charles, Neuchâtel. — 2. Moulin, Henri, Lausanne. — 3. David, Auguste, Neuchâtel. — 4. Bavaud, Edouard, Yverdon. — 5. Buchs, Henri, Val-de-Ruz.

ALLEMAND

1. Roth, Gaspard, Bienne. — 2. Moser, Edouard, Bienne. — 3. Tschantré, Oscar, Bienne. — 4. Siegrist, Paul, Schaffhouse. 5. Rufer, Albert, Soleure.

Equitation.

1. Berger, Julien, Cossonay. — 2. Leuenberger, Jean, St-Imier. — 3. Zeller, Georges, Untertoggenbourg. — 4. Soguel, Arthur, Val-de-Ruz. — 5. Sandoz, Ami, Soleure.

Ecole de conduite.

1. Soguel, Arthur, Val-de-Ruz. — 2. Leuenberger, Jean, St-Imier. — 3. Freiburghaus, Christian, Fribourg. — 4. Soller, Eugène, St-Imier. — 5. Perrenoud, Henri, Chaux-de-Fonds.

Harnachement.

1. Rutishauser, Emile, Amrisweil. — 2. Barben, Jean, Chaux-de-Fonds. — 3. Barben, Adolphe, Chaux-de-Fonds. — 4. Erb, H., Zurich. — 5. Landry, Charles, Locle.

Sabre (1re catégorie).

1. Duboux, Théodore, Lausanne. — 2. Turin, Jules, Neuchâtel. — 3. Hurni, Samuel, Lausanne. — 4. Dessoulavy, Luc, Chaux-de-Fonds. — 5. Soguel, Jacques, Chaux-de-Fonds.

Sabre (2me catégorie).

1. Von Aesch, Charles, Neuchâtel. — 2. Schurmann, Charles, Neuchâtel. — 3. Schærrer, Emile, Locle. — 4. *Blanc*, Louis, Lausanne. — 5. Meier, Heinrich, Schaffhouse.

Baïonnette.

1. Etienne, Adolphe; 2. Marchand, Léon; 3. Soguel, Jacques; 4. Dessoulavy, Luc; 5. Huguenin, Charles, tous à la Chaux-de-Fonds.

Fleuret.

1. Boillot, Léon; 2. Breguet, Albert; 3. Gauthier, Eugène; 4. Marchand, Léon; 5. Perret, David, tous à la Chaux-de-Fonds.

Administration.

1er prix. Muller, Oscar, St-Gall. — 2me prix. Kocherhans, Jacob, Toggenbourg.

Sanitaire.

1er prix. Mangold, Edouard, Chaux-de-Fonds. — 2me prix. *a*. Künzle, Jean, Bâle. — 2me prix *b*. Maylan, François, Val-de-Travers.

Il y a, de plus, pour les travaux de chaque catégorie, un certain nombre de troisièmes prix Nous publierons prochainement quelques-uns des travaux primés.

Tir de sections.

FUSIL

1. Chaux-de-Fonds, 165,900 points. — 2. Fribourg, 163,400. — 3. St-Gall, 162,657. — 4. Bienne, 160,732. — 5. Winterthour, 159,525. — 6. Zurich, 159,357. — 7. Berne, 159,233. — 8. Val-de-Ruz, 158,505. — 9. Lausanne, 158,200. — 10. Yverdon, 157,900. — 11. Val-de-Travers, 156,400. — 12. Montreux, 155,440. — 13. Soleure, 154,505. — 14. La Vallée, 152,800. — 15. Bâle, 150,400. — 16. St-Imier, 150,138. — 17. Berthoud, 149,200. — 18. Nidwald, 147,800. — 19. Untertoggenburg, 146,399. — 20. Morat, 146,084. — 21. Morges, 144,000. — 22. Vevey, 143,900. — 23. Glaris, 143,600. — 24. Hérisau, 143,349. — 25. Granges, 142,284. — 26. Neuchâtel, 141,290. — 27. Locle, 137,533. — 28. Cossonay, 133,899. — 29. Schaffhouse, 131,600. — 30. Genève, 102,562.

Tir de sections.

REVOLVER

1er prix. Soleure, 189,77 points. — 2. Zurich, 173,61. — 3. Winterthour, 172,77. — 4. Chaux-de-Fonds, 171,16. — 5. St-Gall, 170,67. — 6. Lausanne, 167,31. 7. Montreux, 162,22. — 8. Vevey, 162,11. — 9. Untertoggenburg, 161,94.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION VAUDOISE

Rarement assemblée générale de la section vaudoise des officiers a remporté un aussi franc succès que celle des 18, 19, 20, 21 août au St-Bernard et St-Maurice. Elle laisse à tous ceux qui y ont pris part le souvenir de journées agréablement et utilement remplies. L'organisation, quoique compliquée, a été parfaite ; pas un accroc, pas une difficulté ; tout a marché comme sur des roulettes, aussi le concert d'éloges a-t-il été unanime.

Commençons donc par remercier le comité auquel nous sommes redevables de si charmants et nombreux souvenirs ; il a accompli sa tâche avec le dévouement le plus empressé ; sa meilleure récompense aura été la pleine réussite de son programme.

On connaît ce dernier ; nous l'avons publié dans notre numéro d'août ; nous y renvoyons le lecteur.

Les inscriptions se sont faites comme suit : 1er groupe (major de Meuron, reconnaissance des cols de Chantonet, Ferret et Ban d'Arrey) 54 inscriptions. — 2^{e} groupe (lieut.-colonel Grenier, reconnaissance de La Dronaz et du col de Fenêtre) 7 inscriptions. — 3^{e} groupe (major Melley, reconnaissance des cols des Planards, Névi de la Rossa et d'Arpalle) 12 inscriptions. — 4^{e} groupe (lieut.-colonel Ruffy, reconnaissance des cols de Ménouve et Barasson) 19 inscriptions. — Total 92 inscriptions. En outre un grand nombre d'officiers se sont inscrits pour d'autres parties de l'excursion, surtout pour la visite des fortifications de St-Maurice, portant ainsi à 175 le total des inscriptions.

Les journées des 18 et 19 furent consacrées aux reconnaissances des cols. Les rapports des chefs de groupes reproduits ci-dessous donnent à cet égard tous les détails désirables. Le samedi 19 dès les 2 $^{1}/_{2}$ h. de l'après-midi la concentration des groupes et sous-groupes à l'hospice du St-Bernard commence à s'effectuer. A 6 h. les derniers arrivants franchissaient le perron de l'hospitalière demeure.

Qui n'a entendu parler de l'hospitalité des pères du St-Bernard ? Leur réputation s'étend bien au-delà de nos étroites frontières. Les officiers vaudois auront pu consta-

ter combien cette réputation est loin d'être surfaite. L'accueil le plus aimable, le plus dévoué leur a été fait ; les bons pères se sont surpassés pour leur rendre le plus agréable possible leur séjour de quelques heures. Dans la salle à manger où sont réunis les officiers supérieurs et les capitaines, dans le réfectoire du bas où les lieutenants, cohorte bruyante, ont été installés, un repas abondant est servi auquel fait honneur l'appétit qu'ont largement ouvert la course et l'air vif de la montagne. La plus grande animation règne. On respire un air pénétrant de cordialité, de bienveillance. Dans cette simple maison, isolée au sein de la haute montagne, dans ce site à la fois sauvage et grandiose, on se sent entouré comme d'une atmosphère de douce quiétude, de devoir aimé, de sacrifices joyeusement consentis. C'est ici la demeure de la bonté, de la charité, de l'oubli de soi-même, du désintéressement.

Par exemple, si nos jeunes lieutenants s'oublient, c'est à table, à savourer l'excellent petit vin que renferment des flaçons jamais taris. En voyant ceux-ci se multiplier sur les tables il vous revient des souvenirs mythologiques : l'hydre de Lerne, dont chaque tête abattue est aussitôt remplacée par sept têtes nouvelles. Mais personne, aucun Hercule fin de siècle, ne songe à abattre d'un seul effort les sept têtes. Loin de là, c'est à petits coups que dans la fumée des pipes où scintillent les chandelles comme de lointaines étoiles, la bande joyeuse déguste le vin rosé d'Italie ; tandis qu'au dehors la nuit monte des vallées profondes, s'étend, sombre et calme, sur le lac verdâtre, puis lentement, de rocher en rocher, noie les cimes escarpées où s'endorment les glaciers.

D'instants en instants, la porte du réfectoire s'ouvre et un père s'efface pour introduire un groupe d'Italiens ou de Valaisans, hommes aux teints hâlés, femmes aux costumes plus pittoresques que gracieux. Ces groupes s'attablent attendant qu'on les serve. Ils sont là comme chez eux, avec des airs d'habitués, trouvent presque dûe l'hospitalité qu'on leur offre. Et le père nous explique qu'ils sont des habitués en effet ; il en vient ainsi chaque samedi un grand nombre ; ils soupent, couchent, déjeunent le lendemain, font même souvent un second repas au milieu du jour, puis rentrent chez eux à Bourg-St-Pierre ou Saint-

Remi et plus loin, jusqu'au samedi suivant. Pour tous, les pères ont le même sourire, la même inaltérable bienveillance. Les groupes succèdent aux groupes, les réfectoires se remplissent, puis les dortoirs... Tout à l'heure quand dix heures auront sonné et qu'une dernière escouade d'officiers sera arrivée de Martigny, nous serons plus de cinq cents, civils et militaires, dans ce royaume de l'hospitalité chrétienne que les pères du St-Bernard ont fondé à 2500 mètres d'altitude.

Cependant à la salle à manger, un échange de discours avait lieu. M. le lieutenant-colonel de Charrière président de la section vaudoise au nom et en souvenir de celle-ci offrait à l'hospice une gravure due au graveur Ch. Waltner, du beau tableau de Muncakzy : *Jésus devant Pilate*.

Messieurs,

« En organisant son excursion la section vaudoise ne s'est nullement préoccupée de la question de son logement au St-Bernard. Nous savions en effet — et cette réputation s'étend non seulement en Suisse mais dans le monde entier — que l'hospice du St-Bernard est un des établissements les plus hospitaliers qui existent. En toute saison, dans la mauvaise comme dans la bonne, les hôtes de cette maison exercent leur œuvre d'hospitalité avec l'abnégation la plus entière, même au péril de leur vie. Leur porte est ouverte à tous également, aux pauvres comme aux riches, aux humbles comme aux grands de ce monde. La section vaudoise savait qu'elle y trouverait un bienveillant accueil.

Que les révérends pères du St-Bernard reçoivent donc nos sincères remerciements. Puisse Dieu continuer à répandre ses bénédictions sur leur maison dans l'avenir comme il l'a fait dans le passé ! Messieurs les officiers, levez-vous tous et videz vos verres à la santé de nos hôtes de ce soir.

Encore un mot.

La section vaudoise des officiers prie les pères de St-Bernard de bien vouloir accepter cette preuve de témoignage de leur reconnaissance et comme souvenir de la journée du 19 août 1893. »

Très ému, Monseigneur le Prieur a répondu en quelques mots. Il a remercié les membres de la section vaudoise de leur témoignage de sympathie, se déclarant heu-

reux de recevoir ces officiers parmi lesquels il voyait M. le colonel Ceresole, ancien président de la Confédération, M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, M. le colonel de La Rive, d'une famille si justement connue, MM. les conseillers d'Etat Cossy et Ruffy. L'hospitalité que nous vous offrons est peu de chose, c'est celle que nous offrons à tous. Nous serons heureux qu'elle vous laisse un souvenir agréable.

.˙.

Le lendemain à 5 h. $^1/_4$ tout le monde était sur le pont cherchant qui une place à la petite fontaine pour ses ablutions matinales, qui une place à table pour une première sustentation. A la fontaine les choses se passent à la bonne franquette. Les jeunes officiers partagent avec de jolies Italiennes le filet d'eau qui coule du goulot étroit. Mais les jolies Italiennes ne paraissent pas attacher au savon le même prix que nous, et quant aux brosses à dents, c'est le produit d'une civilisation par trop raffinée pour ne pas provoquer de la part des jeunes montagnardes de la vallée d'Aoste les plus francs éclats de rire. Entendent-elles montrer par hasard que sans brosse leur trente-deux dents ne sont pas moins au complet et du plus parfait ivoire?

Six heures! en route. Les groupes descendent à grands pas la vallée des morts. Voici Hospitalet, puis la cantine d'été, plus loin la cantine de Proz. Bientôt Bourg-St-Pierre montre dans le fond du val son jardin botanique de la Linéa, collinette escarpée au sommet de laquelle flotte un immense drapeau fédéral. Devant l'auberge « Au déjeuner de Napoléon Ier » les chars sont là qui nous attendent. On monte à l'assaut, on s'empile; breacks, chars de chasse, chars à bancs, chars de tous les âges et pour tous les goûts, à un et deux chevaux, tout est de réquisition; puis fouette cocher! le pittoresque défilé commence sur la grande route, dans la poussière blanche que chauffe un éblouissant soleil. Ah! l'air de la montagne qui pendant deux jours nous a rempli la poitrine de ses effluves vivifiantes! Chaque tour de roue nous en éloigne. Aux bords de la route, les prés disparaissent sous la poussière; sous les pas des chevaux elle s'élève en nuages épais pour retomber sur les harnais, sur les vêtements, sur tout. Hommes, bêtes, véhicules prennent une teinte uniforme, grisaille. Nous bras-

sons la poussière, nous nous y enfonçons, nous y disparaissons. Elle nous entoure et elle nous pénètre. Et par là-dessus le sòleil du Valais brûle, brûle... Braves amis de Martigny, comme nous allons faire honneur à votre collation, qui nous attend sous les frais ombrages !

A 1 h. ½ la colonne arrivait à Martigny. Une halte d'une heure avait été faite à Liddes pour le déjeuner. Chacun s'empresse de se débarbouiller afin d'être prêt à 2 h. pour la réception des officiers de Martigny.

A l'heure dite, l'excellente fanfare de la ville vient nous chercher à l'hôtel du Mont-Blanc et le cortège se met en marche. Sur la place, gracieusement décorée pour la circonstance, des tables ont été dressées. Chacun y prend place ; bientôt le fendant coule à flot. M. le major Morand prend alors la parole au nom de ses collègues de Martigny; il dit le plaisir qu'il éprouve à voir les officiers vaudois diriger leurs études du côté de la frontière valaisanne, cette frontière que nous devons tous être prêts à défendre. Il boit à la prospérité de la section vaudoise. M. le lieutenant-colonel de Charrière invite les officiers vaudois à répondre en buvant aux sections du Valais de la Société des officiers. Il espère que nos amis valaisans viendront eux aussi visiter nos passages du Jura, moins beaux c'est vrai que ceux des Alpes, mais utiles aussi à connaître. Nous serons heureux de les recevoir à notre tour.

Mais l'heure est revenue des travaux sérieux. Les officiers se rendent à l'hôtel de ville pour l'assemblée générale proprement dite, la séance.

LA SÉANCE

Présidence : M. le lieutenant-colonel d'artillerie de Charrière, président.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le président tient à remercier la section des officiers du Bas-Valais qui nous fait marcher de surprise en surprise. Non contente de nous avoir préparé la charmante réception à laquelle nous venons d'assister, elle a eu l'attention délicate de décorer avec un goût parfait la salle dans laquelle nous siégeons. La section vaudoise lui exprime sa vive reconnaissance de tant de témoignages d'amitié et de cordiale camaraderie.

Le président donne ensuite lecture d'un très court rapport sur l'activité de la section pendant les quatre mois qui se sont écoulés depuis l'assemblée des délégués : cette activité s'est surtout manifestée par l'organisation de l'excursion actuelle.

La parole est ensuite à M. le major d'artillerie Manuel au nom du jury chargé d'examiner les travaux présentés aux concours de cette année. Nous publions plus loin l'intéressant rapport du jury. Contentons-nous de donner ici la liste des cinq travaux primés et les noms de leurs auteurs:

1. *La vélocipédie militaire,* par M. le lieutenant P. Desplands, à Lausanne, 90 fr.

2. *Etude critique de l'ouvrage de von der Goltz : Les patrouilles indépendantes,* par M. le capitaine-instructeur B. Régis, à Lausanne, 70 fr.

3 et 4 *ex æquo. Les blessures du cheval, leur cause, leur guérison,* par M. le major-vétérinaire Dutoit, Aigle, et M. le lieutenant-vétérinaire Borgeaud, à Lausanne, 60 fr.

5. Réponse à la question : *Notre instruction sur le service de sûreté doit-elle être modifiée par suite de la formation des corps d'armée et de l'introduction de fusils à plus longue portée et de la poudre sans fumée ?* par une commission composée de MM. le colonel Bourgoz, lieutenant-colonel Grenier, capitaine-adjudant Kraütler, capitaine d'infanterie Bohy, 50 fr.

Le dernier objet à l'ordre du jour est le rapport des reconnaissances. M. le colonel de La Rive sous la haute direction duquel se sont exécutées ces reconnaissances prend la présidence et, après une courte introduction rappelant le programme arrêté, donne successivement la parole aux quatre chefs de groupes. Voici leurs rapports :[1]

1er GROUPE

Rapport de reconnaissance de la route d'Orsières aux châlets de Ferret, le 18 août 1893.

I. La route constitue dans presque toute sa longueur un défilé avec des forêts et des rochers à l'est ; à l'ouest, les rochers et les moraines de la partie orientale du massif du Mont-Blanc.

[1] Carte Siegfried 1 : 50000. f° 526, 529, 532. Carte Dufour 1 : 100000 XXII

II. 1. La chaussée est en bon état d'entretien.

2. La largeur minimum est de 2 m., sa largeur maximum est de 3 m.

3. Pente maximum de 16 °/₀ entre Praz de fort et la Bioley sur une longueur de 4 à 500 m. ; sur le reste du parcours pente moyenne de 10 °/₀.

4. De nombreux ponts en bois sur les divers ruisseaux venant de vallons lattéraux. Pas de télégraphe ; celui-ci s'arrête à Orsières.

5. La route peut être obstruée sur divers points entre autres entre la crête de Saleinaz et le Revers, ainsi qu'à Som la Proz et Ville d'Issert.

6. La route doit être améliorée à son passage sur un ruisseau latéral entre Praillon et la Seiloz, cote 1500 ; les matériaux nécessaires devant être trouvés sur place ; la plupart des ponts devraient être consolidés ce qui serait facile. Il y aurait lieu enfin d'établir un pont de circonstance sur la Dranse au débouché de la vallée de Saleinaz en vue de faciliter l'occupation de la Crête de Saleinaz.

III. 1. La route suit le fond de la vallée du Nord-Est au Sud-Ouest jusqu'à la Folly au pied de la moraine du glacier de la Neuvaz. De là elle se dirige au Sud-Est jusqu'aux chalets de Ferret. Séparée de la Dranse depuis Orsières elle rejoint la rivière à Som la Proz. Elle reste rive gauche jusqu'à Praz de fort, où elle passe sur la rive droite pour y rester jusqu'aux chalets de Ferret.

2. Jusqu'à Praz de fort, le terrain adjacent est praticable à l'Est seulement.

Depuis Praz de fort il est praticable des deux côtés mais difficilement.

3. Un chemin parallèle à la route, à l'Est de celle-ci, relie Orsières à Praz de fort.

4. Le temps nécessaire à de l'infanterie pour franchir la distance entre Orsières et Ferret est de 5 heures.

5. Le terrain environnant est impraticable. La route cotoie sur toute sa longueur la Dranse de Ferret qui est infranchissable sans pont. Le défilé se resserre encore sur certains points, entre la crête de Saleinaz et le Revers par exemple. La position à l'ouest de Prassony constitue à la fois un point de vue étendu et une position tactique importante. Les localités traversées sont peu importantes et les

ressources sont minimes. On trouverait cependant du fourrage et un peu de bétail. Des emplacements de bivouac existent à Branche d'en haut, à Praillon et à Ferret.

Conclusion. Cette route très importante au point de vue de la communication entre Orsières et les cols de Fenêtre et de Ferret a moins d'importance au point de vue du combat. Les deux positions de la crête de Saleinaz et de Prassony doivent être cependant spécialement signalées.

Martigny, le 20 août 1893.

A. DE MEURON, major.

Rapport de reconnaissance des cols du Chantonet soit Petit Ferret et Ban d'Arrey, le 19 août 1893.

Col du Chantonet.

1. Le passage est praticable en toutes saisons, il exige en été, et sans neige, 4 heures pour arriver des chalets de Ferret au col et 5 heures pour le passage complet des chalets de Ferret au Pré du Bar.

2. La montée se fait par les pâturages jusqu'au Grettet de la Perche et de là par le couloir au pied des rochers qui dominent la Combe de fonds. Le col peut être tourné au sud par le col Ferret et les Grépillons. Les localités traversées sont nulles. Le passage peut être amélioré par l'établissement d'un sentier dans le pierrier à traverser. Le col du Grand Ferret constitue un chemin parallèle. Le Grettet de la Perche a 2291 m. et le monticule à l'ouest du col constituent deux points de vue importants soit pour la surveillance des deux vallées soit pour l'établissement de télégraphe optique. Le passage est à 2492 m., il offre la place nécessaire pour le déploiement d'une compagnie à droite et à gauche du col et le long des moraines. L'artillerie de montagne pourrait arriver au col mais n'aurait pas un champ de tir. Les ressources des habitations sont très minimes. Les chalets de la Léchère et du Grettet de la Perche renferment un peu de fourrage et de bétail.

Conclusion. Ce passage possède une certaine valeur comme position défensive ; une marche offensive contre le col déjà occupé serait en revanche difficile, les hommes ne pouvant marcher et déboucher sur le col qu'à la file indienne.

Col Ferret.

Passage praticable en toutes saisons, difficile en hiver et au printemps ; 4 h. de marche des chalets de Ferret au sommet du col ; 5 h. jusqu'au Pré du Bar au pied du col sur le versant italien. Point de localités importantes depuis les chalets de Ferret ; le Chantonet constitue un chemin parallèle. Le terrain adjacent est en rochers et pâturages. Point de vue sur le col pour l'établissement de signaux optiques. Le passage est à 2536 m. Place pour le déploiement de deux compagnies. Le passage peut être tourné au nord par le Chantonet et les Grépillons, et au sud par le Ban d'Arrey et les Econduits. Les ressources des habitations sont nulles.

Conclusion. Le col Ferret constitue une communication importante avec l'Italie, et une position défensive pour laquelle trois compagnies seraient suffisantes ; champ de tir sur le versant et une partie du sentier italiens. De l'artillerie de montagne devrait être adjointe à l'infanterie ; le col offre des emplacements pour les pièces et un champ de tir suffisants. Une marche offensive contre le col déjà occupé serait difficile, le terrain étant à découvert longtemps avant l'arrivée au col.

Col du Ban d'Arrey.

Passage possible en été. Marche de 3 h. depuis les chalets de Mont Percé jusqu'au sommet du col ; celui-ci peut être tourné par le col Ferret et les Econduits. Place pour le déploiement d'une section d'infanterie ; point de position pour l'artillerie de montagne. Pour l'infanterie champ de tir plongeant sur le val Ferret italien. Les ressources des habitations sont nulles. Les châlets de Plan la Chaux et de Mont Percé renferment en été du bétail et du fourrage.

Conclusion. Ce passage constitue davantage un poste d'observation utile à occuper qu'une position de combat proprement dite. L'occupation par un peloton serait dès lors suffisante.

Les officiers comprenant le 1er groupe, ont pu se convaincre que le petit col des Fourchons qui débouche dans la partie supérieure du val Ferret et le met en communication avec le vallon du Grand St-Bernard n'offre pas d'intérêt au point de vue militaire vu son impraticabilité. Ils

considèrent qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de ce quatrième passage qui n'est actuellement utilisé que par les contrebandiers et les touristes. Ils estiment en conséquence que, le col de Fenêtre restant d'ailleurs en dehors de leur étude, un bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie de montagne suffiraient à la défense des trois passages mettant en communication le val Ferret suisse et le val Ferret italien, soit les cols de Chantonet, de Ferret et de Ban d'Arrey. Ce bataillon occuperait le col Ferret et détacherait une compagnie au col du Chantonet et un peloton au col de Ban d'Arrey.

Martigny, le 20 août 1893.

A. de Meuron, major.

2e GROUPE

Rapport de reconnaissance dès Ferret au col de Fenêtre et à la Combe de Drônaz.

De Ferret un chemin à char suit la Dranse jusqu'au dessous du châlet de Plan la Chaud : de là il s'élève brusquement jusqu'au chalet.

A partir du chalet il n'y a plus qu'un sentier en pente forte. L'infanterie doit prendre la colonne par un ; l'artillerie de montagne peut passer à dos de mulet.

Dès le col de Fenêtre, la communication peut être établie avec la Combe de Drônaz, mais seulement par des montagnards exercés à la marche. La montée est fort pénible ; de l'autre côté de la crête la marche devient facile (pâturages).

De Ferret au lac de Fenêtre il faut compter 2 $^1/_2$ h. de marche ; du lac au col 1 h. à peine.

Depuis le col on domine la route de St-Remi, route que l'artillerie peut battre à 3 kilomètres environ. Une compagnie suffirait pour tenir le col. Toutefois celui-ci devrait être considéré plutôt comme permettant de prendre l'offensive sur les flancs d'une colonne qui voudrait s'emparer du passage du St-Bernard.

La descente sur le versant italien est très raide.

Au chalet de la Baux, le terrain offre une belle position barrant les passages aux deux cols.

Du col de Fenêtre à l'hospice 1 h. de marche.

Toutes ces distances sont calculées pour une troupe peu nombreuse.

Sur tout le parcours, les ressources des habitations sont nulles.

St-Bernard, le 19 août 1893.

Le commandant du 2e groupe,
GRENIER, lieut.-colonel.

3e GROUPE

Hospice du Grand St-Bernard, 19 août 1893.

Rapport de reconnaissance des cols des Planards, Nevi de la Rossa et d'Arpalle.

But de la reconnaissance.

Le groupe n° 3 avait pour mission l'étude de la chaîne de montagnes séparant les vallées d'Entremont et de Ferret. Cette chaîne, très abrupte du côté du val Ferret, est coupée par trois vallons transversaux sur le versant est, aboutissant aux cols :

du Nevi de la Rossa, par la combe de Là ;
des Planards, par la combe du même nom,
de Drônaz par la combe de Drônaz.

Ces trois cols présentent une importance capitale pour faciliter les mouvements de rocade entre les troupes placées dans les deux vallées principales.

De Bourg St-Pierre au col des Planards.

La tâche spéciale du 3e groupe consistait à parcourir tout d'abord la combe des Planards jusqu'au col.

Parti de Bourg-St-Pierre à 4 heures du matin, le groupe est arrivé au sommet du col à 7 h. 45. L'étape a été parcourue avec haltes horaires de dix minutes à partir de 5 heures.

Distance horizontale environ 8 kilm.
Différence de niveau » 1170 m.

La colonne a suivi d'abord la route du col du St-Bernard jusqu'au pont de Foules, puis le sentier de Fournautz et de là s'est dirigée à flanc de côteau sur les lacs des Planards et le col par le versant nord de la combe.

Terrain découvert, pâturages coupés d'éboulis, accessible jusqu'au col à l'infanterie et aux bêtes de somme.

La combe des Planards renferme un certain nombre de chalets de montagne pouvant servir d'abri ; on y trouvera du bétail et quelques fourrages pendant l'été.

L'eau de source est abondante sur tout ce versant de la montagne ; elle est beaucoup plus rare sur le versant ouest dominant le val Ferret.

Le col peut être défendu par un effectif minime; largeur entre épaulements environ 40 m. L'attaque en cas d'occupation par l'ennemi se ferait par le versant nord.

Du col des Planards au col du Nevi de la Rossa

Distance horizontale environ 1 kilm. Différence de niveau des deux cols 51 m.

Durée du trajet 1 heure. Il est à remarquer que du col des Planards on a dû descendre environ 150 m. avant de pouvoir prendre la direction du col du Nevi de la Rossa.

Descente excessivement rapide (environ 50°) dès le col des Planards ; terrain d'éboulis schisteur, infranchissable à toute troupe non composée de bons marcheurs.

Du bas de la descente au col du Nevi, gros éboulis coupés de maigres gazons, neige au sommet du col.

Les pentes d'accès du col du Nevi de la Rossa sont beaucoup moins fortes que celles du col des Planards sur les deux versants et accessibles depuis le fond de la vallée Ferret et de la combe de Là à l'infanterie et aux bêtes de somme.

Le col, plus large que celui des Planards (100 m. environ) est flanqué par des rochers inaccessibles.

La combe de Là, d'une pente très régulière dès le col, conduit à Fontaine et à Liddes.

Sur le versant nord-ouest un col praticable à l'infanterie, conduit directement aux chalets de Ferret. Sur le versant sud-est un autre col, également accessible à l'infanterie, permet de communiquer avec la combe des Planards.

D'une façon générale, le col du Nevi de la Rossa est de beaucoup préférable à celui des Planards pour des mouvements de troupes.

Du col du Névi de la Rossa au col du grand Clocher d'Arpalle.

Distance horizontale 2 kilm. 500.

Différence de niveau en moins 43 m.

Durée du trajet sans halte, une bonne heure. Le trajet comporte une descente jusqu'à environ 100 m. au-dessous du col du Nevi, suivie d'une ascension à celui du grand Clocher d'Arpalle.

Il n'existe pas de sentier, comme du reste dans toute la partie supérieure de ce versant jusqu'aux lacs de Fenêtre.

Terrain d'éboulis de différentes grosseurs plus ou moins stable, très fatiguant à parcourir, n'est praticable que par des marcheurs entraînés.

Les pentes gazonnées des Arpalles, au-dessous des éboulis, pourraient, le cas échéant, fournir des positions d'infanterie contre un mouvement venant du val Ferret. Retraite éventuelle par le col du Nevi de la Rossa et la combe de Là.

Le col du grand Clocher d'Arpalle est très resserré ; ne présente que des éboulis sur le versant nord et des gazons en pente douce sur le versant sud. Il constitue une position de repli pour des troupes refoulées du col de Fenêtre ; mais sa ligne de retraite par les éboulis du versant nord serait très mauvaise.

Des lacs de Fenêtre à la combe de Drônaz.

Bien que l'étude du passage des lacs de Fenêtre à la combe de Drônaz ne rentre pas dans le cadre de la tâche imposée à notre groupe, nous avons constaté qu'il serait facile avec quelques travaux de pionniers de rétablir une communication par un chemin à mulet, autrefois employée au transport des bois de l'hospice du Grand St-Bernard depuis le val Ferret par la combe de Drônaz.

Conclusion.

Le passage des troupes de la vallée d'Entremont à celle de Ferret, ou vice-versa, par les cols explorés est possible; mais il ne se fera pas sans de notables pertes de temps et sans de grandes fatigues pour la troupe.

L'itinéraire le plus favorable est celui passant par le col du Nevi de la Rossa, qui présente cependant l'inconvénient d'avoir son débouché principal sur le val d'Entremont très rapproché des deux Dranses.

Pour les officiers faisant partie du 3e groupe,
C. MELLEY, major d'artillerie.

4e GROUPE

Reconnaissance du 19 août 1893.

La colonne 4 avait reçu pour mission de reconnaître le col de Menouve et celui de Barasson en passant la ligne de faîte entre ces deux cols.

Partie de Bourg-St-Pierre à 4 heures du matin, la colonne était à 5 h. à la cantine de Proz, à 8 h. 15 au col de Menouve, à midi 25 au Pic Barasson, à 2 h. au col Barasson et arrivait à l'hospice du St-Bernard à 3 h. 40.

Deux passages portent le nom de col de Menouve, l'un au nord l'autre au sud du pic du même nom. Tous deux présentent les mêmes caractères et les mêmes difficultés d'accès. La montée se fait non sans efforts dans un terrain d'éboulis et de rochers d'où se détachent des pierres qui rendent l'accès difficile, parfois même dangereux pour la troupe.

Entre le col de Menouve et celui de Barasson se trouve un col sans nom sur la carte et qui s'appelle col des Becs noirs. Une section en a fait la reconnaissance.

Les quatre passages sont situés entre le massif du Velan à l'est avec le passage du glacier de la Mouleina, praticable seulement pour des alpinistes éprouvés et le Montmort et le passage du St-Bernard à l'ouest. Ils mettent en communication Martigny et Aoste.

Altitude des cols : Menouve 2826, Becs noirs 2753, Barasson 2639.

Le passage des quatre cols ne peut être opéré qu'avec de petits détachements bien entraînés à la marche en montagne. Le col Barasson présentant cependant sensiblement moins de difficultés que les autres, peut être traversé par des détachements déjà d'une certaine importance.

Les communications entre les cols par l'arête sont possibles mais pas faciles surtout entre Menouve et les Becs

noirs. En cas d'occupation il y aurait lieu de les relier entre eux et avec le St-Bernard soit par le téléphone soit par des signaux optiques.

Le ravitaillement de petits détachements d'occupation ne pourrait se faire que par la cantine et les chalets de Proz. Dans ce cas la pose d'une corde fixe serait utile pour faciliter l'accès du col de Menouve.

Un point intéressant à noter : Le col Barasson est fermé à 10 ou 15 mètres de la crête sur le versant suisse par un ouvrage en blocs entassés mesurant 120 mètres de longueur, de 1,5 à 3 mètres de hauteur et de 3 à 9 mètres de base. Des vestiges de murs se trouvent aussi sur Babilone, crête qui sépare le col de Barasson de celui des Becs noirs. Ces ouvrages passent pour avoir été construit au IX[e] ou X[e] siècle par Rodolphe I ou Rodolphe II, rois de Bourgogne, pour opposer une barrière à une invasion du nord.

Il serait très désirable de faire disparaître l'ouvrage du col Barasson qui pourrait être un abri d'une très grande utilité pour un détachement italien occupant le col.

Conclusion. Les deux cols de Menouve, celui des Becs noirs et celui de Barasson permettent en somme à de petits détachements d'hommes bien aguerris de se porter sur Estroubles, St-Oyen et St-Rémy et de menacer ainsi le flanc et les derrières d'un détachement ennemi qui occuperait ou attaquerait le St-Bernard.

Dans le cas où nous occuperions le St-Bernard, l'occupation de ces quatre cols serait indispensable. Elle se ferait avec de très petits effectifs.

Pour arriver de Bourg St-Pierre à l'un ou à l'autre des cols il faut à une troupe portant le sac de cinq heures et demie à six heures et demie.

Le commandant de la colonne 4,
E. Ruffy, lieut.-colonel.

Après avoir repris et développé certains points de ces quatre rapports de groupes, M. le colonel de la Rive présente à son tour le rapport suivant :

On dit que lorsque Souvarow était en marche en 1799 pour aller combattre en Italie et en Suisse les armées de la *République,* quand on lui demandait quel était son plan de

campagne, il tirait de sa poche un morceau de papier blanc, montrant ainsi qu'il n'avait pas de plan fait d'avance mais qu'il se déciderait sur place et suivant les circonstances.

Aussi bien l'histoire montre que l'inattendu des évènements déjoue souvent les plus beaux plans longuement élaborés dans le silence du cabinet, qu'en guerre tout dépend des effectifs en présence, de la situation du moment, des conditions physiques et morales des belligérants, surtout du génie et de la force de volonté des commandants.

Je ne crois pas que notre but en reconnaissant le Grand St-Bernard fût d'élaborer un plan absolu et fixe de défense pour le col et les passages voisins et je me garderai bien d'esquisser un pareil plan, car ce que je pourrais dire n'aurait d'autre résultat que de vous donner des idées préconçues qui vous seraient plus nuisibles qu'utiles le jour où vous serez appelés à commander les troupes chargées de défendre la région que nous venons de parcourir. Tout autre, à mon avis, est l'utilité de premier ordre de la reconnaissance que nous venons de faire. Son but était de faire connaître à ue grand nombre d'officiers la route du Grand St-Bernard et les passages qui tournent à petite distance le col proprement dit. La connaissance exacte du pays est une nécessité pour tout officier commandant en montagne ; pour qu'il puisse donner des ordres exécutables, il faut qu'il ait parcouru lui-même les chemins, qu'il ait reconnu les difficultés que les troupes rencontreront pour franchir les cols, qu'il se soit rendu compte par lui-même du temps nécessaire pour l'exécution des marches. En guerre la question de temps domine tout ; or les règles employées pour résoudre d'ordinaire cette question ne peuvent pas être appliquées en montagne et l'expérience personnelle seule permet de constater la différence qui existe entre une marche par une bonne route et une marche par un sentier plus ou moins difficile. Nous pouvons dire que ce but a été pleinement atteint et que les rapports des différentes sections sont remplis de renseignements précieux qui resteront gravés dans la mémoire de tous ceux qui ont pris part à la belle course que nous venons de faire.

Cependant de l'ensemble de l'étude de détail que nous avons faite, il se dégage quelques résultats généraux. Si comme corollaire à notre travail, nous ne pouvons pas dire

d'avance quel est l'effectif nécessaire pour défendre d'une manière absolue les vallées qu'arrose la Dranse valaisanne parce que cet effectif dépend d'une situation générale qu'il n'est pas possible de prévoir dans toutes ses parties, nous pouvons toutefois exposer les principes peu nombreux, très simples, absolument vrais qui doivent servir de base à la défense.

Le premier de ces principes est qu'en montagne toute défensive passive porte en elle-même le germe de la défaite. Au premier abord, la montagne semble favoriser extraordinairement la défensive ; la lenteur des mouvements, la force des positions semblent donner à l'attaque une infériorité marquée ; mais une étude plus approfondie montre bientôt que cette première impression est une pure illusion. Assurément les positions que la montagne nous offre à chaque pas, sont extrêmement fortes sur leur front, mais elles peuvent toujours être tournées, de telle sorte que toute position défensive exige des détachements nombreux destinés à parer les mouvements tournants que l'attaquant ne manquera pas de faire. Ces mouvements tournants sont toujours possibles parce que la montagne est bien plus praticable que ne le croient ceux qui ne la connaissent pas bien. « Les montagnes sont comme plaines », disait le duc de Rohan après avoir fait reconnaître les Grisons, « elles » n'ont pas seulement les chemins accoutumés et fréquentés » mais plusieurs autres, lesquels bien qu'ils ne soient pas » connus aux étrangers, le sont aux gens du pays, par le » moyen desquels on sera toujours mené au lieu qu'on dé- » sire en dépit de ceux qui s'y voudront opposer. » Or là où deux hommes ont passé, on peut en faire passer cent ou mille. Toute occupation défensive d'une position en montagne exige donc l'occupation d'une série d'autres positions latérales et l'établissement d'une ligne de postes, d'un cordon, qui a pour conséquence une grande dispersion des forces. L'attaquant peut garder ses troupes réunies, forcer l'un ou l'autre des postes et menacer la ligne de retraite de toutes les autres positions ce qui amène leur évacuation immédiate, car le défenseur, ayant mis la majeure partie de ses forces en première ligne, ne dispose pas de réserves suffisantes pour paralyser le mouvement tournant de l'adversaire.

L'histoire militaire montre que les cordons ont toujours et partout été forcés et que l'adoption de ce système a toujours eu pour conséquence la perte de celui qui l'a employé.

Le défenseur doit surveiller tous les passages, non dans le but de se maintenir défensivement sur tous les points, mais bien pour pouvoir choisir en connaissance de cause la direction par laquelle il se décidera à déboucher avec ses forces réunies pour se porter à la rencontre de l'ennemi et l'aborder offensivement pendant sa marche.

La défensive en montagne doit donc être active. Napoléon disait que la première qualité d'un chef était l'activité, la seconde l'activité, la troisième encore l'activité. Cela est vrai surtout en montagne. Quand nous étudions un col, si nous ne trouvons pas une position défensive favorable, ne nous attardons pas à en chercher une mais considérons le col comme un point où nous pouvons masser nos forces pour les porter en avant contre l'adversaire dans les meilleures conditions possibles, car en descendant la pente nous aurons sur notre ennemi qui la gravit, l'avantage du commandement, du mouvement plus rapide, de l'impulsion plus grande ; quand nous étudions une vallée latérale, ne la considérons pas comme devant nous fournir une position défensive subordonnée à la position principale, mais bien comme nous permettant d'agir contre le flanc de la colonne ennemie ; regardons par exemple le col de Menouve, le col de Barasson et celui de Fenêtre comme nous permettant d'agir contre les derrières et les flancs d'une colonne qui attaquerait l'Hospice, gardons-nous de les regarder seulement comme des postes défensifs subordonnés à la position défensive de l'Hospice.

Et si les cols sont perdus ou si l'adversaire nous a prévenus sur la ligne de faite, la tactique offensive n'est pas moins efficace pour défendre la vallée. Les positions de flanc que la vallée nous offre en grand nombre doivent être considérées comme des points où nous massons des troupes pour les porter offensivement contre le flanc des colonnes qui parcourent les défilés du fond de la vallée ; c'est la vieille tactique des Suisses, la tactique de Morgarten ; elle est tout aussi bonne dans le siècle des armes à longue portée que du temps des morgensterns.

Si ce premier principe, celui de l'activité de la défense, est adopté, le second qui consiste à tenir ses forces réunies, en découle directement. Si au lieu de vouloir occuper tous les passages pour nous y maintenir nous nous contentons de les surveiller, si au lieu de vouloir garnir de troupes toutes les positions, nous en choisissons une d'où nous pouvons nous porter dans les directions que nous considérons comme les plus importantes, au lieu de disperser nos forces nous pouvons les grouper en un corps principal et garder de fortes réserves ; avec notre corps principal nous prendrons l'offensive ; en d'autres termes au lieu de subir la loi de notre adversaire nous lui imposerons la nôtre ; avec nos réserves nous paralyserons ses mouvements tournants, car ses colonnes tournantes, si elles se risquent dans le cœur d'un pays que nous occupons encore en force, se trouveront en présence de corps suffisants pour les détruire.

Mais pour pouvoir appliquer les deux principes de l'activité et de la concentration des forces il faut en respecter un troisième qui leur est supérieur, c'est celui de l'unité de commandement. Il se formule ainsi : sur un seul théâtre de guerre il ne doit y avoir qu'un commandant. Ce chef doit avoir la disposition absolue de tous les moyens d'action qui se trouvent dans la région, de toutes les ressources militaires, troupes d'élite, de landwehr et de landsturm, fortifications, matériel de toute espèce ; rien ne doit échapper à son commandement ; aucune volonté ne doit pouvoir faire échec à sa volonté qui doit être unique de même que sa responsabilité doit être absolue. Ce principe est vrai partout, il n'est pas moins vrai en montagne qu'en plaine ; la guerre de montagne demande des résolutions encore plus promptes et plus hardies que la guerre ordinaire et l'unité de commandement est une nécessité pour agir sur un théâtre de guerre montagneux.

Activité de la défense, concentration des forces, unité du commandement, tels sont les trois principes généraux qui apparaissent comme indispensables dès que nous étudions la défense d'un point quelconque de notre frontière. Pendant longtemps ils ont été si généralement admis qu'ils semblaient hors de discussion ; nous espérons qu'ils continueront dans l'avenir à être scrupuleusement observés pour le bien de l'armée et de la patrie.

La lecture de ce rapport suivie avec un intérêt soutenu soulève des applaudissements nourris que l'assemblée renouvelle lorsqu'avant de lever la séance M. le colonel de Charrière remercie l'orateur au nom de la section vaudoise.

* * *

Toutefois, dans le jardin de l'hôtel du Mont-Blanc la table est servie. Une belle table de 130 couverts, sur laquelle le vent qui commence à souffler violemment joue avec les serviettes, renverse les verres à pied, éparpille les fleurs, et envoie les menus porter au loin leurs promesses alléchantes. Mais qu'importe ! quand on a dormi sur la paille à Ferret, enjambé les rochers de Menouve, puis mangé de la poussière pendant une demi-journée, on s'accommode de toutes les situations. Celle de participant à un banquet n'a du reste rien de désagréable, dû la brise vous faire un peu violence. Le vin du Valais est bon, les mets point mauvais, les cœurs dispos, tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Au dessert, la partie oratoire commence. On nous permettra de ne pas entrer dans le détail et de ne pas déflorer par un récit froid et insuffisant les belles et patriotiques paroles que de nombreux orateurs prononcèrent : M. le colonel Ceresole, commandant du I^er^ corps d'armée en portant le toast à la patrie, M. le lieutenant-colonel Ruffy, en buvant au canton du Valais et à ses autorités, M. le colonel de la Rive au nom des officiers genevois, M. le colonel Lochmann, M. le colonel Coutau, MM. les Conseillers d'Etat Ducrey et Cossy. Entre ces discours la Fanfare de Martigny joue des marches entrainantes. Enfin, la dépêche suivante est adressée aux pères du St-Bernard :

« Monseigneur Bourgeois, Saint-Bernard,

» La Société vaudoise des officiers à Martigny vous envoie l'expression de sa reconnaissance pour votre cordiale hospitalité d'hier ».

Le banquet eût pu se prolonger longtemps, mais les chemins de fer sont impitoyables. De plus nos amis de St-Maurice nous attendent ; ils ne veulent pas nous laisser passer leur défilé sans que nous ayons vidé avec eux le

verre de l'amitié militaire. Comment résister à tant d'amabilité ? Donc nous nous arrachons des bras de nos camarades de Martigny pour nous jeter dans ceux de nos camarades de St-Maurice ; les rasades interrompues dans le jardin de l'hôtel du Mont-Blanc sont reprises dans celui de l'hôtel Grisogono. Délicieuse soirée, calme et reposante, sous les bouquets d'arbres qu'éclairent en brillants festons de nombreuses lanternes vénitiennes. De petites tables sont disposées ici et là, autour desquelles les conversations s'engagent amicales, familières, chacun y allant de son petit récit. Un instant on s'interrompt pour écouter M. le major Morel remercier au nom des officiers vaudois nos frères de St-Maurice. Puis après trois hourrahs poussés en leur honneur, les conversations reprennent, coupées de temps en temps par un refrain connu. Vers les 10 $^1/_2$ h. on se serre une dernière fois la main, et chacun va dans les bras de Morphée puiser des forces nouvelles pour la journée du lendemain.

. . .

A 9 $^1/_2$ h. précises, vous nous trouverez à Righi-Dailly, nous avait dit M. le colonel Lochmann en fixant l'ordre du jour du mardi 21 août. Donc à 9 $^1/_2$ h. nous étions au rendez-vous. S'il y eut des retardataires, ils surent, à l'aide de mouvements tournants habilement combinés, rejoindre sans éveiller l'attention.

La vue était superbe. Le ciel sans nuage laissait les regards se porter librement sur la chaîne accidentée des cimes valaisannes. Au-dessus de nos têtes, la cime de l'Est et la Dent de Morcles dressaient leurs pyramides rocheuses. A nos pieds, le Rhône déroulait son ruban d'argent.

Groupés autour de M. le colonel Lochmann, nous écoutons les renseignements qu'il nous donne sur les travaux de fortifications entrepris. En résumé, M. le colonel Lochmann s'est exprimé comme suit :

« Il y a deux ans, la section vaudoise des officiers était réunie sur le plateau de Chiètre et à St-Maurice. Là M. le lieutenant-colonel Pfund et moi reconnûmes avec vous la contrée. A cette occasion je vous disais que cette position était à l'étude au point de vue des fortifications à y établir, *mais* que rien encore n'avait été décidé. J'ajoutais que

suivant les circonstances ces fortifications s'élèveraient sur le plateau de Veyrossaz ou peut-être même autre part et plus haut.

Dès lors, après études nouvelles on s'est arrêté à la position de Dailly et de Savatan, le plateau de Veyrossaz pouvant être trop facilement dominé et attaqué. C'est à Savatan que l'on a pensé d'abord comme point sur lequel devait porter l'effort principal, cela à cause de l'altitude de Dailly et des angles morts de cette position. A cet égard, les idées n'ont pas changé. Toutefois la solution adoptée permet de profiter également des avantages qu'offre Dailly.

Cette position en effet est admirablement située pour empêcher tout mouvement tournant, qu'il soit tenté par le Nord ou par le Sud. En outre on y domine toute la contrée y compris les points qui avaient été précédemment considérés comme clef de position.

La solution adoptée permet donc la défense de tout le territoire. Dailly seul, n'aurait pas permis la défense immédiate ; il aurait fallu exécuter un tir plongeant, et chacun sait que dans ces conditions le tir manque de précision.

On a donc armé Dailly de canons de fort calibre pour la défense éloignée. Ces canons sont habituellement remisés en arrière de leurs emplacements, des rails étant disposés pour les sortir et les amener sur ces derniers. En arrière encore sont les magasins à munitions.

Toute la montagne de l'*Aiguille* est entourée de travaux d'obstacles, escarpements de rochers, glacis, enfin d'un long mur avec embrasures soit pour mitrailleuses, soit pour fusils. Ce mur est lui-même flanqué par des pièces d'artillerie pour sa défense immédiate.

La caserne, protégée par de fortes voûtes de maçonnerie, est placée à l'endroit le plus défilé.

La position inférieure de Savatan a un armement différent. On y a mis des coupoles pour obusiers parce que cette position peut à la rigueur être dominée par l'artillerie ennemie, ce qui n'est guère possible à Dailly. La position est d'ailleurs vaste et permet un puissant armement. Elle permet une défense plus rapprochée que celle de Dailly, et l'armement permanent peut être renforcé facilement par

des pièces de position ou de l'artillerie de campagne. Comme Dailly, Savatan est entouré de défenses, d'obstacles divers, escarpements, glacis, murs avec embrasures permettant le tir de mitrailleuses, de canons à tir rapide, de lignes de feu pour l'infanterie ; le tout est convenablement flanqué de pièces d'artillerie. Il y a aussi caserne, abris couverts, magasins de munitions et un bureau de tir de même qu'à Dailly. »

Après ces quelques mots d'introduction, M. le colonel Lochmann met à la disposition des officiers MM. les ingénieurs militaires directeurs des travaux. Cinq ou six groupes se forment et la visite des divers ouvrages commence. Cette visite du plus haut intérêt dure près de deux heures à Dailly et autant à Savatan. Avant la descente de la première de ces positions à la seconde par le nouveau sentier militaire qui court le long de la montagne audacieusement taillé dans le roc vif, un excellent déjeuner froid est servi dans l'ancien hôtel du Righi-Dailly. Ce gracieux chalet où tant de gentilles petites pensionnaires ont passé leurs vacances d'été ne bercera plus leurs rêves virginaux. Dorénavant il servira de caserne en temps de paix. Adieu les préludes de la valse que tapotent sur le piano dix doigts agiles ; c'est la retraite qui va sonner. Adieu les frais éclats de rire à l'ombre des sapins ; c'est la voix du règlement et celle des gros canons à forts calibres qui va parler. Adieu les doux gâteaux aux myrtilles qui font délicieusement noires les lèvres rouges, c'est le rata qui va figurer au menu. Ceci tuera cela !

En attendant M. le lieutenant-colonel de Charrière se fait l'interprète des visiteurs pour remercier M. le colonel Lochmann de son inaltérable complaisance et du dévouement dont il a donné de si fréquentes preuves à la section vaudoise des officiers. Inutile d'ajouter que ces mots qui répondent au sentiment général sont soulignés par d'unanimes applaudissements.

Mais l'heure avance. Il faut regagner le chemin de la maison, c'est-à-dire St-Maurice, où un dernier repas pris en commun réunit sur la terrasse de l'hôtel Grisogono les membres de la section. A 5 h. 10 le train emportait dans la direction de Lausanne les officiers vaudois.

Rapport du jury sur les travaux de concours

présentés à la section vaudoise des officiers à son assemblée générale du 20 août à Martigny[1].

Depuis plusieurs années, on avait perdu l'habitude de voir des travaux quelque peu nombreux présentés à la société des officiers, aussi est-ce presque avec étonnement, et non sans une vraie satisfaction de constater ce regain de zèle, que le jury s'est trouvé en présence de cinq travaux de concours, tous intéressants et en général bien étudiés.

Trois d'entre eux portent sur des questions tactiques et répondent à des sujets mis à l'étude par la section vaudoise:

1° La vélocipédie militaire,

2° Notre règlement sur le service de sûreté doit-il subir des modifications à la suite de la formation des corps d'armée, de l'introduction d'armes à feu à plus longue portée et de l'emploi de la poudre sans fumée?

Enfin 3° Une étude critique de l'ouvrage de von der Goltz : les patrouilles indépendantes.

Deux autres travaux, émanant du « Blaustab » que depuis bien longtemps nous n'avions pas vu concourir dans les travaux de la section, traitent :

« Des blessures du cheval. »

Nous regrettons vivement, auprès de cette émulation des autres armes, de ne rien trouver sur l'artillerie. Il y aurait cependant eu, surtout à l'époque actuelle où l'artillerie est à la veille d'une transformation capitale dans l'organisation et l'armement, un champ d'études superbe et inexploré. Nous aimons à croire que les officiers d'artillerie réservent leurs écrits pour l'année prochaine et qu'alors une plume plus autorisée aura l'éloge à faire des nombreux travaux qui verront le jour cet hiver.

Il ne serait pas possible de donner ici un compte-rendu complet des travaux soumis au jury, nous nous bornerons à retracer leurs grandes lignes et à indiquer les observa-

---

[1] Le jury était composé de M. le colonel-brigadier *Gaulis*; major d'artillerie *Manuel*; major de cavalerie *Lecoultre*; major vétérinaire *Cottier*; capitaine d'infanterie *de Meuron*.

tions que ces études lui ont suggérées. Nous les examinerons dans l'ordre indiqué plus haut.

1° La vélocipédie militaire :

Ce n'est que depuis l'introduction de la bicyclette en 1886-87 que la vélocipédie militaire a pris un caractère vraiment pratique et qu'on a pu songer à son emploi pour l'armée. L'auteur de l'étude qui a pour suscription « La vitesse sera ton salut » donne un historique détaillé de la question dans la plupart des Etats d'Europe. Il nous apprend que par l'introduction à titre fixe dans notre armée d'un corps de vélocipèdes et par la création des écoles de vélocipédistes — dont la première s'est réunie à Berne en 1892, — la Suisse est le premier Etat qui ait institué officiellement ce service et se soit assuré son concours pour les opérations de guerre.

Il ne saurait être question d'utiliser les vélocipédistes comme infanterie montée ; la difficulté du transport de la machine, lorsque les vélocipédistes combattraient à pied et notre terrain de montagnes s'y opposent formellement. Dans de rares circonstances seulement on pourrait les employer par petites troupes et dans un but tout spécial : destruction de pont ou de route par exemple. Par contre, dans toutes les occasions, où la cavalerie doit faire des détachements : pour la transmission des rapports, pour l'établissement de communications et de relais, et on sait combien ces détachements sont nombreux, combien ils désorganisent les unités et éreintent les chevaux, dans toutes ces occasions là le vélocipède remplacera avec bénéfice le cheval. Il marchera plus vite, puisque la plupart du temps ces transmissions se font par les grandes routes. On peut donc à bon droit en attacher aux brigades de cavalerie d'exploration. Dans le même ordre d'idées, il sera également utile d'en doter les avant-postes et nous aurions aimé voir l'auteur en adjoindre aussi aux avant-gardes des grandes unités pour en relier entre eux les divers éléments et établir la relation de l'avant-garde au gros.

Il va sans dire que pour le service à l'étape pour ceux de l'arrière (dans lesquels les vélocipèdes du landsturm pourront servir) l'emploi de bicyclistes est tout indiqué.

L'auteur aimerait voir le vélocipédiste armé d'une carabine à répétition qui lui permette de se défendre s'il ren-

contre une patrouille ennemie mieux qu'il ne le fera avec un simple revolver. Nous ne sommes pas de cet avis, et nous estimons au contraire que le vélocipédiste ayant surtout à remplir une mission à l'intérieur des lignes, ne doit pas être embarassé d'une carabine ni être animé d'un esprit d'offensive qui le détournerait de son véritable emploi [1]. Nous abondons par contre dans l'idée de l'auteur lorsqu'il propose de lui donner une instruction suffisante en topographie et en connaissance du terrain pour qu'il soit à même de se diriger d'après la carte, d'exécuter une reconnaissance et de faire un croquis ou un lever du terrain. Les vélocipédistes qui après examen présenteraient ces aptitudes formeraient la catégorie des vélocipédistes de Ire classe. Ceux de la IIe classe seraient plus spécialement employés au service d'estafettes et d'ordonnances.

Cet accaparement toujours plus grand des services spéciaux dans l'armée devrait nous engager à rechercher si pour quelques uns d'entre eux, le vélocipède par exemple, on ne pourrait pas utiliser les jeunes gens réformés du service afin de conserver aussi nombreux que possible les éléments de l'armée de campagne. Le jury aurait désiré voir cette question également étudiée par l'auteur. Un grand nombre de jeunes gens, fort cyclistes, réformé pour pieds plats par exemple, pourraient parfaitement servir au moins comme vélocipédistes de IIe classe.

Cette étude est néanmoins fort complète et le jury n'hésite pas à la classer au premier rang des travaux qui lui ont été soumis. Il en recommande également la publication dans un journal militaire, persuadé que beaucoup d'officiers la liront avec intérêt. Elle devra cependant être préalablement revue avant d'être mise à l'impression. Son style et sa forme laissent parfois à désirer.

---

[1] Il résulte de nos renseignements qu'à leur école les vélocipédistes n'ont pas répondu à ce qu'on attendait d'eux. Cela n'a rien d'étonnant. Sous le prétexte de leur donner un caractère militaire, on les a chargés d'un équipement beaucoup trop pesant, et on est arrivé à ce curieux résultat que sur routes la cavalerie marche beaucoup plus vite qu'eux. Il faut faire transporter sur les chars des états-majors les lourds hâvre-sacs qu'on oblige les bicyclistes à prendre sur leur machine, et qui l'écrasent ou en ralentissent beaucoup l'allure, et supprimer tout ce qui n'est pas strictement indispensable : le sabre même est de trop, le revolver au ceinturon suffit. Un dolmen, un peu de linge de rechange et des vivres, c'est là pour la course ce qu'on peut leur demander de porter sous peine de nuire au principal : la vitesse.

Le IIe travail répond l'une après l'autre à la double question : 1° Le service d'exploration et service de sûreté doit-il subir des modifications à la suite de la formation des corps d'armée

2° doit-il en subir à la suite de l'introduction d'armes à feu à plus longue portée et de l'emploi de la poudre sans fumée.

Examinons la première .

Pour qui a étudié le chapitre IV de notre magistrale instruction sur les services des troupes suisses en campagne, il ressort que rien dans ce chapitre n'y est formel et que les prescriptions de l'instruction s'appliquent aussi bien à de petites qu'à de grandes unités. L'auteur, après avoir donné un aperçu des formations actuelles du corps d'armée et de la composition de l'avant-garde du corps, conclut comme nous à ce que la création du corps d'armée n'entraîne à aucune modification ; il émet à cette occasion le vœu que la compagnie de guides qui doit servir de cavalerie d'avant-garde, soit renforcée et son effectif porté à 6 officiers et 140 ou 160 chevaux de façon à laisser intacte comme cavalerie d'exploration et de sûreté toute la brigade de cavalerie de corps.

Pour la IIe question, notre instruction suffit également, lorsqu'on aura donné plus d'élasticité aux distances en profondeur qui y sont indiquées et qu'on se sera à cet égard conformé aux indications contenues dans le règlement d'exercice pour l'infanterie. L'auteur aimerait cependant qu'on complétât l'instruction, 1° par des prescriptions sur la manière d'employer le landsturm appelé à coopérer au service d'exploration et de sûreté, 2° par une indication de l'officier que peuvent remplir les autorités locales pour fournir des renseignements, 3° par une définition plus complète de l'emploi et du rôle des patrouilles indépendantes conduites par des officiers dans l'exploration de la zone comprise entre la cavalerie de corps et l'avant-garde.

Le concours qu'apporteront ces divers éléments au service d'exploration et de sûreté est, selon nous, excessivement difficile à établir, les circonstances variant à l'infini et la valeur de ces éléments dépendant surtout de l'initiative et de l'activité des chefs. Le jury aurait précisément désiré rencontrer de la part de l'auteur un canevas ou tout

au moins des indications fixant où et comment il entend que ces services pourraient se rendre utiles à l'armée.

Avec ces données ce travail serait devenu plus complet et plus original et aurait beaucoup gagné en intérêt. Le dernier ouvrage du cardinal von Widdorn « la guerre des détachements de frontières et l'emploi de la cavalerie pendant la mobilisation », de même que les études de guerre de Verdy du Vernois auraient certainement fourni à l'auteur des « notions » utiles dont il aurait pu tirer parti.

3° Etude critique de l'ouvrage von der Goltz : « Les patrouilles indépendantes. »

Von der Goltz a trouvé moyen d'introduire dans son livre une foule de questions qui ne s'y rattachent que de fort loin; il nous aurait été agréable de voir l'auteur de la critique ne pas tomber dans le même défaut, et n'extraire de l'ouvrage que ce qui se rapportait directement à son sujet; en coordonnant davantage la substance de son étude, il aurait fourni quelque chose de plus solide, de mieux groupé, de plus court et de plus clair. La brochure de von der Goltz est d'ailleurs assez connue pour qu'on puisse sans inconvénient y renvoyer le lecteur.

Cette réserve faite, nous reconnaissons volontiers le mérite de cette étude, qui représente une somme de travail très considérable.

L'auteur est, comme von der Goltz, tout à fait partisan de l'introduction, ou pour mieux dire d'un développement plus étendu — puisque nous les employons déjà — des patrouilles indépendantes. En Suisse, plus encore qu'ailleurs, en raison de l'insuffisance de notre cavalerie et de notre genre de terrain, le rôle des patrouilles indépendantes a sa raison d'être.

Von der Goltz propose la formation par compagnie de trois groupes de patrouilleurs, composés chacun de un sous-officier et de huit hommes. L'auteur de la critique ne se prononce pas sur le nombre et la force qu'elles devraient avoir chez nous ; il aurait été intéressant d'avoir son opinion à cet égard. Nous estimons, si nous sommes autorisés à donner ici notre avis, que nos compagnies étant plus faibles que les compagnies allemandes, et notre choix d'hommes peut-être meilleur, deux sous-officiers et deux groupes par compagnies suffiraient pour ce service.

Au combat, les patrouilles indépendantes établiront entre les deux adversaires le rôle de « tampon » que remplissaient jusqu'ici les lignes de tirailleurs. De deux adversaires en présence ce sont les patrouilles les plus actives, les plus intelligentes, celles qui sauront le mieux voir, qui procureront à leurs troupes le plus de chance de succès.

Pour remplir ces fonctions, il faut des sous-officiers et des hommes choisis, débrouillards, courageux, entreprenants, formés dès le paix de temps spécialement à ce service. Ces hommes devront fournir des renseignements précis, utiliser le terrain, se faufiler dans les lignes ennemies, opérer de nuit, par le brouillard, par le mauvais temps, ils auront parfois à s'engager, à s'emparer de patrouilles ennemies pour en tirer des informations, à combattre pour amener un déploiement de l'adversaire et se dérober ensuite leur but une fois atteint. Des hommes de cette trempe, nous les possédons en Suisse ; on trouverait aisément dans les compagnies de quoi former quelques groupes de patrouilleurs qu'on développerait spécialement soit pendant la seconde moitié des écoles de recrues soit pendant les cours de répétition. Un officier serait spécialement chargé de leur instruction qui devrait porter à la fois sur l'utilisation du terrain et sur les moyens de reconnaître une troupe, un effectif, un secteur de terrain, un village, une route et sur la manière de faire un rapport, tout cela sans perdre de vue l'esprit d'offensive qui au combat doit être la caractéristique de la patrouille.

L'auteur voudrait, comme von der Goltz, donner à ce personnel un insigne spécial de « bon patrouilleur ».

On ne peut du reste que s'associer aux conclusions de l'auteur qui termine son travail par ces mots :

« L'emploi d'hommes spécialement instruits au service » des patrouilles indépendantes et pris dans l'infanterie » pour compléter ce que la cavalerie ne peut fournir qu'in« suffisamment et enfin pour remplir en campagne les di» verses missions toutes nouvelles qu'imposeront les ar» mes à longue portée et la poudre sans fumée doit, nous » semble-t-il, fournir un sujet d'étude et peut-être d'essais » dans nos écoles de recrues et dans nos cours de répéti» tion, à la seule condition que ce ne soit pas au détri» ment de l'instruction du service en campagne de l'en» *semble* de nos troupes. »

Des deux travaux vétérinaires présentés, l'un a pour devise : « Celui qui ne monte pas le cheval coquin à 20 ans ne le monte plus à 40 ». L'auteur donne, dit-il lui-même, le résumé de ses observations pendant ses diverses pérégrinations au train de parc, dans l'artillerie de campagne et dans la cavalerie. Il passe en revue les diverses conformations du cheval et leurs prédispositions aux blessures, puis les divers systèmes de selles et de harnachement. A l'occasion de chaque partie du harnachement, il indique la cause et les divers genres de blessures qui se produisent autant celles qui sont dûes à la négligence du cavalier ou du conducteur, que celles qu'il faut attribuer à la forme et à la construction même de l'équipement du cheval. Il si gnale entre autres la défectuosité de la selle anglaise comme selle de campagne pour officiers ; le rembourrage se tasse rapidement et devient dur, les arçons se brisent, les crampons du paquetage ne tiennent jamais et les sacoches ne peuvent contenir que fort peu de chose. Il condamne les sangles pleines de la cavalerie et du train, qui amènent une quantité de blessures, et critique l'abominable collier danois de néfaste mémoire à ceux qui ont passé dans l'artillerie. L'auteur nous dit très brièvement, trop brièvement à notre avis, les mesures à prendre pour éviter les blessures : « Prévenir vaut mieux que guérir », ce vieil adage est toujours vrai, il indique les soins à prendre aux haltes et aux étapes pour empêcher qu'elles ne se produisent ou ne s'aggravent. Depuis l'époque, peu reculée du reste, où on se bornait à traiter tous les maux à l'eau froide, et dans les cas graves par des applications de terre glaise mouillée, jusqu'aux procédés actuels qui résume la devise : « guerre au microbe » on mesure le chemin parcouru.

Nous aurions vu avec plaisir l'auteur de ce travail donner une plus large place à la théorie microbienne actuelle et aux désinfectants. Sans faire un cours de thérapeuthique, il aurait pu indiquer à côté des blessures les moyens curatifs employés de nos jours pour les combattre.

L'auteur paraît ignorer que l'ordonnance actuelle des colliers d'artillerie est précisément celle qu'il préconise : le collier anglais s'ouvrant par le bas (Stralsund); par contre, nous approuvons pleinement son principe que les chevaux

de réquisition, mais selon nous, ceux seulement qui sont destinés aux services territorial et des étapes de l'arrière, devraient entrer au service avec leur propre collier. Les nombreuses expériences qu'à faites l'auteur au cours de sa carrière, sa connaissance parfaite du cheval et du cavalier, font néanmoins de cette étude un ouvrage intéressant où les officiers de la cavalerie et de l'artillerie rencontreront des renseignements instructifs et d'une portée éminemment pratique.

Le second travail sur les blessures du cheval porte la devise « Mars ». Il rend compte de la difficulté que nous aurions en campagne à maintenir au complet notre effectif en chevaux. Outre les boiteries, ce sont les blessures plus que toute autre maladie, qui envoient le plus de chevaux à l'infirmerie. L'auteur rappelle cette parole du maréchal Bugeaud : « Les deux plus grands problèmes de la guerre » sont peut-être de trouver un harnachement qui ne blesse » pas les chevaux et des chaussures qui ne blessent pas » les hommes ». Cet axiome n'a-t-il pas conservé toute son actualité ?

L'auteur du travail « Mars » a pris la peine de grouper en un tableau, d'après des données fournies par le vétérinaire en chef, le pour cent des chevaux blessés et du nombre de journées d'infirmerie des chevaux en service en 1892 dans la cavalerie, l'artillerie, les écoles centrales et les cours d'aspirants-officiers. La comparaison de ces chiffres est fort instructive, et bien que le pour cent des indisponibles soit relativement élevé, l'auteur ajoute — ce qui peut nous consoler — que dans les autres armées, la proportion des chevaux blessés est à peu près aussi forte que chez nous.

Quelles sont les causes principales des blessures ? L'auteur en indique trois capitales : la conformation anatomique, l'insuffisance du dressage et de l'entrainement, et l'amaigrissement. Ce dernier facteur a une portée beaucoup plus grande qu'on ne serait tenté de le croire. Une selle, un collier, ou telle autre partie du harnachement qui au début de la campagne ou des manœuvres s'adaptait parfaitement, ne s'ajuste plus au bout de quelques jours de service et finit, sans qu'on s'en doute, par provoquer une blessure.

Dans la cavalerie, en raison des efforts et des marches demandés aux chevaux, la ration, nous dit l'auteur, serait insuffisante, les chevaux, en général trop bien fourragés chez leurs propriétaires, souffrent du changement de régime.

Nous ne sommes pas de cet avis et nous ne croyons pas que cet amaigrissement provienne de l'insuffisance de la ration; il faut l'attribuer en premier lieu à un défaut d'entrainement, le cheval passant sans préparation du travail des champs à des marches de longue haleine dès le premier jour de service.

L'auteur examine successivement les divers genres de blessures et insiste sur la nécessité de maintenir la plus grande *propreté* de toutes les pièces de harnachement ou de sellerie qui appuient sur le cheval et à leur désinfection en cas de blessure. Il importe aussi, nous dit-il, de se rendre compte pour chaque blessure de sa *cause*, de façon à pouvoir l'écarter, s'il est possible. Une excellente mesure serait de demander aux chefs d'unités à la fin d'un service de campagne, comme l'avait fait le général Loizillon à la suite des manœuvres de cavalerie de 1891, un rapport sur les blessures et sur les causes qui les ont produites et sur les moyens de les éviter ou de les atténuer; on aurait ainsi un guide à suivre ou tout au moins des indications prises sur le vif, pour les modifications à proposer dans le paquetage ou le harnachement.

Un dernier chapitre du travail dont nous parlons, est réservé à la nature et au traitement des blessures. Il passe en revue les procédés modernes du massage, des applications de compresses et d'irrigations d'eau froide, de l'emploi de la glace dans les traitements des œdèmes et tumeurs inflammatoires et dans certains cas d'excoriation de la peau.

Ce travail dénote de la part de son auteur une étude complète du sujet, un esprit pratique et militaire, une connaissance parfaite du service et de ses points faibles dans les soins à donner aux chevaux et celle des nombreuses négligences auxquelles, dans notre armée, on se laisse aller à l'égard de notre meilleur et indispensable auxiliaire « le cheval ».

Les deux travaux vétérinaires renfermant chacun dans

son genre des données intéressantes, le premier plus d'expérience, le second peut-être plus de théorie, le jury les a estimés se valoir, et les a placés ex-aequo dans son appréciation.

Le rang des cinq travaux présentés serait donc le suivant :

1° La vélocipédie militaire.

2° Etude critique sur les « patrouilles indépendantes ».

3 et 4° Ex-aequo : les deux travaux : Les blessures du cheval, leur cause et leur guérison.

5° Réponse à la question : Notre règlement sur le service de sûreté doit-il subir des modifications par suite de la formation des corps d'armée, de l'introduction d'armes à feu de plus longue portée et de la poudre sans fumée ?

La section vaudoise de la Société des officiers, allouant une somme de fr. 330 pour récompenser les travaux de concours, le jury propose de les répartir de la façon suivante : au 1er fr. 90, au 2e fr. 70, aux 3e et 4e, à chacun fr. 60, au 5e fr. 50.

Rassemblement de troupes 1893.

M. le colonel Feiss, commandant du IIe corps d'armée, vient d'adresser à ses troupes, à l'occasion des prochaines manœuvres, divers ordres dont nous donnons ci-après la traduction :

Ordre N° 2.

« Officiers, sous-officiers et soldats,

Depuis la création des corps d'armée, le IIe corps est le premier appelé à des manœuvres.

La IIIe et la Ve division, dont est formé le IIe corps d'armée, se connaissent depuis longtemps. A réitérées fois déjà, elles ont été opposées l'une à l'autre dans de nobles exercices de combat.

Cette fois encore, dans les premières grandes manœuvres exécutées par l'armée suisse, elles devront prendre vis-à-vis l'une de l'autre la position d'adversaires, non pas pour que l'une devienne vainqueur de l'autre, mais afin d'être mieux exercées à combattre, si cela devenait nécessaire, l'une à

côté de l'autre. Que chacun donc se pénètre bien de l'idée que la marche en avant et la retraite qui, après la critique, seront ordonnées par la Direction des manœuvres, ne signifient nullement victoire et défaite, mais sont seulement un moyen de rendre les manœuvres aussi utiles que possible.

Si vous avez été appelés sous les drapeaux malgré la disette agricole qui pèse sur tout le pays et qui atteint sans doute un grand nombre d'entre vous, c'est que les autorités fédérales, tout en compatissant profondément à la peine des cultivateurs, veulent parer à une éventualité bien autrement calamiteuse, celle du pays surpris par la guerre sans pouvoir opposer à ses envahisseurs une armée suffisamment exercée.

« Rappelez-vous toutefois que la contrée où auront lieu vos manœuvres a été tout particulièrement éprouvée par la sécheresse et qu'il faudra plutôt restreindre vos exigences que demander la stricte exécution des règlements. Je vous recommande notamment, dans les mouvements de troupes, de préserver de votre mieux les cultures dont la plupart laissent déjà tant à désirer cette année.

On a dans ces derniers temps mis en doute la discipline des armées de milices. Vous prouverez par votre obéissance absolue, par une conduite irréprochable sur les rangs et au quartier, ainsi que par votre joyeuse endurance des fatigues de tout genre qui vous seront imposées, que la vieille fidélité suisse et le vieil esprit militaire suisse continuent à vivre en vous.

Le présent ordre sera porté à la connaissance de tout le corps d'armée, pendant les exercices préliminaires, à l'appel principal.

Berne, le 22 août 1893.

ORDRE DE BATAILLE DU IIe CORPS D'ARMÉE

Ce document, daté de Delémont 28 août, énumère dans un tableau détaillé, (qu'on a pris l'habitude peu correcte d'appeler en français *ordre de bataille*, cela d'après l'appellation des Allemands, qui ont soin de garder *en outre et* pour leur seul compte l'expression *Schlachtordnung*) la composition des états-majors et des troupes qui participent aux manœuvres. En voici un résumé :

IIe corps d'armée

Commandant du IIe corps M. le colonel Feiss, chef d'arme de l'in-

fanterie. Chef d'état-major M. le colonel Isler, instructeur d'arrondissement de la I^re division.

Cet état-major comprend dix-neuf officiers, parmi lesquels les chefs de l'artillerie, du génie, du train, du service sanitaire, du service de l'administration, de la poste, du télégraphe, etc.

Troupes dont le commandant de corps dispose directement : lazaret du corps (les trois ambulances 15, 24 et 25) ; compagnies d'administration 3 et 5, réunies sous le commandement de M. le major Krebs ; — le télégraphe et la section des ouvriers de chemins de fer, fournis par les compagnies de pionniers 3 et 5, des deux divisions ; — les compagnies de pontonniers 3 et 5 ; — les deux colonnes de parc 6 et 10 ; — les deux régiments d'artillerie 3/III et 3/V et les deux régiments de cavalerie III et V ; — enfin, la compagnie de guides n° 10.

Ces troupes sont prises aux divisions lorsque celles-ci forment le corps d'armée. Aussi longtemps que les deux divisions opèrent pour leur propre compte et isolément, elles disposent de toutes leurs troupes. Nous verrons pour la première fois fonctionner cette combinaison qui demeurera à l'état provisoire jusqu'à nouvelle organisation.

Le commandant du corps d'armée a, actuellement, son quartier à Délémont. Il fonctionnera comme directeur des manœuvres de division contre division. Il commandera directement le corps d'armée pour la manœuvre finale du 13 septembre, qui aura lieu au Bruderholz, contre un ennemi marqué par les bataillons de recrues des II^e, IV^e et VI^e divisions, une division d'artillerie de position (compagnies 2 et 4 actuellement en cours préparatoire à Granges) et les recrues de sapeurs de l'école de Liestal. Ces troupes seront sous les ordres du lieutenant-colonel d'état-major Weber, attaché au département militaire.

Les colonnes de parc 6 et 10 prennent seuls part aux manœuvres. Les colonnes 5 et 9 et les détachements du bataillon du train III/2 et V/2 feront leur cours de répétition à part. En outre, les ambulances 14 et 23 ne sont pas appelées aux manœuvres.

III^e division

Colonel Muller, commandant ; quartier général à Sonceboz, sur la ligne Bienne-Délémont. Chef d'état-major, major Wildbolz.

V^e brigade d'infanterie (colonel Will), quartier général à Tavannes. Régiments bernois 9 (lieutenant-colonel Grieb) et 10 (lieutenant-colonel Bratscr).

VI^e brigade d'infanterie (colonel Buhlmann), quartier général à Corgémont et ses troupes dans le vallon de St-Imier, dès Sonceboz à Cormoret. Elle comprend les régiments bernois 11 (lieutenant-colonel Buhler) et 12 (lieutenant-colonel Schneider).

Le bataillon de carabiniers n° 3 est commandé par le major de Wattenwyl.

IIIe brigade d'artillerie, à Thoune, colonel Schupbach. Entrée en ligne le 6 septembre au soir, pour prendre part, dès le lendemain, aux manœuvres des brigades. Quand le régiment 3/III aura été détaché au corps d'armée, l'artillerie divisionnaire sera commandée par le lieutenant-colonel Frêne, chef d'état-major de la IIIe brigade.

Le IIIe régiment de cavalerie, actuellement à Aarberg, est commandé par le major von Ernst. Il entrera en ligne, avec l'artillerie, le 6 septembre au soir. — La IIIe compagnie de guides est attachée à l'état-major de la division.

Lorsque les régiments de cavalerie III et V seront réunis pour former la brigade de cavalerie du IIe corps, ils passeront sous le commandement du lieutenant-colonel Gugelmann.

La compagnie de sapeurs n° 3, actuellement à Berne, est commandée par le capitaine Schott.

Les ambulances 11, 12 et 13 sont attachées à la division. L'ambulance 15 va au corps d'armée.

Ve division

Colonel Rudolf, commandant, quartier général à Liestal. Son chef d'état-major est le lieutenant-colonel Markwalder.

IXe brigade d'infanterie (colonel Scherz), à Rheinfelden et environs. Elle comprend le régiment soleurois 17 (lieutenant-colonel Fisch) et le régiment 18 (lieutenant-colonel Bischoff), fourni par Bâle-Ville (bat. 54) et Bâle-Campagne (bat. 52 et 53).

Xe brigade d'infanterie (colonel Gutzwiller), ses quartiers aux environs de Sissach. Elle comprend les régiments argoviens 19 (lieutenant-colonel Bertschinger) et 20 (lieut.-colonel Hintermann).

Le major von Arx commande le bataillon de carabiniers n° 5.

Ve brigade d'artillerie (lieutenant-colonel Erismann), à Œsingen. Entrée en ligne le 6 septembre au soir. Quand le régiment III/Ve aura été détaché au corps d'armée, le commandant de la brigade commandera les deux régiments de l'artillerie de corps, et le lieutenant-colonel Ziegler, chef d'état-major de la Ve brigade, commandera l'artillerie divisionnaire.

La 5e compagnie de guides est attachée à l'état-major de la division.

Le Ve régiment de dragons (major Keppler), actuellement à Muttenz, entrera en ligne le 6 septembre au soir.

La 5e compagnie de sapeurs, actuellement à Aarau, est commandée par le capitaine Felber.

Les ambulances 21 et 22 restent à la division ; les ambulances 24 et 25 iront au corps d'armée.

Les ambulances des deux divisions font leur cours préparatoire à Bâle.

Les pionniers d'infanterie et du génie et les pontonniers sont actuellement à Wangen, sur l'Aar, et n'entreront en ligne que le 8 septembre pour les manœuvres de division.

Les tableaux des transports en chemin de fer montrent qu'il y aura de la part des compagnies Jura-Simplon, Central et Nord-Est, de vigoureux coups de collier à donner, notamment les 14 et 15 septembre. Dans la nuit du 14 au 15 la gare de Bâle expédiera, dans un délai de dix-huit heures environ, sur Olten, une trentaine de trains pour rapatrier 14 bataillons d'infanterie, 8 batteries, 4 escadrons, 1 compagnie de guides, 1 bataillon du génie, 1 lazaret, avec voitures et chevaux, plus les états-majors, sans que la circulation des voyageurs et des marchandises grande vitesse soit interrompue. Les transports se feront strictement suivant les prescriptions réglementaires, de jour et de nuit. La gare des voyageurs ne sera pas employée par les troupes. C'est la première fois qu'une opération de cette importance et nocturne sera faite par une seule gare.

La compagnie Jura-Simplon chargera le même jour une dizaine de trains aux gares de Mœnchenstein, Dornach, etc. La ligne du Bötzberg en chargera une demi-douzaine à Augst et Pratteln.

ORDRE N° 4

1. Pour tous les congés à accorder pendant les cours de répétition de la présente année, on devra employer les formulaires de permis en congé, du règlement de service § 101 et 102.

2. Il pourra être accordé des congés généraux pour les dimanches 3 et 10 septembre, mais les hommes ne pourront sortir d'un certain rayon qui sera ultérieurement fixé par les commandants de division. En outre, il est interdit aux militaires de faire usage du chemin de fer ces jours-là. Pour les congés exceptionnels, les hommes recevront des permis qui leur donneront droit de circuler en chemin de fer.

ORDRE N° 5.

1. M. le conseilller fédéral colonel *Frey*, chef du département militaire fédéral, inspectera le corps d'armée.

Il aura comme adjudant M. le major d'état-major Brunner, et sera accompagné des chefs d'armes et de corps de troupes suivants :

Infanterie : M. le colonel *Bindschedler*, remplaçant le chef de l'arme; cavalerie : M. le colonel *Wille*, chef de l'arme ; artillerie : M. le colonel *Hebbel*, remplaçant le chef de l'arme ; génie : M. le colonel *Lochmann*, chef de l'arme ; service sanitaire : M. le colonel *Ziegler*, médecin en chef, administration : M. le colonel *de Grenus*, chef du commissariat central.

2. Sont annoncés jusqu'à ce moment les officiers étrangers suivants :

Allemagne

MM. Général-major *comte Keller*, de la 2e brigade d'infanterie de la garde.
Colonel *de Reichenau*, du ministère prussien de la guerre ;
Major à l'état-major *de Bernhardi*, attaché militaire près la légation d'Allemagne à Berne ;
Second lieutenant *Muth*, du bataillon de pionniers de la garde.

France

MM. Général de brigade *de Roinsé*, commandant la 58e brigade d'infanterie ;
Colonel *Fournier*, sous-directeur de l'infanterie au ministère de la guerre ;
Commandant *Charpentier du Moriez*, attaché militaire à l'Ambassade de France à Berne ;

Italie

M. Colonel *Sanguinetti*, de l'état-major général ;

Russie

M. Baron *de Rosen*, colonel de l'infanterie de la garde, attaché militaire à l'Ambassade de Russie à Berne.

MM. les officiers étrangers seront accompagnés par M. le capitaine d'état-major *Bühler*, de Winterthour.

3. M. le lieutenant-colonel Blanc est remplacé dans la section de l'état-major général par M. le major *Richard*, à Zurich.

4. M. le major *Freiburghaus*, désigné dans l'ordre n° 1 chiffre 6 comme commissaire de campagne, a été depuis lors promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie.

Délémont le 3 septembre 1893.

ORDRE N° 6.

Concernant les mouvements des troupes dès la fin des manœuvres jusqu'au licenciement.

1. Les mouvements de troupes auront lieu conformément au tableau de dislocation soit de marche et de transport ci-annexé. Ce qui dans ce tableau est souligné indique que le transport doit avoir lieu par chemin de fer. Afin de le rendre encore plus intelligible, on y a joint trois tabelles de transport (savoir l'une pour le Nord-Est suisse, la 2e pour le Central et la 3e pour le Jura-Simplon).

2. Il sera publié pour l'inspection un ordre spécial. Pour les mouvements des troupes après l'inspection, il est ordonné encore ce qui suit :

3. Les *troupes* qui *doivent se rendre à pied à leurs cantonnements de licenciement*, ainsi *que celles qui doivent être transportées par le Nord-Est* et par le *Jura-Simplon*, quitteront immédiatement les positions qu'elles auront prises après le défilé (comp. avec ordre n° 7) pour se rendre, — autant que possible par régiment ou par brigade — à leur destination.

La marche à travers la ville de Bâle devra se faire par les rues suivantes : IIIe division : Birse, Steinenthorberg, Elisabeth, Aulage, Nauen, Mönchenstein. Ve division : Schützenmatte, Spalenvorstadt, Leonhardsgraben, Kohlenberg, Steinenberg, St-Albangraben, St-Albanvorstadt, Zürcherstiasse.

Les troupes qui n'arriveront que dans la nuit à la station de che-

min de fer où elles doivent être chargées dans un train occuperont les cantonnements de marche les plus rapprochés de cette station.

4. Il est interdit aux troupes qui *de Bâle* doivent être transportés par le Central d'entrer dans la gare avant le moment de chargement fixé dans la tabelle de transport. En conséquence :

a) Les troupes qui doivent partir le 14 avant 10 h. du soir s'organiseront pour bivouaquer sur les places de rassemblement qu'elles doivent occuper après le défilé ;

b) Les troupes dont le chargement en chemin de fer doit avoir lieu le 14 seulement après 10 h du soir, se rendront des places de rassemblement dans les cantonnements de marche.

Les troupes devront partir à temps, soit des bivouacs, soit des cantonnements de marche pour se rendre aux gares respectives de chargement.

5. A l'égard des *voitures de transport* il est ordonné comme suit :

a) Le 13, des voitures vides, soit une par bataillon, réunies par régiment et commandées par un officier d'administration, seront envoyées à Bâle dès Grellingen par la rive droite de la Birse jusqu'à Mönchenstein.

Rendez-vous : Arsenal de Bâle à 10 h. du matin, pour y recevoir les capotes des mains du Commissariat cantonal des guerres. Les voitures partiront de Bâle à 2 heures de l'après-midi pour les cantonnements de marche du 13 septembre.

b) Le matin du 14, *après* le départ des troupes pour l'inspection, les voitures des troupes mentionnées au chiffre 3 ci-dessus, seront conduites par le plus court chemin sur les cantonnements de licenciement ou aux stations de chargement. Si le chemin à suivre passe par Bâle, la ville ne peut alors être traversée qu'entre 9 et 10 heures du matin.

c) Les voitures des troupes mentionnées au chiffre 4 a ci-dessus, se mettront en marche le 14 avant midi, également seulement après le départ des troupes pour l'inspection, et par le plus court chemin se rendront à la gare de Bâle, où elles se rangeront en lignes sur la prairie au nord de Ste-Marguerite (Gross Margarethien Letten).

Le chef de train du corps d'armée devra être présent à cette marche et la diriger ; elle devra être terminée à 10 heures du matin.

Le chargement de ces voitures se fera alors successivement aux heures indiquées par la tabelle de transport.

d) Les voitures des troupes mentionnées sous chiffre 4 b ci-dessus resteront dans le cantonnement jusqu'au départ pour la gare.

6. De toutes les troupes à transporter par chemin de fer, un officier, muni du bulletin de transport réglementairement établi, doit être envoyé en avant à temps pour opérer la reconnaissance du train à la station de chargement (pour Bâle, s'annoncer au commandant de la gare).

7. Les *chevaux* à expédier *seuls* doivent être dirigés sur le train 313 partant de Bâle à 3 h. 40 de l'après-midi.

Il ne peut être expédié de Bâle aucuns chevaux le 14 septembre, ni par les trains de marchandises, ni par les trains de personnes, soit ordinaires, soit exprès.

8. Le commandant de chaque corps de troupe (bataillon, escadron, batterie, etc.), indépendamment du rapport de marche à présenter plus tard, doit aviser immédiatement son supérieur immédiat et, en outre, par télégramme, le commandement du II^e^ corps d'armée à Bâle, de l'arrivée de ce corps au cantonnement de licenciement.

9. Les rations de conserves de viande non distribuées, ainsi que les vestons d'exercice à retirer aux hommes de l'infanterie le soir du 13, doivent être transportés au cantonnement de licenciement et de là être livrés contre quittance aux commissariats cantonaux des guerres. Cette disposition abroge les prescriptions données par l'ordre n° 1 chiffre 20 sur la remise des vestons d'exercice à Bâle.

10. Le licenciement des troupes sera alors opéré conformément au tableau d'écoles et aux tabelles dressées par le commissariat central des guerres sur la remise des chevaux (du 7 août) et sur les voitures de réquisition (du 8 août).

Dans le cas où des militaires voyageant seuls se présenteraient en grand nombre pour prendre le chemin de fer, ou si de grands transports de chevaux devaient avoir lieu par chemin de fer, les commandants des corps de troupes doivent faire à temps, de leur chef, auprès de l'administration du chemin de fer, les démarches nécessaires.

11. Pour le temps pendant lequel Bâle sera occupé par des troupes des deux divisions, c'est-à-dire de l'après-midi du 13 jusqu'au 15 à 6 h. du matin, le commandant de la IX^e^ brigade d'infanterie, colonel brigadier Scherz est désigné comme commandant de place.

12. Pour la gare de Bâle, — indépendamment du commandant de place désigné au chiffre 11, — il est nommé, pour le temps dès le 13 à 6 h. du soir jusqu'au 15 à 6 h. du matin, un commandement de la gare, savoir :

Commandant : lieutenant-colonel Buser }
Adjudant : 1^er^ lieutenant Passevant } du régiment d'art. 1/5.

Troupes : 2 compagnies de bat. de fus. 54 sous les ordres d'un commandant monté.
1 sous-officier et 6 hommes de la comp. de guides 5.

Ces troupes doivent se rendre à la gare le 14 avant midi immédiatement après le défilé.

Délémont, le 3 septembre 1893.

Le commandant du II^e^ corps d'armée,
FEISS.

Pour compléter les indications des ordres ci-dessus ainsi que celles de notre dernier numéro, nous donnons, d'après

divers journaux et correspondants de Berne, quelques nouveaux renseignements sur les manœuvres qui auront lieu du 5 au 14 septembre :

La 3e division a son centre d'approvisionnement à Tavannes, la 5e à Prattelen et Sissach. Il a fallu pour la 3e division prendre des mesures très étendues. L'eau, le foin, la paille n'abondent pas sur ces hauteurs. Il a fallu improviser des dépôts et magasins; il faudra approvisionner les troupes en eau, ni plus ni moins qu'au Dahomey, ou pendant la campagne de Tunisie. Tout cela ne se fera pas sans grands frais, et comme le foin, la paille, sont hors de prix, la note sera élevée et elle contribuera à encourager les adversaires des grandes dépenses militaires si impopulaires dans les campagnes, sans parler des villes.

Le terrain des opérations s'étend entre Delémont, Olten, Rheinfelden et Bâle; l'intendance a concentré ses services à Bienne.

L'hypothèse de ces manœuvres est la suivante : Une armée venant de l'ouest a passé le Doubs supérieur et a réussi à gagner la haute plaine suisse jusque près de Berne. Elle envoie sur son flanc gauche une division (la 3e division) par le Jura, qui s'engage dans la vallée de la Birse, vers Bâle et le Rhin, entre Bâle et Rheinfelden.

De l'autre côté, une armée suisse, concentrée également sur la haute plaine, du côté de Zurich, détache sur son flanc droit une division (la 5e division) dans la vallée de la Birse, où se livreront, par suite de la rencontre des deux divisions, les principales batailles.

Ces deux divisions n'ont qu'un but tactique, le grand rôle stratégique étant réservé aux forces considérables constituant le gros des deux armées, qu'on suppose massées sur la haute plaine; mais considérées en elles-mêmes, les opérations de ces deux divisions se résument dans l'interprétation suivante : Une armée française cherche à gagner le Rhin par la vallée de la Birse, pour entrer dans le grand duché de Bade en franchissant le fleuve soit à Rheinfelden, soit à Sæckingen, et une armée suisse arrive de Zurich pour repousser l'envahisseur du territoire helvétique.

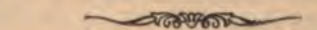

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le colonel Gallati de Glaris et M. le lieut.-colonel F. Blanc d'Avenches, chef d'état-major de la Ire division, ont été désignés pour assister aux prochaines manœuvres des IIe et IIIe corps d armée française, à Beauvais.

M. le colonel Ceresole, commandant du 1er corps d'armée, et le lieutenant-colonel Burkalter, instructeur de 1re classe d'infanterie, ont été désignés pour suivre les manœuvres du 11e corps allemand. Ils seront rendus pour le 10 septembre à Giessen.

Le Conseil fédéral a promu capitaines d'infanterie MM. Louis-John Monnier de et à Genève, Edouard de Meuron, d'Orbe, à Lausanne, et James Quinclet, de Vevey, actuellement instructeur de deuxième classe d'infanterie à Colombier, tous trois 1ers lieutenants.

M. Rodolphe Finsler, de Zurich, est nommé aumônier du 22e régiment, en remplacement de M. Nabholz, démissionnaire.

On écrit de Berne à la *Revue* sous le titre *Choses militaires:*

« Il y a en ce moment dans la presse de la Suisse allemande de la polémique relative au pain scientifique, le pain *aleuronat*. Après le café au lait condensé, les conserves, le biscuit, les inventeurs se rabattent sur le pain quotidien qu'ils veulent plus nutritif. Malheureusement, il y a presque toujours derrière les innovations des industriels qui poussent à la roue.

» Un journaliste des Grisons recommande le pain de son canton, fait de farine de sarrasin et pouvant se conserver trois semaines. C'est la guerre à l'estomac du soldat ! Qu'on fasse donc ces expériences dans les pénitenciers et que l'on renonce à prendre l'estomac de nos miliciens pour des cornues desquelles on veut tirer des formules chimiques. Chaque époque a ses marottes ; il y a quelque quinze ans, c'était le thorax ; le pays tout entier s'en occupait en prose et en vers.

» Qui parlerait aujourd'hui du thorax ?... »

« Le 15 août, le Conseil fédéral s'est occupé de la chaussure des troupes, notamment de celle des divisions III et V qui vont entrer en lice dans une dizaine de jours. Les hommes devront être pourvus d'une chaussure apte à la résistance, à défaut de laquelle on avisera à les pourvoir de l'escarpin fédéral d'ordonnance de 1886. Il est vrai que ce modèle est démodé ; depuis 1886, sans que le pied humain ait changé, une autre forme a été adoptée. Il paraît qu'il y a 10,000 paires de ces souliers en magasin ; on vient d'en décider le retrait. Ils ont coûté 160,000 ou 180,000 fr., c'est 50,000 fr. qu'on encaissera, puisqu'on les vendra 5 fr. la paire. Cela fera une différence en moins de plus de 100,000 fr. à l'inventaire. Ces souliers se détériorent dans les magasins ; il faut entretenir le cuir ; la sécheresse fait sauter les coutures ; l'humidité les moisit. Comme on le voit, les approvisionnements en magasin sont exposés à être dépréciés. Ni les conserves, ni la chaussure ne se conservent indéfiniment ; il vient un moment où il faut les livrer à l'usage auquel les unes et les autres sont destinées. Ainsi donc qu'on se le dise ; comme forme c'est du 1886, comme solidité, c'est de toute première qualité. Rien des *godillots* en carton pâte de 1871 ; ce sont de forts escarpins avec semelles garnies d'une ferrure, avec lesquels un membre du Club alpin pourrait tenter toutes les escalades. Et ça ne coûte que cinq francs, cent sous, c'est pour rien, c'est un prix de liquidation, mais aussi ces malheureux souliers s'en allaient d'un magasin à l'autre, changeant de couleur à vue d'œil ; ils en étaient devenus gris. »

Zurich. — La semaine dernière, un vol de 3000 fr. a été commis aux casernes de Zurich, au préjudice de la caisse du quartier-maître. M. le lieutenant-colonel Pietzker a été victime d'un vol de 800 fr. somme à lui remise en garde par des recrues de cavalerie.

Fribourg. — Le gouvernement a promu au grade de capitaine M. David Duval, de Genève, premier lieutenant dans le bataillon 16, instructeur d'infanterie à Colombier.

France. — Par décret du 26 août, les généraux Fabre et Poilloüe de Saint-Mars ont été nommés commandants des 16e et 12e corps d'armée. Le général Fabre sort de l'ancien corps d'état-major. Le général Poilloüe de Saint-Mars sort de l'infanterie. Les deux promus ont 61 ans.

Un décret du même jour a nommé trois généraux de division et six généraux de brigade.

— Quelques expériences assez curieuses ont été faites à Asnières, près Paris, par M. Louvet, bicycliste connu, dit le *Journal des Débats.*

Un vélocipédiste militaire porteur d'une dépêche, est supposé arriver en temps de guerre près d'une rivière dont le pont a été détruit. En l'absence de toute embarcation, M. Louvet propose deux moyens pour faire traverser l'eau à sa machine.

Dans la première expérience, l'inventeur admet la proximité d'un village et se sert d'une porte quelconque en bois, sur laquelle la bicyclette est couchée et maintenue par quelques clous, que le bicycliste peut enfoncer à l'aide de la clef anglaise qui se trouve dans sa sacoche. Quelques minutes suffisent pour cette opération, après laquelle l'homme se déshabille rapidement, met ses vêtements sur ce radeau improvisé, qu'il pousse devant lui en nageant, et qui est très suffisant pour porter le poids de sa machine. C'est ainsi que M. Louvet a pratiqué, et en quelques minutes il a pu traverser la Seine.

Dans la deuxième expérience, on admet l'absence de toute habitation, et deux ou trois grandes perches sur lesquelles la bicyclette est maintenue au moyen de ficelles ou courroies suffisent pour lui faire traverser l'eau.

Allemagne. — L'empereur a commandé pour les manœuvres du IIe corps d'armée suisse le général comte Keller, qui a pris comme adjudant le lieutenant de la garde prussienne de Perrot, fils de M. le colonel de Perrot.

L'Allemagne désignera un second officier supérieur pour assister aux manœuvres. (Voir à *Rassemblement* page 418, ordre N° 5 de M. le colonel Feiss).

Italie. — D'importantes manœuvres des Ier et IIe corps d'armée ont lieu en Piémont dans cette première moitié du mois de septembre, sous la direction du général de Sonnaz et le commandement supérieur du roi Humbert. Tous les journaux italiens s'en occupent avec soin, et plusieurs, le *Diritto* entr'autres, joignent à leurs articles une carte du terrain des opérations. On a remarqué, paraît-il, que la Suisse n'avait envoyé aucune délégation militaire, tandis qu'elle a délégué des missions aux manœuvres de tous ses autres voisins. Lacune purement accidentelle, à laquelle on aurait tort, en Italie, d'attacher la moindre importance.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. | Nº 10. | Octobre 1893.

† Louis Ruchonnet.

Le 14 septembre à 11 heures du matin est décédé à Berne, au Palais fédéral, sur son fauteuil de président de la commission des poursuites, M. le conseiller fedéral Louis Ruchonnet, deux fois président de la Confédération suisse, souffrant depuis environ deux ans d'une maladie de cœur.

Nous n'avons pas la prétention de donner ici, après un millier d'autres journaux quotidiens de la Suisse et de l'étranger, la biographie du défunt ; ce ne serait qu'une pâle répétition des nécrologies qui ont fait les plus grands éloges de cet excellent citoyen, de cet éminent magistrat.

Au point de vue spécialement militaire nous n'aurions d'ailleurs rien à y ajouter de marquant, si ce n'est que comme lieutenant et capitaine d'artillerie[1] comme chef du Département militaire vaudois et suppléant du chef du Département militaire suisse, Louis Ruchonnet montra les mêmes solides et aimables qualités qu'il déploya dans sa sphère d'activité plus attrayante pour lui de chef du Département fédéral de justice et police, précédemment d'avocat, et de chef du Département vaudois de l'instruction publique et des cultes. Mais si nous nous en référons aux articles biographiques des journaux quotidiens suisses, notamment de ceux de Lausanne et de Genève, nous tenons à nous associer au deuil général que cette mort a causée, ce que nous faisons par les présentes lignes, et en enregistrant ci-dessous quelques-uns des documents officiels émis en cette circonstance, lesquels ne sont que l'écho concis mais éloquent des hommages unanimement rendus à cette chère et vénérée mémoire.

[1] Nommé 2me sous-lieutenant du train de parc I le 5 février 1858, Louis Ruchonnet passa, le 8 mars 1859, à la batterie 5 E, puis comme 1er sous-lieutenant à la batterie 4 E le 12 avril 1861; il fut promu lieutenant le 6 avril 1863 à la batterie 51 R. féd., et capitaine le 26 novembre 1875 de la compagnie de position L. — Au sabre et à l'épée L. Ruchonnet était une forte lame. Voir à ce sujet un charmant article de son émule et ami A. *Corthey*, dans *L'Echo des Sports*, de Paris, du 23 septembre écoulé.

Lausanne, le 14 septembre.

La Municipalité de Lausanne apprenant le décès de M. le conseiller fédéral Louis Ruchonnet, décide d'adresser un télégramme et une lettre de condoléances à Mme Ruchonnet, à Berne, en lui offrant un emplacement au cimetière de Montoie (ou de la Sallaz) pour y recevoir la dépouille mortelle du défunt.

—

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud :

Vu les éminents services qu'a rendus à la patrie M. le conseiller fédéral Louis Ruchonnet, ancien président du Grand Conseil et du Conseil d'Etat du canton de Vaud, décédé à Berne le 14 septembre 1893,

Arrête :

Les funérailles de M. le conseiller fédéral Ruchonnet auront lieu aux frais de l'Etat.

Donné sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 septembre 1893.

Le Président, JORDAN-MARTIN. — *Le Chancelier,* LECOMTE.

—

Berne, le 15 septembre 1893.

Le Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés au tribunal fédéral et aux membres des Chambres fédérales.

Fidèles et chers confédérés. — Messieurs,

C'est profondément émus que nous remplissons le triste devoir de vous informer de la perte douloureuse que la patrie suisse vient de faire en la personne de notre cher et vénéré collègue, M. Louis **Ruchonnet**, de St-Saphorin (Vaud), né en 1834, docteur en droit, ancien président de la Confédération et, pendant de longues années, chef du département fédéral de justice et police. Il est tombé au champ d'honneur, et il a achevé, d'une manière d'autant plus frappante qu'elle était inattendue, une belle carrière, si riche pour le développement et la prospérité de notre pays. C'est au moment même où l'on se reprenait à espérer qu'il lui serait donné de conduire à bonne fin la tâche difficile qu'il s'était imposée dans son infatigable activité — le programme fixé en 1874 étant rempli — de jeter les bases d'un droit unique, devant satisfaire aux divers besoins de notre pays, que Louis Ruchonnet nous a été enlevé. Revenu à son poste après une longue et pénible maladie, il avait repris ses travaux avec une nouvelle ardeur. Hier matin, à 11 heures, à la clôture d'une séance du conseil supérieur de la poursuite pour dettes et des faillites, qu'il dirigeait encore avec cette admirable lucidité et cette finesse d'esprit qui l'ont toujours distingué, il est tombé, frappé d'apoplexie foudroyante.

Nous avons l'intime conviction que vous, et toute la Confédération avec nous, regretterez profondément et sincèrement la perte de ce noble citoyen, de cet éminent magistrat et de ce valeureux patriote. Sa mémoire restera profondément gravée dans vos cœurs, et son souvenir sera ineffaçable pour la patrie suisse toute entière.

Les restes mortels du défunt seront transportés dès son domicile à Berne dans son cher canton d'origine, dont il ne s'est séparé que pour sacrifier sa vie au service de la Confédération, et ils reposeront à Lausanne, où les obsèques auront lieu lundi prochain 18 courant après 2 heures.

A la sortie du service religieux, qui sera célébré, le même jour à 9 ½ heures du matin, dans la maison mortuaire à Berne (Laupenstrasse nº 49), les délégations des Conseils législatifs et le Conseil fédéral accompagneront le corps à Lausanne par un train spécial partant d'ici à 11 h. 20 du matin. Ce train sera à la disposition des délégations cantonales aux obsèques et des membres de l'Assemblée fédérale.

Nous vous recommandons avec nous, fidèles et chers confédérés à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral suisse : *Le président de la Confédération*, SCHENK. — *Le Vice-Chancelier,* SCHATZMANN.

Les obsèques, qui ont eu lieu le 18 septembre, à Berne le matin, à Lausanne l'après-midi, ont été d'une solennité imposante. A la gare de la capitale fédérale, M. le colonel Muller, conseiller national et président de la ville, a fait les adieux de Berne au défunt, en termes nobles et touchants. Au cimetière de La Sallaz, devant une foule immense, dans laquelle on remarquait tous les conseillers fédéraux, un grand nombre de membres de l'Assemblée fédérale, M. Arago, ambassadeur de la République française et vénéré doyen du corps diplomatique à Berne, nos ministres de Suisse à Paris, Berlin, Londres, Washington, Buenos-Ayres, etc., d'éloquentes paroles ont été prononcées par MM. Schenk, président de la Confédération, Jordan-Martin et Ruffy, président et vice-président du gouvernement vaudois, Cuénoud, syndic de Lausanne, Paschoud, professeur de théologie, et Elie Ducommun, secrétaire général de la Compagnie J.-S. Le long cortège, fort bien organisé par le Département militaire vaudois et commandé par M. le capitaine-adjudant Kraütler, du dit Département, comptait, outre les membres ou représentants des diverses autorités fédérales et vaudoises, des

délégations officielles des 22 cantons avec leurs huissiers, et de toutes les sociétés de Lausanne, y compris les étrangères, dont entre autres une nombreuse colonie italienne avec son consul, M. Basso, en tête.

La *Revue Militaire Suisse* perd en Louis Ruchonnet un vieil et sincère ami, amitié qui datait de la fondation même de notre Revue et qui nous était doublement précieuse : elle nous honorait autant qu'elle témoignait de sa constante bonté, car si nous fûmes souvent aux antipodes de son courant d'idées et de ses généreuses utopies, notamment quant à l'abolition de la peine de mort en tous codes et aux pathétiques manifestations des congrès de la paix, il ne nous en faisait point un crime ; d'ailleurs la rancune n'entrait point dans son caractère.

Un monument sera élevé à Louis Ruchonnet par les soins d'un comité vaudois, dont M. Ruchet, membre du Conseil des Etats, est président.

Les nouvelles armes portatives aux Etats-Unis

La fabrique fédérale d'armes des Etats-Unis vient de commencer à fabriquer le nouveau fusil Krag-Jörgensen, récemment adopté pour l'armée américaine. Jusqu'ici les troupes étaient armées du fusil dit de Springfield à un coup, de 11^{mm} et d'un modèle assez ancien, mais de construction soignée et de maniement facile. Cette arme est fort en faveur parmi les officiers et soldats et ce n'est que dernièrement et non sans opposition que les autorités ont décidé d'adopter un fusil à répétition de petit calibre. Il y a environ quatre ans une commission d'experts fut nommée qui examina environ 50 modèles de fusils à répétition, y compris de nombreuses armes d'invention américaine et les armes de guerre des diverses armées européennes. Après des essais très complets la commission se décida à recommander, à l'exclusion de tous les autres fusils, l'arme soumise par l'inventeur danois Krag-Jörgensen. Cette décision souleva de nombreuses protestations, surtout de la part des inventeurs américains, et le département de la guerre chargea une autre commission d'examiner à nouveau les armes d'invention américaine. Cette commission, après avoir exa-

miné quatorze modèles de fusils à répétition américains, fit un rapport dans lequel chacune de ces armes est prononcée impropre au service. Voici un extrait de ce rapport :

N° 1. Spencer-Lee. — Cylindre mal assuré ; maniement peu commode et difficile.

N° 2. Lee, modèle 1893. — Action directe du cylindre un défaut grave [1]. Système de fermeture insuffisant et peu sûr. La force nécessaire pour comprimer le ressort ainsi que pour ouvrir et fermer le cylindre est excessive. Le transporteur n'ayant pas de fond il faut, lorsqu'on se sert de l'arme comme d'un fusil à un coup, pousser la cartouche dans le canon avec la main. En somme le mécanisme est compliqué, difficile à démonter et à assembler, et plusieurs pièces ne sont pas suffisamment fortes.

N° 3, Savage. — Ne remplit pas la plupart des conditions imposées, force nécessaire pour le maniement excessive, le cylindre se meut au moyen d'un long levier placé sous le bois, derrière le magasin.

N°s 4, 5, 6 et 7. Durst. — Quatre modèles sans grandes différences, remplissant la plupart des conditions, mais ayant en commun les défauts suivants :

La fermeture se fait en arrière du transporteur au lieu de se faire à l'arrière du canon, la force nécessaire pour le maniement devient excessive quand l'arme est encrassée ; il est difficile d'ouvrir et fermer le magasin quand l'arme est sale tandis qu'il risque de s'ouvrir de lui-même quand l'arme est propre ; les trois coupures dans la chambre pour l'extracteur et l'arrêt affaiblissent les parois ; la compression du ressort se fait directement ; l'extracteur est double et la manière dont il lâche les cartouches est défectueuse ; le cylindre a une longue tête séparée ; le ressort du magasin est trop long et demanderait de fréquents ajustements fort délicats ; le temps de charge est trop long ; il est difficile de faire sortir les cartouches des chargeurs, surtout les deux dernières.

[1] Pourquoi ? Si nous ne nous trompons, la plupart des techniciens considèrent l'action directe, telle qu'elle existe dans le Manlicher et dans le nouveau Lee comme un pas en avant sur le mouvement oblique ou rotatoire des autres cylindres que les fabricants se sont efforcés d'éliminer depuis plusieurs années. C'est aussi l'un des grands avantages du Schmidt sur le Vetterli et nous ne comprenons pas que les experts américains puissent appeler le mouvement direct un défaut (Trad).

En outre ce système demande une cartouche sans rebord tandis que celle récemment adoptée pour l'armée des Etats-Unis a un rebord.

N° 8. Blake. — Ce système ne remplit qu'une partie des conditions essentielles ; il faut trop de force pour le maniement, et le chargement du magasin ne peut se faire que dans une seule position du cylindre. Le chargeur est partie intégrale du magasin, il ne s'ajuste pas facilement et n'est pas commode à transporter.

N°s 9, 10 et 11. — Magasins Russell-Livermore, cylindre et transporteur semblables au Lee-Speed marque I, de l'armée anglaise. Les trois magasins ne diffèrent que par des détails de construction et sont tous difficile à charger et à remanier.

N° 12. Vhite. — Construction défectueuse, incapable de résister au feu rapide et prolongé. Les principaux défauts du système sont : l'action directe du cylindre, la méthode d'extraction de la douille et la méthode de fermeture. Après avoir tiré la poignée en arrière il fallait souvent une excessive application de force pour retirer la cartouche et plusieurs fois il a fallu ramener la poignée et recommencer l'extraction ; en fermant le cylindre le même défaut se fait sentir ; le système de fermeture par un bloc transversal est défectueux : le chargeur fait partie du magasin et sans lui le feu du magasin est impossible, le magasin risque de s'ouvrir de soi-même, l'action des ressorts est incertaine.

N° 13. Hampden. — Le magasin employé dans cette arme, mu par son poids seul, est défectueux, soit en principe soit en construction. Il est en outre, placé de façon à diminuer le champ visuel du soldat, il risque fort d'être endommagé.

N° 14. Blake n° 2. — Cette arme fut présentée après l'époque indiquée. Elle diffère fort peu du Blake n° 1 et est rejetée pour les mêmes raisons.

En présence des conclusions de ce rapport les autorités militaires ont décidé de passer outre et, malgré de nombreuses réclamations et protestations, la fabrication du Krag-Jorgensen vient de commencer. Cette arme diffère du fusil du même nom connu et employé en Europe ; c'est un modèle nouveau préparé par l'inventeur spécialement pour le gouvernement américain. L'*Army and Navy journal*

donne les détails suivants : Le nouveau fusil pèse 8 3/4 liv. (4 kilos) ; le canon est long de 30 pouces (76 cm), à quatre larges rayures, faisant un tour en 10 pouces ; le calibre est de 0,30 pouces (7,6mm). La baïonnette triangulaire est remplacée par une baïonnette poignard, d'un pied de long, qui se fixe facilement au canon et peut s'employer au besoin pour couper des broussailles ou comme outil de pionniers. La balle pèse 220 grains (environ 1,4 gram.) ; la charge de poudre sans fumée est de 37 grains (environ 2,4 gram.) et la vitesse initiale de 2000 pieds (600 m.) ; la zone dangereuse est d'environ 600 mètres. Le projectile est en plomb recouvert d'acier nickelé et non graissé. La pénétration dans le bois de chêne à 30 mètres est de 30 pouces (76 cm.) sans que le projectile soit déformé le moins du monde.

D'autre part il semble que le département de la marine n'ait pas dans ce nouveau fusil la même confiance que celui de la guerre, car une commission vient d'être formée pour choisir un fusil à répétition pour la marine. Les troupes navales ont depuis douze ans le Lee à répétition, dont elles sont très satisfaites, et l'on s'attend à ce que cette commission recommande l'adoption, non pas du Krag-Jörgensen ; mais du Lee nouveau modèle ou de quelque autre invention américaine.

† Le général français Miribel.

L'armée française vient de faire une grande perte, et si nous la mesurons à l'unanimité et à la vivacité des regrets qu'elle provoque, cette perte serait immense ; elle atteindrait les proportions d'un deuil national. Bien que revêtu de l'importante fonction de chef d'état-major général, soit de premier collaborateur du ministre de la guerre en temps de paix et du commandant en chef en temps de guerre, le général Miribel ne faisait pas étalage de sa situation élevée. Comme tous les bons chefs d'état-major il travaillait en silence, loin des réunions d'apparat ou d'étiquette, sur quelques régions isolées des frontières ou dans le calme du cabinet, préparant minutieusement les succès et les triomphes des chefs en évidence, faisant, en deux mots, bien moins de bruit de son vivant qu'il n'en fait par sa mort et

par la reconnaissance éclatante de ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

Cet hommage aux chefs d'état-major, dans la personne du défunt, honore certainement l'armée française, car il n'est commun nulle part. Trop souvent au contraire l'histoire militaire montre que pour eux sont les sifflets, tandis que les applaudissements vont à d'autres.

Esquissons la carrière et les mérites du général Miribel par quelques citations des journaux militaires de Paris qui feront connaître à la fois l'homme, l'impression qu'il laisse et l'œuvre qu'il avait en mains, dont une portion, la plus récente en date, paraît être d'ailleurs d'un haut intérêt pour la Suisse.

« La première partie de la vie de Miribel, dit l'*Avenir militaire* du 15 septembre, est magnifique : c'est un tissu d'épisodes où les blessures alternent avec les décorations.

» Officier de la Légion d'honneur à trente-et-un ans, Miribel était le plus brillant des capitaines, quand il revint en France d'au-delà de l'Océan. Crimée, Italie, Mexique, chacun de ses grades était marqué par une campagne, par une blessure : lorsqu'il fut promu chef d'escadron, à trente-cinq ans, on aurait vainement cherché dans l'artillerie française un officier de plus d'avenir que le commandant de Miribel. C'était l'apogée de l'Empire, tout au moins aux yeux des contemporains ; les empereurs avaient été honorés d'accepter le rendez-vous de l'Exposition universelle de 1867. Miribel commandait alors au camp de Châlons les batteries du corps d'armée du général Ladmirault.

» Nommé membre de la Commission internationale de St-Pétersbourg, pour limiter l'emploi des balles explosibles, Miribel avait plu à l'empereur de Russie Alexandre II. Le brillant chef d'escadron avait si bien représenté la France à St-Pétersbourg que Napoléon III en fit l'attaché militaire à l'ambassade française auprès du Tzar....

Soudain retentit le coup de foudre de Wissembourg suivi de désastres.

» Le commandant de Miribel obtint de revenir en France.

» Au commencement de septembre 1870, il arrive à Paris : il est mis à la tête de l'artillerie de la division de Maussion, 3e division du 14e corps d'armée, commandée par le général Renault.

» Dès le combat de Châtillon, le 19 septembre, le commandant de Miribel, révèle qu'il y a un homme à la tête des batteries de Maussion et un homme qui ne se trouble pas. Au milieu des défaillances qui marquèrent ce triste prologue du siège de Paris, Miribel ne commit pas une faute : il n'en laissa pas commettre à ses subordonnés. Il se distingua aux combats de Châtillon et de la Malmaison.

» En récompense de sa vaillance à Malmaison, Miribel fut promu lieutenant-colonel : il reçut en même temps le commandement d'une brigade composée de deux régiments de la garde nationale mobile...

» La brigade de Miribel devint une brigade exemplaire. De jour en jour, elle acquit une solidité et un entrain qui firent des gardes mobiles de la Seine-Inférieure et du Loiret de braves soldats, grâce à leur confiance dans leur chef.

» Le 2 décembre, à la bataille de Champigny, le 22 décembre, au combat du Bourget ; le 19 janvier, à la bataille de Buzenval, les régiments de la Seine-Inférieure et du Loiret se conduisirent honorablement. Les défaillances furent l'exception et devinrent de plus en plus rares.

» La courageuse conduite de la brigade Miribel à Champigny fut admirée de toute l'armée. Le lendemain de Champigny, le lieutenant-colonel de Miribel reçut en récompense le grade de colonel.

» Vint la paix, vint la commune, Miribel y accomplit son devoir, comme il avait rempli tout son devoir pendant les ingrats combats du siège de Paris.

» En 1873, Miribel fut désigné pour commander un des régiments d'artillerie, à Châlons-sur-Marne.

» En 1875, il fut appelé au commandement d'une brigade d'infanterie.

» En 1877, il quitta la 31e brigade d'infanterie qu'il commandait au camp d'Avor pour conduire la mission militaire française chargée de suivre les grandes manœuvres de l'armée allemande.

» A son retour d'Allemagne, Miribel ayant repris le commandement de la 31e brigade, fut invité par le général de Rochebouet, alors ministre de la guerre, à exercer les fonctions de chef d'état-major général de l'armée.

» Le 24 juin 1880, les services éminents de Miribel furent récompensés par le grade de général de division, et pour

la troisième fois, Miribel fit connaissance avec le fantassin en prenant le commandement de la 28e division d'infanterie à Lyon.

» Il y témoigna une supériorité si éclatante que Gambetta prenant la présidence du Conseil, en novembre 1881, posa comme condition *sine qua non* de la réorganisation de l'armée la présence de Miribel au ministère de la guerre comme chef d'état-major général.

» Ce fut un débordement d'injures.

» Deux mois plus tard, le ministère Gambetta fut renversé Miribel quittait pour la seconde fois les fonctions de chef d'état-major général. Il était nommé membre du comité d'artillerie et inspecteur général de l'arme.

» En 1884, Miribel fut désigné comme chef de la mission militaire française, envoyée en Russie pour y suivre les grandes manœuvres. A son retour, il fut nommé membre du conseil supérieur de la guerre : il en devint le cerveau, s'il est permis de reprendre l'expression qui tomba des lèvres d'un maréchal de France, après une séance, où Miribel, parlant le dernier, avait débrouillé un fouillis d'idées inextricable.

» Le 21 octobre 1888, le général de Miribel fut appelé au commandement du 6e corps. lorsque la limite d'âge atteignit le général Février. Il l'exerça pendant dix-huit mois, se familiarisant avec notre frontière de l'Est, avec les ressources que présentent nos places fortes et nos routes, avec les moyens de défense et d'attaque qu'elles exigent...

» Le 6 mai 1890, M. de Freycinet, lui troisième, après le général de Rochebouet et après Gambetta, confia au général de Miribel, ayant fait preuve de sa capacité militaire auprès des radicaux les plus prévenus, les fonctions de chef d'état major général.

» Veut-on savoir comment il entendait ses fonctions? Voici le procès-verbal de son récent voyage dans les Alpes établi par un témoin :

Afin de faire étudier dans les moindres détails notre frontière sud-est, tout en ne désorganisant pas le service de l'état-major du ministère, il avait divisé en deux groupes les officiers attachés à ce service pour leur faire parcourir les différents points intéressant notre défense nationale. Le premier groupe visita la partie nord des Alpes, et retourna à Paris, tandis que l'autre explorait la partie sud.

Le général de Miribel, toujours de belle humeur, ne prit pas un

jour de repos, pendant les trente jours que dura le voyage. On partait le matin à 7 heures pour ne rentrer qu'à 6 heures du soir. Le général était le premier et le dernier à cheval ou à dos de mulet. Quand le mulet ne pouvait passer, Miribel marchait à pied en tête de sa colonne.

Les officiers rentrèrent fatigués de cette expédition. Le général lui-même souffrit d'une gastrite pendant quelques jours, mais il paraissait remis lorsqu'il fut frappé de l'attaque d'apoplexie dont il vient de mourir.

—

Aux obsèques qui ont eu lieu le 14 septembre avec une grande solennité, à Hauterive et à Grenoble, le ministre de la guerre a prononcé un magnifique discours que le *Progrès militaire* résume comme suit :

Un deuil cruel, immense, vient de frapper en même temps l'armée et la patrie française.

La mort est venue faucher soudainement, dans la force de l'âge et la plénitude de ses facultés, un des chefs les plus illustres de l'armée, un de ceux dans lequel le pays tout entier avait placé le plus justement sa confiance et sur lequel il comptait encore pour les luttes futures.

La triste nouvelle s'est répandue comme un coup de foudre, plongeant l'armée tout entière dans la consternation.

On avait voulu espérer encore, alors que tout espoir était perdu ; mais il a fallu bientôt se rendre à la réalité : le général de Miribel n'était plus !

Il nous avait quitté depuis quelques jours à peine, plein de bonne humeur et d'entrain, au moment où il allait prendre au milieu de ce pays où il avait passé sa jeunesse un repos qu'il avait bien gagné.

Travailleur infatigable, le général de Miribel était dans la plénitude de ses admirables facultés, lorsque est arrivé le dénouement inattendu

Comme Gambetta, qui avait su l'apprécier, et dont il avait été le continuateur, il disparaît brusquement, enlevé à la confiance de l'armée et du pays et en laissant après lui d'inoubliables regrets.

Doué d'une grande intelligence et d'une grande sûreté de vue, le général de Miribel avait acquis par une grande persévérance des connaissances générales très étendues jointes à celles qui lui étaient spéciales : qualités de caractère et d'esprit, qui font l'homme de guerre.

Il a su s'attirer les sympathies de ses subordonnés comme celles de ses camarades.

Pour moi, qui ai pu avoir l'honneur de servir sous ses ordres, et qui l'ai eu comme collaborateur, j'ai pu apprécier tout son mérite et j'ai tenu à n'abandonner à personne le triste privilège de venir lui dire un dernier adieu.

Le général Loizillon retrace ensuite la carrière du général de Miribel et il ajoute :

Je n'énumèrerai pas ici les nombreuses améliorations apportées à l'organisation militaire, à notre mobilisation, ni les progrès accomplis pour la défense du pays.

Le général de Miribel a sa place marquée au premier rang des artisans de la réorganisatipn de notre armée.

A ce titre, il a bien mérité de la patrie.

La mort est venue le frapper au moment même où son œuvre était sinon complètement terminée, du moins bien près de l'être et au moment où il allait recevoir la suprême récompense qui devait être le couronnement d'une carrière toute de dévouement et de travail.

Le Ministre de la guerre fait ensuite l'éloge de l'homme privé et s'incline avec un profond respect devant l'immense douleur de la famille de Miribel.

S'il est cependant, dit il, un adoucissement à sa douleur si profonde c'est le concours de sympathie de l'armée que nous venons apporter autour de sa tombe, et l'hommage que vient lui rendre un représentant de l'armée étrangére.

Le Ministre termine en disant :

La mort du général de Miribel est une grande perte, une perte douloureuse pour la France, mais son œuvre reste et les efforts ne manqueront pas pour la continuer et la perfectionner encore.

Votre nom, Miribel, est un nom illustre déjà dans deux générations de soldats qui ne disparaissent pas avec vous.

Vos deux fils, auxquels vous avez donné un glorieux souvenir, resteront vivants parmi la jeune génération.

L'armée et le pays ne vous oublieront pas.

Ils s'unissent dans un même sentiment de reconnaissance pour ce grand mort qui fut l'un des premiers artisans de notre patrie.

Et auxquels, comme à vous, il avait été refusé la satisfaction d'assister au couronnement de leur œuvre.

Au nom de notre armée et de la France, général de Miribel, je vous adresse un suprême adieu.

Après le Ministre le général Saussier s'est exprimé comme il suit :

Messieurs, la mort si inopinée du général de Miribel ne rassemble auteur de ce cercueil qu'une partie de ses amis et de ses admirateurs

Ce n'est pas seulement l'homme probe, le camarade dévoué que nous pleurons. Nous avons encore à déplorer la perte de l'héroique soldat, du chef vaillant et habile.

C'est par une vie toute de travail et d'efforts que Miribel était arrivé à sa haute situation incontestée. Sur tous les champs de

bataille, dans toutes les grandes entreprises militaires, Crimée, Italie Mexique, défense de Paris, le futur chef d'état-major de l'armée enlevait un grade ou une récompense par une action d'éclat.

Avec son intelligence, son esprit d'observation et son grand bon sens, Miribel ne devait pas tarder à acquérir le tact et l'expérience des choses et des hommes ainsi que les hautes qualités qui font les chefs d'armée.

Gambetta l'avait jugé ainsi et attaché à son ministère. Dans leur patriotisme ardent, ces deux hommes si dissemblables à tant d'egards furent intimement unis pour le grand œuvre de la réorganisation des forces militaires.

Plus tard, M. de Freycinet créait pour lui le poste si important et si haut de chef de l'état-major général de l'armée.

Depuis ce moment, et pendant plusieurs années, le labeur fut incessant pour Miribel, et nous pouvons dire qu'il est mort en accomplissant sa tâche ; moi qui l'ai vu à l'œuvre si souvent et dans des circonstances si diverses, je lui devais ce solennel témoignage.

Il faut donc le proclamer hautement, pour l'honneur de sa mémoire nul plus que lui n'a droit à la reconnaissance du pays, car l'achèvement de ce travail considérable de mobilisation et de préparation à la guerre nous permet aujourd'hui de regarder en face toutes les éventualités de l'avenir.

Et, maintenant, Messieurs, dans ce grand deuil de l'armée, nous aurons à cœur d'exprimer nos plus vives sympathies à cette famille si éprouvée et si unie que ce malheur vient de priver de son chef. Qu'elle trouve sa consolation dans la certitude que le nom du général de Miribel sera inoubliable parmi nous. »

Ces paroles prononcées d'une voix forte, et qui s'entend au loin, ont profondément ému la foule qui se pressait autour de la tombe.

—

Complétons les données de ces éloquentes et touchantes oraisons funèbres par les appréciations de l'éminent général du Barail, telles que nous les trouvons dans l'*Echo de l'armée* du 17 septembre :

« Miribel le premier, écrit le général de cavalerie du Barail, a organisé les voyages d'armée. Quand il devint le chef d'état-major du ministre de la guerre Borel, après avoir refusé comme étant incomplètement préparé à ce poste la même offre que lui avaient faite le général Berthaut et le maréchal Mac-Mahon, il établit cinq plans de défense de notre frontière de l'Est, auxquels ses successeurs à l'etat-major général n'ont rien pu changer. Depuis, il a complété ce superbe *travail*, qui est maintenant définitif.

Après la frontière de l'Est, Miribel a étudié les défenses du Jura. Cette année, il s'est occupé de la frontière des Alpes.

Il est mort après avoir achevé le programme qu'il s'était tracé ; car l'étude du côté de la frontière des Pyrénées n'était pas d'une nécessité immédiate.

A son dernier voyage sur les Alpes, qui vient de se clôre par cette mort si cruelle, les officiers qui l'accompagnaient ont pu admirer la grande science de celui que j'appellerai, non un chef, mais un maître.

Son enseignement sur les lieux, en même temps qu'il était le fruit de son labeur personnel, qui était énorme, se conciliait avec les expériences de ces grands capitaines qui ont combattu dans ces parages, le maréchal de Berwik, Lesdiguières et Villars.

Il avait tout étudié dans les plus petits détails. Etant né dans ce pays, il le connaissait à merveille. Nul mieux que lui ne pouvait instruire les officiers d'état-major qui ont pour mission de préparer la défense du territoire.

Quant à son caractère, il était en harmonie avec son talent d'humeur égale ; il donnait l'exemple du travail et de l'endurance.

Dans son dernier voyage, on partait à sept heures du matin et jusqu'à 6 heures du soir, sans prendre le moindre repos pendant vingt-cinq jours, il était le premier et le dernier à cheval ou à dos de mulet. Quand le cheval ou le mulet ne pouvaient pas passer, il marchait à pied, à la tête de sa colonne.

Vingt-cinq officiers l'accompagnaient. Ce voyage s'étant divisé en deux parties, la partie Nord et la partie Sud des Alpes, douze officiers l'ont quitté au commencement de la deuxieme partie et ont été remplacés par douze autres. Cela fait trente-sept officiers qui ont recueilli son suprême enseignement,

L'œuvre de Miribel mériterait un long et sérieux examen Aujourd'hui je me bornerai à dire ceci :

Miribel a vaincu toutes les résistances. Il restera le stratège impeccable dont la science sera la source où devront puiser tous nos officiers d'état-major. Et sa perte est un deuil cruel, immense pour l'armée et pour la patrie française.

De son côté le général Miribel comprenait comme ci-après ses devoirs et attributions. Le 23 février 1890, il prononçait un discours devant l'assemblée générale de la Société amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole polytechnique dont il était président, et décrivait le rôle de l'état-major qu'il dirigea avec tant d'autorité.

Voici le passage principal de ce discours :

Si l'art des combats réserve encore aux émules des Turenne, des Condé et des Napoléon ces inspirations soudaines du génie guerrier, ces coups de foudre improvisés qui éclairent subitement une mêlée confuse et frappent l'ennemi au point précis pour fixer la fortune, il est, dans l'œuvre de la guerre actuelle, une autre tâche d'un caractére tout différent.

Je veux parler de l'œuvre de la préparation à la guerre et de la mise en action de ces forces immenses que le pays est appelé à mettre un jour sur pied, de l'œuvre patiente, laborieuse, incessante, des officiers de l'état-major général de l'armée.

Avez-vous, en effet, quelquefois réfléchi à l'écrasant et continuel travail que représente aujourd'hui la préparation à la guerre.

Vous représentez-vous cette gigantesque levée d'un peuple tout entier, la vie publique et la vie privée de la nation instantanément suspendues, toute la France transformée en place d'armes et ces masses immenses habillées, équipées, armées en quelques jours, en quelques heures, s'acheminant par toutes nos voies ferrées vers l'étroit champ clos où vont se décider, dans un formidabte choc, la grandeur, l'indépendance, l'existence même de notre patrie.

Plus de deux millions de combattants, formant des milliers de colonnes ou de trains de chemins de fer, s'ébranleront ainsi à des jours et à des heures fixes, se succédant, se croisant, s'arrêtant en des instants précis et en des lieux déterminés, où ils trouveront ce qui leur est nécessaire !

Tous ces flots humains sembleront rouler pêle-mêle ; mais à un moment précis et calculé, tout se retrouvera en ordre et chacun sera en place, faisant face à l'ennemi et prêt au combat.

Vous ne supposez pas, qu'une fois ces immenses masses réunies, on puisse les mouvoir, les approvisionner et les faire combattre sans que tous ces problèmes n'aient été abordés, étudiés, et pour ainsi dire résolus d'avance.

A ce moment-là, ce ne sera plus dans le calme de la paix, mais bien dans le trouble et dans l'agitation de la lutte qu'il faudra travailler et résoudre les plus difficiles problèmes.

Que de travail, que de labeurs préparatoires ! Quelle trempe de caractère cela n'exigera-t-il pas ?

Voilà la tâche de nos états-majors dans la guerre moderne, voilà l'œuvre à peine esquissée dans son imposante grandeur.

C'est à cette tâche que le général de Miribel s'est dévoué en s'imposant un travail écrasant qui devait peu à peu ruiner sa santé.

—

La discussion qui s'est ouverte à l'occasion des divers candidats qui seraient aptes à remplacer le général Miribel montre également l'importance du rôle qu'il remplissait ainsi que les difficultés inhérentes à la liquidation de cette lourde succession. « On parle, dit *La France Militaire*, du général de Cools, inspecteur de corps d'armée, qui a déjà occupé le poste de chef d'état-major général ; du général Hervé, commandant le 19e corps d'armée, et du général Vosseur, commandant le 11e corps d'armée.

» Ils passent les uns et les autres pour des organisateurs.

» La situation de ces candidats, ou soi-disant tels, permettrait de ne rien changer aux choses établies.

» D'autre part, on attribue des chances sérieuses soit au général de Boisdeffre, qui, naguère encore, remplissait auprès du général de Miribel le poste de premier sous-chef, soit au général Brault, commandant la 11e division, à Nancy, qui a fait un séjour au ministère de la guerre en qualité de chef de cabinet du Ministre.

» La nomination de l'un ou de l'autre de ces deux derniers, qui sont tous deux divisionnaires, entraînerait nécessairement une modification au décret du 6 mai 1890.

» Du reste, le décret pourrait bien être revisé sur d'autres points.

» D'après cet acte, le Ministre de la guerre peut rester, en cas de mobilisation, au ministère, à Paris, pour diriger le service central ; le chef d'état-major général, lui, serait major général.

» Le Ministre civil a été remplacé par un général de division qui peut décider que sa place est à la tête de l'armée en temps de guerre.

» Le généralissime, actuellement désigné, disparaîtra un jour, qui est loin encore, espérons-le, comme tout disparaît en ce monde.

» Enfin, rien n'indique que le chef d'état-major général ne pourrait pas être lui-même commandant éventuel des armées en temps de guerre.

» Toutes ces considérations pourraient ménager des surprises. »

—

P.-S. Le gouvernement français a nommé M. le général de Boisdeffre au poste de « faisant fonctions » de chef d'état-major général et M. le général Gonse comme sous-chef.

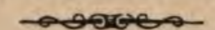

Rassemblement de troupes de 1893.

Le rassemblement a terminé ses exercices le 13 septembre par une belle manœuvre offensive du corps d'armée contre la position formidable du Bruderholz en avant de Bâle, solidement défendue par divers détachements de recrues et de corps de troupe, aux ordres de M. le colonel J. Isler, instructeur-chef de la VI^{e} division.

Le 14 septembre, toutes les troupes, réunies sur la Mühlematt à Bâle, ont été inspectées par M. le colonel Frey, chef du Département militaire fédéral, accompagné d'un brillant état-major de chefs d'arme, juges de camp et officiers étrangers, ce qui a donné lieu, grâce à la bonne organisation et au temps magnifique, à l'une des plus imposantes revues militaires qui se soient produites en Suisse. En attendant que nous revenions plus en détail sur ces intéressantes manœuvres d'automne, nous donnons encore ci-dessous quelques-uns des documents officiels qui s'y rapportent :

ORDRE N° 7.

concernant l'inspection qui doit avoir lieu le 14 septembre près de Bâle.

M. le Conseiller fédéral colonel Frey, chef du Département militaire fédéral, inspectera le II^{e} corps d'armée jeudi 14 septembre à 9 heures du matin, dans la plaine entre Bâle et Allschwil.

Il est pris à cet effet les dispositions suivantes :

A. ***Formation pour l'inspection.***

1. Les deux divisions, chacune avec le bataillon du génie et le lazareth de campagne qui lui sont adjoints, ainsi qu'avec son corps de cavalerie et son corps d'artillerie, doivent se trouver en tenue de campagne, à 8 h. 45 m. du matin, sur les emplacements marqués sur le terrain par des poteaux, comme il est indiqué sur le croquis ci-joint.

(Les poteaux marquent la place que devra occuper l'aile droite de chaque unité).

2. Les batteries se présenteront avec leurs canons et caissons seulement, et toutes les autres troupes sans leurs équipages.

3. Routes à suivre pour arriver sur le terrain d'inspection :

Pour la IIIe division :

a) De la vallée de la Birsig sur les deux routes suivantes : Oberwil — ouest de Weierhof — petit chemin de Neuweiler
et Bottmingen — Binningen — Holeestrasse;

b) De Bâle : route de Allschwil.

Pour la Ve division :

a) De la vallée de la Birse par les deux routes suivantes : ancienne route de Reinach — route de Gundoldingen — de Marguerite — de Güter — Binningen — Birsig — Bachletten;
et Mönchenstein — Nauen — Elisabethanlage — Steinenthorberg — Steinengraben — Austrasse — Schützenmattstrasse — Neubadstrasse.

b) Les troupes venant de Bâle et de Birsfelden doivent également suivre le chemin Schützenmatt — Neubad.

4. Formation d'après les prescriptions des règlements d'exercice; pionniers d'infanterie derrière la musique, dans la direction du 2me peloton; unités rangées par colonnes en nombre égal.

Tous les vélocipédistes du corps d'armée, réunis en une seule troupe, prendront place derrière l'état-major du corps d'armée dans la direction du second rang.

5. A l'approche de l'inspecteur et pendant tout le temps qu'il passera devant leur front respectif, chacun des corps de troupes devra lui rendra les honneurs règlementaires.

Aussitôt que l'inspection d'un corps de troupes sera terminée, la musique de ce corps cessera de jouer et la troupe prendra la position de repos.

B. *Défilé.*

6. Lorsque l'inspecteur aura passé à cheval devant toutes les lignes et aura pris position près du Spitalgut (point C du croquis), le défilé commencera, savoir le long de la route de Neubad contre la ville (sur le terrain, la direction est marquée par des guidons, et sur le croquis, par les lettres A. B. C. D. E.).

Ordre du défilé :

Corps de cavalerie,

Ve division, artillerie de la division après la première brigade,

Corps d'artillerie,

IIIe division; artillerie de la division également après la première brigade,

Troupe des vélocipédistes.

7. Le défilé sera exécuté conformément aux prescriptions des règlements d'exercice; pour chaque division, la musique du bataillon du génie devra stationner et jouer, même au passage du lazareth de campagne, la marche du défilé.

8. Après avoir défilé devant l'inspecteur et afin de laisser libre la ligne du défilé, les bataillons d'infanterie et du génie, ainsi que les lazareths de campagne devront, du même pas et sans changer de formation, aller occuper par une marche oblique les places de rassemblement suivantes :

V^{e} division : sur les « Herbrigäckern » au nord-ouest de la Schützenmatt;

III^{e} division : sur les champs entre Spitalgut et le jardin zoologique.

9. Après avoir défilé, la cavalerie (dragons et guides) et l'artillerie tournent à droite, et parvenus à l'est du Spitalgut, se forment pour défiler une seconde fois.

Ce second défilé aura lieu au trot, à 500^{m} de distance de la III^{e} division et dans l'ordre suivant :

Cavalerie, sous la conduite du commandant de la brigade de cavalerie.

Artillerie, sous la conduite du chef de l'artillerie du corps d'armée.

Après le défilé, ces troupes devront, dans la même allure et la même formation, aller occuper les places de rassemblement suivantes :

Cavalerie : à l'est de la Schützenmatte, entre le chemin de fer et la route de la Birsig.

Artillerie : sur la Schützenmatte même, le long du Weiherweg.

10. Le départ des troupes des places de rassemblement désignées aux N^{os} 8 et 9 ci dessus aura lieu d'après les ordres des commandants de division et les prescriptions de l'ordre N^{o} 6.

C. *Places assignées aux spectateurs.*

11. Les personnes pourvues de cartes de légitimation, qu'elles soient à pied, à cheval ou en voiture, se placeront ou à gauche et en arrière du poste destiné à l'inspecteur, ou vis-à-vis de ce poste, près des cibles.

Un officier du train sera sur les lieux pour indiquer l'emplacement destiné aux voitures.

12. Dès 6 heures du matin jusqu'au moment où l'inspection sera terminée, il ne peut pas être permis aux autres spectateurs, qu'ils soient à pied, à cheval ou en voiture, de pénétrer dans l'intérieur de l'espace qui est limité : au sud par la route de la Holee et le peti

chemin de Neuweiler; à l'est par la route de Oberwil et le quartier de Bachletten; au nord par le chemin de fer, le Weiherweg, le Herrengraben et le Langelohnweg; à l'Ouest par une ligne droite parallèle à la frontière cantonale et s'étendant à 200m à l'Ouest de celle-ci dès le Langelohnweg jusqu'au petit chemin de Neuweiler.

13. Ainsi qu'il a bien voulu s'en charger, le département de police du canton de Bâle-Ville :

a) Portera à temps à la connaissance du public les dispositions contenues sous chiffres 11 et 12 ci-dessus ;

b) Le jour de l'inspection, fera tenir libre par la gendarmerie le passage des troupes à travers la ville (chiffre 3) et fera exercer la police sur le côté nord de la place d'inspection, spécialement aux passages à travers la voie ferrée.

14. Pour le reste, la compagnie de guides n° 10 et la gendarmerie de camp feront la police sur la place d'inspection dès 6 h. du matin jusqu'à la fin de l'inspection.

Delémont le 7 septembre 1893.

ORDRE N° 8.

Division de l'Ouest.

DONNÉES GÉNÉRALES DU COMBAT.

Après avoir franchi le haut Doubs, une armée venant de l'Ouest a gagné le plateau suisse. Une division de cette armée (la IIIe division de l'Ouest) s'avance à travers le Jura contre Bâle.

Une armée suisse, l'armée de l'Est, opère avec le gros de ses forces sur le plateau suisse, et avec l'une de ses divisions, (la Ve division de l'Est) dans la vallée de la Birse.

Tâche de la division de l'Ouest.

La division de l'Ouest est chargée de s'emparer immédiatement de Bâle. Le 8 septembre au soir, elle a atteint la contrée de Montfaucon. Etape finale à Noirmont.

Delémont le 8 septembre 1893.

ORDRE N° 9.

1. M. le colonel Rudolf étant tombé malade, le commandement de la Ve division est transféré pour les présentes manœuvres à M. le *colonel de Crousaz*.

2. Outre ceux déjà indiqués, se sont fait annoncer pour suivre les manœuvres les officiers étrangers suivants :

Chili : M. le lieutenant colonel *Talavera*, attaché militaire à Berne.
Russie : M. *de Hermann*, capitaine de hussards de la garde.

Delémont le 8 septembre 1893.

Le commandant du IIe corps d'armée,
Colonel FEISS.

On écrit de Bâle le 12 septembre :

Hier le Conseil fédéral a offert aux officiers étrangers et aux officiers supérieurs qui prennent part aux manœuvres ainsi qu'aux délégués des autorités bâloises un brillant dîner au Schweizerhof. M. le Conseiller fédéral Frey, chef du département militaire, y a souhaité en ces termes la bienvenue aux officiers étrangers :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de saluer, au nom du Conseil fédéral suisse, les représentants des armées étrangères ici présents. Nous apprécions l'honneur qui nous est fait par l'envoi d'officiers aussi éminents et aussi distingués à nos manœuvres.

Votre présence, Messieurs, est aussi pour nous un témoignage vivant de l'intérêt amical que vos augustes souverains et vos gouvernements prennent au développement de notre armée. Nous faisons nos efforts pour être prèts à la guerre en tout temps ; non que nous aimions moins la paix que nous ne l'avons fait jusqu'ici, non que nous ayons l'intention de dévier de la ligne de politique neutre, non que nous ayons l'appréhension qu'un de nos voisins ait l'intention de lever son glaive sur nous, mais parce que nous sommes persuadés qu'un peuple qui se respecte doit être prêt en tout temps à se lever et à défendre ce qu'il a de plus cher. En outre, il est de l'intérêt de l'Europe que nous soyons prêts à faire face aux éventualités d'une guerre.

Nous connaissons les imperfections de notre armée, mais nous serons satisfaits, Messieurs, si vous rentrez chez vous avec la conviction que nous faisons tous nos efforts ici pour éveiller et développer les vertus militaires.

Je bois à la santé des hauts souverains et des gouvernements des officiers étrangers ici présents et de leurs armées :

Le général B. de Roincé, chef de la mission française, le plus ancien des officiers présents, a répondu en remerciant de l'accueil cordial fait par la Suisse aux délégués militaires des autres pays, et en exprimant son admiration pour les qualités déployées par les troupes du 2e corps d'armée suisse.

Il a porté un toast à la Suisse, au peuple suisse et à son armée.

—

M. le colonel Frey, chef du département militaire, a adressé aux troupes qui ont pris part aux manœuvres l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats,

Les manœuvres d'automne du IIe corps d'armée et des corps de troupes qui lui sont attachés viennent de se terminer. Je les ai suivies dès leurs débuts. Nous tous, et surtout vous les officiers, sous-officiers et soldats de la Ve division, avons appris avec un profond regret le coup si grave qui a frappé au courant des exercices préparatoires, le commandant si hautement distingué de cette division. Puissions-nous recevoir bientôt la nouvelle de son complet rétablissement.

A vous aussi, ces journées ont demandé de grands efforts : longues marches, courtes nuits et des dificultés de toutes sortes à surmonter. Sans murmurer et avec une vraie bonne humeur militaire, vous vous êtes soumis à tout et vous vous êtes distingués par votre calme et par votre discipline pendant les manœuvres, en marche et dans vos quartiers. Ce qui vous manque en exercice et en expérience, vous vous êtes efforcés de le remplacer par un sérieux attachement au devoir. Je vous en exprime ma satisfaction.

Je suis fier de la direction supérieure de vos manœuvres et de la manière excellente dont les grands corps de troupe ont été conduits.

Il nous reste cependant à tous beaucoup à apprendre. C'est seulement en accomplissant notre devoir avec calme et fidélité que nous compenserons les côtés faibles de notre organisation ; que l'accomlissement du devoir soit donc à l'avenir notre mot d'ordre à tous !

Et maintenant, que Dieu nous soit en aide !

Arlesheim, 13 septembre 1893.

Le chef du département militaire fédéral,

E. FREY.

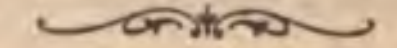

Société fédérale des Sous-Officiers.

En nous référant au compte-rendu, publié dans notre dernier numéro, de la Fête fédérale de 1893 à La Chaux-de-Fonds, nous commençons ci-dessous la publication du rapport du jury des travaux écrits et de quelques-uns des mémoires primés.

Rapport du Jury pour les travaux écrits soumis au concours.

(Rapporteur : M. le colonel divisionnaire A. de Techtermann.)

Le jury a examiné 61 travaux écrits de concours, se répartissant comme suit :

Question	I	Infanterie	16 mémoires
»	II	Cavalerie	4 »
»	III	Artillerie	7 »
»	IV	Génie	7 »
»	V	Sanitaire	4 »
»	VI	Administration	8 »
»	VII	Générale	15 »

Ce chiffre élevé, égal à celui du concours de Hérisau (62) témoigne d'une part, de l'activité continue de la Société et, en second lieu, de la faveur qu'ont recontrée les questions posées. Il y a d'autant plus lieu de s'en réjouir que la nouveauté et les réelles difficultés du thème qui est à la base de toutes les questions, exigeant, de la part des concurrents, beaucoup de réflexion et d'initiative personnelle, on pouvait craindre, ou bien de les voir reculer devant la tâche ou bien de rester au-dessous du niveau requis pour les traiter convenablement.

Or, non seulement ces craintes ne se sont pas réalisées, non seulement les travaux primés se sont élevés à la proportion inusitée jusqu'alors des deux tiers (40 sur 61) mais il y en a parmi eux plusieurs auxquels on ne saurait méconnaitre une réelle valeur. Nous avons aussi constaté même parmi les plus faibles travaux, des idées originales ou justes qui fournissent la preuve d'un sensible progrès dans le sentiment de responsabilité et de dignité de position de la part des membres de la Société. Le jury espère que cette conception sérieuse de ses devoirs et ce désir de devenir toujours plus capable de bien les remplir, anime à cette heure le corps entier de nos sous-officiers.

Il convient toutefois, pour ne pas s'endormir dans une fausse sécurité et ne pas croire — ou laisser croire aux profanes — que tout est pour le mieux dans notre armée et ses cadres, de signaler deux défauts, trop fréquents encore, dans la rédaction de semblables travaux

L'un *général*, se répétant à chaque concours, et contre lequel on ne saurait réagir assez énergiquement, c'est l'abus du style ampoulé, des tirades visant à l'effet, — en un mot de ce que l'on pourrait appe-

ler des « clichés patriotiques ». — Personne, et le jury par expérience encore moins que tout autre, ne met en doute les sentiments d'amour de la patrie de ceux qui sont appelés à la servir de leurs peines et au besoin de leur sang. Mais la mission de notre armée — celle de ses cadres surtout — est si élevée; elle est si grosse de responsabilités; elle demande de chacun — soldats et gradés — un tel sérieux, de si grands sacrifices matériels et moraux que la traiter à l'aide de la phraséologie banale des toasts de fêtes équivaut à diminuer le prestige, le respect auquel elle a droit. — *Des actes et non des paroles*, voilà ce que le pays attend, exige même de nous, en retour des lourdes charges qu'il s'impose pour la défense nationale.

Dans notre république d'origines si héterogènes, l'armée doit être toujours cette « grande muette » dans laquelle toutes les divergences de races, de traditions et d'opinions viennent se confondre — *par un seul moyen : la discipline*, c'est-à-dire la subordination intelligente et active de sa volonté propre aux ordres reçus — *pour un seul but : l'honneur de la patrie*. — Il en résulte qu'aussi bien que dans le langage du service, la concision et la sobriété d'expressions sont indispensables à tout écrit ayant, comme les travaux de la Société, un caractère exclusivement militaire.

Le jury a tenu grand compte de ces qualités dans ses appréciations et espère qu'elles deviendront la règle générale des futurs travaux des sous-officiers.

L'autre défaut qui tient peut-être autant à la nouveauté du thème qu'à d'anciennes habitudes, n'a pas la même importance. Il faut le mentionner cependant parce qu'il est sensible surtout dans les mémoires sur la question la plus abstraite, celle dite « Générale » (VII). Au lieu de citer simplement par leurs numéros les articles dont la mention est nécessaire soit à la compréhension des opinions émises, soit pour prouver que l'auteur s'est bien préparé à traiter son sujet, beaucoup de mémoires se perdent dans des répétitions ou commentaires plus ou moins bien réussis des lois et réglements. Ce sont là des digressions au moins inutiles qui, le plus souvent, ne font que masquer les lacunes du fonds du travail.

Avant de passer à l'examen détaillé des mémoires le jury tient à exprimer un désir. Nous croyons qu'il serait avantageux, soit à l'émulation entre les membres de la Société, soit pour conserver et augmenter les sympathies dont elle a besoin dans l'accomplissement de son but, de livrer à l'impression, avec les rapports, les meilleurs des travaux primés. Chaque section en recevrait un certain nombre

d'exemplaires. Les mémoires qui nous paraissent mériter cette récompense — ou encouragement — sont les deux premiers prix des questions d'infanterie et du génie, le premier entre les deux de la question générale et le premier de chacune des questions de cavalerie, artillerie (1er second prix) sanitaire et administration.

En terminant sa tâche, dont il ne se dissimule ni les lacunes ni les imperfections, mais qu'il a le sentiment d'avoir remplie consciencieusement et sans parti pris, le jury forme des vœux pour que la Société des sous-officiers reste toujours fidèle à ses traditions de travail et de bon exemple pour nos milices.

Au nom du jury pour les travaux de concours écrits,

Le président,

TECHTERMANN, colonel div.

Fribourg, le 31 juillet 1893.

VII. QUESTION GÉNÉRALE

Sujet du concours :

« Que doit faire la Société des sous-officiers pour le développement de l'instruction du landsturm ? »

(Rapporteur : M. le colonel-divisionnaire de Techtermann.)

La question posée est d'une nature très complexe. Elle est non seulement militaire mais doit être considérée aussi à d'autres points de vue : social, financier, d'organisation, etc. De plus, le fait que la Société ne comprend malheureusement encore qu'une faible partie des sous-officiers des trois catégories de nos milices, et que beaucoup de ses membres ou sections sont loin de développer toute l'activité que l'on est en droit d'attendre dans le domaine de l'instruction mutuelle, ce fait, disons-nous, ne contribuait pas à la rendre plus facile.

Aussi le résultat du concours sur ce thème n'a-t-il pas été aussi réjouissant que dans les questions spéciales

Il aurait pû l'être davantage si, comme l'espérait le jury, les mémoires avaient été traités par des sections entières, travaillant en commun, et non — ainsi que leur lecture semble l'indiquer — par des efforts individuels n'ayant pas subi le feu de la discussion et d'un échange fécond d'idées. — Car, plus que partout ailleurs, c'est dans les questions de principe — comme l'était intentionnellement celle qui nous occupe — que du choc jaillit la lumière. — Aussi, malgré toute la bonne volonté déployée avons-nous hésité à proposer des premiers prix ; et, dans l'ensemble, c'est davantage cette bonne volonté et la peine prise par les concurrents que la valeur intrinsèque des travaux qui ont guidé le jury dans ses appréciations.

Il est du reste évident qu'aussi longtemps que la Société n'aura pas des adhérents, *actifs* et *dévoués* pour ainsi dire dans chaque lo-

calité du pays, ses efforts seront peu sensibles eu égard à la masse d'hommes du landsturm à instruire.

Mais cette constatation n'a rien qui doive la décourager. Bien au contraire. D'abord si l'action *directe* de la Société dans l'instruction et la discipline du landsturm est restreinte à la modeste sphère de ses ressources et de son effectif actuels l'armée et le pays n'en reçoivent pas moins une aide d'autant plus appréciable que cette action s'exerce surtout sur le landsturm des villes et des contrées industrielles à population dense, c'est-à-dire sur le terrain où elle est à la fois la plus utile et la plus nécessaire. Le montagnard, l'agriculteur, le bûcheron sont, en effet, de par leurs occupations journalières, leur caractère et leur genre de vie, non seulement plus malléables, mais aussi moins étrangers au service du landsturm.

Au surplus l'influence directe de la Société des sous-officiers n'aboutirait-elle qu'à l'instruction dans le tir, les devoirs du soldat et la discipline des hommes de landsturm de leur voisinage, que le gain pour le pays serait déjà sensible.

Enfin l'action *indirecte* de la Société des sous-officiers soit sur l'opinion publique soit sur celle des autorités peut être considérable. Ses vœux justifiés et corroborés par un travail assidu et des exemples pratiques, peuvent amener des progrès et des compléments sensibles dans l'organisation et l'instruction encore rudimentaires et non éprouvées du landsturm.

Donc point d'abstention ou de découragement sous prétexte que l'on est petit et faible. Toute notre instruction militaire, tous nos efforts, du haut en bas de l'échelle, tendent à développer dans l armée l'esprit d'offensive, l'initiative *intelligente* et *disciplinée*, la tenacité, l'exactitude dans l'exécution de la tâche donnée. La Société des sous-officiers faillirait à son but et à son passé en ne payant pas d'exemple.

Ces quelques remarques d'ensemble émises, nous passerons très brièvement en revue les travaux primés et ceux jugés dignes d'une mention honorable

Quinze travaux, dont 11 en allemand et 4 en français, ont été examinés. Sur ce nombre les mémoires suivants méritent la *Note 1 :*

N° 53. Devise *Peu mais bien*. Français ; 23 pages.

Est resté fidèle à sa modeste devise dans le fond et dans la forme. Bon travail, simple et sans phrases Dénote une juste conception du landsturm, et, sans se faire beaucoup d'illusions sur ce qu'il serait possible d'en obtenir en dehors de son instruction *obligatoire*, propose des mesures d'une exécution relativement facile. L'exemple pratique qu'il en donne ajoute encore à sa valeur.

Premier prix *a* de fr. 100 avec couronne. — Auteur : Section de Lausanne.

N° 6. Devise *Vereinte Kraft macht stark*. Allemand; 11 pages.

Traite judicieusement le rôle de la Société des sous-officiers sous deux points de vue : action du Comité central; action des sections locales. L'exemple concret est bon. Se rapproche beaucoup, comme sens pratique, du précédent, mais prétérite les officiers et sous-officiers du landsturm dans l'organisation des réunions volontaires.

Premier prix *b* de fr. 100 avec couronne. — Auteur : Wild, Gottlieb, *sergent-major* d'infanterie, section de Toggenbourg.

Note 2 : Bon.

N° 60. Devise ***Gegrüsst wer Wehr und Waffen trägt.*** Allemand; 23 pages.

S'abstient de « clichés » patriotiques. Propose d'ajouter à chaque concours une 8me question, traitant spécialement du landsturm, aux 7 traditionnelles.

Préconise surtout l'instruction dans le tir. Demande l'application de l'art. 81 de la loi d'organisation militaire aux jeunes gens qui ne sont pas appelés à faire partie de l'élite. Voudrait aussi fixer pour chaque homme du landsturm la durée de ses services obligatoires en raison de son plus ou moins d'assiduité aux exercices volontaires. Ces deux derniers « desiderata » sortent du cadre de la question posée.

Deuxième prix *a* de fr. 50. — Auteur : Braudenberger, Fritz, sergent d'infanterie, section d'Ilanz.

N° 14. Devise ***L'inaction est la rouille du courage.*** Français; 46 pages.

Le travail gagnerait à être plus concis et en style plus militaire. Fait une proposition digne d'étude, savoir que les membres de la Société se mettent, gratuitement et volontairement, à la disposition de l'autorité militaire pour aider à l'instruction dans les cours obligatoires du landsturm.

Deuxième prix *b* de fr. 50. — Auteur : Zeller, Jules, adjud.-sous-officier d'infanterie. Section de Neuchâtel.

Note 3 : Mention honorable.

N° 22. Devise ***Mieux vaut peu que rien du tout.*** Français; 28 pages.

Bon style, sobre et ne sacrifiant pas trop aux phrases ou adjectifs à effet. La première partie résume bien l'utilité de la Société des sous-officiers dans la tâche prévue. La seconde exécution est plus faible. Met l'accent sur le tir. Vouloir astreindre par des pénalités quelconques les hommes à suivre les exercices organisés par les sections, lorsqu'ils n'en font pas partie intégrante, n'est pas dans le rôle d'une Société faisant appel au patriotisme.

Troisième prix *a* de fr. 20. — Auteur : Brünisholz, Claude, fourrier d'infanterie, section de Fribourg.

N° 55. Devise ***Es ist eine grosse Weisheit, etc.*** Allemand ; 9 pages.

Perd presque le tiers du mémoire en introduction. Fait deux propositions justes : Entente avec la Société des officiers pour la tenue de théories et d'exercices pratiques à l'usage du landsturm. En seconde ligne voudrait que le Comité central alloue des distinctions — diplômes, mentions honorables, etc. — aux sections qui s'occupent avec le plus de zèle et de succès de l'instruction du landsturm.

Ne pourrait-on pas y ajouter, à l'occasion du concours, un subside comme pour les travaux ou exercices individuels.

Troisième prix *b* de fr. 20. — Auteur : Wellauer, Gottlieb, sergent d'infanterie, section de St-Gall.

N° 59. Devise ***O mein Schweizerland, wie so innig etc.*** Allemand ; 15 pages.

Bien que ne contenant pas d'idées neuves, pratiques, ce travail est assez soigné pour mériter une mention honorable.

Troisième prix *c* de fr. 20. — Auteur : Æbly, A.. adjud. sous-officier, section de Glaris.

N° 47. Devise ***Wappne dich zur Zeit so bist du Kampf bereit***. Allemand ; 7 pages.

Rien d'original, mais bon style. Si l'on charge exclusivement les sections de la Société d'instruire le landsturm le rôle et le prestige des cadres de cette troupe en seront singulièrement amoindris. C'est donc sur eux que la Société doit agir en première ligne. Lorsqu'ils seront à la hauteur de leur tâche le soldat aussi sera bien près d'être bon.

Troisième prix *d* de fr. 20. — Auteur : Frischknecht, Johann, caporal d'infanterie, section de St-Gall.

N° 52. Devise ***Es kann der frömmste nicht im Frieden leben***. Allemand ; 60 pages.

Préconise avec raison l'action de la Société sur les cadres subalternes du landsturm. Mais il faudrait y arriver autrement que par ***l'obligation*** qui est un acte d'autorité hors de sa compétence.

Troisième prix de fr. 20. — Auteur : section de Bienne.

N° 9. Devise ***Wir wollen sein wie die Väter waren***, etc. Allemand ; 60 pages.

Beaucoup trop de longueurs et de lieux communs sans valeur pratique. Mérite cependant une mention honorable en raison de l'étude préalable et de la somme de travail qu'il représente.

Troi-ième prix *f* de fr. 20. — Auteur : Gubler, Hermann, caporal d'infanterie, section de Frauenfeld.

Les numéros 12, 17, 24, 44 et 54 ont é.é classés en quatrième rang.

Voici la classification des récompenses par arme et par valeur :

	Infanterie	Cavalerie	Artillerie	Génie	Administr.	Sanitaire	Générale	Ensemble	Sommes
Prix de 125 francs	1							1	125
» 120 »	1							1	120
» 100 »		1		1	1	1	2	6	600
» 90 »				2				2	180
» 80 »				1				1	80
» 60 »			1					1	60
» 50 »	2	2	3	1	1	2	2	13	650
» 40 »			2					2	80
» 25 »	1							1	25
» 20 »	2			1	2	1	6	12	240
Totaux	7	3	6	6	4	4	10	40	**2160**

Répartition par langues :

	Travaux envoyés		Récompensés		Non classés	
	Français	Allemand	Français	Allemand	Français	Allemand
Infanterie	3	13	2	5	1	8
Cavalerie		4		3	1	
Artillerie	1	6	1	5		1
Génie	6	1	5	1	1	
Administration	2	6	1	3	1	3
Sanitaire	1	3	1	3		
Question générale	4	11	3	7	1	4
	17	44	13	27	5	16

I. QUESTION D'INFANTERIE

Rapporteur : M. le colonel-brigadier CAMILLE FAVRE.

Sujet du concours :

« De la tâche des sous-officiers d'infanterie appelés, en cas de sur-
» prise, à prendre le commandement de détachements de Landsturm
» non encore réunis en compagnie ? »

N.-B. — Chaque travail sera traité selon un exemple concret (c'est-à-dire avec adaptation à un cas et à un point de territoire déterminés), que l'auteur exposera d'une façon claire et simple. Joindre, si possible, un croquis de la contrée.

La lecture des 16 mémoires adressés au Comité central a prouvé que le Jury, en pensant à l'organisation et à l'activité du Landsturm, avait touché juste.

La question posée entrait dans le vif de ce sujet, en demandant à des sous-officiers, originaires de toutes les parties de la Suisse, plaine ou montagne, centre on frontière, de prendre, sur un terrain donné, le commandement d'une subdivision et d'en disposer pour le mieux.

Aussi, les membres du Jury, dont plusieurs ont coopéré aux travaux nécessités par l'organisation de notre défense frontière, attendaient-ils avec curiosité et, j'ose presque le dire, avec une certaine émotion, le résultat de l'épreuve proposée aux sous-officiers.

Disons-le de suite : le résultat a été très encourageant. De nombreux mémoires ont été envoyés et tous, sans exception, témoignent de quelque connaissance des choses militaires et d'un effort sérieux et conscient de la responsabilité.

Il convient, il est vrai, de remarquer qu'autre chose est d'écrire un mémoire à tête reposée, à propos d'en terrain connu ou de prendre, sous le feu ou au milieu des angoisses qui précèdent l'invasion, des décisions lourdes de conséquences.

En attendant, ces résultats n'en sont pas moins réjouissants et nous avons la conviction que la tentative du Jury a éveillé, bien au-delà du cercle restreint des concurrents, un véritable intérêt.

* * *

Avant de passer à la critique détaillée des mémoires, nous désirons relever trois points qui semblent ressortir avec une certaine évidence de la lecture des travaux des concurrents et qui ont, en même temps, leur valeur au point de vue de notre défense nationale.

* * *

En premier lieu, il est nécessaire de pousser plus loin l'épuration des effectifs du Landsturm armé et de n'admettre dans ses rangs que des hommes ayant fait leur service complet, c'est-à-dire suffisamment instruits des choses militaires et suffisamment éprouvés au point de vue physique et moral.

Des hommes qui n'ont pu faire leur service dans l'Elite et dans la Landwehr ne doivent pas, à plus forte raison, être admis dans le Landsturm *armé*. Ils doivent être placés dans le Landsturm ***non armé*** où ils peuvent rendre les plus grands services. Autrement, ils risqueraient d'exposer tout un détachement à de sérieuses difficultés.

* * *

En second lieu, il faut qu'en cas de surprise de petits détachements de Landsturm, inférieurs à une compagnie, puissent agir d'une façon indépendante et prendre, de leur propre initiative, les dispositions nécessaires. Pour cela, il faut perfectionner notre Landsturm, organiser dans chaque commune (avec deux ou trois communes) des sous-unités pourvues de chefs.

Ceci est vrai non seulement du ***Landsturm armé***, mais aussi des ***Pionniers***. Il est remarquable, en effet, que beaucoup des concurrents ont supposé qu'ils pourraient disposer de leur village. Cette utilité des pionniers pour de petits travaux de défense locale, ils l'ont motivée par d'excellentes raisons. L'organisation doit rendre cet emploi possible et les détachements de pionniers doivent être organisés et réquisitionnés par commune et non par compagnies occupant des territoires étendus.

Ceci revient à dire que notre Landsturm tout entier doit être organisé d'une façon plus strictement territoriale.

* * *

En troisième et dernier lieu, un petit détachement, opposé à une colonne nombreuse, a besoin de beaucoup de cartouches, soit pour soutenir sa force morale, soit pour pouvoir tirer beaucoup et longtemps, fatiguer l'ennemi et faire illusion sur son nombre.

En outre, ce petit détachement de Landsturm a besoin de beaucoup de cartouches parce que la discipline de feu étant remplacée en partie par l'initiative, il dépensera forcément beaucoup plus de munitions qu'une troupe plus exercée.

Enfin, il y a lieu de remarquer que le Landsturm ne possèdera pas, comme l'Elite et la Landwehr, le moyen de se ravitailler promptement.

* * *

Passons maintenant à l'examen des mémoires soumis au Jury.

Ces travaux ont été classés par ordre de valeur et ont reçu chacun une note résultant de l'ensemble des observations de la sous-commission de l'infanterie.

Les notes attribuées sont :

1. Très bon.
2. Bon.
3. Suffisant.
4. et 5. Médiocre et insuffisant.

Bien que tous les mémoires aient été classés, nous nous bornerons, vu l'étendue de la matière, à rendre compte en détail des trois premières catégories (n^os^ 1, 2, 3,) renfermant sept travaux que nous examinerons dans l'ordre de leur classement.

1° Mémoires ayant obtenu la note 1.

Les mémoires N° 21 : « Ne négligez pas la petite guerre, elle n'est » pas sans gloire », et N° 42 : « Mère, lorsque je serai grand, je veux » être militaire. »

Ces deux mémoires ex æquo.

A. Mémoire N° 21 (Ne négligez pas, etc.) (35 pages, en allemand).

Le croquis qui n'est qu'un calque de la carte au 1/25,000 très proprement fait, n'indique pas le relief du terrain, ce qui est le cas de la majorité des croquis.

Quant aux trois premières pages, à peu près superflues, elles alourdissent inutilement le travail.

Dès la 4^e^ page, on entre en plein dans le sujet par l'exposé de la situation dans le Klettgau (canton de Schaffhouse), la veille de la mobilisation du Landsturm. Cet exposé, qui comporte l'ensemble des renseignements parvenus dans un village frontière, puis l'arrivée de la cavalerie ennemie sur notre territoire, est remarquablement bien fait et intéressant. Il donne une base solide au reste du travail et motive les mesures prises ultérieurement par le sous-officier, chef du détachement, ainsi que l'état de dispersion dans lequel se trouve le reste de la compagnie.

Peu de concurrents ont bien traité ce point et beaucoup d'entre eux, malgré le texte fort clair de la question, ont tenu à réunir d'abord la compagnie pour la disperser ensuite sur le terrain. Tout au contraire, le Jury avait entendu faire traiter le cas de surprise, afin de laisser libre carrière à l'esprit d'initiative de l'auteur.

La compagnie du Klettgau se trouve, par suite de cette surprise, divisée en trois tronçons recrutés dans trois villages différents et la diversité de ces trois situations est pleine d'intérêt.

Le chef du détachement le plus exposé s'entend avec les autorités communales et lève le Landsturm 12 heures avant la date fixée. Il se renseigne sur l'ennemi et fait prévenir les 2 autres villages.

Voilà ce que l'on appelle de l'initiative !

Mais ce n'est pas tout.

L'infanterie suisse doit aller de l'avant. Au lieu d'être surprise, elle doit surprendre toutes les fois qu'elle peut espérer le succès. Le sous-officier fait partir son détachement de nuit et enlève dans leurs cantonnements deux patrouilles de cavalerie ennemie trop confiantes. Il n'en faudrait pas conclure que nos ennemis se garderont toujours aussi mal ; mais plutôt que nous autres Suisses devons toujours bien nous garder. C'est une chose fatiguante de se garder ; mais mieux vaut encore se donner le luxe de cette fatigue.

Toutefois, il faut songer à la retraite. Profitant de l'obscurité, notre sous-officier prend des mesures judicieuses pour envoyer ses pri-

sonniers en lieu sûr, faire avertir son capitaine et son major et pour gêner la marche en avant de l'ennemi. Il se sert pour cela des pionniers de son village ; mais il a bien soin de renvoyer ces braves gens dans leurs maisons, avant l'arrivée de l'ennemi, afin de ne pas traîner inutilement à sa suite un cortège d'hommes sans défense qui seront plus utiles dans leurs foyers.

Puis, où va-t-il prendre position ? Non pas dans le village qu'il exposerait aux horreurs d'une prise d'assaut, sans possibilité pour lui de se retirer, mais plus en arrière, à la lisière d'un bois par lequel il pourra faire retraite.

Après avoir intimidé l'ennemi et lui avoir infligé des pertes sérieuses, le détachement, rejoint par les camarades des autres villages, se retire vers la place de rassemblement et rallie son capitaine auquel il a déjà envoyé de nombreux rapports.

En résumé, excellent mémoire, plein d'imagination, mais de cette imagination militaire qui précise les faits, tout en les colorant, et qui est contrôlée par un solide jugement.

Le travail est bien écrit, instructif et, qui plus est, amusant.

Prix de 125 francs avec couronne.

Auteur : FOTSCH, Albert, sergent d'infanterie, section de Winterthour.

B. Mémoire N° 42 (Mère, lorsque je serai grand, et.) (17 pages, en français).

A ce mémoire est joint un excellent croquis très clair et complet, avec des indications précieuses sur le relief du terrain.

Ici, nous sommes en montagne, dans le Jura neuchâtelois, au Col-des-Loges, qui sépare la Chaux-de-Fonds du Val-de-Ruz, et est franchi par la route de Neuchâtel.

Le travail commence par une petite introduction topographique. C'est un document précieux pour le lecteur en même temps qu'un excellent exercice pour l'écrivain.

Malheureusement, ce dernier n'a pas cru devoir nous donner le détail des mesures à prendre pour mettre sur pied son détachement, le chef de section lui ayant déjà préparé son ouvrage.

La même préoccupation, à laquelle nous devons le croquis et l'introduction topographique, poussa l'auteur à entreprendre une reconnaissance tactique des lieux. C'est un point capital que malheureusement beaucoup de mémoires ont omis de mentionner. On n'a pas toujours le temps en réalité de reconnaitre le terrain, mais, dans un travail écrit à loisir, il faut se garder d'oublier cette opération essentielle.

La position principale au haut du sentier de la Brûlée parait bien choisie. Ses flancs sont gardés ainsi que les vues lointaines, et le champ de tir est bon. La déclivité du terrain rend l'abord de la position difficile. Peut-être les soutiens seraient-ils mieux placés sur la gauche pour tenir les hauts Ce serait affaire à voir sur le terrain. Peut-être aussi, étant donné le peu de temps dont on dispose, les pionniers embrassent-ils un ensemble de travaux trop considérables. Des patrouilles de découverte sont lancées au loin et annoncent l'approche de l'ennemi qui, à notre grande surprise, ne met en ligne aucune cavalerie. Pourquoi le chef du détachement oublie-t-il aussi de prévenir ses supérieurs ? Cependant, ces derniers sont probablement fort inquiets et désireux de savoir ce qui se passe.

L'auteur n'a pas parlé de la subsistance de sa troupe. A la rigueur, cela s'explique, ses hommes ayant deux jours de vivres avec eux. Mais ne serait-il pas prudent de réserver au moins un jour de vivres comme ration de réserve et de faire de suite une commande aux Genevays pour le lendemain.

Quant au logement, il ne s'en préoccupe pas non plus et là il n'a pas tort, trouvant son poste trop exposé pour l'abandonner un seul instant.

Dans la montagne il faut, autant que faire se peut, abriter ses troupes. On leur épargnera beaucoup de fatigues et bien souvent on en trouvera l'occasion dans le chalet voisin. Mais il faut se garder de sacrifier la sûreté du détachement à cette nécessité après tout secondaire et laisser toujours une partie de la troupe faire le guet pendant que le reste se repose.

En somme, très bon mémoire, court, clair, bien écrit et très intéressant. Moins brillant que le précédent, il révèle un excellent sens pratique et topographique, aussi n'hésitons-nous pas à le mettre sur le même pied que le N° 21.

Prix de fr. 120 avec couronne.

Auteur : VEUVE, Auguste, sergent-major d'infanterie, section de la Chaux-de-Fonds.

2° Mémoires ayant obtenu la note 2.

A. Mémoire N° 32 (32 pages en allemand) : « Es ist für den Schweizerischen Vehrmann ein erhwender Gedank zù wissen dass sich in der Stunde der Noth, etc. »

Ce mémoire ne renferme pas de croquis. L'auteur invoque le manque d'habitude. Peut-être aussi a-t-il reculé devant le travail que lui imposait le choix de son terrain.

Autre déficit, il prend son détachement dans la cour de la caserne de Bâle et ne nous dit rien de sa mise sur pied et de son organisation. Il est juste d'ajouter que cela résultait un peu des circonstances inhérentes à une grande ville.

L'ennemi est annoncé subitement, et, au milieu d'un certain désarroi, le chef du détachement quitte la caserne sans mission spéciale, cherchant simplement à se rendre utile en marchant dans la direction de la frontière. A la gare du Petit-Bâle, qui est cependant occupée par d'autres troupes, il trouve déjà un premier emploi de son initiative. Puis, toujours en quête d'aventures, le détachement passe la Wiese et s'avance contre Léopoldhöhe pour couvrir et éclairer la route importante qui court dans cette direction. Il détruit le chemin de fer et le télégraphe et, après divers épisodes, il ne se retire que sur un ordre supérieur lui prescrivant de rejoindre ses camarades au Bruderholz.

Ce mémoire qui appartient, comme le No 21, au genre imaginatif, est un bon travail intéressant et plein d'initiative. Peut-être manque-t-il un peu de détails précis démontrant la connaissance des règlements.

En tous cas, l'auteur connaît les hommes et il est à coup sûr un sous-officier intelligent et décidé.

Prix de fr. 50.

Auteur : REIMANN, Otto, sergent major d'infanterie, section de Bâle.

B. Mémoire N° 4 (11 pages, en allemand) : « Durch Bildung zur » Freiheit. »

Croquis assez soigné, inséré dans le texte, ce qui n'est pas commode. Les indications concernant le relief du terrain ne sont pas suffisantes.

On débute par une bonne introduction claire, nette et courte sur la tâche du Landsturm, dont le seul défaut est de n'être pas absolument nécessaire.

La supposition, qui a pour théâtre le col qui, du Haut-Toggenburg conduit dans le Rheinthal, est intéressante, bien conçue et bien exposée. Il est précieux de constater que la population saint-galloise a été mise au fait par une proclamation publique des signaux d'alarme qui, en cas de surprise, appelleraient aux armes les hommes soumis au service.

L'auteur occupe, près de la ligne de partage des eaux, le haut de la vallée de la Simmi et y trouve facilement d'excellentes positions placées en échelons les unes derrière les autres, comme cela doit se faire dans un défilé et lorsqu'on veut éviter des surprises. En dehors du Hahlurg, de petits détachements assurent ses flancs sur les pentes de la vallée.

On n'oublie pas non plus de faire avertir les communes et les détachements voisins pour qu'ils envoient du secours.

L'auteur n'est pas entré dans la description du combat, mais ses dispositions éminemment pratiques nous suffisent.

En somme, bon travail clair et court, très militaire.

Prix de fr. 50.

Auteur : Wild, Gottlieb, caporal d'infanterie, section du Toggenburg.

3° Mémoires ayant obtenu la note 3.

A. Mémoire N° 61 (87 pages, en allemand) : « Graüholz. — Rothen» thurm. — Drakenried. »

L'auteur n'a pas fait de croquis, mais il a joint à son travail une carte à l'échelle de 1/25,000. Ceci s'explique aisément quand on voit que le mémoire compte 87 pages grand format et qu'il dirige sa campagne à travers une grande partie du canton de Thurgovie, des portes de Constance au passage de la Thur, près Frauenfeld.

Ce terrain est infiniment trop étendu pour un petit détachement qui, ainsi que le prescrivait la donnée, devait être inférieur à une compagnie. Aussi l'auteur est-il obligé d'appeler à son aide divers renforts qui sortant de terre de tous les côtés, rendent la situation assez invraisemblable. Il oublie qu'il n'est pas un général d'armée mais le chef d'un peloton plus ou moins nombreux, chargé d'éclairer une route et de taquiner l'ennemi. Rien ne lui coûte, du reste, pour assurer l'exécution de son plan, d'ailleurs intelligent. Les eaux débordent et rendent le terrain impraticable, les arbres sont abattus et la population évacue les villages crénelés et fortifiés pour se réfugier plus en arrière. Nous n'hésitons pas à le dire, le landsturm doit, autant que possible, prendre position en dehors des lieux habités, afin que les habitants non valides ne se trouvent pas placés entre la mort et l'exil. Sauf exception, le landsturm n'est pas destiné à tenir *jusqu'au bout* dans un pays de plaine. Il doit se borner à retarder

les têtes de colonnes ennemies. En outre, un détachement placé dans un village n'a pas la retraite libre et il importe grandement que le landsturm ait la retraite libre puisqu'il ne doit pas perdre le contact avec l'ennemi et renseigner l'armée mobile.

En pays de montagne ou dans un défilé, c'est autre chose. Un détachement bien placé peut arrêter une armée. Cela s'est vu souvent dans l'histoire.

En résumé, ce mémoire, beaucoup trop long, abuse des combats, des prescriptions et tombe dans de nombreuses redites. Ici, le genre imaginatif va trop loin et le jugement perd parfois son contrôle.

Si nous insistons sur ces défauts, c'est parce qu'ils sont en quelque sorte typiques et que nous jugeons leur critique éminemment instructive.

Cela dit, ajoutons que ce travail est intelligent et témoigne de connaissances variées et, en particulier, d'un véritable coup d'œil dans le choix des positions. Enfin, l'auteur s'est donné beaucoup de peine et cela seul mériterait une récompense.

Prix de fr. 25.

Auteur : GUBLER, Hermann, caporal d'infanterie, section de Frauenfeld.

B. Mémoire N° 10 (7 pages en allemand) : « Frischer Muth, ruhig Blut ».

Le croquis qui représente les bords de la Sitter, non loin de Gossau, est net et bien fait. Cependant il manque d'échelle et n'indique pas suffisamment le relief près de la rivière.

Les dispositions qui consistent à garder les bords du cours d'eau sont correctes autant qu'on peut en juger. Cependant, on ne s'explique pas que le détachement ne se garde pas à droite du côté de Sturzenegg où il y a un pont.

En outre, sur le pont on impose aux patrouilles une mission qu'elles ne peuvent guère remplir vu le voisinage de l'ennemi.

La III^e^ partie est malheureusement consacrée à raconter une seconde fois ce que l'on a déjà dit dans la II^e^.

En somme assez bon travail, correct et court. Il est l'exposé d'un service de sûreté en position et manque par suite un peu d'originalité.

Prix de fr. 20.

Auteur : BLEIKER, Ernest, caporal d'infanterie, section de Untertoggenbourg.

C. Mémoire N° 16 (12 pages en français) : « Pro Patria ».

Bon croquis mais l'échelle est absente et la disposition des troupes n'est pas indiquée, bien que ce soit chose essentielle.

L'introduction sur le landsturm est inutile. Il s'agit non de discourir, mais de prendre des dispositions au plus vite et de faire en outre une marche de 3 heures pour arriver au bord du Rhône près de Peney, dans le canton de Genève. Lorsque dans ces circonstances critiques, on dispose de 6 heures seulement, il est très risqué d'en consacrer trois à l'instruction de la troupe avant le départ. Si, une fois en place, l'ennemi tarde à venir, l'on pourra alors reprendre le chapitre de l'instruction pour occuper la troupe et la perfectionner. Cette réserve faite, le choix des matières essentielles à enseigner est bon et montre que l'auteur connait le règlement.

Lorsque l'armée allemande marchait à la bataille le 16 août 1870, il fallait avancer coûte que coûte, car le sort de la campagne dépendait de la rapidité de la marche des troupes. Mais en temps ordinaire, la halte horaire doit toujours être pratiquée. Hâtez-vous lentement, c'est le moyen d'arriver vite. D'ailleurs une troupe éreintée est hors d'état de bien combattre.

Le service de sûreté sur la rive gauche du Rhône est bien organisé ; mais lorsqu'on abrite son gros dans une maison, on ne doit pas la mettre sur la même ligne que ses petits postes. Avancez vos petits postes ou reculez votre gros.

Il faut se garder aussi, lorsqu'on barricade un pont ou un défilé, d'abandonner à l'ennemi, sans l'occuper, la barricade extérieure dont il peut se faire un abri contre votre feu.

Les mesures de défense à prendre dans les maisons sont bien décrites, mais il ne s'agit pas de soutenir un siège. Quarante hommes ne peuvent défendre ce passage jusqu'à la dernière cartouche, étant donné qu'une colonne nombreuse s'approche pour s'en emparer.

Il est aussi urgent de spécifier quelle sera la nature du feu. Ce sera d'abord un feu exécuté par les bons tireurs puis, lorsque l'ennemi s'avance, on commande le feu coup par coup. Le feu de vitesse ne vient qu'au dernier moment.

Enfin, on peut reprocher à l'adversaire de n'être pas très entreprenant, car il laisse le détachement se retirer dans le village voisin, où son chef se livre tranquillement à la confection d'un rapport de combat. En réalité, toutes les chances sont pour qu'il soit vivement poursuivi. Après avoir griffonné à la hâte un rapport au crayon, contenant l'essentiel en une seule phrase, le chef n'aura plus d'autre préoccupation que celle d'assurer sa retraite en conservant le contact avec l'ennemi.

Ce mémoire, assez bon, renferme plusieurs erreurs qu'il eût été facile d'éviter.

Prix de fr. 20.

Auteur : ANSERMIER, Louis, sergent-major d'infanterie, section de Genève.

4° Mémoires ayant obtenu les notes 4 et 5.

Nous arrivons maintenant aux mémoires qui ont obtenu les notes 4 et 5. Comme nous l'avons dit, le temps nous manque pour les critiquer en détail.

Si tous ont leurs défauts, aucun d'entre eux ne manque entièrement de mérite. Que leurs auteurs ne se découragent pas. Après une tentative manquée, ils en feront une nouvelle, qui sera, nous l'espérons, couronnée de succès.

Qu'ils fassent cependant leur profit des deux observations suivantes :

En premier lieu, le croquis doit être complet en ce sens qu'il doit donner toutes les indications nécessaires à un supérieur qui est supposé ne connaître pas le terrain et n'avoir à disposition qu'une carte peu détaillée. L'échelle et l'orientation ne doivent jamais être absentes non plus que la position des troupes, mais pour être complet, il n'est point utile que le dessin comprenne tous les détails de la carte à des kilomètres à la ronde. Attachons-nous seulement à bien

éclaircir la situation sur le point principal. Le reste peut être indiqué très sommairement par une route, par un nom ou par le cours d'une rivière. Enfin, évitons de calquer. Tout bon travail doit être original.

Un second point nuit souvent à ce genre de mémoires. On fait abus chez nous des phrases patriotiques et parfois aussi abus des phrases tactiques. Personne ne doute du patriotisme de nos sous-officiers et il n'est pas besoin de l'affirmer. Un travail court et de forme militaire, un style simple et d'allure décidée, en voilà plus qu'assez pour prouver le patriotisme de l'auteur et son aptitude au commandement.

Retranchons donc sans pitié les introductions et les morceaux parasites et ne laissons subsister que le cœur et le noyau du sujet.

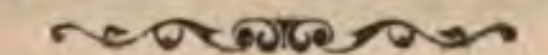

Les grandes manœuvres françaises.

On nous écrit de Paris, 27 septembre 1893 :

Ayant eu la bonne fortune de suivre les derniers jours des manœuvres de II^e^ et III^e^ corps de l'armée française et d'assister à la magnifique revue qui les a terminées, je pense intéresser vos lecteurs en vous en donnant un petit compte rendu. Il va sans dire que je m'abstiendrai soigneusement de porter un jugement sur les opérations des grandes unités n'ayant pas la compétence voulue pour cela, et je me bornerai à vous signaler quelques remarques faites sur le terrain.

Les II^e^ et III^e^ corps, après avoir manœuvré l'un contre l'autre, ont été réunis sous le commandement du général Billot pour marcher sur Beauvais, défendue par un ennemi figuré par la III^e^ division d'infanterie, un escadron de cavalerie et six batteries d'artillerie. Ces troupes détachées du II^e^ corps étaient sous le commandement du général Mercier.

Voici la composition de l'armée du général Billot.

A. *II^e^ corps.*

Infanterie :	2 divisions actives [1]	
	1 » de réserve	
	1 bataillon de chasseurs	soit 37 bataillons
Artillerie :	29 batteries montées	

[1] Les classes d'âge qui composent l'armée française se répartissent comme suit :

13 { Armée active : les 3 plus jeunes classes.
Réserve : les 10 suivantes.

10 { Armée territoriale : les 5 classes suivantes.
Réserve : les 5 classes suivantes.

	2 » à cheval	» 31 batteries
Cavalerie :	3 régiments	» 12 escadrons

B. *III^e corps.*

Infanterie :	1 division active	
	1 » de réserve	
	2 bataillons de chasseurs	
	4 » infanterie de marine	» 30 bataillons
Artillerie :	21 batteries montées	
	2 » à cheval	» 23 batteries
Cavalerie :	2 régiments	» 8 escadrons

C. *Division de cavalerie indépendante.*

Cavalerie :	6 régiments	soit 24 escadrons
Artillerie :	3 batteries à cheval	» 3 batteries

Ces troupes formaient un total de :

67 bataillons d'infanterie.

57 batteries d'artillerie.

44 escadrons de cavalerie, sans compter le génie, le parc aérostatique, les sections de télégraphistes, postes, ambulances, gendarmerie et autres services.

Les compagnies d'infanterie avaient un effectif de 120 hommes environ (la moitié de l'effectif de guerre), les batteries 4 pièces, sauf les batteries à cheval de la division de cavalerie indépendante qui avaient leurs 6 pièces.

Les divisions actives comprenaient un certain nombre de réservistes rappelés pour une période de 28 jours, tandis que les divisions de réserve étaient constituées uniquement par des réservistes encadrés par des sous-officiers et officiers de réserve et de l'armée active. Cette formation des divisions de réserve, de création récente, était expérimentée pour la première fois ; elle a donné d'excellents résultats. Ces régiments de réserve marchent aussi bien que les régiments actifs. Bien que composés d'hommes plus âgés que ces derniers, ils ont le même entrain et la même rapidité d'allure, deux précieuses qualités que le soldat français possède à un haut degré. Les régiments de réserve présentent en outre une plus grande force de résistance.

La conduite des petites unités d'infanterie, bataillons, compagnies, m'a paru en général très satisfaisante, bien qu'il ait été commis de nombreuses fautes, toujours les mêmes, qu'on retrouve plus ou moins dans toutes les manœuvres; marches de flanc sous le feu, déploiements hâtifs, etc. J'ai remarqué que souvent les subordonnés n'étaient pas renseignés suffisamment sur les intentions des chefs et dans bien des cas un peu plus d'initiative de leur part eût été nécessaire. Les ordres pour le lendemain n'arrivaient en général aux régiments que fort tard dans la nuit. Etaient-ils donnés tardive-

ment par l'état-major de l'armée ? s'arrêtaient-ils en route ? Je n'en sais rien, mais il est certain que de nombreux officiers subalternes se plaignaient de ne pouvoir dormir, obligés qu'ils étaient d'attendre les ordres jusqu'à des heures indues. — Chez nous aussi ces fautes-là ont été à maintes reprises constatées. — Il semble pourtant qu'il serait facile d'y remédier. Ainsi que le disait fort bien le correspondant militaire d'un grand journal de Paris, s'il est pénible d'interrompre parfois son dîner, il est plus pénible encore pour les officiers de troupe de ne pas dormir.

Quant à la revue, elle a été fort belle, favorisée par un temps superbe. Elle a été passée par le Président de la République accompagné du Ministre de la guerre. Le plateau sur lequel étaient massées les troupes se prêtait fort bien à une grande cérémonie militaire. Après la revue les deux corps d'armée ont défilé. Toute l'infanterie d'abord, les brigades par régiments accolés, les trois bataillons de chaque régiment les uns derrière les autres en colonne par pelotons. Cette formation de régiments accolés ne paraît pas très heureuse pour un défilé. Elle rappelle notre ancienne colonne double avec son vide au centre si funeste aux alignements. Bien que la plus grande partie des régiments, tant actifs que de réserve, ait très bien défilé, on pouvait cependant remarquer des différences notables suivant les subdivisions. Les musiques étaient groupées par division, tous les tambours et clairons en avant et, derrière, les quatre musiques de régiment. Cette énorme fanfare, qu'on entendait à grande distance, jouait une marche des plus simples mais admirable pour défiler. D'aussi loin qu'on pouvait voir les subdivisions s'avancer, elles avaient déjà la cadence qu'elles conservaient longtemps après avoir dépassé la tribune présidentielle. Cela vaut infiniment mieux que de faire jouer successivement les fanfares des divers régiments.

Après l'infanterie, l'artillerie a défilé au trot d'une façon admirable par groupes de trois batteries en ligne Puis enfin la cavalerie a passé au galop soulevant des nuages de poussière qui, chassée par le vent, aveuglait les officiers étrangers placés derrière le général Billot faisant face à la tribune présidentielle.

La Suisse était représentée, comme vous le savez, par le colonel-brigadier Gallati, et par le lieutenant-colonel Blanc, chef d'état-major de la Ire division.

Le défilé terminé, les onze régiments de cavalerie ont exécuté une charge superbe, arrêtée net à cent mètres des tribunes. C'était d'un effet saisissant.

M.

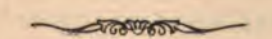

BIBLIOGRAPHIE

Elementare Anleitung über Terrainlehre und Terraindarstellung, par C. *Imfeld.*, colonel d'infanterie. 2e édition. Zurich, Orell Füsli 1893. 1 broch. petit format, de 115 pages, avec 200 figures en 16 planches.

Nous avons parlé en son temps de la 1re édition de cet utile livre. La 2e n'a pas moins de mérite scientifique, tout en étant simplifiée pour la rendre plus pratique, plus abordable à tous, notamment aux commençants. Outre ses chapitres de fond, traitant de l'orographie, de l'hydrographie, de la topographie, puis de la planométrie, de l'hypsométrie, et de leurs diverses branches, l'ouvrage contient un excellent appendice sur la lecture des cartes et l'orientation.

Il nous reste à souhaiter que ce livre, d'une haute valeur pour tous nos jeunes officiers et sous-officiers, ne tarde pas à être publié aussi en français.

La guerre de demain : stratégie et mobilisation, par le général Morel. Volume in-8° de 56 pages, 1 fr. 25. — Paris 1893, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place St-André-des-Arts.

Par cette brochure on apprend que l'honorable auteur n'est heureusement pas si malade que le bruit en avait couru. Il répond aux hypothèses émises par une revue parisienne en train de se faire une réputation bien fondée de bizarrerie. Réponse n'est point le vrai mot ; c'est plutôt la discussion des théories énoncées et des conseils prétentieusement donnés. Ce qui est mieux, M. le général Morel oppose à ces théories des principes militaires basés sur l'expérience. Il est incontestable que les deux écrivains croient à une guerre prochaine et inévitable ; mais nous préférons, à toutes les hypothèses de la revue en question, les leçons du passé, et M. le général Morel a raison en cherchant à inculquer sa conviction, puisqu'elle repose sur des faits comme bases de justes conclusions.

Le général Jomini et les mémoires du baron de Marbot. — Une brochure in-8, de 40 pages. Paris, Baudoin 1893.

« L'année dernière, dit *le Moniteur de l'armée* (devenu *l'Echo de l'armée*) du 15 juin écoulé, nous avons parlé ici même d'un ouvrage publié par le colonel Lecomte pour répondre aux injustes reproches adressés dans ses mémoires par le général de Marbot aux troupes suisses qui faisaient partie de la Grande Armée pendant la campagne de Russie.

» Il s'agit aujourd'hui d'une brochure destinée à répondre à une autre accusation des mémoires, accusation dirigée cette fois contre le général Jomini et consistant à dire qu'en 1813 il avait trahi Napoléon Ier en lui emportant ses plans de campagne.

» La question est vidée depuis longtemps par tous les historiens. Et Napoléon lui-même a pris soin le premier dans les *Dictées de Saint-*

Hélène de rendre justice à l'illustre militaire écrivain qui avait été le plus grand admirateur, et le plus subtil analyste de son génie stratégique.

» Ensuite l'empereur n'avait pas l'habitude de déposer ses plans de bataille chez son notaire, comme certain général célèbre ou plutôt célébré par la chanson.

» Il faisait mieux. Il ne les communiquait à personne et les gardait dans sa tête, ce qui en rendait le vol difficile.

» Toutefois on ne peut que s'incliner devant les scrupules de la famille Jomini au nom de laquelle la brochure est faite et qui n'a pas voulu laisser passer une nouvelle accusation sans une nouvelle réponse.

» Mais les recherches auxquelles ce travail a donné lieu ont amené une bien curieuse découverte.

» Marbot était à Waterloo. Et en sa qualité de colonel de hussards, il avait été détaché avec son régiment pour conserver le contact avec les Prussiens repoussés à l'une des ailes.

» On sait que ceux-ci échappèrent aux poursuites ; passèrent incognito sous le nez des poursuivants et arrivèrent assez tôt pour secourir les Anglais décimés et changer une victoire à peu près assurée aux Français en un épouvantable désastre.

» La première cause de ce désastre serait donc Marbot. Cet officier si difficile la plume à la main pour ses amis, collègues et supérieurs, se serait montré, le sabre au poing, vraiment trop. . facile pour l'ennemi.

» Ce ne serait pas le moment de lui élever une statue.

A. C. »

Geschichte der Schweizerischen Neutralität, von Dr PAUL SCHWEIZER, a. o. Professor der Universität Zurich. IIer Theil. Frauenfeld, Hubers Verlag. 1893. Une brochure in-8° de 245 pages.

Nous avons parlé, en son temps [1], de la première partie de cette publication, à laquelle nous n'avons pas marchandé les justes éloges qui lui étaient dûs. Cette seconde partie est tout à fait digne de la précédente. Elle se distingue par les mêmes mérites, c'est-à-dire et surtout par l'étude savante et très consciencieuse des événements historiques et militaires d'où se dégagent les préliminaires de ce dogme de la neutralité helvétique, devenu depuis 1815 un article fondamental du droit international de l'Europe et du droit des gens.

Cette seconde partie de l'important travail de M. le professeur Schweizer embrasse la période très mouvementée qui s'étend des guerres de Louis XIV (1667-1698) jusqu'à l'année 1798, période qui ne compte pas moins de cinq violations du territoire suisse, à travers

[1] Voir *Revue militaire suisse* de 1892.

le sol bâlois Une carte spéciale donne le théâtre de ces cinq marches en 1674, 1678, 1702, 1709 et 1710, plus celles de 1633 et 1638.

La troisième et dernière partie, qui paraîtra au commencement de l'an prochain, comprendra les événements du XIX° siècle, jusque et y compris l'année 1871. Le tout formera un beau et précieux volume d'environ 800 pages.

Geschichte des Feldzuges von 1800 speziell soweit er die Schweiz und die ihr zunächst gelegenen Grenzländer betrifft, von REINHOLD GUNTHER, lieut. im Fusilier bataillon N° 17. Frauenfeld, Verlag von J. Huber, 1893. Une brochure in-8° de 212 pages avec une carte.

Le seul titre de ce mémoire sur une des années les plus grandioses de l'histoire militaire moderne montre le haut intérêt qu'il a pour la Suisse. Il est déjà connu en partie de nos lecteurs, puisqu'il a été présenté au concours de la réunion générale des officiers de la Confédération suisse en août 1892 à Genève, où il a été couronné d'un second prix. L'auteur, un studieux officier, plein de goût et d'aptitudes pour les recherches historiques, s'est appliqué à profiter des observations du jury d'expertise; il a complété et considérablement enrichi son premier travail, et après l'avoir publié d'abord en articles du *Schweiz. Monatschrift für Offiziere aller Waffen* qui paraît à Frauenfeld sous la direction de M. le colonel Hungerbühler, il vient de le faire sortir en brochure, accompagnée d'une carte générale de la Suisse.

Par ses chapitres fondamentaux, comme par ses notes bibliographiques et ses annexes, M. le lieutenant Günther a produit ainsi un livre fort utile, digne de figurer dans toutes les bibliothèques bien assorties. Reste à souhaiter qu'il en soit donné sans trop tarder une édition en français.

Illustrazione Militare Italiana, Milan.

Depuis ce printemps l'excellente Illustration de M. le commandeur Quinto Cenni publie, à côté de ses articles du jour, une relation de la campagne de 1859 qui est d'un haut intérêt. Tous les militaires marquants qui y ont participé, et même quelques autres, y sont rappelés par des portraits typiques et fort ressemblants. Des croquis pittoresques de théâtres d'opérations ou d'engagements ou de scènes diverses militaires s'y joignent aux dessins techniques, topographiques, héraldiques, de la manière la plus heureuse et constamment instructive.

OUVRAGES REÇUS

Concepto del Mando y Deber de la Obediencia (cartas à Alfonso XIII). Estudio bibliografico-historico-filosofico juridico-militar, por *D. José Munniz y Terrones,* teniente-coronel de Infanteria, con un prologo

del Excmo Sr. *D. José Canaléjas y Mendez*, abogado de los Tribunales, ex-ministro de Fomento y de Gracia y justicia, Diputado à Cortes, etc. — Madrid, Establecimento tipografico de Fortanet, 1893. Tomes I et II. Deux forts volumes in-4° d'environ 800 pages chacun.

Ansichten über Platz und Wachtdienst, zugleich Begründung des Entwurfes zu einem Reglement über Besatzungs- und Wachtdienst und das Verhalten bei Unruhen und Aufruhr (Separatabdruck aus der « Allg. Schweiz. Militär Seitung »). Basel, Schweighauserische Buchdruckerei 1893. 1 broch. in-fol. 22 pages.

Entwurf zu einen Reglement über den Besatzungs- und Wachtdienst und das *Verhalten bei Unruhen und Aufruhr.* Aarau. Sauerländer et Cie, 1893. 1 broch. in-18°, 60 pages.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Peut-être est-il opportun d'enregistrer dans la chronique du mois écoulé, en vue de l'histoire de demain, quelques particularités de la vie des grandes puissances européennes, bien que cela ne regarde que fort indirectement notre petite Suisse neutre :

Magnifiques manœuvres et revues militaires allemandes en Alsace-Lorraine, même jusqu'à l'extrême frontière française, commandées par l'empereur Guillaume II, avec escorte de nombreux princes, dont le prince de Naples.

Visite de la flotte russe à Toulon, annoncée pour le 13 octobre en retour de la visite française à Cronstadt l'an dernier, et à ce propos très vif enthousiasme en France, sévèrement jugé par les organes les plus sérieux de la presse parisienne [1].

Visite annoncée pour cet automne, mais encore sans mode ni date fixes, des flottes autrichienne et britannique, peut-être aussi allemande, à la flotte italienne à la Spezzia ou à Tarente.

Réconciliation touchante entre le jeune empereur d'Allemagne et son ancien chancelier, le prince de Bismark, à l'occasion de la maladie de ce dernier; ce qui n'aura d'autre effet pratique, croit-on, vu l'âge et l'état de santé du prince, que de sanctionner à nouveau l'immortel renom du grand et terrible homme d'état allemand qui a su reconstituer l'empire germanique.

[1] Le *Siècle*, par exemple, s'exprime, à ce sujet, en ces termes :

« Il serait temps, dit-il, que le bon sens public réagît contre la manie de réclame et de tapage qui se produit au sujet de l'arrivée de l'escadre russe. Le patriotisme commence à disparaître complètement dans les coups de tam-tam des barnums, les extravagances naïves de certains chauvins et la *fêtomanie des innombrables* amateurs de décorations multicolores. »

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 15 septembre a accepté avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. le capitaine H. Kappeler, de ses fonctions d'instructeur de 1re classe dans les troupes sanitaires. En outre, il a nommé comme instructeur de cavalerie de 2e classe, M. Hermann de Claparède, lieutenant de cavalerie, de Genève, actuellement aspirant instructeur à Berne, et il a promu au grade de lieutenant dans les troupes d'administration, MM. Charles Maurer, de Bottens, architecte à Lausanne; Ch.-Alb. Zürn, d'Yverdon, boulanger à Travers; Camille Selz, secrétaire de et à Sion; Marius Golay, du Chenit, notaire à Lausanne; Ernest Déglon, de Courttiles, notaire à Orbe; Auguste Joël, de Cossonay, négociant à Lausanne; Hermann Fonjallaz, de et à Epesses; John-Bapt. Kuenzle employé de pharmacie à Sierre; Georges Ducommun, du Locle, commis à Neuchâtel.

Le Conseil fédéral a admis, à titre provisoire, les chapitres II, IV V du manuel pour l'instruction de la cavalerie et abrogé le règlement du 3 décembre 1880.

Les nouveaux chapitres seront appliqués dans les manœuvres des compagnies de guides 1, 2 et 4 qui auront lieu du 18 au 25 septembre, entre Bière et Berne

---

Le président de la Confédération a reçu du roi Menelik II d'Abyssinie deux lettres, l'une remerciant le Conseil fédéral du don d'un fusil modèle 89, l'autre annonçant l'accession de l'Abyssinie à l'Union postale.

Voici la traduction de la première de ces deux missives :

« Le Lion victorieux de la tribu de Juda, Menelik II, par la grâce de Dieu Roi des Rois d'Ethiopie, au Président de la Confédération suisse, salut !

» J'ai bien reçu, par M. Ilg, le magnifique fusil, nouveau modèle, admirable produit de la science suisse, que vous avez daigné me faire tenir. Que Dieu vous honore pour ce témoignage d'amitié par lequel le gouvernement de la Confédération me manifeste sa confiance et son estime.

» Je vous donne avec joie l'assurance, Monsieur le Président, que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour assurer la plus large hospitalité aux citoyens suisses qui résident dans mes Etats et dont je n'ai eu jusqu'ici qu'à me louer. Je leur garantis ma protection et mon aide et exaucerai, comme je l'ai fait jusqu'à présent, tous leurs vœux raisonnables.

» Je prie Dieu pour qu'il ait en sa garde votre gouvernement et votre pays.

» Ecrit à Addis-Abeba, le septième jour du mois Yekatite, en l'année de la grâce 1885 (12 février 1893).

» MENELIK II. »

Le Bureau international permanent de la Paix vient de communiquer à la presse l'imprimé ci-après :

La première assemblée générale de la Société du Bureau international permanent de la Paix s'est tenue à Berne (Suisse) le 22 septembre 1893. Ce Bureau, qui possède la personnalité juridique à teneur de la loi suisse et peut par conséquent accepter des dons et legs, sert de trait d'union aux Sociétés de la Paix et d'organe d'informations de tout genre concernant l'œuvre de la Paix en général et les congrès universels de la Paix en particulier.

Les Congrès universels de la Paix sont institués depuis 1889; le premier a eu lieu en 1889 à Paris, le second en 1890 à Londres, le troisième en 1891 à Rome, le quatrième en 1892 à Berne, le cinquième en 1893 à Chicago. Ces congrès déterminent les principes de droit qui sont à la base du mouvement pacifique; ils conseillent aux Sociétés les mesures de propagande, mettent à l'étude les questions relatives au futur droit des gens, etc. On peut se procurer au Bureau international de la Paix à Berne, au prix de 3 francs l'exemplaire, les Bulletins de chacun des Congrès de Londres, de Rome et de Berne. Les Résolutions des Congrès sont envoyées gratis par le Bureau.

L'Assemblée générale du 22 septembre réunissait des délégués de 17 Sociétés de la Paix. Elle a ratifié les Statuts de la Société, adopté un Règlement intérieur, approuvé la gestion et les comptes de la période du 1er décembre 1891 au 31 août 1893, et confirmé pour le prochain exercice les 15 membres de la Commission du Bureau.

Elle a pris connaissance des résolutions du Congrès de Chicago et a chargé le Bureau de leur donner la plus grande publicité possible, tout en prenant les mesures d'exécution nécessaires pour celles de ces résolutions dont la mise en vigueur réclame des dispositions spéciales. Nous signalons parmi les décisions importantes de ce cinquième Congrès de la Paix la nomination d'une Commission de 9 membres chargée de voir le Président des Etats-Unis pour le prier de faire le plus tôt possible les démarches voulues en vue de la conclusion d'un traité d'arbitrage permanent entre les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. Une autre Commision, composée de juristes et de publicistes, est chargée d'étudier de plus près la création d'un tribunal permanent d'arbitrage international qui serait institué par les gouvernements après la conclusion d'un certain nombre de traités d'arbitrage. Un Comité de 9 personnes a été chargé de fixer la date et le siège du VIe Congrès. Les autres résolutions revêtent la forme de souhaits et de félicitations se rapportant à la question des nationalités, aux succès des Sociétés de la Paix, à l'étude immédiate des causes des complications qui surgissent entre nations, à la propagande pacifique dans la jeunesse universitaire et dans les écoles en général, au concours des associations chrétiennes et à la statistique de la guerre.

Avant de se séparer, les membres de la Commission du Bureau présents à la séance ont signé individuellement l'appel suivant :

« Les soussignés affirment qu'il est du devoir de tous les bons citoyens, amis de la Paix, de France et d'Italie, de s'efforcer de maintenir entre les deux pays les meilleures relations d'amitié. Ils les engagent à organiser le plus promptement possible, dans ce but, des Comités permanents composés d'Italiens et de Français. Ils sollicitent la presse de France et d'Italie de dissiper les malentendus entre

les deux peuples, et spécialement entre leurs travailleurs, dans l'intérêt suprême de la paix et de la solidarité internationale.

Signé : Frédéric BAJER (Danemark), Elie DUCOMMUN (Suisse) Dr A. GOBAT (Suisse), Prof. W. MARCUSEN (Suisse), Frédéric PASSY (France), Emile ARNAUD (France), Angelo MAZZOLENI (Italie), Baronne Bertha de SUTTNER et baron de SUTTNER (Autriche), Nicolas FLEVA (Roumanie), Franz WIRTH (Allemagne). »

Berne. — Le 20 septembre serait descendu au grand hôtel Macolin pour un séjour d'automne, M. le général Saussier, gouverneur de Paris, accompagné de sa famille et de son médecin, le Dr Renard. Chacun ne sait sans doute pas que le général Saussier est d'origine suisse, dit le *Démocrate,* le berceau de sa famille est Vicques, dans le Jura bernois. Son grand père a fait la campagne de Russie sous Napoléon, avec le célèbre général Voirol, de Tavannes.

Uri. — Les bataillons luçernois 41 et 42 de landwehr, qui font à Andermatt leur cours de répétition, devaient se rencontrer sur le passage de la Sellaz (2740m). Le 41e venait de l'hospice du Saint-Gothard. le 42e par la vallée de l'Unterlap. Ce dernier a été surpris à moitié chemin par le brouillard et a traversé pendant trois heures des passages de rochers des plus dangereux. Arrivé en face d'une paroi de rochers infranchissable, il a été obligé de retourner en arrière Il a rejoint Andermat à 6 ½ du soir, après avoir marché pendant treize heures sans accident ; pas de malades, ni de traînards. Ce bataillon avait grimpé à peu près à la cime du Piz Prévot (2860m).

Valais. — Le département militaire a infligé douze jours d'arrêt à un soldat du landsturm pour avoir ouvert, à l'occasion d'un tir libre, sa boîte de cartouches et s'être servi de la munition, contrairement aux prescriptions règlementaires. Avis aux miliciens qui seraient tentés de l'imiter.

Tessin. — Le bataillon de landwehr n° 86 de Schwytz, est entré l'autre jour en service à Airolo avec un effectif de 175 hommes. Voici qui est encore plus fort. La compagnie d'artillerie de position n° 12, L., du Tessin, s'est presentée ce printemps à Thoune avec un effectif de 12 hommes savoir : un capitaine, un sergent-major, un fourrier, un infirmier, trois appointés et cinq canonniers.

(Feuille d'avis de Lausanne).

France. — En même temps que Miribel, la France perd un savant militaire dans la persone de Nicolas-Edouard de La Barre-Duparcq, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, commandeur de saint Stanislas de Russie, etc., etc., décédé à Maisons-Laffite le 16 septembre 1893 âgé de 75 ans.

Professeur d'art militaire, puis directeur des études à l'Ecole de Saint-Cyr, enfin directeur du génie à Brest, il se fit surtout connaître par de nombreux ouvrages d'art et d'histoire militaire, d'une grande *érudition.*

— Outre les nominations de chef et sous-chef d'état-major général indiquées ci-dessus, le gouvernement de M. Carnot vient de procéder aux nominations ci-après :

Gouverneur militaire de Lyon et commandant du 14e corps, le général Voisin, en remplacement du général Berge.

Le général Boussenard est nommé au commandement du 5e corps.

Le général de Viel d'Espeuilles est nommé au commandement du 13e corps.

Le général Mercier est nommé commandant du 18e corps.

Le général Jamont, commandant du 6e corps d'armée, est nommé membre du conseil supérieur de la guerre.

Le général Ferron, membre du conseil supérieur de la guerre, est désigné pour être chargé des missions spéciales.

Sont nommés généraux de division : les généraux de brigade Chancine, Hartung, Chicogneau, baron de Lavalette, Correnson, Edmond d'Esclevin, Duchesne.

Le général Farny est nommé directeur de la cavalerie au ministère de la guerre.

Sont nommés :

Président du comité d'état-major : le général de Verdière.

Président du comité du génie : le général Paucellier.

Commandant de l'Ecole de Saint-Cyr : le général de Monard.

Commandant de l'Ecole de Saumur : le colonel Reymond.

— Le Ministre de la guerre vient de prendre une décision touchant la chaussure des réservistes et territoriaux en cas de mobilisation.

A leur arrivée au corps, les hommes qui se présenteront avec leurs chaussures usuelles, du moment qu'elles seront du modèle règlementaire et reconnues susceptibles de faire un bon service de guerre, toucheront le prix de la chaussure fixé à 11 fr. 25 la paire.

La perspective de ne pas rester en route et de mettre en poche une somme assez importante pour un soldat, déterminera les réservistes et les territoriaux à porter en temps ordinaire la chaussure règlementaire.

L'administration de la guerre estime que cette mesure va permettre de réduire notablement le stock de chaussures.

Ne serait-il pas possible de faire quelque chose d'analogue en Suisse ? Ne pourrait-on pas à chaque entrée au service donner une indemnité aux hommes qui se présenteraient avec des chaussures règlementaires en bon état ? La question vaudrait la peine d'être examinée. M.

— Les directions d'artillerie ont commencé, il y a 15 jours, la distribution aux officiers de l'armée active du nouveau revolver dit modèle 1892, destiné à remplacer celui qui leur a été distribué jusqu'ici et qui portait la dénomination de « revolver modèle 1874 ». Cette dernière arme, du calibre de 11 millimètres, était semblable à celle de la troupe, mais terminée avec plus de soin ; ses surfaces extérieures étaient bronzées et on l'avait allégée en enlevant du métal partout où on pouvait le faire sans compromettre sa solidité ; son poids était de 1 kil. 010 et celui de sa cartouche de 16 grammes.

Le revolver modèle 1892 est du calibre de 8 millimètres, comme le fusil Lebel ; le barillet, percé de six chambres qui reçoivent les cartouches, peut subir un mouvement de rabattement hors de sa

cage, qui donne les plus grandes facilités pour l'entretien de l'arme ; en raison de cette disposition, il n'y aura pas lieu, en général, de démonter la platine, soit après le tir, soit après les exercices. Le démontage partiel ou complet ne devra s'exécuter qu'en cas de nécessité bien constatée.

Un extracteur à six chambres correspond aux six chambres du barillet ; le chien est rebondissant, c'est-à-dire qu'après la percussion et lorsqu'on a cessé d'agir sur la détente, il se reporte en arrière ; mais il ne peut plus alors se porter en avant par suite d'un choc quelconque ni, par conséquent, déterminer le départ accidentel du coup.

La longueur totale de l'arme est de 239^{mm} et celle du canon de 117^{mm}; le poids du revolver non chargé est de 840 grammes, la balle est composée d'un noyau de plomb durci et d'une enveloppe de cuivre ; le poids de la charge de poudre noire spéciale est de 75 centigrammes, celui de la balle de 7 grammes 85 et celui de la cartouche de 12 grammes et demi environ.

Les cartouches sont empaquetées par six et les paquets de six sont réunis par trois dans des paquets de dix-huit.

Les qualités balistiques de l'arme sont absolument remarquables ; il est à signaler toutefois que la commission n'a pas cru pouvoir adopter un calibre inférieur à huit millimètres.

Espagne. — Un horrible attentat a été commis à Barcelone, le 24 septembre.

Le maréchal Martinez Campos, capitaine général de la Catalogne, allait passer une revue à l'occasion de la fête de la princesse des Asturies, lorsque deux bombes éclatèrent entre les jambes de son cheval.

Le cavalier fut renversé et son cheval tué. Dans sa chute, le maréchal se fit des contusions à l'épaule droite et à la cuisse. Son aide de camp, le général Castelvi, le général Molins et deux agents de police furent blessés. Un gendarme et un civil furent tués.

La bombe était chargée de dynamite et de mitraille. A 50 mètres du lieu de l'explosion, on en trouva des éclats. L'explosion fut si forte que beaucoup de chevaux s'emportèrent et que de nombreux spectateurs furent renversés.

L'auteur de l'attentat, immédiatement arrêté, a déclaré qu'il avait jeté deux bombes, qu'il habitait le village de Sans, qu'il était anarchiste et qu'il s'appelait Paulino Payas. Il sera jugé par une cour martiale.

Les blessures du brave maréchal Martinez Campos sont légères. Après s'être fait panser, il a pu assister à l'inauguration du congrès artistique et littéraire, où les assistants lui ont fait une ovation.

Pays-Bas. — La reine Wilhelmine vient d'entrer dans sa quatorzième année. Sa mère, la reine régente, lui a donné à cette occasion une vingtaine de pantins costumés en officiers de toutes armes de l'armée néerlandaise afin que la jeune reine puisse, tout en jouant s'habituer à reconnaître les différentes armes et les différents grades.

On assure que la petite reine a demandé, de plus, toute une série de dames d'honneur destinées à tenir « compagnie aux officiers qui *s'ennuient* tout seuls ».

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. | Nº 11. | Novembre 1893.

La vélocipédie militaire, son rôle et son emploi.

« La vitesse sera ton salut ».

NOTES HISTORIQUES SUR LA VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE A L'ÉTRANGER

La vélocipédie militaire, qui a tant fait parler d'elle ces dernieres années, est enfin adoptée et reconnue susceptible de rendre d'importants services par la plupart des armées civilisées. L'Italie a été la première à utiliser le vélocipède pour la transmission des ordres pendant ses manœuvres de 1875. Les résultats furent satisfaisants, mais on fut forcé de reconnaître que la machine d'alors, le grand bicycle, n'était pas suffisamment pratique et que le moment n'était pas encore venu d'adopter définitivement la vélocipédie militaire. Les choses en restèrent là jusqu'en 1886-1887, où la question prend tout une autre tournure ; la bicyclette venait de faire son apparition. C'est alors que nous voyons des officiers compétents, tels que le colonel Denis en France, le colonel Savile en Angleterre, entreprendre une véritable campagne en faveur de l'introduction du vélocipède dans l'armée.

Des essais officiellement appuyés se font alors dans les deux pays et la France ne tarde pas à adopter en principe la vélocipédie militaire, tandis que l'Angleterre, véritable berceau de la vélocipédie, l'admet définitivement dans son armée et charge quelques-uns de ses officiers au courant de la question, de l'organisation des corps de vélocipédistes. Voyant le succès de la nouvelle monture, les autres nations ne tardent pas à suivre l'exemple qui leur est montré et l'on peut dire que depuis deux ou trois ans les principales puissances européennes possèdent un corps de vélocipédistes officiellement organisé et réglementé.

Autriche. — En Autriche on se sert du vélo depuis plusieurs années pour les exercices d'automne. Encouragé par

les succès obtenus, on a organisé des cours d'exercice pour cyclistes dans les écoles militaires. L'exercice du vélo est au nombre des branches et le cours se termine chaque année par un voyage d'entraînement sous les ordres de quelques officiers supérieurs. L'empereur s'est vivement intéressé à cette innovation et s'est attaché un corps spécial de quelques cyclistes sous les ordres d'un major. Il a même exprimé son contentement des services signalés qu'ils ont rendues comparativement à la cavalerie.

Belgique. — A la suite des essais faits en 1888, dans les Ardennes où les cyclistes démontrèrent leur utilité, des cours spéciaux pour former les vélocipédistes militaires sont organisés à l'école des carabiniers de Vavre et à l'école des cadets de Namur.

Le ministère de la Guerre vient d'autoriser les militaires de tous grades à cycler en uniforme. Le sport est de plus en plus estimé parmi les officiers de ce pays et il vient de se former une société d'officiers sous le patronage du prince Albert avec le nom de « Cercle royal militaire de vélocipédie ». M. van Hongarden, major des chasseurs de la garde civique de Liège, vient de décider la formation d'une section vélocipédique composée de 12 hommes, un caporal, un sergent et un lieutenant.

Hollande. — Un décret royal vient de fixer une nouvelle organisation du cyclisme militaire en Hollande. Le nombre des cyclistes volontaires sera de 75 au maximum. Ils s'engagent pour cinq ans avec un service actif de 3 semaines par an. Leur rémunération est fixée à 100 francs par an pour l'entretien de la machine, et 10 francs par jour de service actif. Ils obtiendront le grade de sous-officier adjudant (un grade qui, dans notre armée, tient le milieu entre sergent-major et lieutenant). L'Etat lui donnera l'uniforme, qui sera à peu près semblable à celui des hussards bleus, avec une petite roue en argent au collet comme marque distinctive. L'uniforme et le grade des cyclistes hollandais en font un corps d'élite.

Bulgarie. — Cet Etat naissant a voulu suivre l'exemple des autres Etats, et a décidé d'adjoindre une section de vélocipédistes militaires à chacun de ses régiments d'infanterie.

Russie. — Il vient d'être publié un ordre du ministre de

la Guerre, d'après lequel il est affecté 8 cyclistes à chaque régiment d'infanterie et 4 à chaque régiment de cavalerie.

Allemagne. — Fidèle à sa méthode d'observation constante et opiniâtre, l'Allemagne est restée jusqu'à présent dans l'expectative. Elle s'est laissé devancer par les autres Etats et ne s'est point encore décidée d'organiser un service vélocipédique; cependant un bon nombre d'officiers de l'armée pratiquent le vélo, et plusieurs commandants de bataillons se servent des vélocipédistes de leur corps pour le service d'estafettes et de plantons. Dans les dernières manœuvres d'automne un certain nombre de membres des sociétés vélocipédiques de Saxe avaient offert leurs services au ministère de la Guerre, mais ce dernier dut refuser leurs offres n'ayant point de fonds à sa disposition pour ce service. Dernièrement le commandant de la Landwehr du district d'Efurt a essayé de faire porter par des vélocipédistes les ordres pour l'appel sous les drapeaux. L'essai a parfaitement réussi. Ces ordres étaient contenus dans des boîtes en fer-blanc que les vélocipédiste sont portées avec la plus grande célérité dans les 43 localités du cercle d'Erfurt Les villages les plus éloignés ont été atteints en 1 h. 30 m. les bourgmestres des différentes communes ont délivré des reçus aux messagers et ont mobilisé les hommes qui avaient à se présenter aux assemblées de contrôle.

Nous trouvons également des sections de vélocipédistes en Norvège, en Suède, en Italie et en Espagne.

Amérique. — Les autorités militaires américaines portent aussi leur attention sur l'emploi du vélocipède. Un officier supérieur de la Nouvelle-Orléans a été chargé d'élaborer un plan d'organisation. Il ne s'agirait de rien moins que de fonder tout un bataillon de vélocemens et de le distribuer ensuite dans toute l'armée de la Louisianne. Pour les besoins du service, les cyclistes formeraient des groupes d'estafettes, d'éclaireurs, de télégraphistes et d'employés de chemins de fer. Du groupe des télégraphistes se détacherait une division de signaux.

Suisse. — La Suisse n'est pas restée en retard et les essais tentés aux manœuvres de 1890 ont été concluants. Le Conseil fédéral avait autorisé les états-majors de la Ire et de la IIe division à s'adjoindre un groupe de vélocipédistes composé de 11 hommes et d'un sergent. Le terrain des manœu-

vres n'était guère favorable à l'emploi du vélocipède. La pluie persistante des huit premiers jours avait fortement défoncé les routes déjà fort médiocres de cette contrée, rendant tout exercice préparatoire presque impossible ; les pentes étaient nombreuses et souvent fort raides ; les chemins parfois très étroits rendaient difficile le passage le long des colonnes de marche ; les vélocipédistes passaient à travers champs afin de suivre l'état-major.

Malgré ces circonstances défavorables, les chefs disposant de vélocipédistes militaires se sont déclarés satisfaits des services rendus. Les rapports des deux divisions sont unanimes à reconnaitre la valeur du vélocipède pour la transmission des ordres, surtout dans la soirée pour la transmission des rapports entre les différents états-majors Le rapport de M. le capitaine Romieux, chargé de la direction des vélocipédistes de la II[e] division, dit en effet : les guides n'ont presque jamais eu à seller le soir après la rentrée aux cantonnements ; les ordres de division ont été également transmis chaque soir par les vélocipédistes à la direction des manœuvres. Les communications avec les bains des Colombettes ont parfois laisser à désirer au point de vue de la rapidité.

Ceci est compréhensible pour ceux qui connaissent les approches du quartier-général de la direction des manœuvres. Situés sur les hauteurs dominant Vaulruz, ces bains ne sont accessibles que par un chemin fort rapide et même dangereux par une nuit noire, ce qui obligeait les vélocipédistes à démonter.

Mais la principale cause de ce retard provenait plutôt du fait que les avants postes de la I[re] division placés sur la route de Bulle à Romont ont constamment arrêté les cyclistes ; les sentinelles extérieures les forçaient à descendre de machine. Ceci ne s'applique toutefois qu'aux vélocipédistes de la II[e] division dont l'état-major était à Romont. Le plan des manœuvres de la I[e] division a souvent été porté depuis la Châtelaine, Semsales ,aux Colombettes en 1 h. 15 m.

C'est à la suite de ce premier essai officiel que nos autorités militaires ont reconnu les avantages que l'on pourrait retirer de l'emploi de vélocipédistes militaires en temps de guerre. La rapidité de ce service et sa marche silencieuse lui permettent de se transporter de jour et de nuit aux plus

grandes distances, et dans certains cas, il peut même remplacer notre cavalerie à condition que les hommes reçoivent une instruction appropriée. Il sera utile de former un corps spécial bien instruit et pouvant satisfaire aux exigences des états-majors.

Voici le texte du décret de l'Assemblée fédérale du 19 décembre 1891, relatif à la création de notre corps de vélocipédistes.

I. *Organisation et recrutement.*

Article premier. — Pour le service d'estafettes et d'ordonnance il est attribué aux états-majors des grands corps de troupes, des vélocipèdes, savoir :

A l'état-major de l'armée, l'officier monté et 15 vélocipédistes, dont 1 adjudant sous officier et deux sergents ou caporaux ;

Aux corps d'armée : à l'état-major du corps d'armée, 8 vélocipédistes, dont un adjudant sous-officier et un sergent ou caporal ;

Aux états-majors de division, pour eux et pour les états-majors des corps de troupes qui leur sont subordonnés, 15 vélocipédistes par division, dont un adjudant sous-officier et deux sergents ou caporaux;

A chaque état-major de brigade de landwehr, 4 vélocipédistes dont un sous-officier.

L'effectif peut-être porté jusqu'à 10 °/₀ de surnuméraires.

Art. 2. — Dans chaque arrondissement de division du Landsturm, il sera formé un détachement spécial de vélocipédistes pour être employé au service territorial, et pour compléter l'élite et la Bandwehr.

Art. 3. — Si les besoins l'exigent, on pourra créer de nouvelles sections de vélocipédistes ; si ces sections devaient être employées à d'autres travaux ou buts que ceux visés par l'article 1er, leur organisation sera réglée par un arrêté fédéral.

Art. 4. — Les vélocipédistes seront recrutés, en premier lieu parmi les hommes astreints au service militaire qui ont des aptitudes spéciales pour le vélocipède ; cependant, on peut aussi admettre des hommes qui pour un motif quelconque seraient impropres au service armé.

Suivant les besoins le nombre en sera complété au moyen de soldats pris dans d'autres armes, s'ils conviennent comme vélocipédistes

Art. 5. — Les vélocipédistes sont placés sous les ordres de l'état major général.

II. *Habillement et équipement.*

Art. 6. — Les vélocipédistes sont chargés de fournir leur machine. Le Conseil fédéral est autorisé à édicter les prescriptions nécessaires

sur le genre de machine à adopter, sur l'habillement et l'équipement de ce corps.

Le Conseil fédéral aura à veiller à ce que les velocipèdes militaires puissent faire à bon compte l'acquisition d'une machine convenable.

III. *Instruction.*

ART. 7. — Avant que les vélocipédistes soient définitivement incorporés dans une section militaire, ils doivent avoir fait une école de recrues dans l'infanterie ou dans une autre arme; ils doivent faire ensuite une école de vélocipédistes de trois semaines de durée.

Dans l'élite, les vélocipédistes doivent faire, tous les deux ans, un cours de répétition avec les états-majors auxquels ils appartiennent, ou, si ces derniers ne sont pas appelés au service, un cours de répétition de vélocipèdes de 10 jours de durée.

Dans la Landwher, les vélocipédistes seront appelés à des cours de répétition chaque fois que l'infanterie de la landwher de l'arrondissement de division respectif sera appelé au service.

Les vélocipédistes de l'état-major de l'armée seront attachés à tour de rôle, aux directeurs des grandes manœuvres.

L'instruction spéciale des vélocipédistes rentre dans les attributions du bureau de l'état-major général.

Solde, subsistance et indemnité.

ART. 8. — Les prescriptions de l'orpanisation militaire et du règlement d'administration qui fixent la solde, la subsistance et les indemnités de l'infanterie, sont applicables aux vélocipédistes, Ces derniers reçoivent, en outre, le supplément journalier de 1 fr. 50 prévu pour les guides par l'article 5, lettre D, de la loi du 21 février 1878.

ART. 9. — Les machines des vélocipédistes seront estimées et dépréciées à chaque service, l'usure qu'elles subiraient pendant le service, sans qu'il y ait de la faute du vélocipédiste, devra être bonifiée à celui-ci.

En outre le département militaire fédéral fixera une indemnité à payer pour l'usage normal de la machine.

ART. 10. — Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi du 17 juin 1874, concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

Ainsi décrété par le Conseil des Etats.

Berne le 19 décembre 1891.

Le Président, GÖTTISHEIM,

Le Secrétaire, SCHATZMANN.

Ainsi décrété par le Conseil national.
Berne le 19 décembre 1891.

Le Président, Le Secrétaire,
A. LACHENAL, RINGIER

NOTE. — Date de la publication : 6 janvier 1892, délai d'opposition 5 avril 1892. (Il n'y a pas eu d'opposition.)

La Suisse peut se vanter d'avoir organisé la première école de vélocipédistes militaires sur le continent. Ceux-ci forment un fort effectif comparativement aux autres Etats.

La première école, réunie à Berne en septembre 1892 sous les ordres du lieutenant-colonel Leupold, comptait environ 230 recrues, dont un quart de la Suisse française. Il y avait en outre un personnel d'instruction composé de 5 officiers d'état-major comme instructeurs de Ire classe, et d'une dizaine d'instructeurs de IIe classe pris dans l'infanterie. L'instruction, à part l'école de conduite, comportait la topographie, la connaissance du terrain, le service des reconnaissances, le service de bureau, le service des rapports et d'estafettes, le tir à la cible à pied et sur machine, le service de nuit, etc., en somme un service très actif et à la suite duquel il fut décidé dans une séance des autorités militaires s'occupant de la question vélocipédique militaire, de procéder à quelques modifications relatives à l'habillement et l'équipement des vélocipédistes. Cette assemblée, réunie à Berne ce printemps, était composée de MM. le colonel divisionnaireKeller, du lieutenant-colonel Leupold, du capitaine Steinbach, de M. le major Corrodi, chef de la section des uniformes, ainsi que de 7 anciens velocemens de la ville de Berne.

L'assemblée, se basant sur les essais organisés par le lieutenant-colonel Leupold et le capitaine Hofer, essais faits avec le costume et l'équipement rectifiés, adopta l'uniforme fédéral des vélocipédistes militaires suisses. Comme on ne trouva pas moyen de remplacer avantageusement le képi, on le conserva, tout en adoptant un nouveau modèle, qui ne le cède à aucun autre sous le rapport de la légèreté et qui, moyennant une bonne ventilation, sera plus pratique encore. Le col de l'habit est rabattu comme celui des artilleurs, le thorax est aussi développé que possible ; à l'intérieur, deux poches, puis deux autres qui se trouvent placées en dessous de la ceinture. Sur la pèlerine, qui reste telle qu'elle

est actuellement, se trouveront indiqués les divers grades, fixés en plus petits caractères sur le haut de la fourche. Le pantalon tombera et s'attachera au-dessous du mollet. De plus, on portera de courtes guêtres en cuir qui protègeront le pantalon, tout en permettant, vu leur coupe et leur légèreté, de mouvoir facilement la cheville du pied. Tout ce qui est en cuir reste en principe tel qu'il existe dans l'équipement du soldat, mais les courroies seront allégées et rendues plus pratiques. Les havre-sacs seront chargés sur les voitures de bataillon ou les chars de compagnie, tandis que les cyclistes seront pourvus d'une petite valise où ils prendront ce qui leur est strictement nécessaire en fait de vêtements et de vivres. La machine modèle présentée, n'offrant pas encore toutes les garanties de solidité et de légèreté désirables, on en adoptera une qui aura subi les améliorations projetées. On a chargé sept fabriques anglaises et suisses de premier rang de présenter des machines remplissant les conditions exigées ; cela fait, on adoptera le modèle le plus pratique.

Les renseignements ci-dessus nous montrent jusqu'à quel point, notre gouvernement a compris l'importance d'utiliser le vélocipède dans notre armée, et si le rôle de celui-ci a été jusqu'ici restreint au service de transmission des ordres, c'est que l'expérience n'a pas encore pu prouver ce que l'on pouvait attendre de l'emploi de cette nouvelle monture. Je m'efforcerai de démontrer quel peut être le rôle du vélocipédiste militaire dans les opérations futures à condition qu'il soit dirigé par des chefs entendus et sachant l'employer en temps opportun. Je veux parler en premier lieu de l'emploi du vélocipédiste militaire comme auxiliaire de la cavalerie.

Du rôle du vélocipédiste militaire dans les brigades de cavalerie.

Le service de la cavalerie en campagne comprend deux services bien distincts : le combat proprement dit, et le service d'exploration (service de reconnaissances, de sûreté ou de correspondance).

Dans le combat, la cavalerie agit généralement par le choc à l'arme blanche, mais elle peut aussi employer l'arme à feu et combattre à pied, comme le font nos dragons. Il

ne sera donc pas question d'employer le vélocipédiste dans le combat par le choc et pas même dans le combat à pied par le feu. L'on pourrait certainement envoyer un corps de vélocipédistes à toute allure pour occuper un village, un pont, un défilé ou mettre un front quelconque en état de défense ; mais qu'arrivera-t-il s'ils viennent à repousser l'adversaire, ils ne pourront pas le poursuivre à travers champs comme le ferait la cavalerie ; et s'ils étaient obligés de battre en retraite et de s'enfuir sur leurs machines ils tourneraient alors le dos à l'ennemi sans pouvoir tirer un coup de feu et s'exposeraient à un anéantissement complet.

La cavalerie peut à la rigueur tenter le combat à pied en rase campagne parce que les pelotons de chevaux suivent le mouvement des tirailleurs sous la conduite des gardes-chevaux qui resteront à portée, mais les vélocipédistes n'auront pas l'avantage de pouvoir se faire suivre de leurs machines, et s'ils les abandonnent ils risquent de ne plus pouvoir les rejoindre. Il est donc bien évident que le vélocipédiste adjoint à la cavalerie ne sera pas combattant, du moins pas en masses ; il sera employé individuellement ou par petits groupes, et utilisera avant tout ses qualités maîtresses, la vitesse et l'endurance. Alors il pourra quelquefois rivaliser avec la cavalerie et la remplacer presque toujours avantageusement dans le service de correspondance et de transmission des ordres en dehors du champ de bataille. Il résulte donc que le vélocipédiste ne devra pas se mêler à la cavalerie combattante, et avant de discuter de son rôle dans les subdivisions de cavalerie d'exploration, je veux parler de l'éventualité peu probable du vélocipédiste remplaçant le rôle du fantassin monté.

Infanterie montée à vélocipède.

En parlant de vélocipédistes combattants il ne faut pas s'imaginer voir des guerriers montés à bicyclettes et chargeant dans la plaine contre des régiments de cuirassiers ou des batteries d'artillerie. Le problème de l'infanterie montée est très ancien, à voir Napoléon qui a le plus essayé pour se procurer de l'infanterie montée. Il en mit sur des mulets, des voitures, des chameaux, même des patins et des traineaux. Plus récemment, pendant la fameuse guerre franco-allemande le 5 août 1870, la 4e division de cavalerie

allemande, faisant une reconnaissance sur Haguenau, fut arrêtée à la sortie de la forêt par quelques fantassins qui gardaient le pont et fut obligée de se retirer sans avoir reconnu l'ennemi, ni détruit le chemin de fer comme elle en avait été chargée. La même division après Froeschwiler ayant parcouru 68 kil. en 24 heures pour gagner le contact des troupes françaises, fut obligée, faute d'un peu d'infanterie, de se retirer en perdant tout le bénéfice qu'elle croyait avoir acquis après tant de fatigues. Dans la même campagne nous voyons la cavalerie d'avant-garde du corps de la garde prussienne, occuper le 15 août Dieulonard, et il fallut lui envoyer sur des voitures une compagnie d'infanterie pour garder le pont. Il semblerait que dans des cas pareils une section de fantassins montés à vélo aurait sa place toute désignée. Les Anglais ont réalisé cette idée, et plusieurs de leurs régiments possèdent un détachement de vélocipédistes, armés et équipés pour le combat, ils ont même monté des mitrailleuses Maxim, des ambulances sur des véhicules formés de 2 ou de 4 bicyclettes accouplées par un système uniforme. Leurs cyclistes, et spécialement le corps du 26e Middlesex, sont soumis à un entraînement continu, ils sont instruits à fond dans le maniement de leurs machines et de leurs armes et organisent des tournois, dans lesquels ils cherchent à se surpasser dans les divers exercices que font les cavaliers anglais. Marchant à une vitesse de 25 kil. à l'heure, ils transpercent à la course avec leurs sabres une pomme plantée sur un piquet, enlèvent du bout de la lance des piquets fichés en terre ou passe leur arme au travers d'une bague suspendue Une centaine d'hommes du même corps sous le commandement du major J. de Bruno Holmes ont parcouru à plusieurs reprises la distance de 100 milles anglais (161 kil.) en un temps variant de 9 à 10 heures, et cela en ordre de marche, avec une valise placée sur le guidon, cent cartouches et le fusil. A mon avis, ce sont là des fantaisies poussés jusqu'à l'exagération, et que nous devons laisser aux régiments de volontaires anglais, lesquels sont instruits et entretenus par tel ou tel riche colonel, vouant son temps et son argent à l'éducation de son corps. La chose ne serait pas possible dans une armée régulière ou une armée de milices comme la nôtre; nous n'aurions ni le temps ni l'argent nécessaires à la création de ces corps vélocipédistes,

combattants. Et pratiquement, une compagnie de vélocipédistes de 200 à 250 hommes ayant une profondeur de marche de 500 à 800 mètres exigerait une régularité parfaite et aurait grand peine à passer à la formation de combat; de plus, pour le combat, les hommes étant obligés de laisser sur le bord de la route ou du moins sur le terrain leurs machines, on se figure l'encombrement et les ennuis que causerait un tel amoncellement de vélocipèdes à proximité du champ de bataille. Une autre raison capitale, c'est que les vélocipédistes ne pourraient opérer dans nos montagnes qui seront cependant le champ probable de toutes opérations. Si le vélocipédiste doit être combattant, il combattra isolément ou tout au moins par petits groupes d'éclaireurs, servira d'auxiliaires aux brigades de cavalerie d'exploration.

Le vélocipédiste adjoint aux brigades de cavalerie.

Le rôle des brigades de cavalerie est généralement de couvrir la mobilisation et, pendant les premiers jours qui suivent la déclaration de guerre, le rôle sera des plus complexes, surtout chez nous, où la cavalerie a l'infériorité du nombre.

L'ignorance dans laquelle on est ordinairement au début d'une campagne, quant à la position de l'ennemi, provient de ce que sa concentration se fait en général assez loin de la frontière. D'autre part il est indispensable, pour la sécurité de nos troupes, que la cavalerie opère aux grandes distances, c'est-à-dire qu'il y aura toujours au moins 30 à 40 km. entre la ligne de contact et le front de l'armée. Elle formera ainsi un rideau protecteur, elle devra surtout renseigner le général en chef le plus rapidement possible sur tous les mouvements de l'ennemi et sur les nouvelles positions qu'il occupera. Les escadrons concurremment avec les patrouilles d'officiers, effectuent ce service réel d'exploration; les escadrons de découvertes forment en général deux échelons: le 1[er] se compose des patrouilles, le 2[e] des pelotons de réserve. Ainsi formés ces escadrons avancent, reculent, suivant les évènements; ils battent tout le front à garder et sont libres d'agir hardiment, ou de se dérober suivant les circonstances, mais ils ne doivent jamais oublier de faire part à leur général en chef de leurs découvertes.

Etant donné ce fonctionnement, ne voit-on pas la place toute marquée des vélocipédistes militaires avec les pelotons

de réserve des escadrons de découverte ; ces hardis éclaireurs, comme nous venons de le voir, peuvent se trouver à 40, 50 ou même 70 kil. de distance du général en chef. Combien faudra-t-il de relais pour lui porter une dépêche? le télégraphe n'existe pas partout et il ne faudra pas trop compter sur lui, car souvent là où passent nos pointes d'escadrons, viennent peut-être de passer les éclaireurs ennemis. C'est la région du contact, la zone des premiers coups de feu, la zône où l'on coupe les fils, où l'on détruit les voies de communications ; la zone dans laquelle le cycliste filant comme le vent pour porter une importante missive peut bien rencontrer subitement quelque éclaireur ennemi, et c'est alors qu'il se trouvera mieux avec une bonne carabine à répétition qu'avec un revolver sur l'effet utile duquel il ne pourra guère compter au-delà de 20 ou 30 pas.

Les brigades de cavalerie de découverte seront donc celles qui auront le plus besoin du concours des vélocipédistes, car il est généralement reconnu que les postes de correspondance sont la ruine des escadrons, et le règlement allemand du 23 mai 1887, sur le service en campagne, contrairement aux règlements précédents, déconseille l'emploi des postes de correspondance. Ils affaiblissent, dit-il, la cavalerie on ne saurait le perdre de vue ; d'ailleurs même pour de longs parcours, des officiers d'ordonnance bien montés transportent des dépêches importantes aussi vites et plus sûrement. La guerre de 1870 en montre quelques exemples : Le 27 août le lieutenant von Ziegler du 3e uhlans fit une reconnaissance importante de 150 kil. avec une vitesse de 10 kil. à l'heure. Le 10 décembre 1870, le lieutenant von König au 17e hussards partait d'Orléans à 10 heures du soir, porteur d'un ordre très important pour le général von Schmitten, qui se trouvait à Vierson avec la 6e division de cavalerie ; arrivé à 6 h. du matin le 11, il remettait sa dépêche, repartait à 8 h. et rentrait à Orléans à 4 $^1/_2$ h. du soir, ayant parcouru 160 kil. en 16 $^1/_2$ heures. Le lieutenant de réserve von Arnem du 3e hussards faisait le même trajet entre 6 heures du matin et minuit, c'est-à-dire en 18 heures. Comparons maintenant les performances de certains vélocipédistes. Les 100 kil. sont fréquemment parcourus sur route en moins de 4 heures ; Stéphane a couvert la distance *de Bordeaux* à Paris, soit 572 kil. en moins de 26 heures.

Il a fait sur piste plus de 600 kil. en 24 heures ; Terront a fait 1000 kil. en 42 heures et nous pourrions citer nombre d'épreuves qui établissent d'une manière incontestable la supériorité du cycliste tant par sa vitesse que par son endurance.

Les mêmes considérations qui font préferer l'emploi des officiers à celui des postes de correspondances, font également préférer le vélocipédiste militaire pour l'expédition des dépêches importantes ; au lieu de faire passer un message par 10 ou 15 individus différents qui ne présentent forcément que des garanties incomplètes, on n'aura plus à faire qu'à un seul homme que l'on connaîtra de longue date et que l'on pourra du reste choisir spécialement. Il présentera à peu près les mêmes garanties morales que des officiers qu'il faudrait enlever à leur escadron ou au service de reconnaissance, rendu plus important que jamais depuis l'introduction de la poudre sans fumée. D'autre part, comme ce sera le même homme qui recevra et remettra la dépêche, il pourra fournir au destinataire nombre de renseignements utiles ; au besoin il deviendra possible de se contenter d'un message verbal lorsque le porteur risquera de tomber entre les mains de l'ennemi ; enfin si le vélocipédiste auquel on a affaire a reçu une instruction spéciale, il pourra rapporter une sorte de levé de reconnaissance de la route qu'il aura parcourue dans les deux sens.

(A suivre.)

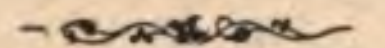

† Le maréchal de France Mac-Mahon

Aux brillantes fêtes franco-russes de Toulon et de Paris viennent se joindre des draperies de deuil. A l'heure même où l'amiral Avellan et ses officiers faisaient à Paris une entrée triomphale expirait au château de la Forest, dans le Loiret, le plus illustre soldat de la France.

Né dans le département de Saone-et-Loire, le 13 juin 1808 il avait par conséquent 85 ans. Sa famille, de vieille noblesse irlandaise, s'était fixée en France après la chûte des Stuarts, pour lesquels elle avait lutté jusqu'au bout. Il était le dernier des 8 enfants du marquis de Mac-Mahon,

qui sous le règne de Charles X fut maréchal de camp et pair de France.

Le jeune Mac-Mahon entra à St-Cyr en 1825 ; il en sortit deux ans après avec les épaulettes de sous-lieutenant et commença sa carrière militaire dans le corps d'état-major. En 1830, il fit ses premières armes à la prise d'Alger et l'année suivante il prit part au siège d'Anvers en qualité d'aide de camp du général Achard. L'année 1833 le revoyait en Afrique avec le grade de capitaine. Il se distinguait dans l'expédition du col de la Mouzaïa, à la bataille de Staouëli et au siège de Constantine, où il reçut un coup de feu à la poitrine en montant à l'assaut. Le duc d'Orléans, sous les ordres duquel il avait servi, le tenait en haute estime. Chef de bataillon au 10e chasseurs en 1840, lieutenant-colonel au 2e régiment de la légion étrangère en 1842, colonel au 41e de ligne en 1845, général de brigade en 1848, général de division en 1852, il prit part à toutes les expéditions qui assurèrent la conquête de l'Algérie. Son rapide avancement se justifiait par une brillante série d'actions d'éclat et l'on put dire que la pointe de son épée lui donna tous ses grades.

En 1855 Mac-Mahon ne quitta l'Algérie que pour aller prendre en Crimée le commandement de la 1re division du corps de Bosquet. C'est lui qui à l'assaut de Sébastopol enleva Malakoff : « Il est impossible d'être plus beau sous le feu », disait de lui le maréchal Pélissier, qui s'y connaissait. A un certain moment, le général en chef, croyant que la position n'était plus tenable, envoie dire au général de Mac-Mahon qu'il peut se retirer s'il se juge trop exposé : « J'y suis, j'y reste », répond Mac-Mahon.

Après la guerre de Crimée, Mac-Mahon fut nommé membre du Sénat impérial et il se fit remarquer par son esprit d'indépendance dans cette assemblée.

La campagne d'Italie en 1859 devait mettre le sceau à sa réputation. Lorsque la guerre contre l'Autriche éclata, Mac-Mahon fut rappelé d'Algérie où il remplissait les fonctions de commandant en chef des forces militaires. Il prit le commandement du 2e corps et les opérations qu'il dirigea fut une série d'éclatants succès. Le 2 juin, il passe à la tête de ses troupes le Tessin à la hauteur de Turbigo et refoule les forces autrichiennes qui occupaient la rive lombarde du fleuve. Deux jours après, se livre la bataille de

Magenta. Mac-Mahon marche non au canon comme on l'a dit inexatement, mais mieux que cela, c'est-à-dire sur le flanc droit et les derrières de l'action, par Marcallo, c'est-à-dire par sa gauche, tandis que le canon tonnait à sa droite, vers Buffalora ; il accable la droite de Giulay et sauve l'armée française engagée dans une position difficile contre des forces très supérieures en nombre.

Tout plie devant lui. Les Autrichiens sont culbutés et la victoire de Magenta assurée[1]. Sur le champ l'empereur nomme Mac-Mahon maréchal de France et duc de Magenta. « Il n'est pas juste que je reçoive seul le bâton de maréchal, sire, dit Mac-Mahon. Niel a fait au moins autant que moi et il a autant que moi mérité cette insigne faveur », et Napoléon III fit droit à cette réclamation en nommant, quelques jours après, Niel maréchal de France sur le champ de bataille de Solférino. La paix conclue, le duc de Magenta reçut le commandement du 3e corps d'armée à Nancy, puis en septembre 1864, il fut nommé gouverneur général de l'Algérie. Son administration fut éminemment probe et dans les meilleurs principes.

Vint l'année terrible qui lia son nom à celui de grands désastres, mais sans ternir sa réputation d'intrépidité. Sa première défaite, Reichshoffen, où il s'était battu héroïquement contre des forces triples des siennes, est, comme Waterloo, restée populaire dans les annales militaires de son pays à l'égal d'une victoire ; elle fut illustrée entr'autres par une sublime charge de grosse cavalerie.

Peu de temps après, le maréchal fut appelé à commander l'armée de cent vingt mille hommes que le général de Palikao avait formée en toute hâte au camp de Châlons pour aller au secours de Metz assiégée. Il se rendait compte de la situation. Il était partisan d'un mouvement de retraite qui aurait permis de tenir tête aux Prussiens dans les plaines de la Champagne avec de sérieuses chances de succès et, en cas de revers, de se réfugier sous le canon des forts de Paris. On ne tint pas compte de ses observations et on lui imposa, dans un intérêt dynastique sans doute, la mar-

[1] Mac-Mahon commandait alors, outre son 2e corps, composé des divisions Le Motterouge et Espinasse, la division Camou, des voltigeurs de la garde, et le 2e corps devait être suivi de toute l'armée sarde ; quelques troupes sardes qui s'étaient bravement portées en avant, entre autres un bataillon de bersagliers, deux escadrons Novarre et une batterie de la division Fanti, environ mille hommes, combattirent vaillamment aux abords de Magenta.

che sur Sedan, par la gauche, le long de la frontière belge, marche absurde au point de vue militaire, et offrant des dangers pour l'armée, que n'eût pas offerts la marche par la droite.

A Sedan, au début de la journée, Mac-Mahon, grièvement blessé, dut abandonner le commandement de l'armée à Ducrot, qui fut remplacé quelques heures après par Wimpffen, de sorte que les malheureux soldats français eurent successivement, la même journée, trois généraux en chef. Cette blessure épargna à Mac-Mahon la douleur de signer la capitulation du 1er septembre, que Wimpffen dut signer.

Mac-Mahon fut interné en Allemagne. Après la conclusion des préliminaires de paix, il revint en France, pour prendre, contre les insurgés de la Commune, le commandement de l'armée formée à Versailles. Il dirigea avec beaucoup d'habileté les opérations contre Paris et écrasa l'insurrection qui avait failli, sous l'œil ironique des Allemands, donner le coup de mort à la France.

A ce moment se termine le rôle militaire de Mac-Mahon Son rôle politique allait commencer. Le brave soldat n'y brilla que par la manière franche et loyale dont il en sortit devant le fameux dilemne « se soumettre ou se démettre ».

On dit que le maréchal laisse des *mémoires* ou *souvenirs* qui formeront 2 volumes. Certainement ils seront d'un haut intérêt et compléteront utilement, surtout à l'égard des mois de juillet, août et septembre 1870, les livres connus des généraux Ducrot, Wimpffen, Palikao, Berthaut et autres.

Des dépêches de condoléance émanant des plus hauts personnages ont afflué au château de la Forest. En voici quelques unes :

Dès que la nouvelle de la mort du maréchal de Mac-Mahon est parvenue au palais de l'Elysée, le président de la République a adressé à la maréchale, duchesse de Magenta, la dépêche suivante :

Madame la maréchale,

J'apprends avec un profond chagrin que la France vient de perdre un de ses plus glorieux enfants, à une heure qui eût été chère à son cœur de patriote.

Permettez-moi d'associer mes sincères regrets à votre grande douleur.

CARNOT.

M. le capitaine Patrice de Mac-Mahon, fils aîné du maréchal, a immédiatement adressé au président de la République un télégramme de remerciement.

Voici le texte de la dépêche adressée à la maréchale de Mac-Mahon par le roi Humbert d'Italie :

Je partage ainsi que la reine, la douleur suprême de Votre Excellence et je pleure la mort du maréchal de Mac-Mahon dont le nom glorieux sera toujours prononcé par l'Italie avec amour et reconnaissance. Que Votre Excellence veuille bien agréer le témoignage de ma vive sympathie.

Le comte de Paris a envoyé de Buckingham la dépêche suivante :

Le coup qui vous frappe sera ressenti dans la France entière ; la comtesse de Paris et moi, nous nous associons au deuil qu'elle portera du soldat illustre, toujours fidèle à la devise nationale : Honneur et Patrie ! Nous demandons à Dieu de vous soutenir, ainsi que tous les vôtres, dans cette cruelle épreuve. Comte de PARIS.

Le cardinal Rampolla a télégraphié :

Sa Sainteté, regrettant la triste nouvelle, bénit paternellement votre illustre mari, priant pour lui.

Le duc d'Aumale a envoyé à M. Patrice de Mac-Mahon le télégramme suivant :

Votre illustre père avait été mon camarade. J'ai été son chef. Il a été le mien. Je l'ai toujours aimé, admiré, et je le pleure sincèrement.

Duc d'AUMALE.

M. de Münster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a télégraphié ce qui suit :

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, dès qu'elle a eu connaissance de la perte cruelle que vous veniez de faire, m'a chargé, dans une pensée de profonde sympathie, de déposer en son nom une couronne sur le cercueil du vaillant et noble maréchal. En vous exprimant mes sentiments personnels de sincère condoléance, je vous prie de vouloir bien me faire connaitre le jour et l'endroit où je pourrai avoir l'honneur de m'acquitter de cette haute mission.

MÜNSTER.

L'amiral Avellan a envoyé le télégramme suivant :

Madame la maréchale, comme la France entière, l'escadre russe s'associe à votre douleur ; je vous prie de me permettre de vous adresser en son nom l'expression de notre profonde et respectueuse sympathie. AVELLAN.

32

Le télégramme de l'archiduc Albert, feld-maréchal de l'armée autrichienne, oncle de l'empereur François-Joseph, dit :

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes condoléances bien sincères et de mes sympathies très vives à votre immense douleur. L'armée perd un illustre chef. Tous ceux qui l'ont connu et surtout ses amis, parmi lesquels je me compte, conserveront de son noble caractère un souvenir inaltérable. Que Dieu vous accorde la force de supporter avec courage cette cruelle épreuve !

La reine d'Angleterre et le prince de Galles ont envoyé une dépêche annonçant leur désir de se faire représenter aux obsèques.

Parmi les nombreuses dépêches reçues en témoignage de sympathie, nous pouvons citer encore celles envoyées par la reine Isabelle, le prince de Joinville, le roi François d'Assise, la princesse Mathilde, le prince de Bulgarie, la princesse Clémentine, le prince Victor, le duc de Cumberland, la reine de Hanovre, le duc de Bragance, le duc de Nemours, la grande duchesse Alexandra de Russie, la reine de Portugal, le duc de Chartres, le comte d'Eu, le maire de Milan, l'archevêque d'Albi, le général de Boisdeffre, lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, le général Hervé, au nom de l'armée d'Afrique, le 10e bataillon de chasseurs, le 1er bataillon qu'a commandé le maréchal, le cardinal Dépré, le maire de Magenta, etc., etc.

Les obsèques du maréchal de Mac-Mahon ont eu lieu samedi 21 octobre à Montcresson et le lendemain à Paris. Elles ont été grandioses. A Paris, dès le matin le cercueil a été placé devant l'église de la Madeleine sur un catafalque d'une hauteur de 7 mètres, surmonté d'un dais et recouvert d'un drapeau tricolore. Autour brûlaient douze lampadaires de dimensions monumentales. La façade de l'église était complètement voilée de noir. Une foule compacte stationnait aux abords.

Un peu avant 10 heures, les troupes ont pris position dans les rues avoisinantes. Deux régiments de ligne et un bataillon de la garde de Paris font la haie. Prennent part au défilé toute la garnison du gouvernement de Paris, augmentée de quatre régiments de ligne, un bataillon de chasseurs, les dragons de Vincennes, deux régiments d'artillerie et un régiment des chemins de fer.

A 11 heures précises, un coup de canon donne le signal du départ. Le général Saussier lève son épée. De toutes parts sur la place le même commandement retentit : « Portez armes ! Présentez armes ! » Les tambours battent, les clairons sonnent aux champs, tandis que du catafalque le corps est descendu par des sous-officiers de différentes armes et porté jusqu'au char funèbre.

Le cortège se met en marche. En tête deux escadrons de la garde républicaine, suivi de la musique de la garde.

Les chars portant les couronnes ; le clergé de la Madeleine ; le char mortuaire, MM. Dupuy, président du conseil, l'amiral Rieunier, ministre de la marine, le général Loizillon, ministre de la guerre, les généraux Février et de Gallifet, et M. de Mahy, vice-président de la Chambre des députés, tiennent les cordons du poêle.

Le cheval de bataille, caparaçonné de noir, les drapeaux du 41e et 9e de ligne dont Mac-Mahon fut colonel ; la maison militaire du président de la République ; les représentants des souverains étrangers ; le corps diplomatique ; les officiers russes ; les corps constitués ; enfin un grand nombre de délégations et la troupe.

Le cortège marche ainsi jusqu'aux Invalides ; de chaque côté de la rue une foule nombreuse et recueillie se découvre.

Les invalides, le briquet au côté, la lance en main, forment la haie depuis la grille jusqu'à la voûte donnant accès à la cour d'honneur. Au milieu, attendant l'arrivée du cortège, se trouve le général gouverneur et les officiers de l'hôtel des Invalides.

Le char fait son entrée à midi et demi. Les invalides présentent les armes, le tambour du poste bat aux champs.

Dans la chapelle, une messe basse a été dite et des chœurs de circonstance chantés. La musique de la garde républicaine a exécuté la marche funèbre de Schutz.

Après la cérémonie religieuse, des discours ont été prononcés par M. Dupuy, président du conseil, et le général Loizillon.

Le corps a été descendu dans le caveau des maréchaux. La tombe est placée au dessous de celle du général Lassalle et à côté de celle du général Stumpf, ancien gouverneur.

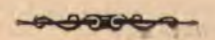

Le fusil miniature Krnka. [1]

Krnka, l'inventeur connu du système dit « Vierwarzen », (obturation à quatre ailettes), l'un des techniciens les plus compétents du temps présent, va fabriquer dans ses nouveaux ateliers de Prague, outre les fusils de chasse et de tir (cal. 5mm), un fusil dit « miniature » de 5mm.

Qu'on se représente un fusil d'infanterie de 5mm réduit d'un tiers dans toutes ses dimensions, et on aura le fusil-miniature. C'est surtout en longueur que la réduction se fait. La cartouche est aussi réduite d'un tiers en longueur, mais les diamètres ne sont diminués que pour conserver l'équilibre. Le calibre reste à 5mm.

Le fusil miniature est donc d'un tiers plus court que le fusil d'infanterie et la cartouche est aussi d'un tiers plus courte.

On comprendra facilement qu'avec les réductions des autres dimensions du fusil et de la munition le poids de l'arme soit, à longueur égale, moindre que celui du mousqueton ordinaire. En effet le mousqueton de petit calibre à répétition pèse environ 3,3 kilos, tandis que le fusil miniature n'en pèse que 2,5.

Le fusil miniature sera une arme légère, mais très effective de défense personnelle. Ce sera une arme pour colons et planteurs, aussi pour des troupes d'expédition, unissant à une excessive légèreté une longue portée, une suffisante efficacité et une trajectoire rasante.

A la demande de M. Krnka, j'ai fabriqué pour le fusil miniature une cartouche de 5mm sans rebord, pour projectile plein à base plate et à pointe ogivale. J'ai construit les tables de tir pour cette cartouche, supposant que la meilleure poudre sans fumée (celle de Cologne-Rottweil) serait employée pour le chargement et que la douille ne serait remplie qu'aux neuf dixièmes. Voici les résultats obtenus [2]

Calibre 5,00mm ; canon dans les rayures 5,22mm ; profon-

[1] Traduction de l'*Allgem-Schweiz. Militärzeitung*, n° 29 de 1893.

[2] Pour bien comprendre ce qui suit il faut, dit M. le prof. Hebler, avoir lu mes articles des Nos 32, 36 et 42 de 1892 et 27 de 1893 de l'*Allg. Schweiz. Militär-Zeitung*.
En employant d'autres poudres sans fumée les résultats seront un peu moins favorables que ceux donnés ici.

deur des rayures 0,11mm ; pas d'hélice de la rayure 140mm ; 4 rayures ; largeur des champs 1,3mm ; largeur des rayures 2,6mm ; longueur de la balle 23,0mm ; diamètre 51,52mm.

Longueur de la pointe ogivale 12mm.

Poids de la balle 4,0 gr. (Enveloppe acier nickelé).

Charge 0,72 gr. de poudre sans fumée Cologne-Rottweil (douille pleine aux $^{9}/_{10}$). Diamètre pour combustion complète 0,53mm.

Vitesse initiale à la bouche 600 m.

Longueur totale du canon 500mm.

Poids du fusil miniature 2,5 kg.

Recul 0,63 kgm.

Longueur de la douille 32.0mm.

Poids de la douille 47 gr.

Longueur de la cartouche 48,0mm

Poids de la cartouche complète non graissée, 9,4 gr. 425 cartouches font 4 kilogrammes.

Pession sur la coupe en travers de la balle 0,204

» sur la longueur » 0,0385

Pression maximum des gaz environ 1200 atmosphères.

Zone dangereuse pour 1,7 m. 489 m., pour 1,8 m. 500 m.

Mérites comparatifs de l'arme et de la munition 1849. (Pour le fusil allemand de 7,9mm, modèle 1888,474, pour la carabine un peu moins).

Les résultats balistiques à différentes portées sont les suivants :

v représente la vitesse en mètres, *a* l'angle de tir en °/₀₀, $B_{1,7}$ et $B_{1,8}$ la longueur de la zone dangereuse pour 1,7 m. et 1,8 m. D la pénétration dans le bois de sapin en cm. ; *s* la déviation du projectile au but en mètres pour un vent latéral de 5 m. par seconde.

Distance	*v*	*a*	$B_{1,7}$	$B_{1,8}$	*D*	*s*
m. 0	600	0	—	—	80	0
500	386	9,5	141	150	33	0,59
1000	285	23,9	50	53	18	3,49
1500	225	43,3	26	27	11	10,9
2000	187	68,0	15	16	8	25,7

L'extrême portée efficace est 2244 m.

Durée 8.39 sec ; vitesse au but 172 m. : pénétration dans le bois de sapin 6,6 cm. Angle de tir 4°42 soit 82 °/₀₀.

La portée totale est de 4112 m. ($\alpha = 30°$) Portée verticale maximum 371 m.

En remplissant la douille entièrement, c'est-à-dire avec 80 gr. au lieu de 72, on obtiendrait une pression trop forte pour l'arme, environ 1700 atmosphères.

Afin de pouvoir utiliser la douille pleine j'ai allégé le projectile, en construisant la balle creuse la plus favorable au fusil miniature (balle Krnka-Hebler) en plomb durci, le métal le plus lourd possible — et j'ai calculé les tables de tir pour cette balle.

Voici les résultats obtenus ; les dimensions non indiquées restent les mêmes.

Longueur de la balle 22,0^{mm}

Longueur de la pointe ogivale 12^{mm} (diamètre 5,1 à 2,0^{mm}).

Diamètre du canal cylindrique 2^{mm}, s'élargissant en entonnoir jusqu'à 3,6^{mm} à la base.

Longueur de la base ogivale 8^{mm} (diamètre 5,1 à 3,6^{mm}).

Longueur de la partie médiane 2^{mm} (diamètre 5,3^{mm}). La base ogivale est entourée par un disque conducteur pesant environ 0,1 gr.

Poids de la balle 3,1 gr.

Matériel, plomb durci.

La balle est entourée d'une enveloppe d'acier et le canal central peut être au besoin revêtu par une canule d'acier.

Charge 0,80 gr., de poudre sans fumée Cologne-Rottweil. Diamètre par combustion complète 0,46^{mm}.

Vitesse initiale 700 m. à la bouche.

Poids de l'arme 2,5 kg.

Recul 0,67 kgm.

Longueur de la douille 36,0^{mm}.

Poids de la douille 4,8 gr. La partie épaisse de la douille reste la même, la partie cylindrique où s'engage la balle est quelque peu allongée de façon que tout le projectile soit dedans.

Longueur de la cartouche 48^{mm}.

Poids de la cartouche finie, non graissée 8,8 gr. 455 cartouches pèsent 4 kilogrammes.

Pression sur la coupe transversale de la balle 0,158
— la longueur — 0,0311

Pression maximum du gaz environ 1300 atmosphères.

Maximum de la zone dangereuse :

Pour 1,7 m. 698 m. pour 1,8 m. 720 m.

Mérites comparatifs de l'arme et de la munition 4843,

(pour le fusil allemand de 7,9mm modèle 1888 474; pour le mousqueton un peu moins).

Les résultats balistiques pour différentes distances sont les suivantes :

Distances	v	a	$B_{1,7}$	$B_{1,8}$	D	s
m. 0	700	0	—	—	73	0
500	617	50	—	—	65	0,37
1000	543	10,2	158	167	51	1,70
1500	479	15,9	95	101	48	4,37
2000	422	22,2	63	67	31	8,90

L'extrême portée efficace est de 3790 m.; durée 9,09 sec.

Vitesse au but 268 m., pénétration dans le bois de sapin 12,5 cm. Angle de tir $3^{o}7_{1}$ = 54 °/₀₀.

L'extrême portée est de 6597 m. ($\alpha = 30^{o}$). Portée verticale 2199 m.

En comparant ces résultats avec ceux des mousquetons à répétition de petit calibre, on voit que le fusil miniature leur est supérieur et est au moins l'égal des fusil à répétition de 75,80mm. Mais si l'on compare les résultats obtenus du fusil miniature avec ceux des autres armes de petit calibre, on est frappé de la grande supériorité du fusil miniature. En effet cette arme n'est au fond qu'une carabine à répétition allégée et perfectionnée avec une cartouche pesant trois fois moins que celles de nos jours et une pression et un recul moindres de moitié. Ce sont là de grands avantages, car comme l'arme elle-même est d'un quart moins lourde que l'arme d'aujourd'hui, le soldat peut porter sur lui plus de munitions. Je crois donc que M. Krnka a eu une heureuse idée en fabriquant le fusil miniature et je suis convaincu qu'il jouera bientôt un rôle important.

Quant aux armes de tir que M. Krnka va fabriquer il compte aussi employer mon système de munition. Ces armes (fusil Krnka) seront aussi de 5mm. Il reste à décider si l'on emploiera ma cartouche d'infanterie de 5mm ou celle du fusil-miniature. Nous y reviendrons plus tard en détail.

Outre les fusils de chasse, de tir et le fusil miniature les ateliers de Prague fabriqueront un fusil d'infanterie de 5mm (système de fermeture et de répétition Krnka) pour être présenté aux autorités militaires. Toutes ces armes de tir et de guerre, y compris le fusil miniature, seront pourvues du système « Vierwarzen », indispensable aux armes de petit calibre.

M. Krnka a aussi établi à Pilsen une fabrique, qui livre des pistolets à répétition de son système, calibre 5^{mm}, pour lesquels j'ai fait une cartouche sans rebord à balle couverte d'acier et à mon système de rayure.

Le profil et la torsion des rayures sont les mêmes pour toutes ces armes.

Toute la munition pour ces armes sera fabriquée par Roth, de Vienne. Cette maison a acquis une réputation universelle par l'excellence de ses produits et saura sans doute fabriquer les nouveaux perfectionnements soit la balle creuse et le disque conducteur. Bien que n'étant pas dans les meilleurs termes avec M. Roth, je dois reconnaître l'excellence des produits de sa fabrique, la seule qui puisse appliquer mes innovations.

Je crois avoir atteint le but de cet article en faisant connaître au public le fusil miniature et en montrant les beaux résultats qu'on peut obtenir d'une arme et d'une munition très légères, mais d'une construction soignée.

HEBLER.

Espagne et Maroc

Le conflit que la garnison espagnole de Melilla, sur la côte d'Afrique, avait depuis longtemps avec les kabyles marocains du voisinage s'est sensiblement envenimé depuis les renforts que le gouvernement de Madrid a fait envoyer à cette garnison. Une chaude action a eu lieu entr'autres les 27 et 28 octobre, dans laquelle les Espagnols ont subi de graves pertes, dont leur chef le général Margallo tué.

Les journaux de Madrid donnent de nombreux détails sur cette affaire, que nous reproduisons ci-dessous d'après les feuilles françaises :

C'est le 27 octobre que le combat commença, vers quatre heures, par un feu terrible partant de toutes les tranchées arabes sur la rive droite du Rio Ouro et des positions plus rapprochées vers les forts Rostrogordo, Cabrerizas Altas et Cabrerizas Bajas. Puis, subitement, de grandes masses d'Arabes à pied et à cheval se ruèrent sur le territoire espagnol essayant d'envelopper les troupes qui couvraient

la construction d'une redoute en avant du fort Camellos. Le général Margallo ordonna la retraite qui se fit en bon ordre, protégée par le feu des forts Camellos et San-Lorenzo, tandis que le croiseur *Venadito* cannonnait les Arabes qui avaient essayé de tourner les Espagnols par la plage.

Ayant sauvé ses pièces de montagne et abrité les chasseurs et le génie dans Camellos, le général Margallo traversa le pont sous un feu incessant et se rendit à Melilla pour voir ce qui se passait vers Rostrogordo, où la brigade Ortega, surtout le régiment d'Estramadure, luttait depuis quatre heures contre des masses considérables d'Arabes. Ceux-ci avaient profité des accidents de terrain pour envahir le territoire espagnol, sur la rive gauche du Rio Ouro et pour envelopper les forces espagnoles, les acculant aux forts de Rostrogordo et de Crbrerizas Altas, malgré les prodiges de courage des jeunes troupes et surtout des officiers qui payèrent de leur personne dans les mêlées souvent corps à corps.

Deux mille Espagnols, éparpillés sur une ligne de 4 kilomètres, luttaient contre 11,000 Arabes. Le général Margallo n'hésita pas à se porter avec des renforts sur le théâtre de la lutte, mais il ne put pas dépasser le fort de Cabrerizas, où il passa la nuit pendant qu'il entendait au loin le bruit du canon et de la fusillade à Rostrogordo, où le général Ortega tenait bon contre les Arabes qui se servaient des tranchées espagnoles elles-mêmes pour abri.

Le feu dura toute la nuit, les Arabes poussant d'affreux hurlements et s'aventurant jusqu'à vingt mètres des forts.

Dans les lignes de Melilla le commandement était échu au colonel du régiment Africa; la garnison resta sur pied toute la nuit et, samedi matin, une colonne de troupes de toutes armes appuyées par l'artillerie de place et de montagne se dirigea vers le fort de Cabrerizas Altas. Malheureusement le général Margallo avait tenté une sortie ; c'est là qu'il trouva la mort.

Les renforts envoyés de Melilla permirent de rétablir la communication avec les forts de la rive gauche de l'Ouro, et de dégager, à Rostrogordo, le général Ortega qui put rentrer à Melilla et prendre le commandement.

Les pertes espagnoles furent surtout sensibles autour des forts de Rostrogordo et Cabrerizas. On parle de 70 morts et 122 blessés, mais ces chiffres sont probablement trop élevés.

Le général Macias a pris le commandement. Les forces à sa disposition s'élèvent dès à présent à 8,000 hommes.

Les ministres, réunis samedi soir 28 octobre, ont été appelés au palais de la régente. L'envoi de renforts considérables a été décidé. On a déjà embarqué à Cadix et à Malaga 3 bataillons de chasseurs et 4 bataillons de ligne du 2e corps.

Le sentiment belliqueux est surexcité chez les Espagnols.

Un ordre du ministre de la guerre appelle sous les drapeaux tous les hommes en congé limité ou illimité, appartenant à tous les corps de l'armée.

Le général Pavia est parti dimanche soir, à bord du paquebot *Baldomero-Iglesias.*

Parmi les blessés se trouve le fils du comte de Caserte, neveu de l'ex-roi de Naples. Le jeune prince Charles-Ferdinand de Bourbon était aide de camp du général Margallo.

Le commandant du bataillon des chasseurs de Cuba a été tué.

— Au 1er novembre les forces espagnoles réunies à Melilla étaient les suivantes :

Une brigade formée des quatre bataillons de chasseurs de Catalogne, de Tarifa, de Segorbe et de Cuba ;

Une brigade mixte formée par le bataillon disciplinaire et le régiment d'Afrique ;

Une brigade de ligne : les régiments de Bourbon et d'Estramadure ;

Une autre brigade de ligne comptant deux autres régiments : celui de Alava et de Pavie ; chasseurs à cheval de Melilla ; 3e et 4e batteries d'artillerie de montagne ; 2e et 13e bataillons d'artillerie de place ; un bataillon du 3e régiment de sapeurs-mineurs ; 20 canons Plasencia en batteries de tranchée.

Ces forces réunissent 7,960 hommes déjà campés sous Melilla ou occupant les forts.

Sont embarqués ou près d'embarquer : à Malaga, le régiment de Grenade ; à Cadix, ceux de Soria, de Cordoue et de Reina, soit 3,200 hommes.

Sont en route, se rendant au port d'embarquement : les régiments de dragons de Santiago, ceux d'infanterie de Canaries, de Wad-Ras, de Savoie et de San-Fernando.

Sont en expectative de départ : à Madrid, le régiment de Cuenca et le quartier général du ministre de la guerre que forment : le bataillon de chasseurs de Puerto-Rico ; les 1er et 4e escadrons de lanciers de la Reine et un détachement de gardes civils (gendarmerie).

Ainsi il est permis d'évaluer à 15,500 hommes de toutes armes les effectifs qui seront réunis sous peu de jours à Melilla ; sans compter

les forces qui sont à bord des croiseurs *El Conde-de-Venadito, Isla-de-Cuba, Alfonso-XII*, actuellement dans les eaux de cette place.

Cinq des régiments d'infanterie susmentionnés sont armés du nouveau fusil Maüser.

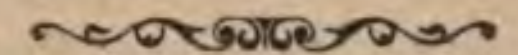

Société fédérale de sous-officiers.

Fête fédérale de Chaux-de-Fonds[1].

II. QUESTION DE CAVALERIE

Sujet du concours :

« Un sous-officier de cavalerie disposant d'une ou deux escouades » (Abmärsche) de cavaliers est chargé de la surveillance d'un secteur de terrain déterminé. — Il trouve, en outre, dans le rayon qui » lui est assigné un détachement de Landsturm de 40 hommes, sans » officiers.

» Quels ordres donnera-t-il pour organiser le service combiné de » ces deux détachements ?

» N.B. — 1° Choisir un terrain connu de l'auteur; le désigner sur la » carte; joindre, si possible, un croquis. — Indiquer le rayon occupé » par le corps de cavalerie auquel les escouades appartiennent ainsi » que l'effectif de ces dernières.

» 2° Organisation du service du détachement. — Rapports avec le » supérieur immédiat (commandant d'escadron ou compagnie de » guides). Mesures pour subsistances, etc., etc. »

N° 48. Die Freiheit will beschirmet und behütet sein. Allemand; 4 pages.

La question est traitée avec une vraie concision militaire et cependant rien n'y est oublié.

Compréhension complète de la tâche assignée et solution correspondant bien au grade de l'auteur et aux forces dont il dispose. De même le croquis est clair et pratique.

Très bon travail méritant le premier prix (Note 1).

Lieb, Hermann, brigadier de dragons, Stein a/ Rhein.

L'auteur du présent travail ne faisant pas partie de la Société n'a pas droit au prix qui lui est décerné.

N° 15. Ein Reitersmann kennt keine Furcht. Allemand; 14 pages.

Solution consciencieuse dans tous les détails, avec terrains avantageusement choisis à la frontière.

[1] Voir nos deux précédents numéros.

La tâche est bien comprise. Toutefois les relations avec le détachement du Landsturm ainsi que le croquis ne sont pas très clairs. A droit à un second prix. (Note 2). Prix de fr. 50. — Auteur : Meier, Heinrich, mar.-chef de cavalerie. Section de Schaffhouse.

N° 25. Errare humanum est. Allemand; 20 pages.

Travail très soigné avec croquis bien exécutés. L'auteur va cependant un peu loin dans les détails et surtout son cadre est trop étendu pour la petite troupe dont il dispose. Ce serait plutôt la tâche d'un officier — même d'état-major — et d'un détachement beaucoup plus considérable.

Au point de vue pratique on peut encore observer que les forces des chevaux ne suffiraient absolument pas à ce qu'il en exige.

Malgré cela le travail témoigne d'une étude si sérieuse du sujet qu'il doit aussi être primé en second rang. (Note 2). Prix de fr. 50. Auteur : Vockinger, Adalbert, guide. Section Nidwald.

N° 4. Aus Liebe zum Vaterland. — Allemand ; 8 pages.

Médiocre. Classé en quatrième rang. (Note 4.)

III. QUESTION D'ARTILLERIE

Sujet du concours.

a. *Artillerie de position* : Un sous-officier d'artillerie de position reçoit l'ordre d'*établir* sur un point déterminé et d'*armer* une batterie de 4 pièces de 12 cm., avec le concours de 150 pionniers du Landsturm.

Il n'a point d'outils réglementaires. La batterie est déjà tracée et piquetée. Comment procèdera-t-il ?

b. *Artillerie de campagne* : Un sous-officier d'artillerie de campagne est chargé de transporter les munitions d'une batterie de 8 cm., à une distance de 40 kilomètres, dans une contrée où il n'y a plus de chevaux et dépourvue de chemin de fer. — Les munitions ne sont pas empaquetées et il manque de coffres d'ordonnance.

Le sous-officier dispose de 60 hommes du Landsturm auxiliaire. Il a 3 jours pour effectuer le convoi et établir le dépôt de munitions sur le lieu d'arrivée. — Il se procurera ses subsistances en route.

Que feront :

1° Le sous-officier de canonniers ?

2° Le sous-officier du train ?

Nous avons reçu 7 travaux, dont 6 sur l'artillerie de campagne et 1 sur l'artillerie de position. A l'exception de ce dernier, tous les travaux méritent d'être primés. En général, leurs auteurs se sont donné beaucoup de peine ; ils ont étudié la question sous toutes ses faces,

ils ont travaillé avec zèle et bonne volonté, et nous pouvons exprimer notre satisfaction sur la conception et la manière avec laquelle chacun a traité le sujet.

Nous regrettons cependant de ne pas pouvoir accorder un premier prix. A côté des mérites que nous tenons de signaler, tous les travaux ont certaines faiblesses, et laissent à désirer tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Ils méritent la note « bien », mais aucun ne peut être classé dans la catégorie « excellent ».

Il nous parait inutile d'énumérer les avantages particuliers de chaque travail ; par contre nous signalerons brièvement les points faibles et les principales erreurs que nous reprochons à chacun d'eux, tout en les classant par ordre de mérite.

N° 27. Devise : *In Batterie.* (46 pages en allemand).

Après une introduction circonstancielle, l'auteur démontre la nécessité d'un bon ravitaillement de munitions, et en fait la description pour l'artillerie. Cette description n'est pas toujours tout-à-fait exacte. Par exemple : le parc de division ne doit pas serrer la première ligne à 800 mètres près, etc.

Le sous-officier a étudié le règlement d'administration, ce qui lui vaut un bon point.

Nous ne comprenons pas pourquoi il faut des bœufs à tout prix. Le nombre des voitures (4) est insuffisant, même pour le poids de 6835 kg. Ce poids est de plus inexact ; l'auteur compte les charges à 0,14 kg., en conséquence le résultat est de 1300 kg. environ trop faible.

Le premier ordre du jour, aussi bien que les suivants sont communiqués trop tardivement. Les caisses contenant les charges, doivent être fermées au moyen de cordes. L'inspection et le graissage des voitures auraient dû être faits avant le chargement et non pas seulement au moment du départ. La transpiration des charges est une invention. Les détails sur l'organisation de la marche et des cantonnements, ainsi que sur l'établissement du dépôt de munitions, laissent à désirer. 2e prix de fr. 60. Auteur : Stahel Albert sergent d'artillerie, section Untertoggenbourg.

N° 23. Devise : *Hinaus in's Feld und in Batterie.* (33 p. en allemand).

L'idée générale est assez bonne, elle a cependant l'inconvénient d'obliger le sous-officier à faire une partie de sa marche à proximité de la frontière, et d'arriver dans la ligne des combattants sans être escorté par des troupes armées. A cet égard nous dirons à l'auteur que c'est bien intentionnellement que nous avons mis « Landsturm auxiliaire ».

Nous aimons à croire que le sous-officier n'aura pas réussi à obtenir de son capitaine des formulaires de bons (Gutscheine) signés en blanc.

Le sous-officier n'indique ni le poids total de la munition, ni sa répartition sur les diverses voitures. Le nombre de voitures nous paraît suffisant et nous approuvons l'idée de prendre une voiture de réserve, mais il aurait été utile d'entrer dans plus de détails en ce qui concerne les réquisitions. L'organisation et le mode de paquetage de la munition, ne sont pas expliqués suffisamment. Quelle garniture emploie-t-on pour les projectiles, gargousses, etc.

La plaidoirie en faveur de la distribution de revolvers aux sergents de canonniers, ne paraît pas en place. Le sous-officier doit pouvoir conduire 60 hommes de Lansturm auxiliaire, et savoir se faire écouter et respecter, sans avoir besoin d'un revolver.

L'observation que le nombre de 60 hommes pour la marche est trop considérable, est également déplacée. Suivant l'état des chemins et des voitures, suivant le nombre et l'espèce des bêtes de trait et l'état des harnais, le cas peut se présenter où l'officier serait tout heureux d'avoir à sa disposition les hommes nécessaires pour mettre en état les routes, réparer les voitures, donner un coup de main à la montée, etc.

2e prix de fr. 50. Auteur : Streuli Rudolf, sergent du parc, section de Schaffhouse.

N° 26. Devise : *Rothenthurm.* (25 pages, en français).

On se demande où l'auteur prend tous les sous-officiers dont il dispose. Le brigadier du train et le fourrier sont de trop.

L'organisation fait perdre beaucoup de temps. Pourquoi le sous-officier ne s'adresse-t-il pas aux autorités locales pour demander des renseignements ? Les réquisitions sont mal organisées ; le sous-officier envoie 40 hommes à la recherche d'une demi-douzaine de voitures et un seul homme, le brigadier, pour trouver des bêtes de trait. Il oublie de réquisitionner des bâches pour le cas de mauvais temps.

Dans quel but fait-il arriver avec les 8 voitures, 4 jeunes gens de 13 à 14 ans ? La répartition de la munition sur 8 voitures, est bonne, mais l'idée de faire traîner ces voitures par 60 hommes, sur une route plus ou moins abîmée et à forte rampe, nous paraît malheureuse. Il est assez singulier qu'on ne trouve point de bétail à Zweisimmen et environs, et que par contre on en rencontre plusieurs pièces en s'approchant du champ de bataille. Les garde-voitures n'ont pas leur raison d'être, lorsque les véhicules sont traînés par les hommes. Après avoir trouvé quatre vaches en route, il fallait les réquisitionner les 4. Le convoi, tel qu'il est organisé, aurait eu beaucoup de peine à arriver en temps utile.

Le sous-officier ne fait aucune description du dépôt de munitions. D'une manière générale, il fait beaucoup de discours, donne des *exhortations* et des théories aux hommes qui doivent être fatigués

en arrivant dans leurs cantonnements, et il oublie certains détails de service qui ont leur importance.

2me prix *c.* de 50 fr. Auteur : Bavaud Edouard, sergent d'artillerie, section d'Yverdon.

N° 18. Devise : *Blitz, Bomben und Granaten.* (34 pages en allemand)

L'auteur de ce travail oublie complètement la munition de l'affût de rechange : de là fausse indication du nombre et du poids. Il doit être possible de nourrir 60 hommes, sans avoir besoin d'organiser une cuisine spéciale. Quand même l'ordinaire normal fait défaut, on n'est pas forcé de se contenter uniquement de pois et de haricots. Il aurait été préférable de faire arrêter les bêtes de trait, la veille du départ, et de les faire soigner par quelques hommes du Landsturm. Il nous paraît difficile de harnacher des bœufs et des vaches avec des colliers de chevaux.

Le sous-officier se contente de 3 voitures. C'est absolument insuffisant. Il fait appel au dévouement et au patriotisme des citoyens et des citoyennes, au lieu d'occuper la troupe qu'il a sous ses ordres. Pourquoi prendre des paysans comme conducteurs lorsqu'on dispose de 60 hommes parmi lesquels il y a certainement des campagnards ? La marche de 32 kilomètres du premier jour est trop grande.

L'auteur commet une grande faute en remisant le char des charges dans une grange. C'est trop dangereux.

Dans l'organisation d'une marche, la garde montante doit être placée en tête, et c'est la garde descendante qui doit marcher derrière la colonne,

L'établissement du dépôt de munitions dans une salle d'école est dangereux.

Pourquoi est-il tellement difficile de contenter les voituriers ? Si l'auteur avait consulté le règlement d'administration cette question ne lui aurait pas occasionné un si grand casse-tête.

2e prix *d.* de fr. 50. Auteur : Matile Jean, sergent-major d'artillerie, section de Bienne.

N° 5. Devise : *Dem Vaterland zur Ehr und Wehr.* (16 pages, en allemand)

Le programme du concours dit que le transport de la munition doit avoir lieu dans un pays dépourvu de chemins de fer. L'auteur de ce travail ne s'inquiète pas de cette prescription ; il prend la munition dans une gare aux marchandises et la remet à 40 km. de distance dans une autre gare, et il ne s'inquiète pas même de l'organisation d'une garde.

On prévoit 2 sous-officiers, autrement l'organisation des réquisitions et du paquetage de la munition est bonne.

Le nombre de voitures (5) est à la rigueur suffisant, il en est de même des 20 bœufs. Cela n'empêche pas que ceux-ci ne peuvent pas

faire un chemin de 60 km. par jour, comme l'auteur du travail le prévoit pour le dernier jour. D'une manière générale le sous-officier fait des marches par trop accélérées. Si son programme doit être exécuté, les bœufs devront aller au trot, malgré le poids relativement considérable des voitures.

L'auteur ne donne pas assez de renseignements sur la marche et sur les cantonnements. L'idée de faire précéder la colonne d'un fourgon avec 20 hommes munis d'outils et de matériaux, pour préparer et consolider, cas échéant, le chemin, est bonne.

2^me^ prix *e.* de fr. 40 Auteur: Schweizer Gottlieb, sergent-major d'artillerie. Section Toggenbourg.

N° 13. Devise : *Kriegsbilder*. (67 pages, en allemand).

L'auteur de ce travail s'est donné beaucoup de peine et a fait un travail volumineux. Si d'un côté, il fait preuve de beaucoup de sens pratique, il a, de l'autre côté, par trop donné d'essor à son imagination. Il n'était pas nécessaire d'énumérer chaque verre qu'il a bu. Lorsqu'on trouve d'autres voitures, même légères, on s'en sert avant d'avoir recours aux tonneaux à lisier, pompes à incendie et corbillards. Le nombre de voitures est trop petit. Le char à pont est surtout trop chargé.

Le sous-officier croit disposer de 60 hommes du Landsturm armé, tandis que le programme dit : « Landsturm auxiliaire ».

S'il était réellement nécessaire de traire les vaches au milieu du jour, on aurait dû le faire avant le départ et non pas une heure après.

Le service de subsistance a certainement son importance, mais il n'est pas nécessaire d'exagérer l'entretien de la troupe.

L'incendie du pont et le passage de la rivière, sont des faits où la réalité doit sensiblement différer de l'imagination.

2^me^ prix de fr. 40. Auteur: Streuli Edouard, sergent d'artillerie, section de Zurich.

N° 33. Devise: *Einer für Alle, Alle für einen*. (Position).
(6 pages en allemand).
Note du jury 4.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce travail est trop insuffisant pour être classé parmi les mémoires primés.

VI. QUESTION DU GÉNIE

Sujet du concours :

« Un sous-officier du génie se trouve à la tête du détachement de
» pionniers du landsturm d'une localité. Il reçoit l'ordre de mettre
» cette localité en état de défense dans les 24 heures.

» N.B. — Choisir comme exemple une localité connue de l'auteur. » Indiquer les mesures que prendra le sous-officier pour organiser » son détachement; lui procurer outils et matériaux; effectuer leur » transport et exécuter les travaux. Joindre un croquis à la description. »

N° 28. Le pompon noir. Français, 9 pages.

Mémoire bien écrit; croquis convenable au 1 : 5000 avec indication des travaux. La localité, ***Echandens*** semble très bien choisie. La position paraît excellente au point de vue tactique. Reconnaissance bien faite. La question des réquisitions est bien traitée; il n'en est pas de même de l'organisation du travail : la formation pour la nuit de deux équipes travaillant alternativement une ou deux heures n'est pas heureuse. Par contre, la division et l'exécution du travail sont bonnes, l'auteur a beaucoup de bon sens, les ordres sont précis et concis, les travaux brièvement et bien décrits. Les couverts sont insuffisants pour la pénétration des armes actuelles. — Tâche simple, modeste, mais bien résolue.

1[er] prix *a* de fr. 100 avec couronne. — Auteur : Jeanrenaud, Ernest, sergent pionnier. Section de Lausanne.

N° 29. Dem Vaterland zum Schutz, dem Feind zum Trutz. Allemand, 71 pages.

Travail bien écrit, bien divisé. Croquis rapidement enlevé, sans prétention, mais très compréhensible. Bonne description de la localité : ***Suhr.*** Réquisitions bien entendues de l'outillage et des matériaux de construction. Localité difficile au point de vue technique dont l'auteur a cependant habilement su tirer parti, grâce à sa valeur tactique; il ne perd pas son temps à faire des travaux laborieux, mais utilise judicieusement les avantages du terrain. Une critique à faire à ce travail, c'est que le sujet a été traité d'une manière trop peu spéciale; l'exécution des travaux méritait plus de développement et a été décrite d'une façon trop superficielle. Ces défauts sont rachetés par une solution très heureuse du problème au point de vue tactique.

1[er] prix *b* de fr. 90 avec couronne. Auteur : Strebel, Edouard, sergent du génie. Section d'Aarau.

N° 37. Pompon chocolat. Français, 16 pages.

Travail très bien écrit et bien présenté. Carte topographique au 1 : 10,000, supérieurement dessinée. Plan de défense au 1 : 1000. Plusieurs croquis. Localité : ***Villars-Ste-Croix***, bien choisie; la reconnaissance en a été faite jusque dans les moindres détails, mais en s'occupant un peu trop du côté technique et pas suffisamment du

côté tactique, aussi ce travail forme-t-il un contraste frappant avec le Nº 29 dont l'auteur s'est placé à un point de vue diamétralement opposé. L'on n'a pas suffisamment utilisé les couverts naturels et eu trop recours aux couverts artificiels. Par contre l'auteur s'est bien rendu compte de la direction d'attaque, a divisé sa défense en secteurs et en deux lignes, et pris en général de bonnes dispositions; toutefois, ainsi qu'il l'avoue lui-même, il n'a pas suffisamment tenu compte de l'effet des nouvelles armes. Pour la description des travaux, l'auteur qui paraît ne pas être praticien, s'est trop collé au règlement. Travail très consciencieux, très proprement rendu, qui dénote de beaucoup de travail et de soins et qui, malgré les défauts signalés, peut être qualifié d'excellent pour un sous-officier.

1er prix *c* de fr. 90 avec couronne. Auteur : Borgeaud, Charles, fourrier du génie. Section de Lausanne.

Nº 56. Labor omnia vincit. Français, 22 pages.

Volumineux mémoire comprenant une partie générale et l'application à un cas particulier.

Dans la *1re partie*, l'auteur a essayé de résoudre la question d'une manière générale. Il cherche d'une façon fort originale à obtenir des formules donnant le nombre d'hommes nécessaire pour mettre en état de défense un objet quelconque dans un temps donné. Ses déductions n'arrivent cependant pas à un résultat pratique; preuve en est que l'auteur n'a pas utilisé les formules obtenues dans l'application à un cas particulier. Les chapitres sur l'organisation du détachement, la réquisition et la réception des outils sont bien traités.

2e partie. — Localité choisie : *St-Georges* près Yverdon. Un plan cadastral au 1 : 2000; un croquis au 1 : 500, les façades de chaque front, et de nombreux profils. Après une description détaillée de la localité, l'auteur divise la deuxième partie en deux chapitres correspondant aux deux périodes suivantes : Organisation du détachement, réquisition des outils et organisation des ateliers, puis exécution des travaux. Suit un tableau du temps employé pour chaque espèce d'ouvrage.

Ce travail, qui ne traite absolument que le côté technique de la question, laisse à désirer au point de vue pratique ainsi que pour la clarté et la précision. Toutefois, étant donnée la tâche considérable que l'auteur s'est imposée et l'essai louable qu'il a fait en tentant de résoudre une question théorique du plus haut intérêt, ce mémoire doit, malgré ses imperfections, être classé avec la note 1.

1er prix *d* avec couronne, fr. 80. Auteur : Zorn, Henri, appointé du génie. Section du Locle.

N° 55. Il n'y a point de place faible là où il y a des gens de cœur pour la défendre. Français, 7 pages.

Bien écrit, proprement rendu, Extrait de la carte au 1 : 25,000. Plan de mise en état de défense au 1 : 1000. 2 vues photographiques, nombreux croquis.

Localité choisie: *Bains d'Yverdon.* Travail trop peu objectif; l'auteur se tient trop dans les généralités et se borne à décrire les travaux à exécuter lors d'une mise en état de défense en traitant d'une façon trop concise l'application à la localité choisie. Effectif trop nombreux L'auteur n'a pas arrêté de plan de défense, il met en état de défense tous les objets dans toutes les directions.

2me prix de fr. 50. Auteur: Section d'Yverdon.

N° 57. Avec le Landsturm, nous sommes forts. Français, 3 pages.

Travail très, trop concis. Croquis insuffisant. Localité choisie : *Cossonay.*

L'auteur a certes le don du commandement et un talent d'organisation, aussi est-il très regrettable qu'il n'ait pas donné plus de développement à son sujet. Le travail présenté est un canevas sur lequel on aurait pu broder une solution fort intéressante. Note 3.

3me prix de fr. 20. Auteur : Rochat, Henri, sergent-major du génie. Section de Cossonay.

N° 34. Pro Patria. Français ; 19 pages.

Dans ce travail, l'auteur fait preuve de bonne volonté et de patriotisme. Le choix de la localité — *Peseux* — n'est pas heureux. Il manque un plan que l'auteur a remplacé par une vue de l'entrée ouest du village. Les descriptions sont longues et diffuses et, faute de plan, peu compréhensibles. Note 4.

V. QUESTION D'ADMINISTRATION

Rapporteur : M. le lieutenant-colonel VIRIEUX.

Sujet du concours :

Un sous-officier d'administration n'ayant à sa disposition que des auxiliaires du Landsturm reçoit l'ordre de procurer et d'amener dans un délai de *six heures*, en un point isolé à 5 kilomètres de tout groupe d'habitations, les subsistances nécessaires, pour une journée aux hommes et aux chevaux d'*une compagnie d'infanterie* et d'*un escadron de cavalerie.*

Le pain, la viande fraîche et conservée, ainsi que l'avoine manquent dans la contrée. Il ne s'y trouve également plus de chevaux.

Comment doit-il procéder ?

N. B. Prendre comme exemple un point de territoire connu de l'auteur.

N° 41. Devise: *Wer im Kampfe will den Sieg Rüste in Frieden etc.* (11 pages en allemand).

Très bon travail. Simple, pratique sans prétention. A bien vu et bien résolu les difficultés.

1er prix de fr. 100 avec couronne. Auteur : Muller Oscar, fourrier d'artillerie, section de St-Gall.

N° 7. Devise : *Landsturm.* (20 pages en allemand).

Un peu long et trop de généralités.

Fait un service en montagne et donne une nourriture de montagne (lait et fromage). A bien pensé à tous les plus petits détails.

Il donne aux chevaux du foin de montagne trouvé fort à propos dans un chalet voisin. Les vivres et ustensiles de cuisine sont portés à dos d'hommes dans de bonnes conditions.

2me prix de fr. 50. Auteur : Kocherhans Jacob, fourrier d'infanterie section de Toggenbourg.

N° 30. Devise : *Brüder reicht die Hand zum Bunde.* (2 p. en allemand)

A bien vu la question et la résout brièvement sans un mot inutile. Parfois même trop bref et quelque peu incomplet. Note 3 *a*.

Mention honorable de fr. 20. Auteur : Kobelt Samuel, fourrier d'infanterie, section de St-Gall.

N° 58. Devise : *Par l'instruction à la liberté.* (7 pages en français).

Ce travail n'est pas sans mérite, toutefois la question des transports n'est pas résolue d'une manière heureuse. L'auteur fait tout porter à dos d'hommes alors qu'il y a une superbe route de première classe et qu'on pourrait utiliser des bœufs d'attelage. Note 3 *b*.

Mention honorable de fr. 20. Auteur : Joël Auguste, fourrier d'infanterie, section de Morges.

N° 46. Devise : *Aller Anfang ist schwer.* (4 pages en allemand).

Compte la compagnie d'infanterie à 170 hommes et 4 chevaux.

Superficiel, calculs insuffisants et écourtés. Point de détails sur les transports. Note 4. — Insuffisant.

Nº 19. Devise : *Noth kennt kein Gebot.* (23 pages en allemand).

Long et verbeux. Fait toucher à la troupe tous les articles supposés inexistants.

Pas d'appréciation en vue d'une récompense.

Nº 8. Devise : *La difficulté de réussir ajoute à la nécessité d'entreprendre.* (15 pages en français).

N'a pas traité la question posée ou plutôt a négligé le second alinéa du progrmme.

Il fait toucher à sa troupe pain, viande et avoine, soit précisément les articles supposés manquants.

Il n'est pas possible d'apprécier ce travail et de proposer une récompense.

Nº 50. Devise : *Jeder an seinem Orte.* (23 pages en allemand).

N'a pas observé le programme. Trouve dans la contrée les articles que la supposition donnée indique comme inexistants.

Il n'est pas possible de proposer une récompense.

VI. QUESTION SANITAIRE

Rapporteur : M. le major Morin.

Sujet du concours :

Une station de chemin de fer est destinée à servir d'étape intermédiaire. Les convois sanitaires qui y passent doivent être réconfortés et une infirmerie sera établie pour ceux des malades et blessés qu'il faut débarquer.

Le service médical est confié à un médecin qui n'a jamais été militaire. Il est assisté par un détachement de Landsturm (service sanitaire).

Afin d'assurer une organisation militaire à ce détachement on lui donne comme chef un sous-officier sanitaire. Quelles mesures ce dernier prendra-t-il pour accomplir sa tâche ?

N. B. Il y aura lieu de s'occuper aussi du logement et des subsistances, tant du personnel que des malades et de faire à cet égard des propositions au commandant militaire de l'étape.

Travaux reçus : 4.
Récompensés : 3
Mention honorable : 1.

Nº 38. *Mein Vaterland.*

Travail de 38 pages, très complet, très soigné, divisé méthodiquement en chapitres correspondant bien aux différentes parties du

sujet. L'auteur s'est donné la peine d'étudier d'une manière précise un cas spécial dans lequel il a organisé son détachement et son service avec beaucoup d'intelligence et de savoir faire. Les dispositions prises sont justes et bien motivées.

Une seule observation au sujet du commandant militaire de l'étape intermédiaire dont l'auteur n'a pas bien compris la position. Cet officier qui n'appartiendrait certainement pas au service sanitaire serait l'équivalent d'un commandant de place. Or, l'auteur du travail fait intervenir en cette qualité le chef de lazaret dont la place même pour une demi-journée n'est pas dans une station d'étape intermédiaire surtout dans un moment aussi critique que celui décrit par l'auteur. L'intervention d'un officier sanitaire se justifie cependant parfaitement le jour de l'organisation du détachement de landsturm, mais si le médecin en chef des étapes ne peut y assister lui-même il se fera remplacer par un de ses adjoints. (Instruction pour les fonctionnaires du service des étapes, pages 59 et 65).

Cette petite erreur bien compréhensible chez un sous-officier peu au courant du service des étapes, n'enlève au travail aucune de ses qualités de fond et de forme et nous sommes heureux de témoigner toute la satisfaction que nous avons éprouvée à la lecture de cette consciencieuse étude.

Décision du jury : Note 1. — Très bon.

Prix de fr. 100 avec couronne. Auteur: Mangold Edouard, sergent sanitaire, section Chaux-de-Fonds.

N° 1. *Einer für Alle: Alle für Einen.* (16 pages en allemand).

Bon travail, bien compris, bien distribué, bien rédigé. L'auteur fait preuve de sens pratique et de connaissance du service. Il est regrettable qu'il n'ait pas fait une supposition spéciale dans laquelle il aurait exposé le fonctionnement de son détachement. Les différentes subdivisions du sujet ne sont pas très justement proportionnées, mais la solution est bonne et conforme au règlement.

Décision du jury : Note 2. — Bon. (2e prix *a*) fr. 50 Auteur : Künzle Jean, sergent sanitaire, section de Bâle.

N° 39. *Pro Patria.* (15 pages en français).

Bon travail où le sous-officier montre une connaissance suffisante de son service et de l'organisation militaire d'un détachement. Ici aussi la supposition d'un cas spécial aurait amené l'auteur à motiver les mesures prises, tandis qu'il a cru devoir énumérer toutes les mesures qui pourraient être nécessaires. Le style laisse parfois à désirer. Tout ce qui concerne le matériel est mieux étudié que l'éducation du personnel. L'auteur a de l'initiative, de l'ordre, du bon sens.

Décision du jury : Note 2. — Bon. 2e prix *b* de fr. 50. Auteur; Mayland François, sergent sanitaire, section Val-de-Travers.

N° 40. *Liebe deinen Nächsten wie dich selbst. Geben ist besser als Nehmen.* (8 pages en allemand).

L'auteur a traité son sujet d'une manière assez spéciale en admettant qu'il est lui-même le chef d'un train sanitaire qui arrive dans une station où il faut débarquer et où les secours et l'installation n'ont pas été préparés. Il trouve là un médecin civil qui n'a jamais été militaire et un certain nombre d'hommes de bonne volonté et il organise lui-même le débarquement et l'installation des malades et blessés. Cette supposition est intéressante mais elle n'est pas conforme à la question posée. L'auteur paraît se tirer facilement de la situation difficile dans laquelle il se trouve ; mais son travail gagnerait à être traité avec plus de développements. Les mesures prises sont trop sommairement indiquées. Il est regrettable aussi que l'auteur n'est fait aucune division en chapitres et n'ait pas traité son sujet avec plus de méthode.

Décision du jury : Note 3. — Suffisant. Mention honorable de fr. 20
Auteur : Schmid W., sergent sanitaire, section d'Obwald.

*
* *

Le sujet présenté fait appel dans une large mesure à l'esprit d'initiative et d'organisation des sous-officiers sanitaires ; il leur impose une tâche difficile. Ceux qui ont envoyé des travaux l'ont senti, mais ont prouvé que cette tâche n'est point au-dessus des forces d'un sous-officier instruit, intelligent et consciencieux.

COMPOSITION DU JURY POUR LE CONCOURS DE TRAVAUX ÉCRITS

Présidence :

M. le colonel A. de TECHTERMANN,
commandant de la IIe division, à Fribourg.

Membres :

MM. Alfred SCHERZ, colonel-brigadier, à Berne ; Camille FAVRE, colonel-brigadier, à Genève ; Ed. SECRETAN, colonel-brigadier, à Lausanne ; Alf. BOY-DE-LA-TOUR, colonel-brigadier, à St Imier ; Othmar BLUMER, colonel de cavalerie, à Rorbas ; Louis PERRIER, lieut.-colonel du génie, à Neuchâtel ; L.-Henri COURVOISIER, lieut.-colonel, à Chaux de-Fonds ; A. VIRIEUX, lieut.-colonel d'administration, à Lausanne ; Eug. LECOULTRE, major de cavalerie, à Avenches ; Otto LUTSTORF, major du génie, à Berne ; Hans MATHIS, major d'artillerie, à Chaux-de Fonds ; Alb. CHAUVET, major d'artillerie, à Genève ; Armin MÜLLER, major d'artillerie, à Thoune ; Fritz MORIN, major sanitaire, à Colombier.

Le Comité central actuellement à Aarau, s'est constitué comme suit :

Président : Maurer Fritz, sergent d'infanterie ; Vice-Président : Gerber Gust., sergent-major d'infanterie ; 1er Secrétaire : Wiederkehr Gottl., sergent-major d'infanterie ; 2e Secrétaire : Senn, Emil, fourrier de carabiniers ; Caissier : Dreyfus Carl, sergent d'infanterie ; Archiviste : Hubacher Gust., sergent d'infanterie ; Adjoint : Mœsch Carl, maréchal-des-logis de guides.

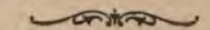

L'heure franco-allemande en 1870.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

Consulté sur la question de l'heure prussienne en 1870, le comte de Schlieffen, chef du grand état-major allemand, a répondu de la manière suivante :

« Pendant la guerre de 1870-71, les troupes allemandes n'ont pas eu l'heure unifiée. Les montres des commandants en chef ou de leurs chefs d'état-major furent généralement décisives et, d'après celle-ci, chaque commandant de troupes réglait la sienne. Les montres se réglaient, en général, sur l'heure locale. On attachait pourtant moins d'importance à ce que les montres fussent d'accord avec l'heure locale qu'à ce que, dans chaque fraction de commandement, elles indiquassent toutes la même heure. De cette manière, le cas pouvait très bien se présenter qu'il y eut des différences, même d'une heure, entre les fixations du temps notées par les Français et par les Allemands ».

Il résulte de cette communication, que la détermination de l'heure allemande, pendant la guerre de 1870, doit être débattue dans chaque cas particulier.

Monsieur le Directeur,

L'*Avenir militaire* a inséré la réponse que M. le général comte de Schlieffen, chef de l'état-major de l'armée allemande, a bien voulu faire à ma question sur l'heure adoptée par les envahisseurs pendant la campagne de 1870-71.

Cette réponse appelle différentes constatations et observations que je vais prendre la liberté de faire dans la présente lettre.

Tout d'abord, il n'y a plus à parler de la conservation de l'heure du méridien de Berlin, de Munich ou de Strasbourg : « *Les montres se réglaient en général sur l'heure locale.* » Donc, la présomption de l'heure française doit être toujours admise et l'historien ne saurait croire que les heures indiquées par le récit du grand état-major *prussien* sont des heures allemandes, pas plus qu'il n'est possible

d'accepter qu'elles sont tantôt françaises et tantôt allemandes, une pareille diversité ne se rencontrant pas dans un ouvrage sérieux.

Maintenant, un passage de la réponse de M. le chef d'état-major comte de Schlieffen exigeait un éclaircissement. J'ai demandé à M. le major de Schwartz-Koppen ce qu'il fallait entendre par les mots : « *fraction de commandement.* » Il m'a répondu qu'on entendait, par là, toute réunion de troupes opérant ensemble. Ainsi l'armée du général de Manteuffel, qui faisait campagne dans le Nord, celle du grand duc de Mecklembourg- Schwerin, occupant Orléans, celle du général de Werder, qui se battait dans l'Est, enfin l'armée assiégeant Paris formaient autant de *fractions de commandement.*

Dans ces conditions, il suffit, pour savoir l'heure à laquelle les Prussiens abordèrent le Bourget, de connaître celle adoptée par le roi de Prusse, à Versailles, puisque tous les corps assiégeants étaient sous ses ordres, opérant ensemble, formant la même *fraction de commandement.*

Or, il n'est pas douteux que c'était l'heure locale. En effet, « *pendant la guerre de 1870-71, les troupes allemandes n'ont pas eu l'heure unifiée. Les montres des commandants en chef ou de leurs chefs d'état-major furent généralement décisives, et, d'après celle-ci, chaque commandant de troupes réglait la sienne. Les montres se réglaient, en général, sur l'heure locale.* »

De plus, un officier supérieur prussien, ayant fait à Berlin, une enquête personnelle sur la question, m'écrivait, à la date du 26 août 1893 : « Après avoir consulté plusieurs de mes camarades, je peux vous confirmer ce que je vous ai déjà dit, c'est-à-dire que, d'après mon opinion personnelle et celle de mes camarades, qui ont pris part à la campagne de 1870 71, nous nous sommes toujours réglés sur l'heure de la région où nous nous trouvions, ce qui me paraît assez indispensable, par rapport aux grands malentendus qui devraient résulter d'un autre procédé. »

Quant à la différence d'une heure qui aurait pu exister entre « *les heures notées par les Français et les Allemands* », elle ne pouvait se produire. Qu'il y ait eu un écart de dix minutes entre la montre du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et celle du général Faidherbe, qu'un autre écart de vingt minutes ait existé entre le chronomètre du général de Werder et celui du général Trochu, je le veux bien encore, mais il est inadmissible qu'il y ait eu une différence d'une heure entre la montre de M. de Moltke, habitant Versailles, et celle du gouverneur de Paris.

Par conséquent, je ne saisis pas le sens de la dernière phrase de la réponse du général de Schlieffen, qui est en contradiction formelle avec les premières. Personne n'admettra que le généralissime ordonne de prendre, en général, l'heure locale, et que les montres des commandants de troupes soient en avance de soixante minutes sur les

horloges des pays occupés. En tout cas, si une différence de quinze ou vingt minutes était relevée, ce ne serait qu'en Alsace ou dans l'Orléanais, mais non autour de Paris.

Aussi, je le dis une dernière fois, quand on constate l'unanimité des documents, des témoignages et des récits sur l'instant de l'attaque du Bourget, le 30 novembre, quand on voit que le grand état-major prussien, les historiques des régiments de la garde royale, l'amiral de la Roncière-le-Noury, le capitaine de Kergalec, aide de camp du commandant Salmon, qui se trouvait à Drancy, M. Henri Dichard, le capitaine O'Zou de Verrie qui ont combattu au Bourget, M. O'Zou de Verrie, père, qui y soignait les blessés, quand on voit que tous ces narrateurs et témoins donnent l'heure de neuf heures, on se demande comment M. le général Hanrion, pour atténuer la lourde responsabilité de son inaction de deux heures au moins, se risque à affirmer que les Prussiens sont entrés dans le Bourget dès huit heures du matin ?

A lui seul, il est impuissant à infirmer tant de témoignages si concordants et si précis.

Veuillez agréer.... ALFRED DUQUET.

Paris, le 5 novembre 1893.

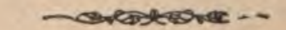

BIBLIOGRAPHIE

Emploi des cuirassements mobiles dans les fortifications sur territoire suisse. — Etude générale sur l'emploi tactique des cuirassements et des canons à tir rapide du système Gruson, par le capitaine JULIUS MEYER. Avec deux planches lithographiées hors texte. Traduit de l'allemand avec autorisation de l'auteur. — H. R. Sauerlænder & Cie, libraire-éditeur, Aarau, 1892. — Prix fr. 1.60. — M. 1.40.

Attaque et défense des fortifications cuirassées modernes. — Première étude tactique raisonnée sur l'emploi des cuirassements mobiles dans la guerre de campagne et la guerre de siège, pour officiers de toutes armes, par JULIUS MEYER, capitaine. Avec 6 cartes et plans. Traduit de l'allemand avec autorisation de l'auteur. — Aarau, H.-R. Sauerlænder & Cie, libraire-éditeur, 1893.

Ces deux publications, à vrai dire, n'en font qu'une. La seconde est le développement détaillé et méthodique de la première, et il est certain que la plupart des vues exposées dans celle-ci demandaient au moins quelques explications pour pénétrer efficacement dans l'esprit de bon nombre de militaires, habitués, par devoir professionnel, à considérer le *statu quo* en leurs mains comme la perfection et le gage certain de la victoire. Ils en rabattront gros, en lisant les pages susmentionnées de M. le capitaine Julius Meyer. Elles sont

pleines de vérités, de dures vérités, pas nouvelles assurément, mais avec de nouvelles et solides démonstrations. Il condamne nettement toutes les nombreuses fortifications actuelles de l'Europe — que nous étions naguère si pressés d'imiter. « Aucune d'entre elles, » dit-il, n'est à la hauteur des moyens d'attaque modernes; aucune, » en cas de guerre, n'est assez forte pour résister au feu. »

En effet, la puissance de l'attaque, surtout depuis l'entrée en scène, dès 1885-1886, des explosifs d'éclatement et de la poudre sans fumée, surpasse la résistance de toutes les fortifications, soit de terre, soit de muraille, soit de fer, y compris celle du « grand fort cuirassé » tout récent, de la fameuse tourelle blindée.

Toute cette grosse machinerie attachée à la glèbe, avec ses servants, doit être remplacée, dit l'auteur, par un matériel mobile, propre à former un front cuirassé soit permanent, soit provisoire, soit improvisé. La question de savoir quels sont les éléments de ce front cuirassé, quels seront les calibres et les genres d'affûts blindés à employer, quelles sont les meilleures conditions de construction et d'installation des tourelles restreintes formant le front de cuirassement, tout cela est donné en détail dans la seconde brochure sous cinq chapitres accompagnés d'excellentes planches.

Nous ne pouvons que recommander cette intéressante publication aux officiers studieux et amis de problèmes sérieux en matière d'organisation et d'emploi tactique des forces militaires.

Zur Psychologie des grossen Krieges, von C. von B.-K. — II. Ein Krieg ohne Chancen. — Vienne et Leipzig 1893. Wilhelm Braumuller. 1 vol. de 390 pages, avec 3 cartes.

Ce beau volume fait suite à un premier du même titre général, qui traitait d'*Arcole*. Celui-ci s'occupe de la campagne de 1806-1807, notamment de la bataille d'*Iena*. Il est édifié sur les meilleures bases fournies par 28 sources tant allemandes que françaises, loyalement indiquées en tête de l'ouvrage, et parmi lesquelles nous remarquons les livres connus du commandant français Foucart, du colonel prussien v. Hœpfner, du comte York v. Wartenbourg, du colonel autrichien Rheinländer, outre quelques œuvres ou collections générales.

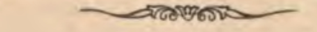

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Un nouveau projet pour les cours de répétition alternatifs de corps d'armée pour les années 1893 à 99, est déposé au département militaire fédéral. Le voici :

1893, 2e corps, division III contre division V.— 1894, 4e corps, division IV contre division VIII. 1er, 2e et 3e corps, écoles de tir.— 1895, 1er corps contre le 3e corps, 4e écoles de tir. — 1896, 2e corps contre

le 4e. — 1897, 1er et 3e corps, cours de répétition de bataillon et de régiment. — 1898, 2e et 4e corps, cours de répétition de bataillon et régiment. — 1899, 1er contre le 3e corps, etc.

D'après ce projet, le nombre des divisions réunies serait le suivant: 1893 : 2. 1894 : 2. 1895 : 4. 1896: 4. 1897 : —. 1898 : —. 1899 : 4.

Nanti du projet ci-dessus modifiant les cours de répétition de l'infanterie pour 1894 et les années suivantes par l'introduction de cours de tir au nouveau fusil, le Conseil fédéral, par motifs d'économie, a supprimé ces cours de tir et n'a pas résolu la question de savoir s'il y aurait à l'avenir régulièrement des manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée.

La landwehr ne serait pas appelée à des cours de répétition en 1894, mais on appellerait aux cours de 1894 les douze classes de l'élite.

La rotation s'établirait dès lors comme suit :

Ier corps : Manœuvres de corps d'armée en 1895.

IIe corps (divisions III et V) : cours de bataillon et de régiment en 1895.

IIIe corps (divisions VI et VII) : cours de bataillon et de régiment en 1894, manœuvres de corps d'armée en 1896.

IVe corps (divisions IV et VIII) : manœuvres de corps d'armée en 1894, cours de bataillon et de régiment en 1896.

Une assemblée de délégués de la Société suisse d'artillerie était convoquée par le comité central pour dimanche 5 novembre, à 10 1/4 h. du matin, à l'hôtel du St-Gothard, à Zurich. Cette assemblée s'est occupée principalement des concours à primes et de la fête de 1894. Le comité central — on sait qu'il siège à Bienne — annonce en outre aux membres de la société qu'il a reçu deux nouvelles sections dans la société, celles de St-Gall et de St-Imier.

Le Conseil fédéral a nommé instructeurs d'infanterie de 1re classe :

M. Franz de Werra, capitaine, de et à Sion, promu en même temps au grade de major d'infanterie.

M. Théodore Herrenschwand, capitaine d'état-major, de Morat, à Berne.

M. Frédéric Œgger, capitaine, de Roggwyll, à Lucerne.

Berne. — Samedi 4 novembre, la compagnie de guides n° 9, commandant 1er lieutenant Ad. Mercier, faisant aux environs de Berne un exercice de service de sûreté, a reçu, pendant la manœuvre, la nouvelle inopinée que le pont sur l'Aar à Neubruck avait été détruit par l'ennemi. La compagnie n'hésita pas, pour accomplir sa tâche, à passer la rivière à la nage.

La traversée s'effectua rapidement et sans accident, à une centaine de mètres en aval du pont.

Uri. — Andermatt, 3 novembre. Le bataillon uranais de landwehr n° 87 passe actuellement son cours de répétition à Airolo; il ne comprend guère plus d'une centaine d'hommes. Cette troupe a entrepris hier une excursion qui, en raison de la saison avancée, présentait les plus graves difficultés.

Le bataillon 87 a gravi les cimes du Poncione-di-Laghetti et du Pusmeda, hautes de 2528 et de 2618 mètres, a franchi le Sellapas (2744 mètres), est descendu dans l'Unteralpthal et est arrivé enfin à Andermatt après 10 heures de marche par la neige et le brouillard Il n'y a pas eu de traînard.

Vaud. — Samedi 4 novembre, les derniers honneurs ont été pieusement rendus au capitaine François-Charles-Emmanuel de Gumoëns qui vient de s'éteindre à Lausanne à l'âge de 64 ans, après une longue maladie.

Il appartenait à une famille essentiellement militaire dont plusieurs membres occupèrent de hauts grades au service étranger. Citons entre autres le général-brigadier Jacques-François de Gumoëns (1667-1729) qui se signala par sa bravoure à Malplaquet; le colonel Georges de Gumoëns (1671-1737) qui prit part à la bataille d Oudenarde, où sa belle conduite lui mérita les éloges du prince Eugène de Savoie; le colonel Sigismond-Emmanuel de Gumoëns (1753-1798) qui combattit contre les Français à la Neueneck et fut massacré par des dragons bernois, dans le désordre de la retraite près du pont de Guminem; enfin mentionnons le colonel Emmanuel-Frédéric-Nicolas de Gumoëns (1790-1832) qui succomba en héros au siège d'Anvers.

Fidèle aux traditions de sa race, François-Charles-Emmanuel de Gumoëns, dont le père avait servi dans l'armée anglaise, se vouait aussi à la carrière des armes; né en 1829, il fit ses études au collège cantonal de Lausanne, où il se distinguait par son entrain aux exercices militaires de cadet, surtout comme tambour et caporal; il entra, sauf erreur, en 1846, au service de Naples, où son frère aîné, Aloys de Gumoëns, l'avait précédé. On sait comment, après l'émeute des IIe et IIIe régiments suisses (6 et 7 juillet 1859) dont un changement de drapeaux avait été l'occasion, les capitulations militaires conclues entre quelques cantons et le roi des Deux-Siciles prirent fin. L'infortuné monarque, mal conseillé par ses ministres, licencia ses braves troupes précisément au moment où l'armée piémontaise se préparait à envahir ses Etats.

Le capitaine Emmanuel de Gumoëns remplissait au IVe régiment les fonctions de grand-juge; il eut en cette qualité à interroger les soldats arrêtés le 8 juillet et constata que plusieurs d'entre eux étaient porteurs de pièces d'or étrangères, indice certain des moyens de corruption auxquels avaient eu recours les adversaires du roi de Naples pour fomenter la rébellion dans les rangs de la troupe.

Une fois le licenciement ordonné, une partie des soldats des anciens régiments suisses s'enrôlèrent dans l'armée napolitaine et contribuèrent à la formation d'une brigade étrangère, placée sous le commandement du général von Mechel; ce fut le cas notamment du capitaine Fevot, bien connu jadis à Lausanne, et qui, après une vie agitée, mourut de la mort des braves au passage du Garagliano, le 3 novembre 1860. La plupart des Suisses au service de Naples, et avec eux Emmanuel de Gumoëns, revinrent dans leur patrie. L'esprit chevale-

resque dont les militaires suisses ont donné tant de preuves devait cependant survivre aux événements déplorables dont les rues de Naples avaient été le théâtre en juillet 1859. Deux officiers vaudois, le capitaine Emmanuel de Gumoëns et le lieutenant Auguste de Loriol, en apprenant les périls que courait le roi François II, allèrent spontanément le rejoindre à Gaëte et mirent gratuitement leur épée à son service. Cet acte de dévouement à une cause désespérée toucha profondément le jeune et infortuné monarque, qui récompensa ces deux officiers en faisant porter leurs noms à l'ordre du jour de l'armée napolitaine, le 14 septembre 1860. Le brevet qui constate cet ordre du jour est signé par le lieutenant général Casella, dernier ministre de la guerre du dernier roi des Deux-Siciles, et par le maréchal de camp Sigrist, commandant de la place de Gaëte.

B. v. M.

France. — La grande morale des brillantes fêtes franco-russes qui viennent de se terminer paraît se résumer dans les deux télégrammes pacifiques ci-après :

TOULON, 28 octobre. — Hier soir, au dîner de la préfecture maritime, M. Carnot a porté le toast suivant :

« Après les manifestations si spontanées, si cordiales, si loyalement pacifiques, auxquelles ont donné lieu en Russie et en France, les visites de Cronstadt et de Toulon, j'ai à cœur de remercier la marine russe et la marine française, que je réunis dans un même souhait de bonheur, d'avoir dignement rempli leur noble mission en servant de trait d'union aux sympathies des deux peuples.

» A la santé que j'ai l'honneur de porter à LL. MM. l'empereur Alexandre et l'impératrice de Russie, je joins un toast qui répond aux vœux de tous : A l'unité des deux grandes nations, et, par elle, à la paix du monde. »

TOULON, 27 octobre. — Au moment de son départ pour Paris, M. Carnot a reçu de Gatchina, près de St-Pétersbourg, le télégramme suivant de l'empereur de Russie :

« Au moment où l'escadre russe quitte la France, il me tient à cœur de vous exprimer combien je suis touché et reconnaissant de l'accueil chaleureux et splendide que mes marins ont trouvé partout sur le sol français.

» Ces témoignages de sympathie, qui se sont manifestés avec tant d'éloquence, seront un nouveau lien ajouté à ceux qui unissent déjà nos deux pays et contribueront, je l'espère, à l'affermissement de la paix générale, objet de nos efforts et de nos vœux les plus constants.»

ALEXANDRE.

— Un intéressant essai d'hivernage sera fait cet hiver, à 3,000 mètres d'altitude, dans les neiges du mont Cenis.

Lundi 25 septembre, un détachement de troupes alpines, composé de vingt-deux hommes du 3e groupe, s'est installé dans le cantonnement sous le commandement du lieutenant Rochefrette, du 97e de ligne. Le poste, perpendiculaire au tunnel du mont Cenis, entre Modane et Bardonnèche, est situé à une portée de fusil de la frontière, dans un col très rigoureux.

Les approvisionnements sont achevés. Un fil téléphonique relie le poste à la station de Modane.

Espagne. — Ce pays vient d'être frappé de deux tristes occasions de constater la terrible puissance des nouveaux explosifs : à Santander, le steamer *Machichaco* chargé de caisses de dynamite a sauté et détruit en grande partie cette ville ; on compte plus de deux mille victimes ; le lendemain à Barcelone une bombe jetée du paradis au parterre du grand théâtre, a tué 22 personnes, une autre bombe, tombée sur les genoux d'une dame, n'a pas éclaté.

Russie. — Pour compléter la notice, publiée dans notre numéro de janvier dernier, sur l'âge des généraux russes, nous traduisons du journal militaire russe le « Rasviedschik », n° 151, les indications ci-après sur le nombre, la répartition, etc., des généraux actuels de l'armée russe :

Nombre total

y compris la réserve, les services administratifs et civils, les établissements d'instruction, etc.

Généraux	100
Gén.-lieut.	309
Gén.-major	755
TOTAL	1,164

De ce nombre 40 généraux et 5 gén.-lieut. portent le titre de « général-aide de camp. »

Répartition.

	Garde											
	Infanterie	Cavalerie	Infanterie	Cavalerie	Artillerie	Etat-major général	Génie	Ecoles	Tribunaux	Cosaques	Topographes	Gendarmerie
Généraux	13	13	18	6	16	24	6	—	1	3	—	—
Gén.-lieut.	18	9	77	32	60	69	22	—	7	15	—	—
Gén.-major	28	26	163	75	149	108	64	19	53	48	1	21
	59	48	258	113	225	201	92	19	61	66	1	21

Instruction reçue.

	Académie milit.					
	De l'état-major	Juridique	D'artillerie	Du génie	Ecoles militaires	Ecoles civiles
Généraux	21	—	9	4	60	6
Gén.-lieut.	104	4	29	19	133	20
Gén.-major	175	36	66	54	283	122
	300	40	104	77	476	148

Au sujet de 19 on n'a pas de renseignements.

Participation aux campagnes.

	Participés	Blessés	Contusionnés
Généraux	90	12	8
Gén.-lieutenant	266	27	14
Gén.-major	560	142	20
	916	181	42

Religion.

	Russes	Protestants	Catholiques	Mahométans	Arméniens
Généraux	75	21	3	—	1
Gén.-lieut.	232	53	19	1	4
Gén.-major	607	98	41	6	3
	914	172	53	7	8

	Généraux	Gén.-lieut.	Gén.-Major	TOTAL
Mariés	89	276	656	1,021
Non mariés	11	33	99	143

Italie. — Le général Cosenz, chef d'état-major de l'armée italienne, est mis à la retraite sur sa demande ; il est remplacé par le général Primerano, commandant le corps d'armée de Milan.

— Le concours international organisé par le roi et la reine d'Italie, en vue d'améliorer le transport des blessés en temps de guerre, vient de se terminer à Rome.

Sur 64 concurrents, 6 ont reçu un prix en argent avec diplôme et 12 une médaille. M. le Dr L. Frœlich, médecin chef de la division du Gothard, à Genève, bien connu de nos lecteurs suisses, a reçu un prix de 2000 francs pour son brancard de montagne.

— La visite de la flotte britannique de l'amiral Seymour à Tarente et à la Spezzia et l'accueil enthousiaste qui lui a été fait par les autorités et les populations ont notablement accru les bonnes relations déjà existantes entre les gouvernements de Rome et de Londres.

Etats-Unis. — La commission chargée d'étudier la question d'un nouveau fusil pour la marine conclut à l'adoption d'un fusil de 6mm. C'est, croyons-nous, le plus petit calibre de fusil de guerre admis jusqu'à ce jour.

Le rapport contient des tables comparatives des résultats obtenus avec le Krag-Jorgensen de 7,5mm, récemment adopté pour l'armée et le Mannlicher de 6,5mm. Ces chiffres montrent clairement la supériorité balistique du petit calibre. Cette supériorité augmente en raison inverse du diamètre du calibre et la commission conclut à l'adoption du plus petit calibre possible.

D'après le rapport les fusils de 5mm demandent un tel soin dans le choix des matériaux et de la fabrication que le prix de revient est excessif ; le calibre de 6mm est donc celui auquel la commission s'arrête. — Le département de la marine va inviter les inventeurs à soumettre des modèles de système de fermeture et de répétition pour essais comparatifs. Le canon et la munition seront fournis par les ateliers du gouvernement.

La décision de la commission navale cause une certaine dissatisfaction dans les cercles militaires, où l'on voudrait faire adopter à la marine le fusil Krag-Jorgensen. L'opinion des experts militaires semble être que le choc d'une balle de 5 ou 6mm n'est pas suffisant pour arrêter une charge de cavalerie et que par conséquent la *supériorité balistique* du petit calibre n'est qu'apparente.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIII° Année. N° 12. Décembre 1893.

La vélocipédie militaire, son rôle et son emploi[1].

« La vitesse sera ton salut ».

(*Suite*)

Service des renseignements.

Voyons un peu ce que peut faire le vélocipédiste d'état-major employé au service des renseignements sur l'état de viabilité des routes, un point essentiel dans les grandes opérations stratégiques. Un général en chef y regardera à deux fois avant d'engager tout un corps d'armée sur une route inconnue, je dis inconnue parce qu'une route connue, peut-être bonne en temps ordinaire, ne vaudra peut-être plus rien en temps de guerre ; cela dépendra d'une part des circonstances : les hostilités commencées, les pluies qui ont fatigué la route, les charrois d'artillerie qui l'ont défoncée. Il sera de toute importance pour un chef de connaître l'état de viabilité de la route qu'il veut prendre, et cela à une certaine distance en avant. Croyez-vous que le vélocipédiste ne rendra pas d'immenses services s'il peut en peu de temps fournir un rapport exact sur l'état de la route et dire : à 20 ou 30 kilomètres d'ici, la route est défoncée sur un parcours de 3 kil., et ne peut plus supporter le passage des voitures, le pont sur tel ou tel cours d'eau a été emporté, etc.

En 1870, il y a eu chez les Français des moments de grand désarroi par manque de renseignements ; des embarquements faits d'une façon pitoyable, parce qu'avant de monter en train, on ne savait pas encore où l'envoyer, ni à quoi étaient destinées les troupes qu'il contenait. Ce qui a fait la force des Allemands, c'est qu'ils avaient un service de renseignements admirablement fait ; lors de l'investissement de Paris, ils ont su utiliser toutes les routes pavées pour faire arriver leur lourd matériel de

[1] Voir notre numéro du 13 novembre 1893.

siège. Chez les Français, l'ignorance les a conduits à des erreurs qui peut-être n'ont pas été sans conséquence sur les suites de la campagne.

Après la bataille de Borny, trois corps d'armée étaient engagés sur une route impraticable et durent rester pendant 48 heures au mont Saint-Quentin, ce qui ne serait pas arrivé s'ils avaient connu leurs routes ; ces 3 corps d'armée au lieu d'être obligés de se jeter dans Sedan pour aboutir à la défaite, auraient rejoint les dépôts de Châlons et se seraient repliés sur Paris où ils se réunissaient aux 300,000 soldats de la capitale. Eh bien, cette faute a été commise parce qu'ils ne connaissaient pas l'état de viabilité des routes ; leur service de renseignements n'était pas organisé ; avec des vélocipédistes engagés sur plusieurs chemins un état-major saura au bout de quelques heures lequel il devra prendre et n'aura plus d'indécision. Ceci nous montre que seul le vélocipédiste militaire peut être employé pour faire une reconnaissance de route sur une distance de 50 à 80 kilomètres ou plus, tandis qu'un cheval ne pourra jamais faire une pareille étape sans repos et sans prendre de nourriture. L'armée victorieuse sera celle qui sera le mieux et le plus rapidement renseignée sur l'état de viabilité des routes, ainsi que sur les mouvements de l'ennemi.

Service de destruction.

Les vélocipédistes militaires sont encore appelés à jouer un rôle dans le service de destruction des ponts, des voies de communication diverses, des lignes télégraphiques, etc. Dans ces cas, ils agiront non plus isolément, mais de nouveau par petits groupes, afin de pouvoir se prêter mutuellement appui et dépendront entièrement du commandant en chef. On choisira les hommes destinés à cette tâche parmi ceux doués d'une grande vitesse et parmi les plus intelligents.

Le vélocipédiste pourra être désigné pour accomplir une destruction sommaire à grande distance ; faire sauter une route en corniche, un pont, au moyen de mines placées à l'avance. Il pourra être désigné pour détruire une ligne télégraphique. Dans ce cas il sera muni d'une pince coupe-fils et aura soin de relier les bouts coupés avec une ficelle afin de rendre les recherches plus difficiles. Il pourra être

appelé à faire dérailler un train ; une simple clef anglaise qu'il porte dans sa sacoche lui suffira, il n'aura qu'à déboulonner les éclisses qui relient les rails entre eux et faire dévier la partie opposée à celle où le train doit venir. Ce procédé est souvent préférable à l'emploi de la dynamite lorsqu'il faut opérer à proximité ou en dedans des lignes de l'ennemi entre le passage de deux trains. Il sera préférable d'opérer dans les déblais que sur les remblais ; dans ce dernier cas, le mal sera plus grand pour les hommes, mais dans le premier, les deux voies seront encombrées. On instruira les vélocipédistes sur la manière de détruire les appareils de changement de voies, les signaux, etc., dans les grands plateaux ils détruiront les réservoirs d'approvisionnement d'eau pour les machines.

Le vélocipédiste à l'intérieur de l'armée.

Jusqu'ici nous nous sommes principalement occupés des services du vélocipédiste en première ligne. Il s'agit de voir quelle sera son utilité à l'intérieur des subdivisions d'armée, c'est-à-dire en arrière des brigades de cavalerie où il existe un service très actif : 1° de transmission des ordres du commandant et des rapports des inférieurs pendant la marche ; 2° de la transmission de ces rapports à l'étape quand les troupes sont en état d'arrêt.

La transmission des ordres, rapports et renseignements le long de la colonne est des plus importants et des plus fatigants si l'on considère la distance qui séparera la pointe d'avant-garde de la queue du train d'armée (nous ne parlons pas de la distance entre l'avant-garde et les détachements de cavalerie qui la précèdent, puisque nous en avons fait l'objet d'une étude à part).

Supposons que nous ayons 2 corps d'armée marchant l'un derrière l'autre, ceci n'est pas admis ordinairement, mais aujourd'hui, avec les effectifs démesurés que l'on devra probablement mettre en ligne dans la prochaine guerre, le cas peut se présenter. La colonne serait alors longue de 40 à 50 kilomètres, et il deviendrait difficile d'assurer le service de transmission des ordres sans le concours des vélocipédistes. Ce service est éreintant pour les chevaux qui, à part l'étape, ont ainsi un va-et-vient continuel à une allure vive, le long de la colonne. Non seulement les

hommes et les bêtes sont abîmés, mais l'on prive les escadrons d'un grand nombre de combattants dont on aura toujours plus besoin avec les difficultés croissantes du service de sûreté de l'avenir.

Ceci a une importance capitale, surtout chez nous, où, je le répète, la cavalerie est si peu nombreuse. Nous ne voulons pas dire qu'il faudra dans ce service mettre absolument de côté le cheval ; il y a des cas dans lesquels on emploiera celui-ci de préférence au vélocipédiste, mais nous sommes certains que la combinaison du cheval avec la machine donnera des résultats supérieurs à ceux obtenus jusqu'à présent.

Transmission des ordres et des rapports à l'étape.

Si le service que nous venons de décrire a une grande influence sur les résultats d'une entreprise, le service qui va nous occuper maintenant n'est pas moins important. Ce n'est qu'une fois la journée de combat terminée que commencera le service des rapports à l'étape, où les troupes ont à rendre compte à leur chef des événements de la journée et à recevoir les ordres pour le lendemain. Il serait trop long d'énumérer ici l'infinité de rapports et de renseignements de tous genres qui devront être transmis le plus souvent dans la nuit.

Il ne faudra pas compter sur le télégraphe qui n'existera pas dans la marche offensive, et qui dans la défensive ne pourra pas répondre aux exigences de la situation.

Le général en chef sera quelquefois en relation télégraphique avec ses commandants de corps d'armée, mais c'est tout. Il devra en effet attendre qu'il ait reçu des nouvelles de tout son monde, examiner la situation, prendre une résolution et seulement alors il pourra envoyer ses ordres aux intéressés : chefs de brigade, commandant d'artillerie, de cavalerie, de génie et d'administration, qui à leur tour devront donner des ordres spéciaux et détaillés à leurs subordonnés.

Nous savons par expérience que dans nos grandes manœuvres, les ordres n'arrivent généralement qu'au milieu de la nuit aux destinataires, même lorsqu'on arrive de bonne heure à l'étape, et que l'on peut généralement supprimer l'imprévu et les accidents qui arriveront en campagne

tant que les ordres ne sont pas reçus, il n'y a pas de repos ni pour les hommes, ni pour les officiers commandants des petites unités, lesquels sont déjà occupés par une foule de menus détails.

Une troupe en campagne peut se trouver en trois états : en marche, au repos et au combat ; l'issue du combat peut être compromise si les troupes engagées n'ont pas eu leur repos et par conséquent marchent mal et arrivent au feu exténuées. C'est pour cela que les états-majors devront employer le moyen le plus rapide et le plus pratique à la transmission des ordres : ici le vélocipédiste devra être employé de préférence au cheval, car tout en ayant une vitesse supérieure, il est moins exposé que ce dernier aux accidents de nuit ; au moyen de sa lanterne, il peut plus facilement se reconnaître dans les villages et trouver les destinataires des plis dont il est chargé.

Un vélocipédiste arrêté peut aussi se reposer ; tandis qu'un cheval qui reste sellé et paqueté à attendre les ordres pendant quelque temps se fatigue, même à l'écurie ; de même qu'un fantassin qui ne peut pas poser son sac, se fatigue, quoique étant immobile.

Nos chefs de régiments ne se plaindront sans doute pas d'avoir à leur disposition quelques vélocipédistes pour faire le service si rempli des rapports, une fois arrivé à l'étape. Ils pourront mieux utiliser l'officier adjudant pendant l'action sachant qu'ils auront le soir des vélocipédistes pouvant facilement fournir plusieurs petites étapes de 10 à 15 kilomètres chacune.

Services de l'arrière.

Les services de l'arrière ont pour buts principaux le ravitaillement des troupes en vivres, munitions, etc., l'évacuation des blessés, des prisonniers et de tout ce qui peut gêner la marche en avant, le service des postes, la protection des voies de communication, des lignes télégraphiques le service d'éclaireurs de l'arrière, etc.

Les troupes chargées de ce service sont occupées entre autres dans des stations appelées : Stations têtes d'étape de guerre, qui sont le point de jonction des différentes voies ferrées ou autres venant de l'intérieur, ou des différents points pourvoyeurs de vivres, etc.

C'est de ces centres « terminus » que l'on dirige les colonnes de ravitaillement par voie de terre ; c'est par la même voie que passera le continuel va-et-vient des vivres, munitions, malades, blessés, prisonniers, etc., et que passeront aussi toutes les correspondances avec l'intérieur du pays. L'autorité dirigeant les services de l'armée ne disposera guère que de quelques troupes d'infanterie (Lansturm) de peu ou point de cavalerie, elle sera ainsi dépourvue de moyens rapides de communication. Les vélocipédistes pourront alors remplacer la cavalerie absente avec une supériorité d'autant plus grande qu'ils n'auront à circuler que sur des routes connues. C'est là que les vélocipédistes du landsturm trouveront leur emploi tout marqué.

Dans le cas d'un investissement, ils devront toujours circuler par groupe de 2 à 3 hommes et seront sérieusement armés; ils parcourront le pays ennemi pour reconnaître et découvrir les ressources disponibles sur place. Pour cet effet, ils devront visiter les villages, les maisons, afin d'y découvrir les vivres toujours plus ou moins dissimulés par les habitants.

Service des avant-postes.

Il est un service auquel le vélocipédiste peut encore être appelé à concourir, nous voulons parler des avant-postes, service rendu de plus en plus difficile depuis l'introduction des armes à longue portée et de la poudre sans fumée et à faible détonation. Les avant-postes seront dorénavant plus souvent exposés aux surprises de jour et de nuit, ce qui nous obligera de les éloigner de plus en plus des troupes qu'ils couvrent, afin que celles-ci puissent prendre leurs dispositions pour le combat en cas d'attaque audacieuse. Les éloigner, c'est empêcher le bruit du combat de parvenir en arrière, de sorte qu'il n'y aura pas de sécurité possible pour les troupes au repos, si les grand-gardes ne disposent pas de vélocipédistes ou de cavaliers capables de transmettre rapidement leurs observations en arrière.

Divers.

Nous ne mentionnerons qu'en passant l'emploi éventuel du vélocipédiste dans les compagnies de télégraphistes, dans la télégraphie optique, dans le service des signaleurs

dans les places fortes et dans la guerre de siège, ces divers services n'ayant atteint chez nous qu'un cercle de développement assez restreint.

Armement, Habillement, Equipement.

L'armement dépend du genre de service auquel on affectera le vélocipédiste; si celui-ci est destiné au service d'éclaireur (soit avec l'infanterie ou la cavalerie) au service de destruction ou à n'importe quelle opération à proximité des lignes ennemies, nous estimons qu'il devra être armé d'une carabine à répétition d'un modèle court et léger, pouvant s'arrimer solidement au corps de la machine tout en étant capable d'être facilement décroché. Du reste, c'est à cette manière de voir que se rattachent les Français qui viennent de prescrire pour leurs vélocipédistes le port de la carabine de cavalerie nouveau modèle en place du revolver employé jusqu'à présent.

Je crois qu'un éclaireur vélocipédiste armé du revolver ferait bien mauvaise mine s'il venait à rencontrer une patrouille ennemie, tandis qu'avec une bonne carabine, il aura vite fait de se jeter derrière une haie, ou d'appuyer son arme sur la selle de sa machine pour diriger un tir rapide et précis contre ses adversaires. Pour tout autre service en dehors de la ligne de contact, le revolver constituera un armement pratique et suffisant. Le port du sabre-baïonnette est inutile, même encombrant; le poignard que nous donnons à nos vélocipédistes est beaucoup moins gênant, et s'il est inutile, il donne à l'homme un aspect militaire, but visé par nos autorités.

Dans l'habillement, il est de toute importance de ne pas perdre de vue que le vélocipédiste n'est ni fantassin, ni cavalier, et que s'il doit compter sur sa qualité maîtresse, la vitesse, il doit être vêtu de manière à posséder la plus grande aisance dans ses mouvements. Il serait contraire à tout bon sens de vouloir lui faire porter un uniforme lourd et gênant, dans l'unique but de lui donner un air martial, il faut s'en tenir à un juste milieu, ce que nous aurons à peu près fait chez nous avec les modifications prévues par l'assemblée tenue à Berne ce printemps.

Le képi me paraît cependant un peu lourd et nécessite l'emploi de la mentonnière qui est gênante pour un cycliste. Le linge de corps sera autant que possible de laine.

Le vélocipédiste sera muni d'une boussole, de cartes, crayons, carnet, d'une clef anglaise, de cisailles, d'un marteau, suivant le but auquel on le destinera.

Donc la machine la seule possible, est la bicyclette à cadre munie d'anneaux de caoutchouc creux d'au moins 32mm de section, à la roue de derrière.

Conclusions.

Instruction. — L'instruction comprendra l'école de conduite et les exercices d'entraînement, des cours de topographie appliquée à la vélocipédie militaire, connaissance et agrandissement des cartes, points à reporter et à indiquer en rouge sur une carte, sur lesquels on peut tendre une embuscade ou desquels on peut avoir un aperçu du terrain, exécution de croquis avec perspective, pris de pied ferme et de machine, levés de terrain de mémoire, pratique de signaux et détermination de points invisibles dans l'obscurité, mesure des angles horizontaux en se repérant.

Les vélocipédistes de 1re classe seront spécialement destinés au service de renseignements, de reconnaissance et d'éclaireurs ; ils seront les vrais auxiliaires de la cavalerie de découverte, et possèderont un degré d'instruction supérieur. Ils devront être capables de parcourir une moyenne de 20 kilomètres à l'heure pendant 5 à 6 heures consécutives et de fournir un total journalier de 100 à 150 kilom.

Les hommes appartenant à la 2e catégorie seront spécialement affectés au service d'estafettes et d'ordonnances ; leurs connaissances topographiques seront moins développés, il leur suffira de savoir lire une carte, faire un rapport, de connaître l'organisation militaire. On se contentera de leur demander 75 à 100 kilomètres par jour et une moyenne de 15 à 20 kilomètres pendant 2 ou trois heures seulement.

Il sera alors nécessaire de faire subir aux candidats au corps vélocipédique une épreuve de vitesse et un examen sur les branches ci-dessus mentionnées afin de pouvoir leur donner dès les débuts l'instruction qui appartiendra à leur catégorie.

Je termine cette petite étude, fort incomplète du reste, en souhaitant que nos prochaines grandes manœuvres permettent à nos corps de vélocipédistes naissants de se

signaler dans de nombreuses et importantes occasions, afin de justifier la confiance que nos autorités militaires ont montrée en le créant.

J'espère que notre état-major ainsi que nos chefs de troupes chercheront à étendre le champ d'action du vélocipédiste,(jusqu'ici limité au service d'estafettes) par des expériences pratiques dans les divers services qui peuvent avoir besoin de son concours.

Je rappelle à tous les cyclistes que la pratique du vélocipède, qui constitue pour eux une récréation en temps ordinaire, deviendra au service militaire une tâche rude, quelquefois pénible et à laquelle ils devront vouer toute leur force et leur intelligence, afin de contribuer d'une manière puissante à l'avancement de la vélocipédie militaire dans notre armée.[1]

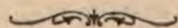

La balle tubulaire (ou creuse) Hebler-Krnka.

On sait qu'un intérêt scientifique de plus en plus vif s'attache à tout ce qui concerne l'armement nouveau de l'infanterie dans les diverses armées du monde civilisé. Cela nous engage à faire connaitre à nos lecteurs la substance principale des vues émises par Mr le professeur Hebler sur la double question de la réduction du calibre et du perfectionnement de la munition, bien que cette question, en ce qui concerne le calibre, soit définitivement et parfaitement résolue par notre récent modèle de fusil.

Outre ses deux volumes connus, cet éminent technicien a publié dans les Nos 32, 36 et 42 de 1892 de l'*Allg. Schw. Milit. Zeitung* des articles traitant des meilleures formes de la balle (à base plate et pointe ogivale, ou balle ogivale aux deux bouts avec un disque conducteur à la base) et de la portée des fusils, et l'on a pu lire dans notre dernier numéro un autre article de M. le professeur Hebler sur le fusil-miniature Krnka, qui, tout en ayant quelque allure de réclame industrielle, ne manquait pas de mérite technique.

[1] Mémoire de M. le lieut. *Despland*, primé au concours. (Réd.)

Aujourd'hui, nous donnerons la traduction de deux autres articles, parus dans les Nos 27 et 33 du journal susmentionné, avec les réserves finales de sa rédaction auxquelles nous nous rangeons complètement :

Dès 1874, dit M. le professeur Hebler [1], j'ai fait construire, outre les projectiles décrits dans les Nos 32 et 36, une balle percée par un canal axial cylindrique, destiné à laisser passer la colonne d'air qui se trouve devant le projectile. De cette façon, la résistance de l'air est diminuée de beaucoup ; l'air qui passe au travers du projectile tend à rendre plus dense l'air qui se trouve en arrière et par conséquent à diminuer le vide qui se produit à ce point.

Il est facile de comprendre qu'un projectile de ce genre rencontrera une résistance bien moindre qu'un projectile plein de même profil et de mêmes dimensions.

Mes essais de 1874 furent sans résultats, car mes balles, étant de plomb doux et sans enveloppe, se déformaient dans le canon sous l'influence de la pression des gaz.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; le projectile est enveloppé d'un manteau d'acier ou de nickel et le canal central peut être revêtu dans toute sa longueur par un tube d'acier ou d'autre métal, de façon à exclure la possibilité d'un écrasement du projectile par la pression des gaz.

L'enveloppe peut être sans bordure aux deux bouts et peut aussi ne faire qu'une pièce avec le tube d'acier garnissant le canal.

Indépendamment de mes recherches, le technicien Krnka a conçu, après lecture de mes articles, l'idée de confectionner une balle creuse et m'a consulté à ce sujet.

Cette nouvelle invention appartient donc en commun à M. Krnka et à moi et représente le dernier progrès possible dans la forme des balles.

Nous sommes tous deux d'avis que la fabrication de ces balles ainsi que du disque conducteur ne présentera aucune difficulté sérieuse. La fabrique de cartouches Roth, à Vienne, saura sans doute mener à bonne fin la confection en gros de ces projectiles. Cette fabrique, qui aujourd'hui occupe le premier rang, a déjà confectionné d'une façon excellente mes balles des Nos 32 et 36.

[1] Traduit de l'*Allg. Schw. Militärzeitung*, No 27, soit du 8 juillet de 1893.

Dans l'état actuel de la science technique, il est hors de doute que la fabrication de balles tubulaires et de disques, tels que ceux que je vais décrire, serait aussi praticable.

Il est évident qu'il peut y avoir deux sortes de projectiles creux : ceux à base plate et pointe ogivale, et ceux à deux extrémités ogivales. On peut encore varier la forme en écrasant plus ou moins, à l'arrière, le canal à air.

De toutes ces formes, la plus favorable au point de vue de la résistance de l'air, est celle à deux ogives, avec un canal légèrement évasé à l'arrière, de sorte que la pointe postérieure n'ait pas besoin d'être réduite au diamètre du canal à air.

Ce sera donc à l'avenir ce modèle que nous appellerons : « balle tubulaire Krnka-Hebler. »

Cette forme est aussi la meilleure pour la séparation de la balle d'avec le disque conducteur. Ce dernier entoure la base de la balle et porte un tube qui pénètre dans la partie évasée du canal central. De cette façon, le projectile est centré et le tube, étant de forme conique, se sépare facilement de la balle aussitôt que celle-ci quitte le canon. Le disque conducteur tombe donc à quelques pas de la bouche et peut être employé à nouveau comme la douille. Le disque est plat à l'arrière ou bien pourvu d'une cavité en entonnoir au milieu.

Pour ce qui concerne le diamètre du canal à air, il va sans dire qu'un canal trop étroit est de peu d'utilité, parce qu'il ne diminue pas assez la résistance de l'air, tandis qu'un canal trop large a d'autres désavantages. Il faudra donc établir par expérience le diamètre du canal qui, à mon avis, devrait être environ les $^2/_5$ du calibre.

Instruits par l'expérience, nous avons eu soin, M. Krnka et moi, de faire patenter notre invention.

J'ai donc préparé cette balle creuse-tubulaire pour le fusil allemand de 7.9^{mm}, modèle 1888, aussi bien que pour ma cartouche de 5^{mm}. et j'ai calculé avec le plus grand soin la résistance de l'air dans les deux cas à des vitesses de 100, 200, 300 et 1000 mètres par seconde. J'ai trouvé que pour ces projectiles et à ces vitesses la résistance est à peu près en proportion du carré de la vitesse.

J'ai ensuite calculé les tables de tir, d'abord pour la balle de plomb durci (balle lourde) puis pour la balle de zinc ou

de zinc et étain (balle légère). Il s'agissait de déterminer si, étant donné le peu de résistance de l'air, il valait mieux employer la balle légère ou la balle lourde.

Les résultats obtenus font voir que la balle devrait être faite de métal aussi léger que possible.

Dans le tableau ci-dessous, je me suis servi des abréviations suivantes :

v. Vitesse en mètres par seconde.

a. Angle de tir en $^0/_{00}$.

$B_{1.7}$ Zone dangereuse pour un objet haut de 1.7 mètre.

$B_{1.8}$ Zone dangereuse pour un objet haut de 1.8 m.

B. max. (1.7) Maximum de la zône dangereuse pour un objet haut de 1.7 m.

B. max. (1.8) Maximum de la zône dangereuse pour un objet haut de 1.8 m.

D. Pénétration dans le bois de sapin sec, en cm.

s. Déviation du but, causée par un vent latéral de 5 m. par seconde.

La coupe des rayures, le pas de l'hélice, la longueur de la balle et de la cartouche et le diamètre de celle-ci restent les mêmes pour le même calibre, quelle que soit la balle.

Voici les résultats :

Cartouche allemande, modèle 88, *avec balle lourde Krnka-Hebler.*

(Même charge que pour la cartouche normale.)

Longueur de la balle, 32.0^{mm}.

Longueur de la pointe ogivale, 18^{mm} (diamètre 8.0 à 3.2^{mm}).

Diamètre du canal cylindrique 3.2^{mm}, s'écrasant jusqu'à 5.6^{mm} à l'arrière.

Longueur de l'ogive supérieure, 12^{mm} (diamètre 8.0 à 5.6^{mm}).

Longueur de la partie centrale, 2.0^{mm} (diamètre 8.22^{mm}).

Poids de la balle, 10.8 gr. (balle normale 14.5 gr.).

Poids du disque conducteur : environ 0.3 gr.

Métal : plomb durci (balle lourde).

La balle est recouverte d'une enveloppe d'acier qui peut être sans rebords à l'avant et à l'arrière, de façon à donner aux extrémités du projectile une arête aussi aiguë que possible. (Plus l'arête est aiguë, surtout à la pointe, plus *la résistance* de l'air diminue.)

Le canal à air peut renfermer dans toute sa longueur un tube d'acier, de façon à empêcher la déformation de la balle dans le canon.

Charge, 2.75 gr. de poudre sans fumée en feuillets (comme précédemment, sauf que les feuillets devraient être un peu plus petits pour que la combustion soit complète). Vitesse initiale, 720 m. (pour la balle normale 640 m.)

Poids de l'arme, 3.8 kg.

Recul, 1.20 kgm. (au lieu de 1.54).

Longueur de la douille, 64.5^{mm}; poids, 10.6 gr.; la partie cylindrique dans laquelle s'engage la balle est quelque peu allongée.

Longueur de la cartouche, 82.5^{mm} comme auparavant.

Poids de la cartouche, 24.45 gr. (au lieu de 27.5). 164 cartouches (au lieu de 145) font 4 kilogrammes.

Pression sur la coupe en travers du projectile, 0.220 (au lieu de 0.296).

Pression sur la longueur du projectile, 0.0482 (au lieu de 0.0607).

Mérites comparatifs de l'arme et de la munition 1873 (au lieu de 474).

Pression maximum, 2200 atmosphères (au lieu de 3300).

B. max. (1.7) = 735 m. (au lieu de 438).

B. max. (1.8) = 760 m. (au lieu de 450).

Les résultats balistiques sont les suivants :

Distances.	*v.*	*a.*	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	*s.*
0 m.	720	0	—	—	105	0
500	660	4.6	—	—	99	0.22
1000	606	9.3	182	192	89	0.95
1500	556	14.1	116	123	76	2.35
2000	510	19.1	81	86	64	4.57
2500	468	24.5	60	64	54	7.82

La portée efficace est de 4402 m.; durée 9.16 sec., vitesse au but 337 m., pénétration au but 27,8 cm.; angle de tir $2^{\circ}\,56' = 51\ ^{0}/_{00}$. La portée totale est de 8101 m. ($\alpha = 30^{\circ}$) ; la portée verticale = 2700 m.

Cartouche allemande, modèle 1888, *à balle légère Hebler-Krnka.*

(Même charge que pour la cartouche normale.)

Les dimensions de la douille et de la balle restent les

mêmes. Les chiffres entre parenthèses se rapportent à la balle normale.

Poids de la balle, 7.8 gr. (14.5), disque conducteur, environ 0.3 gr.

Métal : zinc ou zinc et étain ; enveloppe et tube comme pour la balle lourde.

Charge, 275 gr. en feuillets plus petits pour que la combustion soit achevée avant que la balle quitte le canon.

Vitesse initiale, 810 m. (640).

Poids de l'arme, 3.8 kg.

Recul, 0,90 kgm. (1.54).

Poids de la douille, 10.6 gr. (10.1).

Longueur de la cartouche, 82.5^{mm}.

Poids de la cartouche, 21.45 gr. (27.5). 186 cartouches (145) font 4 kilos.

Pression sur la coupe de la balle, 0.159 (0.296).

« » longueur de la balle, 0.0348 (0.0607).

Mérites de l'arme et de la munition, 2240 (474).

Pression maximale, 1450 atmosphères (3300).

B. max. (1.7) = 796 (438).

B. max. (1.8) = 818 (450).

Les résultats balistiques sont :

Distances.	$v.$	$a.$	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	$s.$
0 m.	810	0	—	—	78	0
500	719	3.8	—	—	76	0.25
1000	638	7.8	206	218	69	1.12
1500	566	12.1	125	132	57	2.85
2000	502	16.9	84	89	45	5.76
2500	446	22.3	59	62	35	10.2

La portée efficace est de 4426 m. ; durée 9.71 sec. ; vitesse 281 m. ; pénétration, 14.0 cm. ; angle de tir, 3° 2′ = 58 $^0/_{00}$. La portée extrême est de 7522 m. ($\alpha = 30°$) ; la portée verticale est de 2507 m.

Cartouche Hebler de 5^{mm}, modèle 91-92, *à balle tubulaire lourde ;* douille remplie aux $^9/_{10}$ comme pour la cartouche normale.

Longueur de la balle, 30.0^{mm}.

Longueur de la pointe ogivale, 17^{mm} (diamètre 5.1 à 2.0^{mm}).

Diamètre du canal à air, 2.0^{mm}, élargi à 3,6^{mm} à l'arrière.

Longueur de la base ogivale, 11^{mm} (diamètre 5.1 à 3.6).

Longueur de la pièce annulaire centrale, 2mm (diamètre 5.3).

Poids de la balle, 4.3 gr. (5.8); disque conducteur, environ 0.12 gr.

Métal : plomb durci avec enveloppe d'acier et au besoin tube d'acier dans le canal à air.

Charge, 1,5 gr. de poudre sans fumée Köln-Rottweil (la meilleure pour armes de guerre et de chasse, absolument sans fumée ni résidu). Diamètre pour combustion complète, 0.72mm.

Vitesse initiale, 904 m. (797).

Poids de l'arme, 4.0 kg.

Recul, 0.72 kgm. (0.80).

Longueur de la douille, 55mm, poids de la douille, 7.4 gr. La partie cylindrique où s'engage la balle est quelque peu allongée.

Longueur de la cartouche, 720mm; poids de la cartouche, 13.3 gr. (14.5). 301 cartouches (276) font 4 kilogrammes.

Pression sur la coupe de la balle, 0.219 (0.295).

» » longueur de la balle, 0.0318 (0.039).

Mérites de l'arme et de la munition : 5213 (1429).

Pression maximale, 2460 atmosphères (3633).

B. max. (1.7) = 937 m. (516).

B. max (1.8) = 968 m. (526).

Les résultats balistiques sont les suivants :

Distances.	v.	a.	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	s.
0 m.	904	0	—	—	101	0
500	844	2.9	—	—	105	0.21
1000	788	5.7	302	320	106	0.88
1500	736	8.6	200	212	104	2.13
2000	688	11.4	146	155	101	4.07
2500	642	14.4	111	117	94	6.84

Portée efficace, 5400 m.; durée 8.84 sec.; vitesse, 432 m.; pénétration, 44,9 cm.; angle de tir, 2° 5′ = 36 ‰. La portée totale est de 10001 m. ($\alpha = 30°$); la portée verticale est de 3333 m.

Cartouche Hebler, modèle 91-92, *à balle tubulaire légère,* douille remplie aux $^9/_{10}$.

Les dimensions de la douille et de la balle sont les mêmes que pour la balle lourde.

Poids de la balle, 3.1 gr. (5.8) ; disque conducteur, environ 0.12 gr.

Métal : zinc ou zinc et étain. Enveloppe et tube comme pour la balle lourde.

Charge, 1,5 gr. de poudre sans fumée Köln-Rottweil ; diamètre pour combustion complète, 0,53^{mm}.

Vitesse initiale, 1018 m. (797).

Poids de l'arme, 4 kg.

Recul 0.62 kgm. (0.80).

Poids de la douille, 7.4 gr. (7.2).

Longueur de la cartouche 72,0^{mm} (72.0).

Poids de la cartouche, 12.1 gr. (14.5). 331 cartouches (276) font 4 kilogrammes.

Pression sur la coupe de la balle, 0.158 (0.295).

» » longueur de la balle, 0,0229 (0,0391).

Mérites de l'arme et de la munition, 5652 (1429).

Pression maximale, 1586 atmosphères (3633).

B. max. (1.7) = 1018 m. (516).

B. max. (1.8) = 1046 m. (526).

Les résultats balistiques sont les suivants :

Distances.	*v.*	*a.*	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	*s.*
0 m.	1018	0	—	—	67	0
500	925	2.4	—	—	72	0.23
1000	842	4.8	340	360	75	1.02
1500	765	7.4	213	226	76	2.54
2000	696	10.1	149	158	73	4.99
2500	633	13.1	109	115	67	8.63

La portée efficace est de 5447 m.; durée, 9.38 sec.; vitesse, 362 m.; pénétration, 22.8 cm.; angle de tir, 2° 16′ = 39 ‰. La portée extrême est de 9309 m. (α = 30°). La portée verticale est de 3103 m.

Cartouche Hebler de 5^{mm}, modèle 91-92, *à balle tubulaire légère ;* douille pleine.

Les dimensions de la douille et de la balle restent les mêmes.

Poids de la balle 3.1 gr. (5.8) ; disque conducteur, environ 0.12 gr.

Métal : zinc ou zinc et étain. Enveloppe et tube comme ci-dessus.

Charge 1,64 gr. de poudre sans fumée Köln-Rottweil (1.5).

Diamètre pour combustion complète, 0,59^{mm},

Vitesse initiale 1081 m. (797).
Poids de l'arme, 4 kg.
Recul 0.69 kgm. (0.80).
Poids de la douille, 7.4 gr. (7.2).
Longueur de la cartouche, 72.0mm (72.0).
Poids de la cartouche, 12,3 gr. (14.5). 326 cartouches (276) font 4 kilogrammes.

Pression sur la coupe de la balle, 0,158 (0,295).
» » longueur de la balle, 0.0229 (0.0397).
Mérites de l'arme et de la munition, 5842 (1429).
Pression maximale, 2242 atmosphères (3633).
B. max. (1.7) = 1058 m. (516).
B. max. (1.8) = 1087 m. (526).
Les résultats balistiques sont les suivants :

Distances.	v.	a.	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	s.
0 m.	1081	0	—	—	63	0
500	983	2. '	—	—	69	0.21
1000	894	4.3	379	401	74	0.91
1500	813	6.6	236	250	76	2.25
2000	740	9.1	165	175	75	4.42
2500	673	11.8	121	128	71	7.65

La portée efficace est de 5760 m.; durée, 9.67 sec.; vitesse, 362 m.; pénétration, 22.8 cm.; angle de tir, 2° 15′ = 39 °/₀₀. La portée totale est de 9708 m. (α = 30°). La portée verticale est de 3236 m.

Afin de pouvoir mieux comparer les effets de la balle creuse Krnka-Hebler avec ceux des armes d'hier et d'aujourd'hui, nous consacrons quelques lignes aux fusils allemands, modèles 1871 et 1889.

Fusil allemand de 11mm, *modèle* 1871 (balle de plomb à enveloppe de papier).

Longueur de la balle, 27.5mm, poids, 25 gr.; charge, 5.0 gr. de poudre noire; vitesse initiale, 440 m.; poids de l'arme, 4.5 kg.; recul, 1.58 kgm.; poids de la douille, 12.2 gr.; longueur de la cartouche, 78mm; poids de la cartouche, 42.8 gr. (93 font 4 kg.), pression sur la coupe en travers de la balle 0.263, pression sur la longueur de la balle 0.0926.
Mérites de l'arme et de la munition, 100.
Pression maximale, 1600 atmosphères.

B. max. (1.7) = 334 m.; B. max. (1.8) = 339 m.

Les résultats balistiques sont les suivants :

Distances.	v.	a.	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	s.
0 m.	440	0	—	—	24	0
500	255	21.7	6.1	64	20	0.52
1000	180	58.3	1.9	20	11	3.32
1500	138	114	8.6	9.1	6.0	10.9
1600	132	128	7.5	8.0	5.5	13.3

La portée efficace est de 1601 m., durée, 7.86 sec., vitesse, 132 m., pénétration, 5.5 cm., angle de tir, 7° 18 = 128 °/₀₀. La portée totale est de 2951 m. ($\alpha = 30°$) ; la portée verticale est de 984 m.

Fusil allemand de 7,9^{mm}, *modèle* 1888 (balle de plomb durci à enveloppe d'acier).

Longueur de la balle, 32.0^{mm}; poids, 14.5 gr.; charge, 2.75 gr. de poudre sans fumée en feuillets ; vitesse initiale, 640 m.; poids de l'arme, 3.8 kg.; recul, 1.58 kg.; poids de la douille, 10.1 gr.; longueur de la cartouche, 82.5^{mm}; poids, 27.5 gr. (145 font 4 kg.). Pression sur la coupe de la balle, 0.296 ; pression de longueur, 0.0607.

Mérites de l'arme et de la munition 474 ; pression maximum, 3300 atmosphères.

B. max. (1.7) = 438 m. ; B. max. (1.8) = 450 m.

Les résultats balistiques sont les suivants :

Distances.	v.	a.	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	s.
0 m.	640	0	—	—	135	0
500	362	11.2	115	122	43	0.38
1000	253	28.6	40	42	21	2.51
1500	194	54.3	19	20	12	8.37
2000	157	89.3	10.7	11.3	8.2	20.7
2500	132	134	6.9	7.3	5.8	42.8

La portée efficace est de 2127 m. ; durée, 8.74 sec. ; vitesse, 150 m. ; pénétration, 7.4 cm. ; angle de tir, 5° 55' = 104 °/₀₀. La portée totale est de 3816 m. ($\alpha = 30°$) ; la portée verticale est de 1272 m.

Les chiffres ci-dessus montrent clairement la grande supériorité de la balle creuse Krnka-Hebler. L'abandon de la balle pleine pour la balle creuse sera un événement d'importance au moins égale à l'abandon de la balle ordi-

naire pour celle à pointe ogivale, ou de celle-ci pour celle à deux pointes ogivales.

Le lecteur sera peut-être désireux de savoir en quelles proportions la résistance de l'air varie pour les quatre principales formes de balle : balle ordinaire, à pointe ogivale et base plate, à pointe et base ogivale et balle creuse.

Représentons par 1000 la résistance de l'air pour la balle ordinaire et nous avons pour les quatre formes :

Fusil allemand :	1000	541	216	89
Fusil de 5^{mm} (v = 750)	1000	463	185	66

Chaque perfectionnement diminue donc au moins de moitié la résistance de l'air ; soit de moitié pour le premier changement et de quatre cinquièmes pour le second, tandis qu'après le troisième, la résistance n'est plus que de $^1/_{11}$ à $^1/_{15}$ de celle correspondant à la balle normale.

L'introduction de la balle creuse dans les armes de petit calibre ne nécessite aucun changement, sauf dans la feuille de hausse et une petite excavation dans le transporteur pour la partie cylindrique allongée de la douille qui contient la balle et le disque conducteur. Ces changements peuvent se faire en très peu de temps et à très bas prix.

Il s'agira en premier lieu d'introduire le projectile creux dans les armes de 7,5-8,0 en usage aujourd'hui ; après quoi, on abordera la question de la diminution du calibre (5^{mm}) employant la balle creuse.

Malgré la diminution de pression résultant de l'emploi de la balle tubulaire, l'introduction du système Krnka à quatre ailettes ou tenons pour les calibres de 8 à 5^{mm} reste indispensable pour prévenir, à la longue, les arrêts d'obturation, qui, vu le grand nombre de coups que ces armes ont à tirer, risquent de se produire sans que la pression soit considérable.

Même en n'employant que des matériaux de choix, il y a toujours danger, si on n'a que deux ailettes d'obturation, que ces arrêts se produisent aussi à des pressions moyennes, lorsqu'on tire un certain nombre de coups. Même pour les armes fabriquées avec le plus grand soin, par Lœwe et Mauser, par exemple, ce n'est qu'avec quatre tenons qu'on a la certitude de l'obturation parfaite.

Pour les fusils d'autres fabriques, la nécessité de l'introduction du système Krnka à quatre tenons est encore plus

grande, car les matériaux sont moins bons et le travail moins soigné.

De ce qui précède, il est évident que la balle légère et la balle lourde ont chacune ses avantages et désavantages, qu'il faudra balancer avec soin lorsqu'il s'agira de l'adoption d'une balle creuse.

Le projectile léger a le désavantage d'avoir à toutes les distances une pénétration moindre ; d'autre part, la trajectoire est plus rasante et cela surtout aux distances courtes et moyennes. La déviation au but, due au vent latéral, est à peu près la même dans les deux cas. La balle légère permet, en allégeant la cartouche, d'en faire porter au soldat un plus grand nombre; en outre, le recul et la pression des gaz sont moins forts. L'adoption de la balle lourde ou de la balle légère dépendra donc du plus ou moins d'importance que l'on attachera à chacune de ces considérations.

Il ne faut pas non plus oublier qu'une trop grande élévation de la hausse rend le tir incommode. Pour le fusil modèle 1871, l'angle de tir pour 1600 m. était de 128 ‰, rendant ainsi le tir fort incertain. Pour le fusil modèle 1888, cet angle pour 2000 m. est de 89 ‰, ce qui est encore trop élevé. Le même fusil, avec la balle tubulaire, ne demande, pour une portée de 2000 m., qu'un angle de 17 à 19 ‰ permettant de tirer sans inconvénient.

Le fusil de 5^{mm} à balle tubulaire porte à 2000 m. avec un angle de 9 à 11 ‰, et à 5000 m. avec un angle de moins de 40 ‰, permettant de tirer sans difficulté si la hausse était graduée pour cette distance. C'est certes là un des grands avantages de cette balle.

Après le poids de la munition, le facteur le plus important est la rasance de la trajectoire, et là aussi la balle tubulaire produit un fort gain. A 1000 m., le fusil modèle 1871 tirant sur un objet haut de 1,8 m., couvre 20 m.; le fusil modèle 1888 couvre 42 m., soit plus du double ; la même arme avec la balle creuse légère couvre 218 m., soit onze fois plus que l'ancien fusil ; le fusil de 5^{mm} avec balle creuse légère couvre 400 m., soit vingt fois autant que le fusil de 1871.

Nous voyons donc que l'adoption de la balle creuse pour les fusils actuels quintuple l'espace dangereux aux distan-

ces moyennes et le décuple si on adopte en outre le fusil de 5^{mm}.

En outre, l'adoption de la balle creuse augmente de beaucoup la pénétration aux distances moyennes et surtout aux grandes distances ; la déviation au but, le recul et la pression des gaz sont diminués[1], la zone dangereuse est augmentée et la légéreté de la balle permet de faire porter aux soldats un plus grand nombre de cartouches. Tous ces avantages ont une grande importance que les hommes compétents sauront reconnaitre.

Ajoutons encore que l'emploi du calibre de 5^{mm} et de la balle creuse permettra de porter le pas de l'hélice de 14 à 16 ou 18 ou peut-être même 20 cm., à cause de la grande vitesse initiale et du peu de temps que le projectile reste dans l'air.

Cela serait aussi fort avantageux, soit pour la fabrication et le nettoiement du canon, soit aussi pour mieux diriger la balle dans les rayures et lui faire faire un moins grand nombre de tours.

Les résultats d'ensemble, soit les *Mérites comparatifs* (Güte) des armes actuelles seraient quintuplés par l'adoption de la balle tubulaire et plus que décuplés par l'emploi de cette balle dans un fusil de 5^{mm}. (Comparée à celle du fusil de 1871, les *Mérites* seraient multipliés par 22 et 58 dans ces deux cas.)

Tout gouvernement est donc à même, par l'adoption de ces inventions, de quintupler ou décupler l'excellence de son armement portatif. Quel progrès colossal !

A mon avis, la balle tubulaire Krnka-Hebler représente le dernier progrès encore possible pour le perfectionnement des armes à feu portatives, spécialement de la forme de la balle.

L'adoption générale de cette balle pour les armes de petit calibre n'est qu'une question de temps et ne se fera pas longtemps attendre.

Avant la fin de ce siècle, nous verrons probablement l'adoption générale du petit calibre (5^{mm}) et de la balle Krnka-Hebler. Les armes à feu portatives auront alors

[1] Par ces motifs, l'adoption de la balle de 5^{mm} serait sans doute sans bordure dans tous les Etats.

atteint le plus haut degré de perfection possible avec un calibre de 5mm et une balle à enveloppe. HEBLER.

La balle tubulaire (ou creuse) d'acier [1].

Avant d'entrer en matière, je suppose que mes lecteurs ont connaissance de mes articles précédents, notamment celui du N° 27 de l'*Allg. Schweiz Militärzeitung*, et de mon travail sur la portée des armes à feu.

Je veux faire voir ici que, bien que la *forme* de balle inventée par M. Krnka et moi soit la meilleure possible, de meilleurs résultats peuvent être obtenus par l'emploi d'un métal plus dur et qui ne se déforme pas. De cette façon, la pénétration est augmentée surtout aux distances moyennes et courtes, et l'excellence de l'armement devient par conséquent plus grande.

Il s'agit donc de fabriquer une balle tubulaire de cuivre, de laiton, de fer ou d'acier, au lieu d'une balle à enveloppe. Ces deux derniers métaux devront avoir un anneau conducteur d'un métal moins dur (soit cuivre ou laiton) afin de pouvoir prendre les rayures.

De tous ces métaux, l'acier est évidemment le préférable; il est de beaucoup meilleur marché que le cuivre et le laiton, ne se déforme pas du tout et peut être durci à volonté.

Nous adopterons donc une balle d'acier avec anneau de cuivre ou laiton solidement attaché à la balle. Une balle de ce genre coûtera peut-être plus que celle d'aujourd'hui, mais ce désavantage sera plus que contrebalancé par sa plus grande efficacité.

Admettant qu'on adopte la balle creuse dite tubulaire, il y aura donc à choisir entre les trois types : balle lourde, balle légère, toutes deux avec enveloppe, et balle d'acier, le poids de cette dernière ne dépasse que de très peu celui de la balle légère.

J'ai déjà fait voir qu'une balle ne se comprimant pas et de forme normale est impraticable pour les armes de petit calibre. Je me dispense donc de renouveler maintenant cette discussion.

Ici, le cas est différent : nous n'avons plus une balle normale, mais une balle ogivale aux deux extrémités,

[1] Traduit de l'*Allg. Schw. Militärzeitung*, N° 33, soit du 19 août 1893.

munie d'un disque conducteur à la partie postérieure, lequel, par suite de son expansibilité, peut remplir tout le canon et donner au projectile le mouvement rotatoire, bien que l'anneau, en parcourant le canon, soit resté ferme dans les champs des rayures.

Par cette construction, le projectile, tout en restant non malléable, reçoit une direction sûre et la rotation dans le canon.

L'anneau conducteur a, à sa partie inférieure, 2mm d'épaisseur, mais il s'amincit notablement par l'extérieur, de manière à diminuer le frottement. Pas n'est besoin qu'il ait un plus fort calibre que le plus grand du canon. Nous voyons donc que, grâce à ce type de balle, on peut faire usage d'un métal non malléable, même pour le canon élargi.

Le diamètre maximum de la balle, sans compter l'anneau, ne doit évidemment pas dépasser le diamètre normal du canon, et l'anneau doit avoir un diamètre au moins égal à celui du canon le plus élargi.

Nous sommes donc à même d'employer pour nos fusils une balle de métal non malléable, soit une balle d'acier.

Une balle de ce genre pénétrera à n'importe quelle distance tous les abris naturels et toutes les cuirasses portatives, tout en faisant la blessure la moins cruelle possible.

J'ai calculé les tables de tir pour la cartouche allemande de 7.9mm et la mienne de 5mm, tirant une balle creuse de ce genre (acier et anneau de cuivre) et j'ai obtenu les résultats ci-dessous :

La nomenclature est la même que précédemment.

Cartouche allemande, modèle 1888 (balle creuse d'acier, à anneau de cuivre ; charge normale).

Pas de l'hélice, 24 cm. (comme jusqu'ici) ; longueur de la balle, 32mm (idem.) ; longueur de la pointe ogivale, 18mm (diamètre, 7.9 à 3.2mm) ; diamètre du canal à air, 3.2mm, élargi à 5.6mm à la partie postérieure ; longueur de la base ogivale, 12mm (diamètre, 7.9 à 5.6) ; largeur de l'anneau de cuivre, 2mm (diamètre, 8.22 à 7.9). La base ogivale s'emboîte dans un disque conducteur pesant environ 0.3 gr. et la balle pèse 8.30 gr. au lieu de 14.5 gr. Charge 2.75 gr. poudre sans fumée en feuillets un peu plus petits qu'aujourd'hui pour que la combustion soit complète avant que le projectile quitte la bouche. Vitesse initiale, 787 m. (640) ;

poids de l'arme, 3.8 kg.; recul, 0.93 kgm. (1.54) ; longueur de la douille, 64.5mm ; poids de la douille, 10.6 gr. La partie épaisse de la douille reste la même, la partie cylindrique est quelque peu allongée pour couvrir l'anneau de cuivre. Longueur de la cartouche, 82.5mm ; poids, 21.95 gr. (27.5) ; 182 cartouches (145) font 4 kilogrammes. Pression sur la coupe en travers de la balle, 0.169 (normale 0.296) ; pression sur la longueur de la balle, 0.0372 (normale 0.0607).

Mérites de l'arme et de la munition, 2205 (normale 474) ; pression maximum, 1550 atmosphères (3300) ; B. max. (1.7) = 778 m. (438), B. max. (1.8) = 799 (450).

Voici les résultats balistiques :

Distances.	*v.*	*a.*	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	*s.*
0 m.	787	0	—	—	117	0
500	703	4.0	—	—	93	0.24
1000	629	8.1	200	212	75	1.09
1500	562	12.5	123	130	60	2.76
2000	502	17.4	83	88	48	5.59
2500	449	22.8	59	62	38	9.76

La portée efficace est de 4374 m., durée 9.45 sec., vitesse au but 295 m., pénétration 16.4 cm., angle de tir 2° 57' = 51.6 ‰. La portée totale est de 7571 m. (α = 30°) ; la portée verticale est de 2524 m.

Cartouche Hebler de 5mm, *modèle* 1893, *faible* (balle creuse d'acier à anneau de cuivre ; douille pleine).

Les dimensions de la douille, de la balle et de la cartouche restent les mêmes que pour la balle creuse légère. Les chiffres entre parenthèses se rapportent à la balle normale. Pas de l'hélice, 18 cm. (14) ; longueur de la balle, 30mm ; longueur de la pointe ogivale, 17mm (diamètre 5.0-2.0) ; diamètre du canal cylindrique, 2.0mm élargi à 3.6mm à la base ; longueur de la base ogivale, 11mm (diamètre 5.0-3.6) ; largeur de l'anneau de cuivre, 2mm (diamètre 5.3-5.0) ; le disque conducteur pèse environ 0.12 gr., la balle 3.3 gr. (5.8). Charge, 1.64 gr. poudre sans fumée Cologne-Rottweil (1.5). Diamètre pour combustion complète, 0.63mm ; vitesse initiale, 1050 m. (797) ; poids de l'arme, 4.0 kg. ; recul, 0.71 kgm. (0.80) ; longueur de la douille, 5.5mm ; poids de la douille, 7.4 gr. (7.2) ; la partie cylindrique de la douille allongée de façon à contenir l'anneau de cuivre. Longueur

de la cartouche, 72.0^{mm}. Poids, 12.46 gr. (14.5) ; 321 cartouches (276) font 4 kilogrammes. Pression sur la coupe en travers de la balle, 0.168 (n. 0.295) ; pression sur la longueur, 0.0245 (n. 0.0397).

Mérites de l'arme et de la munition, 6805 (1429) ; pression maximum, 2400 atmosphères (3633) ; B. max. (1.7) = 1044 m. (516), B. max. (1.8) = 1071 m. (526).

Voici les résultats balistiques :

Distances.	*v.*	*a.*	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	**D**	*s.*
0 m.	1050	0	—	—	204	0
500	960	2.2	—	—	171	0.20
1000	878	4.5	369	391	143	0.89
1500	804	6.9	233	246	119	2.19
2000	735	9.4	163	173	100	4.28
2500	672	12.1	120	127	84	7.35

La portée efficace est de 5234 m. A cette distance, la durée est 8.24 sec., la vitesse 413 m., la pénétration, 31.5^{mm}, l'angle de tir, 1° 53′ = 32.8 °/₀₀.

La portée totale est de 9172 m. (α = 30°), la portée verticale est de 3057 m.

J'ai aussi fabriqué une cartouche plus forte pour la même balle et j'ai obtenu des résultats qui ne peuvent être dépassés avec ce calibre.

Cartouche Hebler de 5^{mm}, *modèle* 1893, *forte* (balle d'acier et anneau de cuivre ; douille pleine).

Le pas de l'hélice est de 18 cm. et pourrait même être de 20 ou 22 cm. (voir les raisons données plus haut). Longueur de la balle, 31.0^{mm} ; longueur de la pointe, 17.5^{mm} (diamètre 5.0-2.0) ; diamètre du canal, 2.0-3.6^{mm} ; longueur de la base ogivale, 11.5^{mm} (diamètre 5.0-3.6) ; largeur de l'anneau de cuivre, 2.0 m. (diamètre 5.3-5.0) ; le disque conducteur pèse 0.14 gr., la balle 3.40 gr. Charge, 2.16 gr. de la même poudre sans fumée ; diamètre pour combustion complète, 0.65^{mm}. Vitesse initiale, 1215 m.; poids de l'arme, 4.0 kg.; recul, 0.96 kgm. ; longueur de la douille, 61.5^{mm} (diamètre 11.0-9.4) ; poids de la douille, 8.5 gr., allongée comme ci-dessus ; longueur de la partie cylindrique, 15.5 m., de la partie épaisse, 4.2 m., de la partie conique, 4^{mm} ; longueur de la cartouche, 79^{mm} ; poids, 14.2 gr. (282 cartouches font 4 kg.) ; pression sur la coupe en travers

de la balle, 0.173 ; pression sur la longueur de la balle, 0.0245.

Mérites de l'arme et de la munition, 7453 ; pression maximum, 3100 atmosphères ; B. max. (1.7) = 1202 m., B. max. (1.8) = 1237 m.

Voici les résultats balistiques :

Distances.	*v.*	*a.*	$B_{1.7}$	$B_{1.8}$	D	*s.*
0 m.	1215	0	—	—	281	0
500	1117	1.7	—	—	238	0.15
1000	1027	3.4	484	512	201	0.66
1500	945	5.2	308	326	170	1.61
2000	869	7.1	215	228	114	3.12
2500	799	9.1	162	171	122	5.33

La portée efficace est de 6088 m.; à cette distance, la durée est 8.72 sec., la vitesse, 437 m., la pénétration, 36.5 cm., l'angle de tir, 1° 47′ = 31.1 ‰.

La portée totale est de 10434 m. ($\alpha = 30°$), la portée verticale est de 3478 m.

De ce qui précède, il résulte que la supériorité de la balle d'acier, sous le rapport de la pénétration, ne se manifeste que lorsque la vitesse initiale est telle qu'aucune autre balle n'y résisterait ; plus la vitesse augmente, plus cette supériorité se manifeste. C'est pourquoi la différence entre les résultats obtenus par les deux balles est minime avec le fusil allemand, tandis qu'avec celui de 5mm elle est immense.

Cependant, même avec le fusil allemand de 7.9mm, la différence, surtout à courte distance, est remarquable et ferait préférer la balle d'acier à la balle creuse légère, mais ce sera surtout lorsqu'on passera au fusil de 5mm que la supériorité de la balle d'acier se manifestera et la fera préférer, malgré son prix quelque peu élevé.

Une fabrique de premier rang comme celle de Roth, à Vienne, sera sans doute à même de fabriquer la balle d'acier en grandes quantités et à un prix modéré.

Quant à prédire laquelle des trois balles creuses (légère, lourde ou d'acier) on adoptera, soit pour les fusils de 7.5-8.0mm, soit pour ceux de 5mm, cela ne se peut pas. Chacune a ses avantages et désavantages qui devront être soigneusement pesés dans chacun des divers cas qui se présenteront; mais on peut prédire, à coup sûr, que la

balle creuse, dans l'une ou l'autre de ces trois formes, sera adoptée soit pour le fusil d'aujourd'hui, soit pour le fusil de 5^{mm}. Les avantages de cette balle sont tels qu'aucune armée ne saurait s'en passer. HEBLER.

Remarque. — Nous laissons la responsabilité de ces chiffres et assertions à l'auteur, qui passe, à juste titre, pour un technicien des plus compétents. Nous croyons cependant devoir faire observer ceci : le professeur Hebler commence par affirmer qu'aucun progrès ultérieur n'est possible sous le rapport de la forme des balles ; ce n'est là que son opinion personnelle.

Une balle de cuivre ou de laiton coûterait, croyons-nous, fort cher. D'autre part, la fabrication d'une balle de fer ou d'acier à anneau de cuivre ou de laiton serait compliquée et risquerait aussi de devenir fort coûteuse.

Lorsqu'il fut question d'employer le cuivre ou le laiton comme enveloppe, on y renonça pour des raisons qui s'appliquent tout autant à l'anneau qu'à l'enveloppe.

Une balle de ce genre risquerait cependant moins, vu la grande vitesse initiale, de rester dans la plaie et de causer de graves complications par oxydation.

Réd. *Allg. Schweiz Militär Zeitung.*

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Concours pour 1893-1894.

Le Comité cantonal aux sous-sections et aux membres de la Section vaudoise.

Lausanne, novembre 1893.

Chers Camarades. — Nous avons l'honneur de vous communiquer la liste des sujets de concours pour 1893 1894.

Nous avons repris quelques uns des sujets anciens non encore traités et complété la liste à l'aide de sujets nouveaux, choisis dans les questions actuellement discutées dans notre armée.

Nous vous recommandons le concours et espérons que le nombre des officiers qui voudront bien y prendre part sera encore plus considérable que l'an dernier.

Nous engageons vivement les Comités des sous-sections à désigner des commissions chargées de l'étude de quelques-uns des sujets imposés ; c'est là un des moyens les plus pratiques d'amener les officiers à poursuivre durant l'hiver leurs études militaires.

Pour le Comité de la Section vaudoise : *Le Président,* F. de Charrière, lieut.-colonel. — *Le Secrétaire,* François Secretan, capitaine.

Concours.

1. Un sujet d'histoire de la guerre au choix du concurrent.

2. Le passage des Alpes par Napoléon en 1800 ; étude historique et critique.

3. Etude de la frontière du Valais, du St-Bernard au lac Léman, en particulier des passages permettant de tourner la position de St-Maurice.

4. La réorganisation de notre loi militaire est-elle nécessaire, dans un délai rapproché, tant au point de vue administratif que tactique ?

5. Du rôle et des fonctions de l'adjudant du bataillon. Doit-il, en quelque circonstance que ce soit, être le remplaçant du commandant du bataillon ou, ainsi que cela est le cas actuellement, doit-il être uniquement considéré comme remplissant une fonction ? Les capitaines de notre armée doivent-ils être montés ? avantages et inconvénients.

6. Etude analytique et critique de l'ouvrage : « Service en campagne et combat d'un détachement (un bataillon, un escadron), par Zorn, capitaine-commandant au régiment bavarois d'infanterie de la garde, traduit par P. Nuel. » — Berger-Levrault & Cie, éditeurs, Paris.

L'officier qui choisira ce travail pourra aussi le traiter par une adaptation partielle à un terrain de son choix.

7. Quelle instruction faut-il donner au landsturm armé ? Distinguer entre le landsturm-frontière et le landsturm de l'intérieur du pays. Faut-il instituer des services d'un jour, se répétant trois ou quatre fois l'an, ou ne vaudrait-il pas mieux créer des services de trois ou quatre jours de durée ?

Rédiger un programme d'instruction pour le landsturm-infanterie.

8. La défense d'une vallée des Alpes (au choix de l'officier), par un détachement de landsturm pendant la période de mobilisation.

9. Du projet du nouveau règlement de la cavalerie suisse ; ses avantages comparativement à l'ancien. Etude générale.

10. Du rôle de la brigade de cavalerie et des guides du 1er corps d'armée en cas de mobilisation sur la frontière de l'ouest.

11. Etude comparative du rôle et de l'emploi de la cavalerie dans les guerres du premier Empire et celle de 1870. Son emploi dans une guerre future.

12. Réorganisation de l'artillerie de campagne. L'augmentation des batteries est-elle urgente vis-à-vis des artilleries qui nous entourent ?

Quelles modifications y a-t-il lieu d'apporter à l'état de choses actuel ? Groupement des batteries ; de leur commandement.

13. L'organisation actuelle des colonnes de parc et de leur commandement répond-elle aux nouvelles formations de corps d'armée ? Aussure-t-elle un ravitaillement rapide de toutes les troupes du corps d'armée? Quelles sont éventuellement les modifications à apporter à leurs formations actuelles ?

14. Etat actuel de la question des canons de campagne à tir rapide et de leur adoption dans les armées. Indiquer d'une manière sommaire quelles seront les modifications qu'entraînera le canon à tir rapide dans la tactique de l'artillerie.

15. Utilisation des pièces cuirassées et à tir rapide dans la fortification de campagne et sur le champ de bataille. Tactique à suivre dans leur emploi.

16. Etude des travaux du défilé de Saint-Maurice. — Anciens et nouveaux travaux au point de vue tactique et technique.

17. Etude sur le service des pontonniers en Suisse et la manière dont il devrait être organisé en vue de notre nouvelle organisation des corps d'armée.

18. Etude tactique et technique pour la défense par la fortification de campagne d'un passage du Jura.

19. *a)* Des modifications à apporter au service sanitaire en présence de la plus grande portée des armes actuelles. — Distance en arrière de la place de pansement; suppression éventuelle de cette place de concentration du personnel sanitaire aux ambulances, les blessés n'étant relevés qu'après la fin du combat, ou éloignement suffisant de la ligne de feu.

b) De la nécessité en présence de l'armement actuel de l'augmentation du personnel sanitaire. — Quelles seraient dans ce cas les modifications à apporter à l'organisation actuelle ?

Ce sujet peut être scindé et en former deux pouvant être traités séparément.

20. *a)* Alimentation et hygiène du cheval en campagne.

b) Ferrure anglaise et française au point de vue militaire.

21. *a)* Moyens à employer pour arriver à remonter notre cavalerie en Suisse.

b) Examen des facilités que la Confédération pourrait accorder aux officiers pour l'achat de leurs chevaux. — Assurance des chevaux d'officiers, vie et transport.

Ce sujet peut être scindé et en former deux pouvant être traités séparément.

22. Réorganisation des troupes d'administration dans le sens de la

séparation des officiers attachés aux corps de troupes et aux états-majors, d'un côté, et du personnel des compagnies d'administration, de l'autre. Dénomination, recrutement, instruction, répartition, avancement.

23. Alimentation des troupes en manœuvre. Organisation du service des subsistances de manière à rendre la troupe moins dépendante des voitures régimentaires. Répartition de la subsistance pour les repas de la journée, cuisines roulantes, vivres du sac, rations de réserve.

24. Elaboration d'un projet de règlement pour l'instruction du vélocipédiste.

25. De l'utilité des vélocipédistes comme corps combattant.

26. Etude de la nouvelle loi sur la justice pénale pour les troupes fédérales.

27. Projet de liturgie pour lues troupes en service.

Les mémoires seront remis, jusqu'au 1er juin 1894, au Secrétaire du Comité de la Section vaudoise, sous pli cacheté et muni d'une devise. Il devra y être joint une enveloppe renfermant le nom de l'auteur et portant en suscription la même devise que le travail.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE

Dans sa séance du lundi 4 décembre, la sous-section de Lausanne de la Société vaudoise des officiers a composé son comité comme suit :

Président, major Bornand; viee-président, capitaine d'infanterie Albert Bonnard; membres, capitaine d'infanterie Berney, lieutenant d'artillerie E. Chavannes, lieutenant d'infanterie Masson.

SOUS-SECTION YVERDON-GRANDSON

Le comité de la sous-section Yverdon-Grandson a été composé de MM. Alexis Paschoud, capitaine d'infanterie, président; Maurice du Bois, premier lieutenant de cavalerie, secrétaire-caissier, et David Vautier, premier-lieutenant d'artillerie.

Société fédérale d'artillerie.

L'assemblée des délégués du 19 février écoulé avait désigné comme Vorort pour l'année 1893-94 Bienne, où aura lieu la fête de 1894.

La Société d'artillerie de Bienne a constitué le Comité central comme suit : MM. Tschopp, major, président ; Müller, capitaine, vice-président ; Marti, sergent, secrétaire ; Meyer, canonnier, caissier ; Reymond, fourrier, archiviste.

Le président de la fête a été désigné en M. Kramer, lieutenant colonel ; M. Haag, major, est président du jury et président du comité pour les exercices de concours.

Tous les présidents et vice-présidents des sous comités sont membres du comité d'organisation.

Les sociétés d'artillerie suivantes font partie de la Société fédérale d'artillerie : Bâle, Bâle-Campagne, Berne, Bienne, Frauenfeld, Soleure, St-Gall, St-Imier, Winterthour, Zurich.

On voit que la Suisse française est peu représentée. Cela est regrettable, dit le *Journal du Jura*, et nous sommes de son avis. Aussi les sections ont pensé qu'en désignant Bienne comme Vorort et siège de la fête, elles faisaient un pas qui engagerait les sociétés romandes à entrer dans le giron de l'association. Bienne, étant point central, devrait recevoir de nombreuses adhésions de partout. Mises en face des avantages offerts, les dépenses que comporte la qualité de section de la Société fédérale sont vraiment si minimes qu'elles ne doivent pas entrer en considération. L'union des diverses sociétés n'implique nullement qu'elles doivent renoncer à leur autonomie, car l'association fédérale ne s'occupe pas de l'activité intérieure des sections. Son but est plus général.

Pour couvrir les frais communs, la Société a décidé de prélever une cotisation de 30 c. seulement par membre pour 1893/94.

De nouvelles sections sont reçues en tout temps, de même la sortie des sections peut avoir lieu sans autre formalité qu'une demande de démission.

Tous les deux ans, une section est désignée comme Vorort. Les organes de celui-ci sont l'assemblée des délégués et le comité central.

Les sections sont représentées à l'assemblée des délégués proportionnellement au nombre de leurs membres.

Le comité central et la section Vorort sont tenus à organiser tous les deux ans un concours d'exercices communs. La direction technique et l'organisation de ces concours sont du ressort du comité central.

L'assemblée des délégués se réunit au moins une fois par an.

Une assemblée de délégués de la Société suisse d'artillerie, convoquée par le comité central, a eu lieu le 5 novembre, à l'hôtel du St-Gothard, à Zurich Cette assemblée s'est occupée principalement des concours à primes et de la fête de 1894.

Le sujet pour les travaux de concours a été indiqué par MM. les colonels Hebbel, Schupbach et C. Bleuler : « Le sous-officier d'artillerie suisse en campagne, spécialement ses devoirs pendant la marche, au repos et dans les rencontres. » Un deuxième sujet concernant le soldat a encore été demandé.

Les travaux de concours devront être adressés au comité central, à Bienne, jusqu'au 31 mars 1894.

La prochaine fête d'artillerie aura lieu en juin ou commencement de juillet 1894, à Bienne.

Le règlement d'exercice a donné lieu à une assez vive discussion et le comité central a été chargé de présenter, pour la prochaine assemblée des délégués, un nouveau projet dans lequel il devra être tenu compte des vœux exprimés. Dans les tirs au revolver, on introduira le concours de groupes.

Les sections suivantes étaient représentées à l'assemblée des délégués, à Zurich : Bâle, Bâle-Campagne, Berne, Bienne, Frauenfeld, Lucerne, St-Gall, St-Imier, Soleure, Winterthour et Zurich. Il y avait en tout 45 délégués. Le nombre des membres de la Société est actuellement de 998.

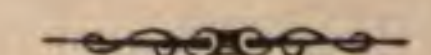

Société lausannoise du landsturm.

La société du landsturm a célébré samedi passé dit la *Feuille d'Avis* du 14 novembre, par une joyeuse soirée au Casino-Théâtre (salle du restaurant), le premier anniversaire de sa fondation. De nombreux amis avaient tenu à lui manifester par leur présence leur sympathie. Les autorités étaient représentées par M. le conseiller d'Etat Cossy, chef du département militaire, et par M. le lieutenant-colonel Grenier municipal.

La soirée a commencé par un morceau exécuté par la Fanfare du landsturm. Certes, ce corps de musique peut se placer en fort bon rang parmi les sociétés lausannoises ; il l'a prouvé samedi par ses excellentes productions.

M. le 1er lieutenant Jaquet, président de la Société, a pris ensuite la parole. Il a souhaité la bienvenue à tous et spécialement à MM. Cossy et Grenier. Il a rappelé en très bons termes comment l'année dernière, aussitôt après l'équipement du landsturm, quelques amis avaient décidé de se grouper afin d'entretenir des liens d'amitié et d'acquérir les connaissances que leurs nouveaux devoirs militaires leur imposaient. Cette initiative a été favorablement accueillie, ajoute M. Jaquet, puisque, tandis que 27 membres seulement acceptaient le règlement, la société compte aujourd'hui 342 membres, et que nous pouvons célébrer avec un tel éclat notre premier anniversaire.

La société n'a pas manqué à son but principal, ainsi qu'en témoignent les excellents résultats du tir de société. 8323 cartouches ont été tirées, soit une moyenne de 41 par membre, et le premier tireur a obtenu 169 points sur 200.

M. Cossy, chef du département militaire, assure la société du landsturm de toute la sollicitude de l'Etat pour cette réserve de l'ar-

mée suisse et termine son discours en portant son toast aux dames et aux enfants des landsturmiens.

Un morceau de musique encore, puis la parole est donnée à M. le municipal Grenier, qui félicite la Société du landsturm de son activité, de ses efforts en vue de servir dignement la patrie au moment du danger. Il lui apporte l'assurance de la sympathie des autorités communales et boit à sa prospérité.

M. Fuchs porte au nom de la société son toast à M. le colonel Borgeaud qui le premier, il y a 25 ou 30 ans, demandait l'institution du landsturm, et qui voit aujourd'hui son rêve réalisé. M. Fuchs procède ensuite à la distribution des prix.

Voici la liste des 20 premiers :

1er Lucien Loup, 169 points. — 2e François Penard, 164. — 3e Alfred Griottier, 164. — 4e Alexis Gaud, 163. — 5e Gottfried Aesbacher, 156. — 6e Aimé Cuénoud, 147. — 7e Alexis Nicollier, 146. — 8e Louis Testaz, 141. — 9e François Piot, 139. — 10e Charles Guignet, 138. — 11e Jean-Louis Bauer, 137. — 12e Emmanuel Bavaud, 136. — 13e Charles Vaney, 135. — 14e Henri Comte 135. — 15e Emile Gallaz, 135. — 16e Jules Fuchs, 133. — Adolphe Pittet, 128.— 18e Edmond Bovard, 125. — 19e Henri Verdon, 124. — 20e Henri Golay, 123.

Après la distribution des prix, M. Wäkerlin présente le nouveau drapeau de la société, superbe bannière portant la croix fédérale sur champ rouge, et offerte par tous les amis du landsturm.

Dans un discours remarquable, M. Wäkerlin exprime en termes très élevés la signification de cet emblême : l'amour de la patrie jusqu'au sacrifice de sa vie.

M. le président Jaquet remercie, et la Fanfare joue l'hymne nationale suisse.

Il est donné ensuite lecture d'un télégramme de la société du lansturm d'Yverdon, et d'un autre télégramme de sympathie de la société du Mannequin de Carouge. MM. les colonels Bourgoz et Pingoud ont envoyé par lettres leurs regrets de ne pouvoir assister à la soirée.

M. le colonel Borgeaud salue le drapeau et rappelle les vieilles revues d'autrefois sur les places de Montbenon et de Beaulieu. Ses camarades, les officiers d'alors sont tous morts ; lui seul voit se réaliser son ardent désir : la création d'une réserve englobant l'ensemble de la nation.

Une partie familière suit cet échange de paroles, et sous l'habile direction de M. Piot, major de table, les productions se succèdent, MM. Sallaz, professeur, Morel, Gerber, Fuchs, V. Boand, font alterner les champs aux monologues.

Un bal très animé termine enfin gaiement cette bonne soirée.

Le lendemain les membres de la société du landsturm sont partis

dans la direction d'Ecublens pour une course militaire qui a parfaitement réussi, et dont la *Gazette de Lausanne* donne le récit suivant:

« Dimanche après-midi, une centaine de landsturmiens se réunissaient en civil, armés de leurs fusils, sur la place Derrière-Bourg. Ils se sont rendus, musique en tête, à la gare de Renens d'où fut organisé un service de combat. Un ennemi marqué, sous les ordres de M. Fuchs, occupait la lisière est du village de Bussigny ; il était appuyé de deux pièces d'artillerie servies par des jeunes gens de l'endroit. Le reste de la troupe formée en deux sections et commandées par MM. Welti-Heer et Jaquet, a fourni l'attaque. La manœuvre, sans être parfaite, a cependant appris à chacun les principes du déploiement et du combat de tirailleurs. Après une collation, les landsturmiens ont regagné Lausanne.

« La Société du landsturm mérite l'approbation de chacun ; elle sait entretenir chez ses membres le désir précieux de se développer au point de vue militaire, elle a su et saura se garder de l'esprit de parade et des exagérations qui, dans d'autres pays, ont prêté au ridicule. »

Société vaudoise des armes spéciales.

Lausanne, le 15 novembre 1893.

Monsieur et cher camarade. — La Société vaudoise des Armes spéciales est convoquée en assemblée annuelle pour le samedi 2 décembre prochain, à 2 heures précises de l'après-midi, à l'hôtel du Château, à Ouchy.

Ordre du jour :

A. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Inscription de nouveaux membres.
2. Rapport du Comité sur l'état de la caisse. Nomination de la commission de vérification des comptes. Rapport de cette commission. Fixation de la contribution annuelle.
3. Rapport du Comité sur la Bibliothèque ; allocation d'un crédit pour achat de livres et pour la réimpression du catalogue.

B. TRAVAUX

a. Colonel P. Isler. — Le service du génie au rassemblement de troupes du II^e^ corps d'armée.

b. Lieut.-colonel Pfund. — Quelques indications sur les ponts de campagne.

c. — Colonel Secretan. — Manœuvres du II^e^ corps d'armée ; la manœuvre du Fichtenhof, le 12 septembre 1893.

d. Capitaine DE LOËS. — Nouveau matériel d'artillerie.

e. Major DUBIED. — Notes sur l'artillerie de forteresse suisse.

f. Major RUFFIEUX. — Un voyage à cheval dans les Hautes-Alpes.

C. COMMUNICATIONS DIVERSES ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

A 6 heures et demie : Dîner à l'hôtel du Château.

NB. — Sont de droit membres de la Société vaudoise des armes spéciales les Commandants des corps de troupes combinés (art. 56 de la loi sur l'organisation militaire), les Officiers de l'état-major général, ceux du génie et ceux de l'artillerie qui demandent à en faire partie (art. 1er du règlement de la Société).

Le président, P. CERESOLE, colonel-commandant de corps d'armée.
Le secrétaire, Ed. MANUEL, major d'artillerie.

La réunion a eu lieu conformément à l'ordre du jour. Elle était exceptionnellement nombreuse. « Y assistaient entr'autres, dit la *Gazette de Lausanne*, M. le colonel Wieland, commandant du IVe corps d'armée, qui avait bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été adressée et dont la présence a fait le plus vif plaisir, M. le colonel Lochmann, chef du génie, MM. les colonels Isler, instructeurs de la Ire division, de la Rive, chef d'état-major du Ier corps d'armée, de Vallière, Favey, Gaulis, Diodati, Tissot, Paquier, Camille Favre, de Crousaz, David, Secretan, Carrard ; MM. les lieutenants-colonels de Meuron, Guiguer de Prangins, Charrière de Sévery, Wenger, Fama, Audéoud, Colomb, Perrier, Sarasin, Pfund, Pellissier, etc.

» Après avoir liquidé ses affaires adminisiratives, l'assemblée a entendu, de 3 à 7 heures du soir, toute une série de travaux fortement préparés et très intéréssants. M. le colonel Secretan a parlé des manœuvres du IIe corps d'armée et spécialement de la « bataille » du Fichtenhof, du 12 septembre 1893 ; M. le lieutenant colonel Pfund a donné quelques indications sur de nouveaux procédés de lancement pour les ponts de campagne ; M. le msjor Dubied a expliqué le rôle et le fonctionnement de l'artillerie de forteresse ; M. le major Ruffieux a raconté un voyage à cheval, moitié partie de plaisir, moitié reconnaissance militaire, dans les hautes Alpes du Valais ; enfin M. le colonel Isler a parlé du service du génie au rassemblement de troupes du IIe corps.

Après l'assemblée, joyeux banquet, excellemment servi dans le splendide salon Louis XV du château. M. Marc Morel était major de table. Beaucoup de toasts et de discours au dessert, les uns graves, les autres humoristiques — parmi ces derniers, celui de M. le capitaine Meyer, qui est toujours la joie des dîners Ste-Barbe, — puis un « pirate » monté par les jeunes, et des chansons. On s'est séparé très tard. »

Nous reviendrons sur les travaux de cette fort agréable et instructive séance.

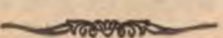

Circulaires et pièces officielles.

Circulaire aux autorités militaires des cantons.

En date du 18 avril 1893, le Conseil fédéral a autorisé son Département militaire à apporter, jusqu'à nouvel ordre, les modifications suivantes à l'ordonnance sur la tunique :

1° Col en drap, muni du parement correspondant à l'arme ;
2° Patte d'épaule avec bourrelet mobile ;
3° Non ouatée ;
4° Manches non fendues avec parements à revers ;
5° Dos sans tirant de taille, semblable à celui des tuniques des armes spéciales ;
6° Plus courte de 5 centimètres environ ;
7° Passepoil sur tout le pourtour inférieur, comme aux tuniques des armes spéciales.

Cette décision concerne les ***tuniques des soldats de troupes à pied*** et prescrit que la tunique, avec ces légères modifications, sera maintenue et que la confection qui avait été interrompue depuis l'été 1891 pourra continuer d'après ce nouveau modèle.

Nous vous adressons par le même courrier les patrons pour ce nouveau modèle ; la tunique-modèle suivra dans quelques jours. Veuillez confectionner dorénavant les tuniques pour l'infanterie, le génie, les troupes sanitaires et l'administration suivant ce modèle. Un changement de couleur des garnitures n'aura pas lieu.

Avec l'approbation du Département militaire fédéral, nous vous autorisons à confectionner les tuniques pour les troupes à pied comme suit :

	Drap	Garniture du col	Passepoil	Bouton
Tunique pour les fusiliers	bleu foncé	écarlate	écarlate	blanc
» le génie	» »	patte noire et passepoil au bord sup^{r}	»	jaune
» les troupes sanitaires	» »	bleu de bluet	bleu de bluet	blanc
» l'administration	» »	vert clair	vert clair	blanc

L'on distribuera en 1894 en première ligne les tuniques de l'ordonnance actuelle, plus tard on distribuera les deux espèces sans distinction d'ordonnance, attendu que les différences ne sont pas frappantes ; néanmoins il faut autant que possible éviter ce mélange.

Veuillez en outre prévoir pour l'habillement des recrues de l'année prochaine :

Infanterie et génie.

Pantalon : Une paire de pantalon bleu-foncé mélange et une paire de pantalon bleu-clair d'ordonnance antérieure.

A la troupe portant le fusil, l'on remettra des pantalons foncés avec garniture latérale à droite; la troupe ne portant pas le fusil recevra des pantalons sans garniture.

On ne distribuera des pantalons bleu-clair comme seconde paire qu'autant que la provision le permettra; il est interdit d'en faire l'acquisition de nouveaux dès maintenant.

Troupe sanitaire et administration.

Ces troupes recevront, tant que la provision durera, deux paires de pantalons bleu-clair.

Capote: Comme par le passé.

Blouse: Comme par le passé.

Cravate: La provision existante devra se liquider autant que possible dans le courant de l'année 1893. Les futures commandes devront être conformes au nouveau modèle, que nous vous soumettrons prochainement.

Képi: Le képi ne subira pas de changement, sauf que la doublure sera façonnée en zigzag et en coulisse et dans le genre du képi de la cavalerie, et que le feutre aura des ventouses plus grandes. Garniture des képis en *vrai nickel* (non seulement nickelé).

Numéros d'épaule: On n'en acquérera plus.

N. B. — Quant à la cavalerie, nous serons à même de vous donner de plus amples détails dans le courant de la semaine prochaine

Havre-sac sac à pain, gourde et sachet de propreté: Les modèles de ces objets ne sont pas encore arrêtés définitivement. Nous vous informerons à temps, si les acquisitions pour 1894 doivent se faire d'après l'ordonnance existante.

Berne, le 16 mai 1893.

Le Commissariat central des guerres, GRENUS.

Approuvé : *Le Département militaire fédéral*, E. FREY.

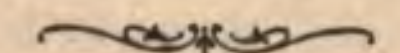

BIBLIOGRAPHIE

Concepto del mando y Deber de la Obediencia, ouvrage en deux grands volumes, du lieutenant-colonel espagnol DON JOSE MUNIR Y TERRONES.

L'immense travail que nous avons déjà, dans notre numéro du mois d'octobre 1893, annoncé sous ce titre à nos lecteurs est aujourd'hui un sujet d'étude pour le monde militaire; nos lecteurs prendront connaissance avec plaisir de son contenu.

Cet ouvrage, un vrai chef d'œuvre d'érudition, dénote un écrivain sérieux, profond; un grand observateur de la société, qui réduit toutes les questions humaines au problème éternel de l'obéissance

dans certaines conditions qui garantissent le résultat de plus grande utiliié générale, avec un *minimum* de peine, d'effort ou de sacrifice personnel.

Telle est la belle tendance de cet ouvrage remarquable : mais M. Munir a en plus un autre mérite qui se lie intimement avec la science et doit être mentionné spécialement : c'est son plan, sa distribution du texte. Ce sont aussi ses indices ou guides, qui facilitent extraordinairement l'étude de cette gigantesque publication.

Dans chacune des questions posées, M. Munir analyse d'abord les opinions les plus respectables sur la matière et ensuite il expose la sienne, la développe et éclaircit réellement le jugement définitif à rendre.

Ainsi procède-t-il dans la bibliographie, dans l'histoire, dans la philosophie, dans la justice, dans le droit et dans la science de la guerre ; ainsi donne-t-il les citations des matières résumées et des opinions les plus autorisées en regard de son opinion personnelle, judicieusement décrite, et, comme il le dit, modeste mais claire et ferme jusque dans les points plus ardus et difficiles.

L'auteur pousse sa modestie jusqu'à l'extrême. Il n'émet jamais son opinion ou son jugement, sans citer le livre et même la page où un autre avant lui l'a émise. Cette mention détaillée des écrivains anciens et modernes, français, espagnols, italiens, belges, suisses, de toutes parts et de tous temps, en catalogues et artistiquement présentés, autorise à dire que porter les « *Cartas* » de M. Munir c'est porter la bibliographie militaire complète, à quelque vingt ans près faciles à y ajouter.

Sachant que généralement on a recours à un livre plutôt par utilité que par étude, il présente, dans une *table chronologique*, les évènements les plus notables de l'histoire militaire (batailles, sièges, surprises, etc.,) de manière que de ce côté là, son livre soit une synthèse historique de consultation très facile.

Dans un autre *indice alphabétique* il expose les personnages les plus célèbres (princes, généraux et écrivains) et à cet égard, le même ouvrage offre le caractère et l'utillité d'une collection biographique des mieux choisies.

Par un autre *indice alphabétique* dans le genre d'un dictionnaire, les matières et sujets sont coordonnés de manière à faciliter l'examen de définitions, doctrines, conclusions, etc., qui donnent à l'ouvrage un grand intérêt.

De l'excellence de ses théories militaires, nous ne pouvons parler ici en détails ultérieurs, car nous aurions besoin d'un plus grand espace.

Toute la presse espagnole ainsi que les principales revues militaires du monde civilisé, étudient avec éloge dans ces moments-ci l'œuvre monumentale de M. Munir y Terrones, et c'est avec un grand plai-

sirque nous félicitons et saluons l'illustre écrivain espagnol comme un collégue distingué dans les armes et dans les lettres.

Les maladies du soldat, étude étiologique, épidémiologique, clinique et prophylactique, par le Dr A. Marvaud, médecin principal de 1re classe de l'armée, médecin-chef de l'hôpital militaire de Ville-manzy à Lyon, professeur agrégé libre à l'école du Val-de-Grâce.

L'auteur s'est proposé de mettre à la disposition, non seulement des médecins militaires de l'armée active, mais des médecins civils appelés à servir aussi dans la réserve et dans l'armée territoriale, un exposé essentiellement pratique destiné à les familiariser avec les diverses questions qui se rattachent à la médecine militaire.

Cet ouvrage comprend cinq parties :

La première partie est consacrée à une étude générale sur la morbidité et la mortalité du soldat envisagées dans les différentes conditions de la vie militaire : dans les garnisons, dans les camps, enfin dans les expéditions militaires.

Les parties suivantes sont réservées à une étude spéciale des maladies les plus fréquemment observées parmi les soldats.

Dans la deuxième, figurent les *maladies infectieuses* qui constitue le groupe le plus chargé de la pathologie militaire et occasionnent la plus grande somme de déchets parmi les soldats. — La troisième comprend quelques maladies générales non infectieuses, parmi lesquelles un certain développement a été donné à l'étude de la faiblesse de constitution et du rhumatisme. — La quatrième est consacrée à l'étude des maladies localisées à l'un des grands appareils organiques. — Enfin, dans la cinquième, l'auteur a étudié certaines maladies observées accidentellement parmi les soldats : maladies vénériennes, maladies alimentaires et divers accidents imputables à l'excès de chaleur (insolation) ou du froid (congélation).

M. Marvaud a éliminé autant que possible tout ce qui n'était pas spécial à l'armée et il a eu soin d'insister particulièrement sur tous les faits qui peuvent intéresser le médecin militaire au point de vue de la pratique et de son service dans les corps de troupes et dans les hôpitaux. (1 fort vol. grand in-8° de 870 pages, 20 fr. — Félix Alcan, éditeur, Paris.)

Napoléon *et la suprématie militaire de la France révolutionnaire*, par William O'Connor Morris. Londres G. P. Putnam's Sons 1893. 1 vol. in-8° de 450 pages.

Ce nouvel ouvrage de l'auteur du beau volume *Great commanders of modern times*, dont nous avons entretenu naguère nos lecteurs, [1] fait partie de la grande collection *Heroes of the Nations* éditée à

[1] Voir *Revue Militaire Suisse* de 1892.

Londres et à New-York, par la maison Putnam's Sons. Ce volume est tout-à-fait digne d'une des premières places dans l'importante collection des Héros, et non moins digne des ouvrages antérieurs de l'éminent publiciste anglais, ou plutôt irlandais, pour être plus exact.

L'auteur n'avait assurément pas grand'chose de nouveau à dire sur Napoléon, ce sujet universellement connu, tant de fois raconté, analysé et discuté à tous les points de vue possibles. Il n'y prétendait d'ailleurs pas. Toutefois ce qui est nouveau dans un ouvrage écrit en anglais sur telle matière et ce qui est tout à l'honneur de l'auteur, c'est de n'avoir pas accueilli toutes les ridicules et souvent calomnieuses histoires sur le grand homme de guerre moderne, qui courent encore le monde, par le fait d'antagonismes nationaux bien anciens ou de politiquerie récente française.

M. O'Connor Morris recherche spécialement avant tout la vérité, et, plus que tout autre, il est à même, une fois la vérité constatée, — ce qui n'est pas toujours facile, il faut en convenir, — de se rendre compte du vrai génie du héros et de le faire comprendre au public.

C'est là le but historique visé par son livre et qu'il sait généralement atteindre, en dépit de quelques trompeuses sources auxquelles il a donné trop de confiance, telle que celle des mémoires d'un colonel de cavalerie légère de l'empire, qui ne brillent que par leurs hâbleries et d'inattendues médisances, mais point par leur amour de la vérité.

Quoiqu'il en soit de cette imperfection de détail, les 14 chapitres dont se compose ce précieux volume sont le fruit de solides et consciencieuses études. Ils sont ornés en outre de nombreuses cartes et illustrations, y compris une reproduction du remarquable portrait de Bonaparte par le peintre Appiani.

Calendrier suisse pour 1894, un cahier petit in-folio de 12 pages. Neuchâtel, Attinger frères éditeurs. — Prix 0 fr. 75.

Ce joli agenda peut compter comme un vrai chef-d'œuvre parmi les belles illustrations chromolithographiques de Noël mises à la mode par les éditeurs anglais. L'agenda Attinger est à la fois historique, patriotique et artistique; il brille dans chacun de ces domaines, notamment par la manière dont il produit les armoiries nationales et les faits marquants qui s'y rattachent.

M. Ch. Grandpierre, à Vevey, met en souscription une série de volumes, « Nos autorités », dont le premier « Nos autorités vaudoises », paraîtra sous peu.

Il contiendra des portraits ou autographes, ainsi que de courtes notices biographiques sur tous nos principaux fonctionnaires publics : Conseil fédéral, Grand Conseil, Conseil d'Etat et Tribunal cantonal.

Quatre autres volumes, « Nos autorités fédérales » et « Nos militaires » sont en préparation et paraîtront au commencement de l'année prochaine.

Nous avons eu sous les yeux quelques pages spécimen de ces volumes et ne pouvons qu'engager nos lecteurs à se procurer ces ouvrages, instructifs et intéressants à tous égards.

Illustrirtes Jahrbuch der Schweizerischen Armee. 1893. Un cahier in-4° de 124 pages. Editeurs : Balmer et Wieland. Chez W. Kaiser, à Berne, et A. Schüler, à Bienne.

Un annuaire, illustré comme l'est celui-ci par le brillant et pittoresque crayon de Hans Wieland, est un document précieux dans toute bibliothèque militaire suisse. On y trouve, à côté de toutes les notions officielles, maints compléments d'une réelle valeur, puis des portraits en abondance, qui, à défaut de ressemblance parfaite, ont toujours un *chic* supérieur.

OUVRAGES REÇUS :

Gottfried Keller's Leben; Seine Briefe und Tagebücher, von Jakob *Bæchtold.* Erster Band : 1819-1850. Berlin. Verlag von Willhelm Herz 1894. 1 vol. in-8° de 470 pages.

Aux montagnes d'Auvergne. Mes *nouvelles conclusions sociologiques,* par le Comte de *Chambrun.* Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1893. Une brochure gr. in-8° de 130 pages.

The army book for the Britisch Empire, a record of the development and present composition of the military forces and their duties in peace and war, by lieut.-gen. W.-H. *Goodenough* R. A. C. B., and lieut.-colonel J.-C. *Dalton* (H. P.) R. A., aided by variant contributors. Londres, Harrison and Sons. 1893. Un vol. de 635 pages, avec deux cartes et portraits de la reine Victoria et du duc de Cambridge.

Moltke, a biographical and critical study bi William *O'Connor Morris*, sometime scholar of Oriel College Oxford. Londres, Wart et Downay. 1893. Un vol. in-8° de 440 pages, avec portraits et cartes.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le projet de budget fédéral pour 1894 dont s'occupe actuellement les Chambres prévoit un total de recettes de 75,885,000 francs, et un total de dépenses de 79,730,000 francs, soit un excédent de dépenses, de 3,845,000 fr. Le budget militaire s'élève au total de 24,422,941 fr. Il y sera fait, dit-on, quelques réductions en vue d'améliorer l'organisation et l'instruction de nos 240 mille hommes de landsturm, ce qui est de première urgence.

En discutant le budget un orateur, qui nous semble mal renseigné, a prononcé des paroles peu justes, à notre humble avis, contre les promotions dont ont bénéficié quelques officiers fédéraux faisant partie de notre corps diplomatique. Non seulement ces promotions

ont été gagnées par des services militaires réels, sinon strictement réglementaires, mais ce n'est pas le moment, avec les 200 mille hommes de landsturm qui restent à organiser sérieusement, de laisser tomber en déchéance les grades des officiers qui se trouvent momentanément hors et au service du pays.

La commission du Conseil national sur le projet de loi concernant les portions et rations d'urgence et l'emmagasinage en temps de paix s'est réunie dernièrement, à Zurich. Elle a modifié les propositions du Conseil fédéral et du Conseil des Etats en ce sens que les dispositions sur la manière de porter les rations par la troupe sont supprimées, vu la revision du règlement sur le paquetage et l'équipement. Sont également supprimées les propositions de remettre aux cantons l'emmagasinage.

Le Conseil national a adopté la loi sur la défense du Gothard dont les principales dispositions sont les suivantes :

Le commandant de la place forte du Gothard a le rang de colonel-divisionnaire : il dirige la défense de la place forte du Gothard, ainsi que les exercices, en temps de paix, des troupes destinées à cette défense.

Le commandant du Gothard a sous ses ordres :

L'état-major de la place, les commandants de sections, les commandants d'Andermatt et d'Airolo, les troupes destinées à la défense de la place forte du Gothard.

Le commandant du Gothard est placé, ainsi que ses subordonnés, en temps de paix, sous le département fédéral ; en temps de guerre, sous le général en chef.

La garde régionale de la vallée est formée de tous les hommes valides (élite, landwehr et landsturm) du val Bedretto, de la Lévantine jusqu'à Dazio Grande, du Rheinthal jusqu'à Sedrun, du canton d'Uri, de la vallée du Rhône jusqu'à Munster et du Hasli jusqu'à Meiringen.

L'organisation, la mise sur pied et l'emploi de la garde régionale seront réglés par le Conseil fédéral.

La garde régionale est dissoute et les hommes la composant sont réintégrés dans leurs corps de troupes, aussitôt que la mobilisation des troupes du Gothard est terminée.

Toutes les troupes destinées à la défense du Gothard reçoivent leur instruction militaire dans la région de la place forte du Gothard.

Le Conseil fédéral a décidé que les officiers contre lesquels, ensuite de faillite ou saisie infructueuse, un ou plusieurs actes de défaut de biens auront été dressés, ou qui, ensuite de mise sous tutelle, seront suspendus dans leurs droits civiques, seront suspendus dans leur *commandement*, pour aussi longtemps qu'ils n'auront pas prouvé, *par acte authentique*, que le ou les actes de défaut de biens sont

annulés, soit ensuite du paiement de la dette, soit par remise ou renonciation de la part du créancier, ou bien que la tutelle a été relevée.

Les sous-officiers se trouvant dans des conditions identiques ne seront pas appelés au service militaire aussi longtemps qu'ils n'auront pas fourni la preuve indiquée.

Voici le texte du projet d'arrêté créant les sections de mitrailleuses (fusils sur affût), à incorporer dans les régiments de cavalerie.

Art. 1er Une section de mitrailleuses (fusils sur affût) est incorporée dans chaque régiment de cavalerie d'élite.

Art. 2. La section de mitrailleuses se compose de 1 officier (chef de section) 1 sergent (son remplacant), 1 sergent armurier, 3 caporaux, 12 cavaliers, 2 soldats du train, 3 mitrailleuses (fusils sur affût), un char de munitions à 4 chevaux, 19 chevaux de selle, 6 chevaux de charge, 4 chevaux de trait.

Art. 3. Les cadres et la troupe des sections de mitrailleuses son recrutés, équipés et payés comme la cavalerie, ils sont instruits dans des subdivisions spéciales des écoles de recrues de cavalerie et prennent part aux cours de répétitions des régiments dans lesquels ils sont incorporés.

Art. 4. On se procurera les chevaux pour les sous officiers et la troupe, et les chevaux de charge en conformité des prescriptions en vigueur pour la cavalerie.

Art. 5. Un crédit unique de 250.000 fr. est ouvert au Conseil fédéral pour couvrir les frais découlant du présent arrêté.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants du génie les jeunes gens dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers du génie qui a eu lieu cette année à Zurich :

Girsbenger, Jean, de Zurich. Wild, Walo, de Thusis, à St-Gall. Mayor, Edmond, d'Echallens, à St-Maurice. Brémond, Maurice, de Plainpalais, à Genève. Probst, Eugène, d'Anet, à Berne. Kernen, Gustave, de Reutigen, à Winterthour. Roth, Robert, de Wangen sur l'Aar, à Berne. Solca, Jean, de Castel San Pietro, à Zurich. Lepori, Battista, de Sonvico. Brunner, Adolphe, de Zurich.

Vaud. — L'assemblée des délégués de la Société cantonale vaudoise de gymnastique a, sur sa demande, chargé la section de Payerne de l'organisation de la fête cantonale de 1896 Payerne n'avait pas encore eu l'honneur de recevoir les gymnastes vaudois à l'occasion de leur fête trisannuelle.

La section de Morges avait aussi demandé la prochaine fête cantonale, mais devant la demande de Payerne, cette section s'est désistée et a pris rang pour la fête suivante en 1899. Morges a invité le comité central à prendre acte que cette section désirait recevoir les gym-

nastes vaudois lors de la prochaine course cantonale. On a appris avec plaisir que les comptes de la dernière fête de Lausanne, soldaient par un boni d'environ 4000 fr., et que le gouvernement bulgare demandait à notre Département de l'instruction publique des moniteurs de gymnastique.

— Le comité des monuments en l'honneur du major Davel a résolu de clore au 31 décembre 1893 la collecte qu'il avait ouverte en mai 1891 et qui a produit à ce jour la somme de 53,208 fr. 45 cent. (y compris les intérêts en compte-courant à la Banque cantonale).

En conséquence, les comités de district, ainsi que les personnes qui auraient encore des dons à lui faire parvenir sont priés de bien vouloir les envoyer au caissier du comité, M. Paccaud directeur de la Banque cantonale. — La grande statue du major Davel sera élevée sur la place du Château, à Lausanne.

France. — M. le général Turot dit l'*Echo de Paris*, ayant été nommé au commandement supérieur de la place et des forts de Besançon est remplacé dans les fonctions importantes de directeur du génie à Nice par le lieutenant-colonel Regnault de Premesnil.

Sous la direction de cet officier supérieur, on va réaliser des améliorations aux installations des casemates destinées aux garnisons de la frontière italienne.

Pendant son inspection de la défense alpine, le général Ferron a constaté sur certains points l'insuffisance des garnisons de sûreté du temps de paix, en raison de l'insalubrité et de l'exiguïté des locaux destinés à la troupe.

Comme les batteries d'arrêt ne sauraient être laissées à la merci d'un coup de main, c'est le moins qu'on les fasse garder par un poste suffisamment nombreux, à l'abri du froid et de l'humidité.

On commence à regretter l'erreur commise par le général de Miribel lorsqu'il enleva, il y a deux ans, les quatre bataillons du régiment régional de Nice, qui furent envoyés à Reims et au camp de Châlons. Malgré ses bataillons de chasseurs, le grand camp retranché de Nice a besoin d'être renforcé[1].

Un certain nombre de bataillons de chasseurs vont être renforcés. Ils seront à la fin de l'année mis sur le même pied que les bataillons chargés de la défense des Alpes et des Vosges avec six compagnies au lieu de quatre.

— Un rapport de M. Gervais, conseiller général de la Seine, sur « la suppression des zones militaires » donne les intéressants renseignements ci-après :

Il y a en France, en vertu du décret du 23 mars 1887, 115 places fortes ou forts, lesquels avec les batteries ou ouvrages fortifiés, donnent un total de 150 unités fortifiées.

Le camp retranché de Paris compte les forts de Vincennes, Saint-

[1] C'est à grand tort que cette mesure, très sage à notre avis, de feu le général de Miribel, est qualifiée d'erreur. Vouloir tenir en grandes forces tous les points plus ou moins marquants ou menacés d'une immense frontière comme celle de la France, c'est s'exposer à ne rien tenir du tout. « Qui trop embrasse, mal étreint ! » (Réd. *Revue militaire suisse.*)

Maur, Nogent, Rosny, Noisy, Romainville, Aubervilliers, Saint-Denis (Est), Saint-Denis (Double-Couronne), la Briche, Mont-Valérien, Issy, Vanves, Montrouge, Bicêtre, Ivry, Charenton, plus un certain nombre de routes.

La zone occupe 8,271,000 mètres carrés; d'après la direction des travaux de Paris 7,890,000 mètres carrés; mettons 8,000,000, chiffres ronds. La moyenne de la zone occupée par fort est de 450,000 mètres. Ainsi le terrain immobilisé autour de Paris tant par l'enceinte que par les anciens forts s'élève au total à 16,000,000 de mètres, et la surface totale immobilisée par les terrains militaires et les zones s'élève à 12,500,000 mètres carrés en moyenne.

A ces chiffres, qui sont pour Paris, il faut ajouter pour le département de la Seine les surfaces occupées par les forts détachés, qui représentent avec les redoutes un total de 9 millions de mètres carrés. Il s'ensuit que pour le département de la Seine, la surface totale du domaine militaire, sans compter les casernes, campements, champs de tir ou de manœuvres pour l'enceinte et les forts seulement, s'élève à 21 millions de mètres carrés, c'est-à-dire à 2100 hectares.

Sur la rive gauche on trouve un fort par deux kilomètres. Cinq forts, en effet y sont établis : Ivry, Bicêtre, Montrouge, Vanves et Issy. Le fort d'Ivry est à 2,500 mètres, celui de Bicêtre à 1,600 mètres, celui de Montrouge à peu près à la même distance, ceux de Vanves et d'Issy à deux kilomètres des remparts. L'espace entre les forts varie de 2,000 à 2,500 mètres. La distance moyenne entre les forts et les remparts est de deux kilomètre.

Avec les emprises des servitudes, à 250 mètres de part et d'autre les cinq sixièmes du sol appartiendraient à l'autorité militaire. Si ces calculs relatifs à l'ancienne fortification de Paris étaient appliqués à la nouvelle, on constaterait que le camp retranché de Paris occupe une surface de trente millions de mètres carrés.

Cet état de choses apporte une dépréciation si sensible à la fortune municipale des villes suburbaines, dit M. Gervais, qu'il conclut à la suppression des fortifications !!

— Le ministère Dupuy ayant donné sa démission, il a été remplacé par un ministère Casimir Périer—Spuller, où M. le général Mercier, commandant du 18e corps d'armée, succède au général Loizillon au ministère de la guerre. On dit beaucoup de bien du nouveau ministre, qui a fait ses preuves sur le terrain des dernières grandes manœuvres ainsi que dans l'administration.

— L'Association des Dames françaises à tenu hier son assemblée générale à l'hôtel Continental, dit le *Progrès militaire* du 25 novembre.

Mme la comtesse Foucher de Careil, présidente de l'œuvre, occupait la place d'honneur, assistée de Mme l'amirale Jaurès, vice-présidente, de M. le docteur Duchaussoy, secrétaire général, et de M. le médecin-inspecteur Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé au ministère de la guerre.

Après une allocution de Mme Foucher de Careil, le rapport sur la situation générale de l'Association a été lu par M. le docteur Duchaussoy.

Près de 100,000 francs ont été employés en envois aux corps expé-

ditionnaires, en secours aux victimes de calamités publiques, en achat de matériel d'hospitalisation, etc.

Vingt-cinq comités nouveaux ont été créés.

Cette année également ont été organisés des cours destinés à apprendre aux lycéens le service des brancardiers. Enfin, d'une façon générale, l'Association fait de grands efforts pour l'organisation de ses hôpitaux de guerre et pour l'achèvement de son établissement d'Auteuil.

M. Janssen a prononcé ensuite un discours, dans lequel il a insisté sur la nécessité, chaque jour plus grande, de préparer en temps de paix des secours aux blessés militaires.

Des diplômes d'ambulancières ont été distribués ensuite aux dames qui suivent les cours de l'Association.

Trois membres du conseil étaient à nommer; l'assistance a porté ses voix sur Mme Roy, présidente de la commission des finances; sur Mme Casimir Perier et sur M. le général Thomas, ancien gouverneur de Paris.

— Un horrible attentat, nouvel exploit de dynamite, a été commis contre la Chambre des députés samedi après-midi 9 décembre. Un nommé Vaillant, dit Marchal, a jeté, de la tribune publique, une sorte de bombe sur la droite de l'assemblée. L'engin ayant touché une corniche a éclaté en l'air et a blessé plusieurs personnes des tribunes, y compris le scélérat lui-même, et plusieurs députés, mais sans causer de mort d'homme. Au milieu de la panique causée par l'explosion, le nouveau président, M. Dupuy, s'est fait remarquer par l'énergie et le sang-froid avec lesquels il a fait continuer la délibération de la question pendante, la validation du député Mirman.

Allemagne. — On sait que les autorités supérieures allemandes projettent de changer leur système de fortification de l'Ouest en étendant considérablement les ouvrages extérieurs de Metz et de Strasbourg. A ce sujet la ***France militaire*** émet ces réflexions :

« Metz et Strasbourg ont toujours été, en réalité, pour les Allemands, bien plus des places offensives pourvues d'immenses magasins et d'un matériel considérable et destinées à servir de points d'appui aux armées d'opération que de véritables camps retranchés défensifs.

» La défense de la Lorraine devait donc consister à prendre immédiatement l'offensive et à porter la guerre sur le territoire français, et, il y a quelques années encore, les Allemands étaient certains de pouvoir entrer chez nous presque sans coup férir.

» Depuis, grâce à l'amélioration méthodique de notre organisation, au développement de notre armée et à une meilleure répartition de nos troupes de la frontière, la situation s'est légèrement modifiée à notre avantage.

» Nous n'avons certes pas encore la prétention d'empêcher les Allemands d'entrer les premiers chez nous; mais eux, de leur côté, ne sont plus bien sûrs de ne pas être vigoureusement ramenés chez eux. La partie doit être considérée comme à peu près égale, et les premiers succès dépendront sans doute de circonstances du moment.

» C'est bien ainsi que l'on envisage la situation en Allemagne,

puisqu'on songe à constituer une véritable frontière défensive de Metz aux Vosges, projet dont l'exécution serait entreprise à très bref délai.

» Chacun sait que la direction tout indiquée de l'offensive d'une armée française victorieuse serait sur la Sarre et le Palatinat. C'est écrit dans tous les cours d'art militaire : une fois les Allemands rejetés en Lorraine, on ferait bloquer Metz et surveiller ou occuper les défilés des Vosges, tandis que l'armée française chercherait à prendre définitivement possession du plateau lorrain par une grande victoire, de manière à isoler Metz.

» Or l'expérience des dernières manœuvres impériales en Lorraine aurait fait resssortir la possibilité pour une armée française de prendre pied sur la rive droite de la Seille et de tourner Metz par l'Est. Et c'est pourquoi la frontière allemande n'a plus paru suffisamment défendue sur sa face sud-ouest par le camp retranché de Metz et les obstacles naturels qui s'étendent de cette place aux Vosges, tels que hauteurs, étangs et forêts On a donc décidé, sur la proposition du général comte de Hæseler, commandant du XVI^e^ corps d'armée, que, sur ce front, les principales voies d'invasion seraient coupées par des forts ou groupes d'ouvrages qui pourraient, en même temps, servir de points d'appui aux troupes allemandes, dans le cas d'une offensive vers la Meurthe.

» Les études se seraient portées sur les points suivants : Adaincourt sur la Nied, bifurcation du chemin de fer, direction de Sarrebruck; Baronville, nœud des routes de Château-Salins, Dieuze, Sarreguemines, Saint-Avold et Metz; Bensdorff, nœud de voies ferrées rayonnant sur Château-Salins, Dieuze, Strasbourg, Sarralbe et Metz; enfin Sarrebourg, qui commande les routes de la vallée de la Seille et de Strasbourg.

» C'est, en résumé, l'imitation du système français des régions fortifiées et des forts d'arrêt, en opposition complète d'ailleurs avec les idées admises jusqu'ici en Allemagne et qui peuvent se traduire ainsi : peu de places, mais des places très fortes s'appuyant sur des lignes de défense naturelles; le fort d'arrêt, ne pouvant couvrir qu'un seul point, est avantageusement remplacé par un dispositif de mines permettant la destruction d'un ouvrage d'art.

» En résumé, les Allemands ont toujours cherché à ne pas affaiblir leur armée par les garnisons à fournir, et, jusqu'ici, leur supériorité incontestable leur avait permis de ne pas multiplier les points fortifiés sur leur frontière. Ils estiment aujourd'hui que la situation est modifiée, et, en gens avisés qui n'ont pas de parti pris, ils changent leur système. »

Belgique. — L'exposition universelle d'Anvers s'ouvrira le 5 mai 1894 pour durer 6 mois au moins.

Elle aura une superficie d'environ trente hectares, soit six de plus qu'en 1885, dit *la Belgique militaire* d'où nous tirons les détails qui vont suivre. Le plan prévoit la construction de 95,000 mètres carrés de halles couvertes.

Voici quelques chiffres concernant les halles.

Halles de l'industrie.	47,740	mètres carrés
Galerie des machines	13,300	» »
Halles de l'électricité.	6,181,50	» »
Pont-Galerie	2,285	» »
Art militaire.	5,550	» »
	75,006,50	» »

Extensions prévues :

Halles de l'Industrie, 1re extension.	7,125	mèt car.
» » 2e extension.	3,000	» »
Galerie des machines, 1re extension.	4,520	» »
» » 2e extension.	5,250	» »
	19,895	» »

Un arrêté royal du 11 mars dernier a nommé les présidents des 66 classes de l'Exposition. L'*Art militaire* (armes de guerre, fortifications, équipement, matériel de transport et géographie militaires, etc.) forme la classe 62 dont le président est M. le général Wauters, commandant la 3e brigade d'artillerie. La *locomotion aérienne* constitue la classe 48, sous la présidence du capitaine Van der Borren, commandant la compagnie des ouvriers du génie. La classe 8, *objets scientifiques, cartographie, etc.*, est présidée par le colonel d'état-major Hennequin, directeur de l'institut cartographique militaire.

Avant la publication de cet arrêté royal, une disposition ministérielle avait nommé membres du Comité technique de l'Exposition, le major du génie Van Hoorbeek, le lieutenant d'artillerie Van Wetter de la compagnie des pontonniers et le lieutenant du génie Le Clément de Saint-Marc de la compagnie d'ouvriers. Les deux derniers ont été spécialement désignés pour la section d'électricité attachée au comité technique. Des dispositions ministérielles subséquentes ont nommé membres consultants du comité technique le capitaine commandant d artillerie Lengler et le capitaine commandant du génie Tournay.

L'espace réservé aux procédés de l'art militaire est naturellement loin d'atteindre celui qu'espéraient les promoteurs de l'Exposition internationale militaire de 1893. Il est certes regrettable que ce dernier projet n'ait pu se réaliser, mais il aura eu pour résultat de grouper à l'Exposition de 1894, les principaux produits militaires et de donner une indépendance relative à la classe 62. L'espace occupé est très considérable si on tient compte de la partie non couverte et de ce que quantité de produits militaires sont encore disséminés dans les différentes classes, parmi lesquelles nous citerons la classe 9, *Médecine, Chirurgie et Hygiène*, la classe 19 *Métallurgie du fer*, les classes 28 et 29, *Electricité*, la classe 47, *Vélocipédie*, la classe 58, *Marine*, etc.

— L'audition des musiques militaires françaises et allemandes en Belgique donnait prétexte à diverses démonstrations. Le ministre de la guerre belge vient de décider que les musiques belges ne seraient plus autorisées à donner des concerts en pays étrangers. Cette mesure a été portée à la connaissance des gouvernements des pays voisins, lesquels ont reçu en même temps avis que, par mesure de réciprocité, le gouvernement du roi n'émettrait plus d'avis favorable relativement aux projets d'excursion en Belgique de musiques militaires étrangères. (*L'Avenir militaire.*)

Supplément à la REVUE MILITAIRE SUISSE
(Janvier 1893)

LE GÉNÉRAL JOMINI

ET

LES MÉMOIRES DU BARON DE MARBOT

PARIS. — IMPRIMERIE L. BAUDOIN, 2, RUE CHRISTINE.

LE

GÉNÉRAL JOMINI

ET LES

MÉMOIRES DU BARON DE MARBOT

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE L. BAUDOIN
ÉDITEUR MILITAIRE
30, Rue et Passage Dauphine, 30

1893

LE GÉNÉRAL JOMINI

ET

LES MÉMOIRES DU BARON DE MARBOT

« C'est à tort que l'auteur de ce livre « attribue au général Jomini d'avoir porté « aux Alliés le secret des opérations de la « campagne et la situation du corps de Ney. « Cet officier ne connaissait pas le plan de « l'Empereur. L'ordre du mouvement général « qui était toujours envoyé à chacun des géné- « raux ne lui avait pas été communiqué, et, « l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuserait « pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas « trahi ses drapeaux comme A..., M..., B...; « il avait à se plaindre d'une grande injustice; « il a été aveuglé par un sentiment honorable. « Il n'était pas Français; l'amour de la patrie « ne l'a pas retenu. »

(*Dictées de Napoléon à Ste-Hélène.*)

Les mémoires récemment publiés du général français baron de Marbot, devenu colonel de cavalerie légère sous le premier Empire, ayant réédité contre le général Jomini, sans aucun souci des documents historiques, de vieilles calomnies depuis longtemps réfutées, les principaux membres de sa famille, tant en Russie qu'en France et en Suisse, en ont été justement émus et ils ont décidé de retracer, en quelques pages, les principaux traits de la carrière de l'illustre stratège et historien militaire. Ils ont aussi résolu de faire précéder cette esquisse biographique d'une *Lettre inédite du général Jomini à M. Thiers*, nouveau document (d'après la *Revue militaire suisse* du 16 novembre 1892) qui, à lui seul, réfute d'une manière irréfragable l'inepte diatribe des mémoires posthumes de M. le général baron de Marbot.

C'est ce que nous faisons ici en renvoyant pour les détails et pour quelques témoignages à l'appui aux divers ouvrages publiés sur ce sujet, notamment au volume du colonel suisse Lecomte (1), à celui du sénateur français Sainte-Beuve (2), ainsi qu'aux brochures Pascal (3), Huber-Saladin (4) et autres.

---

(1) F. Lecomte, colonel fédéral, *Jomini sa vie et ses écrits. Esquisse biographique et stratégique,* 1 vol. in-8°, avec atlas. 3e édition. Lausanne, 1882.

(2) Sainte-Beuve, de l'Académie française. *Le général Jomini. Étude.* Paris, Michel Lévy frères, 1869, 1 vol. in-12.

(3) Pascal. *Observations historiques sur la vie et les ouvrages de Jomini.* Paris, 1840. 1 brochure in-8°.

(4) Huber-Saladin, colonel fédéral. *Notice sur le général Jomini.* Paris, 1869. 1 brochure in-8°.

Voir en outre la *Lettre à Capefigue* et la *Correspondance avec le baron Monnier,* citées dans les pages qui suivent.

I

Lettre du général Jomini à M. Thiers.

---

10 avril 1846.

« Mon cher Monsieur Thiers,

« Vous m'avez souvent prodigué les témoignages de votre amitié et je réclame aujourd'hui de votre justice que vous m'en donniez une preuve, à laquelle vous êtes peut-être aussi intéressé que moi.

« L'ouvrage commencé par M. Bignon et terminé par un jeune homme de ses parents renferme, au tome 12, page 277, d'odieuses calomnies contre moi, et vous pouvez, mieux que personne, les détruire tout en rendant hommage à la vérité.

« Que les Français me reprochent d'avoir quitté les rangs de Napoléon, rien de plus naturel, et que ceux qui en ignorent les causes et les circonstances me blâment, cela est encore tout simple. Mais de quelque part que vienne le blâme, je crois en conscience qu'il n'est permis à personne de prétendre juger ma démarche, en la séparant des événements qui l'ont provoquée et accompagnée, car ils expliquent, et justifient en grande partie, ce qui sans cela serait inqualifiable.

« Il est bien moins permis encore d'y ajouter la fausse accusation d'avoir communiqué aux Alliés un plan d'opérations de Napoléon, dont je n'avais aucune connaissance,

tandis que je prouve par le témoignage du secrétaire général de la guerre, M. Cassaing, et par l'état-major du maréchal Ney, que ce plan ne m'avait point encore été confié, le jour de mon départ, et que Napoléon l'a déclaré lui-même à Sainte-Hélène dans les mémoires dictés au général Montholon (1).

« Ce qui paraît avoir donné lieu à ces bruits est un bulletin du prince de Suède, du 18 août 1813, cité par Schœll (2), lequel contient une assertion fausse et de plus très faussement interprétée par cet écrivain comme par tous ceux qui ont écrit d'après lui. En effet, le bulletin ne dit nullement que j'ai communiqué un plan réel de Napoléon, dont j'aurais eu connaissance ; il dit que le général Jomini, en traversant l'armée de Blücher pour se rendre au quartier général des souverains, a confirmé le projet qu'avait eu Napoléon de marcher sur Berlin.

« Or ce mot *confirmé* annonce assez qu'il s'agissait d'un plan que Bernadotte supposait avoir été élaboré déjà antérieurement et que j'aurais pu confirmer par mon opinion personnelle, appuyée de ma grande expérience stratégique, et non de la communication coupable d'un plan qui m'eût été confié ; ce qui est fort différent. Du reste, les deux versions ne sont pas plus vraies l'une que l'autre, car le bulletin du prince me fait dire tout justement le

---

(1) Voir en épigraphe, et ci-dessous, page 30, le texte des paroles de Napoléon, telles qu'on les lit au tome Ier, pages 1 et 2, des *Dictées de Sainte-Hélène*.

(2) C'est dans l'ouvrage de Schœll, reproduit en partie par Bignon et Capefigue, que les récents mémoires de Marbot ont puisé leurs calomnies contre Jomini, comme pour parfaire leurs dénigrements contre tous les étrangers au service de France et contre les Suisses en particulier. Voir *Les Suisses au service de France et les Mémoires du général baron de Marbot ; quelques mots de réponse à ces Mémoires*, par Ferdinand Lecomte, colonel fédéral suisse. Une brochure in-8° de 108 pages, avec 4 cartes. Paris, 1892, L. Baudoin, éditeur. — (Rédaction de la *Revue militaire suisse*.)

contraire de ce que je pensais, ce qu'il ne me sera pas difficile de vous démontrer.

« Vous avez étudié et très bien saisi tous mes principes stratégiques sur les bases et les lignes d'opérations; vous savez donc comme moi que j'ai recommandé, dans tous mes chapitres, d'éviter les lignes d'opérations qui pouvaient compromettre une armée, en la plaçant entre la mer et le gros des masses ennemies. Or Napoléon marchant sur Berlin eût commis cette faute, puisque la grande armée des souverains eût débouché en Saxe sur ses derrières, et se fût réunie à Blücher à la hauteur de Leipzig et de Torgau. Ainsi Napoléon se serait placé précisément dans la déplorable situation où il avait jeté l'armée prussienne à Iéna en 1806, et où il se trouva lui-même après sa pointe sur Dessau au mois d'octobre 1813; ce qui amena le désastre de Leipzig.

« Vous savez aussi que lorsqu'on a une forte masse centrale opposée à trois fractions ennemies, il faut d'abord jeter toutes ses forces sur celle de ces fractions qui serait à même de vous faire le plus de mal. Guidé toute ma vie par ces deux principes, loin d'avoir songé à la probabilité d'une marche de Napoléon sur Berlin, j'étais fermement convaincu qu'il se jetterait par la Bohême sur Prague ou Tœplitz, pour prendre à revers la grande armée des Alliés et la refouler sur la mer, vers le bas de l'Elbe, dont il tenait les redoutables forteresses.

« Ce fut là la seule opinion que je manifestai à l'empereur Alexandre; tous les acteurs vivants peuvent l'attester! Comment Messieurs Schœll, Bignon et compagnie peuvent-ils accorder cette opinion avec le prétendu plan dont ils m'ont imputé la communication et qui aurait dit tout le contraire?

« Chacun se demande quel motif a pu porter le prince de Suède à insérer un fait faux dans son bulletin? Il n'y a que deux réponses possibles à cette question..... Ce fut peut-être à la suite d'un rapport de ces nombreux officiers

d'ordonnance de toutes nations, qui dans les grandes coalitions encombrent les quartiers généraux et répètent tous les cancans pour se donner de l'importance; peut-être aussi le prince se flatta-t-il par là de relever la gloire de son rôle qui consistait à couvrir la capitale de la Prusse : on sait qu'il aimait assez à se vanter, car chacun se rappelle ses fameux bulletins de Wagram qui le brouillèrent avec Napoléon; peut-être son assertion n'a-t-elle pas d'autre source.

« Au demeurant et comme je l'ai observé plus haut, il ne dit point que j'ai communiqué un plan à moi connu; il pense que j'ai confirmé celui que lui-même attribuait à l'empereur, et il y a de la noire méchanceté à en tirer les conclusions que tant d'écrivains passionnés ont prises contre moi.

« Quoi qu'il en soit, vous conviendrez, en admettant la justesse des principes stratégiques cités plus haut, que si Napoléon avait eu la pensée primitive de se jeter sur Berlin, et si mon prétendu rapport à Blücher l'en avait empêché, j'aurais rendu par là un véritable service à l'armée française, puisque dans l'état des choses cette marche sur Berlin eût probablement accéléré sa ruine, comme elle l'amena trois mois plus tard lorsqu'il fit sa tentative sur Dessau.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, loin d'avoir manqué à mes devoirs envers l'armée que je quittais, j'ai déployé la plus grande loyauté dans toute ma conduite; vous verrez par ma lettre à M. Capefigue (pages 10 à 13), avec quels soins j'ai évité tout ce qui aurait pu mériter le moindre reproche : soit en mettant le corps de Ney à l'abri de toute surprise, malgré le maréchal, soit en refusant à l'empereur Alexandre de lui indiquer la force de ce corps, refus qui m'attira des remerciements de la part de ce monarque, juste appréciateur de tout bon sentiment! Comment aurais-je pu communiquer un plan d'opérations aussi important à Blücher, quand je refusais un simple

état de situation à l'empereur Alexandre, alors arbitre de ma destinée ! Comment aurais-je pu espérer de gagner sa confiance, en débutant à son service par un acte de félonie ! En voilà déjà trop sur ce douloureux chapitre ; il m'eût suffi pour vous convaincre de vous répéter la déclaration de Cassaing, secrétaire général du ministère de la guerre, imprimée à la suite de ma correspondance avec le baron Monnier, et le témoignage plus imposant encore des Mémoires de Sainte-Hélène (Montholon, tome 1, pages 1 et 2, cité plus haut).

« Quant à ma démarche elle-même, c'est une question indépendante du bulletin qui a donné lieu à tant de calomnies. Pour juger avec justice le parti que j'ai pris, on ne saurait oublier qu'il fut le résultat d'antécédents et d'événements tout exceptionnels consignés dans ma correspondance avec MM. Monnier et Capefigue, savoir :

« 1° Ma qualité d'étranger servant un pays qui n'était pas le mien ;

« 2° Six ans de vexations de la part du prince de Neuchâtel, et que j'attribuais alors à Napoléon lui-même ;

« 3° Refus de ma démission en 1810 ;

« 4° Menace de m'envoyer à Vincennes, si je persistais à la demander ;

« 5° Ma nomination de général attaché à la personne de l'empereur Alexandre dès 1810 ;

« 6° Ma mise aux arrêts et à l'ordre de l'armée au mois de juin 1813 sous les prétextes les plus futiles, après les services signalés que je venais de rendre à la Bérésina et à Bautzen ;

« 7° L'injustice tout aussi criante qui me fut faite six semaines après par le renvoi du tableau de 600 promotions accordées à la suite des sanglantes batailles de Lutzen et de Bautzen ; tableau dont les noms du général Jomini et du capitaine Koch, son aide de camp, se trouvaient seuls biffés comme s'ils eussent été indignes ;

« 8° La manière toute différente dont on accablait de

grades, d'honneurs et de récompenses une foule d'hommes comptant parmi les moins méritants.

« Voilà j'espère une réunion de griefs bien suffisante pour exaspérer un officier étranger qui, en définitive, se croyait quitte de toute obligation envers la France (1).

« J'aurais pu souffrir longtemps encore des injustices comme cette blessante radiation, bien qu'elle ait eu lieu après une bataille qui aurait dû me valoir une glorieuse récompense, au dire même du maréchal Ney. Mais y ajouter une injure flagrante, c'était par trop fort, et il n'était pas dans la nature d'un homme de mon caractère de supporter celle qui me fut jetée à la face par cette mise aux arrêts et ce fatal ordre du jour!

« Encore aujourd'hui, après 30 ans de réflexions et de tribulations, malgré le tort que mon départ a pu me faire, je le déclare devant Dieu, je ne souffrirais pas un traitement pareil, et de la part d'un Napoléon moins que de tout autre, car il ne frappait pas en aveugle sur moi; il me connaissait et savait me juger.

« Si tous les motifs de justification qui précèdent n'étaient pas plus que suffisants, je pourrais encore ajouter ceux de la politique. Napoléon passait alors, à tort ou à raison, pour le despote de l'Europe, pour le conquérant avide de pouvoir et le seul obstacle à sa pacification.

« Il avait soulevé le continent par les abus du système continental, et l'application forcée de ce système faite brutalement à mon pays avait causé ma ruine par celle d'une maison de banque dépositaire de tout ce que je possédais (la maison veuve Bourcard et fils, de Bâle). La Suisse, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et ses chers alliés mêmes de la Confédération du Rhin ne lui

---

(1) Je me faisais peut-être illusion, mais je croyais en âme et conscience que la France m'était redevable plus encore que je ne pouvais l'être envers elle; car pour un seul grade que j'en avais obtenu, je m'étais grandement acquitté, comme on le verra plus loin. — J.

pardonnaient pas les guerres cruelles et sans fin dans lesquelles il les entraînait, guerres que l'on attribuait à son insatiable ambition et à ce caractère de fer qui voulait faire tout ployer devant lui. C'était l'esprit général du temps, même en France, même dans les hautes régions de l'armée. Était-ce étonnant que je le partageasse avec tant d'autres, et qu'en rendant mes griefs plus vifs en même temps que plus légitimes, ma démarche m'en parût plus honorable?

« Acharnés à me trouver des torts, mes détracteurs ont affecté de m'accuser d'ingratitude, en disant que je devais mes services exclusivement à la France, puisque je lui devais mon instruction militaire. C'est encore une fausseté ; chacun sait que j'ai écrit mon premier Traité des grandes opérations de la guerre en 1803 et 1804, deux ans avant de porter un uniforme français. Quant aux récompenses que j'ai reçues, elles n'étaient pas de nature non plus à me faire supporter de sanglants affronts. J'avais fait comme chef de bataillon helvétique et volontaire près du maréchal Ney la campagne du Camp de Boulogne et celles d'Ulm et du Tyrol, lorsque je fus nommé colonel après la bataille d'Austerlitz. C'est le seul grade qui me fut conféré durant huit années de guerres formidables, car le grade de général de brigade ne m'avait été donné qu'en 1810, pour atténuer la violence que l'on me faisait en me refusant ma démission. Je ne conclus pas que je dusse en être mécontent : je cite seulement ces faits pour rappeler que je n'étais point aussi comblé de faveurs qu'on a bien voulu le dire, et que j'avais tout droit d'accepter la fortune militaire que m'offrait l'empereur Alexandre en 1810, alors qu'il était encore étroitement allié à Napoléon.

« Enfin en me reportant à ces temps presque fabuleux, plus je réfléchis plus je suis enclin à plaindre ceux qui, après avoir lu ma lettre à M. Capefigue, ne penseraient pas avec moi qu'un Suisse, auteur d'ouvrages comme les miens, acteur important dans plus d'une victoire, libre de

sa personne, menacé de la prison quand il donnait sa démission, mis aux arrêts et à l'ordre de l'armée comme remplissant mal ses fonctions et cela par un Napoléon, ne pouvait sans honte rester 24 heures de plus sous le coup d'une pareille injure. Il ne me restait donc qu'à mourir ou à partir. Français, j'aurais certainement pris la première de ces résolutions ; mais étranger et libre, je suis allé rejoindre un souverain généreux qui depuis sept ans me demandait à son service et depuis trois ans m'avait nommé général attaché à sa personne. Que celui qui se croirait en droit de me jeter la pierre se présente et, après s'être mis en tous points à ma place, nous verrons s'il l'osera.

« Je termine cette trop longue épître par une dernière observation : M. Bignon ou ses continuateurs se trompent grandement lorsqu'ils prétendent que j'ai courbé la tête. Cette observation pour le moins bizarre, puisqu'on ne sait pas à quoi elle se rapporte, est d'ailleurs aussi fausse que possible. Celui qui n'a pas hésité à rompre avec Napoléon plutôt que de ployer la tête sous un affront, ne la courbera devant personne.

« Excusez mon long verbiage ; je sais que je prêche à un converti ; mais j'espère que, bien pénétré de ces faits, lorsque vous serez arrivé dans votre Histoire à cette grande catastrophe de 1813, vous ne refuserez pas de rectifier l'opinion, en disant la vérité telle que Napoléon l'a dictée lui-même à Sainte-Hélène.

« En voilà trop long sur ces déplorables affaires, car j'ajoute peu de choses à ce que mes deux brochures (correspondance avec le baron Monnier, et avec M. Capefigue) vous auront appris depuis longtemps. Je vous les envoie donc ci-joint pour la seconde fois, dans le cas où vous les auriez égarées.

« Agréez l'assurance de tous mes sentiments.

« Signé : Général Jomini. »

On sait que M. Thiers, au cours de ses beaux récits de la campagne de 1813 (livre 49e, *Dresde et Victoria*, tome 16, pages 275-277 de l'édition de Paris), a tenu compte, bien que dans une mesure qui aurait pu avoir plus de largeur, des explications ci-dessus. La reproduction textuelle des paroles justificatives de Napoléon à Sainte-Hélène complète l'intention équitable de l'illustre historien du *Consulat et de l'Empire*. — (*Réd.*)

II

Esquisse biographique.

Le général *baron de Jomini* (Henri) est né le 6 mars 1779, à Payerne, petite ville du canton de Vaud, dont son père était le premier magistrat. Dès son enfance, il désira se vouer au métier des armes; mais diverses circonstances politiques de l'Europe l'empêchèrent successivement d'entrer comme cadet au collège du prince militaire de Wurtemberg, à Montbéliard, et au régiment suisse de Watteville en France. Se rabattant sur la carrière commerciale, il en fit un premier apprentissage à Bâle, dans la maison Preiswerk, puis en 1796 comme employé dans la maison Moselmann, à Paris. Il la quitta bientôt pour devenir agent de change. Au bruit des célèbres campagnes de 1796 et 1797, ses goûts militaires se ravivèrent. Il suivit les opérations avec attention, du fond de son cabinet, annotant les bulletins de victoire, les comparant avec les opérations des temps de Louis XIV et du grand Frédéric, s'éprenant d'un vif enthousiasme pour le génie du vainqueur de Rivoli. Entraîné par le courant politique et militaire du jour, il se mêla aussi d'une manière très active aux affaires suisses dont on s'occupait beaucoup à Paris. Il fut un des premiers à signer l'appel de F.-C. de Laharpe, qui invoquait la garantie donnée par la France, en vertu des traités, aux droits du pays de Vaud. Aussi la révolution de 1798 le fit rentrer en Suisse comme lieutenant des troupes helvétiques et adjudant du nouveau ministre de la guerre Keller. Les services qu'il rendit dans cet emploi lui valurent le grade de capitaine le 17 juin 1799, et de chef de bataillon le 26 avril 1800, ainsi que l'entière con-

fiance des ministres Repond et Lanther, qui succédèrent à Keller.

Ainsi, dès le début, les faits sont en contradiction flagrante avec les affirmations du baron de Marbot. Quoi qu'en disent les mémoires en question, Jomini n'était pas simple commis dans la République helvétique, et ce n'est pas là que Ney est venu le chercher pour le faire sortir de l'obscurité où il gisait. Ce qui est certain, c'est qu'à l'âge de 20 ans Jomini était l'âme du ministère suisse de la guerre (1), en même temps qu'un des ardents meneurs de la lutte engagée contre l'oligarchie bernoise qui s'appuyait sur les Impériaux, tandis que le parti helvétique et vaudois se trouvait de plus en plus poussé à faire cause commune avec la France.

La réaction qui suivit la paix de Lunéville, fatale aux autorités suisses, força Jomini de quitter sa charge à Berne. Il retourna à Paris, où il espérait trouver de l'occupation ou un emploi selon ses goûts. Il prit d'abord un poste plus commercial que militaire dans la fabrique d'équipements Delpont, ce qui le mit en relation avec quelques hommes marquants français et suisses, agitateurs politiques occupés à bouleverser la carte de l'Europe, et qui risquèrent de lui faire faire plus d'un faux pas. En compensation, ses goûts stratégiques se transformèrent à cet ardent foyer jusqu'à devenir son unique et haute passion. Il méditait le plan d'un vaste ouvrage d'histoire et d'art militaire, qui serait un résumé de principes positifs et fixes sur les opérations de la guerre, principes qui n'avaient encore été formulés méthodiquement dans aucun ouvrage ancien ni moderne. Il les déduirait des campagnes des grands capitaines, entre autres de Frédéric II et des guerres de la Révolution. C'était son *Traité des grandes opé-*

---

(1) Le volume de rapports et projets manuscrits de Jomini, soigneusement conservé aux archives fédérales à Berne, en fait foi.

rations. Dès 1803 il y travailla assidûment, ayant quitté pour cela la maison Delpont. Murat, gouverneur de Paris, le général hevétique von der Weid, passé au service français, l'ambassadeur russe d'Oubril, à qui il offrit à la fois ses services et ses manuscrits, ne se soucièrent pas plus des uns que des autres. Ses prétentions provoquaient le sourire. Le temps n'était pas aux livres. L'ambassadeur russe surtout lui fit un sot accueil qu'il eut à regretter plus tard. Ney fut plus avenant. Le brave des braves avait l'esprit d'apprécier chez les autres ce qui avait manqué à son éducation première. Il prit Jomini sous son patronage, lui avança des fonds pour l'impression de ses premiers volumes, impression très coûteuse vu les planches, et l'emmena comme aide de camp volontaire au fameux camp de Boulogne.

Heureux d'avoir enfin le pied à l'étrier, Jomini, encore sous l'uniforme suisse, suivit Ney dans la campagne d'Ulm; il eut l'occasion de s'employer utilement aux mouvements de troupes du 6e corps, qui amenèrent la brillante affaire d'Elchingen et la capture du gros de l'armée de Mack. Envoyé ensuite dans le Tyrol, puis au grand quartier général comme porteur des rapports, il l'atteignit à Austerlitz le lendemain de la célèbre bataille. A ses dépêches il avait joint les deux volumes imprimés du *Traité*, en marquant le chapitre des lignes d'opérations et le parallèle entre les méthodes de Napoléon et de Frédéric le Grand. Quelques jours plus tard, dans les loisirs de Schœnbrunn, l'Empereur se fit lire ces pages par Maret, plus tard duc de Bassano. Fort étonné, puis courroucé de voir son système de guerre si bien dévoilé, il eut un moment l'idée de faire saisir ce livre (1). Mais il se radoucit en pensant que les vieux généraux qui commandaient contre

---

(1) Qu'on dise que le siècle ne marche pas, s'était écrié Napoléon à Maret ! voilà un jeune chef de bataillon, et un Suisse encore, qui nous apprend ce que jamais mes professeurs ne m'ont enseigné et ce que bien

...

lui ne le comprendraient pas s'ils le lisaient, et que les jeunes gens qui sauraient le lire ne commanderaient pas de sitôt, et il fit nommer l'auteur adjudant-commandant, charge assimilée au grade de colonel, en l'attachant comme aide de camp au maréchal Ney, qui en avait fait la demande motivée par les bons services rendus au camp de Boulogne et à Ulm.

C'est en cette qualité que Jomini fit la campagne de 1806, non à son corps, mais au grand état-major. Il y fut appelé parce qu'on pensait que sa parfaite connaissance de l'armée prussienne procurerait de bons renseignements, et, dès la première entrevue, l'Empereur, arrivant de Paris à Mayence, put savoir à quoi s'en tenir sur le compte de son aide de camp provisoire. Sur l'avis qu'il ferait partie de la maison impériale pour cette campagne, Jomini lui ayant demandé la permission de retourner aussitôt à son corps prendre ses équipages et de le rejoindre à Bamberg, Napoléon s'écria sur un ton de vif désappointement: « Et qui vous dit que je vais à Bamberg? — La carte d'Allemagne, Sire! répondit Jomini en s'excusant d'avoir deviné, par divers indices d'état-major, que l'Empereur voulait faire contre les Prussiens une opération analogue à celle de 1805 contre Mack et de 1800 contre Mélas, ce qui menait par Bamberg ». — C'est bon, répliqua Napoléon rassuré sur le secret de ses projets, soyez à Bamberg dans quatre jours, mais personne ne doit savoir que j'y vais! Un mémoire: *Sur les probabilités d'une guerre avec la Prusse et les opérations qui auront vraisemblablement lieu*, que Jomini venait de rédiger pour le maréchal Ney, à la suite d'intéressantes discussions sur ce sujet, mémoire auquel les événements subséquents donnèrent une complète

---

peu de généraux comprennent.... Comment Fouché a-t-il pu laisser imprimer un tel livre? Mais c'est apprendre tout mon système de guerre à mes ennemis!

sanction, contribua à montrer la sagacité de Jomini et la pleine connaissance qu'il avait de la méthode de Napoléon.

La belle combinaison stratégique de 1806 se déroula comme l'Empereur l'avait conçue et comme Jomini l'avait prévue. Sur le champ de bataille il se comporta non moins bien, en courant bravement après Ney, qui se laissait entraîner trop loin par son ardeur bouillante.

Après Iéna, Jomini suivit le grand état-major à Berlin, où il faillit tomber en disgrâce par suite d'un autre mémoire, aussi courageux que prophétique, mais très mal accueilli de Napoléon, au sujet de la campagne de Pologne. A la bataille d'Eylau, il était aux côtés de l'Empereur pendant les chaudes péripéties du cimetière, et il reçut de lui, au moment le plus difficile, une importante mission confidentielle. Il devait, à la nuit, et pendant que le gros de l'armée française se dégagerait, si Ney attendu ne rejoignait pas, rester à l'arrière-garde de Grouchy. Il était accrédité auprès de ce général pour lui donner les directions de Napoléon sur les opérations à exécuter, cela sans autre ordre que des instructions verbales connues de lui seul. Il s'agissait de faire bonne contenance, mais en se préparant à la retraite ; d'assurer éventuellement celle-ci, si elle devenait nécessaire, tout en s'attribuant la victoire et surtout en évitant de provoquer des alarmes. L'arrivée de Ney, dans la soirée, sur la droite des Russes, rendit superflue cette mission, qui prouve néanmoins la haute confiance que Napoléon avait dans le coup d'œil de Jomini.

La victoire de Friedland et le traité de Tilsitt ramenèrent l'Empereur à Berlin. Jomini l'y accompagna et travailla activement à ses III^e et IV^e volumes du *Traité*, puis il rejoignit l'Empereur à Paris.

Les difficultés que Jomini avait déjà subies s'aggravèrent par suite de sa position ambiguë et de ses réclamations, trop vives peut-être, pour la faire cesser. En même

temps aide de camp du maréchal Ney, dont le corps était en Silésie, et attaché à la personne de l'Empereur, à Paris, il ne se trouvait régulièrement à sa place nulle part. Puis Berthier, le major général, tout-puissant en affaires bureaucratiques autant que nul et routinier en matière d'opérations, se montrait peu favorable à Jomini. Soit qu'il y eût antagonisme entre leurs caractères, soit que Berthier eût pressenti un germe de concurrence, il n'épargna dès l'origine aucun déboire au jeune colonel. Bien que Ney eût demandé pour Jomini le poste de chef d'état-major du 6e corps, en remplacement du général Dutaillis, devenu infirme, et que l'Empereur y eût consenti, il fut nommé seulement sous-chef aux ordres dudit général. Jomini blessé au vif s'étant plaint, par lettre, directement à l'Empereur, il s'ensuivit une scène piquante à la première réception de Fontainebleau ; Berthier n'y eut pas le beau rôle et ne le pardonna jamais à l'officier suisse.

A ce moment même l'empereur Alexandre, alors allié intime de Napoléon, venait de recevoir le *Traité des grandes opérations militaires* et en ordonnait la traduction en langue russe. Le monarque, instruit aussi de l'étrange accueil fait à l'auteur par M. d'Oubril, lui fit proposer en sa qualité de Suisse, les plus grands avantages s'il voulait entrer à son service ; le prince Wolkonsky et le comte Nesselrode, en lui apportant une lettre du célèbre Ancillon, lui réitérèrent les mêmes instances. Mais il n'était plus temps. Il refusa ces offres brillantes, car on venait enfin de lui rendre justice. Il partit donc pour la Silésie où l'appelait son nouveau poste de chef d'état-major, et ce fut à Glogau, en décembre 1807, qu'il fit imprimer séparément son maître chapitre des « Principes généraux de l'art de la guerre ».

Bientôt le 6e corps fut acheminé sur l'Espagne pour y précéder Napoléon lui-même, qui l'y laissa quand il se retourna contre l'Autriche. On sait que Ney ne fut pas heureux dans ses campagnes de la Péninsule ; il manqua

plus d'un bon coup, et quelques-uns pour n'avoir pas suivi les conseils de son chef d'état-major (1).

Brouillé avec Soult et avec le roi Joseph, il envoya Jomini en mission auprès de l'Empereur pour faire un rapport sur ces affaires et justifier l'évacuation de la Galice. Jomini rejoignit Napoléon à Vienne, après la bataille de Wagram; il le suivit à Paris quand fut conclue la paix de Schœnbrunn (1809).

De son côté, Ney s'était aussi rendu à Paris, par suite des discussions réitérées qu'il avait eues avec chefs et collègues. Mais Napoléon lui ordonna de retourner promptement à son poste. De plus en plus aigri contre tout le monde et contre lui-même, Ney demanda, pour cette reprise de la campagne, le renouvellement de son entourage et entre autres le remplacement de Jomini, qui devint ainsi, comme il arrive souvent aux chefs d'état-major, le bouc émissaire des fautes des chefs suprêmes. Jomini fut relégué dans la suite de Berthier, aux ordres de son adjudant, le colonel Bailly de Monthion.

Le coup était rude, d'autant plus que cet état-major de Berthier était une sorte de dépôt d'incapables et d'invalides, occupés à faire des liasses de papiers en attendant quelque emploi secondaire. Ayant sollicité en vain son transfert à un commandement d'infanterie, modestement motivé sur son état de santé qui ne lui permettait réellement plus de faire un service pénible à cheval, il ne reçut que des refus humiliants. Un jour le prince de Neuchâtel, offensé qu'on ne se crût pas heureux de servir sous ses ordres, dans quelque position que ce fût, répondit brutalement à ses plaintes en lui disant: « Donnez alors votre démission ! »

---

(1) Voir à ce sujet le volume *Guerre d'Espagne*, 1808-1814. *Extrait des Souvenirs inédits du général Jomini* par le colonel fédéral Lecomte Paris, Baudoin, 1891, avec une carte.

Dans le même instant où le malheureux colonel se voyait ainsi vexé et malmené, le général Czernizeff, aide de camp de l'empereur Alexandre, qui avait fait la campagne de Wagram près de Napoléon, venait d'arriver à Paris, et renouvelait près de lui les instances déjà faites en 1807, par le prince Wolkonsky et M. de Nesselrode. Le colonel était Suisse et libre ; les deux souverains étaient non seulement en paix, mais encore alliés. Abreuvé de dégoût, Jomini demanda et obtint un congé pour cause de maladie. Il se retira en Suisse, avec l'idée de reprendre, après quelque repos, son ancien projet d'entrer dans l'armée russe, et, de Baden, le 28 octobre 1810, il écrivait à Berthier pour donner sa démission de l'emploi d'adjudant-commandant. Cette lettre, à la fois supplique et ultimatum et dont l'ironie bien masquée sous l'humilité conventionnelle du style hiérarchique, ne pouvait se deviner que des initiés, aurait sans doute terminé tout conflit, si elle eût provoqué quelque mouvement de bienveillance de la part de Berthier, alors colonel-général des Suisses, et amené le transfert de Jomini à la tête d'une brigade d'infanterie. Rien de semblable ne suivit ou ne vint à temps. Aussi Jomini donna cours à ses offres de service à la Russie. Elles ne pouvaient manquer d'être bien accueillies ; il fut aussitôt nommé aide de camp de l'empereur Alexandre.

Toutefois Jomini n'avait encore en poche ni son congé français ni ses diplômes russes, quand Napoléon, ayant eu vent de ses démarches, lui fit tranmettre l'ordre impératif par le chargé d'affaires français en Suisse, M. de Rouhières, de rentrer immédiatement à son poste. Après quelques jours de cruelles hésitations, Jomini obéit, et apprenant à Paris par le duc de Feltre, qui d'ailleurs était bien disposé pour lui, qu'il n'avait d'autre perspective que d'être enfermé à Vincennes ou de se soumettre avec le grade de général de brigade, il se soumit par force, restant relégué à l'état-major de Berthier. Ainsi chacun de ses grades ou emplois ne s'obtenait qu'au prix de labo-

rieux tiraillements (1). A cette époque, il publia la seconde édition du *Traité* et il commença l'*Histoire des guerres de la Révolution*, 15 vol. avec 4 atlas, dont les derniers parurent à Paris en 1824, bientôt suivis, en 1827, de la *Vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric*, en 4 volumes et un atlas.

En 1812, s'ouvre la campagne de Russie. Jomini reçoit l'ordre de suivre Napoléon. Répugnant à tourner son épée contre le prince généreux, qui naguère lui offrait une flatteuse position, il réussit à se faire nommer gouverneur de Wilna, puis de Smolensk et il ne manifesta son activité habituelle que quand la grande armée, subissant tous les malheurs d'une retraite sans exemple, revint en désordre sur ses étapes. En prudent chef d'état-major, il avait fait étudier toutes les routes de la région de son commandement ; il put indiquer, au moment critique, une ligne de retraite par Wasselowo et Gambin sur Molodechno, beaucoup plus courte et moins difficile que celle sur Minsk, que Napoléon voulait suivre, et qui était déjà coupée par Tchichakoff. Ses plans ayant été adoptés, il fut chargé, de concert avec le général du génie Éblé, de jeter les ponts sur les points indiqués de la Bérésina, et il exécuta courageusement cette mission, malgré une violente fluxion de poitrine. Fort malade au moment du passage, il fut abandonné sur la rive gauche. Le tourbillon affolé des derniers fuyards le surprit et l'entraîna dans la rivière ; il faillit être noyé et ne fut sauvé que par miracle du milieu des flots et des glaçons, ainsi que de la terrible retraite qu'il fit péniblement jusqu'à Stettin. Là, il reçut l'ordre de se rendre aussitôt à Paris ; mais il y arriva si malade, qu'il ne put, pendant trois mois, répondre à l'appel de l'Empereur qui l'avait spécialement choisi avec son ami le

(1) Voyez sa *Correspondance avec le baron Monnier*. Paris, 1819. Brochure in-8°.

général Nègre pour travailler auprès de lui à la réorganisation de l'armée. Ces trois mois d'absence *forcée* firent sans doute manquer à Jomini la plus belle occasion de faire sa carrière.

Convalescent et ayant rallié l'armée en Saxe, le jour même de la bataille de Lutzen, il fut nommé de nouveau chef d'état-major du maréchal Ney, qui commandait alors quatre corps d'armée. Il rejoignit son chef le 4 mai 1813 à Leipzig, juste à point pour prendre part aux opérations de la bataille de Bautzen. On touche ici au point critique.

Par suite de dépêches égarées et de malentendus, le maréchal Ney reçut à Lückau l'ordre de détacher le corps d'armée de Lauriston sur Hoyerswerda et de marcher avec les trois autres corps sur Berlin. Ne comprenant rien à ce mouvement excentrique contraire à la méthode de Napoléon, Jomini chercha à en dissuader le maréchal Ney et, n'y réussissant pas, il refusa d'y participer comme chef d'état-major et de signer les ordres. Ney prit alors un moyen terme : il demeura vers Lubben, puis, ayant appris par une malle interceptée que les Russes de Barclay se portaient sur Bautzen, il prit alors sur lui de changer son mouvement ; il eut le bonheur, on le sait, d'arriver assez tôt à Bautzen, le 21 mai 1813, pour écraser la droite alliée et décider la victoire, ayant reçu en route des ordres attardés qui l'y appelaient, cela en parfaite conformité avec les prévisions de Jomini.

Héros de la journée de Bautzen, le maréchal Ney fut vivement félicité dans le camp français, et, avec une grande noblesse de caractère, il reportait franchement une bonne partie de ces félicitations sur son chef d'état-major. Il raconta comme quoi, sans lui, il eût été trop engagé sur la route de Berlin pour avoir pu, à la réception des derniers ordres, se rabattre à temps sur Bautzen. Aussi mit-il de sa propre main le nom de Jomini en tête du tableau d'avancement et des récompenses, le proposant pour général de division.

Jomini s'attendait donc à une récompense publique de ses services, qui consacrerait la réputation que lui avaient faite ses livres, quand il reçut de Berthier, au lieu de la promotion si vivement désirée, les arrêts ! oui, les arrêts avec mise à l'ordre du jour de l'armée comme incapable, le tout pour n'avoir pas envoyé de misérables états de situation dits de quinzaine, qui avaient été retardés par les pertes de la bataille dans quelques corps provisoires. En voyant se renouveler tous les affronts subis en 1807 et 1810, Jomini, abreuvé d'amertumes, résolut, exaspéré par l'injustice, de quitter à jamais des drapeaux qui, en définitive, n'étaient pas ceux de sa patrie et où il trouvait tant d'humiliations.

Que ne s'est-il borné à cette résolution, en rentrant simplement en Suisse, au moins pendant quelque temps !

La fatalité des circonstances l'entraîna plus loin. Homme de guerre avant tout, désintéressé politiquement dans la lutte en cours, dilettante passionné d'art militaire, il ne sut se résigner à assister oisif, du fond de la paisible Suisse neutre, aux opérations se déroulant autour d'elle. Pouvait-il d'ailleurs oublier la bienveillance que lui avait montrée l'empereur Alexandre, qui n'avait pas révoqué ses diplômes en sa faveur, et qui se retrouvait en état de trêve avec son ancien allié Napoléon, grâce à la conclusion de l'armistice de Parschwitz.

Profitant de cet armistice, Jomini se rendit au quartier général russe, où il fut reçu avec distinction et promu au grade de lieutenant général et d'aide de camp de l'empereur Alexandre. Loin d'avoir, comme l'annonce le baron de Marbot, porté aux alliés des plans de campagne qu'il ne pouvait connaître, il résista à toutes les instances qui furent faites pour obtenir de lui quelques détails, même très futiles et connus, sur l'organisation de l'armée française. Par le même sentiment de loyauté, avant de quitter le maréchal Ney, il lui avait donné d'utiles conseils pour garantir l'armée française en cas de reprise des hostilités

et il avait ordonné lui-même, chemin faisant, des mesures à cet effet. Il n'a donc pas trahi, ainsi que le disent ses détracteurs qui, méconnaissant totalement son caractère, passionné autant que généreux, le représentent comme un vulgaire traître de mélodrame.

Au reste, pour ceux qui pencheraient encore à croire à la fable des états de situation et du plan de campagne portés aux Alliés, rappelons que de nombreux démentis lui ont été donnés, dont nous ne citerons ici, après la *Lettre à M. Thiers* ci-dessus, que les deux principaux, dûment imprimés en leur temps et non contestés.

C'est d'abord la correspondance échangée entre Jomini et M. Cassaing, ancien secrétaire du maréchal Ney, correspondance publiée à Paris, en 1819, en ces termes :

A M. Cassaing, secrétaire général du ministère de la guerre.

Mon cher Monsieur,

Vous aurez sans doute appris que différents écrivains induits en erreur par les bruits de gazettes, se sont permis de dire que j'avais communiqué les plans de Napoléon aux Alliés. Vous savez mieux que personne combien cela est faux. Ces messieurs, avant de m'attribuer un fait aussi injurieux, auraient dû songer qu'à la veille d'être admis à l'état-major particulier de l'empereur Alexandre, je me serais bien gardé de débuter par une pareille preuve de déloyauté. C'eût été m'y prendre d'une étrange manière pour inspirer de la confiance au Souverain que j'allais servir.

Ceux qui se donneraient la peine de réfléchir à mon caractère bien connu et à mes intérêts, se convaincront aisément que j'étais incapable d'une semblable communication, en supposant même que j'eusse connu ces plans. Mais ce qu'il y a de plus positif encore que des protestations, c'est que je n'ai jamais eu connaissance qu'il en ait existé un. J'ai eu pendant dix ans toute la correspondance de l'Empereur avec le maréchal Ney, et je n'y ai jamais rien vu qui ressemblât à un plan de campagne. D'ailleurs chacun sait qu'on ne peut faire de projets pour une longue suite d'opérations, et qu'on doit se borner à la direction générale d'une première entreprise : or, au commencement de la seconde campagne de 1813, je n'ai pas même su un mot qui eût trait à la reprise des hostilités.

Le bulletin du prince royal de Suède qui a donné lieu à ces bruits

renferme une erreur manifeste. Le Prince, qui était à cent lieues de là, dit, sur la foi d'une gazette de Breslau, que j'ai donné des renseignements au maréchal Blücher relativement à une prétendue marche de Napoléon sur Berlin. Je n'ai jamais écrit ni parlé de ma vie au maréchal Blücher ou à ses officiers ; j'ai à peine entrevu son état-major six mois après à Francfort. D'ailleurs, si j'avais annoncé, comme on le prétend, que Napoléon voulût diriger ses efforts sur Berlin, j'aurais manqué de tout jugement militaire, et cette circonstance seule suffit pour prouver aux gens du métier que c'est un conte inventé pour donner de l'importance aux opérations de l'armée du Nord, qui couvrait cette capitale. Si jamais Napoléon manifesta l'intention d'un pareil mouvement au moment où l'orage allait fondre sur lui par la Bohême, je l'ignore ; et ce ne put être qu'une ruse de sa part pour donner le change : il était trop habile pour rien faire contre les règles les plus simples de la stratégie, et je l'aurais bien servi en contribuant à propager un bruit aussi absurde.

Si je me suis laissé entraîner à une démarche violente, personne n'a le droit de l'aggraver par des calomnies ; et mieux que tout autre, vous savez si j'y fus provoqué par d'indignes traitements.

Vous avez été investi à cette époque et durant bien des années de la confiance entière du maréchal duc d'Elchingen ; jamais il n'eut de secret pour vous, et je vous prie, au nom de la vérité, de dire ce qui en est dans une lettre que je me propose de joindre à des Mémoires sur cette campagne.

Je ne vous parle pas de ma reconnaissance, de crainte d'influencer votre témoignage ; je le désire nu comme la vérité.

Agréez, etc., etc.

Général Jomini.

Paris, le 10 juillet 1819.

Au même.

Mon cher Monsieur,

Vous m'avez dit hier que j'étais dans l'erreur, du moins quant à l'existence d'une espèce de plan de campagne. Vous assurez que, pour la première fois, le maréchal avait reçu sinon un plan complet, du moins un fragment qui expliquait le système général que l'Empereur voulait suivre.

L'ignorance où je suis resté jusqu'à ce jour de cette particularité vous prouverait que je n'ai pu communiquer ce que je ne savais pas, si déjà vous n'aviez eu bien d'autres moyens plus sûrs de vous en convaincre. D'après ce que vous m'avez dit, je réclame de nouveau un témoignage catégorique de ce qui s'est passé à ce sujet ; personne n'est plus à même de le savoir

que vous, puisque la lettre du maréchal qui en rendait compte à l'Empereur a été votre ouvrage.

Agréez, etc., etc.

Général JOMINI.

Paris, le 11 juillet 1819.

Réponse de M. Cassaing.

Monsieur le Général,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour réclamer mon témoignage sur un fait, dont la position que j'occupais en 1813, à l'état-major de M. le maréchal Ney, a dû me donner une parfaite connaissance.

Quelques écrivains vous ont accusé, dites-vous, d'avoir communiqué aux Alliés le plan d'opérations arrêté par Napoléon pour la seconde campagne de 1813, et dont le maréchal vous aurait donné connaissance.

Je ne refuserai jamais, dans aucune circonstance, de rendre hommage à la vérité. Je déclare donc que M. le maréchal, qui avait reçu peu de jours avant la rupture de l'armistice le plan dont il est question, ne vous l'avait pas communiqué, et je puis même ajouter avec certitude, pour le lui avoir entendu dire plusieurs fois depuis, *que voulant y faire préalablement quelques observations, son intention était de vous le faire connaître plus tard, c'est-à-dire le jour qui suivit votre départ de l'armée française.* La correspondance du maréchal avec Napoléon, qui doit se trouver au dépôt de la guerre, contient d'ailleurs l'attestation la plus formelle de ces faits.

Il était de mon devoir, Monsieur le général, de faire connaître la vérité sur une circonstance dont j'ai été témoin, et vous ne me devez aucun remerciement de l'avoir rempli. Je partage d'ailleurs entièrement votre opinion sur l'intérêt que vous auriez eu à cacher ce plan, si vous l'aviez connu.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Monsieur le Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : CASSAING.

Paris, le 15 juillet 1819.

A cette déclaration péremptoire du secrétaire du maréchal Ney vient s'ajouter le témoignage même de Napoléon à Sainte-Hélène, tel qu'on le lit au tome I, pages 1 et 2,

note *a*, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, volume écrit par le général de Montholon sous la dictée de l'Empereur (1).

« *a*. Napoléon parlant de ce général (Jomini) sur un « ouvrage publié en Allemagne au sujet de la campagne « de Saxe, dit :

« C'est à tort que l'auteur de ce livre attribue au géné- « ral Jomini d'avoir porté aux Alliés le secret des opéra- « tions de la campagne, et la situation du corps de Ney. « Cet offfcier ne connaissait pas le plan de l'Empereur. « L'ordre du mouvement général, qui était toujours « envoyé à chacun des maréchaux, ne lui avait pas été « communiqué ; et l'eût-il connu, l'empereur ne l'accuse- « rait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas trahi ses « drapeaux comme A..., M..., B... ; il avait à se plaindre « d'une grande injustice ; il a été aveuglé par un senti- « ment honorable. Il n'était pas Français ; l'amour de la « patrie ne l'a pas retenu. »

Si Napoléon et le secrétaire intime de Ney sont d'accord pour justifier Jomini de l'accusation de trahison, on ne voit pas pourquoi ses détracteurs, y compris surtout M. le

(1) Ce volume, le premier des *Mélanges*, renferme des *Notes* de Napoléon sur quelques ouvrages militaires publiés pendant son règne ou sa captivité. Il débute par un chapitre portant ce titre : « Sept notes sur l'ouvrage intitulé *Traité des grandes opérations militaires*, par le général baron *Jomini* (*a*), 2e édition, 3e et dernière partie, contenant les campagnes de Bonaparte en Italie en 1796 et 1797 », et c'est après le nom de Jomini que se trouve la note *a* susmentionnée, qui est en sus des sept *notes* concernant les batailles de Montenotte, Lodi, Castiglione, Bassano, Arcole, Rivoli et la campagne d'Allemagne de 1797. Ajoutons que l'exposé de ces sept notes est précédé de cette appréciation du *Traité des grandes opérations* : « Cet ouvrage, dit Napoléon, est un des plus distingués qui aient paru sur ces matières. Ces notes pourront être utiles à l'auteur pour ses prochaines éditions et intéresseront les militaires. »

Évidemment si Jomini avait été le vil traître que ses détracteurs représentent, Napoléon ne se serait pas tant intéressé aux futures éditions de ses écrits.

général de Marbot, auraient le droit d'être plus sévères et de ne tenir aucun compte des démentis opposés à cette imputation.

En fait l'armistice de Parschwitz aurait pu aboutir à la paix au dernier moment; en ce cas, le transfert de Jomini du service de France à celui de Russie eût passé sans grand bruit.

Comme général russe, Jomini remplit ses nouvelles fonctions avec le même zèle militaire que celles qu'il venait de quitter; on comprend que pour lui, Suisse et initiateur dans l'art de la guerre, le sentiment de cet art relevé et cosmopolite, joint à celui des devoirs du service, allait avant toutes choses.

Quand les Alliés rédigèrent, à Trachenberg, leur fameux plan primitif de reprise des hostilités, lequel comprenait une marche de flanc sur Leipzig devant Dresde, Jomini y fit apporter d'importantes modifications, sans lesquelles leur armée eût été compromise entre l'Elbe, le Rhin et la mer du Nord, modifications qui eurent plus tard le plein assentiment du célèbre archiduc Charles, disgracié en 1813. Bien que ses avis n'aient pas été suivis ou aient été mal suivis par l'état-major coalisé, soit en attaquant Dresde trop tard et trop mollement alors que Napoléon n'y était pas encore, soit en ne se repliant pas sur le bon champ de bataille de Dippodiswalde, quand on apprit son arrivée à Dresde, soit enfin en se retirant trop tôt et trop loin, jusque derrière l'Eger, après les échecs des 26 et 27 août, Jomini n'en eut pas moins l'occasion de rendre encore de bons services dans les principales journées de cette grandiose campagne, à Dresde, à Culm, à Leipzig.

De nouveau ses services furent mal récompensés. La jalousie et l'intrigue, dans le grand aréopage militaire et politique de la coalition, avaient beau jeu contre cette nature franche et ardente, délicate et susceptible, intraitable en outre dès qu'il s'agissait des bons principes de la guerre qui étaient le dernier souci des courtisans. Trop au-

dessus des mesquines et cupides vanités qui tiennent tant de place dans les affaires de ce monde, trop peu soucieux de ses intérêts personnels et de ceux de ses camarades, ainsi que de leur amour-propre, il se laissa parfois entraîner à des propos vifs et inconsidérés, qui remontaient jusqu'aux souverains auprès desquels il exerçait ses hautes fonctions, et qui furent exploités à son détriment. Dès les premiers jours, d'intempérantes mais justes critiques l'avaient brouillé avec plusieurs de ses collègues qui n'étaient pourtant pas sans mérite, avec Radetzky et Toll entre autres, dont il avait rudement apprécié les projets et les plans. A propos de leur projet de retraite derrière l'Eger, il s'était même écrié devant tout l'état-major : « Quand on fait la guerre de cette façon il vaut mieux s'aller coucher ! »

On comprend qu'il n'en fallait pas tant pour que la bienveillance d'augustes monarques à l'endroit du général étranger et naguère ennemi s'en trouvât altérée.

Après la bataille de Leipzig, Jomini aurait préféré rester à Weimar, en dehors de l'invasion d'un pays qu'il servait naguère encore; mais il rejoignit l'empereur Alexandre à Francfort, pour veiller de plus près à ce qui allait se passer en Suisse. S'il ne réussit pas à préserver sa patrie de l'entrée des armées alliés, qui se fit frauduleusement par une intrigue bernoise et autrichienne, contraire aux intentions de la Russie, il fut assez heureux pour contribuer à faire écarter les projets qui menaçaient l'indépendance et l'intégrité de la Suisse, et pour assurer les droits des cantons de Vaud et d'Argovie, conformément, cette fois, aux promesses solennelles que lui avait faites l'empereur Alexandre, dès le surlendemain de la bataille de Leipzig.

Des écrivains malveillants ou mal renseignés lui ayant imputé, à cet égard, des démarches absolument opposées à ses actions, il adressa à l'historien Capefigue une lettre imprimée qui jette un grand jour sur ces événements et

sur la part réelle qu'il y prit (1). Il n'était pas non plus partisan de l'écrasement de la France. Par un reste d'attachement à ses anciens drapeaux, autant que par une sage politique au point de vue russe et européen, il estimait que la France ne devait pas être trop amoindrie et il aurait voulu qu'on lui laissât, pour contrebalancer la prépondérance de l'Angleterre et de l'Allemagne, la forteresse d'Anvers et la ligne du Rhin. Il fit la campagne de France, en 1814 et 1815, sans prendre part aux opérations, si ce n'est par quelques conseils qu'on vint lui demander aux heures de perplexité où les généraux alliés croyaient tout perdu. Il assista aux congrès de Vienne en 1815, d'Aix-la-Chapelle en 1818, de Vérone en 1823, parmi les conseillers de l'empereur Alexandre.

Nommé général en chef en 1826, à l'occasion du couronnement de l'empereur Nicolas, il accompagna ce souverain dans la campagne de Turquie de 1828. On lui doit entre autres les mesures principales qui amenèrent la prise de Warna, et de sages directions pour la campagne de 1829. La Russie lui est aussi redevable de la création de son académie militaire, excellente institution qui, mieux dirigée qu'elle ne l'a été dans son application, eût donné de précieux résultats.

En 1837, chargé spécialement de l'instruction militaire du grand-duc héritier, il rédigea dans ce but les divers chapitres de son *Précis de l'art de la guerre*, résumé dogmatique de ses écrits didactiques, devant servir de guide au répétiteur du jeune prince. Lui-même, ensuite, ajoutait les développements nécessaires. La même année, ainsi qu'en 1843, époque où il habitait Paris, il fut appelé à rédiger deux mémoires restés inédits sur la *Défense de la Russie par un bon système de forteresses* et sur la *Politique militaire de la Russie*. Plus tard il y joignit

---

(1) *Lettre du général Jomini à M. Capefigue sur son histoire de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire.* Paris, 1841. Brochure in-8° de 24 pages.

un intéressant cahier de vues politiques et administratives intitulé *Rêveries*, où il recommandait plusieurs des réformes qui s'effectuèrent peu à peu et en partie, y compris l'émancipation des serfs. Sa constante idée de politique générale était de se prémunir contre la prépondérance de l'Angleterre et contre le monopole de la puissance maritime qu'elle tendait à s'attribuer. Il voyait dans une alliance de la Russie et de la France les meilleures garanties d'un équilibre des mers, sans lequel l'équilibre européen n'était qu'un leurre. Navré par l'alliance anglo-française et par la guerre de 1854, il se rendit à St-Pétersbourg, malgré ses 75 ans et l'état déplorable de sa santé, pour assister à quelques conseils de guerre, où ses avis ne furent, comme d'habitude, que tardivement écoutés. Ils lui méritèrent néanmoins la confiance et l'affection de l'empereur Nicolas et un rescrit très flatteur avec le collier de St-André, de la main d'Alexandre II. Quatre mois plus tard, il repartit très malade pour le Midi, séjourna à Bruxelles jusqu'à la fin de la guerre, puis retourna à Paris. Il en sortit quelquefois encore pendant l'été pour séjourner en Bretagne ou dans le Loiret, chez ses enfants, ou aux eaux d'Evian, et en Suisse en 1858 et 1859. A Lausanne il reçut un accueil empressé, bien différent de celui qu'il y avait trouvé, malgré les services rendus à la Suisse, trente ans auparavant, époque où l'opinion qu'il avait trahi Napoléon était encore accréditée. Les autorités vaudoises le fêtèrent. Le Conseil d'État lui offrit un dîner officiel, fit faire son portrait, pour le musée de Lausanne, par son compatriote Gleyre, habitant alors Paris ; portrait peu réussi par parenthèse, et où, à part le haut front aux plis soucieux et la bouche fine et narquoise, tout à fait dignes d'un illustre pinceau, rien ne rappelle la tournure élégante, élancée, la tête bien portée de l'original (1). La

(1) On assure que Gleyre, qui aimait à passer pour républicain accentué et pour « refuser la croix », répugnait à ce portrait d'un compatriote sous uniforme russe, trop couvert de croix et de cordons.

Société militaire fédérale le nomma l'un de ses membres honoraires; il fut si touché de ces témoignages de sympathie qu'il eut un moment l'idée de se fixer à Lausanne et d'y finir ses jours. Mais Paris l'emporta; c'était son séjour de prédilection, auquel le rattachaient de nombreux liens de famille, par sa femme d'origine parisienne et par deux de ses filles mariées en France. Disons, en passant, qu'une autre de ses filles et ses deux fils étaient Russes et fort bien établis en Russie; de sorte que l'alliance qui faisait le fond de sa haute politique se trouvait déja réalisée dans son intérieur et pouvait bien n'être qu'un des échos de sa charmante retraite de Passy; les deux nationalités manquaient rarement de s'y rencontrer en nombre aux principaux anniversaires, notamment au 6 mars, luttant de soins attentifs et de tendre respect autour du vénéré patriarche. C'est là, rue de la Tour 129, que quelques jours après son quatre-vingt-dixième anniversaire, Jomini fut atteint d'une dernière crise qui l'enleva le 22 mars 1869.

Bien que depuis longtemps accablé de maux de toute espèce : fièvre, catarrhes, gastrite, surdité, puis cécité presque complète, maux dont il se plaignait constamment en les mettant sur le compte de son bain de la Bérésina, l'esprit resta lucide et actif jusqu'aux derniers moments. Deux mots de stratégie lui redonnaient sa vivacité de trente ans. Retenu sur son fauteuil de misères, son plaisir était d'avoir des nouvelles des travaux militaires de tous genres : publications, camps de manœuvres, armements, etc., qui se faisaient en Europe, de causer des éventualités de guerres ou des guerres présentes, en les comparant aux siennes. Alors il s'étendait sur le récit des opérations auxquelles il avait pris part, passant légèrement sur les batailles pour appuyer sur les mouvements préparatoires et décisifs. Sa mémoire était sûre et inépuisable, sa diction claire, animée; ses digressions, nombreuses et pleines d'à-propos, ramenaient toujours l'auditeur à des conclusions d'une grande justesse sur le fond

du sujet lui-même. Voyant peu de monde depuis qu'il était octogénaire, il recevait cependant volontiers quelques visites d'officiers français ou étrangers, russes, belges, suisses, américains, qui se faisaient un devoir et une fête, passant à Paris, de lui présenter leurs hommages. Il entretenait aussi avec plusieurs d'entre eux une correspondance suivie, souvent signée « Moribondus », se préoccupant sympathiquement de leurs travaux, ne manquant jamais l'occasion d'encourager leurs efforts et de leur donner de salutaires conseils et renseignements. C'est vraiment dommage qu'il n'ait pas été à même de dire son mot sur les Mémoires Marbot, écrits dix ans avant sa mort, mais tenus secrets, on ne sait pourquoi, jusqu'en 1890. Sans nul doute Jomini eût trouvé étrange qu'un colonel qui eut la malechance, le 18 juin 1815, de s'immobiliser vers Moutiers alors qu'il eût pu amener Grouchy sur le champ de bataille de Waterloo et épargner ainsi à la France le plus grand de ses désastres, ait encore l'aplomb de vouloir juger en souverain et dénigrer à plaisir tous les participants aux guerres de l'Empire, sauf lui seul, cela va sans dire.

Décembre 1892.

Baron NICOLAS DE JOMINI;

Baron EUGÈNE DE JOMINI, Lieutenant de hussards de la Garde russe;

Comte MAURICE DE COURVILLE, Ingénieur de la Marine française;

Madame DE ZINOVIEF, née DE JOMINI et ses Fils;

Madame PAULMIER-BARONCOURT, née DE JOMINI;

Comtesse DE COURVILLE, née DE JOMINI;

Madame ADÉLAIDE YOUCHKOFF, née DE JOMINI;

Madame D'ALBENAS DE SULLENS, née JOMINI;

Mademoiselle MARY COOKE, alliée JOMINI.